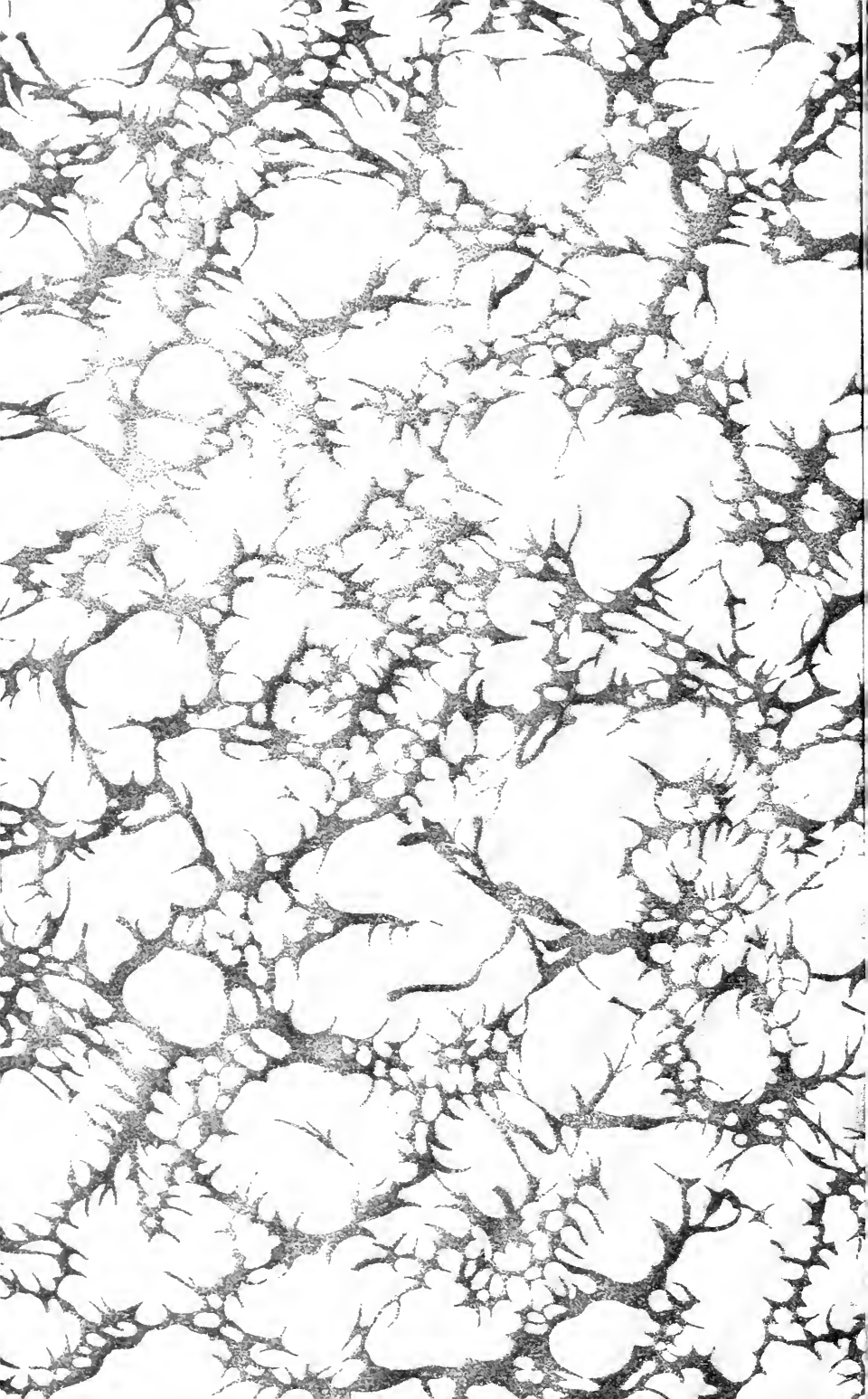
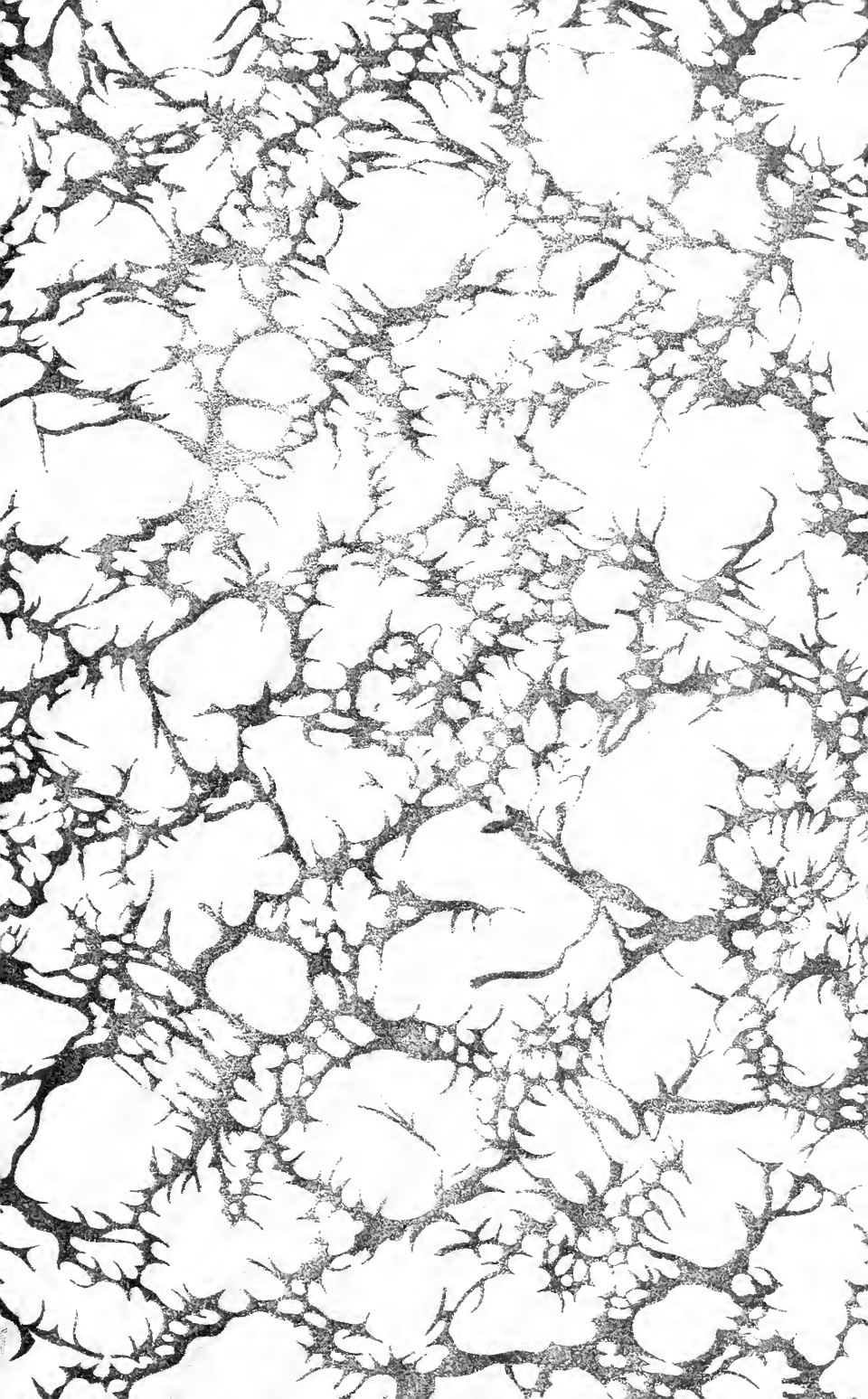




3 1761 03620 5458









ÉTUDES LITTÉRAIRES SUR LE XVII^e SIÈCLE

LES ENNEMIS

DE

CHAPELAIN

PAR

L'ABBÉ A. FABRE



PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DU COLLEGE DE FRANCE, DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROMÉ

7, RUE DE MÉDICIS 7



LES ENNEMIS

DE

CHAPELAIN

DU MÊME AUTEUR

CORRESPONDANCE DE FLÉCHIER AVEC M^{me} DES HOULIÈRES ET SA FILLE. 1 vol. in-8°. (Thorin, éditeur.)	6 »
LA JEUNESSE DE FLÉCHIER (<i>Ouvrage couronné par l'Académie française</i>). 2 vol. in-8°. (Thorin, éditeur.)	12 »
FLÉCHIER ORATEUR. 1 vol. in-8°.	8 »
— <i>Le même.</i> 1 vol. in-12.	4 »
LA SATIRE DES SATIRES , par l'abbé COTIX, avec notes et com- mentaire. 1 broch. in-8°. (Thorin, éditeur.)	3 »

~~bt~~
24625
~~af~~

ÉTUDES LITTÉRAIRES SUR LE XVII^e SIÈCLE

LES ENNEMIS
DE
CHAPELAIN

PAR
L'ABBÉ A. FABRE



28 5-52

PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
LIBRAIRE DU COLLÈGE DE FRANCE, DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1888

49

1735

2113

PRÉFACE

Il y a quelques années, a paru un livre spirituel, agréable, abondant en révélations piquantes, intitulé : *Les ennemis de Racine* (1). Il nous a semblé qu'on pourrait composer un ouvrage du même genre à propos de Chapelain. Celui-ci se vit pourvu de nombreux ennemis : La Mesnardière, Costar, Marolles et bien d'autres, qui, en attendant les prochains sarcasmes de Boileau, exercèrent la patience du pauvre poète, et lui firent expier durement sa gloire, sa faveur, son crédit, dans les cercles en renom, ou auprès de la cour, de Colbert et des grands.

Mais nous n'aurons garde de déterminer le caractère de ces attaques, la valeur de ces critiques, moins encore leur influence sur l'esprit de l'auteur de *la Pucelle*. Hélas ! pareille poésie n'est pas

(1) A. Deltour; 1 vol. in-12, Paris, Hachette, 4^e édition, 1884.

pour supporter si grosse enquête, et fléchirait vite sous le poids. Elle était si frêle, la malheureuse! et avait si peu de solidité! Il a suffi de la moindre rafale pour la mettre en pièces, et en disperser les débris à tous les vents. C'est dire que nous ne tenterons pas la réhabilitation impossible du poète. Celui-ci est bien mort, et sa lourde épopée scelle à jamais la pierre de son tombeau.

Heureusement pour lui, il eut une autre passion que celle des vers : la passion de l'étude et des lettres, qu'il conserva jusqu'à l'extrême vieillesse. Sera-t-il permis de le dire, en parlant d'un *rimeur* aussi perdu de réputation? Ce sera là l'honneur de Chapelain, et, si le mot n'est pas trop fort, ce qui un jour fera sa gloire auprès de la postérité.

Son immense correspondance, qui vient d'être publiée, à mesure qu'elle sera plus connue, justifiera ce langage. En général, elle n'est ni personnelle comme celle de Balzac, ni galante comme celle de Voiture, ni mondaine comme celle de Bussy ou de M^{me} de Sévigné. Ce sont des lettres d'affaires, écrites au jour le jour, sans prétention, « sur le genouil, » comme il dit quelque part, aux mille correspondants qu'il a en France, dans l'Europe entière, en Espagne, en Italie, en Suède, en Allemagne, et jusqu'en Perse, chez le grand Mogol.

Sauf de rares exceptions, Chapelain néglige les questions d'intérêt privé. Seules les nouvelles scientifiques et littéraires sollicitent son attention, et remplissent presque uniquement les cinq gros volumes de sa correspondance. Livres récents, éditions nouvelles, manuscrits rares, ouvrages publiés à Londres, à Paris, à Leyde ou à Strasbourg ; les écrivains anciens ou modernes : auteurs grecs, latins, français, espagnols, italiens ; histoire, philologie, prose, poésie, physique, histoire naturelle, astronomie, il parle de tout, s'intéresse à tout, sans pédanterie, avec une ardeur infatigable, et des connaissances vraiment étonnantes en des matières si diverses.

De là, l'intérêt de ces lettres. C'est une chronique fort curieuse, comme une gazette littéraire du temps, rédigée avec exactitude, avec agrément, avec esprit parfois, et souvent avec passion. Rien ne fait plus honneur à Chapelain ; et rien aussi ne fait mieux comprendre le mouvement intellectuel de cette époque.

Car, ne nous y trompons pas : il y avait alors d'autres réunions que celles où trônaient les *Précieuses*, petites et grandes : M^{lle} de Montpensier, M^{me} de Rambouillet, M^{lle} de Scudéry, M^{me} Des Houlières, la vicomtesse d'Auchy, et cette Damophile du *Cyrus*, qui, elle aussi, veut avoir sa ruelle, ses alcovistes, et prétend devenir la « Sa-

pho de son quartier. » Il y avait d'autres assemblées que celles où des femmes du monde, grandes dames de la cour, ou bourgeoises de la ville, seigneurs, cavaliers, beaux esprits, venaient se pâmer d'aise à la lecture d'un sonnet, d'un madrigal ou d'un rondeau. A côté de ces réunions, mondaines autant que littéraires, provoquées par l'esprit de société au moins autant que par le goût des lettres, s'en trouvaient d'autres, moins brillantes à coup sûr, mais tout aussi estimables, et qui furent comme le berceau de nos diverses académies, de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et de l'Académie des sciences.

A l'hôtel de Thou, au cabinet des frères Du Puy, ouvert tous les jours, mais où ne pénètre pas qui veut, se rendent les érudits et les lettrés en renom : François Guyet, les frères Valois, Pierre Petit, Ménage, Gassendi, Nicolas Rigault, Gabriel Naudé et multitude d'autres savants « de la grande bande, » comme les appelle Gui Patin. « Aussi rencontre-t-on d'abord, rue des Poitevins, chez Jacques de Thou, puis, plus tard, rue de la Harpe, à la bibliothèque du Roi, une véritable galerie de personnages d'humeurs et d'aptitudes diverses qui, en apparence, ne semblent pas unis entre eux par un lien étroit, mais qui, en réalité, ont tous une seule et même qualité : la passion

de l'érudition, le culte, l'amour de l'antiquité sous toutes ses formes (1). »

Un maître des requêtes, membre de l'Académie française, Habert de Montmort, tient en son hôtel des réunions d'un autre caractère. Chez lui, on s'occupe toutes les semaines de questions scientifiques : physique, mathématiques, astronomie ; on s'entretient des grandes découvertes de Huygens, et de celles de Harvey sur la circulation du sang (2) ; on discute la physique de Descartes et les théories de Pascal, et on renouvelle les expériences sur la pesanteur de l'air.

Chapelain a temps pour tout : il est des *mercredis* de M^{me} de Rambouillet, des *samedis* de Sapho et des réceptions élégantes de M^{me} de Sablé. Mais il va fort assidûment aussi, et peut-être avec plus de plaisir, aux réunions qui se tiennent chez Ménage, Montmort, Lamoignon, ou chez les frères Du Puy, à l'hôtel de Thou. Car, au fond, et malgré ses prétentions épiques, il est plus érudit encore que poète ; et il y a vraiment plaisir de voir toutes ses missives partir de Paris pour aller à Balzac, à Toulouse, à Caen, à Florence, à La Haye, apporter quelque nouvelle ou solliciter quelque renseignement.

(1) M. Isaac Uri ; *François Guyet*, p. 16.

(2) *William Harvey*, né à Folkstone en 1578 ; mort en 1658.

Ni la difficulté des communications , ni la distance , ni la lenteur des courriers , ne l'arrêtent ou le découragent. Il écrit toujours : il écrit à Heinsius , à Stockholm ; à Scheffer , à Upsal ; à Gronovius , à Leyde ; à Ferrari , à Padoue , et leur demande ou leur donne des détails sur tout ce qui intéresse un homme de lettres , un érudit , un bibliophile , un homme curieux de ce qui s'imprime ou paraît dans son propre pays et dans les pays étrangers.

On n'a pas l'idée d'une vie si active , si laborieuse , si exclusivement vouée à l'amour de l'étude et au culte des lettres. Sous ce rapport , Chapelain est sans égal ; et nous ne voyons personne , ni parmi ses contemporains , ni avant , ni après lui , à qui nous puissions le comparer. A cet égard , Voltaire même , dont les lettres sont hors de pair et si précieuses à tant de titres , ne lui est pas supérieur. Sa correspondance nous entretient de ses succès , de ses revers , de ses intrigues et de ses mécomptes littéraires. Qu'on nous passe l'expression , c'est un bureau de renseignements privés sur l'homme le plus célèbre du dix-huitième siècle ; ce n'est pas , comme dans Chapelain , un bureau universel de renseignements sur tous les hommes célèbres de l'époque , amis ou ennemis , de Paris ou de la province , Bourguignons ou Normands , français ou étrangers. Voilà , peut-être , ce qui plaira dans l'ouvrage

que nous publions aujourd'hui : la variété infinie des physionomies que nous allons voir passer sous nos yeux.

Ab Jove principium. Avant de commencer cette étude, qu'il nous soit permis de rendre hommage à qui de droit, de saluer l'un des maîtres de l'érudition en France, celui dont les nombreuses publications ont jeté déjà et jettent encore chaque jour tant de lumière sur l'histoire littéraire du dix-septième siècle. M. Tamizey de Larroque a eu la patience de publier l'énorme correspondance de Chapelain. Ce n'est que justice de le déclarer : sans lui, notre ouvrage n'eût pas été possible.

Champigny, le 15 novembre 1887.

LES
ENNEMIS DE CHAPELAIN

CHAPITRE PREMIER.

Faible de Chapelain pour les éloges. Ce qu'il pense de ses critiques. Ses illusions poétiques. Sonnet à Peiresc, 1639. Ode à Richelieu, 1633. Chapelain prodigue les compliments. Raison de cette prodigalité. Il se fait ainsi de nombreux amis. Fléchier et Huet, ses défenseurs. Il rejette les éloges excessifs. Comment il traite un certain Falwinger. Au fond, il aime les éloges, les recherche, s'en défend pour la forme. Il éconduit poliment Isaac Gruter. Ode à Chapelain, 1660.

Chapelain eut de son temps la réputation d'un homme complaisant et officieux, qualité que ses ennemis ne lui contestaient pas. Il avait les mains pleines de douceurs pour tout le monde ; mais il pensait bien tirer profit de ces largesses. Comme le laboureur qui, à travers son champ, jette son grain à profusion, il semait lui aussi dans l'espérance de la moisson. Il donne, pour recevoir à son tour ; il attend les hommages, les accueille avec « pudeur, » mais avec plaisir,

sans le moindre étonnement, en échange de ceux qu'il distribue libéralement chaque jour. « *Laudari a laudato* est toujours un grand avantage, » écrit-il à un ami en 1668. Cet aveu a son prix : et, quand il prendra des airs modestes, quand il fera semblant de se récrier, nous saurons que ces timides protestations ne veulent pas être prises au sérieux, et cachent un contentement réel.

Dès 1638, il communique un fragment de son futur poème à Godeau, qui a le bon esprit d'admirer sans réserve. Chapelain avoue sa faiblesse, et reconnaît que les compliments de son ami lui causent une grande joie. « L'endroit où vous pronostiquez si avantageusement pour la fortune de *la Pucelle* me passeroit pour une raillerie absolue, si je n'étois obligé de croire que votre caractère vous donne droit de prophétie, ou plutôt si je ne reconnoissois que ce n'est que galanterie et belle amitié. Et voyez ma foiblesse : encore que je voye évidemment que vous vous réjouissez (1) en me parlant ainsi, je ne laisse pas de relire vos paroles avec plaisir, et vous dire de deux cens lieues ce que le maréchal d'Ancre disoit à M. de Bonneuil : « *Tu m'aduli, ma tu mi piaci* (2). »

(1) Que vous plaisantez.

(2) Lettre du 11 juin 1638, « à M. l'évesque de Grasse ; » vol. I, p. 248. — *Lettres de Jean Chapelain*, éditées par M. Tamizey de Larroque, 2 vol. in-4°, Imprimerie nationale, 1880-1883. — Concini avait été assassiné le 24 avril 1617. — M. de Bonneuil était introducteur des ambassadeurs ; il mourut le 24 avril 1680. Voy. M^{me} de Sévigné, *Coll. des grands écrivains*, vol. VI. p. 364.

Comme tous les poètes, et en attendant le terrible réveil que lui réservait Boileau, Chapelain s'endormait dans une complaisante admiration de lui-même. Il ne le dit pas ; mais il est bien persuadé que ses vers, odes, sonnets, tombeaux, sont frappés au bon coin, et qu'il est, selon le vœu de sa mère, l'héritier de Ronsard et l'émule de Malherbe. On n'a pas l'idée de pareil aveuglement, d'une illusion aussi énorme ; d'autant que Chapelain a beaucoup de sens, un jugement droit, perverti seulement par la funeste manie de rimer. En ces matières, il n'y voit plus clair ; et, si les malins rient de « sa muse allemande en françois, » de ses « durs vers, » gonflés d'épithètes creuses,

Montés sur deux grands mots comme sur deux échasses (1),

ce n'est pas que ses vers soient mauvais ; mais il a affaire à des esprits vils, jaloux, envieux de sa faveur et de sa gloire.

Rien de plus risible que de voir Chapelain prendre au sérieux son rôle de poète, et parler de son inspiration aussi fièrement qu'un Malherbe ou un Corneille. « J'attendois toujours, écrit-il à Balzac, la verve qui m'est enfin venue sur cette Panglossie. » A l'entendre, ne dirait-on pas qu'il s'agit ici d'une merveille sur le point de paraître ? d'un ouvrage beau comme le *Cid* ou les *Horaces* ? Or, savez-vous ce qu'annoncent ce lyrisme et ce ton triomphant ? Le plus maigre des sonnets, l'un des plus mauvais de Chapelain

(1) Boileau, Satire IV, *Les folies humaines*, 1664.

qui n'en fit guère que de détestables. Le titre seul de la pièce est charmant : *Sur la Panglossie servant de tombeau à M. de Peiresc, conseiller au Parlement de Provence*. Impossible de trouver contraste plus singulier entre la grandeur emphatique du langage et l'extrême petitesse de l'œuvre. « Après avoir passé tant de temps, écrit-il à Bouchard, sans avoir rien donné à la mémoire de notre excellent ami, vous avez dû croire que ma muse s'opiniâtreroit dans son silence. Et, en vérité, mes accablemens ordinaires ne me laissoient pas espérer à moi-même de pouvoir trouver un moment de serein loisir pour m'acquitter d'une si légitime dette. Mais enfin, votre panglossie, je veux dire ce dessein généreux de célébrer sa vertu en toutes langues connues, m'a piqué l'âme, et a donné une étincelle de chaleur à ma veine refroidie qui a pris le temps que les affaires ne lui vouloient pas donner. Il m'a semblé qu'il seroit honteux à notre nation que la magnanime Italië eût bien voulu glorifier un François par tant de démonstrations d'estime, et que les François mêmes eussent négligé de l'honorer. J'ai voulu sauver mon pays de ce juste reproche, et, en marquant la vertu de notre compatriote, témoigner quelque ressentiment (1) des éloges que tant d'excellens hommes lui ont donnés. C'a été, à la vérité, en peu de paroles, et, comme je crains, peu dignes d'eux et de lui. Mais, ni mon loisir, ni ma capacité, ne m'en ont pas permis davan-

(1) Dans le sens de reconnaissance. Signification fréquente alors, et surtout dans les *Lettres de Chapelain*.

tage, et je l'ai plutôt fait pour montrer le chemin à nos poètes, que pour m'imaginer que ma petite rime pût beaucoup contribuer à la gloire de celui qui a été loué et de ceux qui l'ont honoré de leurs louanges (1). »

Il n'en priait pas moins Bouchard de communiquer « la petite rime » à tous les lettrés d'Italie. « Telle qu'elle soit néanmoins, lui disait-il, je vous demande en grâce que vous en donniez copie à MM. Bracciolini, Pollini et Mascardi, afin que toute Rome, que je renferme en leurs personnes, voye que si nous ne sommes pas habiles, au moins ne sommes-nous pas méconnoissans (2). » Balzac, lui aussi, avait reçu la pauvre pièce où Peïresc, plus de deux ans après sa mort, était enfin surnommé *Apollon et Ame du Parnasse*. Comblé des flatteries de Chapelain, il n'ose avouer la triste vérité. « Votre sonnet me semble beau en perfection, » dit-il à son ami. « Pourtant, remarque M. Tamizey de Larroque, il a la pudeur de ne pas insister ; il semble qu'il ait hâte

(1) Lettre du 26 juillet 1639, à M. Bouchard, à Rome, vol. I, p. 464. — *Jean-Jacques Bouchard*, né à Paris, on ne sait en quelle année; mort à Rome en 1642. Voy. la notice de M. Tamizey de Larroque; *Jean-Jacques Bouchard*, Paris, Picard, 1881.

(2) *François Bracciolini*, 1566-1646, auteur de plusieurs poèmes, un surtout intitulé : *Lo Scherno degli Dei*, 1618 et 1626. — *Alessandro Pollini*; nos recueils biographiques n'en disent rien. — *Augustin Mascardi*, 1591-1690; auteur de la *Conjuration de Fiesque*, in-4°, 1627, Venise. La *Congiura* fut traduite en français par Bouchard, confrère de Mascardi à l'Académie des *Umoristi*; in-8°, Paris, Camusat, 1639.

de quitter ce sujet embarrassant, comme on s'éloigne d'un terrain qui brûle les pieds. » Mais le poète ne doute pas de la sincérité de Balzac; il se résigne à recevoir son encens, et répond avec une feinte modestie : « Il faut que le sonnet soit passable, puisque vous lui donnez une si authentique approbation; et je vous avoue que j'en ai quelque complaisance, voyant par ce que vous m'écrivez, que je le puis sans offenser la pudeur, et, comme l'on dit, en conscience (1). »

En 1633, quand il composa son ode pour Richelieu, il eut soin de l'envoyer à ses patrons et à ses amis, le P. Joseph, Bois-Robert, Balzac, Vaugelas, leur demandant à tous des avis, et surtout des éloges. « M. de Boisrobert, qui vous rendra cette lettre, écrit-il à l'Eminence grise, vous présentera aussi un exemplaire de l'ode que M^{gr} le Cardinal a trouvé bon que je fisse en son honneur. J'espère que vous l'aurez agréable à cause du sujet, et que vous y aimerez le zèle qui m'a fait entreprendre d'en parler, bien que ce n'ait pas été assez dignement. Que si vous l'approuviez, j'en voudrois avoir bonne opinion, et me tiendrois plus que satisfait du travail et du temps que j'y ai employé (2). »

(1) Lettre à Balzac, du 31 juillet 1639; I, 468. — Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, abbé de Guitres, diocèse de Bordeaux, et conseiller au parlement d'Aix. Né en 1580, il était mort à Aix le 24 juin 1637. Voy. *Les correspondants de Peiresc*, par M. Tamizey de Larroque, et un excellent article de M. Rathery, dans la *Biographie générale*.

(2) Lettre au P. Joseph du 18 juin 1633; I, 40. — François Le Clerc du Tremblay, appelé le P. Joseph, était né à Paris le 4 novembre 1577; il mourut à Rueil le 18 décembre 1638.

On le voit, la publication de l'ode à Richelieu est bien de 1633, et non de 1637, comme l'ont dit certains critiques. La fameuse pièce est imprimée tout au long dans le *Recueil des plus belles pièces des poètes françois depuis Villon jusqu'à Benserade* (1). Elle ne comprend pas moins de douze pages; nous n'avons pas eu le courage de compter combien elle a de strophes.

Quant à la lettre de Chapelain au P. Joseph, n'est-ce pas, sous une autre forme, et longtemps avant le *Misanthrope*, comme une image de la scène du sonnet? Oronte demande un juge: oui, mais un juge qui lui donnera raison et rendra une sentence favorable. Plus habile même que le bel esprit rudoyé par Alceste, Chapelain lie étroitement son œuvre à la gloire du cardinal: le P. Joseph ne peut dédaigner ses vers sans dédaigner le ministre lui-même. C'était la prétention de tous les rimeurs du temps, prétention dont Boileau fera plus tard justice en deux vers moqueurs, devenus populaires comme des proverbes:

Qui méprise Kautain, n'estime point son roi,
Et n'a, selon Kautain, ni Dieu, ni foi, ni loi (2).

A la même époque, Chapelain, comme s'il n'était pas d'avance convaincu de la beauté de sa pièce, écrivait à Vaugelas: « Je serai enfin contraint de croire qu'il y a quelque chose de supportable dans l'Ode

(1) Vol. IV, p. 179; 6 vol. in-12, Paris. 1752.

(2) Satire IX, 1667. — *Cotin* est désigné ainsi, sous ce voile transparent, dans les premières éditions de Boileau. La première édition des *Satires* est de 1666.

que vous avez vue, et que les Muses ne m'y ont pas tout à fait abandonné, puisque, le hasard vous l'ayant présentée, vous en avez jugé si avantageusement, et avez cru que sa louange devoit faire une partie de la lettre que notre ami a reçue la dernière de vous. Vous m'êtes un grand auteur pour les choses auxquelles je me dois arrêter, et quand je vous aurai pour pleige (1) de la bonté de mes petites productions, je suis capable de les estimer. C'est pourquoi je vous conjure de me désabuser, si ce que vous avez écrit de celle-ci n'est qu'un effet de votre affection ou de votre courtoisie. Prenez soin de ma pudeur que déjà vous avez ébranlée, et qui peut faire naufrage sur votre foi.

» Vous trouverez dans ce paquet l'exemplaire que je vous avois destiné, et que je n'ai manqué à vous envoyer que faute de commodité. Relisez les vers encore une fois pour l'amour de moi, et que je sache votre sentiment particulier sur ce qui vous y choquera. Je veux que vous me payiez le devoir que je vous rends par votre sévère censure, et prétens que vous m'y traitiez en ennemi. Au reste, je suis réduit à voir Alexandre dans Quinte-Curce, puisque vous ne nous permettez pas encore de le voir dans M. de Vaugelas (2). » La traduction dont il est question ici, parut vingt ans plus tard, en 1653, trois ans après la mort de l'auteur ;

(1) *Pleige*. « caution. » Le mot est encore dans Richelet, *Nouveau dictionnaire françois*, 2 vol. in-f°, Rouen. 1719.

(2) Lettre du 10 juillet 1633 ; I. 41. — Vaugelas était né à Meximieux, Ain, le 6 janvier 1585, et mourut à Paris le 26 février 1650. — Voy. *Histoire de l'Académie franç.*, édit. Ch. Livet, vol. I, p. 236.

et ce fut Chapelain lui-même, aidé de Courart, qui procura cette première édition du *Quinte-Curce* de Vaugelas (1).

Relisez mes vers, marquez-moi librement ce qui vous choquera, traitez-moi en ennemi, objurgations purement poétiques, et que Vaugelas fit bien de ne pas prendre à la lettre. Chapelain a beau dire : il entend qu'on lui rende des éloges en échange de ses applaudissements. Oronte ne sollicite l'amitié d'Alceste, ne vante ses « grandes lumières, » et ne l'accable de prévenances, que pour tirer du misanthrope pareilles flatteries. Molière, en mettant sur la scène cette façon de bel esprit, songeait-il à Chapelain? Nous ne savons ; mais comment ne pas admirer la pénétration du grand poète, qui, dans la description d'un travers commun à toutes les époques, à Paris comme à Rome, sut donner à sa peinture la précision d'un portrait? Distribuer des éloges, afin d'en recevoir, tel est le procédé ordinaire de Chapelain. *Laudari à laudato*, cette formule qu'il citait un jour (2), érigée en principe et devenue comme le fondement d'un droit strict, offre de grands avantages : elle simplifie le rôle de la critique, et laisse place au seul panégyrique.

Il n'annonce pas un ouvrage, n'envoie pas une pièce, qu'il n'accompagne ses lettres de toutes sortes d'adulations à l'adresse de ses amis. En 1660, il loue

(1) 1^{er} vol. in-4°. Paris, Augustin Courbé, 1653, « avec les supplémens de Jean Freinshemius sur *Quinte-Curce*, traduits par Pierre Du-Rycr. »

(2) *Lettres de Chapelain*, II, 605.

« la belle histoire du maréchal de Matignon » par M. de Caillières. Il offre même ses services, pour l'impression, auprès de « M. Courbé, » l'un des célèbres libraires du temps (1). « Quant à votre lettre héroïque, écrit-il à l'auteur, je n'ai point d'assez belles paroles pour lui donner les louanges qu'elle mérite. C'est un excellent panégyrique du premier capitaine de nos temps, et de ce prince admirable qui a toute notre inclination. Il débute bien, et vous ne pouvez mieux faire que de vous tourner, pour cela, à la personne de toutes qui prend plus d'intérêt en lui (2)... Il n'y a pas une pensée qui ne soit du sujet. Pour la versification, il n'est pas étrange qu'étant au désert, et loin du commerce des critiques de bonne foi, vous ne l'ayez faite égale partout, et si en quelque peu d'endroits, elle pourroit être meilleure. Mais ce sont des mouches en beau visage, qui ne font qu'en relever l'éclat.

» Au premier jour, je soumettrai à votre censure un petit ouvrage que l'état présent des choses a exigé de moi (3). »

(1) Courbé, en effet, imprima l'ouvrage : *Histoire du maréchal de Matignon*, 1661, in-f°. — Jacques de Goyon de Matignon, 1525-1597; maréchal de France en 1579. Lors de la Saint-Barthélemy, en 1572, il refusa de faire exécuter les ordres de Charles IX à Saint-Lô et à Alençon, dont il avait le gouvernement.

(2) Le prince de Condé et sa sœur, M^{me} de Longueville. — *Lettre héroïque écrite à M^{me} de Longueville sur le retour de M. le Prince*. 1660, in-4°, Saint-Lô.

(3) Lettre du 29 mai 1660, « à M. de Caillières, gouverneur de Cherbourg, à Cherbourg; » II, 85. — Jacques de Caillières, maréchal de camp, attaché aux maisons de Longueville et de

Bien longtemps à l'avance , sauf les injures de la fin, c'est le prélude de la scène de Trissotin et de Vadius, quand ils se chargent l'un et l'autre de compliments :

Vos vers ont des beautés que n'ont point tous les autres.

Tout ce qui précède, en effet, n'est-il pas écrit en vue des deux dernières lignes ? pour inviter l'auteur de la *Lettre héroïque* à préparer son enthousiasme, et à admirer à son tour « le petit ouvrage » qui va lui arriver ? Il s'agissait alors de l'*Ode à Mazarin*, sur le mariage du roi. La veille, le poète aux gages de la cour avait écrit à Lionne, en ce moment à Saint-Jean-de-Luz, et lui avait envoyé huit exemplaires de son ode « semés de fleurs de lis , pour le Roi, la Reine sa mère, la reine sa femme, M. son frère, Mgr le prince de Conti, celui où sont les armes de S. Em. pour Elle, et l'autre pour vous... Le huitième sera, s'il vous plaît, pour M. Colbert (1). »

A qui veut bien le louer, Chapelain rend hommages pour hommages : ce n'est plus affaire de jugement et de goût, mais de pure politesse, désir de répondre à un bon procédé par un autre. Voilà l'explication de tous les compliments que Chapelain prodigue, de cette indulgence dont on s'étonne, qu'on a regardée comme un acte de timidité et de faiblesse, et qui, en définitive, n'était qu'un échange courtois

Matignon, mort à Cherbourg en 1697. Il fut le père de François de Caillières, de l'Académie française en 1689.

(1) Lettre à Lionne du 28 mai 1660 : II, 85.

d'aimables propos. « Je ne vous ai point envoyé, écrit-il à Huygens, les deux petits poèmes de M. Huet, pour ne vous pas assassiner d'un trop grand port de lettres, ayant reconnu combien les courriers vendent chèrement leurs pas. S'il ne se présente point d'occasion d'ami, je crois même que je vous les garderai jusqu'à votre arrivée. L'un de ces ouvrages est une ode sur le mariage du roi, l'autre une épître à la manière d'Horace, où il décrit très sensément la peine où se met un homme qui veut plaire à tout le monde (1). »

L'épître était dédiée à Ménage, avec lequel Chapelain était alors complètement brouillé. Huet, comme La Fontaine le dira bientôt à Maucroix, apprend à son ami qu'on ne peut contenter tout le monde, et que le meilleur est de se moquer de l'opinion des hommes. « *Hominum judicia nullius esse momenti*, » tel est le titre de la pièce. Et il ne serait pas étonnant que La Fontaine eût tiré de là, aussi bien que de Faërne (2), l'idée de sa belle fable : *Le meunier, son fils et l'âne*. Notre fabuliste, on le sait, était fort lié avec le futur évêque d'Avranches. Les six premiers livres de ses *Fables* parurent en 1668 seulement; les six derniers furent publiés successivement, de 1678 à 1694.

1 Lettre à Huygens, du 6 mai 1660; II, 85. — Les deux pièces, l'*Ode* et l'*Épître*, se trouvent dans le recueil de vers latins de Huet, p. 89 et 123; 1 vol. in-12. Paris, Barbou, 1761.

(2) Gabriel Faërne, 1500-1561. — Sa fable est intitulée : *Pater, filius et asinus*, liv. V, fab. 20.

Chapelain trouva les « deux petits poèmes » fort à son goût. C'était naturel. Huet avait vanté son ode à Mazarin ; à son tour il se faisait un devoir d'admirer l'épître « à la manière d'Horace. » Voici sa réponse au jeune érudit normand : « Ce seroit un bien doux fruit de mon petit travail (1) que l'approbation que vous lui donnez, si elle étoit aussi sincère qu'elle est obligeante, et si je m'y pouvois aussi bien arrêter comme vraie, que je la puis ressentir comme civile. C'est en cette dernière qualité que je la reçois, et que je vous en rens grâces très humbles, sans m'enfler de tout le bien que vous m'en dites, par la connoissance que j'ai de mon peu de forces et de votre grand talent en ce même genre. Vous savez ce que je vous en ai déjà mandé, et en vérité, selon ma pensée, n'étant plus en âge de déguiser mon sentiment, et trouvant je ne sais quoi de bas dans la dissimulation, dont mon cœur ne se sent point capable.

» Mais le genre de l'ode n'est pas le seul où vous excellez : cet autre d'épîtres à la manière d'Horace n'a eu personne, depuis Horace, Aonius Palearius et le chancelier de l'Hospital, qui approchât de vous (2) ; et j'ai remarqué, dans celle que vous m'envoyâtes dernièrement, le caractère épistolaire si parfait et si bien soutenu par la morale, laquelle, aussi bien là

(1) L'ode à Mazarin sur le mariage de Louis XIV.

(2) Aonius Palearius, autrement dit *Antonio della Paglia*, pendu à Rome comme hérétique, le 3 juillet 1570. Voy. l'ouvrage de M. J. Bonnet, *Aonio Paleario, Etude sur la Réforme en Italie*. Paris, 1 vol. in-12. — Michel de l'Hôpital, 1507-1573. Ses poésies latines furent publiées en 1585. 1 vol. in-f^o.

que dans la satire, y doit régner principalement, et *utramque paginam implere*, qu'il me semble que vous n'en devez pas demeurer là; et, sur ma parole, ne perdez point d'occasion de vous exercer en ce style et sur de semblables sujets qui rendent la poésie philosophique et qui profitent en divertissant. J'ai obligé M. Savary d'en user ainsi à l'égard de la chasse (1), et le succès a montré que mon conseil étoit bon. Si vous le suivez, pour cette nature de poésie discourue en forme de sermons (2) ou épîtres, je ne crois pas que vous vous en trouviez mal (3). »

C'est ainsi que Chapelain, indépendamment des faveurs dont il disposait, se fit des amis chauds et dévoués qui le défendirent bravement contre les assauts du dehors, les parodies des uns, les traits railleurs des autres, ceux surtout que Boileau lui décocha avec tant de hardiesse et de sûreté. En 1665, dans ses *Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne*, Fléchier cite fréquemment des vers de *la Pucelle*, et nous parle de

Ces vallons où Vichy, par ses chaudes fontaines,
Adoucit tous les jours mille cuisantes peines (4).

Ailleurs, il proteste contre « l'effronterie » des comé-

(1) Jacques Savary, de Caen, 1607-1670, auteur de divers poèmes latins sur la chasse. Voy. l'abbé Vissac, *Histoire de la poésie latine en France*, 1 vol. in-8°. Paris, Durand, 1862.

(2) Dans le sens latin, *sermones*, conversations : nom qu'Horace donne à ses épîtres.

(3) Lettre du 20 juin 1660 ; II, 86.

(4) *Mémoires*, p. 45, édit. Hachette, 1 vol. in-12, 1862.

diens de Clermont, qui ont osé représenter *Chapelain décoiffé* et livrer à la risée publique le plus estimable des hommes. « Ils entreprirent, dit-il, de jouer une méchante parodie que quelques envieux ont composée et dont ils ont fait une satire contre M. Chapelain, dont la vertu, la prudence et l'érudition sont connues partout où il y a des gens de bien et des gens savans (1). »

La « méchante parodie » avait paru en 1664. On l'attribuait à Boileau, qui s'en défend comme beau diable; elle était en grande partie l'œuvre de Furetière (2). Le 10 décembre 1701, Boileau écrit à Brossette: « A l'égard du *Chapelain décoiffé*, c'est une pièce où je vous confesse que M. Racine et moi avons eu quelque part; mais nous n'y avons jamais travaillé qu'à table et le verre à la main. Il n'a pas été proprement fait *currente calamo*, mais *currente lagena*, et nous n'en avons jamais écrit un seul mot. Il n'étoit point comme celui que vous m'avez envoyé, qui a été vraisemblablement composé après coup par des gens qui avoient retenu quelques-unes de nos pensées, mais qui y ont mêlé des bassesses insupportables. Je n'y ai reconnu de moi que ce trait :

Mille et mille papiers dont la table est couverte
 Semblent porter écrit le destin de ma perte.

(1) *Mémoires*, p. 134.

(2) Né à Paris en 1619, mort en 1688. Son *Dictionnaire*, paru en Hollande deux ans après sa mort, fut imprimé plus tard à Trévoux, et en a gardé le nom de *Dictionnaire de Trévoux*.

Et celui-ci :

En cet affront, La Serre est le tondeur ;
Et le tondu, père de la Pucelle.

Celui qui avoit le plus de part à cette pièce, c'étoit Furetière, et c'est de lui :

O perruque, ma mie !
N'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie ?

Voilà, Monsieur, toutes les lumières que je puis vous donner sur cet ouvrage, qui n'est ni de moi, ni ni digne de moi. Je vous prie donc de bien détromper ceux qui me l'attribuent. Je vous le renvoie par cet ordinaire (1). »

En 1705, Fléchier était en possession du manuscrit original de la seconde partie de *la Pucelle*. Mais, comme s'il craignait d'achever la ruine d'une renommée déjà si compromise, il en refuse une copie à son vieil ami Huet. En vain le P. de la Rue écrit-il à Nîmes, au nom de l'ancien évêque d'Avranches : il ne peut rien obtenir. « Je vous supplie, répond Fléchier le 12 juin 1705, de vouloir bien témoigner à Mgr l'évêque d'Avranches la reconnoissance que j'ai de l'honneur de son souvenir, et l'assurer du respect que je conserve toujours pour lui. Il est vrai que j'ai en original la seconde partie du poème de *la Pucelle* de feu M. Chapelain, écrite de sa main. Nous en avons fait autrefois quelques lectures ensemble, d'un côté trop peu, d'un autre trop réjouissantes. Si

(1) *Œuvres complètes* de Boileau, p. 479. 1 vol. in-4°, Didot.

les affaires de ce pays nous laissent quelque solide tranquillité, j'irois faire un dernier voyage à Paris, et j'y porterois ce manuscrit (1). »

Huet, à son tour, qui avait plus de savoir que de goût, lié d'ailleurs à Chapelain par des sentiments de vive gratitude, déplorait l'infortune imméritée de *la Pucelle*. Il était regrettable, à son avis, que la seconde partie n'eût pas été publiée; et, pour bien juger du poème, il eût fallu considérer la composition même de l'épopée, son ordonnance générale, et ne pas s'arrêter seulement à la versification. Le bouillant avocat a défendu son client avec une ardeur et une conviction dignes d'une cause moins désespérée. Malgré tous ses efforts, l'arrêt de Boileau subsiste, et chacun continue de murmurer les jolis vers du poète :

La Pucelle est encore une œuvre bien galante,
Et je ne sais pourquoi je bâille en la lisant (2).

« Je n'ai jamais consenti, disait bravement Huet, au jugement que le public a fait de *la Pucelle*. On l'a condamnée, parce qu'il étoit à la mode de la condamner; et la mode s'en est établie par des juges très incompétens... Et de tous ceux que j'ai vus s'acharner si impitoyablement contre cet ouvrage, aucun ne m'en a jamais allégué d'autres raisons que quelques expressions dures et quelques vers forcés, comme si ce genre de poésie ne les demandoit pas

(1) *Œuvres complètes de Fléchier*, vol. IX, p. 199. Edit. Duceux, Nîmes, 1782.

(2) Satire III, *Le repas ridicule*. 1665.

quelquefois de ce caractère, qui seroit vicieux dans une épigramme, et qui est nécessaire dans quelques endroits des grands poèmes. »

Là-dessus, l'intrépide défenseur fait le procès à la nation entière, se plaint de sa frivolité, et de ses goûts ennemis des longs ouvrages. « Notre génie se borne à l'étendue du madrigal. Nous sommes le siècle des colifichets. » La cause d'ailleurs, ajoutait-il avec une apparence de raison, n'a pas été suffisamment instruite. On juge d'un architecte, de ses qualités ou de ses défauts, quand il a achevé son œuvre, et non quand l'édifice est à peine terminé à moitié. « C'est en quoi, disait Huet, les exécuteurs du testament de M. Chapelain et ses héritiers, et M. de Montausier, qui fut appelé à cette délibération, lui ont rendu un très mauvais office, en supprimant la seconde partie de *la Pucelle*. Car, appréhendant un aussi mauvais succès pour cette seconde partie que pour la première, ils ont ôté aux bons juges et aux fins connoisseurs les moyens de juger sainement de l'une et de l'autre, et, peut-être, d'effacer la flétrissure que sa mémoire a reçue injustement, ou du moins, sans connoissance de cause. Le mal n'est pourtant pas sans remède. Ces héritiers gardent ce dépôt, et le cachent contre l'intérêt d'un parent qui leur a fait honneur, contre le leur, et contre celui du public, qu'ils privent d'un bien qui lui appartient, et qui a le droit de le redemander (1). »

(1) *Huetiana*, p. 51. 1 vol. in-12, Paris, Jacques Estienne, 1722.

Le public n'avait eu garde de faire valoir un tel droit. Mais, dans ces dernières années, le vœu de Huet a été rempli. Il s'est rencontré un héroïque éditeur qui a publié les douze derniers chants de *la Pucelle* (1). Ce n'était vraiment pas la peine : on pourra bien, çà et là, à force de dégoût et de patience, comme a fait M. Kerviler, tirer quelques bons vers de *la Pucelle*; mais ils apparaîtront toujours comme les naufragés de *l'Enéide*, et il faudra en revenir à la sentence de Boileau et au mot de M^{me} de Longueville : « C'est beau, mais c'est bien ennuyeux. »

Chapelain aime les compliments pour eux-mêmes, par faiblesse humaine, par vanité; il les aime aussi comme témoignages de la considération dont il jouit, comme justification, en quelque sorte, de sa domination dans le monde des lettres. Ce sont des titres honorables dont il se pare, des espèces de certificats qu'il n'est pas fâché de montrer ou de tenir en réserve. Aussi en fait-il venir de tous pays, de France, d'Allemagne, d'Italie, et du fond même de la Suède. Pressé de faire ses provisions, il recherche moins la qualité que la quantité. Un encens, même un peu grossier, malgré sa forte odeur, ne l'incommode pas; il le reçoit volontiers, pourvu cependant qu'un maladroit n'aille pas, comme dit Boileau :

Donner de l'encensoir au travers du visage (2).

(1) 1 vol. in-12, Orléans, Herluison, 1882, avec une étude de M. R. Kerviler, sur Chapelain.

(2) Épître IX, à *Jean-Baptiste* Colbert, marquis de Seignelay.

Alors, la crainte du ridicule le met hors de lui, et, tout rouge de colère, il malmène l'étourdi, qui, pour le flatter, a failli le compromettre. En 1667, il rudoie un pauvre Allemand, professeur à Altdorf. Celui-ci devait avoir singulièrement excédé la mesure, si on en juge par le ton irrité de la réponse. « Je reçus avant hier, lui dit-il, par M. Patin (1), médecin célèbre entre nous, deux exemplaires d'un traité *De bello* que, faute de me bien connoître, vous m'avez fait l'honneur, dès le mois d'août, de m'envoyer et de me dédier, dans la vue que je pourrois être utile à votre vertu auprès du Roi, par mes offices... Je ne suis qu'un exécuteur des ordres du Prince, et ne suis auprès de Sa Majesté ni introducteur, ni solliciteur de personne... Si quelque chose étoit capable d'atténuer l'ardeur qui me porte à souhaiter du bien aux gens doctes, ce seroit cet encens anticipé que je ne recevrois pas même sans répugnance de ceux que j'aurois utilement servis (2). »

Quelques jours après, Chapelain informe un de ses correspondants d'Allemagne de ce petit incident, et lui raconte comment il a éconduit le malencontreux solliciteur. « Vous avez, au reste, à Altdorph, dit-il à Waghenseil, un certain professeur nommé Felwinger, qui s'est imaginé, sur les grâces que je vous ai procurées, à M. Conringius, et à M. Boeclerus, qu'il

(1) Guy Patin, né en 1602, mort à Paris en 1672.

(2) Lettre du 16 décembre 1667, à Falwinger, professeur à Altdorf; II, 541. — Altdorf, petite ville de Bavière, de 2.500 habitants, où se trouvait alors une université.

n'y avoit qu'à me dédier un livret , pour être mis au rang des gratifiés , et qui m'a envoyé ce livret avec une lettre par où il me la demande presque ouvertement , quoiqu'il sache bien que son nom n'est pas entre les illustres , et qu'il doit savoir que le Roi ne favorise de ses bienfaits que ceux qui le sont , ou qui l'ont prévenu par leurs services. La pensée de cette personne m'a semblé bizarre , et le moyen qu'il a pris pour la faire réussir , encore plus ; ce qui m'a fait lui répondre d'une manière qui le pourra mortifier ; mais il n'y a pas eu moyen de le laisser dans l'erreur où il est tombé , ni de lui permettre de croire que l'encens intéressé d'un inconnu fût propre à persuader un homme qui n'aime que le solide , et que la fumée ne repaît point du tout. Il est , à la vérité , naturel de chercher ses avantages ; mais il est de la prudence de les chercher discrètement , et que le biais dont on s'y prend ne choque point la bienséance , et ne puisse déplaire à ceux qu'on en regarde comme les instrumens. Je vous ai voulu faire savoir cette aventure , dont vous ne ferez point paroître d'avoir connoissance , vous contentant de m'informer des conditions et des talens de cet homme-là , afin que , s'il me répliquoit , je susse comment m'y conduire (1). »

Au fond , le professeur d'Altdorf n'avait d'autre tort que d'avoir traité Chapelain d'une façon trop germanique , un peu lourdement ; d'avoir demandé avec une franchise brutale ce que les autres sollicitaient

(1) Lettre du 24 décembre 1667, « à M. Waghenseil , professeur en langue hébraïque , à Altdorph ; » II, 543.

d'un ton plus humble et à mots plus couverts. D'ordinaire, le dispensateur des largesses royales ne « se cabre » pas ainsi. Sauf quelques petites réserves pour la forme, il se montre au contraire fort sensible aux caresses. « Je suis honteux, écrit-il à Ferrari, des excessives louanges dont le civil M. Gronovius m'a accablé dans ses notes de Pline (1); et le pis est qu'il faut que j'en sois obligé à l'intempérance de sa plume, à moins que de passer pour méconnoissant. Vous aurez été bien plus juste et plus modéré dans l'adresse (2) qu'il vous a plu de me faire de votre *Lucerne antiche* (3); et je me consolerais par votre sagesse de l'exorbitance de notre ami (4). »

En 1666, il rend avec usure compliments pour compliments à Isaac Gruter, un Hollandais qui portait le même nom que « le savant collecteur des inscriptions anciennes (5). » Cette bonne opinion conçue, « sur le bruit commun de M. de Balzac et de M. Heinsius, »

1 *Jean-Frédéric Gronovius*, né à Hambourg en 1613, mort à Leyde en 1671; *Plinii historia naturalis, ex recensione Johannis Frederici Gronovii, etc.*, 3 vol. in-8°. Leyde, 1669.

2 *Adresse*, dans le sens de *dédicace*.

3 La dissertation *De Lucernis sepulcralibus*, parue en 1670, in-4°.

4) Lettre à Ferrari, à Padoue, du 18 février 1671; II, 720. *Exorbitance*, néologisme, d'après M. Littré. Le mot avait été employé, il y a deux siècles, par Chapelain. Ces lettres offrent de curieuses rencontres, et sont de la plus grande utilité pour la philologie française.

5) *Jean Gruter*, célèbre érudit, né à Anvers, 1560-1627. Le *Corpus inscriptionum* de J. Gruter avait paru à Heidelberg en 1601, in-f°.

le comble manifestement de joie. De tels éloges le couvrent d'une agréable confusion et seraient dangereux, dit-il, « pour un homme qui ne se connoîtroit pas, comme je fais. » Il est tout disposé à accepter l'offre d'une amitié si glorieuse pour lui, l'amitié d'un homme dont le nom « porte une si grande recommandation avec soi. » Mais, détail assez piquant, au milieu de ces adulations et de ces politesses, le prudent Chapelain ne perd pas la tête ; il prend à l'avance ses mesures contre les sollicitations d'un nouveau Falwinger, et déclare qu'il n'y a rien à attendre de lui « que son affection et que son estime. »

Cela dit, et tranquille de ce côté, il reprend son ton bienveillant, parle à Gruter avec courtoisie, lui donne de curieux renseignements sur ses œuvres, et l'assure de ses bons offices à Paris. « Par mes premières, lui dit-il, je ferai savoir à notre excellent ami, M. Heinsius, le bonheur qui m'est arrivé par lui de m'être trouvé à votre goût, et d'avoir été prévenu de vos qualités sur sa parole. Quand vous aurez découvert mon foible, vous rabattrez bien de l'idée sublime que vous vous êtes formée de moi ; mais vous en garderez quelques vestiges, comme j'espère, à cause de lui, qui est d'une valeur si grande, qu'il en a de reste pour ceux qu'il chérit et que l'on peut sembler du moins de quelque prix à son ombre.

» Pour ce qui regarde mes écrits, ils sont presque tous compris dans le volume que j'ai publié de *la Pucelle*, en attendant le second. De dix ou douze odes panégyriques, que les occurrences diverses ont arrachées à ma plume, il y en a cinq d'imprimées ; et si

je ne craignois de vous accabler de leur port, je vous ferois juger par vous-même si ce sont des vaisseaux d'honneur ou d'ignominie. Je remettrai ce petit présent à celui de ma connoissance qui voyagera le plus tôt en vos quartiers, pour décharger votre bourse d'autant.

» Au surplus, si vous avez jamais à m'ordonner quelque chose, ne hasardez point vos lettres à la poste à moins que de vous résoudre qu'elles périssent ; ou adressez-les à quelqu'un qui soit bien aise de vous rendre l'office de me les envoyer sûrement ; car ç'a été par la plus grande merveille du monde que celle que vous m'avez écrite, sans marquer ma demeure, est venue en mes mains, après avoir traîné longtemps dans les balieures (1) du bureau, et s'être fort salie dans la poche des porteurs. Il est malaisé qu'il n'y ait pas toujours ici quelqu'un de vos compatriotes, quelque secrétaire d'ambassadeur, quelque académiste, qui ne soit bien aise de vous servir en cela, et de se venir entretenir avec moi de vos beaux talens et des marques que le public en a eues (2). »

Au fond, Chapelain est ravi de ces hommages qui lui arrivent de tous pays. Il est charmé du bruit grandissant de sa renommée, de ce concert d'éloges qui, des bords du Tibre aux rives de la Baltique,

1) Pour *balayures*. A cette époque, on disait encore *balieur*. Richelet.

2) Lettre du 15 octobre 1666. « à M. Isaacus Gruterus, à Rotterdam ; » II. 487. — Les recueils biographiques ne disent rien d'Isaac Gruter.

s'élève en son honneur, le proclame le protecteur des lettres en Europe, et associe son nom à celui de Louis XIV et de Colbert. Ça et là il traitera bien celui-ci de « cajoleur, » ou reprochera ses louanges exagérées à celui-là; mais le reproche est si doux! et la protestation si faible! Le contentement est visible; il perce à travers les réserves qu'impose la bienséance. En 1660, il assure Montausier de son dévouement et de son respect, et, pour arriver à parler de lui, parle au futur gouverneur du Dauphin du beau-frère de Gronovius, Tenuyl, qui est venu le voir et lui a fait un grand éloge de *la Pucelle*. « Je vous avoue, dit-il à Montausier, que cette profession d'estime, ni recherchée ni mendiée, d'un homme si célèbre et qui ne me connoît que par là, m'a encore plus confirmé que la traduction de l'Albigeois (1), que l'ouvrage n'étoit pas tout à fait méprisable. Ceci tout à fait entre nous, *tanquam horribile secretum* (2). »

A la même époque, un abbé de Francheville ne lui épargna pas les compliments et chanta sa gloire dans une ode « forte et brillante, » que l'auteur eut soin de lui dédier. « Cette belle ode dont vous m'avez surpris et honoré, disait Chapelain, est l'une des plus riches bagues de ma couronne et le plus grand ornement dont mon petit nom se puisse parer à l'avenir (3). » Le seul danger, c'était qu'une telle apothéose vînt à allumer la jalousie des envieux.

(1) L'abbé Paulet.

(2) Lettre à Montausier, du 8 janvier 1660; II, 76.

(3) Lettre à l'abbé de Francheville, du 14 janvier 1660; II, 76.

« Quelque Ménardièrre, écrivait le 6 mars Chapelain à son panégyriste, vous pourra reprocher qu'au moins avez-vous péché dans l'adresse (1). » Vers la fin de la même année, les doux propos continuent entre l'abbé et le poète. « Craignez, lui dit d'un air modeste celui-ci, qu'on ne vous reproche de voir moins clair dans le sujet qu'en toutes autres choses, et de vous être souffert éblouir par une étoile qui n'est au plus que de la sixième grandeur, et qui est beaucoup plus nébuleuse qu'éclatante. Regardez-moi plutôt du côté de la probité et de la constance que du côté de l'esprit et du mérite (2). »

(1) Lettre du 6 mars 1660 ; II, 82

(2) Lettre à l'abbé de Francheville, du 16 octobre 1660 ; II, 104.

CHAPITRE II.

Hommages à Chapelain sous forme de dédicaces. — *Pline*, de Gronovius, 1668. Epître dédicatoire : *Illustri et singularis exempli viro, Johanni Capelano*. Huet lui dédie son *Iter Suecicum*, 1661. Joie de Chapelain. Son empressement à distribuer les exemplaires de la pièce. Ouvrage de Horbius, 1671, *Lectiones Polybianæ* de Beeler, 1670.

Chapelain était sensible surtout aux éloges donnés sous forme de dédicaces : il les agréait avec joie et, au besoin, il les provoquait. C'était pour lui la consécration officielle de sa haute fortune littéraire, de ce patriciat qu'il exerçait à l'ombre du grand nom de Colbert. Il pouvait ainsi, et avec un sentiment de légitime fierté, montrer à ses maîtres ces hommages d'écrivains « entre les illustres, » montrer son nom brillant de l'éclat de ces gloires étrangères, et comme tout illuminé de leurs reflets lointains. En 1668, Thévenot se trouve à Amsterdam. Il travaillait alors à sa traduction du géographe arabe Aboul-Féda, dont une partie avait paru plusieurs années aupara-

vant (1). Chapelain exhorte son correspondant à continuer ce travail, « à le conférer avec l'original dont M. Gronovius peut disposer », et à ses avis il ajoute les nouvelles qui peuvent intéresser le célèbre voyageur. « J'ai réjoui M^{me} et M^{lle} Sévigné (2), lui dit-il, en les assurant que j'aurois bientôt le traité du Firenzuola (3) qu'elles souhaitent. Je ne l'ai point encore reçu, ni le *Pline* de M. Gronovius, dont il y a quelque temps qu'il me donna avis, à ma grande confusion. J'espère que, dans cette dédicace, il aura eu soin de ma pudeur, comme je l'en avois instamment supplié (4). »

Quelques jours après, arrivait « la lettre dédicatoire. » Il ne paraît pas que Chapelain ait songé alors à se plaindre des louanges excessives « du civil M. Gronovius. » et de l'*exorbitance* de cet ami. Il accepte tout, remercie avec effusion, sans autres regrets que de ne pas mériter tant d'éloges. « J'attendois, dit-il au savant éditeur de Pline, une occasion qui ne vous fût point à charge, pour vous rendre très humbles grâces des deux pièces éloquantes qu'on m'a

(1) *Relations de divers voyages curieux, etc.*, tome I, in-f°. Paris, 1663. — Melchisedech Thévenot, 1620-1692; garde de la bibliothèque du roi, de 1684 à 1692.

(2) La fille de M^{me} de Sévigné. L'année suivante, en 1669, elle allait devenir comtesse de Grignan. Elle avait alors vingt ans, était née en 1648, et mourut le 13 août 1705. Le *Dictionnaire* de Dézobry la fait naître en 1646.

(3) Ange Firenzuola, 1493-1548, ami de l'Arétin, religieux de Vallombreuse, et auteur de huit *Nouvelles* dans le genre de celles de Boccace.

(4) Lettre du 21 décembre 1668, à Thévenot; II, 608.

apportées de votre part, il y a déjà quelque temps, lorsqu'enfin M. Thévenot me l'a fournie en m'envoyant la lettre dédicatoire qu'il vous a plu m'adresser à la tête des notes que vous avez faites sur l'historien de la nature (1). Je vous mentirois si je vous dissimulois la joie que j'ai sentie en recevant une si glorieuse marque de votre amitié; mais je ne vous mentirois pas moins si je ne vous témoignois combien j'en ai été surpris, et que je vous célasse la honte que j'ai encore de l'avoir si peu méritée. Ma pudeur s'est de beaucoup accrue, lorsque j'en suis venu à l'endroit où vous vous étendez sur mon sujet, et où, parmi quelques vérités que ma candeur m'empêche de désavouer, vous coulez tant de choses qui me sont étrangères, et où, quelque volonté que j'eusse de les posséder, je ne pourrois sans présomption espérer jamais d'atteindre. Mais, monsieur, je reconnois bien en cette rencontre, qu'on ne sauroit donner de bornes à la vertueuse affection, et je n'entreprends pas de vous persuader d'en réprimer les élans, ne sachant pas si, en pareil cas, je pourrois réprimer la mienne propre. Je vous laisse donc maître de vos paroles, pour excessives qu'elles soient, sur mon chapitre. Je me contenterai de vous dire que je les considère seulement comme une grâce, et nullement comme une dette, souhaitant que vos lecteurs n'y regardent que l'éloquence qui farde si bien mes défauts que, si l'on l'en vouloit croire, on prendroit

(1) Le *Pline* de Gronovius, paru en 1669. — M. Tamizey de Larroque, vol. II, p. 609, a mis *Tacite* au lieu de *Pline*.

pour des perfections, vous demeurant, au reste, fort redevable de cette violence que vous avez faite à mes lumières, pour me faire voir aux autres tout autre que je ne suis (1). »

Il est difficile de parler de soi, de se tirer d'une situation délicate avec plus de dextérité. C'est, en quelque sorte, le modèle du genre : il est impossible de mieux accaparer des compliments, tout en paraissant les repousser. M. Matter qui, le premier, publia jadis cette lettre retrouvée à la bibliothèque de l'Université de Munich, a fort bien saisi cette nuance légère, et l'a marquée avec une heureuse précision. « Le très fin Gronovius, dit-il, donnant de l'encens pour des lettres de change, ne s'y épargnait pas. Il a non seulement fait ses lettres de remerciement et ses quittances, il a fait sa préface; et, dans cette préface (2), qui sera réimprimée aussi longtemps que ses notes sur Pline, sa reconnaissance envers Chapelain a si bien surpassé celle des autres gens de lettres, que l'auteur de *la Pucelle* en est tout étourdi. Sa *pudeur* se croit obligée de protester, tout en encourageant du fond de sa modestie troublée la violence qu'elle a subie, qu'elle est toute prête à subir encore. Cela choque un peu dans cette

(1) Lettre du 27 décembre 1668 ; II, 610. — M. Matter, qui a publié aussi cette lettre, donne la date du 27 décembre 1667 ; *Lettres et pièces rares ou inédites*, 1 vol. in-8°. Paris, Amyot, 1846.

(2) Ce n'est pas dans sa *préface*, mais bien dans l'épître, en tête de ses *notes*, que Gronovius fait le panégyrique de Chapelain ; vol. III, p. 763.

pièce. Elle est faite néanmoins avec toute l'habileté d'un homme qui comprend l'honneur des lettres et la dignité du talent. Je ne connais rien qui, sous ce rapport, soit comparable au langage de Chapelain (1). »

L'ami Thévenot, à son arrivée à Leyde, fut chargé de remettre ces faibles protestations « d'une modestie troublée. » Nous avons la lettre d'envoi de Chapelain : il n'y a pas un mot qui ne trahisse un homme au comble de la joie. « J'ai reçu, lui dit-il, par le soin de M. Garnier, le paquet où étoit l'épître que M. Gronovius a mise devant ses notes sur Pline, et qu'il me fait l'honneur de m'adresser. Il n'y a rien de si glorieux, ni de si honteux pour moi. Je rougis du bien qu'il dit, sachant la distance qu'il y a de ses louanges à ma médiocrité (2). Mais le moyen de ne pas souffrir et même agréer des faveurs faites de si bonne grâce ! Témoinnez-lui, je vous supplie, combien je m'en sens son obligé, lorsque vous lui rendrez le billet que je lui écris sur cette matière. Je l'ai laissé ouvert, afin que vous voyiez de quelle manière je lui parle de la courtoisie qu'il vous a faite et de la grande part que j'y prens (3). »

En 1661, lorsque Huet lui dédia le récit de son

(1) Matter, *Lettres et pièces rares ou inédites*, p. 270.

(2) Dans le sens de *talent moyen*, et non pas *faible*, comme nous entendrions le mot aujourd'hui.

(3) Lettre du 27 décembre 1668, « à M. Thévenot, à Leyden ; » II, 611.

voyage de Suède, *Iter Suecicum*, Chapelain reçut l'adresse du poème avec la même confusion et le même plaisir. Il remercie l'auteur de son projet de dédicace, exalte son mérite, et se met à sa disposition pour distribuer en Hollande, en Allemagne, en Italie, son traité tout récent de la traduction : *De claris interpretibus et de optimo genere interpretandi* (1). « Je me réjouis avec vous, écrit-il à Huet, de la publication de votre livre, qui est, comme qui diroit, de la gloire qu'il vous va acquérir auprès de toutes les personnes intelligentes; car être vu et être fort estimé, c'est sans doute la même chose, tant il a de beauté, tout nu et sans le lustre qu'il recevra de l'impression, laquelle est l'écueil des mauvais ouvrages et le relief des excellens.

» J'attens toujours les dix exemplaires que vous avez commandé qu'on m'apportât, pour les distribuer à ceux que vous m'avez marqués qui sont à Paris, et pour essayer de les faire rendre à ceux qui sont en Hollande, en Allemagne et en Italie. Mais je crains de ne vous servir pas en cette petite occasion, car, depuis avoir reçu vos ordres, voyant que je n'avois point de nouvelles de ces volumes-là, j'envoyai chez M Cramoisy (2), pour lui épargner la peine de me les envoyer; sur quoi, nonobstant ce qu'il vit dans votre lettre, il répondit à mon valet qu'il en avoit con-signé vingt-cinq à M. Ménage, pour en faire ce que

(1) Dialogue publié à Paris, 1 vol. in-4°, 1661.

(2) Sébastien Cramoisy, 1585-1669, libraire du temps bien connu; il était imprimeur du roi et libraire de Richelieu.

vous voudriez , laissant comprendre qu'il n'en avoit point davantage à vous livrer.

» Cela étant , monsieur , vous voyez bien que tout moyen m'est ôté de vous rendre cet office , l'état où M. Ménage et moi sommes ensemble ne permettant pas que je lui aille faire d'éclaircissement là-dessus (1). Il est vrai , qu'à votre égard , cela reviendra à tout un , qu'il fasse cette distribution ou que je la fasse. Il est de vos amis , et il n'a garde de manquer d'exécuter vos volontés , et ni le soin , ni l'adresse , ni les connoissances ne lui défautront (2) pour cela. Si par hasard néanmoins , ces dix exemplaires me venoient , pourvu que ce fût dans trois ou quatre jours , j'avois déjà ménagé une commodité de faire porter sûrement les deux à MM. Huygens et Vossius. Pour la reine Christine et M. Lambécus (3) , je ne vois point bien comment faire passer les leurs jusqu'à eux. J'eusse pu aussi trouver moyen , avec le temps , d'envoyer à Heidelberg les deux pour MM. Fabrice (4) et Spanheim ; mais , comme je dis , s'il ne m'en vient point , la personne qui est chargée des vingt-cinq exemplaires s'en acquittera selon vos désirs (5). »

(1) Ménage et Chapelain se brouillèrent en 1659. Voy. plus loin.

(2) Manqueront ; futur du verbe *défaillir*. Voy. Littré.

(3) *Pierre Lambécus* , d'abord professeur d'histoire à Hambourg , sa ville natale , plus tard bibliothécaire de l'empereur Léopold , à Vienne ; mort en 1680.

(4) *Vincent Fabricius* , né à Hambourg , 1612-1667 ; auteur de poésies latines publiées en 1632. — Pour Spanheim , nous rencontrerons son nom un peu plus loin.

(5) Lettre du 15 octobre 1661 , « à M. Huet , gentilhomme nor-

Deux jours après, le 17 octobre, Chapelain envoyait à Huygens, à La Haye, les deux exemplaires du dialogue de Huet : *De optimo genere interpretandi*, l'un pour lui, l'autre pour Vossius. La recommandation qui accompagne l'envoi est enthousiaste. Ce ton si peu mesuré, si étrange, à le considérer en lui-même, s'explique naturellement. Chapelain est sous le charme ; il attend la dédicace promise par Huet, et paie ainsi à l'avance l'honneur que l'*Iter Suecicum* va lui faire dans le monde savant. Voilà la vraie raison de ces louanges, de ces panégyriques, dont on a raillé l'enflure et l'excès, sans en rechercher la cause. C'est comme une monnaie courante dont il se sert le plus souvent pour acquitter ses dettes, et non pour faire des largesses. « Je n'oserois vous dire, écrit-il à Huygens, en lui envoyant le *Dialogue* de Huet, combien exquis est ce présent, ni avec quelle solidité de doctrine, et avec quelle délicatesse de style l'ouvrage est écrit, de peur de vous donner trop d'impatience de le voir. Je ne puis m'empêcher pourtant de vous avertir qu'on n'a encore rien vu de si beau, ni de si bon en ce genre, et que cette pièce ne sera pas moins agréable qu'utile au public (1). »

Le célèbre astronome était mis à contribution, et chargé de « ménager quelque commodité » pour faire parvenir à Hambourg les deux exemplaires destinés à

mand, à Caen ; » II, 158. — Daniel Huet, né à Caen, 1630-1721. Il fit le voyage de Suède en 1652, en compagnie de Samuel Bochart.

(1) Lettre à Huygens, du 16 octobre 1661 ; II, 159.

la reine Christine et à Lambécius. « Je vous prie de savoir de M. Vossius, lui disait Chapelain, si je les lui puis adresser, pour les leur faire tenir, et s'il a conservé assez d'habitude avec cette reine et avec ce grand lettré pour cela. En ce cas, je ne vois point de meilleure entremise pour cet office que la sienne (1). »

Quelques jours plus tard, les exemplaires étaient partis, par les soins de Chapelain. Celui-ci ne laisse rien ignorer des petites peines qu'il a prises, et rend un compte détaillé de sa mission. Le 22 octobre 1661, il écrit à Huet : « On m'a enfin apporté les exemplaires assez à temps, comme je l'espère, pour en envoyer deux en Hollande à M. Huygens et à M. Vossius par la courtoisie de M. notre Ambassadeur, qui retourne dans ce pays-là, dans deux ou trois jours. » Mais il n'a pas cru devoir expédier l'exemplaire destiné à la reine Christine. Un léger scrupule, le souci de ces petites choses que Chapelain ne sait pas négliger, l'a retenu. A son avis, une lettre d'envoi, une lettre qui doit « estre pleine d'encens » est nécessaire. « Il n'y auroit aucune bienséance, ajoute-t-il, de faire présenter l'ouvrage à cette princesse, sans être relié, et même superbement, et sans une lettre de vous, digne de vous et d'elle (2). »

On le devine, tout ce beau zèle, cet empressement à obliger Huet, à distribuer son livre, tout cela n'est

(1) *Ibid.* — Isaac Vossius, fils du savant Gérard-Jean Vossius. Né à Leyde en 1618, mort à Londres en 1689. Il avait été bibliothécaire de la reine Christine. En 1673, Charles II, roi d'Angleterre, le nomma chanoine de Windsor.

(2) Lettre à Huet, du 22 octobre 1661 ; H, 160.

pas fort désintéressé, et n'est guère qu'un échange de services. A cette époque, Chapelain est hors de joie, dans l'attente de la pièce qui va lui être dédiée; et ce n'est pas l'affection seulement qui lui dicte ses paroles. « Je vous félicite, écrit-il à Huet, de l'accomplissement de cette épître horatienne, et je serai ravi de la voir avec sa broderie et ses ajustemens. Vous faites tort à mon jugement de le craindre de ce côté-là, mais c'est une façon, et non pas une vérité. Il suffit qu'en ce genre narratif vous ayez évité les descriptions de lieux, lesquels il ne faut marquer que du doigt, et par quelque épithète qui les distingue les uns des autres, et qui marque l'érudition de l'écrivain; et vous avez pris le bon parti d'y appuyer sur les mœurs de ceux qui les habitent, et sur les rencontres de la fortune comme les vrais ornemens de cette sorte de composition (1). »

Le 21 novembre, il continuait de rendre compte de la distribution du *Dialogue* de Huet et des petites occasions qu'il s'industriait à ménager pour en faire parvenir les exemplaires à Hambourg et à Heidelberg. « Vous aurez su par M. de Segrays qu'il m'a envoyé le paquet pour M. Lambécius et la reine Christine (2), et que j'ai reçu la commission de le leur faire tenir avec le plaisir qui est naturel à ceux qui aiment leurs

(1) Lettre à Huet, du 28 octobre 1661; II, 160.

(2) La reine Christine, 1626-1689, avait abdicqué en 1651, et résidait alors à Hambourg. — Segrays, né à Caen, 1624-1701; de l'Académie française en 1662. Il retourna à Caen en 1676, et ranima l'académie que Jacques Moisant de Brioux y avait fondée en 1651.

amis et qui font leurs délices de leur pouvoir être utiles... Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que le temps du départ de M. le comte Tott (1) est une chose incertaine ; et , comme il aime la cour de France, il ne se hâtera pas apparemment d'en partir durant le carnaval... Nous ferons la guerre à l'œil (2). » Pour les deux exemplaires destinés à Spanheim et à Fabricius, il lui disait : « Ils iront avec le *Thucydide* de M. d'Ablancourt (3). »

Vers le milieu du mois de décembre , Chapelain écrivait à Heinsius , à Stockholm. Il ne lui dit rien encore de l'*Iter Succicum* ; mais en homme adroit, et pour donner plus de prix aux prochaines louanges du poète, il ne manque pas de relever le mérite de l'érudit et du critique. « Je vous pourrai envoyer, dit-il au savant hollandais, par M. le comte Tott, le dialogue de M. Huet, de Caen, *De optimo genere interpretandi*, qui vous plaira sans doute, tant il est sagement, savamment et élégamment écrit (4). »

Dès que parut le *Thucydide* de d'Ablancourt, Chapelain fit partir ensemble traité et traduction (5). Le

(1) Ambassadeur extraordinaire de Suède en France, de 1648 à 1652, et ambassadeur ordinaire en 1672.

(2) C'est-à-dire « épier ce qui se passe dans une affaire où l'on a intérêt, et se conduire selon que l'occasion se présente. » Richelet, *Dictionnaire françois*. — Voy. aussi M. Littré, au mot *Guerre*.

(3) Lettre à Huet, du 21 novembre 1661 ; H. 175.

(4) Lettre du 9 décembre 1661, « à M. Heinsius, résident pour MM. les Etats de Hollande, en Suède, à Stockholm ; » H. 179.

(5) Le *Thucydide* de d'Ablancourt parut à Paris ; 1 vol. in-f°. Courbé, 1662. — Nicolas Perrot d'Ablancourt, né à Châlons-

26 décembre, il informe Huet de ce départ. Il l'informe en même temps de certain conflit qui a failli éclater entre les deux auteurs, et que les amis ont réussi à écarter. Chapelain ne dit pas ouvertement qu'il a été mêlé à l'affaire, mais il le donne à entendre. « Avant-hier, ajoute-t-il, partirent pour Heidelberg vos deux exemplaires dans le ballot de M. le résident de l'Electeur palatin, et, quelques jours auparavant, les deux pour La Haye, dans celui de M. de Viquefort (1). J'attens toujours qu'on vienne reprendre celui que vous avez destiné à la reine Christine, et qui est sous l'enveloppe de M. Lambécus (2). »

Lorsque Chapelain redouble ainsi d'attentions pour Huet, quand il le comble de prévenances et de caresses, au point de se faire son expéditionnaire en titre, il est clair qu'il veut par là témoigner sa gratitude et exprimer sa reconnaissance. « Il n'y a rien de plus beau, lui écrit-il précisément à cette époque, que les vers que vous faites état de mettre à la tête de votre Voyage de Suède. La reine Christine y trouvera son compte entièrement, et moi j'y trouverai plus que le mien, ne méritant point tout de bon des éloges de cette excellence. Je n'y vois rien à redire que cela (3). »

sur-Marne, 1606-1664 ; membre de l'Académie française en 1637, à la place de Hay du Chastelet.

1. *Abraham* de Wicquefort, né à Amsterdam, 1598-1682. Nommé, vers 1626, résident de l'Electeur de Brandebourg à Paris, il occupa ce poste pendant trente-deux ans.

2. Lettre à Huet, du 26 décembre 1661 ; II, 188.

3. Lettre à Huet, du 8 décembre 1661 ; II, 183.

Comment l'auteur de la *Pucelle* n'eût-il pas été alors le plus heureux et le plus satisfait des mortels? Il venait de respirer délicieusement l'encens de la plus parfumée des dédicaces; il venait d'entendre un poète moderne célébrer dans la belle langue du Latium ses nobles travaux et la vaillante guerrière dont il chantait les hauts faits. Huet n'y va pas par quatre chemins; hardiment, sans hésiter, il comble les vœux les plus chers du poète, dont il vante les nobles loisirs et qu'il proclame l'émule de Virgile :

*Dulcia nobilibus dum avidis olia curis,
Claraque magnanimæ committis facta puella,
Postera mansuris quondam per sæcula chartis,
Et numeris divinum æquas, Capelane, Maronem :
Hic ego deductum meditor tibi dicere carmen,
Et longam sermone viam narrare pedestri (1).*

« Ce fut de la propre main de M. de Segrais, écrivait le 10 novembre Chapelain, que je reçus votre dernière lettre et l'épître horatienne que vous me voulez faire l'honneur de m'adresser (?). Je l'ai lue et relue avec attention, et j'ai admiré que vous ayez pu garder tant de politesse parmi tant de barbarie; j'entens parmi des noms de pays qui s'accommodent si mal à l'élégance latine, dont cet ouvrage-ci m'a semblé un chef-d'œuvre en son genre. » Aux

(1) *Ad Johannem Capelanum* : ITER SUEVICUM; Carmina Huetii, p. 76.

(2) Dédier.

scrupules du poète qui s'excuse de raconter son voyage longuement et en vers familiers ,

Et longam sermone viam narrare pedestri .

Chapelain répond avec indulgence : « Ne craignez point la prolixité. Le chancelier de l'Hospital sera votre garant, lui qui a fait une si longue épître de son voyage en Piémont, à la suite de M^{me} Marguerite de France, duchesse de Savoie, lorsqu'elle y alloit trouver son époux (1). »

Enfin, dans les premiers jours de 1662, la pièce va être imprimée. Comme l'affaire le touche de près, Chapelain s'y intéresse vivement, donne son avis pour l'impression : au besoin, il désignerait le correcteur des épreuves. Dès que paraîtra l'ouvrage, il l'enverra aux amis, en distribuera les exemplaires à profusion, et avec d'autant plus de zèle qu'en travaillant pour Huet il travaillera bien aussi un peu pour lui-même. En attendant, mais pour la forme, il désapprouve l'Adresse de l'*Iter Suecicum* ; « m'y trouvant employé, dit-il, dans un si inégal parallèle : *quàm impar congressus!* » La « pudeur » de Chapelain est de courte durée. Il se console bien vite de cet aimable excès. « Mais, reprend-il aussitôt, qui donne des bornes aux mouvemens de l'amitié?... Puisque vous êtes résolu à l'impression de Paris, vous avez aussi

(1) Lettre à Huet, du 10 novembre 1661 ; II, 164. — Marguerite de France, fille de François I^{er}, née en 1523, morte à Turin en 1574. En 1559, elle épousa Philibert-Emmanuel, duc de Savoie.

songé à celui de vos amis qui vaquera à la correction. Le R. P. Rapin y sera à mon avis le plus propre, outre qu'il est tout proche des ouvriers (1). »

Puis, il revient sur le différend qui avait failli éclater entre Huet et d'Ablancourt à propos des règles de la traduction. Chapelain fait le modeste, et avoue qu'il n'a contribué en rien à écarter l'orage qui menaçait. « Je n'ai eu nulle part, ajoute-t-il, à la suppression de la tirade de sa Préface, où il se défendait contre vous. Cela, vraisemblablement, aura été fait par le conseil de notre pauvre M. Conrart, lequel, selon toutes les apparences du monde, nous perdrons avant peu de jours, sa goutte étant remontée, l'enflure l'ayant saisi à la gorge et la fièvre ne le quittant point. Quelle douleur! quel dommage! et pour moi, plus que pour qui que ce soit (2)! »

La pièce fut imprimée dans les premiers jours de février. Il appartenait à Chapelain d'en faire les honneurs : celui-ci s'acquitta de ce soin avec un zèle qui fait sourire. « J'ai déjà mis, écrit-il à Huet, plus d'une vingtaine d'exemplaires de votre *Iter Suevicum* en de bonnes mains, outre celles que vous m'aviez marquées : entre autres en celles de M. de Beuning, ambassadeur extraordinaire de Hollande en cette cour. J'en ai, de plus, envoyé à M. Heinsius, en Suède, et

(1) La rue Saint-Jacques, où se trouvait *Louis-le-Grand*, le célèbre collège des jésuites. — René Rapin, né à Tours, 1621-1687 ; il était professeur de rhétorique à Louis-le-Grand.

(2) Lettre à Huet, du 14 janvier 1662 ; II, 190. — Conrart mourut longtemps après, le 23 septembre 1675.

à MM. Chevreau et Le Fèvre, à Saumur (1). M. Bouillaud n'est pas encore de retour à Paris (2); j'en réserverai un pour l'en régaler à son arrivée. Demain, j'en donnerai deux à M. Huggens, pour lui et pour son Archimède, comme il le nomme avec assez de fondement (3). »

En 1671, un Allemand à qui Chapelain prodigue les termes de tendresse, qu'il appelle « notre M. Horbius (4), » lui offrait la dédicace d'un grand ouvrage sur les hérésies. Cette fois, le dispensateur des grâces, comme s'il voulait affirmer son orthodoxie, accepte l'hommage franchement, sans résistance, avec une joie qu'il ne prend pas la peine de dissimuler. Le 7 janvier 1671, il écrit à Bœcler, « premier professeur en histoire à Strasbourg, » et le remercie d'avoir fait parvenir sa lettre à Gronovius. « Je vous rends grâce, ajoute-t-il, de celle de M. Horbius, et vous supplie de lui faire sûrement tenir ma réponse. C'est un bel esprit, et qui ne fait point de honte à la discipline qu'il a reçue de vous. Je ne sais quand il publiera son histoire de l'origine des hérésies dont il

1 *Urbain* Chevreau, né à Loudun, 1613-1701. Il fut secrétaire des commandements de la reine Christine. — Tanneguy Le Fèvre, le père de M^{me} Dacier.

(2) *Ismaël* Boulliau, 1605-1694, célèbre érudit et garde de la bibliothèque du roi.

3) Lettre à Huet, du 4 février 1662; II, 199. — *Constantin* Huygens, le père, était venu à Paris en 1662, et se lia avec Chapelain. — *Christian* Huygens, son fils, 1629-1695, était le célèbre astronome.

(4) Lettre à Bœcler, du 24 juillet 1670; II, 694.

me parla lorsque nous l'avions ici, et dont il me parle dans sa lettre. Assurez-le, je vous supplie, mais bien, de mon estime et de mon amitié (1). »

Chapelain avait ses raisons pour parler avantageusement du « savant et vertueux M. Horbius (2). » Il avait une dédicace en espérance : ce qui était la meilleure démonstration du talent et de l'érudition du « bel esprit. » Le 7 janvier 1671, il écrit à « M. Horbius, gentilhomme allemand, à Strasbourg. » — « Vous m'avez ravi, lui dit-il, de m'apprendre que votre histoire de l'origine des hérésies s'avance, et que vous vous proposez de m'y donner quelque petite part. Vous pouvez croire que je ne suis pas assez ennemi de moi-même pour m'opposer à un dessein qui m'est si avantageux ; mais prenez garde, en me glorifiant, de ne vous point faire de honte, et ne m'alléguez plutôt point, que de vous faire faire des reproches d'avoir logé bassement votre affection. Pourvu que l'ouvrage paroisse, il me suffira qu'il vous fasse honneur, et qu'il me fasse plus savant ; car je le considère comme une quintessence d'érudition, à donner des lumières nouvelles aux plus éclairés et des instructions aux plus habiles (3). »

(1) Lettre à « M. Bœclerus, » du 7 janvier 1671 ; II, 716. — *Henri Bœcler*, né à Cronheim, en Franconie, en 1611, et mort en 1672. Le *Dictionnaire* de Dézobry le fait mourir en 1692.

(2) Lettre à Bœcler du 6 avril 1671 ; II, 726.

(3) Lettre à Horbins, du 7 janvier 1671 ; II, 716. — Nous ne trouvons aucuns renseignements sur cet Horbius, ni dans Bayle, ni dans Chauffepié.

L'année précédente, le bon vieillard avait agréé, avec la même joie et le même sourire, la dédicace du *Polybe* de Bœcler. En 1670, il écrit au professeur de Strasbourg : « Vous m'avez fort réjoui en m'apprenant que votre collation de *Polybe* avec le manuscrit d'Augsbourg étoit sous la presse (1). Ce sera, sans doute, un grand avantage pour l'illustration et la réparation de cet excellent historien, et pour l'instruction publique. C'en sera un très grand pour moi, en particulier, que vous le publiiez avec mon nom à la tête ; mais non pas pour vous qui courez fortune de vous attirer un grand blâme d'avoir appuyé à un roseau un travail du poids de celui-ci. Vous avez encore loisir d'y penser ; et, cependant, je tiendrai la chose très secrète, afin que vous demeuriez en liberté d'y prendre la résolution qui vous sera convenable. Je ferai savoir à M. Bigot (2) avec quelle tendresse et quel honneur vous me parlez de lui... Il sera bien réjoui de savoir le soin que vous voulez prendre de l'édition des notes de M. Guyet, sur les *Commentaires* de César, et le dessein que vous avez de les lui adresser (3). » Bœcler avait déjà publié, en 1657, les notes

1 Bœcler avait publié une première édition des variantes de *Polybe* en 1666. — 1 vol. in-4° de 180 p., Strasbourg, 1670, avec une dédicace : *Illustrissimo viro Joanni Capellano*.

(2) Emeric Bigot, savant helléniste de son temps ; né à Rouen. 1626-1689.

3 Lettre à Bœcler, du 20 septembre 1670 ; II, 701. — François Guyet, né à Angers, 1575-1655. — Voy. l'ouvrage de M. Isaac Uri, *François Guyet*, 1 vol. in-8°. Paris, Hachette, 1886.

de Guyet sur *Térence*. Mais publia-t-il les *Commentaires* de César d'après les remarques laissées par le célèbre érudit? Nous ne savons. Du moins, M. Uri ne nous dit rien de cette édition de César, qui devait être dédiée par Bœcler à Bigot.

Que Chapelain ait accueilli avec joie toutes ces flat-teries, faut-il s'en étonner? Ces hommages publics, venus de tant de points différents, de Strasbourg, de Leyde, de Caen, de Padoue et de beaucoup d'autres savantes cités, le consolaient de ses blessures et des amertumes dont sa vie fut abreuvée. Jusqu'à la fin il garda la même attitude : confus, d'une part, de ces glorieux éloges, peu en rapport avec sa « médiocrité; » et, de l'autre, charmé de ces honorables témoignages qui attestaient son mérite et le vengeaient publiquement des outrages de ses détracteurs.

CHAPITRE III.

Colères de Chapelain. — Il se fâche contre J.-B. Morin. *L'Astronomia gallica*, 1661. Chapelain prend parti pour les Jansénistes, 1638. Ses récriminations contre l'évêque de Langres. Le P. Séguenot et Saint-Cyran. Vaugelas dénonciateur public, 1638. Le P. Dausque. Démêlés de celui-ci avec *Daniel Heinsius*. Sorties de Chapelain contre Milton, 1660. Pamphlet posthume de Saumaise contre Milton. Jugement de Chapelain.

Cet homme, d'un caractère en général si bienveillant et si doux, a des vivacités étonnantes. Comme toutes les natures frêles et les tempéraments délicats, il était doué d'une sensibilité exquise : le moindre choc l'ébranle fortement et lui laisse une commotion dont il a de la peine à se remettre. De là, chez lui, de fréquentes colères; alors, il éclate contre tout ce qui blesse ses sentiments, ses passions ou ses goûts; il malmène avec une plaisante indignation ceux dont il relève les méfaits, la bassesse, la cupidité ou la perfidie. Selon le cas, le croirait-on? il en vient même aux gros mots; et, dans cette avalanche de termes injurieux, que lui arrache le mépris, ce n'est plus

l'excuseur débonnaire de toutes les fautes, le *doux* Chapelain, comme Boileau l'appelait, c'est Chrémès irrité qui fait retentir sa maison du bruit de sa colère :

Iratusque Chremes tumido delitigat ore.

Certain médecin astrologue, J.-B. Morin, s'était permis d'attaquer Bernier (1). Celui-ci répliqua en 1653, dans une brochure dédaigneuse; et, avec l'aménité particulière aux savants du seizième siècle, traita son adversaire de « ridicule avorton. » Le titre de la brochure a la brièveté accoutumée de l'époque : « *Favilla ridiculi muris, hoc est dissertatiunculæ ridicule defensæ à Joan. Bapt. Morino, astrologo, adversus, expositam à Petro Gassendo Epicuri philosophiam, per Franc. Bernerium, Andegavum, etc...* (2). »

Le *Dictionnaire* de Moréri, où se trouve un curieux article sur Morin, nous apprend qu'il mourut en 1656. Son ouvrage, *Astrologia gallica*, parut plusieurs années après sa mort, en 1661, à La Haye. Ce fut une reine de Pologne, *Louise-Marie* de Gonzague (3), sœur de la princesse Palatine, qui fit les frais de l'impression. Bernier était alors bien loin, à Dehli, chez le Grand-Mogol. Parmi une multitude d'autres

(1) François Bernier, né dans le village de Joué-Etiau, à huit lieues d'Angers, 1620-1688. — Voy. *Dictionnaire historique* de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port; 3 vol. in-8°, 1869-1878.

(2) 1 vol. in-4°. Paris. 1653.

(3) *Louise-Marie* de Gonzague, 1612-1667, épousa *Vladistas*, roi de Pologne, en 1645; après la mort de celui-ci, en 1648, elle épousa *Jean-Casimir*, son beau-frère.

nouvelles, Chapelain fait part de cette publication au célèbre voyageur, et cela en termes qui prouvent son estime pour le talent du défunt. Le 25 avril 1662, il écrit à « M. Bernier, médecin du grand Mogol, à Delli. » — « *L'astrologia gallica*, lui dit-il, a été imprimée depuis peu en Hollande, depuis la mort de l'impertinent tiracleur Morin, son auteur (1). »

En 1638, dans les dernières années de Richelieu (2), une vraie tempête fondit sur les jansénistes. Devenus suspects au ministre par la fierté de leur caractère et la hardiesse de leur langage plus que par leurs opinions religieuses, ils se virent dispersés tout à coup : deux d'entre eux, le P. Séguenot et Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (3), furent jetés en prison : le premier à la Bastille, le second à Vincennes. Chapelain, fort lié avec tous les chefs du parti, les Arnauld, Le Maître, Nicole, Godeau, murmure tout bas, entre amis, de ce désastre qui frappe tant d'hommes de cœur et de vertu. Dans ce conflit, l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, fils d'un célèbre financier, s'acharna avec une indécente opiniâtreté à la perte de Saint-Cyran. Pareilles indignités

(1) Lettre à Bernier ; II, 226. — *Tiracleur*, terme de mépris dont Rabelais s'est servi. « Tiracleur, ou autrement thriacleur, thériacleur, et enfin thériaqueur, marchand de thériaque, charlatan. » 1 vol. in-f° de 784 p. La Haye, 1661. Bibl. nat.

(2) Il mourut le 4 décembre 1642.

(3) Le P. Claude Séguenot, de l'Oratoire, né à Avallon le 6 mai 1596, mort à Paris en 1676. *Dictionn. de Moréri*. — Jean Duvergier de Hauranne, né à Bayonne, 1581-1643, abbé de Saint-Cyran, diocèse de Bourges, en 1620.

révoltent Chapelain, qui ne ménage pas les dures expressions au prélat. Le 26 août 1638, il écrit à Godeau : « L'affaire des prisonniers ecclésiastiques dort si profondément, qu'il semble qu'elle soit morte. Les grandes publiques (1) ont ou suspendu ou étouffé celle-là. Un prélat du bout du faubourg Saint-Germain est venu ici, de son diocèse, depuis quinze jours, que le bruit accuse d'être parti de là exprès pour venir servir de témoin contre le plus vieux (2), ce qui sonne mal parmi l'honnête monde. L'interrogatoire de M. Le Maistre n'a point eu de suite non plus, et, pour cette partie, je crois bien que la chose en demeurera absolument là (3). »

Un mois après, le 23 septembre, il s'entretient avec Godeau des revers survenus, lui parle des calamités publiques, de ses inquiétudes privées, et, ce qui n'est pas rare dans ces lettres, en excellents termes, dans un style tour à tour grave ou railleur, où il déplore ses épreuves personnelles, celles de la France, et se moque du prélat dénonciateur. « La perte que nous avons faite de M. de Saint-Chartres (4). écrit-il à M. de Grasse, est incomparablement plus grande que nous ne pouvons vous la

(1) Les succès récents de Bernard de Saxe-Weimar sur les Impériaux, près de Brisach.

(2) Saint-Cyran.

(3) Lettre à « M. de Grasse ; » I, 286. — Sébastien Zamet, évêque de Langres, du 30 octobre 1615 au 2 février 1655. Voy. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, vol. I, p. 333 et suiv.

(4) De Saint-Chartres, conseiller au Grand Conseil en 1637, mourut en 1638, à l'âge de vingt-huit ans.

représenter: mais il faut vouloir ce que Dieu veut, et trouver son repos dans la soumission à ses ordres. Il vous éloigne de nous, il afflige M^{me} la marquise de Rambouillet d'une maladie qui est pire que la mort, il tire à lui M. de La Trousse (1) et M. de Saint-Chartres: il permet que la France se consume par une des plus grandes guerres qu'elle ait eues sur les bras, depuis le commencement de la monarchie. Toutes ces choses ne se font pas pour néant; et il y a apparence que c'est pour nous avertir continuellement que nous ne sommes pas en terre pour y avoir du plaisir, et qu'il faut attendre notre félicité dans une autre vie.

» Le prélat dont vous me parlez n'est pas sage et, quand je ne l'aurois pas reconnu, il y a plus de deux ans, en plus d'une occasion, cette dernière où il s'est rendu dénonciateur contre un des plus hommes de bien du siècle (2), contre la bienséance et la charité, me feroit dire fort hardiment qu'il n'a pas au moins la cervelle bien faite, et c'est l'épargner de n'en dire que cela. D'autres disent que c'est un ressentiment et une vengeance, qui est bien pis que d'être léger du cerveau (3). »

Le mois suivant, il terminait l'apologie de l'évêque

(1) *François* Le Hardy, marquis de La Trousse. l'ancien élève de Chapelain, tué devant Saint-Omer, en 1638. — M^{me} de Rambouillet, qui était née en 1558, mourut à Paris le 2 décembre 1665.

(2) L'abbé de Saint-Cyran.

(3) Lettre à Godeau. du 23 septembre 1638; I, 296. — *Antoine* Godeau était né à Dreux en 1605, et mourut à Vence en 1672.

de Langres. « Ce que je vous ai mandé du prélat dont vous me parlez, écrivait-il à Godeau le 21 octobre, m'a été confirmé véritable; et je l'ai aisément cru, sachant comme il vivoit depuis quelque temps avec le prisonnier. Je vous dis, encore un coup, qu'il y a différence de sa tête à celle d'un homme sage (1). »

Chapelain eut toute sa vie d'excellentes relations avec Vaugelas, dont il fut toujours l'ami, et dont il appréciait le bon goût et le savoir. Mais son affection pour l'habile écrivain ne l'empêche pas de signaler à Balzac certaine lâcheté alors à la mode, et qui rapportait encore d'assez jolis bénéfices sous Louis XIV : elle consistait à se faire délateur public avec les profits attachés à ce beau métier. Ce sont ces gains illicites contre lesquels, un jour, s'élèvera Bourdaloue, et qu'il désignera clairement, autant du moins que pourront le permettre les bienséances oratoires. « De là vient, s'écriera en 1671 l'éloquent prédicateur, que dans les conditions les plus honorables il y a tant de pratiques et de menées, tant d'artifices et de détours, à qui je n'oserois, par respect pour cet auditoire, donner le nom qui leur convient, mais que la voix, ou, si vous voulez, que l'indignation publique traite tous les jours de friponneries (2). »

Princes et seigneurs, nobles personnages de toute condition et de tout rang, s'accommodaient de ces lu-

(1) Lettre à Godeau : I, 307.

(2) Jeudi de la troisième semaine de Carême, *Sur la religion et la probité*, vol. I, p. 325. Edit. Didot, 2 vol. in-4°. — Carême prêché à Notre-Dame en 1671.

cratives infamies et en recevaient le prix sans répugnance ni vergogne. Le gouvernement tolérait ces indignités et s'en faisait, en quelque sorte, le complice. Il permettait au délateur qui avait découvert une vieille créance, ou une amende restée impayée, de poursuivre le débiteur et de garder la somme, s'il parvenait à la recouvrer. « Le comte de Grammont tira ainsi de quarante à cinquante mille livres d'un concussionnaire, condamné par contumace, sur lequel il réussit à mettre la main. Le propre frère du roi poursuivit de même des trésoriers de la guerre, et leur arracha un million. Quand un malheureux mettait fin à ses jours, et que, selon l'usage, ses biens étaient confisqués, les solliciteurs ne manquaient pas pour demander au roi ces tristes dépouilles. » Dangeau, écrivait sans scrupule et sans surprise, cette phrase singulière : « Aujourd'hui, le roi a donné à M^{me} la Dauphine un homme qui s'est tué lui-même ; elle espère en tirer beaucoup d'argent (1). »

Il est curieux de voir Vaugelas, dont les contemporains vantent d'ailleurs la bonté et la vertu, se livrer, lui aussi, à ces spéculations malhonnêtes qui répugnent à la plus vulgaire délicatesse. « Le pauvre M. de Vaugelas, écrit en 1638 Chapelain à Balzac, nous justifie bien ce que disoit l'un de nos vieux maîtres, que les dieux vendent aux hommes bien chèrement l'avantage de la vie ; car, c'est seulement pour vivre, et non pas pour vivre à son aise, qu'il se tue de travailler,

(1) A. Feugère. *Bourdaloüe*, p. 404, I vol. in-12. Paris. Didier.

et pour l'ordinaire inutilement. Cela est cruel, qu'une aussi bonne personne qu'il est, et aussi pleine de vertu, soit réduite à mener une vie de solliciteur, de quêteur d'avis, et même de dénonciateur de crimes, jusques à faire connoître qu'il lui est impossible de subsister dans la vie, qu'en poursuivant des hommes à mort. C'est de quoi nous lui avons fait plus d'une fois la guerre au palais d'Arténice et de Julie (1), et toutefois en le plaignant; et c'est de quoi nous l'avons vu s'aguerrir, sans démordre, plutôt que de se résoudre à périr par trop de retenue et de compassion d'autrui. Enfin, cette conduite l'a empêché jusqu'ici de donner du nez en terre (2), et l'espérance de l'avenir le fait riche au milieu de sa pauvreté. Il n'y a point d'homme à qui je souhaite meilleure fortune qu'à lui; et, certes, puisque la philosophie lui manque et que son genre de vie l'engage dans le monde, il a besoin que la fortune vienne à son secours (3). »

Balzac, à cette nouvelle, laisse là les faux-fuyants et les mauvaises excuses; il rejette de si tristes palliatifs et bondit d'indignation et de douleur. « Mais est-il possible, répond-il le 29 septembre (4), que le cher *** soit un dénonciateur de crimes, soit un demandeur de confiscations, et qu'il veuille vivre de la mort d'autrui? Il faut qu'après cela le sucre devienne amer et que les moutons se fassent loups, et que

(1) M^{me} et M^{lle} de Rambouillet.

(2) *Donner du nez en terre*, « échouer, ne pas réussir. » Richelet.

(3) Lettre à Balzac, du 19 septembre 1638; I, 293.

(4) La lettre porte la fausse date du 29 mai 1638.

toute la nature se change. Il a beau alléguer pour sa justification :

*..... quid non mortalia pectora cogis,
Dira famas, durisque urgens in rebus egestas ?*

« Je ne saurois approuver ces sales moyens d'allonger la vie, et ce n'est pas manquer de philosophie, comme vous dites, c'est manquer d'humanité. Ces misérables ont fait leur dernier vœu de coyonnerie (1) à la cour, et ne sont plus capables ni de vertu, ni d'honneur, ni de probité (2). »

Ce qui précède décèle un caractère passablement irritable. « Je me réprime, écrit-il un jour à Heinsius, pour ne pas faire une invective au lieu d'une lettre (3). » Je ne sais s'il se réprime souvent; mais, en vérité, on ne le soupçonnerait guère, en lisant sa correspondance. Chapelain, le pacifique Chapelain, ne se contente pas de partir en guerre pour son compte; il excite encore les autres au combat, les pousse à la lutte et applaudit à la vigueur de leurs coups. « Je ne sais qui est ce Dausquaus, écrit-il en 1663 à Heinsius, qui a eu l'audace de s'attaquer à M. votre père et de le traiter indignement (4). Vous

1 « Bassesse, action de peu de cœur; » Richelet, *Dictionnaire françois*.

(2) Lettre à Chapelain; *Œuv. comp.* de Balzac, édit. in-f°. 1665, p. 165.

(3) Lettre du 12 août 1667; II, 522.

(4) *Daniel* Heinsius, né à Gand en 1580, mort à Leyde en 1665. — *Nicolas* Heinsius, son fils, 1620-1680, l'ami de Chapelain, longtemps résident des Etats de Hollande, en Suède.

avez fait dignement, vous, de le repousser avec véhémence, et vous ne le sauriez avoir fait avec trop de vigueur. Outre que la piété filiale vous y engageoit, il est bon de faire un exemple de ces injustes et de ces insolens que rien ne corrige que les coups. Est-ce dans la préface de votre Silius, ou ailleurs, qu'il a reçu cette touche (3)? »

Le P. Dausque, que Chapelain vouait ainsi à la vengeance de Heinsius, avait publié en 1615 le texte de Silius Italicus, accompagné d'un commentaire médiocre. Comme un juge du camp, content de décider entre deux adversaires, de prononcer sur la justesse ou la force des coups portés, Chapelain attend avec une curiosité impatiente l'édition préparée par Heinsius. « Vous me ferez relire Silius Italicus, lui écrit-il en 1663, quand il aura paru avec vos notes et vos émendations, tant les éloges que vous lui donnez ont fait d'impression sur moi. J'en ferai autant du Virgile de votre édition...

» M. Vossius m'a témoigné beaucoup de gratitude de l'office que je lui ai rendu. Je connoissois bien Dausquius, ex-jésuite, qui a publié un volume de *Orthographiâ* très curieux, et que je conserve entre mes meilleurs livres; mais je ne le connoissois point sous le nom de Dausqueius. J'ignorois qu'il eût jamais eu de démêlé avec M. votre père. Cela suffit pour le mettre mal avec moi. Je serai bien aise de voir comment vous le traiterez dans votre Silius, étant

(3) Lettre à Heinsius, à Stockholm, du 8 juin 1663; II, 306.

difficile qu'il ne vous ait donné sujet . dans le sien , de lui laver la tête (1). »

Milton même n'a pas été à l'abri de sa colère et de ses violences de langage. L'illustre auteur du *Paradis perdu* l'avait irrité par ses fautes politiques , et il ne put pardonner au grand poète d'avoir froissé toutes ses idées sur le respect dû aux pouvoirs publics et à l'autorité royale (2). Chapelain ne vit en lui que le pamphlotaire, que l'adversaire de Charles I^{er} et l'avocat du régicide . et en parla comme nous ferions aujourd'hui de Robespierre ou de Marat. Saumaise avait soutenu contre Milton une polémique des plus ardentes (3). En 1649, à l'instigation de Charles II, il composa une apologie de Charles I^{er} : *Defensio regia pro Carolo I.* Le fils du célèbre érudit publia, en 1660, un écrit posthume de son père : *Ad Johannem Miltonum, Responsio ; opus posthumum Claudii Salmasii* (4), et envoya l'ouvrage à Chapelain. Celui-ci aurait pu

(1) Lettre à Heinsius, du 23 septembre 1663, à Stockholm : II, 327.

(2) Rappelons que Milton naquit à Londres, le 9 décembre 1608, et mourut le 8 novembre 1674. Le *Paradis perdu* allait paraître en 1667, quelques années après cette lettre.

(3) Voy., sur cette polémique, l'ouvrage de M. A. Geffroy : *Etudes sur les pamphlets politiques et religieux de Milton*. Paris, 1848.

(4) 1 vol. in-4°. Dijon, et réimprimé la même année à Londres. — Claude Saumaise, le célèbre successeur de Joseph Scaliger à l'université de Leyde, était né à Semur, en Bourgogne, en 1588 ; il mourut à Spa, le 6 septembre 1658. Le *Dictionnaire* de Dèzobry le fait mourir en 1653. — Saumaise le fils portait, comme son père, le prénom de *Claude*.

répondre en termes moins injurieux, mais non plus fermes, plus éloquents et plus passionnés. « La seule marque de votre souvenir, écrit-il en 1660 au jeune Saumaise, après un si long temps d'absence et le peu d'occasions de vous en donner du nôtre, pourroit tenir lieu d'une grande faveur à une personne de beaucoup plus grande considération que moi. Je vous laisse à penser, cela étant, combien je la dois avoir ressentie, lorsque vous l'avez accompagnée d'un *régale* (1) aussi précieux pour moi, qu'est le dernier ouvrage de feu M. votre père, que j'avois tant souhaité qui parût au jour pour sa gloire et pour le bien public. Je ne pouvois rien recevoir de plus agréable; et vous le concevrez aisément, quand vous saurez que je ne les reçus qu'avant-hier, dans la foiblesse où m'a laissé une maladie de six semaines, et que, néanmoins, j'en ai déjà dévoré plus de moitié avec une satisfaction tout entière. résolu de ne le quitter point que je ne l'aie tout achevé. »

Jusqu'à présent, il n'y a là rien d'excessif et qui ne convienne à tout accusé de réception. La grandeur de la cause, l'infortune du noble et malheureux client justifient bien l'émotion du lecteur. Mais la suite de la lettre est toute frémissante de colère, et, malgré la légitimité de l'indignation, on souffre de voir Milton traité de « scélérat » et « d'avocat prostitué. » — « Et en vérité, disait Chapelain, il seroit bien malaisé de se priver un seul moment d'une lecture aussi so-

(1) Chapelain écrit toujours *régale*, et ne veut pas qu'on dise *régal*.

lide, aussi convaincante et aussi éloquente en son genre qu'est celle-là, où l'on s'instruit en se divertissant, et où la cause royale trouve sa justification toute pleine et celle de la rébellion son absolue destruction, malgré toutes les impudentes déclamations et toutes les artificieuses sophistiqueries de son scélérat défenseur.

» J'ai pris aussi un plaisir étrange à lire l'Épître au roi d'Angleterre, que vous avez mise à la tête de l'ouvrage, élégante, grave, judicieuse, et à laquelle je ne trouve qu'il manquât rien qu'un peu plus d'étendue, quoiqu'en cette sorte de dédicace la brièveté soit l'une des conditions qu'on y regarde principalement. Quel dommage que, des douze chapitres de Milton, M. votre père n'ait pu réfuter que les trois premiers ! Que cette mort funeste et précipitée a épargné de rudes touches à ce malheureux champion de l'iniquité, et qu'elle a fait perdre d'excellentes choses aux lecteurs équitables, aussi bien qu'à la bonté de la cause que ce travail soutenoit ! Il y a pourtant de quoi s'en consoler, puisque nous avons le premier sur le même sujet (1), que j'ai toujours jugé une pièce accomplie, et qui repousse toute seule l'insulte des soulevés et les insolences de leur avocat prostitué (2). »

Toutefois, cette grosse colère tombait assez vite, et

(1) Le *Defensio regia* paru en 1649.

(2) Lettre du 14 octobre 1660. « à M. de Saumaise, à Drambon, en Bourgogne ; » II. 102. — Drambon est un petit village, dans la Côte-d'Or.

dès le mois suivant, il parlait de la *Réponse* avec bien moins d'ardeur, et même avec une pointe d'ironie. Le 4 novembre 1660, il écrit à Heinsius, à La Haye. « Enfin, lui dit-il, l'apostume de feu M. de Saumaise a crevé (1), et la révolution d'Angleterre a fait obtenir à son fils la permission de publier ce qu'il avoit trouvé de lui écrit contre le livre de Milton. J'y ai lu avec douleur et indignation ce qu'il y a mis sans nécessité contre vous et contre Monsieur votre père, mais principalement contre vous. Vous devez avoir vu cela depuis trois mois qu'il est imprimé. J'en attens votre sentiment (2). » Ce brusque changement de ton, et cela sur le même sujet, selon qu'il s'adresse à Saumaise ou à Heinsius, est fort curieux. Nulle part, ce contraste que nous aurons l'occasion de signaler encore n'est mieux marqué qu'ici. Enthousiasme sans réserve, s'il parle au fils de Saumaise; ton moqueur, au contraire, expression « d'indignation » et de « douleur, » s'il écrit à Heinsius. Le père du célèbre résident de Hollande, *Daniel*, avait eu jadis avec Saumaise une violente querelle à propos de sa tragédie : *Herodes infanticida*, parue en 1632. De là, des ménagements nécessaires, d'adroits tempéraments que le prudent Chapelain n'a garde de négliger.

Le côté belliqueux de ce caractère était demeuré presque totalement ignoré : il offre assez d'intérêt, ce-

(1) *Apostume*, abcès, tumeur. « Il faut que l'apostume creve. » Façon de parler proverbiale pour dire : Il faut enfin que la chose éclate. » Richelet, *Dictionnaire françois*, 1719.

(2) Lettre du 4 novembre 1660 ; II, 110.

pendant, pour mériter d'être examiné de près. Quand Chapelain parle « de ces insolens que rien ne corrige que les coups, » il songe à d'autres dont il a à se plaindre, et qu'il ne serait pas fâché de traiter de la même façon. C'est une belle étude, à coup sûr, que celle de la nature; il est intéressant d'observer les innombrables phénomènes du système nerveux, et d'en noter, en quelque sorte, les imperceptibles vibrations; de suivre avec sûreté la marche de certains poisons, d'en retrouver les traces ou d'en constater l'effet sur les organes. Mais l'homme aussi, comme on le rappelait naguère (1), est intéressant à connaître; intéressant à observer dans les mouvements si variés de son cœur, dans ses fluctuations, ses contre-coups au choc des événements, dans la mêlée générale de toutes les convoitises, au bruit des agitations et des orages des passions humaines.

1) Discours de M. A. Dumas à la réception de M. Leconte de Lisle; séance de l'Académie française du 31 mars 1887.

CHAPITRE IV.

Benjamin Priolo. — Attaché d'abord au duc de Rohan, 1638. Il est ensuite au duc de Longueville, 1648-1659. Protégé de Mazarin et de Colbert, 1660. Son Histoire de France depuis la mort de Louis XIII, 1665. Détracteur du duc de Longueville. Indignation de Chapelain. Ses imprécations contre la vénalité de l'historien. Vie de Priolo par Louis-Henri de Loménie de Brienne. Mort de Priolo, 1667.

Mais l'un des plus maltraités, c'est certainement Benjamin Priolo, vraie tête de Turc, sur laquelle Chapelain frappe sans relâche, à coups redoublés, avec une joie fébrile. Il n'a pas de paroles plus cruelles, de termes plus durs pour ses ennemis personnels, La Mesnardière, Ménage ou Costar.

Le personnage n'est pas fort connu : faisons un peu connaissance avec lui. Benjamin Priolo était né à Saint-Jean-d'Angély en 1602, d'une famille protestante. Il s'attacha d'abord au duc de Rohan (1), qui avait quitté la France à la paix d'Alais en 1629, et

(1) Henri de Rohan, né en 1579, mort en 1638.

s'était retiré à Venise. Il combattit aux côtés du vaillant capitaine, chargé en 1635, par Richelieu, de défendre la Valteline et les Grisons contre les Autrichiens. Depuis la mort de son protecteur, tué en 1638 à la bataille de Rheinfeld (1), livrée contre l'Autriche, Priolo vivait à Genève. Le duc de Longueville lui proposa de l'emmener avec lui à Munster, où il se rendait pour négocier le traité de Westphalie (2). A son retour en France, Priolo s'arrêta à Lyon et fit son abjuration entre les mains du cardinal Barberini (3). Pendant la Fronde, il suivit bravement le parti des princes, leur demeura fidèle et, à cause de cela, se vit même exilé en Flandre. Mais par quel brusque changement sut-il rentrer en grâce et obtenir la faveur de Mazarin et de Louis XIV, qui, l'un et l'autre, n'oublièrent jamais la résistance et la rébellion du grand Condé et de sa famille? En 1661, Louis XIV lui accordait une pension de 2,000 livres; la même année, Mazarin lui laisse, par son testament, une pension de 1,500 livres; et en 1664, au grand dépit de Chapelain, et bien malgré lui, évidemment, *le fourbe* est inscrit en tête de la liste de gratification. et pour une somme fort convenable : « Au sieur Priolo, par gratification, et pour lui donner moyen de continuer son application aux lettres... 2,500 l. (4). »

(1) Petit village de Suisse, dans le canton d'Argovie.

(2) Signé le 24 octobre 1648.

(3) Antoine Barberini, archevêque de Reims en 1667, neveu du pape Urbain VIII.

(4) Voy. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. P. Clément, vol. V, p. 466. 10 vol. in-4°, impr.

Cette faveur ne pouvait venir de Chapelain, comme nous le verrons. C'est donc Colbert ici qui impose sa volonté, et qui, fidèle au souvenir de Mazarin, porte d'autorité Priolo sur la liste des gratifiés. Le fait a son importance et vaut la peine d'être signalé. Il nous prouve que Chapelain n'était pas maître absolu de la feuille des bénéfices littéraires ; et, s'il préparait le tableau des gratifications, le maître se réservait toujours le droit de retrancher un nom, d'en ajouter un autre. et cela sans prendre son avis.

Après Mazarin, Colbert semble avoir tenu à honneur de protéger le pensionnaire du cardinal, de l'encourager dans ses travaux et de lui donner des marques de sa bienveillance. En 1661, Priolo écrit au ministre. Il lui parle de l'histoire qu'il prépare, cette histoire qui va exciter la colère de Chapelain, et qu'il est question d'imprimer aux frais du roi. « Ce matin, dit-il à Colbert, M. le comte de Brienne (1) m'a fait l'honneur de me venir voir, et m'a dit beaucoup de choses touchant mon ouvrage. Je veux croire que la passion qu'il a pour moi le fait estimer meilleur qu'il n'est. La conclusion a été qu'il m'a demandé ces pauvres livres comme étant nécessaire

nat., 1861-1882. — Sur Priolo, voy. la note de M. Clément, *ibid.*, p. 235.

(1) Henri-Auguste de Loménie de Brienne, nous dit M. P. Clément, auteur de *Mémoires contenant les événements des règnes de Louis XIII et de Louis XIV.* 1 vol. in-f°, 1661. — Nous croyons plutôt qu'il s'agit de son fils, Louis-Henri de Loménie de Brienne, disciple de Priolo, comme on verra plus loin.

qu'ils soient vus à Fontainebleau. Du reste, il m'a dit que M. le Chancelier (1) donnera ordre à M. Cramoisy (2) d'imprimer le tout aux dépens du roi. Sur quoi, monsieur, j'ai cru à propos de me donner l'honneur de vous écrire pour, avant toutes choses, savoir votre volonté; car, pour moi, je suis bien résolu de ne rien faire que ce qu'il vous plaira me commander. Il est donc question de savoir si je dois donner mes livres pour être imprimés, ce que M. de Brienne dit être tout à fait nécessaire. Là-dessus j'attends votre ordre. »

En quelques mots, Priolo indique rapidement le plan de l'ouvrage, qui ne semble guère autre chose qu'une apologie de Mazarin. « La division est bonne, ajoute-t-il, et ne peut qu'être approuvée. Je vous supplie aussi, monsieur, de pardonner ces effaçures et ma mauvaise main, car elle est foible et malade. Je vous écris seulement pour vous supplier de me mander ce que je dois faire de mes livres, car je ne les délivrerai à personne sans votre exprès commandement, ayant trop reçu de marques de votre bonté pour en user autrement (3). »

Le ton de la lettre, le souci « des pauvres livres »

1) Pierre Séguier, 1588-1672.

(2) Sébastien Mabre-Cramoisy, né en 1585, mort en janvier 1669. Il était directeur de l'imprimerie royale établie au Louvre. Le premier livre de Priolo parut chez lui en 1662. Voy. un peu plus loin.

(3) Lettre de Priolo à Colbert, en date du 31 octobre 1661, dans les *Lettres, mémoires et instructions de Colbert*, publiés par M. Clément, vol. V, p. 444.

qu'on ne veut livrer à personne sans un « exprès commandement, » montrent que l'ouvrage de Priolo soulevait de violentes réclamations. « Quelques ministres d'Etat, dit Moréri, y trouvoient trop d'essor, et voulurent que cet ouvrage fût tronqué par des examinateurs. L'auteur fit des remontrances au roi, qui lui permit de faire imprimer son histoire chez Léonard (1). »

Découragé par une opposition si redoutable, Priolo eut un instant le dessein de quitter la France, pour aller vivre tranquille à l'étranger. Colbert le dissuade d'un tel projet, lui parle avec une extrême bonté et dans les termes les plus affectueux. « Vous avez très bien fait, lui écrit-il le 30 juin 1662, de céder à l'orage et de suspendre pour quelque temps l'impression de votre histoire; mais je ne puis approuver la résolution qu'il semble que vous avez prise de remettre votre pension (2), parce qu'il est public que Son Eminence vous en avoit gratifié avant même que vous eussiez commencé votre ouvrage.

» J'ai déjà parlé deux fois au roi pour votre acquittement, et Sa Majesté a trouvé à propos d'en différer un peu le paiement, à cause de la nécessité d'argent où elle se trouve maintenant. Je ne laisserai pas de l'en solliciter encore et de tâcher de vous procurer la satisfaction la plus prompte qu'il sera possible; ce pendant, je dois vous dire que l'exécution de votre

(1) L'histoire parut, en effet, en 1665, non chez Léonard, mais à Charleville.

(2) La pension que lui faisait Mazarin.

pensée de vous aller en un lieu de pleine liberté ne vous produiroit, à mon sens, aucun avantage, dont je m'assure que vous conviendrez, quand je vous aurai entretenu à Paris, où j'irai dans quelques jours (1). »

En 1659. Priolo n'était pas encore à Mazarin, et demeurait attaché à la maison de Longueville. A cette époque, nous le voyons chargé par le prince d'écrire une histoire des événements contemporains. L'auteur avait mission de faire gauchir quelque peu les faits, et de les tourner à l'honneur de cette illustre famille. Mais, dans le cours de ce travail, calcul, maladresse ou trahison, l'écrivain changea plus d'une fois son apologie en satire et déchira à belles dents celui dont il devait célébrer la gloire (2). Chapelain, qui était aussi au duc de Longueville, comme tant d'autres étaient à Richelieu, à Fouquet ou à Montausier, Chapelain fut indigné de cette perfidie. Il ressentit vivement l'injure faite à son Mécène, et ne fut pas le dernier à joindre ses protestations à celles des amis et des nombreux clients de la puissante maison.

Au début, cependant, Chapelain avait bien auguré du succès de l'affaire; il avait même donné ses conseils pour l'exécution « d'un si noble ouvrage, » et vanté le mérite de celui qui allait mettre en œuvre de si excellents matériaux. Le 14 janvier 1659, il écrit à

(1) Lettre de Colbert « à M. Priolo; » *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, édit. de M. Clément, vol. V, p. 235.

(2) Henri II d'Orléans, duc de Longueville, né en 1595, mort à Rouen le 11 mai 1663. Après la mort de sa première femme, fille du comte de Soissons, il épousa, en 1642, *Anne-Geneviève* de Bourbon, sœur du grand Condé.

« M^{gr} le duc de Longueville. » à Rouen. « S'il y a un homme en France, lui dit-il, capable de satisfaire à ces conditions par le zèle, par le sens et par l'élocution, dans la langue qui est mère des autres, c'est sans doute celui sur qui V. A. a jeté les yeux (1). »

Il ne s'agissait dans ce travail ni d'un éloge fleuri, ni d'un éloquent panégyrique, « mais d'une histoire vraie et de faits certains et avérés. » L'auteur, pour donner un fondement solide à l'édifice, devait donc étudier l'histoire générale de France, les pièces justificatives, mémoires, documents, en un mot tout ce qui établit l'autorité d'un récit et la véracité d'un historien. « Ce qui, étant revêtu, ajoutait Chapelain, d'un langage mâle et pur. et de beautés modestes et sensées, selon le genre de la bonne histoire, ne pourra que produire un ouvrage éclatant et magnifique à la gloire de V. A. et de toute sa maison (2). »

Le premier livre de l'histoire de Priolo parut chez Cramoisy en 1662. L'ouvrage entier comprenait douze livres; il fut publié, en 1665, sous ce titre : *Benj. Prioli ab excessu Ludovici XIII, de rebus gallicis, historiarum libri XII* (3). Dès l'apparition du premier livre, l'orage éclata. En maint endroit, le duc de Longueville était fort malmené et traité de personnage intrigant et artificieux. Priolo essaya d'expliquer son méfait et déclara qu'il n'avait eu aucune mauvaise

(1) B. Priolo. — M. Tamizey de Larroque a publié des *Lettres inédites de Benjamin Priolo*, in-8°, Tours, 1877.

(2) Lettre du 14 janvier 1659, au duc de Longueville; II, 11.

(3) 1 vol. in-4°. Charleville, 1665. Bibl. nat.

intention contre son maître. Le prince, indécis s'il devait agréer la défense « du fourbe » et recevoir ses excuses, demanda l'avis de Chapelain. « Je m'explique mal volontiers, disait celui-ci, au désavantage de personne. » Mais obligé de parler, par devoir, sur un ordre précis, pour répondre à un témoignage de haute confiance, Chapelain examine avec soin le passage incriminé, et, dans sa lettre, véritable modèle de discussion vive, pressante et serrée, il ne laisse aucun doute sur les intentions du perfide écrivain. « Tout ce que cet homme allègue pour se disculper, écrit-il au duc de Longueville, est illusoire et insoutenable; et, en cela, il n'a cherché qu'une couleur telle quelle pour éblouir V. A., s'il pouvoit, et pour éviter les premiers mouvemens de votre colère, dans l'espérance que le temps y apporteroit de l'adoucissement. »

Les dénégations de Priolo cachent un piège; elles ne méritent pas d'être prises au sérieux, et le prince ne peut y ajouter foi et croire à leur sincérité sans s'exposer à se faire jouer par le traître. « Sa mauvaise intention, reprend Chapelain, étoit claire comme le jour; c'est aggraver l'offense que de prétendre vous la faire passer en obligation, afin de vous débiter, après cela, pour une personne facile à duper et d'une petite intelligence. Car, de vous représenter comme une louange ce qu'il dit : *que vous vous fourriez dans toutes les intrigues pour vous ranger après du costé des plus forts*, c'est bien abuser de votre bonté de s'imaginer que vous la receviez pour telle sur sa foi (1). »

(1) Voici le texte de Priolo : « Longavillanus, Condei gener,

C'était par ignorance, avait dit Priolo, qu'on avait pris le mot *dolosus* pour une injure. « Avec tout son savoir grammatical, répliquait Chapelain, et la ridicule vaine qui lui fait conter son ouvrage comme un monument éternel, il ne trouvera en aucun livre approuvé que le mot *dolosus* soit jamais pris qu'en mauvaise part, pour trompeur et pour artificieux. »

Une autre accusation, d'autant plus grave qu'elle était plus fondée, c'était le dessein, attribué au duc de Longueville, d'avoir voulu, à la faveur des troubles de la Fronde, se rendre indépendant dans son gouvernement de Normandie; et, pour mieux assurer sa domination, d'avoir formé le projet de faire main-basse sur les citadelles de la province, en particulier sur celle du Havre. Voici le texte même fourni par Chapelain et inséré dans sa lettre : « A morte » regis, propositum quidquid munitum in Neustria » in potestatem suam transferre, præsertim Havræam » arcem, qua sæviens adversus Neustrios, securus » adversus Reges in illo portu se jactaret (1). » Le sens du libelle était clair. Priolo faisait métier d'espion, comme l'a montré M. Léon de Laborde (2). Il écrivit ce passage pour plaire à Mazarin, l'ennemi du prince et des Condé. Aussi, le réquisitoire se termine-t-il d'une manière terrible. Si l'imprudent pamphlétaire avait pu en lire la conclusion, il eût bien

Condeana rate navigabat, omnibus tamen se immiscens, nulli addictus nisi qui præpolleret » *De rebus gallicis*, p. 24.

(1) P. 22.

(2) *Le palais Mazarin*, 1 vol. in-8°.

fait, eu égard aux mœurs du temps, de trembler pour sa peau. Chapelain ne va pas jusqu'à conseiller une rude correction ; mais, à son avis, elle serait bien méritée. « Ces derniers termes. *adversus Reges*, disait-il, les plus offensans qu'il se puisse, justifient le venin des précédens, auxquels il a tâché, mais en vain, de trouver des excuses. Ainsi, monseigneur, je ne puis me figurer autre chose, sinon qu'il a voulu outrager V. A. de propos délibéré, et en cela je ne fais que suivre l'opinion générale.

» Je n'estime pas pourtant qu'elle doive changer la résolution qu'elle avoit prise de mépriser cet attentat, comme fait par un homme de trop petite étoffe, et trop décrié pour être capable de vous nuire, et pour mériter votre colère et votre ressentiment... Je me garderois donc bien de m'abaisser jusqu'à lui répondre, ni à lui faire parler. Il ne seroit nullement de votre dignité ; et vain comme il est, il le feroit passer pour une recherche. Que si on lui parloit, en une offense si qualifiée que celle-là, sans l'en payer en mêmetemps, ce seroit le traiter d'égal, avec une grande diminution de votre gloire. De le punir par main mise, cela n'est pas de votre modération et de la hauteur de votre courage. Je le punirois par le mépris. J'en parlerois comme d'un ingrat insensé, lorsque je serois contraint d'en parler, et n'en parlerois pourtant que par force. Ce procédé lui laisseroit la crainte qu'il a du châtement, sans vous engager à rien, et vous laisseroit toujours en état d'en user d'autre sorte, selon le temps et la raison. Pour habitude avec lui, je n'en ai aucune, et ai toujours fui d'en avoir, sa-

chant de tout temps, par des témoins irréprochables, combien dangereuse est sa connoissance à un homme qui fait profession d'aimer l'honneur et la vertu (1). »

Longtemps Chapelain garda le souvenir irrité d'une telle trahison. Bien des années après, il en parlait encore à ses correspondants ; et, en 1667, quand mourut le traître, il lui fit une oraison funèbre digne de son réquisitoire. « J'admire, écrit-il en 1668 à Bœcler, la fortune qu'a eue le libelle de Prioleau en vos quartiers (2), et l'ordre que le censeur des livres de Strasbourg a donné pour sa réimpression ; car, il n'y a rien de si décrié parmi nous, soit pour l'impureté et l'irrégularité du style, soit pour les faussetés malignes dont il l'a rempli, soit pour la vanité ridicule et audacieuse avec laquelle ce fils d'un moine renié se veut faire croire descendu de l'illustre race des Prioli de Venise, fondant sa fourberie sur je ne sais quelle conformité qui se rencontre entre ces noms ; soit pour le sacrifice intéressé qu'il y fait au défunt cardinal (3) de l'honneur de tous les grands et de tous les ordres de France, sans pudeur, sans conscience, et même sans art (4). »

Ce « fils d'un moine renié » va être traité plus durement encore ; après les injures vont venir les imprecations les plus atroces. Chapelain dit un peu

(1) Lettre au duc de Longueville, du 1^{er} août 1662 ; II. 351.

(2) Le *De rebus Gallicis*, cité plus haut.

(3) Mazarin, mort au château de Vincennes le 9 mars 1661.

(4) L'ouvrage était dédié à la république de Venise : « Sere-
nissimo duci et Augusto senatui reipublicæ venetorum Benja-
minus Priolus, Felicitatem, Victorias, Triumphos. »

plus loin que Priolo était fils d'un pasteur de Saint-Jean-d'Angély, et rien de plus. Dans ce cas, ce n'était qu'un terme de mépris, pour désigner un sectateur de Luther. Mais écoutez la suite : « Nous l'avons vu, dans cette cour, continue le terrible justicier, frappant à la porte de toutes les puissances, s'introduisant dans leurs affaires, les ruinant par sa présomption et par ses friponneries ; et enfin ayant été connu pour ce qu'il étoit (1), nous l'avons vu exclu de tout emploi et de toutes grâces : et, après avoir dissipé en débauches ses voleries, nous l'avons vu mourir sur le fumier, abhorré de tous les gens de bien et peu regretté de ses semblables (2). »

Bayle a parlé de Priolo ; et, chose assez piquante, le sévère critique s'est montré bien plus indulgent que le « doux » Chapelain. Le lendemain de cette belle apologie, le 6 octobre 1668, il écrit à Du Maurier, maître d'hôtel du roi, et auteur de *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande* (3). Il entretient son correspondant d'une biographie de Priolo, publiée en 1662, du vivant même du « fourbe : » *Vita Benjamin Prioli, auctore Joanne Rhodio*, opuscule de six pages in-folio. Disons, en passant, que ce Jean Rhodes n'est pas tout à fait inconnu. Costar, dans son *Mémoire des gens de lettres*, lui fait l'honneur d'une

(1) Le texte porte : *par ce qu'il étoit*. Le lecteur verra s'il doit adopter notre correction.

(2) Lettre du 5 octobre 1668 ; II, 595.

(3) 1 vol. in-8°, La Flèche, 1680. — Louis Aubery du Maurier, né à Paris en 1609, mort en 1687 au château du Maurier, dans la Sarthe, près de La Flèche.

mention. « *Joan. Rhodius*, danois, y est-il dit, habitué à Padoue, il y a trente-cinq ans; savant en médecine (1). » Chapelain, emporté par la colère, feint-il d'ignorer la mort récente du triste personnage, et dont il parlait la veille même, le 5 octobre, à Bœcler? ou bien, est-ce le plaisir de faire une cruelle antithèse? « J'ai lu, écrit-il à Du Maurier, la vie du fourbe Prioleau, et elle m'a plu. Je n'ai point vu sa mort, qui m'auroit plu encore davantage (2). »

En signalant à Bœcler les friponneries et les débauches de Priolo, Chapelain s'était moqué d'une autre vie du « fourbe, » composée par un illustre « gentilhomme, » son ancien élève. « Sa légende, disait-il ironiquement, a été écrite par un gentilhomme, dont il fut autrefois le précepteur, et qui, déduisant par le menu ses aventures, l'a peint de toutes ses couleurs (3). »

Le 20 novembre, écrivant au même professeur, il complète ses renseignements, en ajoute de nouveaux, bienveillants comme ceux qui précèdent, et qui ne déparent pas l'amusant portrait esquissé un peu plus haut. « Ce que je vous ai écrit de Prioleau, dit-il à Bœcler, est la vérité pure. Il n'y eut jamais de plus insigne fripon, de plus infidèle serviteur, de plus intéressé négociateur, de plume plus vénale, ni d'âme plus vindicative. Vous jugez de son style en habile

(1) Voy. *Mémoires de littérature de Sallengre*, vol. II, p. 361. Paris, Simart, 1726.

(2) Lettre du 6 octobre 1668, à Du Maurier; II. 597.

(3) Lettre à Bœcler, à Strasbourg, du 5 octobre 1668; II. 595.

homme. Les éloges qu'il s'est fait donner par le jeune comte de Brienne (1) sont de sa propre composition, non moins que sa vie qu'il a publiée à part, avec son portrait, sous le nom du même comte de Brienne, lequel il avoit infatué de sa personne, à force de promesses de le rendre le plus excellent écrivain latin de ce temps. »

Cette curieuse vie, avec portrait, et publiée sous un nom d'emprunt, n'est citée nulle part. Cependant l'affirmation est si nette, les détails sont si précis, qu'il est impossible de ne pas en admettre l'existence. Le jeune comte de Brienne n'avait point peur du bien d'autrui : volontiers il souffrait qu'on l'en gratifiât ; il le prenait même au besoin. Vers 1663, il se fit chasser de la cour pour escroqueries au jeu, comme il signait bravement de son nom des ouvrages, prose ou vers, dont il n'était pas l'auteur, et que Commire et Priolo composaient pour lui. On connaît l'existence aventureuse du jeune secrétaire d'Etat, pour qui semble fait tout exprès le vers de Voltaire :

Il prit, quitta, reprit le cilice et la haire.

Dès 1651, à peine âgé de seize ans, il eut en survivance la charge de son père et en exerça les fonctions de 1660 à 1663, époque où il dut quitter la cour et le ministère pour les motifs que l'on sait. En 1666, il entra à l'Oratoire, d'où il sortit en 1670, pour aller mener la vie la plus folle et la plus dissipée qu'on

(1) *Louis-Henri* de Loménie de Brienne, né en 1635, mort en 1698, à l'abbaye de Château-Landon, Seine-et-Marne.

puisse imaginer. Pendant près de vingt ans, de 1674 à 1692, par ordre du roi, il fut enfermé à Saint-Lazare, où il subit une rigoureuse détention. Enfin, deux ans avant sa mort, il eut la liberté de se retirer à l'abbaye de Saint-Séverin, à Château-Landon : il y mourut le 17 avril 1698.

Chapelain parle ensuite à Bœcler d'un *Abrégé* composé cette fois par le comte de Brienne, mais qui n'a pas paru, ou du moins qu'on ne trouve nulle part. « Un gentilhomme, dont il a été autrefois le précepteur (1), ajoutait-il, et qui le connoissoit *intus et in cute*, nous a fait un abrégé de sa vie, mais véritable et divertissant, qui attend la presse, pour en désabuser le monde. Je ne pense pas, étant aussi connu qu'il est pour fourbe et pour affronteur (2), que le censeur des livres de Strasbourg, qui a favorisé l'édition de son libelle, s'en tire avec honneur ; et si vous avez eu part à cette affaire, je suis de votre avis, qu'il faudra toucher quelque chose de sa foi suspecte (3) dans l'avis au lecteur. »

En 1669, il revient sur l'ouvrage détesté, sur « la chronique scandaleuse du fourbe Priolo, » et toujours avec la même verve, la même véhémence et le même dédain. « Il a paru depuis deux ou trois ans, écrit-il en 1669 à Ferrari, un abrégé de l'administration du cardinal Mazarin, écrit en latin, de style

(1) Ceci semble bien désigner le comte de Brienne.

(2) Trompeur.

(3) Sa mauvaise foi. — Lettre à Bœcler, du 20 novembre 1668 ; II, 606.

inégal, et qu'on ne lit qu'avec indignation, tant il est plein de mensonges impudens et de basses flatteries. L'auteur s'en nomme Prioleau, un insigne fourbe; et, pour tirer quelque argent de la Sérénissime République, il le lui a dédié (1) sous le nom de Prioli, se voulant faire passer pour un de cette illustre famille, insérant dans son épître ces mots : *Agnoscite vestrum civem*, quoiqu'il fût fils d'un chétif ministre huguenot de Saint-Jean-d'Angély. Il vient d'être réimprimé à Leipsic; et, si vous en voulez avoir le divertissement, vous en aurez facilement un exemplaire par Francfort (2). »

Plus d'un an après, à la fin de 1670, cette colère si vivace n'était pas apaisée, et Chapelain trouvait encore de nouvelles injures et de nouveaux outrages pour la mémoire de l'ingrat serviteur. « Votre censure du libelle de l'insigne fourbe Prioleau, écrit-il en 1670 à Ferrari, est digne de vous; et je me doutois bien que vous n'auriez besoin que de le voir pour en faire le jugement sensé que vous en avez fait. Il est en abomination à ceux qu'il a si longtemps amusés et abusés, et, rejeté de tout le monde, s'en est enfin allé mourir sur un fumier, en un coin du royaume, où les esprits n'étoient pas assez subtils

(1) Le texte porte : « il la lui a dédié. » C'est évidemment un de ces nombreux *lapsus* qui échappent à Chapelain ou à son copiste.

(2) Lettre du 28 avril, à Ottavio Ferrari, professeur d'éloquence à Padoue; II, 637. — Cette édition de Leipzig est en réalité celle d'Utrecht, 1669, in-12, *apud Petrum Elzevirium*.

pour prendre amorce à son mauvais feu ; et présentement on n'en parle plus que comme d'un personnage impudent et audacieux , dont le monde candide est heureusement délivré pour jamais. Si le cours de votre histoire doit aller jusqu'au temps de sa satire , je crois qu'il n'y aura aucun des autres bruits populaires plus dignes d'être réfuté , que ces malignités affectées dont son pot pourri est rempli. Mais vous n'avez pas besoin d'avis sur cet article (1). »

Ces violences de langage envers un défunt , ce ton si dur , qui va souvent jusqu'à la cruauté , tout cela est-il absolument désintéressé ? Tout en paraissant venger l'honneur de son maître , Chapelain ne vengerait-il pas aussi quelque rancune personnelle ? Une telle persistance dans l'injure , une telle amertume semblent justifier nos soupçons. Pour exciter à ce point son dégoût , Priolo devait avoir commis quelque méfait envers lui ; l'avoir *mordu* , comme il le dit quelque part , dans son style pittoresque , en parlant des « aboyeurs » qu'il a à ses trousses. Si notre soupçon est fondé , il faut l'avouer . Chapelain n'est pas demeuré en reste avec son détracteur , et a payé en bonne monnaie.

Il a regret , dirait-on , de n'avoir pas assez donné , et il complète sa libéralité en faisant mourir Priolo comme un gueux , dans l'abandon , en un coin du royaume et « sur un fumier. » Et puis dites que la colère n'aveugle pas ! et allez vous en rapporter aux récits des gens passionnés ! La vérité , au contraire ,

(1) Lettre du 1^{er} décembre 1670. à Ferrari, à Padoue; II, 712.

est que l'auteur suspect de l'administration de Mazarin mourut en pleine faveur. En 1667, il était chargé par Lionne (1) d'une mission secrète auprès de la république de Venise, qu'il avait habitée jadis avec le duc de Rohan. A son passage à Lyon, il fut frappé d'apoplexie, et mourut, non pas précisément « sur un fumier, » mais chez l'archevêque de la ville, Camille de Villeroy (2). Bayle s'excusa plus tard d'avoir parlé inexactement de cette mort, dans la première édition de son *Dictionnaire critique* (3). En 1706, quand il donna une seconde édition, il reconnut franchement son erreur : « J'avois avancé sur un oui-dire, écrit-il, qu'il étoit mort à l'hôpital ; mais je corrige cette fausseté dans cette seconde édition ; et je puis protester sincèrement que je n'avois débité cela que selon l'esprit de ceux qui me l'avoient dit à Genève, gens que j'avois lieu de croire bien informés, et qui, ayant de l'estime pour cet auteur, n'alléguèrent cette particularité que comme un exemple du malheur des gens de lettres (4). »

(1) *Hugues* de Lionne, marquis de Berny, né à Grenoble en 1611, mort à Paris le 1^{er} septembre 1671 : secrétaire d'Etat des affaires étrangères, de 1663 à 1671.

(2) Archevêque de Lyon, du 28 mai 1653 au 3 juin 1693.

(3) 2 vol. in-f°, 1699. — *Pierre* Bayle était né à Carla-le-Comte, dans l'Ariège, en 1647 ; il mourut à Rotterdam, le 18 décembre 1706.

(4) Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, 3^e édit. Rotterdam, 1720, in-f°, art. PRIOLO.

CHAPITRE V.

Attaques personnelles contre Chapelain. — François Guyet. Rudesse de son caractère. Chapelain supporte sa mauvaise humeur d'assez bonne grâce. Il est moins doux pour ses autres détracteurs. — Linière. Cause de sa querelle avec Chapelain, Lettre d'Eraste à *Philis* sur la *Pucelle*, 1656. — Autre satire contre la *Pucelle*, 1660. Le P. Vavasseur, professeur au collège de Clermont, soupçonné d'en être l'auteur.

On voit d'ici la figure de Chapelain quand il s'agira d'essuyer des attaques personnelles. Malgré la modération de son caractère, en raison même de cette modération, il ne sera pas fort endurant ; il ne pourra comprendre qu'on le harcèle, qu'on le maltraite et l'injurie, lui si indulgent pour tout le monde. C'est l'exclamation naïvement comique de Boileau :

Attaquer Patelain ! ah ! c'est un si bon homme (1) !

La plus mauvaise critique, dit-on, faisait plus de

(1) Satire IX, 1667. — Dans les premières éditions des *Satires*, Chapelain est toujours désigné par ce terme injurieux, ou par celui de *Pucelain*.

peine à Racine que le plus grand succès ne lui causait de plaisir. Chapelain, à en juger par ses lettres, avait la même sensibilité excessive ; sensibilité d'autant plus douloureuse que les critiques étaient justes. L'auteur de *Phèdre* pouvait se moquer des faibles traits de Pradon ; mais lui , le malheureux , bon gré mal gré , il dut compter avec Boileau , et tomba tout meurtri sous ses coups. Heureusement , tous les adversaires ne furent pas de la force du redoutable athlète. Avec ceux de moindre valeur , il reprend ses avantages , leur tient tête hardiment , et repousse leurs assauts avec une hauteur dédaigneuse , en homme qui a le sentiment de sa supériorité. Toutefois , il ne traite pas ses détracteurs de la même manière : selon le degré de l'offense et le caractère de l'agresseur , ou il raille , ou il contient son dépit , ou il éclate et lance des imprécations comme celles dont il chargeait la tête de l'infortuné Priolo.

Ainsi , il supporte les égratignures de Guyet avec une certaine bonhomie. Le rude savant avait l'admiration difficile. Chapelain le sait , et se console de ses boutades en le traitant de pédant. « Votre lettre sur les *Supposés* (1), écrit-il en 1639 à Balzac , a été aussi lue chez MM. Du Puy par M. L'Huillier et admirée de toute la troupe. Guyet y étoit présent , qui demeura dans le silence. Notre ami (2) dit que c'est sa façon de louer , et que , tout au moins , c'est un signe infaillible , qu'il n'y a rien trouvé à dire , car sa lan-

1) Comédie de l'Arioste : *I Suppositi*.

2) Lhuillier.

gue n'épargne rien de ce que son esprit n'approuve pas (1). »

Balzac n'est guère plus patient, ou plutôt il l'est moins encore que Chapelain, quand surtout son amour-propre est en jeu. Dans les premiers jours de mai, il répond avec humeur : « Pour le ridicule *** (2), on souffre un peu trop de son humeur. Il ne faudroit pas le laisser régner si absolument, que de temps en temps on le fit souvenir de la berne, et il en seroit peut-être plus sage (3). »

Chapelain, toujours occupé à calmer son irascible ami, excusait Guyet tant bien que mal, rejetait tout sur le caractère du personnage, rappelant, avec une certaine mélancolie, qu'il n'avait pas été mieux traité lui-même. « Je ne sais que vous dire de Guyet, écrit-il à Balzac le 7 mai 1639, sinon que j'en crois tout ce que vous dites. Mais il seroit mal aisé d'obtenir de M. L'Huillier ni d'aucun de l'académie Putéane qu'ils méprisassent son jugement en matière de lettres, ni qu'ils entreprissent de le berner (4). Parmi toute sa brutalité qu'ils condamnent, mais à quoi il les a accoutumés, ils trouvent en lui un sens ferme et net, qui ne pêche, disent-ils, que dans sa rudesse et dans la brusque manière de le débiter; et je n'ai pas ouï dire qu'ils l'aient convaincu plus d'une

(1) Lettre à Balzac, du 23 avril 1639; I, 416.

(2) Guyet.

(3) Lettre XII, liv. XX; *Œuv. comp.* de Balzac, p. 791, vol. I, édit. de 1665. Lettre avec la date fausse du 8 juin 1639.

(4) C'était mettre quelqu'un dans une couverture, et le faire sauter en l'air.

fois de s'être engagé mal à propos dans la dispute en ce lieu-là. Au surplus, en cette occasion, il ne vous fit autre tort que de ne vous louer pas, et de demeurer pour vous dans son humeur ordinaire; et, encore, ce ne fut pas vous faire tort, selon lui, puisqu'il ne loue jamais personne ou qu'il ne loue que par son silence; du moins, vous pouvez vous assurer qu'il n'a rien trouvé à redire à l'ouvrage, puisqu'il n'en a rien témoigné. Pour mon particulier, je lui aurois grande obligation s'il m'avoit traité aussi favorablement, et qu'il se fût abstenu de me mordre auprès de son maître (1), qui n'a jamais eu depuis bonne opinion de mes bagatelles. Il est vrai que ce sont bagatelles, et qu'elles méritoient cette différence de traitement (2). »

Chapelain ne parle jamais de Guyet avec plus de ressentiment. Malgré la morsure, il ne lui est pas trop sévère et lui garde un fond de sympathie. Sa plaisanterie à son endroit n'a rien d'amer et ne va pas au delà d'une raillerie inoffensive. En 1640, Balzac fit des avances à Guyet, dans une pièce dédiée à Ménage : « *De hypercritico Galeso, ad Egidium Menagium, Ludus poeticus* (3). » Quelques louanges adroitement tournées eurent bientôt raison du farouche censeur et l'apprivoisèrent.

1. Le cardinal de La Valette, *Louis* de Nogaret d'Épernon, né à Angoulême en 1593, mort à Rivoli, près de Turin, le 28 septembre 1639.

(2) Lettre à Balzac, du 7 mai 1639; I, 420.

(3) Balzac, *Œuv. comp.*, vol. II, p. 14, *Carminum liber primus*, édit. de 1665.

Les vers de Balzac, lus chez les frères Du Puy, viennent de recevoir les applaudissements de tous les auditeurs. Chapelain apprend la bonne nouvelle à son ami, et le félicite d'avoir su plaire à une compagnie si difficile, « qui s'assemble deux fois le jour, disait agréablement Balzac, pour siffler tout le reste de la France (1). » Le succès de la lecture avait été complet. *L'Intrépide* même, comme on appelait Guyet, avait désarmé et donné des signes d'approbation. « J'ai vu cette belle pièce, écrit Chapelain le 20 octobre 1640, avec une satisfaction qui seroit malaisée à vous dire; et, si l'ambition de notre ami (2) n'est comblée à cette fois, il en a plus que César, et en peut disputer avec Alexandre. Notre ami, M. L'Huillier, m'a dit qu'elle avoit été lue en plein cabinet des frères Putéans (3), *magnis comitiis*, et tous les confrères assemblés, jusques à *L'Intrépide* qui l'approuva, même avant que d'avoir vu les vers qui le défioient... Car, bien que vous ne fassiez jamais de vers que très beaux et dignes du bon siècle, et que votre *Indignation* égale tout ce que vous avez fait de mieux jusqu'ici, néanmoins, par mon jugement, et par celui de tous ceux qui les ont vus, les uns et les autres, ceux que vous avez faits pour l'hypercritique ont une certaine fleur qui leur donne sinon plus de force, au moins plus d'agrément (4). »

(1) Lettre de Balzac à Chapelain, vol. I. p. 860.

(2) *Ménage*, à qui la pièce est dédiée.

(3) Les frères Du Puy; *Pierre*, 1582-1651, et *Jacques*, 1586-1656 : tous deux gardes de la bibliothèque du roi.

(4) Lettre à Balzac, du 20 octobre 1640; I, 709.

La pièce dont Chapelain parle ici. *l'Indignation*, mérite une petite mention. Sous le couvert de l'antiquité, c'est une violente et habile satire contre Richelieu ; une vengeance poétique contre le ministre qui avait négligé l'écrivain, et n'avait jamais rien fait pour sa fortune. Au risque de compromettre Montausier, jeune alors et au début de sa carrière militaire, Balzac lui dédia hardiment sa pièce : « *Indignatio in poetas Neronianorum temporum, ad nobilissimum Sammauranum, Montoserii marchionem, majoris operis fragmentum* (1). » Heureusement les contemporains ne comprirent rien aux allusions du poète. L'illusion même a été si complète que, dans la suite, plusieurs critiques distingués, nous apprend M. Paulin Paris (?), s'y sont trompés, et ont attribué *l'Indignatio*. « où la langue est si belle et la pensée si énergique, à Turnus, poète du siècle d'Auguste. »

Ailleurs, Chapelain parle encore de Guyet, et là encore avec le même ton de raillerie, sans prendre trop au sérieux l'empire que le sévère critique exerce rue des Poitevins, à l'hôtel du président de Thou, dans le *Cabinet* des frères Putéans. « Pour ce qui regarde, écrit-il en 1640 à Balzac, les sentimens de *l'Intrépide* et du docte réduit où il régente magistralement, je vous les ai mandés de bonne foi, sur le rap-

(1) *Carminum liber tertius* ; *Œuv. comp.* de Balzac, p. 38.
— Charles de Sainte-Maure, marquis, puis duc de Montausier, né le 6 octobre 1610, mort à Paris le 17 mai 1690.

(2) *Historiettes* de Tallemant des Réaux, vol. IV, p. 111, édit. in-8°.

port des amis L'Huillier et Ménage, et j'ai cru facilement qu'ils me rapportoient la vérité (1). »

Mais Linière, mais La Mesnardière, mais Costar, et tous les autres qui ont osé ébranler le frêle édifice de sa gloire poétique, sont pour lui des scélérats, des monstres féroces, des âmes basses et des « cervelles démontées, » dignes du mépris et de la haine de tous les honnêtes gens. M. Kerviler a raconté fort agréablement la cause du conflit survenu entre Linière et Chapelain. Ce fut querelle de poètes. Le « grand podestat des terres épiques, » comme Furetière appelle plaisamment l'auteur de *la Pucelle* (2), n'avait pas admiré le génie poétique de son jeune émule (3), et, faute impardonnable ! lui avait même conseillé de ne plus faire de vers. Le fameux poème, si longtemps attendu, si souvent annoncé, parut enfin dans les premiers jours de l'année 1656. Au début, l'ouvrage eut une vogue considérable, pour l'époque : on s'arracha tous les exemplaires, malgré le prix élevé, qui était de « quinze livres en petit papier, et vingt-cinq en grand. » De plus, en fort peu de temps, dans le court espace de dix-huit mois, *la Pucelle* eut six édi-

(1) Lettre à Balzac, du 11 novembre 1640 ; 1, 720. — Sur l'hôtel de Thou, situé rue des Poitevins, et le cabinet des frères Du Puy, voy. l'excellent ouvrage de M. Isaac Uri. *François Guyot*, p. 8 et suiv. Paris, Hachette, 1886.

(2) *Nouvelle allégorique, ou histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Eloquence*, 1 vol. in-12, Paris, Guillaume de Luyne, 1659.

(3) François Payot de Linière, le poète bafoué par Boileau : né à Paris en 1628, mort en 1704.

tions. En présence d'un tel succès, Chapelain se fit illusion sur le mérite de son œuvre. Mais, soyons justes, n'en avait-il pas un peu le droit? Et s'il s'est trompé, à qui donc la faute? Quel est l'homme rare qui, sur la foi de l'opinion publique, ne serait tenté de s'admirer? Si, au théâtre, la bonne pièce est celle qui réussit, comment, pour un auteur, le bon livre ne serait-il pas celui qui se vend? C'est ce que Chapelain exprimait un jour en quelques mots, presque avec fierté, quand il parlait à Huet de l'impression, « l'écueil des mauvais ouvrages et le relief des excellens (1). »

Notre « podestat » en était là de ses douces illusions, quand brusquement il fut tiré de son aimable rêverie. Voici comment la chose advint. Écoutons le charmant récit de M. Kerviler: « Un coup de sifflet strident, nous dit-il, parti dès l'année 1656 des humbles rangs du parterre poétique, vint troubler le concert des *louanges anticipées*, et le calme relatif du premier enthousiasme, singulièrement refroidi par la lecture. Linière en voulait beaucoup à Chapelain qui avait, un jour, froissé son amour-propre littéraire. Étant venu montrer des vers au critique, celui-ci, après en avoir fait la lecture, lui avait dit trop franchement : « Monsieur le chevalier, vous avez beaucoup d'esprit et de bonnes rentes : c'en est assez. » croyez-moi, ne faites point de vers. La qualité de » poète est méprisabile dans un homme de qualité » comme vous. » Linière, outré de ces paroles, qui

1. Lettre à Huet, du 15 octobre 1661; II. 158.

le choquèrent beaucoup plus que si Chapelain lui avait dit que ses vers étaient mauvais, résolut de s'en venger, et lança d'abord cette épigramme pendant qu'on préparait l'édition :

Nous attendions de Chapelain,
Ce noble et fameux écrivain,
Une incomparable *Pucelle* ;
La cabale en dit force bien ;
Depuis vingt ans on parle d'elle :
Dans six mois on n'en dira rien (1). »

Le chevalier avait prouvé qu'il ne faisait pas toujours de méchants vers ; mais ce trait léger, cette petite piqure ne pouvait suffire à sa rancune. Il prépara à la hâte un pamphlet contre le poème, et le publia sous le pseudonyme d'*Eraste*, presque en même temps que paraissait la *Pucelle* : « Lettre d'Eraste à Philis sur la *Pucelle* de Chapelain (2). » L'effet de l'attaque, si nous en croyons Vigneul-Marville, fut désastreux pour le pauvre podestat. « Trois jours après que ce poème si vanté devint public, nous dit-il, un critique d'un fort petit mérite lui ayant donné le premier coup d'ongle, chacun fondit dessus, et toute la réputation du poète et du poème tomba par terre. A ces nouvelles, Chapelain, rappelant toutes les forces de son esprit, et s'armant de la philosophie dont il faisait profession, parut ferme et constant. Il avoua franchement qu'il étoit mauvais versificateur ; mais il soutint qu'en sa-

(1) *La Bretagne à l'Académie*, p. 213, 1 vol. in-8°. Paris, Palmé, 1879.

(2) 1 vol. in-4°. Paris, 1656.

vant poète, il avoit observé toutes les règles de l'art, et se mit en devoir de le prouver la plume à la main. Comme, sans contredit, M. Chapelain étoit un très habile homme, je ne doute point qu'une apologie de sa façon n'eût été un excellent ouvrage ; mais cet écrit, s'il a été fait, n'a point paru, ses amis ne croyant pas que rien fût capable de le relever de sa chute, la plus grande et la plus déplorable qui se soit faite, de mémoire d'homme, du haut du Parnasse en bas (1). »

Naturellement, Chapelain n'oublia jamais le service rendu et les efforts déployés pour le faire trébucher. Aussi, toutes les fois qu'il en trouva l'occasion, il ne manqua pas de draper Linière de la belle façon. En 1657, *Eraste* se disposait à faire paraître une nouvelle brochure. Chapelain n'hésite pas : il fait bravement ce qu'il reprochera bientôt à Costar ; il a recours à de hautes influences, même à celle du chancelier, et, sans autre forme de procès, s'empresse de faire supprimer la pièce. Le 25 janvier 1657, il écrit à l'abbé de Montigny, plus tard évêque de Saint-Pol-de-Léon et son collègue à l'Académie française : « Pour le fripon d'Eraste, il avoit mis son libelle sous la presse, sous une permission qu'il avoit extorquée du bailli du palais (2). Mais celui-ci ayant appris que c'étoit

(1) *Mélanges de littérature et d'histoire*, vol. II, p. 5. 3 vol. in-12, 1725. — Dom Bonaventure d'Argonne, connu sous le nom de Vigneul-Marville, naquit à Paris en 1634, et mourut, en 1704, à la Chartreuse de Gaillon, Seine-Inférieure.

(2) A Paris, le bailli du palais avoit la juridiction dans l'enceinte du palais de justice. Voy. Chéruel, *Diction. des Institutions de la France*, I, 59.

contre moi, il retira la pièce et la permission, et il n'y a pas d'apparence qu'il lui rende ni l'une ni l'autre (1). »

Déchirer publiquement la *Pucelle*, c'était frapper Chapelain à l'endroit le plus sensible; c'était un acte d'hostilité qui tendait à la destruction de son influence et de sa fortune. Amis et ennemis, il les distingue à ce signe; et, comme il a des paroles attendries pour les premiers, il n'a que des termes de mépris et de colère pour les seconds. Au commencement de l'année 1659, il n'est pas encore brouillé avec Ménage, et, à propos des rudes assauts qu'il soutient, il lui écrit une lettre charmante, pleine de sens et d'esprit. Sujet délicat et difficile! Il a à s'expliquer sur une satire dirigée contre son malheureux poème. Il fait bien un peu la grimace; toutefois, il donne son avis sur la pièce, et, malgré un secret dépit, il exprime ses réserves d'un ton poli, dans un langage parfaitement mesuré (sauf en parlant de Linière), comme s'il n'était pas en cause et s'il ne s'agissait pas de son œuvre. Le 8 janvier 1659, il écrit à « M. l'abbé Ménage, à Paris. » — « Je vous renvoie, lui dit-il, le *Specimen criticum in Virginem Aurelianensem*, après l'avoir couru (2) d'un bout à l'autre. Ces sortes de satires, comme vous savez, ne peuvent jamais guère plaire à ceux contre qui elles sont faites. Celle-ci, néanmoins, étant bien écrite, et son auteur m'ayant paru, non seulement

(1) Cité par M. Kerviler, *La Bretagne à l'Académie*, p. 215. — Jean de Montigny, 1636-1671.

(2) Examiné rapidement.

élégant dans le style, mais profond dans l'érudition, et, sinon juste dans ses jugemens, au moins adroit à les faire souffrir sans grande amertume, agréable, par conséquent dans les choses mêmes où il n'a pas raison. La lecture m'en a presque autant plu qu'elle m'a choqué, et, d'ailleurs, je lui suis obligé de ses louanges. Ce n'est pas que ce métier de critique soit le plus honnête du monde, et il est malaisé que ceux qui l'exercent, pour discrètement qu'ils le fassent, puissent éviter le soupçon d'envier la gloire d'autrui, ou d'avoir de la malignité dans l'âme.

» S'il n'y alloit point du mien après ce qu'il a fait contre moi, je rechercherois l'amitié d'un homme de ce mérite, pour le persuader de rechercher à se faire honneur par une voie moins suspecte que celle-là. Car les secousses qu'il a données à mon ouvrage ne me troublent pas jusqu'à m'ôter la connoissance de ce qu'il vaut, et du plaisir qu'il y auroit d'en être aimé. »

Dans cette affaire. « où il y alloit du sien, » il conseille de ne pas livrer le *Specimen criticum* à l'impression. L'invitation fut-elle comprise? C'est probable. Il ne paraît pas, en effet, que la *satire* ait été publiée dans la suite; du moins, n'en est-il pas question dans le *Ménagiana*. Chapelain avait alors assez de querelles sur les bras: il esquiva adroitement cette nouvelle attaque. Avec quelle habileté et quel art presque parfait passe-t-il de la réserve et des reproches aux louanges! de la fierté du langage au ton le plus humble! Comme il sait bien, d'une main légère, prodiguer et caresses et compliments, dans l'espoir d'obtenir par la douceur

ce qu'il ne pourrait arracher par la violence ! « Que s'il ne s'y étoit appliqué, comme il dit, que pour son ami seul, ajoutait Chapelain dans sa lettre à Ménage, je ne blâmerois pas beaucoup cette sorte d'exercice, qui remue des questions de doctrine sans préjudice du prochain, et pour la seule satisfaction ou instruction d'un particulier qu'on aimeroit. Mais si c'étoit pour rendre la pièce publique, je ne crois pas que la couleur de l'utilité que le public en pourroit recevoir, le mit à couvert de blâme et fit que ses raisons, pour bonnes qu'elles fussent, ne perdissent beaucoup de leur poids. »

Si l'auteur du *Specimen* avait un tel désir « d'instruire les ignorans des mystères poétiques, » il y avait un moyen beaucoup moins odieux que de prendre un poète à partie : c'étoit de composer « un traité de la scène épique, » et d'en donner les préceptes généraux. « Et ce travail innocent, disait Chapelain, seroit bien d'une autre autorité que celui d'une censure particulière qui, étant faite de gaieté de cœur, contre un ouvrage qui a le bonheur d'une approbation presque générale, sera toujours prise plutôt pour un libelle diffamatoire que pour un jugement désintéressé, surtout s'il le publioit sans y mettre son nom propre, et, plus encore, s'il y laissoit ses éloges, que j'y ai trouvés, de ces deux écrivains si foibles et si diffamés (1), qui ont tenté la même chose que lui, et qu'on diroit qu'il n'a fait que suivre, quoi-

(1) Linière, sous le nom d'*Eraste*, et La Mesnardière, sous le nom de sieur *Du Rivage*.

qu'il n'y ait aucune proportion d'eux à lui. » On trouvera peut-être que Chapelain, avec sa phrase surchargée de *que*, s'y prend un peu lourdement pour détourner le coup qui le menace. Mais, au dix-septième siècle, et du temps même de Voltaire, l'usage autorisait l'emploi de ces diverses locutions. « Mon Dieu, Scapin, lisons-nous dans Molière, faisons un peu ce récit *qu'on m'a dit qui est si plaisant* (1). » Et Voltaire, bien longtemps après, ne se faisait aucun scrupule d'écrire dans son *Commentaire sur l'épître à Ariste* : « Voici cette épître de Corneille *qu'on prétend qui lui attira tant d'ennemis* (2). »

Puis, selon sa méthode ordinaire, Chapelain passe de son œuvre à sa personne : il fait valoir les motifs qui commandent des ménagements à son égard : son estime, son affection même pour l'auteur soupçonné, ses bonnes relations avec la compagnie dont celui-ci était membre. L'auteur en question, soupçonné par Chapelain, était un jésuite, le P. François Vavasseur, professeur au collège de Clermont, « critique sévère, dit l'abbé Vissac, adversaire acerbe des jansénistes, de Port-Royal, de Godeau (3). »

Celui-ci avait eu déjà affaire à l'intrépide censeur qui, en 1647, avec sa satire : *Antonius Godellus, utrum poeta?* avait fait grand bruit au pays latin. Chapelain, dans ces conditions, ne devait pas tenir à se me-

(1) *Les Fourberies de Scapin*, 1671; acte III, sc. 1.

(2) *Œur. compl.* de Voltaire, vol. IX, p. 378; édit. Didot, in-4°, 1861.

(3) Voy. *La poésie latine en France au siècle de Louis XIV*, Appendice, p. 303. — François Vavasseur, 1605-1681.

surer avec un adversaire assez dangereux. « En quoi je le plaindrois davantage, disait-il à Ménage, si ce qu'on m'assure étoit véritable, qu'il est de vos amis, et qu'il tient un rang honorable en une sainte compagnie, où j'y ai bon nombre, desquels je le comptois aussi. Car, en ayant toujours fait grand cas, et le lui ayant fait savoir même, j'aime assez son honneur pour voir avec peine qu'il le souillât par une société si peu convenable à sa profession, à sa vertu et à son savoir, et qu'il se fit le tort de devenir le suivant de ces âmes basses et de ces cervelles démontées, qui ne seroient pas dignes d'être avouées de lui pour ses copistes seulement. Il en usera comme il le trouvera à propos : car les amitiés et les haines peuvent bien n'être pas justes, mais elles sont toujours libres ; et vous ne me connoissez pas d'humeur à vouloir contraindre qui que ce soit, ou à faire quelque lâcheté pour acquérir des partisans, ou pour éviter des ennemis, me contentant de faire toujours ce que je dois, selon la raison, pour l'un et pour l'autre, et laissant le reste à la Providence.

» Si la conspiration de ces gens-là contre moi lui plaît, et qu'il estime honorable pour lui de me faire la guerre sous leurs enseignes, je n'en serai pas fort son obligé, comme vous pouvez croire ; mais, du moins, aurai-je la consolation d'avoir un ennemi que je ne sois pas forcé de mépriser, et avec qui, si je le voulois, il ne me soit pas honteux de me commettre (1). »

(1) Lettre du 28 janvier 1659, « à M. l'abbé Ménage, à Paris ; » II, 13.

En 1660, un M. Boudet de la Bullière, conseiller à la Cour des monnaies à Bayonne, lui avait envoyé une description des Pyrénées, « et du vallon où la paix s'étoit réfugiée durant nos débats. » Chapelain remercie de cet hommage, et, « avec un double ressentiment » contre les deux démolisseurs de sa gloire, il ajoute : « Que si quelque Linières, ou quelque Mesnardière s'avisait de fronder ce petit poème, je vous demande permission de leur opposer, pour toute défense, ce que vous avez eu la bonté de m'en envoyer *motu proprio*. lorsque je croyois qu'il étoit demeuré parmi les ballieures du Parnasse... Ce sera un bouclier plus ferme contre leurs attaques, que celui d'Ajax contre celles de tous les Troyens (1). »

1) Lettre du 22 octobre 1660 ; II, 104.

CHAPITRE VI.

La Mesnardière. — Lettre du sieur *Du Rivage* sur le poème épique de la *Pucelle*, 1656. Chapelain fort sensible à cette attaque. Situation de l'agresseur : Lecteur du roi, protégé de Mazarin et membre de l'Académie française. Chapelain et La Mesnardière d'abord amis. Réplique de Chapelain, sous le pseudonyme de Chasteaugaillard ou sieur de la *Montagne*. La Mesnardière recommandé à Colbert dans la « Liste de quelques gens de lettres vivans en 1662. » En quels termes.

Cette première agression de Linière fut suivie presque aussitôt d'une seconde, aussi irrévérencieuse, plus désagréable, et qui porta encore plus atteinte à une gloire déjà si contestée. Le coup fut d'autant plus sensible qu'il partait d'une main amie, d'un confrère à l'Académie, avec qui Chapelain avait entretenu jusque-là de fort bons rapports. Le libelle, comme celui de Linière, parut sous un pseudonyme, avec ce titre : *Lettre du sieur Du Rivage contenant quelques observations sur le poème épique et sur le poème de la Pucelle* (1). On sut bientôt que c'était La Mesnardière,

(1) 1 vol. in-4°, Paris, Sommaville, 1656. Le privilège est du 26 février 1656, Bibl. nat.

homme sans cervelle, écrivain sans goût, digne émule de Pradon et de Cotin, mais bel esprit à la mode, médecin amateur, ami de M^{me} de Sablé, fort en crédit dans la plupart des ruelles et occupant dans le monde une situation honorable (1). Grâce à la protection de Mazarin, il devint lecteur ordinaire de la chambre du roi. Il avait été reçu à l'Académie française en 1655, à la place de Tristan l'Hermitte, mauvais poète comme lui.

La Mesnardière avait été chargé de travailler à la gloire du cardinal Mazarin, dans le temps même où Chapelain, par ordre de Colbert, travaillait à celle du roi, et formait le *Recueil* des ouvrages composés à la louange de Louis XIV. « Je ne vous puis bien dire, écrit-il en 1664 à Heinsius, dans quel temps ce recueil paroîtra, encore que je pense que la publication n'en sera plus guères différée. Pour celui du feu cardinal, il y a cinq ans qu'il est commencé; et Mesnardière et Quillet (2), deux des quatre députés pour cela, sont morts en la peine. Ménage et Buti, les deux autres, continuent à en rassembler les pièces, et il y en a déjà une partie d'imprimée (3). » Quel est ce *Buti*, collaborateur de Ménage, dont le nom ne se trouve nulle part? Nous l'ignorons. Ce doit être un de ces mots que Chapelain aime à forger, et qu'il substitue, comme un sobriquet, au nom des personnes. L'ou-

(1) *Hippolyte-Jules Pilet de La Mesnardière*, né en 1610 à Loudun, Vienne; mort le 4 juin 1663.

(2) *Claude Quillet*, né à Chinon, Indre-et-Loire. en 1602; mort à Paris en septembre 1661.

(3) Lettre à Heinsius, du 29 avril 1664; II, 359.

vrage continué par Ménage et *Buti* parut peu de temps après, en 1666, en un magnifique volume in-folio, avec ce titre : « *Elogia Julii Mazarini cardinalis, a diversis autoribus latine, gallice et italice in lucem emissa* (1). »

De bonne heure, dès 1655, membre de l'Académie française, La Mesnardière fut nommé par Mazarin, en 1657, lecteur ordinaire du roi. La charge n'était pas lucrative, mais elle était considérable par la situation qu'elle assurait au titulaire. Ce qui le prouve, c'est la qualité et le rang de son successeur. En 1663, à la mort de La Mesnardière, le lecteur du roi fut un président de chambre, M. de Périgny, devenu plus tard en 1667, précepteur du Dauphin (2). Vers cette époque, Chapelain écrivait à Colbert : « Quant à M. le président de Périgny, je n'ai aucune connoissance de ce qu'il vaut dans les lettres ; mais je ferai mes diligences pour en être informé et pour vous en éclaircir. En gros, je sais qu'il est estimé ; et c'est, à mon avis, à lui qu'on donne ces portraits du parlement qui furent trouvés chez le surintendant Fouquet, et qu'il avoit faits, dit-on, pour lui plaire (3). »

(1) 1 vol. in-f°, Paris, Antoine Vitré, 1666. — Se trouve à la Bibliothèque nationale.

(2) *Octave* de Périgny, président à la troisième chambre des enquêtes, mourut jeune encore, le 1^{er} septembre 1670, à l'âge de quarante-sept ans. Voy., sur le président de Périgny, la notice de M. Ch. Dreyss, dans les *Mémoires de Louis XIV*, 2 vol. in-8°. Bossuet lui succéda en qualité de précepteur du Dauphin.

(3) Lettre à Colbert, du 31 janvier 1663 ; II, 389.

Si Chapelain voulait perdre Périgny auprès de Colbert, et le lui rendre à jamais suspect, le moyen était infaillible : c'était de le représenter comme le confident de Fouquet. Nous avons parlé ailleurs de ces *portraits du Parlement* (1). Nous rappellerons qu'il ne faut pas les confondre, comme a fait M. Chéruel, avec les *Notes secrètes sur le personnel de tous les parlemens*, rédigées en 1663, à la demande de Colbert, et publiées en partie par M. Depping, dans le second volume de la *Correspondance administrative sous Louis XIV* (2).

Le savant historien a fort bien indiqué le caractère de ces informations adressées à Fouquet. « Des notes rapides et peu bienveillantes, nous dit-il, furent rédigées vers cette époque sous son inspiration, et signalèrent le caractère et les relations de chaque membre du Parlement, en indiquant le moyen de s'en emparer et de le dominer... Ces notes pouvaient servir, comme on le voit, à diriger le surintendant dans les gratifications qu'il faisait distribuer aux conseillers, et dans les divers moyens qu'il employait pour s'en faire des créatures (3). » L'auteur fixe la date de ces notes, d'après les personnages nommés dans cette liste. « Elles sont postérieures, nous dit-il, à la nomination du premier président *Guillaume* de Lamignon, qui eut lieu en 1657, et antérieures à la disgrâce de Fouquet, qui est de 1661. C'est dans cet intervalle,

(1) *La jeunesse de Fléchier*, vol. II, 389.

(2) Vol. II, p. 34 et suiv. Imprimerie nationale, 1850.

(3) A. Chéruel, *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet*, vol. I, p. 307. 2 vol. in-8°, Paris, Charpentier, 1862.

à l'époque où Fouquet était encore procureur général, qu'elles ont été rédigées. » Tout cela se comprend et semble assez exact. Ce rapport aurait été dressé avant 1661 à la demande de Fouquet, et, à en croire Chapelain, par M. de Périgny.

M. Chéruel ajoute : « On en trouve une partie dans le tome II de la *Correspondance administrative sous Louis XIV.* » C'est là une erreur. D'après M. Depping, les *Notes* publiées par lui furent rédigées pour Colbert, et en 1663. Voici le titre de ce document; il ne paraît nullement le même que celui qui était destiné à Fouquet : *Notes secrètes sur le personnel de tous les parlemens et cours des comptes du royaume, envoyées par les intendants de province à Colbert, sur sa demande, vers la fin de l'an 1663* (1).

En ce qui concerne la position de La Mesnardière dans le monde, les renseignements donnés plus haut sont confirmés par d'Olivet, dans son *Histoire de l'Académie française*. « La Mesnardière, nous dit-il, étoit riche. Outre sa maison de Besse (2), il avoit une charge de lecteur du Roi, qui ne lui rapportoit que 600 livres, mais qui ne pouvoit être tenue que par un homme considérable: après lui, nous voyons comme lecteurs, sur les contrôles, un président aux Enquêtes, M. de Périgny, et M. d'Avaux, de la maison de Mesme (3). »

Aussi, grand fut le scandale à l'apparition du pan-

(1) *Correspondance administrative*, vol. II, p. 33.

(2) Petit village de trois cent cinquante habitants, dans la Vienne.

(3) *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, II, 94.

phlet. Tous les amis de Chapelain, — et ils étaient nombreux, — s'émurent de ces critiques et prirent part à la querelle. « Les observations du sieur *du Rivage*, raconte Tallemant, fâchèrent fort la caballe; et M. de Montausier, en parlant à La Mesnardière, qui s'est déguisé sous ce nom-là, dit, après avoir bien parlé contre cet écrit, que celui qui l'a fait mériterait des coups de bâton, et il vouloit qu'on bernât Linière au bout du Cours (1). »

Chapelain, directement intéressé à l'affaire, répliqua avec colère dans un libelle rempli de louanges à son adresse et d'injures envers son détracteur. Il fit circuler la pièce sous un pseudonyme : *Réponse du sieur de Chasteauguillard ou de la Montagne, au sieur du Rivage, où sont ses observations sur le poème de la Pucelle*. Cette défense n'a pas été imprimée, mais elle est mentionnée dans l'inventaire des manuscrits laissés par Chapelain (2). De plus, M. Tamizey de Larroque nous apprend que le factum existe. Il se trouve à la Bibliothèque nationale, dans un volume in-folio de *Mélanges* donné en 1761 par l'abbé d'Olivet (3). L'écrit a plus de dix pages, et il est simplement intitulé : *Lettre de M. Chapelain à M. de La Mesnardière*.

Conrart ne pouvait abandonner son ami en péril.

(1) Tallemant des Réaux, vol. II, p. 491, édit. in-12. — Pour tous ces détails, voy. *La Bretagne à l'Académie*, p. 216 et suiv.

(2) Inventaire publié par M. Rathery. *Bulletin du bibliophile* de 1863, p. 375, d'après le manuscrit de la bibliothèque nationale.

(3) Bibl. nationale. Cabinet des manuscrits, fonds français, n° 13069.

En cette circonstance, comme en tant d'autres, il vint à son aide, sinon de sa plume, du moins de ses conseils. L'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale fournit une preuve inattendue de cette intervention (1). A la fin du volume se trouve une pièce fort curieuse, manuscrit original, et qui nous semble de l'écriture de Conrart, avec cette suscription : *Remarques de M. Conrart sur la réponse de M. Chapelain à la lettre imprimée du sieur du Rivage*. C'est une série d'observations, de critiques, de corrections, proposées par le Secrétaire perpétuel de l'Académie avec une entière indépendance et sans le moindre ménagement. A ce titre, cette pièce est fort intéressante : elle nous montre comment les deux amis entendaient le rôle de censeur, non pour se flatter entre eux, mais bien pour se reprendre franchement et se dire la vérité.

Cette agression déconcerta Chapelain, car il ne s'attendait pas à cet assaut. Dans le *Discours* placé en tête de sa *Poétique* (2), La Mesnardière avait fait autrefois l'éloge du futur poème. « La critique qu'il fit de *la Pucelle*, sous le nom de du Rivage, après l'apparition du poème, écrit l'abbé d'Olivet, est d'autant plus surprenante qu'auparavant, dans le *Discours* qui précède *la Poétique*, il en avait fait l'éloge (3). »

(1) *Lettre du sieur Du Rivage*, Bibl. nat., Exemplaire coté Y 97 + A.

(2) Parue chez Antoine de Sommaville, in-4°. Paris, 1640. Bibl. nat.

(3) *Hist. de l'Acad. franç.*, II, 98 ; edit. Ch. Livet.

Comment expliquer ce changement d'opinion ? Est-ce caprice, légèreté de gens de lettres, tirant vanité de la mobilité de leurs jugements, louant aujourd'hui l'auteur contre lequel ils décocheront leurs traits le lendemain ? Ainsi faisait Ménage, et ainsi ont fait mille autres depuis. Dans son épître à Pellisson, Ménage défend en 1653 « les beaux vers » de Chapelain ; et en 1665, au témoignage de Boileau, il les siffle gaieusement en compagnie de quelques « grimauds (1). » Claude Quillet, dont nous avons dit un mot un peu plus haut, en fit autant de son côté. En 1655, il publia la première partie d'un poème, et mêla à ses vers plus d'une épigramme contre Mazarin. L'année suivante, sans beaucoup de scrupules, il offrait au ministre la dédicace de la seconde partie (2), et travaillait tranquillement, en 1666, à son apologie.

Une brouille serait-elle survenue entre les deux académiciens ? C'est possible : mais les lettres de Chapelain n'en disent rien. Elles semblent plutôt indiquer que la guerre fut déclarée à l'improviste à l'auteur de la *Pucelle*, et sans le moindre motif. La Mesnardière entra dans la *conspiration* ourdie par Marolles et Linière, sans avoir, comme les deux autres conjurés, ni griefs à venger, ni rancunes à satisfaire. Chapelain

1. Satire IV, 1664, adressée à l'abbé Le Vayer, 1629-1664. Détail assez piquant : c'était le fils de La Mothe le Vayer, de l'Académie française, l'un des bons amis de Chapelain.

2. *Callipœdia, seu de pulchræ proliis habendæ ratio*. La première édition parut à Leyde, 1655, in-4° ; la seconde, à Paris, 1656, in-8°. Voy. Vissac, *La poésie latine en France*, Appendice, p. 306.

parle souvent du médecin bel esprit. Dans ses lettres, écrites avant l'ouverture des hostilités, on voit qu'il veut le gagner, et il lui prodigue les éloges les plus excessifs et les moins justifiés. En 1638, il écrit à Balzac : « J'ai vu M. de La Mesnardière par hasard, et lui ai fait voir son immortalité dans votre lettre. Il ne se peut dire combien son ambition en a été flattée, et la joie qu'il a eue de se voir si beau chez vous. Il y aura plaisir, quelque jour, de voir si nous nous sommes rencontrés dans nos observations sur son ouvrage, et si vous n'avez point été plus orateur qu'historien dans l'éloge que vous lui avez donné (1). Je ne suis pas marri du petit sentiment que vous avez des matières et de la doctrine qu'il vous a occupées (2). Ce vous sera un aiguillon pour vous exciter à ne plus nous retenir ces belles méditations de votre solitude, afin que lui, ou d'autres, ne vous achève pas de prendre vos matières, et ne leur ôte pas, pour vos écrits, la grâce de la nouveauté (3). »

Vers la fin de 1639, au moment où va paraître la *Poétique*, Chapelain est dans la jubilation. Il est ravi des éloges de La Mesnardière, alors « médecin domestique » de M^{me} de Sablé, comme parle Tallemant des Réaux (4). Au comble de la joie, il écrit à la célèbre

1) La Mesnardière publia deux ouvrages en 1638 : *Raisonnement sur la nature des esprits qui servent aux sentimens*, 1 vol. in-12, et sa *Traduction du Panégyrique de Trajan*, 1 vol. in-4°. — Sa *Poétique* parut deux ans plus tard, en 1640.

(2) C'est-à-dire : qu'il a traitées avant vous.

(3) Lettre à Balzac, du 11 décembre 1638; I, 334.

(4) *Historiettes*, vol. V, p. 48.

marquise : « Mais, Madame, que M. de La Mesnardière a mal fait de vous croire, quand vous lui avez persuadé de me donner une place si glorieuse dans son discours ! C'est un mauvais office que vous lui avez rendu, en m'en voulant rendre un bon ; et il se trouve qu'en cette occasion encore, il a plus de sujet de se plaindre de vous, que moi de m'en louer. Par la faveur que vous l'avez obligé à me faire, vous m'avez ôté le moyen de lui faire justice, et je suis réduit à n'oser bien parler de lui, parce qu'il a bien parlé de moi. En lisant son ouvrage, j'ai eu, à chaque période, des sentimens d'admiration que je vous eusse expliqués en vous les rapportant, si ce que j'ai vu, sur la fin, du comte de Dunois et de la Pucelle, ne m'eût point fait perdre la parole. C'est une chose cruelle, Madame, que je ne vous puisse plus dire par combien de raisons cet avant-propos m'a semblé excellent, sans être soupçonné de le faire pour rendre la pareille à son auteur, et pour encenser celui qui m'a voulu parfumer de louanges (1). »

Quand parut la *Poétique*, c'est à Chapelain que La Mesnardière apporta l'exemplaire destiné à Montausier. Celui-ci était alors en Alsace, à l'armée d'Allemagne. Le secrétaire accoutumé du marquis s'empresse de l'avertir du présent reçu pour lui. « M. de La Mesnardière, écrit-il à Montausier, a enfin publié le premier volume de sa *Poétique*, et, en revenant tantôt de la ville, j'en ai trouvé un exemplaire céans pour vous l'envoyer. C'est ce que je ne ferai pas, vu sa grosseur et grandeur, dont il n'y a point de cour-

1 Lettre à M^{me} de Sablé, du 24 octobre 1639 ; I. 514.

rier qui se voulût charger pour une si longue traite ; et puis, je ne crois pas, selon que je vous connois, que vous voulussiez employer le temps qui vous reste à la lecture d'une matière de chicane poétique, où, pour bien qu'elle soit traitée, il n'y a rien à apprendre pour vous. Cela veut dire que vous le savez aussi bien, ou mieux que son auteur. Vous ne laisserez pas, s'il vous plaît, de l'en remercier avec votre civilité ordinaire, soit dans une lettre exprès, soit dans celle que vous m'écrirez. Cependant, je vous conserverai le livre, et vous le trouverez tout neuf à votre retour (1). »

Le volume dont « la grosseur et grandeur » effrayait un peu Chapelain était, en effet, un in-quarto assez lourd de 444 pages. Il devait être suivi de deux autres. Mais la mort de Richelieu, protecteur de La Mesnardière, en empêcha la publication. Au fond, malgré ce qu'il dit à M^{me} de Sablé, son admiration pour La Mesnardière est factice, et il n'a pas grande estime pour son talent. « Le jugement que vous me faites du médecin auteur de la *Poétique*, écrit-il en 1639 à Balzac, ne peut être plus conforme au mien ; et il faut avouer que sa dernière (2) est la plus pardonnable, et qu'elle passera pour louable à plusieurs. J'en attens votre avis, quand vous aurez vu le livre (3). »

Quelques jours auparavant, Chapelain avait fait

1 Lettre du 4 novembre 1639, « à M. le marquis de Montauzier, à Colmar ; » I. 521.

2 Sa dernière *œuvre*.

3 Lettre à Balzac, du 27 novembre 1639 ; I. 532.

faire le voyage d'Angoumois au livre « du médecin auteur de la *Poétique*. » Il en parle presque avec éloge, signalant surtout à Balzac, non sans quelque intention, cette « préface » où La Mesnardière donnait « une place si glorieuse » au chantre de la *Pucelle*. « Au reste, lui écrivait-il le 6 novembre 1639, je ne sais si vous avez amitié ou habitude avec le médecin M. de la Mesnardière, et s'il a accoutumé de vous envoyer de ses ouvrages, quand il les donne au public. Mais j'ai reçu le dernier imprimé, avant-hier, pour vous le faire tenir, où j'ai vu parce qu'il y a écrit au commencement, qu'il fait ou veut faire profession d'être de vos passionnés serviteurs. Le livre traite de l'Art poétique selon la doctrine d'Aristote, qu'il a recueillie de ce qu'il a lu dans Scaliger le père et dans Heinsius. C'est une chose assez merveilleuse qu'un médecin, qui n'entend point trop bien le latin et à qui les langues italienne et espagnole ne sont connues que *labiiis tenus*, qui n'abonde point en jugement, comme il l'a montré dans les additions qu'il a faites au panégyrique de Pline pour l'embellir (1), et qui n'a songé aux vers que depuis qu'il a vu que c'étoit une porte pour avoir entrée auprès de Son Eminence Ducale, soit devenu tout d'un coup poète, et non seulement cela, mais encore maître des poètes par les règles qu'il leur donne de la poésie, et qu'il leur donne plus agréablement et plus solidement qu'aucun n'ait fait en France jusques ici. »

Evidemment, Chapelain est sous le charme : il ne

1) Traduction du *Panégyrique de Trajan*, 1 vol. in-4°, 1638.

formule un jugement si favorable et si doux que par bonté d'âme, par reconnaissance pour des hommages qui l'ont touché profondément, au point de lui « faire perdre la parole. » — « Vous verrez sa préface, ajoute-t-il, et le corps du livre que je mis dès hier entre les mains du sieur Rocolet (1), et vous m'avouerez que nos jeunes rimeurs y trouveront d'excellentes leçons et auront moyen de s'y rendre bien plus habiles. Ce n'est pas qu'au fond nous ne voyons bien comment cela s'est pu faire si subitement, et que nous ne discernions bien ce qu'il y a de bon d'autrui et ce qu'il y a de mauvais de lui. Néanmoins, cela ne laisse pas d'être admirable, et la France, en vérité, lui a obligation de sa témérité et même de ses fautes, puisqu'il lui a donné un corps qu'elle n'avoit point et qui lui étoit si nécessaire, dans lequel il y avoit tant de profit à faire pour ceux de cette profession. Je ne sais pas si vous le remercirez de son présent par une lettre expresse, et, si vous m'en croyez, vous vous en pouvez dispenser, n'en ayant point reçu de lui; mais je sais bien que vous lui en devez un remerciement dans les miennes, et je ne doute point que vous ne le fassiez (2). »

Balzac avoua tout ce qu'on voulut, que la *Préface* surtout était digne d'admiration. Vers la fin de l'année, ou, au plus tard, dans les premiers jours de 1640,

(1) *Pierre Rocolet*, l'éditeur de Balzac et son expéditionnaire. Imprimeur libraire depuis 1618; il mourut le 19 janvier 1662. Voy. Jean de La Caille, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, p. 228. 1 vol. in-4°, 1689.

(2) Lettre à Balzac, du 6 novembre 1639; I, 522.

il répondit sur le ton que Chapelain semblait attendre, et qu'il avait provoqué (1). « Si ne faut-il pas finir, écrit-il à Chapelain, sans vous dire que j'ai reçu, il y a environ trois heures, le riche présent de monsieur de la Menardière. Ce que j'ai pu faire depuis ce temps-là, ç'a été de lire le Discours qui est à l'entrée du livre, où je vous avoue qu'outre la force du raisonnement et la solidité de la doctrine, j'ai vu des lumières si vives, et en si grand nombre, que j'en demeure tout ébloui. Si j'écrivais encore des lettres, je ne manquerois pas de lui témoigner le ressentiment que j'ai d'une si chère faveur. »

Mais à partir de 1656 (nous n'avons malheureusement pas les lettres des années 1657 et 1658), le ton change entièrement : et *l'homme rare* de 1639 devient, après l'exploit commis en 1656 par le sieur du Rivage, un homme sans cervelle. « Vous eussiez bien mieux fait, madame, disait Chapelain à M^{me} de Sablé, de laisser parler de ma foiblesse à cet homme rare, selon son sentiment et selon la vérité (2). » La Mesnardière eut l'imprudence de toucher à cette *foiblesse* ; dès lors, il n'est plus bon à rien, et le poète blessé ne voit plus en lui qu'un conspirateur et un traître.

En 1659, dans une sortie fort vive contre l'abbé de Marolles, Chapelain frappe en même temps sur le complice. Il se moque avec beaucoup d'esprit du méchant écrivain, « le plus ancien abbé et le plus infatigable, »

(1) La réponse de Balzac porte, dans l'édition de 1665, la date impossible du 22 juin 1640, p. 823, lett. xvii. liv. XXI.

? Lettre du 24 octobre 1639 ; I, 514.

disait Moréri, et de ce flot de traductions dont se trouvaient inondées les boutiques des libraires (1). Le 2 janvier 1659, Chapelain écrit à Heinsius, « secrétaire latin de messieurs des Etats, à La Haye. » — « Cette traduction françoise de Stace par l'abbé de Marolles, dit-il au savant hollandais, est un de ces maux dont notre langue est affligée. Ce personnage, qui a fait vœu de traduire tous les vers latins anciens, et a presque déjà accompli son vœu, n'ayant pardonné ni à Plaute, ni à Lucrèce, ni à Catulle, Tibulle, Propertius, ni à Horace, ni à Virgile, ni à Lucain, ni à Perse, ni à Juvénal, ni à Martial, ni à Stace même, comme vous avez vu. Votre Ovide s'en est défendu avec Sénèque le Tragique, Térence, Valérius Flaccus, Silius Italicus et Claudian; mais je ne les entiens pas pour sauvés, et toute la grâce qu'ils en peuvent prétendre, c'est celle du Cyclope à Ulysse, c'est d'être assassinés des derniers. C'est le compagnon de Mesnardière, et le chef de la conspiration contre la *Pucelle* (2). Dieu nous garde de plus mauvais garçons et d'ennemis plus redoutables! Je ne m'en suis vengé que par le mépris, suivant votre conseil salutaire (3). »

En 1660, cependant, toute relation n'était pas rom-

(1) Michel de Marolles, abbé de Villeloin, en Touraine, était né à Genillé, Indre-et-Loire, en 1600; il mourut à Paris en 1681.

(2) Sur l'abbé de Marolles et sa conspiration contre Chapelain, voy. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, vol. XIV, p. 107 et suiv.

(3) Lettre à Heinsius, du 2 janvier 1659; II, 6.

pue entre Chapelain et son détracteur. A cette époque, La Mesnardière lui faisait parvenir l'ouvrage de Chevreau : *Remarques sur les œuvres de M. de Malherbe* (1). Notre poète écrit aussitôt à l'auteur, le remercie du livre reçu, et lui parle de son *ennemi* avec froideur et dignité, en homme qui sait fort bien faire sentir son dédain. « Vous avez, lui dit-il le 14 septembre 1660, d'autant plus d'obligation à M. de la Mesnardière du soin qu'il a pris de m'envoyer vos Remarques sur Malherbe, qu'il s'est déclaré mon ennemi par un libelle imprimé contre la *Pucelle*, au temps même que par mes offices anciens et nouveaux, j'avois sujet de compter sur lui, comme sur un de mes amis des plus fidèles. J'ai été bien aise de vous articuler ceci, afin que vous lui sussiez plus de gré de l'exécution de vos ordres : ce qu'il n'a pu faire sans se faire une fort grande violence, vu l'état où il s'est si peu raisonnablement mis avec moi. Or, comme son action a son mérite, du moins, je vous la laisserai reconnoître, lorsque vous le remercerez de sa diligence, et que vous lui ferez savoir que je vous en ai donné avis.

» Mais si je n'ai point de grâces à lui rendre pour cela, j'ai un très grand remerciement à vous faire d'un ouvrage si digne de vous et si fort au-dessus de moi. Bien que je l'aie reçu pendant une fièvre continue, qui m'a pris depuis douze jours et dont je ne suis pas encore quitte, je n'ai pu m'empêcher de me le faire lire; et si l'attention que j'ai eue à en considérer les beautés n'a pas avancé ma guérison, le plai-

(1) 1 vol. in-4°, Saumur, Jean Lesnier, 1660.

sir qu'il m'a donné n'a pas peu servi à adoucir ma peine et m'a fait trouver de fort heureux momens dans de très fâcheuses heures de souffrances. »

Chapelain loue ensuite le ton poli de cette discussion littéraire. On le sent : les éloges adressés à Chevreau retombent comme un reproche sur ceux qui n'ont pas imité la même modération à son égard. A ces louanges, il ajoute cependant certaines observations et certaines réserves : remarques de vraie critique, qui révèlent le juge éclairé, sinon d'un goût toujours sûr, que tant de lettres nous ont fait connaître et qui justifient le mot de Sainte-Beuve : « Chapelain était, somme toute, et sur bien des matières, un sensé et savant homme (1). » — « Cette critique, Monsieur, disait celui-ci à Chevreau, est la plus honnête qui se puisse faire. Elle ne va point à diminuer l'honneur d'un si grand homme ; elle ne va qu'à instruire le monde par l'exemple de sa fragilité, et à éviter quelques pas dangereux où il a bronché. Votre ordre et votre division m'ont semblé bonnes ; vous avez commencé par les mots et par les phrases que vous avez cru dignes d'être reprises. Vous avez fini par les conformités qui se trouvent entre quelques-unes de ses expressions et de celles des anciens et modernes, soit que cela soit arrivé par rencontre, soit que cela soit arrivé par imitation ; et vous avez fait cela avec tant de modération d'esprit, que les plus aveugles partisans de cet auteur, non pas même no-

(1) *Causeries du lundi*, 3^e édit., vol. II, p. 168, article Huet.

tre cher M. de Gomberville, n'auront pas le moindre sujet de s'en plaindre. »

Après ces éloges viennent quelques restrictions.

« Je voudrois seulement, reprend-il avec la même courtoisie, que vous n'eussiez point examiné les *Larmes de Saint Pierre*, lesquelles il m'a désavouées-lui-même, comme un avorton de sa jeunesse (1). En effet, elles ne sont pas comprises dans l'édition principale de ses œuvres (2), et il pourra sembler, à ceux qui ne vous connoissent pas bien, que vous l'aurez voulu condamner en ce qu'il avoit déjà condamné. » L'appréciation du petit poème est juste; et plus tard, en 1666, dans son commentaire sur les *Poésies de Malherbe*, Ménage confirmait ce jugement. « Malherbe, dit-il, fit ce poème étant encore fort jeune (3). Il n'est pas si poli que ses autres ouvrages, et j'ai souvent ouï dire à M. Guyet et M. de Racan que l'auteur le désavonoit. Cependant on ne peut nier qu'il n'y ait beaucoup de belles choses. » Au passage, Chapelain n'a pas manqué de donner un coup de patte au futur éditeur, avec lequel il commençait à être fort mal. « J'eusse voulu, ajoutait-il dédaigneusement, laisser ces vers-là à sasser (4) au commentateur dont vous me parlez, qui, suivant son humeur,

(1) *Les larmes de Saint Pierre*, Au Roi, 1587, in-4°. Paris.

(2) Parue pour la première fois en 1630, in-4°.

(3) Il était né à Caen en 1555, et mourut à Paris, le 6 octobre 1628. — Voy. *Œuvres complètes de Malherbe*, édit. Lud. Lalanne, Paris, Hachette, 5 vol. in-8°, 1862-1869.

(4) *Sasser*, « proprement passer au sas ou au crible. » Au figuré : examiner avec soin.

ne le veut commenter que pour le reprendre. » L'édition de *Ménage* parut bien des années après, en 1666, avec les nombreux emprunts faits à son devancier (1). « Chevreau, dans ses *Œuvres mêlées* (2), nous dit M. Tamizey de Larroque, accuse *Ménage* d'avoir pillé son manuscrit. Ce n'aurait été ni le premier ni le dernier plagiat de *Ménage*. »

Fidèle à son préjugé, parce qu'il croyait pouvoir défendre par là son mauvais poème, le chantre de Jeanne d'Arc et de Dunois aurait voulu que Chevreau eût appliqué son « savoir si exquis » et son « jugement si épuré » à l'étude des règles dans Malherbe. A l'entendre, le secrétaire de la reine de Suède eût bien fait d'examiner si le poète avait « satisfait à l'art, » non pas seulement dans l'exécution de ses œuvres, mais encore dans le dessein, « cette partie, si essentielle et si élevée au-dessus de tout le reste. » Chapelain avait ses raisons pour exalter ainsi les préceptes de *l'art* : il prétendait les connaître à fond, et se vantait de les avoir scrupuleusement suivis dans sa triste épopée. Hélas ! les règles n'ont jamais sauvé personne. Et n'est-ce pas le lieu de répéter ici le mot si plaisant de Condé, à la sortie de la représentation de la *Zénobie* de l'abbé d'Anbignac (3) : « Je lui sais bon gré,

(1) *Poésies de Malherbe, avec les observations de M. Ménage*, in-8°. Paris, Thomas Jolly, 1666.

(2) P. 103 ; 1 vol. in-12, 1696.

(3) *Zénobie*, tragédie en prose, où la vérité de l'histoire est conservée dans l'observation des plus rigoureuses règles du poème dramatique. Paris, Sommaville, 1647, in-4°. Bibl. nat.

ditle prince, d'avoir si bien observé les règles d'Aristote; mais je ne pardonne pas aux règles d'Aristote de lui avoir fait faire une si mauvaise tragédie. » Et Chapelain, comment avait-il pu oublier le mot de Boileau sur un poète qu'il détestait? La Mesnardière s'imagina de se faire auteur dramatique. Il composa une mauvaise tragédie intitulée *Alinde*, et bientôt citée partout comme preuve de l'inutilité des règles. « L'auteur, disait Boileau en raillant, a manqué à la première règle, qui est d'avoir le génie poétique. »

Ces réserves faites, Chapelain termine sa lettre à Chevreau par les compliments les plus flatteurs, accompagnés d'une ruade à l'adresse d'un autre adversaire, dont nous parlerons bientôt. « Je vous suis très obligé, dit-il en finissant, du compte que vous me voulez bien rendre de vos études présentes, et vous m'avez ravi du grand fonds que vous avez amassé pour vos projets à venir. Je suis au moins fort assuré que quand vous laisserez voir des dissertations sur des matières savantes, vous suivrez plutôt l'exemple de Balzac que celui de Costar, et que vos allégations seront plutôt des preuves et des lumières pour les endroits douteux et obscurs, et non pas des piles de lieux communs, qui ne sont que jetés sur le papier, pour dire qu'on a bien lu (1), et pour se faire admirer de la nation pédante, ou des ignorans de cour, sans qu'aucun soit nécessaire, ni ne contribue rien à l'illustration du sujet. Cela est bon à nos gens de mémoire, qui sont les pires nourrissons des Filles

(1) Beaucoup lu.

de Mémoire, et dont l'âme ne seroit rien du tout. si la mémoire leur manquoit (1). »

Le « savant M. Chevreau, » comme l'appelle d'Artigny (2), oublia dans la suite tous ces éloges, et s'en montra fort peu reconnaissant. En 1697, il publia lui-même le *Chevræana*, recueil, nous dit encore l'abbé d'Artigny, « que bien des gens mettent au-dessus de ce que nous avons de meilleur en ce genre. » Là, l'ancien secrétaire de la reine de Suède s'est moqué sans beaucoup de scrupule de Chapelain et de ses épîtres. « Deux ou trois cens lettres que j'ai de lui, disait-il, ne signifient rien (3). » Mais, en vérité, Chevreau étoit bien difficile, si surtout, dans sa collection, il en avait beaucoup de pareilles à celle que nous venons de citer.

Enfin, dans la *Liste de quelques gens de lettres vivans en 1662*, dressée par ordre de Colbert, Chapelain paya largement La Mesnardière de sa trahison. « Je ne m'en suis vengé que par le mépris, » disait-il en 1659 (4) à Heinsius. Conduite magnanime. et qui seroit digne des plus grands éloges, s'il l'avait tenue. Plus tard, à ce dédain généreux, il ajouta tout ce qu'il fallait pour décrier le *Lecteur du roi* auprès du minis-

(1) Lettre du 14 septembre 1660. « à M. Chevreau, secrétaire de la reine de Suède, à Loudun ; » II, 96.

(2) *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, vol. I. p. 309. 7 vol. in-12. Paris, Debure, 1749. — L'abbé Antoine Gachat d'Artigny, né à Vienne, Isère, en 1706; mort en 1778.

(3) *Chevræana*, vol. I. p. 27 ; 2 vol. in-12, Paris, 1697-1700.

(4) Lettre du 2 janvier 1659.

tre et empêcher qu'il ne fût gratifié. On ne saurait s'imaginer combien est curieux ce *Mémoire*, expliqué à l'aide de la correspondance de Chapelain. Celle-ci nous donne la vraie raison des jugements favorables ou hostiles qui se rencontrent dans la *Liste* de 1662. Les fidèles, comme Conrart, comme « le philosophe du faubourg Saint-Marceau, » La Mothe le Vayer, comme Huet et tant d'autres, y sont traités avec une extrême bienveillance et récompensés de leur dévouement; les traîtres, au contraire, comme La Mesnardière, Marolles, Ménage, tous, sans exception, quel que soit leur nombre ou leur mérite, sont immolés sans pitié et exclus de la faveur royale. Cette différence de langage ne frappe pas tout d'abord; mais, quand on y regarde de près, elle est sensible; et le ressentiment de l'auteur, son désir de tirer vengeance de ses ennemis nous expliquent certaines violences qui étonnent sous la plume de Chapelain, surtout dans un document officiel destiné à Colbert.

Voici, en particulier, comment La Mesnardière est recommandé à la faveur du ministre. « Quand il se veut élever, disait Chapelain, il dégénère en obscurité et ne fait paroître que de beaux mots qui ne font que sonner et ne signifient rien. Sa paraphrase, plutôt que sa traduction du *Panegyrique de Pline* et sa *Poétique* le font paroître dépourvu de jugement (1), aussi bien que les pièces de son invention, qui sont le principal du *Volume de vers* qu'il a publié (2). Son *Traité des esprits*

(1) Chapelain parlait bien autrement de la *Poétique* en 1639. Voy. plus haut sa lettre à M^{me} de Sablé, p. 104.

(2) Paru à Paris, 1 vol. in-8°, 1656.

naturels et sa *Paraphrase de quelques épigrammes de l'Anthologie* ne sont pas méprisables ; et , s'il n'avoit fait voir que cela , il en seroit plus estimé. Enfin , ce n'est pas un homme dont on puisse rien faire, ni sur qui on puisse appuyer aucun dessein où il faille tant soit peu de cervelle (1). » Le « Lecteur du roi » mourut en 1663, avant les gratifications faites aux lettrés de France et de Pétrauger ; mais c'eût bien été merveille si, après une telle apologie, La Mesnardière avoit été au nombre des gratifiés.

1 Voy. *Continuation des Mémoires de littérature de Saltingre*, par le P. Desmolets, vol. II, p. 21 et suiv. Paris, Simart, 1726.

CHAPITRE VII.

L'abbé de Marolles. — Traducteur pitoyable. Causes de son hostilité contre Chapelain. Celui-ci auteur d'un *Essai* sur la traduction vers 1615. Occasion de cet *Essai*. Chapelain d'abord en bonnes relations avec Marolles ; lui fait présent de son *Ode à Richelieu*, 1635 ; de son *Ode pour la naissance du comte de Dunois*, 1646. Traduction de *Lucrèce* par l'abbé de Marolles, 1662. Jugement de Chapelain. Une hêvue de Marolles. Demeure de l'abbé de Marolles à Paris. Liste de quelques gens de lettres vivant en 1662. Marolles gratifié en 1668. Marolles établi au faubourg Saint-Germain. Rupture entre Marolles et Chapelain. Causes de cette rupture. La traduction de *Virgile* publiée en 1649. Préface de *Guzman d'Alfarache*. Date de cette brouille. Paraît postérieure à 1655. Vanité de l'abbé de Marolles. Epître placée en tête de ses *Mémoires*, 1655.

Voici maintenant le plus acharné et le plus détesté aussi des adversaires de Chapelain, « le chef de la conspiration, » l'*assassin* des auteurs latins dont il se fit le traducteur. De la pile de ses œuvres, dont on peut voir l'énumération effrayante dans Niceron (1),

1 *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*

il n'y a rien à tirer. Seuls, ses *Mémoires*, qui vont de 1600 à 1655, peuvent être lus avec quelque profit, et renferment certains renseignements sur les gens de lettres de l'époque dont nous nous occupons.

Selon l'ordinaire, un amour-propre d'auteur froissé fut l'origine du ressentiment de l'abbé de Marolles. Une lettre va nous apprendre en partie la cause de cette haine. Chapelain écrit à Huet, et regrette que le jeune érudit normand néglige, pour d'autres travaux, sa version de l'ouvrage d'Origène contre Celse (1). Le public, disait Chapelain, eût tiré grand profit de cette traduction ; après la théorie serait venue la pratique, et l'exemple d'un maître aurait confirmé des préceptes si bien exposés dans le *De claris interpretibus* (2). « C'est dommage, écrivait-il en 1665 au futur évêque d'Avranches, que l'ignorance ou la négligence de Gélénus (3) aient laissé la vérité encore engagée dans les ténèbres dont il l'a couverte, et que les taches par lesquelles il l'a salie lui fassent encore avoir un air de fausseté par le défaut d'une interprétation fidèle. Mais puisque ce travail, que j'ai moi-même trouvé servile aussi bien que vous, il y a près de cinquante ans, et que la déclaration imprimée que j'en fis alors

de la République des lettres, vol. XXXII. 43 vol. in-12, 1727-1745. — Jean-Pierre Niceron, né à Paris en 1685, mort en 1738.

(1) La traduction de Huet parut plus tard : *Origenis commentaria* ; 2 vol. in-f°. Rouen, 1668.

(2) 1 vol. in-4°, Paris, 1661.

(3) Sigismond Gélénus, né à Prague vers la fin du quinzième siècle, et mort à Bâle en 1554 ou 1555. — Voy. Bayle, *Dictionnaire critique*, art. GÉLÉNIUS.

m'a depuis mis sur les bras l'abbé de Marolles, le traducteur que vous savez, comme si elle eût été faite contre lui par prophétie ; puis, dis-je, que cette occupation n'est pas de votre goût et qu'elle s'accommode mal avec la noblesse de votre génie, il faut prendre patience, en attendant que Dieu suscite quelque homme de bien et intelligent comme vous, mais non pas si délicat et si dégoûté que vous, par qui cette entreprise puisse être heureusement faite ; et il faut vous louer de vos inclinations philosophiques, qui vous font tourner les yeux du côté de la nature, et qui vous attachent principalement à la contemplation des merveilles qu'elle produit de temps en temps (1). »

Cette déclaration imprimée « il y a près de cinquante ans » dut paraître entre 1615 et 1620. Qu'est devenue cette pièce ? Elle n'est mentionnée nulle part ailleurs, et elle est de beaucoup antérieure aux premiers ouvrages connus de Chapelain : la préface de l'*Adone* en 1623, et la traduction de *Guzman d'Alfarache* en 1633. Le critique se serait donc révélé de très bonne heure, à peine âgé de vingt ans, à l'occasion d'un texte grec d'Origène. Cet écrit, publié vers 1615, lui valut dans la suite les attaques de l'abbé de Marolles mécontent, sans doute, des idées de Chapelain sur la manière de traduire.

Le premier méfait de « l'infâme traducteur » est de 1655 : *Epigrammes de Martial, en latin et en françois avec de petites notes* (2). A ce compte, la *prophétie* re-

(1) Lettre à Huet, du 14 mars 1665 ; II, 388.

(2) 2 vol. in-8°, Paris, Guillaume de Luyne, 1655.

montait fort loin ; et, comme le dit M. Tamizey de Larroque, « devança de près de quarante ans l'événement (1). »

Avant cette date de 1655, Chapelain ne semble pas avoir eu de démêlés avec Marolles. Celui-ci, qui écrivait alors ses *Mémoires*, n'en dit encore aucun mal (2). Le chantre prochain de la *Pucelle* y paraît même en relation avec le terrible abbé. Il lui envoie ses pièces, odes, sonnets ou tombeaux. L'écrivain fanfaron n'a pas voulu que la postérité ignorât le nom d'aucun de ceux qui lui avaient offert leurs ouvrages. Il en a dressé longuement et complaisamment le catalogue, dont il a fait un monument de sa prodigieuse vanité. L'abbé de Villeloin a conscience de l'honneur qu'il rend à son tour : « Dénombrement où se trouvent les noms de ceux qui m'ont donné de leurs livres, ou qui m'ont honoré extraordinairement de leur civilité (3). » Dans cette liste figurent la plupart des geus de lettres du temps. Chapelain y est l'objet d'une mention qui n'a rien de défavorable : « *Jean Chapelain*, pour ses odes à M. le cardinal de Richelieu et sur le sujet de la naissance de M. le comte de Dunois, et quelques autres vers, où je ne comprends pas le poème de *la Pucelle*, duquel on a fait divers jugemens. Ses premiers ouvrages sont une version de *Guzman*

(1) *Lettres de Chapelain*, II, 389.

(2) *Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin*, 1 vol. in-8°. Paris, Sommaville, 1656. — Une seconde édition en fut donnée par l'abbé Gonjet. 3 vol. in-12. Amsterdam, 1755.

(3) *Mémoires de Marolles*, édit. in-12 de 1755, vol. III, p. 256 et suiv.

d'Alfarache, et la *Préface* qu'il fit sur l'*Adone* du cavalier Marin. »

L'*Ode à Richelieu* fut composée en 1632 et imprimée seulement en 1635 (1). Le comte de Dunois, Jean-Louis-Charles d'Orléans, fils du duc de Longueville, fut connu plus tard sous le nom d'*abbé d'Orléans*. Il était né le 12 janvier 1646, et mourut en 1694. Chapelain, en pensionnaire reconnaissant, chanta la naissance de l'enfant. Deux mois après, sa pièce fut imprimée chez la veuve Jean Camusat : *Ode pour la naissance de Mgr le comte de Dunois* (2). A cette date, Chapelain vivait donc en bonne intelligence avec l'abbé de Marolles. Sans cela, évidemment, il ne lui eût pas fait présent de ses vers, et ne l'aurait pas honoré de sa « civilité. »

Le duc de Longueville avait eu déjà, en 1634, de sa première femme, fille du comte de Soissons (3), un fils qui reçut le nom de comte de Dunois. Il ne peut être question ici de cet enfant mort au berceau. La pièce cependant lui avait été destinée. Mais c'était écrit : Chapelain ne devait jamais avoir de chance en poésie. La mort prématurée du jeune prince vint tout gâter : les vers du poète demeurèrent sans emploi, et un *tombeau* dut remplacer le ton lyrique de l'ode. En 1634, il fait part de sa déconvenue

(1) Voy., sur cette *Ode à Richelieu*, M. Kerviler. *La Bretagne à l'Académie*, p. 101.

(2) In-4° de 22 pages, Paris, 1646.

(3) Louise de Bourbon, mariée au duc de Longueville en 1617, et morte le 9 septembre 1637. En 1642, celui-ci épousa Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé.

au marquis de Salles, le futur duc de Montausier (1). On sourit, malgré soi, à la vue de l'air déconfit de Chapelain, embarrassé, interdit, ses vers à la main, dont il ne sait plus que faire. Il ne prévoyait pas à ce moment, nous dit M. Tamizey de Larroque, qu'il trouverait l'occasion de les utiliser plus tard, en 1646, quand vint au monde le second comte de Dunois (2). « Madame la duchesse de Longueville, dont vous ne me voulez pas consoler, écrit-il le 7 février 1634, enfin est hors de danger, après nous avoir fait craindre et pleurer six semaines entières, et avoir perdu le fruit qui la devoit rendre la plus heureuse de son sexe. J'avois célébré sa grossesse, et en avois promis de grandes choses à la France : mais Apollon qui m'inspira n'est qu'un menteur ; et, après m'avoir donné la peine à rimer des espérances, enfin je les ai trouvées fausses et les ai condamnées à ne jamais se produire au jour. Ce qui a été trop vrai a été la mort du jeune comte de Dunois, laquelle j'ai marquée dans un tombeau que je lui ai dressé et que M. votre frère vous aura envoyé (3). »

Un autre passage des *Mémoires* nous montre l'auteur en relations avec Chapelain. A la date de 1646, Marolles raconte qu'on vint à parler chez Retz, alors coadjuteur de l'archevêque de Paris, de la difficulté de traduire Virgile. Chapelain prétendait que l'abbé

(1) Montausier porta le nom de *marquis de Salles* jusqu'à la mort de son frère aîné, Hector, tué à Bormio en 1636.

(2) *Lettres de Chapelain*, I, 63.

(3) *Hector de Montausier*. — Lettre « à M. de Sales ; » I, 63.

était encore « plus présomptueux qu'ignorant (1). » En voici la preuve. Ce que les gens d'esprit qui se réunissaient au petit archevêché, ce que Retz, qui n'était pas un sot, jugeaient une entreprise épineuse, ne l'effraie pas le moins du monde, et il se jette dans l'affaire avec la folle témérité qui lui était ordinaire. « Je lui dis pourtant, continue l'abbé de Marolles, qu'il faudroit essayer, et ne se laisser point imposer par les mauvaises versions qui avoient été faites jusque-là de cet admirable auteur, excepté les parcelles que nous avons du cardinal Du Perron, de Bertaud, évêque de Séz, et de quelques autres. Là-dessus, on contesta quelque tems sur le mérite de ces ouvrages; puis, on dit que c'étoient plutôt des paraphrases que des versions, et que, de quelque façon qu'on les voudroit nommer, elles seroient toujours infiniment au-dessous de Virgile. »

Et voilà aussitôt l'abbé de Marolles à l'œuvre, en train de réparer les fautes des autres, le malheur de leurs mauvaises versions et de leurs paraphrases de Virgile. Les scrupules de tant de personnes éclairées lui inspirent bien quelque légère défiance de ses forces; mais il se rassure vite, et « déshonore » le poète latin avec cet air de satisfaction qui ne l'abandonne jamais. A l'entendre, Chapelain aurait même approuvé cette méchante traduction, lui qui nous dit ailleurs que ce fut là la cause de sa brouille avec

(1) Lettre à Heinsius, du 26 avril 1662. Voy. un peu plus loin, p. 127.

Marolles (1). « C'étoit bien, écrit celui-ci, pour me décourager du dessein que j'en avois déjà conçu; toutefois, en ayant voulu faire l'expérience, comme j'eus commencé par le sixième livre de l'*Enéide*, qui est l'un des plus éloquens, et le plus rempli de belles choses, j'avoue que ce coup d'essai ne me déplut pas, et que j'en eus même quelque sorte de complaisance, par un ami intelligent : c'étoit M. Cotin, à qui je fus bien aise de le communiquer; de sorte que je m'y engageai insensiblement, et j'en achevai l'entreprise en moins d'un an, avec autant de joie, par la bonne opinion que j'en avois conçue, qu'il est dangereux d'en faire juge le public. Je le fis néanmoins, et peut-être avec un peu trop de hardiesse, quoique plusieurs personnes fort habiles, qui en avoient lu des cahiers, et entr'autres M. Conrart et M. Chapelain, dont la réputation est si bien établie, m'en eussent dit tout le bien que je pouvois désirer. »

« On travailla donc à son édition dès l'année 1648; et le libraire, qui en fit les frais, l'enrichit de figures du dessin de François Chauveau, l'un des plus excellens hommes de sa profession (2). »

Au moment où il écrivait ses *Mémoires*, en 1655, Marolles n'avait pas encore déclaré la guerre à l'auteur de la *Pucelle* : le compliment à l'adresse de M. Chapelain, « dont la réputation est si bien établie, » semble le prouver. Ce serait donc en 1656,

(1) Voy. un peu plus loin. Lettre à Huet, du 18 février 1662.

(2) *Mémoires*, vol. I, p. 324, édit. in-12. L'édition parut, en effet, 1 vol. in-f°. Paris, Toussaint Quinet, 1649.

que Marolles, avec Linière et La Mesnardière, aurait ouvert le feu contre Chapelain, et mené la rude campagne qui devait faire passer tant de mauvaises nuits au pauvre auteur, déjà harcelé de toutes parts. Nous l'avons vu plus haut, la brouille était complète en 1659. Les années suivantes elle s'aggrava encore davantage, et peu à peu le poète méconnu en vint jusqu'au dernier mépris pour son adversaire et ses œuvres.

En 1662, dans un passage où il est question de Molière, l'abbé de Marolles est jugé comme il le mérite, mais avec l'âpreté que peut suggérer une vieille rancune. « On dit, écrit Chapelain, que le comédien Molière, ami de Chapelle (1), a traduit la meilleure partie de Lucrèce, prose et vers, et que cela est fort bien. La version qu'en a fait (*sic*) l'abbé de Marolles est infâme et déshonore ce grand poète (2). » En 1664, nous apprend Brossette, Molière lut certaines parties de sa traduction de Lucrèce, en présence de Boileau et du duc de Vitry (3). Mais, avant cette date, l'ouvrage était déjà fort avancé ; des

(1) Fils naturel de François Lhuillier, le grand protecteur de Gassendi, né en 1626 à La Chapelle-Saint-Denis, Seine, dont il prit le nom ; mort à Paris, en septembre 1686.

(2) Lettre du 25 avril 1662, « à M. Bernier, médecin du Grand-Mogol, à Delli ; » II, 225.

(3) D'après M. Tamizey de Larroque, vol. II, p. 225, il s'agit du maréchal de France, celui qui tua le maréchal d'Ancre dans la cour du Louvre, le 24 avril 1617. Mais le maréchal, né en 1581, était mort depuis 1644. Il s'agit plutôt, croyons-nous, du fils du maréchal, François-Marie, mort en 1679.

lectures en furent faites dès 1662. L'année même de la représentation de l'*Ecole des femmes*, deux ans avant le *Misanthrope*, où se trouve l'unique fragment qui nous soit resté de la version de Molière (1).

Le lendemain, Chapelain entretenait Heinsius d'une leçon de sa récente édition d'Ovide (2). « Je ne sais, lui écrit-il, si c'est l'abbé de Marolles qui a critiqué le premier votre correction ou restitution de *ante mare et tellus*; mais je sais bien qu'il est plus ignorant qu'il ne le faut pour cela, et encore plus présomptueux qu'ignorant. Je souhaiterois que ce fût lui. Vous en seriez quitte pour le mépriser; car on se déshonore, même lorsqu'on l'honore d'une réprimande (3). »

La présomption et l'ignorance « du compagnon » étaient universellement connues, et ses bévues égayaient les amis et les cercles littéraires du temps. Retz, Ménage, Chapelain, d'Ablancourt s'amusaient de tous ces assassinats commis avec le plus grand sang-froid du monde. « Jamais homme, disait Chapelain en 1662, n'envisagea moins la vérité, n'entendit moins les auteurs, pour peu qu'ils soient difficiles. » Voici un exemple de ce défaut absolu d'intelligence : il nous est fourni par le *Menagiana*, et justifie assez pleinement les mépris prodigués au méchant traducteur. « C'est l'abbé de Marolles, y lisons-nous qui, comme le remarque M. de Lon-

(1) *Le Misanthrope*, acte II, sc. v. — Claude Brossette était né à Lyon en 1671, et mourut le 16 juin 1743.

(2) 3 vol. in-16, Amsterdam, Elzevier, 1659-1661.

(3) Lettre du 26 avril 1662, à Heinsius, à Stockholm ; II, 229.

gepierre (1), page 62 de son *Moschus* de l'édition d'Amsterdam, a fait la plaisante bévue de citer Politien (2) dans sa traduction du *Moschus* de Théocrite. Et voici comment cela est arrivé. Dans les anciennes éditions de Théocrite, entre autres dans celle de Francfort, in-8°, 1445, la vingt et unième idyle est intitulée : Μόσχοῦ Ἐρωσὶς ἄρξαιέτης; et cependant tout au-dessus de la page, il y a : « ΘΕΟΚΡΙΤΟΥ ΕΙΔΥΛΛΑ . αα. » Et même, dans la version d'Eobanus (3), quoique la vingt et unième idyle soit intitulée : *Moschi amor fugitivus*, il ne laisse pas d'y avoir au-dessus des pages : THEOCRITI EIDYLLIUM . XXI; en sorte, qu'on croiroit que cette idyle, intitulée : *l'Amour fugitif de Moschus* (4), appartiendrait véritablement à Théocrite. Eobanus n'en a point fait de distinction. L'abbé de Marolles a donné dans ce panneau; et trouvant depuis dans Politien : *Amor fugitivus e Græco Moschi*, s'est imaginé que cela vouloit dire : *l'Amour fugitif, traduit du grec de l'Idyle de Théocrite* : intitulée *Moschus*. Voilà tout le mystère (5). »

Naturellement, Chapelain ne manqua pas, dans la

(1) Longepierre, né à Dijon en 1659, mort en 1721, précepteur du duc de Chartres, qui fut plus tard le Régent.

(2) Ange Politien, le célèbre précepteur de Léon X, né en 1454, mort à Florence en 1494, à peine âgé de quarante ans.

(3) *Helius* Eobanus Hessus, né dans la Hesse, à Bockendorf, en janvier 1488; mort en 1540.

(4) *L'Amour fugitif*, l'une des principales idylles de Moschus, contemporain de Théocrite.

(5) *Menagiana*, III, 158.

suite, d'immoler Marolles en compagnie de La Mesnardière, de Costar et des autres révoltés. Dans son rapport de 1662 à Colbert, il réduit à peu de chose le mérite de notre homme : écrire vite et composer des tableaux généalogiques. « C'est un écrivain rapide, dit-il au ministre, dont le style est ce qu'il a de moins mauvais. Il n'est pas sans savoir, mais il est sans aucun jugement. Il traduit, et mal ; ce qu'il fait le mieux sont les généalogies. » En 1667 et en 1668, cependant, le mauvais traducteur reçut une somme de 1200 livres. Il fut porté alors sur la liste de gratification, mais pour n'y plus reparaitre dans la suite. Et encore, en ces deux circonstances, ses titres littéraires ne furent-ils pour rien dans la faveur reçue. Grand amateur de gravures, il avait formé, dit M. Ludovic Lalanne, « deux magnifiques collections, dont la première fut acquise par le roi en 1667 et est aujourd'hui au cabinet des estampes ; la seconde fut dispersée après sa mort (1). » C'est à ce titre, sans doute, qu'il fut gratifié. A ce moment, l'abbé de Villeloin semble bien occupé à ranger la collection que Colbert venait d'acquérir au nom de Louis XIV : « Au sieur abbé de Marolles, en considération du travail qu'il fait dans la bibliothèque du roi : 1200 l. (2). »

En 1660, Chapelain écrit à l'un des bons amis de

(1) *Dictionnaire historique de la France*, Paris, Hachette, 1877, art. MAROLLES.

(2) « Gratifications faites par Louis XIV aux savants et hommes de lettres français et étrangers, de l'année 1664 à l'année 1683 ; » *Mémoires de Colbert*, édit. P. Clément, vol. V, p. 473 et 475.

Caen, Jacques Moisant de Brieux. D'abord conseiller au Parlement de Metz, il se retira plus tard dans sa ville natale, où il fonda, en 1651, une académie devenue célèbre (1). Chapelain lui fait un portrait moqueur du traducteur obstiné; il rend avec usure à son adversaire les coups qu'il a reçus, et parle avec le dernier dédain de son ignorance, de sa présomption et de sa fatuité. « Pour le vers de Lucrèce, écrit-il, je n'ai pas le loisir d'examiner les explications que lui donnent Erasme, Turnèbe et Lambin, et ainsi je n'en puis parler définitivement, ni les condamner à votre avantage. Mais pour celle de l'abbé de Marolles, sans examen on la peut rejeter. tant ce traducteur est antipode du bon sens. et tant il s'éloigne partout de l'intelligence des auteurs qui ont le malheur de passer par ses mains. Gardez-vous bien, Monsieur, de vous commettre avec cet homme, en cette qualité. Vous vous feriez tort en lui faisant honneur : il n'a jamais pensé qu'il y eût difficulté à rien. Il croit entendre ce qui arrête les plus habiles. Il se contente de tout ce qui se présente à son imagination, quelque absurde qu'il puisse être. et se complait dans les chimères qu'il s'est formées comme dans les sentimens les plus réguliers. Enfin, si vous ne contestiez sur ce vers qu'avec lui, ce seroit ne le contester avec personne. Il suffiroit de dire que ce seroit son avis, pour dire que ce seroit le mauvais, et ceci sans hyperbole. C'est une moquerie et une puérilité de dire que *Satyra* est une *femme satyrique*. Il n'en faut pas

1, De Brieux était né à Caen en 1614, et mourut en 1674.

davantage pour vous faire voir quel homme c'est en matière de savoir ; car, pour le reste , il a de la naissance et auroit les mœurs commodes , si l'amour excessif de la louange ne le perdoit et ne l'étrangloit (1). »

Et comme si le portrait manquait encore de relief, Chapelain, écrivant à un autre Normand, ajouta en 1662 quelques coups de crayon à sa première esquisse. Ils sont tracés de main de maître, avec une fermeté, une sûreté de touche, une certaine fougue d'inspiration et de colère, qui complètent cette physionomie et la mettent là, sous nos yeux, dans la pleine lumière du jour. Sauf Boileau, jamais personne n'a traité Chapelain aussi durement qu'il traite lui-même l'abbé de Marolles, d'un ton à la fois plus spirituel, plus ironique et plus méprisant. Le poète tant décrié met ici les rieurs de son côté ; il se montre supérieur à son rival, et repousse avec vigueur les attaques d'un adversaire trop faible pour se mesurer avec lui.

Après diverses pérégrinations dans Paris, Marolles était revenu habiter le faubourg Saint-Germain. En 1635, nous le trouvons établi rue du Vieux-Colombier, à côté de Des Yveteaux : il le dit lui-même, dans un passage de ses *Mémoires*. A cette époque, il avait rencontré à Paris, dans la maison de Valençai, le célèbre généalogiste de l'époque, « M. d'Hozier, de la ville de Marseille, en Provence ; » il l'avait emmené avec lui à son abbaye de Beaugerais, et de là à Loches et à Tours. « Tous ces petits voyages, ajoute

(1) Lettre à M. de Brieux, du 24 janvier 1660 ; II, 77

l'abbé de Marolles , ne furent que de quinze jours ou trois semaines. Notre ami s'en retourna de Valençai (1) à Paris, où, l'ayant suivi un mois après, je me logeai au faubourg Saint-Germain , en la rue du Colombier , dans une maison que je meublai , derrière celle de M. Des Yveteaux (2). »

En 1636, l'abbé change de quartier et de voisin , et vient demeurer auprès de la vieille fille d'alliance de Montaigne, M^{lle} de Gournay, qui était alors septuagénaire. « Sur le commencement de l'année 1636, continue-t-il, je retournai à Paris où , ayant quitté mon logis du faubourg Saint-Germain, j'en pris un autre où demuroit la vertueuse fille d'alliance de Michel de Montagne (3), dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'église des Pères de l'Oratoire. Elle faisoit alors imprimer la première édition de ses ouvrages (4); et ce me fut une grande joie de me voir si proche d'elle ,

(1) Le château de Valençay, dans l'Indre, commencé par Philibert Delorme, et qui devint plus tard la propriété du prince de Talleyrand.

(2) *Mémoires*, vol. I, p. 194. — Nicolas Vauquelin Des Yveteaux, né en 1567 au château de La Fresnaye, Calvados, mort en 1649.

(3) Marie Le Jars de Gournay, née à Paris vers 1566, morte en 1645. Le *Dictionnaire* de Dézobry la fait naître en 1556.

(4) Elle avait déjà publié une édition complète des *Essais* en 1595 ; mais celle qu'elle donna en 1635, 1 vol. in-f°, Paris, est la meilleure. — M. Jal a trouvé son acte de décès dans les registres de Saint-Eustache, à la date du vendredi 14 juillet 1645 : Mademoiselle Marie Jars de Gournay, vivante fille de Monsieur Jars, demeurant rue Saint-Honoré, à l'opposite de l'Oratoire, inhumée en nostre église. » *Dictionn. critique*.

pour jouir souvent de son agréable entretien, et surtout les après-dînées, qu'elle recevoit les visites de ses amis (1). »

Enfin, en 1646, il se met de nouveau en voyage pour revenir au faubourg Saint-Germain. A la mort de *la demoiselle de Gournay*, peut-être avait-il abandonné la rue Saint-Honoré et accepté un logement à l'hôtel du duc de Nevers, que son père avait longtemps servi (2). Mais cette fois, c'est bien étonnant, Marolles se contente d'indiquer son quartier, et nous fait grâce de la rue où il vint demeurer. Serait-il resté près de quarante ans au même endroit? C'est possible; il mourut en effet dans le faubourg Saint-Germain, près du collège des Quatre-Nations, aujourd'hui l'Institut. « Il habitait, au moins vers la fin de sa vie, nous dit M. Jal, la rue Mazarine, à Paris, près du collège des Quatre-Nations. » Nous en avons la preuve dans son acte de décès, tiré des registres de Saint-Sulpice : « 8 mars 1681. M^e Michel de Marolles, abbé de Villeloin et de Beaugerais, âgé d'environ quatre-vingts ans, mort le 6^e jour du présent mois (3). »

En 1662, Marolles habitait peut-être déjà la rue Mazarine. « Je délogeai de l'hôtel de Nevers (4),

(1) *Mémoires*, I, 198.

(2) Charles I^{er} de Gonzague, duc de Nevers, né à Paris en 1580, mort à Mantoue en 1637.

(3) *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, art. MAROLLES. Paris, Plon, 1872.

(4) L'hôtel de Nevers, auparavant hôtel de Nesle, était situé

écrit-il à la date de 1646, pour venir demeurer au faubourg Saint-Germain, où je suis encore à présent, dans le même logis que tient la veuve de deux excellens hommes, en leur profession, les sieurs Rabel et de Belleville, assez connus de la cour et de toute la France. Comme cette demoiselle (1), ennemie des artifices et de la dissimulation, a l'humeur si agréable, la conduite si vertueuse, et l'esprit si bien fait, j'avoue franchement que j'aurois regret de la quitter, pour occuper autre part une plus belle maison (2). »

Le 18 février 1662, Chapelain écrit à Huet. « Je viens, lui dit-il, à votre censeur du faubourg. Si vous croyez que son écrit vous puisse nuire auprès du moindre des habiles, vous lui faites trop d'honneur, et ne le connoissez guères. Ceux qui ne bougent de chez lui le bernent au sortir, en toute rencontre, et vous trouverez ici une épigramme de Furetière, l'un de ses familiers, qui vous fera voir en quel prédicament il est parmi eux (3). Ce seroit un bon homme, s'il n'étoit cupide de gloire, et si jaloux de

rue de Nevers. Cette rue commence quai de la Monnaie et finit rue d'Anjou.

(1) Au dix-septième siècle, le nom de *demoiselle*, donné à une femme mariée, indique toujours une *bourgeoise*.

(2) *Mémoires*, I, 322.

(3) Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, dans le Cher. Né à Paris, le 28 décembre 1619, mort le 14 mai 1688. De l'Académie française le 15 mai 1662, il en fut exclu le 22 janvier 1685, pour l'affaire de son Dictionnaire. — *Prédicament*, dans le sens de *catégorie*. « Etre en bon ou en mauvais prédicament dans le monde. » Richelet, *Dictionnaire français*.

tous ceux qui en ont acquis par leurs ouvrages , surtout en fait de traductions. Celles de M. d'Ablancourt l'ont mis à la mort. Il l'attaqua ridiculement , et à sa mode , sur César , et le combat eût eu une fâcheuse suite pour lui si M. de Laon (1) qui l'aime, ou par accoutumance ou par pitié, n'y fût pas venu mettre les holas. » Le « censeur du faubourg » a raconté sa querelle avec Perrot d'Ablancourt, dans le *Dénombrement* placé à la suite de ses *Mémoires* (2). Naturellement, il ne se donne pas le mauvais rôle dans ce débat.

Après cet aimable prélude commençait la satire du personnage, faite de verve, avec l'esprit, la malice et le tour hyperbolique que le genre autorise ou demande. Si jamais Marolles vit son portrait peint par Chapelain, en vérité il dut être content; il dut sentir, à la vigueur des traits, qu'il avait eu affaire à forte partie, à un artiste qui n'était pas dépourvu de ressources, et savait représenter fort plaisamment les ridicules et les défauts de ses agresseurs. « Jamais homme, continuait Chapelain, n'a plus brouillé de papier que lui (3), ni fait perdre plus d'argent aux simples qui, prévenus de sa qualité et conseillés par leur foiblesse, s'imaginent qu'il traduit bien parce qu'il traduit beaucoup. Cependant, outre qu'il parle assez

(1) César d'Estrées, né à Paris en 1628, évêque de Laon en 1653, de l'Académie française en 1657, cardinal en 1671. Il mourut à Paris le 19 décembre 1694.

(2) *Mémoires*, vol. III, p. 225.

(3) Barbouiller du papier inutilement.

souvent mal françois, et qu'il n'a guères les fondemens de notre langue, il est tout à fait aveugle dans les anciennes, et, pour se jeter à tout, comme il fait, il n'a que de la présomption et de la témérité, par lesquelles il dupe la canaille. Jamais homme n'envisagea moins la vérité, n'entendit moins les auteurs, pour peu qu'ils soient difficiles, ne crut moins important de les rendre fidèlement, ni ne distingua moins les termes, pour les employer selon leur terminaison et leur corps ou selon leur âme et leur signification : témoin son *amphore* (1) et d'autres semblables. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'il ne conçut jamais moins la matière qu'il manie, n'eut moins de teinture des préceptes de l'éloquence et de la poésie, ni ne sut moins les principes de la philosophie. Avec tout cela, aucun n'eut jamais plus cette démangeaison, ce *scribendi cacoethes* du satirique (2), et ne pensa s'honorer davantage en se déshonorant. Tenez à bonheur de n'être pas à son goût ; c'est, pour vous, le meilleur signe du monde. Il y a avantage d'être l'antipode de ces gens-là. »

Avec sa jactance habituelle, sa jalousie à l'égard de ceux qui s'occupaient de traductions, l'abbé de Marolles avait cherché querelle à Huet. Ce domaine lui appartenait ; il se l'était réservé, et ne permettait à personne, ni à Perrot d'Ablancourt, ni à Chapelain, ni au jeune et savant érudit de Caen, d'avoir d'autres idées que les siennes, ou d'autres mérites que lui,

(1) Allusion à quelque bêtise de Marolles.

(2) Juvénal, satire VII.

dans un genre dont il prétendait garder le monopole. « C'étoit assez que vous eussiez parlé des conditions requises à la bonne version, disait Chapelain, pour vous le mettre à dos ; et, comme il étoit bien assuré qu'il ne trouveroit pas chez vous de quoi flatter sa vanité, il n'avoit garde qu'il ne vous attaquât, combattant pour cela envers et contre tous, *tanquam pro aris et focis*. S'il concevoit mieux ce qu'il lit, il ne vous auroit peut-être pas imposé si effrontément dans ce qu'il allègue comme de vous ; son esprit a la jaunisse, et ne vit jamais les choses comme elles sont (1).

« Cela n'est pourtant point plaisant, qu'il vous décrie ainsi en langue vulgaire auprès des jeunes palatins ; car, auprès des habiles, ce n'est que lui seul qu'il décrie. Encore, si ces calomnies-là ne tomboient qu'à vos secondes ou troisièmes productions, vous diriez qu'il veuille étouffer votre gloire à sa naissance. Vous me manderez en quelle disposition cet insulte (2) vous a laissé. »

Dans cette lettre si intéressante, Chapelain, — ne nous en plaignons pas, — reparle un peu de lui, de sa querelle avec Marolles, et nous fournit à ce sujet de nouveaux renseignements. Ainsi, et il ne l'avait pas dit encore, il nous indique exactement le début et la cause première de la rupture : la traduction de Virgile, parue en 1649. Voilà l'origine du conflit bien

(1) Sous une forme plus pittoresque, c'est le mot de Montaigne : « Ceux qui ont la jaunisse, ils voient toutes choses jaunâtres. » *Essais*, liv. II, chap. XII ; p. 744, éd. Jos. V. Leclerc.

(2) *Insulte*, alors masculin et féminin. Richelet.

déterminée, d'après un témoignage sérieux, et avec une certitude qui nous avait manqué jusqu'ici. « Pour moi, disait Chapelain à Huet, je réputai à grande fortune, lorsqu'il s'avisa de n'être pas de mes amis, et de payer d'ingratitude les avis qu'il m'avoit demandés sur sa version de Virgile (1). Il se fâcha de ma sincérité et se figura que mes notes étoient pour lui des notes d'infamie. étoient des effets de jalousie ou de présomption. Il me mordit dans une de ses préfaces, sur une traduction que je fis à l'âge de vingt ans, sans nom, et pour complaire à des personnes de qualité de mes amis. Il entra depuis vilainement dans la conspiration de Menardière et de Linières, et fut le promoteur du libelle du premier (2). et son correcteur d'imprimerie. Et voilà qu'il s'est encore rué sur moi dans son risible *Traité de l'Épique*, que je n'ai point vu, et que je suis certain qui n'est pas digne qu'on le voie, vu la profondeur de l'ignorance du compagnon et les épines du sujet, et pour l'intelligence duquel les esprits les plus sensés et les plus éclairés ne seroient pas trop bons encore (3). »

Cette traduction faite « à l'âge de vingt ans, » est celle de *Guzman d'Alfarache*. Faut-il croire, comme le donne à entendre M. Tamizey de Larroque, que Chapelain aurait publié, en 1615, une édition française du roman espagnol, antérieure à celle de 1633? Nous ne le pensons pas. « Cette traduction de la

(1) Parue en 1649. 1 vol. in-f°, Paris, Toussaint Quinet.

(2) La lettre du *Sieur du Rivage*, parue en 1656.

(3) Lettre à Huet, du 18 février 1662; II, 207.

Vie de Guzman d'Alfarache, nous dit le savant éditeur des *Lettres de Chapelain* (1), aurait donc été de 1615 et aurait, par conséquent, précédé de huit ans la lettre sur le poème d'*Adonis* de Marino, qui est la première des publications de Chapelain insérées dans le *Catalogue des œuvres laissées par les académiciens* (2). » A notre avis, ce passage pourrait induire en erreur. En 1615, « à l'âge de vingt ans. » que Chapelain ait traduit l'ouvrage de Matheo Aleman, il n'y a aucun doute à cet égard : l'affirmation de Chapelain est formelle. Mais ce travail fut-il imprimé à cette époque ? Rien ne le prouve ; et il est impossible de le conclure des termes vagues employés dans la lettre à Huet. Aucun contemporain, aucun biographe, Marolles, Ménage, Goujet, Ch. Brunet, dans son *Manuel du libraire*, personne ne parle d'une traduction de Chapelain antérieure à celle que nous possédons encore, et qui est de 1633 (3). Nous en donnons le titre malgré sa longueur : « *Le Gueux, ou la vie de Guzman d'Alfarache*, image de la vie humaine, en laquelle

(1) Vol. II, p. 208.

(2) La préface de l'*Adone* est de 1623. — Voy ce *Catalogue* dans l'*Histoire de l'Académie française*, édit. Ch. Livet, vol. II, p. 519.

(3) De 1621 à 1633, il y eut diverses éditions françaises de *Guzman d'Alfarache*. Voy. *La Bretagne à l'Académie*, p. 90. — Aux éditions indiquées par M. Kerviler, nous ajouterons celle de 1639. 1 vol. in-12. Paris, sans nom de libraire, renfermant les deux parties. Bibl. nat., Y², 1207. B. — C'est l'exemplaire de la maison de Condé. Sur la couverture intérieure, d'une écriture grossière du temps, sont écrits ces mots : *Emigré. Condé, Chantilly*.

toutes les fourbes, et toutes les meschancetez qui se pratiquent dans le monde sont plaisamment et utilement descouvertes (1). » De plus, si cette édition de 1615 eût existé, n'en trouverions-nous pas quelque trace, dans l'un de nos dépôts publics, à l' Arsenal, à Sainte-Geneviève, à la Bibliothèque nationale surtout, enrichie des précieuses collections du dix-septième siècle, de celles des frères Du Puy, de Huet, de Thou et de bien d'autres, où ne pouvait manquer la traduction anonyme de Chapelain? Et il ne s'agit pas ici, qu'on veuille bien le remarquer, d'une petite brochure qui peut s'égarer facilement; mais de deux volumes in-8° dont la disparition totale demeurerait inexplicable.

Chapelain se plaint que Marolles l'ait mordu en diverses occasions : ce n'est vraiment pas étonnant, car, de son côté, il se gêne fort peu pour heurter toutes les idées de l'abbé en matière de traduction. Puisque nous parlons de *Guzman d'Alfarache*, qu'on nous permette de dire un mot de l'*Avertissement au lecteur* (2). C'est un véritable manifeste littéraire, qui révèle déjà le critique éclairé et le bon écrivain. De bons juges, MM. Ch. Livet et Kerviler entre autres, pensent que cette traduction de *Guzman d'Alfarache* n'est pas de Chapelain (3). Nous sera-t-il permis d'être d'un avis tout différent? M. Kerviler, il nous le semble, a sacri-

(1) 2 vol. in-8°, Rouen, Jean de La Mare, 1633, sans nom d'auteur; Bibl. nat., Y², 1207.

(2) Placé en tête du premier volume.

(3) Voy. *La Bretagne à l'Académie*, p. 89 et suiv.

fié trop aisément cette *Préface*. Elle a bien l'air, au contraire, d'être de Chapelain ; car elle porte à chaque ligne, en quelque sorte, la signature de son auteur. Longtemps avant le *De claris interpretibus*, la préface de *Guzman* donne certaines règles de traduction, avec tout ce qu'il faut pour exaspérer l'abbé de Marolles et rabattre ses prétentions. « Traduire est une chose vile, déclare hardiment Chapelain ; et la traduction, en ceux qui la professent, présuppose une bassesse de courage et un revalement (1) d'esprit. Les généreux en dédaignent l'exercice, et rarement a-t-on vu d'esprit né à de grandes choses l'embrasser que par passe-tems, non plus que d'ouvrage traduit, avoir ou longue ou fameuse vie. »

Le jeune traducteur de Matheo Aleman n'a garde de faire l'important ; il n'enfle pas son rôle, et semble se moquer à l'avance des airs glorieux des Marolles futurs. Sauf le *Plutarque* d'Amyot, dont il fait un bel éloge, l'auteur anonyme traite traductions et traducteurs avec la dernière irrévérence. Il les met tous à leur rang, et les rappelle à l'humilité de leur tâche, tout comme s'il n'était pas un traducteur lui-même. La leçon est rude ; et, formulée dans cette langue si libre et si fière du seizième siècle, dont les vestiges demeureraient encore, elle ne manque pas de charme. « De toutes les versions maintenant dont notre âge regrattier (2) fourmille, le Plutarque seul a valu

(1) Pour *ravalement* ; au figuré : *bassesse*. N'est pas dans Richelet.

(2) *Regrattier*, « revendeur ; celui qui achète des denrées,

son original ; il ne s'en voit point d'autre qui ait donné du nom à son auteur peu ou prou, et n'en desplaie à Viginère (1). Et certes, je suis d'opinion opiniâtre, quoi qu'en dient les intéressés, que la cognoissance de deux langues, quand elle seroit parfaite (qui est tout ce qu'on peut mettre en avant pour abonner (2), cette affaire) n'est pas chose bastante (3), pour faire estimer un homme, davantage que pour bon grammairien : vil honneur, servile ambition. Ce n'est pourtant pas que j'en veuille blasmer l'usage, ni l'interdire pour cela : car, au contraire, je le tiens pour utile à chacun, et pour nécessaire à plusieurs, que les livres traduits en leur langue maternelle instruisent d'infinies choses, de la cognoissance desquelles ils seroient privés, pour ignorer celle en laquelle ils sont écrits. Mais je veux dire que ceux qui s'en meslent ne se doivent pas promettre aucune louange d'habileté ny de doctrine (qui est le seul et riche los (4) que les lettres peuvent donner à leurs nourrissons), veu que l'une ny l'autre ne se peut dire des idiomes, qui sont les instrumens des sciences, ains (5)

qu'il revend ensuite. » La Curne de Sainte-Palaye. *Glossaire de l'ancienne langue française* : 10 vol. in-4°, Paris, Champion, 1875-1882.

(1) Auteur de mauvaises traductions de *César*, de *Tite-Live*, etc. Né en 1523, à Saint-Pourçain, Allier, mort en 1596. Dézobry dit 1592. Il fut secrétaire du duc de Nevers.

(2) *Rendre bon ou meilleur.*

(3) *Suffisante*, de l'espagnol *bastante*. Donné encore, en 1719, dans le *Dictionnaire* de Richelet.

(4) *Los*, réputation, du latin *laus*.

(5) *Ains*, « mais. »

des sciences seulement qui ont les principes naturels et leurs démonstrations certaines. »

Cette manière de recommander les traducteurs et leurs œuvres était toute nouvelle ; elle dut singulièrement déplaire à l'abbé de Marolles, qui se proposait d'en tirer sa principale renommée. Le reste de la *Préface*, loin d'atténuer ce dédain, l'accentue encore davantage ; et à ceux qui voudraient s'exagérer leur besogne, leur *mestier*, comme il dit, Chapelain avoue qu'il n'en fait pas le moindre cas. Ce n'est pas que le succès eût manqué à l'original, dont on vendit jusqu'à « cinquante mille volumes, » et qu'il n'espérât le même succès pour la copie. Mais « traduire est chose vile, » semble-t-il répéter avec affectation, et « les généreux en dédaignent l'exercice. » Pour achever de déplaire à Marolles, il avait un autre moyen : ajouter à ces déclarations hautaines des détails irritants sur le rapide débit du livre ; et entretenir « l'ami lecteur » de l'accueil bienveillant espéré pour le roman espagnol devenu français. L'abbé de Villeloin, au témoignage de Chapelain, était *cupide de gloire*, « et jaloux de tous ceux qui en ont acquis par leurs ouvrages, surtout en fait de traductions. Celles de M. d'Ablancourt l'ont mis à la mort (1). » Ce qui suit n'était guère capable d'apaiser les jalousies et les rancunes du futur assassin des poètes anciens. « Ayant de tout tems esté de cet avis, continuait le traducteur de *Guzman*, je ne sçache rien

(1) Lettre de Chapelain à Huet, du 18 février 1662. Voy. plus haut, p. 134.

qui eust plus de répugnance à mon inclination que ce mestier, et l'ont m'eust pu conter merveilles, que je les eusse creües plutôt que de m'y jamais penser voir assujetty. Je ne feins point à dire (1) que mon ambition m'eslevoit plus haut, et qu'elle me le faisoit croire au-dessous de mon pouvoir et de mes forces : car il est vray que je ne me suis exercé aux langues que pour m'en donner du plaisir, et non pas de la peine.

» J'étois en cette disposition d'esprit, quand l'estime que j'avois faite à quelques miens amis du Guzman espagnol les porta avec ardeur, jusqu'à oser dire importune, à m'en faire entreprendre la version. Le pouvoir qu'ils ont sur mon âme et sur mes actions m'a doucement violenté à ce travail, et m'en a fait quitter peut-être de meilleur pour les contenter. Crois-moi, que c'est une force qu'on m'a faite, et je te le dis sans affection (2), mon nom que je cache pour la considération susdite t'en doit lever tout soupçon. Or, de deux maux, c'est une espèce de bien de se rencontrer sous le moindre ; la peine en est bien supportable, lors qu'en cette occupation l'on rencontre un bon sujet et bien receu. Ce que le *Guzman* a eu à sa naissance avec tant de bon-heur, que non toute l'Espagne seule, mais

(1) Je n'hésite pas à dire. — La Bruyère, comme Chapelain, ami de la vieille langue et des vieilles locutions, disait encore, en 1687, dans l'espèce de préface placée en tête de ses *Caractères* : « *Je ne feignis point d'ajouter...*, » pour : « *Je n'hésitai pas à...* »

(2) Zèle excessif, attachement démesuré à une chose ou à une autre.

toute l'Europe, sans mentir, en a fait de cas si grands, qu'elle l'a creu le meilleur de tous ceux qui jamais ayent été faits en ce genre : et les curieux, en sa recommandation, ont remarqué avec estonnement du cours qu'il y a eu, qu'en sept ans (1), de la première partie seule il s'est fait vingt-cinq impressions privilégiées, sans les falsifiées, et qu'il s'en est débité cinquante mille volumes du moins. Cette particularité, peut-estre basse et indigne de ce lieu, témoigne irrôchablement la commune opinion touchant sa valeur. Mais la mienne particulière ne passe pas si avant, et ne me prens pas pour te vendre mes denrées plus cher qu'au juste elles ne valent. »

L'auteur analyse ensuite, et avec beaucoup de goût, avec un véritable sens critique, les qualités et les défauts de l'original espagnol. Il expose sa méthode de traduction, et les principes qu'il a suivis, pour ne pas « ruiner sa composition et sa texture. » — « Que si les doctes, ajoute-t-il, trouvent cet ouvrage inférieur à ceux du passé, ils pourront, quant et quant (2), admirer la foiblesse du siècle, et luy en attribuer la faute, car c'est le meilleur qui s'y soit fait ; et que l'*Euphormion*, ny la *Justine* qui l'ont suivy n'en appellent point : ils le perdroient tout net contre une si forte partie ; il est le premier en datte, en quelque façon qu'on le prenne (3). Voilà ce que je tiens de Guz-

(1) De 1599 à 1606.

(2) *En même temps*. — « Ces mots, pour dire *en même temps*, ne se disent plus ni ne s'écrivent plus. » *Vaug. Rem.* — Richelet, *Dictionn. franç.*, 1719.

(3) La première partie parut à Madrid, en 1599, *en casus de*

man : lequel venant à entreprendre, le but de mon labeur a esté d'en faire voir non tout ce qui y estoit, mais tout ce qui en pouvoit plaire. Aussi, pour en user ainsi, je me suis souvent trouvé contraint d'y retrancher des choses inutiles, et d'y en adjouster de nécessaires, surtout en la liaison des sens, lesquels dans l'original sont fort descousus, et s'entretiennent assez bien dans cette copie. Ainsi, sans témérité, je te dis qu'il n'a rien dit de bien qui ne soit icy ; qu'il n'a rien dit de mal qui y paroisse, et que ce qu'il a deu dire y est le plus souvent. »

Chapelain termine cet examen de son œuvre et de son modèle par une petite exécution faite sans beaucoup de scrupule. Il avait un devancier, Gabriel Chappuis, dont la traduction, parue en 1600, avait valu en France une grande célébrité au romancier espagnol (1). Rien n'égale le ton de pitié avec lequel Chapelain traite son prédécesseur. Celui-ci est égorgé, mais si gentiment qu'on ne songe pas à réclamer en faveur de la victime. « C'est à peu près, disait l'indigne émule de Chappuis, le bien et le mal de ma traduction, laquelle je prévois bien, à l'abord, devoir être mésesti-

Vares de Castro, 1 vol. in-4°. Brunet, *Manuel du libraire*, art. *Mateo Aleman*. — D'après le *Dictionnaire de Dézobry*, il y aurait eu une première édition à Anvers, en 1583, édition dont Brunet ne dit rien. Le pauvre *Dictionnaire de Dézobry* fourmille de renseignements inexacts. — Mateo Aleman était né à Séville, dans le milieu du seizième siècle, et mourut vers 1620.

(1) Elle a pour titre : *Guzmand d'Alfarache*, 1 vol. in-12, 1600. Voy. Brunet. — Nous n'avons pas trouvé cette édition à la Bibliothèque nationale.

mée, ou peut estre blasmée par des jugemens légers, comme inutile, puisque, diront-ils, elle a déjà esté faite une fois, et comme facile, puis que je me seray (*sic*) peu servir de cette première faite. A quoy mon honneur m'oblige de respondre, en premier lieu, que sans troubler la pauvre mémoire de Chappuis, lequel y avoit mis la main, au jugement d'un chacun, il y avoit mal réussi, et si mal, que si ses œuvres premières luy eussent onc (1) donné du nom, cette dernière le luy ostoit sans remède. Ce n'estoit pas malice qui le tint, car le bon homme y alloit tout à la bonne foy; mais il est vray que ce morceau estoit un peu trop friand pour son palais, et la seule nécessité le pouvoit faire jeter dessus. Aussi, la congnoissance de son mauvais exploiter en cela, et les plaintes que j'en voyois formées par tous les entendus, m'ont fait résoudre, ayant à mettre la seconde partie en lumière du mesme autheur (2), (rare et nonpareille pièce, sans faire tort à celle-cy) de refaire encore la première, et de postposer (3) la peine que cette courvée me devoit donner au profit qui reviendroit au public de les luy bailler toutes deux d'une mesme plume et d'un mesme ancre (4), bien formées, si je l'ose dire

(1) *Onc* ou *onques*, « jamais. »

(2) La première partie seule avait été traduite par G. Chappuis.

(3) Du latin *postponere* « placer après. » — *Courvée* et *Corvée*, voy. Richelet, 1719.

(4) *Ancre*, par un *a*, dans ce sens et au masculin, n'est pas dans La Curne de Sainte-Palaye. — Jean-Baptiste de La Curne de Sainte-Palaye, de l'Académie française en 1758, né à Auxerre en 1697, mort à Paris en 1781.

sans présomption. Je l'ay donc rebastie de nouveau, à ce seul dessein de ton utilité, amy lecteur. »

Il est intéressant de voir avec quelle vivacité et quelle chaleur il repousse l'accusation d'avoir rien emprunté à son devancier. La défense est excellente. Mais si l'avocat l'a présentée « sans troubler la pauvre mémoire de Chappuis, » nous ne voudrions pas l'affirmer. Voici d'ailleurs le passage, on en jugera : « Pour le second point, disait Chapelain au lecteur, que la première version m'auroit servy, je te laisse à penser si je me voudrois servir d'une chose laquelle je rejette avec tout le monde pour mauvaise, et laquelle, pour la recognoistre telle du tout, je fais résolution de renouveler plustost que de corriger ; ce seroit t'abuser et m'abuser moy-mesme, si je m'en voulois servir : ce seroit ou aux passages aisez, ou bien aux difficiles ; aux aisez. non, car les choses faciles sont faciles et ne requièrent point d'aide ; aux difficiles encore moins. veu que si aux difficultez il avoit rencontré de sorte qu'il méritast d'en estre imité, il l'auroit à plus forte raison aux choses faciles, et par conséquent auroit bien fait partout. Ce qui est contre le sens commun et contre l'opinion de ceux-là mesme qui ont fait cette objection. Icy, d'abondant (1), je te jure que, durant tout mon travail, ny par l'espace de plus de six ans avant, je n'ay ny leu, ni mesme veu celuy de Chappuis, tant afin de te pouvoir faire ce religieux serment. que de peur qu'il ne m'en restast quelque

(1) *D'abondant*, « en outre, en sus. » Nicot, *Thrésor de la langue françoise*, 1 vol. in-f°. Paris, David Douceur, 1606.

impression autre que bonne, qui eust peü gesner mon sens, et captiver la liberté de ma veine. Mais, sans autre raison et sans autres sermens, je remets ceux qui me voudroient faire entrer en une odieuse concurrence (s'ils s'y entendent) à l'examen des passages espineux, et à la conférence des lieux par l'un et par l'autre touchez, où je m'assure que peu de sujection (1) les esclaircira de mon labour et de son ignorance.

» Que s'ils ne veulent ou s'ils ne peuvent l'y rendre, qu'ils lisent la seconde partie : c'est un sujet tout neuf, qui n'est ne ven ne touché par autruy et qu'on ne me peut imputer avoir desrobé ny emprunté de personne. La façon dont je l'ay traictée prouvera sans réplique que, pour la première mesme, je n'ay en ny l'effect, ny mesme la pensée d'une telle vileté (2).

» Et les notes que, tant pour ma satisfaction particulière que pour ton profit, Lecteur, j'ay faite (*sic*), la traduction courante, sur les plus difficiles rencontres (lesquelles les apostilles montrent), serviront encore à te faire cognoistre que mon travail est de toute autre espèce que celuy d'autruy, tout autrement exact, et dressé de toute autre sorte à ton bien et à ton contentement. Ainsi, ce que je te donne est un corps plein, accomply de tous ses membres, autant qu'il le peut estre, sans tare et sans deffaut, qui te puisse justement offencer. Il est divisé en deux par-

(1) *Sujétion*, « application. » Richelet.

(2) *Vileté* ou *vieuté*. « bon et grand marché de toutes choses, » *vilitas*. Nicot, *Thrésor de la lang. franç.*

ties : la première a eu tant de célébateurs (1) de sa bonté, qu'il est inutile icy d'en chanter les louanges : tu ne peux estre assez neuf dans les livres pour n'en pas scavoir le prix. De la seconde, comme de celle qui a esté moins veue et qui n'est tombée qu'en bien peu de mains, je te diray que tu y verras surpasser ton espérance, et mesme ton désir : car, si l'autre a mérité de se faire imiter par tant d'authours, et d'estre suivie par un (2) de dessein formée, celle qui la suit (si elle ne terminoit point ses malheurs) (3), mériteroit, non pas une, mais cent suites en tesmoignage de sa perfection. »

Cette *Préface* qui renferme plus d'un renseignement utile, nous fournit aussi un très curieux échantillon de la prose de Chapelain en 1633. Celui-ci écrit à Huet en 1662. et lui parle de l'abbé de Marolles. « C'était assez, dit-il, que vous eussiez parlé des conditions requises à la bonne version, pour vous le mettre à dos. » Nous ne serions pas surpris que cette rude préface, écrite d'un ton si ferme, et quelquefois si fier, n'eût contribué pour une bonne part à irriter l'abbé de Marolles, « comme si elle eût été faite contre lui par prophétie. » Bien mieux encore que « la déclaration imprimée » de 1615 (4), l'*Avertissement* de 1633 avait tout ce qu'il faut pour froisser la vanité de « l'infâme traducteur » et augmenter son ressentiment. En fait

(1) Mot créé par Chapelain, du latin *celebrator*, « celui qui en vante un autre. »

(2) Chappuis.

(3) Les malheurs de Guzman.

(4) Voy. plus haut, p. 119.

de traductions, celui-ci ne pouvait souffrir qu'on eût d'autres idées que les siennes, et traitait en ennemi quiconque se permettait de le contredire.

Cette vanité s'étale avec une audace naïve dans les *Mémoires* de Marolles. Celui-ci les termine par cette formule modeste, tout à fait digne de César ou de Napoléon dictant leurs *Commentaires* : « J'écrivais ces choses le 15 du mois d'octobre 1655, qui est la treizième du règne de notre glorieux roi Louis XIV (1). » Mais cela n'est rien, comparé à l'Épître du début. La dédicace a pour titre : « A mes proches et à tous mes illustres amis. » L'abbé les prie de modérer leur enthousiasme pour son œuvre, et de lui épargner le péril d'une admiration qui pourrait soulever la jalousie des envieux. Marolles supplie ses amis de ne pas l'accabler de leurs louanges et d'épargner sa modestie ! la précaution est risible. C'est le comble de la fatuité, cette fatuité dont Molière se moquera en 1659 dans la personne de Mascarille et de Jodelet, et que nous allons prendre ici sur le fait.

« Quant à mes amis, écrit l'abbé de Marolles, je les conjure de supporter mes défauts. Je leur demande aussi la grâce de ne me livrer pas à la rigueur des juges impitoyables en matières de livres, et de ne charger pas mon ouvrage de louanges excessives, si, par hasard, il y avoit quelque chose qui fût à leur goût : car, je sais le danger du précipice où ces sortes de louanges mettent ce qu'elles veulent élever trop haut. Oui, messieurs, si j'en étois cru, ni vous ne déchiriez

(1) *Mémoires*, p. 393, édit. in-12.

point ces petits mémoires, que j'ai bien voulu honorer de votre nom, ni vous n'en feriez point aussi tant d'état, par un excès de votre civilité, que d'autres qui écrivent mieux que moi s'en pussent offenser. Mais vous êtes trop obligeans et trop judicieux. et comme je n'ai pas sujet de craindre le premier, j'en ai beaucoup moins de me défier du second ; car, pour en dire la vérité, ce dernier danger ne menace que ces hautes têtes dont la renommée porte le nom et la gloire en tant de régions, et il n'est redoutable que pour ces beaux esprits qui ont cent bouches qui parlent en leur faveur. et cent plumes qui célèbrent tout ce qu'ils font. »

Une recommandation, placée à la suite de l'Épître, a quelque chose de plus réjouissant. Marolles s'y plaint d'un ton mélancolique, des rigueurs de la fortune à son endroit, et de l'abandon où on laisse les gens de lettres. Et cependant il n'avait pas trop à se plaindre du sort. Il n'avait rien obtenu à titre d'écrivain, mais il avait été pourvu de bonne heure, avant d'avoir fait grand'chose pour mériter une faveur quelconque. Tout enfant, en 1609, il reçut de Henri IV l'abbaye de Beaugerais. Des convenances de famille faisaient abbé avec abbayes un enfant de dix ans ; et M. de la Guèlle, archevêque de Tours, lui envoyait ses lettres de tonsure dès le mois de mars 1610. « Ils eurent donc dessein de me faire abbé, raconte-t-il de ses parents, ayant d'ailleurs un aîné assez bien fait qui donnoit de grandes espérances de maintenir la famille, et jugèrent à propos de faire mon frère Louis, plus jeune que moi d'un an, chevalier de Malte.

» Cette pensée fut assez proportionnée à nos inclinations. Mon aîné étoit prudent et courageux ; mon cadet impatient, distrait, entreprenant et hardi, et bien que je fusse d'un naturel enjoué, j'étois pourtant assez posé, et autant amateur de livres et de peinture, que mes frères l'étoient d'armes, d'épées, de chevaux, de chiens et d'équipages de chasse (1). »

Henri IV accorda à un enfant de dix ans, en considération des services du père, capitaine des cent-suisses, l'abbaye de Beaugerais. Elle étoit de l'ordre de Cîteaux, près de Loches, à quatre lieues de Marolles, dans le diocèse de Tours. « J'étois donc bien jeune, quand je fus honoré de la qualité de clerc d'une église illustre, et abbé d'un monastère où il y avoit six religieux prêtres, avec le prieur claustral, homme d'esprit et civil, appelé Dom Nicolas Brissonnet, dont j'ai toujours fait beaucoup d'état. »

En 1626, notre abbé de Beaugerais obtint de Louis XIII une autre faveur : l'abbaye de Villeloin, dont il prit désormais le nom, et qui étoit de cinq ou six mille livres de rente. « Le roi, raconte l'abbé de Marolles, se souvint de ses promesses, et nous accorda l'abbaye de Villeloin, du consentement de M. le cardinal de Richelieu, l'ayant refusée au frère du défunt (2). et à M. le cardinal de La Valette, qui, par bonheur pour nous, n'étoit pas bien alors dans l'esprit du premier ministre (3). »

(1) Marolles, *Mémoires*, p. 6.

(2) M. de Cornac.

(3) *Mémoires*, p. 141.

Le nouveau bénéfice, plus considérable que le précédent, avait de plus l'avantage d'être tout près du premier, à trois petites lieues de Loches. « Cette abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, nous dit le narrateur, au diocèse de Tours, est d'une fondation de plus de huit cents ans, où je trouvai quatorze religieux, onze desquels étoient prêtres, et les trois autres n'étoient que novices. Cela fut un sujet de grande joie à toute la famille, qui s'en promettoit quelque sorte de secours, et de fait, après avoir payé les frais des Bulles, et fait les avances pour la nourriture des religieux, j'employai une partie considérable du revenu à payer, par les menus, quelques dettes domestiques (1). »

L'abbé de Villeloin, eu égard surtout à son mérite, n'étoit donc pas trop mal partagé. Ce qui ne l'empêche pas, dans l'espèce de *postscriptum* de son Epître, d'exprimer ses doléances à ses parents et à ses amis. Sauf deux ou trois privilégiés, parmi lesquels sa jalousie pourrait bien viser Chapelain, il voit les gens de lettres dans le plus injuste délaissement. Aussi avertit-il ses amis de profiter de son exemple, de travailler pour la gloire, et de n'attendre d'autre profit de leurs études et de leurs travaux. « Je me suis oublié de vous dire, ajoute l'abbé mécontent, que je ne conseille à pas un de mes proches, ni de mes amis, de s'appliquer, comme j'ai fait à l'étude, et particulièrement à composer des livres, s'ils pensent que cela serve à leur gloire ou à leur avancement. Je suis persuadé que, de toutes les personnes de l'Etat, il n'y

(1) *Mémoires*, p. 142.

en a point de plus négligées que celles qui s'adonnent aux lettres ; et le petit nombre de bienheureux en ce genre-là (je n'en connois aujourd'hui que deux ou trois) ne doit point imposer , ni faire de conséquence à tous les autres. Je sais ce qui en est par ma propre expérience, et par celle de quelques-uns de vous et de plusieurs qui sont morts et que j'ai connus , sans que je m'imagine qu'on ait dessein de me faire changer d'avis.

« Croyez-moi , messieurs , pour prétendre aux faveurs de la fortune , il ne faut que se rendre utile ou complaisant à ceux qui ont beaucoup de crédit et d'autorité ; être bien fait de sa personne , flatter les puissans , souffrir de leur part en riant toutes sortes d'injures et de mépris , quand ils trouvent bon d'en user de la sorte ; ne se rebuter jamais de mille obstacles qui se présentent ; avoir un front d'airain et un cœur de rocher , insulter sur (1) les gens de bien persécutés , dire rarement la vérité , et paroître dévot , quoique l'on abandonne toutes choses pour ses propres intérêts. Après cela , tout le reste est inutile. Mais , quoi qu'il en soit , ne faisons point le mal , afin qu'il en arrive du bien ; révérons les puissances souveraines avec tous les respects qui leur sont dus , et souvenons-nous que la courte durée de notre vie nous défend de concevoir ici bas de longues espérances , et que nos jours s'écoulent tandis que nous parlons (2). »

(1) *Insulter sur...*, pris dans son sens étymologique, *insultare*, « sauter. » Ce mot, pris ainsi au propre, n'est pas dans Richelet ; il ne s'y trouve qu'avec le sens figuré d'*outrager*.

(2) *Mémoires*, p. VII.

L'abbé de Marolles se souvient avec humeur qu'en diverses occasions, en 1650 et en 1651, il a fait présent de ses œuvres à la reine de Suède et au duc d'Orléans, sans qu'on ait songé à le payer de sa peine. Ainsi, en 1650, à la prière de Du Maurier, il offrit sa version de *Lucrèce* à la reine Christine, qui oublia de le remercier, ou peut-être pensa que ce n'était vraiment pas la peine. « Toutefois, raconte l'abbé de Marolles, cela ne servit de rien ; et je ne sais pas même si elle reçut le livre... Du moins, n'en ai-je point reçu de réponse, contre la coutume de cette princesse, qui étoit alors assez libérale de ses complimens aux gens de lettres. Quoi qu'il en soit, le livre n'a pas laissé d'être assez bien accueilli du public (1). »

Marolles ne parle jamais autrement de lui-même : fort mécontent des autres, il est en revanche fort content de lui et de ses œuvres. Son extrême suffisance, qui en fait un Don Quichotte littéraire, a je ne sais quoi de gai, qui excite le rire plus que la mauvaise humeur. Chapelain le connaissait à fond ; et, en quelques mots, sans le calomnier, il a fort bien dépeint le personnage, quand, en 1660, il disait de lui : « Il a de la naissance et auroit les mœurs commodes, si l'amour de la louange ne le perdoit et ne l'étrangloit (2). »

L'abbé de Villeloin avait une haute opinion de lui-même et tenait rigueur à ceux qui osaient le décrier. Ménage raconte à ce sujet une plaisante anecdote : elle

(1) *Mémoires*, vol. 1, p. 354.

(2) *Lettres de Chapelain*, vol. II, p. 77.

nous fait connaître le caractère du « compagnon, » qui n'aimait guère la contradiction et avait quelque peine à pardonner à ses détracteurs. « M. de l'Estang, est-il dit dans le *Menagiana*, est l'auteur des règles de bien traduire de Port-Royal. Il a pris tous les exemples des bonnes traductions dans les livres de M. d'Ablancourt ou de Port-Royal (1), et ceux des méchantes dans les livres de M. de Marolles, qui véritablement songeoit plutôt à faire beaucoup de livres qu'à en faire de bons. M. de Marolles en fut fort en colère, et s'en plaignoit à tout le monde. M. de l'Estang ayant jugé à propos de l'appaiser, choisit pour cela le jour que M. de Marolles alloit faire ses Pâques, et se présentant devant lui, comme il alloit se mettre à genoux pour communier : « Monsieur, lui dit-il, vous êtes en colère contre moi ; je crois que vous avez raison. Mais, » ajouta-t-il, voici un temps de miséricorde ; je vous demande pardon. » — « De la manière dont vous le prenez, lui répondit M. de Marolles, il n'y a pas moyen de m'en défendre. Allez, monsieur, je vous pardonne. » Quelques jours après, M. de Marolles rencontrant M. de l'Estang, lui dit : « Monsieur, croyez-vous en être quitte ? Vous m'avez escroqué un pardon que je n'avois pas envie de vous accorder (2). »

(1) Gaspard de Tende, né en 1618, mort à Paris en 1697. Il publia, sous le pseudonyme de Sieur de l'Estang, un traité de la Traduction, Paris, 1660, dédié à M^{me} de Sablé. Voy. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, vol. III, p. 461. édit. in-8°, Hachette, 1860.

(2) *Menagiana*, II, 19.

CHAPITRE VIII.

Costar. — Son caractère. Attaché d'abord à l'évêque d'Angers, 1628. Le *triumvirat* de Niort : Lavardin, Pauquet et Costar, 1639. L'abbé de Lavardin, évêque du Mans, 1649. Costar vient y demeurer. Costar pensionné par Mazarin et Fouquet. *Défense de Voiture*, 1653. Costar bel esprit. Ses airs pédants. Ses recueils. Costar prédicateur. M. de Chavigny, ministre des affaires étrangères, veut le prendre pour précepteur de ses enfants, 1640. Costar menteur de profession. Il est congédié de chez M^{me} de Sablé, 1639. Ménage mêlé à l'affaire.

Le « bon abbé de Marolles, » comme l'appelle d'Artigny (1), avait des défauts, de la vanité, de l'ambition, une présomption robuste, quelque chose des airs glorieux de son père, le capitaine des cent-suisse sous Henri IV : l'un se croyait le plus grand homme de guerre de son temps ; l'autre, le plus grand homme de lettres du sien. Mais ce sont là des travers communs plus ou moins à tout le monde ; ils rendent ri-

(1) *Mémoires de littérature*, I, 379.

dicule et non méprisable, et d'ailleurs nuisent seulement à ceux qui ont le tort de les avoir.

Pour Costar, l'allié de Marolles dans la guerre entreprise contre Chapelain, ce fut un franc vaurien, d'autant plus à craindre qu'il avait de l'esprit, un talent orné de tous les vices désirables pour le faire fructifier : libertin, sans aucune foi ni divine ni humaine, d'une cupidité insatiable, bas jusqu'à l'avisement envers les grands, d'une hauteur et d'une dureté révoltantes envers les petits (1).

Il était fils, nous dit Tallemant, d'un chapelier de Paris « qui demouroit sur le pont de Notre-Dame, à l'*Ane rayé*. » Son véritable nom était *Coustard*; il en retrança l'*u* et le *d*, pour lui donner, sans doute, une physionomie moins roturière et qui convenait mieux à un bel esprit comme lui. Dans la suite, avec sa franchise ordinaire, il nia bravement avoir déguisé son nom de famille. A l'entendre, un de ses parents avait eu l'idée d'une addition de quelques lettres. « Mais la vérité, disait Ménage, son ami, est que ce n'étoit point son parent qui avoit ajouté des lettres à son nom; c'étoit lui qui en avoit retransché (2). » Avec les gens habitués à débiter des mensonges, on ne sait jamais à quoi s'en tenir. Dans une de ses lettres, il donne une tout autre explication. Une erreur typographique, l'omission de l'*u*, dit-il lui-même, changea son nom en celui de *Costar*; et depuis, il adopta cette modification.

(1) Pierre Costar était né à Paris en 1603; il mourut au Mans, le 13 mai 1660.

(2) *Menagiana*, I, 114, édit. de 1762.

En voyant ses mauvais mœurs, ses goûts épicuriens, l'impiété même dont il faisait profession ouverte, sauf à s'en défendre tant bien que mal, soupçonnerait-on que Costar était d'église? non pas *abbé* simplement, comme tant d'autres de ses contemporains, qui prirent le petit collet afin de jouir d'un bénéfice, mais prêtre, prédicateur en renom, et l'un des hauts dignitaires du diocèse du Mans, où il était archidiacre? Tout jeune encore, vers l'âge de vingt ans, il s'attacha à Claude de Rueil, nommé en 1622 à l'évêché de Bayonne et qui l'emmena avec lui. Quelques années après, en 1628, le prélat fut envoyé à Angers. Costar suivit son maître, fit connaissance de Ménage, qui était Angevin, et vécut longtemps dans cette ville du revenu d'un bénéfice qu'il y possédait. Sa mauvaise conduite finit par déplaire à l'évêque d'Angers, qui le congédia. Il s'attacha, vers 1639, à l'abbé de Lavardin. Ils formèrent ensemble, son nouveau protecteur, Pauquet, et lui, une espèce de *triumvirat* littéraire. Ce Pauquet, « fameux par son ivrognerie, » aussi décrié pour ses mœurs que son patron, était alors son secrétaire; il devint plus tard son héritier, au grand scandale de Chapelain (1).

En 1639, déjà brouillé depuis plusieurs années avec Costar, mal réconcilié avec lui au milieu de l'année 1638, en délicatesse avec Ménage, Chapelain avertit

(1) Louis Pauquet, chanoine et archidiacre du Mans, était né à Bresles, Oise; il mourut à Paris, le 14 novembre 1673. En 1642, le 1^{er} février, Balzac écrivait à « M. le prieur Pauquet. » — Voy. *Vie de Costar*, tome IX des *Historiettes* de Tallemant, édit. P. Paris, in-8°.

Balzac de se tenir prudemment sur la défensive, en garde contre les vilaines médisances de l'un, les perfidies et les trahisons de l'autre. La lettre a un caractère confidentiel. Avec grand mystère, il recommande bien, au moins, de la brûler après lecture; et, ce qui arrive en pareil cas, pour joindre l'exemple au conseil, il conserve dans son recueil l'épître compromettante. « Nos lettres désormais, écrivait-il, sont des secrets d'Etat, et ne se doivent non plus laisser voir à qui que ce soit que les mystères de ce genre, pour ce que ce qui ne se dit que pour vous et pour moi, et à l'oreille, passeroit pour détraction envers ceux qui ne vous connoïtroient pas, et ne serviroit qu'à irriter ces crabrons (1) avec lesquels il est mieux d'être en paix, si l'on ne peut être en amitié. C'est ce qui m'empêche de vous prier ici de cette suppression religieuse dont nous sommes déjà convenus, il y a longtemps (2). »

Précaution fort bonne à prendre, en effet. Quel tapage n'eussent donc pas fait Ménage et Costar, s'ils avaient pu surprendre quelque chose des libres propos des deux amis ! Le 15 septembre 1639, Balzac parle de Ménage. Le ton fort dégagé nous prouve que l'affection n'est encore ni bien ancienne, ni bien profonde. « Quelque inclination qu'il ait à la médisance, dit-il à Chapelain, je ne laisserai pas de le trouver gentil garçon, et même galant homme. Que si je ne l'aime pas de cette amitié sainte et sacrée que j'ai

(1) Du latin *crabro*, « frelon. » Le mot doit être de l'invention de Chapelain.

(2) Lettre à Balzac, du 25 septembre 1639; vol. I, p. 499.

pour vous, j'aurai une passion pour lui qui ne m'incommodera pas et dont il demeurera satisfait. Je le mettrai au nombre des charlatans, violons, parfumeurs, faiseurs de ragoūts et de tous ces artisans de volupté qui sont *virtuosi* en Italie et, comme vous savez :

Delectant, Capellane, non amantur (1). »

Je vois d'ici, en 1665, époque de la publication des œuvres complètes de Balzac, l'effet de cette révélation inattendue sur le plus médisant et le plus vaniteux des beaux esprits. Jadis, Balzac l'avait comblé de caresses et de douceurs : en 1648, il lui avait même dédié son *Barbon* ; et, tout à coup, lui qui se croyait si avant dans les bonnes grâces du maître, le voilà traité avec le dernier mépris, relégué parmi les cuisiniers, les violons, les articles de toilette et les mille bagatelles qui amusent les désœuvrés ! Et, comble de malheur, la vengeance n'était plus possible. Pour mieux échapper à toute représaille, Balzac, avait eu le bon esprit de mourir dix ans plus tôt, en 1654. Dans la suite, le malicieux auteur ne put tirer qu'une maigre vengeance d'un si gros affront. « Ses lettres à M. Conrart, dira-t-il, sont plus belles que celles qu'il a écrites à M. Chapelain (?). » Inutile de chercher la raison de cette préférence. Puis, pour adoucir l'amertume de cette raillerie posthume, Ménage étale les preuves de sa liaison avec Balzac, énumère complai-

1, *Œuvres complètes de Balzac*, édit. de 1665, in-folio, p. 813. — Lettre qui porte la fausse date du 15 mars 1640.

2 *Menaçiana*, I, 136.

samment les ouvrages que celui-ci lui avait adressés, et se console, d'ailleurs, en pensant à l'immortalité que le célèbre épistolier assure à ses correspondants. « On peut dire aussi, lisons-nous dans le *Menagiana*, qu'il donnoit l'immortalité à ceux à qui il écrivoit des lettres; et l'on attendoit ses ouvrages avec une grande impatience. Il m'a dédié son *Barbon*, qui n'est pas le meilleur ouvrage qu'il ait fait, et trois ou quatre pièces latines (1). »

Chapelain, qui se défia toujours de Ménage et de Costar et ne fut jamais bien ni avec l'un ni avec l'autre, ne demeure pas en reste avec Balzac et prend plaisir à frapper à la fois sur les deux personnages. « C'a été une belle tirade, répond-il le 25 septembre 1639, que celle que vous avez faite, dans la lettre que je viens de recevoir, sur ce que je vous avois mandé de notre ami, M. Ménage; et il vaut presque mieux qu'il soit sujet à cette intempérance de langue dont il s'accuse lui-même, puisque ce défaut vous a fait produire de si rares choses sur ce sujet. Avec cela, je pense qu'il ne se fait engager d'amitié avec lui que de bonne sorte, c'est-à-dire de celle que vous me marquez si agréablement, pour ce que n'y vois point de sûreté pour les naïves bontés comme les nôtres et qu'il n'y a point de plaisir de s'offrir pour marotte (2) volontairement à cette race de Bouchards, de Costards, de Ménage, et autres joviaux de cette nature, desquels je tiens, comme vous, qu'il suffit de faire

(1) *Menagiana*, *ibid.*

(2) Sceptre de fou, et qui leur sert d'amusement.

ses comédiens, sans être le sujet de leurs farces. »

Après ce beau panégyrique vient celui de Costar, plus haut en couleur, tracé avec plus de véhémence et de passion, de la pleine abondance du cœur, tel que pouvait l'inspirer une vieille rancune envers celui qui avait méchamment déchiré l'*Ode à Richelieu*. « Je suis marri, ajoutait Chapelain, que vous n'avez reçu la visite de Sgr L. (1). Sa mine, son esprit, son afféterie, son savoir, ses humilités, ses vanités, ses médisances, ses flatteries, en un mot sa costardise, vous auroit donné une matière exquise pour un caractère particulier, qui eût bien valu votre *Pédant* (2) et qui eût été l'idée du pédant de cour, à différence de l'autre. Mais cela se pourra renouer. et M. de La Thibaudière, qui en devoit être le proxénète (3), si je m'en souviens bien, ne vous laissera pas mourir sans vous donner cette joie ou ce divertissement (4). »

Balzac eut toujours un grand faible pour les courtisans et les flatteurs ; il fut cependant charmé du portrait. Un mois après, le 25 octobre 1639, il répond à Chapelain : « Au reste, monsieur, vous m'avez envoyé un si beau portrait, que je me passerois aisément de l'original, s'il ne vouloit point prendre la peine de venir ici. Il est à présent à un quart de lieue de Niort, avec M. l'abbé de Lavardin. M. de La

(1) Mot inachevé qui désigne évidemment Costar ; la suite le prouve.

(2) C'est-à-dire votre *Barbon* ; paru en 1648, in-8°, Paris.

(3) *Intermédiaire*. S'employait alors en bonne part. — La Thibaudière devait aller à Balzac avec Costar.

(4) Lettre à Balzac, du 25 septembre 1639 ; I, 498.

Thibaudière dit qu'il a des montagnes de recueils et qu'il ne lit aucun auteur, ancien ou moderne, sur lequel il ne fasse des observations. Ayant de l'esprit et de l'adresse infiniment, je ne doute point qu'il ne fasse voir un jour les plus belles choses du monde (1). »

Quelques jours plus tard, le 30 octobre, Chapelain s'espaçait sur le triumvirat de Niort : Lavardin, Pauquet et Costar, mêlant à des éloges distribués à regret et avec une malveillante parcimonie toutes sortes de critiques, de restrictions et de sous-entendus. « Je suis bien aise, écrit-il à Balzac, que mon impromptu sur le triumvirat de Niort vous ait diverti. S'il y a quelque chose de raisonnable, vous me l'avez inspiré; et si vous relisez bien vos brouillons, vous trouverez, au moins en puissance, ce que vous dites qu'il y a en effet, dans ce que je vous en ai écrit. Si je pouvois aimer ceux que je tiens incapables d'amitié, j'aimerois ce triumvir, qui a parlé de vous si bien, dans la lettre de M. de la Thibaudière (2). Mais mon cœur est trop délicat en cette matière, et, dans ce commerce, il ne souffre jamais qu'on lui donne du faux pour du vrai. Je lui rendrai bien justice et l'estimerai au double de ce que je faisois, qui est dire beaucoup, pour l'avoir rendue si éloquemment qu'il a fait (3). »

(1) Balzac, *Œuv. compl.*, édit. in-f°, p. 816. — Cette lettre porte la date manifestement fautive du 25 avril 1650.

(2) Sans doute l'éloge fait par Costar dans la lettre à M. de La Thibaudière. Voy. *Lettres de Costar*, p. 618. 1 vol. in-4°, Paris, Courbé, 1658.

(3) Lettre à Balzac, du 30 octobre 1639; I, 517.

Pour la sincérité de l'éloge, Chapelain n'y croit pas, et le dit à Balzac hardiment. Il se moque de la multitude des citations, de ces *pièces d'érudition* entassées au hasard, tirées sans goût de ces « montagnes de recueils » si laborieusement édifiées. Les intentions mêmes du panégyriste ne trouvent pas grâce auprès de l'impitoyable censeur. Il le répète maintes fois : Costar et son encens lui sont suspects ; en louant Balzac, le *Triumvir* a sa propre gloire en vue, et non celle de son héros. « Et certes, dit-il, la lettre, ou le panégyrique, ou l'apologie, comme vous voudrez l'appeler, est une des belles choses que j'aie vues il y a longtemps, et que je suis ravi qui vous ait pour sujet. Ce n'est pas, à vous dire mon sens, qu'elle ait partout le caractère de lettre : et je me trompe, si vous n'y avez trouvé celui de discours ou de harangue. Mais, quoi que ce soit, c'est une belle chose, et que je prétends bien faire voir à nos amis et à nos ennemis. Les fréquentes pièces d'érudition dont elle est remplie, et, comme je crois, trop fréquentes pour ce genre d'écrire, vous témoignent bien ce que M. de La Thibaudière vous avoit dit de ces magasins de recueils, sur lesquels je craindrois que l'esprit de l'homme se soutînt, plutôt que sur ses productions mêmes. Vous êtes obligé de l'estimer et de le lui témoigner, sans considérer s'il sacrifie à sa propre gloire ou à la vertu, puisqu'il en a laissé aller un témoignage si considérable, et que la plupart du monde prendra comme vous le méritez, je veux dire pour sincère et pour cordial. »

Le triumvirat de Niort, dont Chapelain se vante si volontiers dans ses lettres, alla se continuer au Mans, quand l'abbé de Lavardin en fut nommé évêque, en 1649. « Costar, nous dit M. Fournel, l'y suivit et s'installa dans le palais épiscopal. Là, il jouit en paix, au sein de ses études favorites, des revenus de ses bénéfices et des libéralités de l'évêque, dont il se montrait insatiable (1). » Nous sera-t-il permis, à propos de M. de Lavardin, de signaler en passant une petite erreur de l'excellent ouvrage de M. Ch. Livet : *Précieux et Précieuses?* Le savant auteur, à qui nous devons tant de travaux remarquables, tant de sûres informations sur la société française au dix-septième siècle, nous parle des diverses pièces de Mairet et rectifie plusieurs inexactitudes de l'abbé Goujet. « *L'Athénais*, ajoute-t-il, fut imprimée en 1642. Mairet, qui était alors au Mans, la dédia à M. de Lavardin, évêque de cette ville (2). » *L'Athénais* fut imprimée en 1642, c'est vrai; mais, à cette date, Philibert-Emmanuel de Lavardin n'était pas encore évêque du Mans. C'était alors Emmeric-Marc de la Ferté, qui siégea du 1^{er} mai 1639 au 20 avril 1648. Un autre Lavardin, l'oncle du patron de Costar, figure bien parmi les évêques du Mans; mais la pièce de Mairet ne peut lui avoir été dédiée. Celui-ci, nommé au Mans en 1601, à l'âge de quinze ans, prit seulement possession de son siège

(1) *Nouvelle biographie générale*, art. Costar.

(2) *Précieux et Précieuses*, p. 65. — Jean de Mairet était né à Besançon, en 1604; il y mourut le 31 janvier 1686.

le 27 novembre 1610, et l'occupa jusqu'au 17 novembre 1637 (1).

Nous avons trouvé un exemplaire de l'*Athénaïs*. La pièce est dédiée, en effet, à « Emeric Marc de la Ferté, évêque du Mans (2). » L'*Épître* est curieuse. Mairet a quitté ou perdu ses anciens patrons ; et, selon l'usage du temps, sans trop de fierté, il fait ses offres de service à un autre. « L'hôtel du grand Henry de Montmorency (3) et la maison de feu Monseigneur le comte de Belin, dit le poète à son nouveau Mécène, ont été les deux illustres écoles où j'ai pu m'instruire suffisamment à la pratique du monde, de la bienséance et de l'honneur. » Après ces assurances de bonne éducation présentées, comme un valet de grande maison présente ses certificats, Mairet demande ouvertement à passer au service du prélat, dont il vante l'esprit, la générosité, la vertu, et à qui, pour ne pas le flatter, il souhaite d'être bientôt cardinal. « Un esprit fait comme le vôtre, ajoute-t-il, aime moins par inclination que par jugement : et vous jugerez plutôt de moi par l'intégrité de mes mœurs, que par la réputation de mon nom et de mes ouvrages. La plupart des maîtres et des grands sei-

(1) Migne, *Dictionnaire de statistique religieuse*, p. 393. 1 vol. in-4°. Paris. 1851.

(2) Bibl. nat., Y. 5660, in-4°, avec l'achevé d'imprimer du 2 mai 1642.

(3) Henri II, duc de Montmorency, né à Chantilly en 1595, et décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. — Il est question, dans les lettres de M^{me} de Sévigné, d'un Emmanuel Faudoas Averton, comte de Belin, mort au siège de Douai en 1667, qui devait être de cette famille. *Coll. des gr. écrivains*, VI, 26.

gneurs donnent quasi toujours leurs amitiés à ceux qui les flattent et leurs récompenses à ceux qui les trompent. Mais, grâces à Dieu, vous n'êtes pas plus d'humeur à recevoir de moi ces lâches devoirs et ces complaisances criminelles, que je suis en disposition de vous les rendre. »

Quoi qu'il en soit, à Angers ou au Mans, Costar, pourvu de bons bénéfices et d'utiles protecteurs, lié avec la plupart des gens de lettres de son temps, Balzac, Voiture, Ménage, La Mesnardière, Boisrobert, mena au sein du plaisir et de l'étude une existence commode et brillante, mais fort peu en rapport avec son caractère. « Il avait plutôt l'air d'un homme du monde, dit M. Fournel, que d'un ecclésiastique, et ce fut toujours un prêtre assez peu édifiant, pour ne rien dire de plus, car plusieurs personnes allèrent jusqu'à l'accuser de faire profession d'impiété. » Sans parler de ses autres revenus et des libéralités de l'évêque, il recevait de Mazarin, en général peu prodigue pour les autres, une pension de cinq cents écus, et une autre beaucoup plus considérable de Fouquet, en qualité d'historiographe. Le secrétaire du premier ministre, Toussaint Rose (1), fit goûter au cardinal, nous apprend Tallemant, la *Défense de Voiture*, et valut à son auteur ce rare témoignage de la munificence du maître. « Le cardinal Mazarin, dit encore le même chroniqueur, quand il est assez mal pour ne pas son-

(1) Né en 1611, mort en 1701 ; le *Dictionnaire* de Dezobry le fait mourir en 1711. Il fut de l'Académie française, le 12 décembre 1673. Voy. *Histoire de l'Académie française*, édit. Ch. Livet, vol. II, p. 11.

ger aux affaires, se fait lire, pour se divertir, les lettres que Costar lui a écrites (1). »

Voilà de bien bonnes relations entre le fils du chapelier du pont Notre-Dame et le tout-puissant ministre. Les faveurs de Mazarin n'étaient pas gratuites. Peut-être s'agit-il ici d'un de ces liens dorés par lesquels les grands attachaient alors les gens de lettres à leur fortune et, en retour d'un peu d'or, leur demandaient, sous toutes les formes, le secours de leur plume : épigrammes, satires, pamphlets, mémoires ou chansons. Costar pourrait bien avoir été à Mazarin, comme tant d'autres écrivains furent à Richelieu, au duc de Longueville, à Fouquet ou à Colbert : non pas avec la seule mission de les distraire un moment ou de les égayer par les saillies de leur esprit, mais celle surtout de se servir de leur plume comme d'un glaive, pour défendre et, au besoin, pour attaquer. C'est à ce titre, croyons-nous, en vertu de cette espèce de vassalité, qui avait remplacé l'ancienne, que nous voyons Costar lutter contre les adversaires de Mazarin, leur tenir tête et, avec Servien, réfuter un libelle de Retz : *Très humble et très importante remontrance au roi sur la remise des places maritimes de Flandre entre les mains des Anglais* (2).

Enfin, vers 1655, Mazarin donna à Costar une preuve de sa confiance et de son estime. C'était après

(1) Tallemant des Réaux, *Historiette de Costar*, vol. IV, p. 154, édit. in-12. Paris, Techener, 1862.

(2) Voy. l'ouvrage de M. Bourrely, *Cromwell et Mazarin*, Paris, Perrin, 1886. — Abel Servien, né à Grenoble en 1596; mort au château de Meudon, le 17 février 1659.

la publication de la *Défense de Voiture*, parue en 1653. Le cardinal chargea l'auteur de lui dresser une liste des gens de lettres, comme à l'imitation de son ancien maître, Colbert devait, plus tard, charger Chapelain du même soin. Ménage se vante d'avoir été pour beaucoup dans la rédaction de ces notes, où les éloges sont libéralement distribués, les critiques adoucies et le mérite de chacun indiqué en termes flatteurs, comme il convient à un document officiel. Chapelain n'y est vraiment pas mal traité; et, il est surprenant qu'en souvenir de l'hommage qui lui fut rendu alors auprès de Mazarin, il n'ait pas été un peu plus élément pour Costar. Dans cette liste, où ne figurent ni Malherbe, mort en 1628, ni Balzac, mort en 1654, le chantre futur de la *Pucelle* marche en tête des poètes, avant Corneille et Racine, avec cette mention, qu'on aurait tort de prendre pour une ironie: « Le premier poète du monde pour l'héroïque. » L'auteur du *Cid* est désigné absolument de la même façon; mais ici, du moins, l'éloge est légitime, et il y a plaisir de voir notre grand Corneille proclamé dès lors, « le premier poète du monde pour le théâtre. »

Ménage nous donne de curieux détails sur le *faiseur de recueils*, sa manière de travailler, son secrétaire, et l'effet produit par cette *Défense de Voiture*, première cause de sa fortune littéraire. Selon le mot pittoresque de Bayle: « Cela le mit au monde; son nom vola de toutes parts, depuis ce temps-là. » Voici le passage où Ménage nous parle de sa collaboration au *Mémoire des gens de lettres célèbres de France*. « M. Costar, dit-il, ne lisoit pas, et c'est pour cela qu'il

cite bien souvent à faux. Lorsqu'il vouloit composer, il demeuroit une demi-heure à rêver dans sa chaise; après quoi il appelloit son Pauquet, et lui dictoit pendant deux heures. La *Défense de M. de Voiture* lui acquit une grande réputation, parce qu'on la trouvoit mieux écrite que les *Lettres de M. de Balzac* et que celles de Voiture, de qui il prenoit le parti. Cela fut cause que M. le cardinal Mazarin lui fit écrire, par M. Colbert, qu'il lui donnoit une pension de cinq cens écus, et le chargeoit de lui dresser un rôle des personnes de lettres. J'y travaillai pendant trois mois, parce qu'il s'en rapporta à moi, qui avois plus d'habitude que lui à Paris, et plus de connoissance de ceux qui étoient dans les provinces; cela ne produisit rien pour lors; mais M. Colbert, quelques années après, fit des libéralités non seulement aux personnes de lettres de France, mais encore aux étrangers (1). »

Notons-le en passant, Ménage n'a eu garde de s'oublier dans cette liste, à laquelle il travailla « pendant trois mois. » La modestie n'étoit guère l'une de ses vertus. Sans scrupule, il se place à côté de Bignon, « un des plus savans hommes de France, » et il écrit bravement de lui-même : « *Ménage*. On lui feroit injustice, si on ne le mettoit pas immédiatement après cet excellent homme; car il est un second prodige de science. »

Ce curieux rapport de Costar a été publié par le P. Desmolets, dans la continuation des *Mémoires de*

(1) *Menagiana*, vol. I, p. 115.

littérature de Sallengre (1). A la fin de ce long catalogue, nous lisons : « Ceci a été tiré d'un MS de messieurs de Sainte-Marthe, conservé à la bibliothèque de Saint-Magloire. Ces jugemens et ceux de M. Chapelain, que nous avons donnés dans la première partie, ont été composés pour M. Colbert, protecteur des lettres et des savans. » Nous possédons un exemplaire des *Mémoires* de Sallengre. Il provient de la vente de la bibliothèque de M. Paulin Paris. Au bas de la page, il porte la note suivante, qui nous paraît écrite de la main de l'illustre érudit : « Pour Costar, il est peut-être permis d'en douter. Vittorio Siri (2) était mort, il me semble, avant le ministère de Colbert. On croirait plutôt que c'est à Richelieu que Costar s'adressait. » Non, ni Richelieu, ni Colbert ; mais Mazarin, comme le prouve le passage du *Menagiana* que nous venons de citer.

Costar, au témoignage de Balzac, avait « de l'esprit et de l'adresse infiniment. » Il fut assez habile pour s'attirer les bonnes grâces de Colbert, et, par lui, celles de Fouquet. « Notre homme, dit Tallemant, avoit si bien su traiter Colbert, quand il alloit et revenoit de Mayenne (3), qu'il le recommandoit au procureur général, et par ce moyen il avoit douze cens écus,

(1) Vol. II, p. 317.

(2) Vittorio Siri, nommé dans la *Liste* de Costar, mais qui mourut seulement en 1685.

(3) Le duché de Mayenne, acquis par Mazarin, et que Colbert visitait souvent, en 1657, pour le compte de son maître. — Voy. *Mémoires* de Colbert, édit. P. Clément, vol. I, p. 288.

comme historiographe. » Cette pension accordée par Fouquet à Costar, et cela à titre d'historiographe, met Chapelain hors de lui. C'est un grief de plus, et non le moindre, à ajouter à tant d'autres qu'il avait déjà contre le fastueux surintendant. Sans pitié pour ses malheurs, et emporté par sa passion et ses rancunes, il le charge de toutes sortes d'outrages. Oubliant que Fouquet protégea noblement La Fontaine et Pellisson, il va jusqu'à lui reprocher d'avoir fait part de ses libéralités à des hommes de rien. « Cependant, depuis l'arrest (1) du surintendant, écrit-il en 1661 à Heinsius. Sa Majesté a établi une chambre de justice pour la recherche de son administration, et des malversations des traitans et gens de finance, depuis 1635. On ne doute point que le prisonnier ne soit condamné à mort, non seulement pour brigandage, mais encore pour crime d'Etat, dont les informations sont chargées (2). Il n'y eut jamais de plus impudent voleur, de dissipateur plus aveugle, ni d'ambitieux plus insensé. Sa ruine entraîne avec elle plus de mille familles, dont il y en a la moitié qui périra sans avoir jamais trempé dans ses desseins, ni profité de ses mauvaises largesses. Il faisoit payer Costar d'historiographe, comme écrivain de feu M. le Cardinal. Il donnoit pension à Scarron, pour le faire rire, et hors les Jésuites, auxquels il avoit fait de grandes profusions, pour les mettre dans ses intérêts, il n'y a pas

(1) Arrestation.

(2) Fouquet fut condamné au bannissement le 20 décembre 1664, et mourut dans la prison de Pignerol, le 23 mars 1680.

un vraiment savant qu'il ait voulu gratifier en chose considérable (1). »

Costar, comme on disait alors, était donc fort accommodé : ce qui lui permettait de satisfaire ses goûts pour la dépense et la bonne chère et de faire assez belle figure dans le monde. Afin de paraître avec honneur dans les réduits élégants qu'il fréquentait, dans les salons de la haute société, chez M^{me} de Sablé surtout, le fils du chapelier du pont Notre-Dame essaya de masquer son origine. Pour cela, dit Tallemant, « il se voulut dépayser et demeura presque toujours dans la province. » Dans ses fréquents voyages du Mans à Paris, allait-il rue Saint-Thomas-du-Louvre ? et, comme l'avance M. Fournel, se fit-il recevoir à l'hôtel de Rambouillet ? J'en doute, ou du moins, il n'y vint pas longtemps et s'en fit mettre bientôt à la porte. Les propos de Tallemant ne sont pas toujours purs bavardages, et il y a dans les *Historiettes*, quand on sait les lire avec précaution, bon nombre de renseignements utiles. Pour faire la cour à Voiture, nous raconte-t-il, Costar écoutait ce qu'on disait de lui et allait ensuite tout rapporter. Un jour, Montausier fait quelque observation sur un sonnet de Voiture, et signale certain changement nécessaire. Costar va charitablement raconter à son ami que le marquis a trouvé le sonnet fort bon, à la condition d'en refaire *quatorze vers*. « Toutes ces choses ensemble, ajoute Tallemant des Réaux, déplurent tellement à M^{me} de Rambouillet, qu'elle ne voulut jamais qu'on lui me-

1 Lettre à Heinsius, du 9 décembre 1661 ; II, 182.

nât cet homme. Il n'a pas laissé pourtant de lui donner de l'encens dans ses ouvrages, car il ne veut pas qu'on croie qu'il n'étoit pas connu d'une si illustre personne (1). »

Il affectait les airs d'un dameret, étoit toujours vêtu avec recherche et n'allait qu'en habit court. « M. Costar, est-il dit dans le *Menagiana*, étoit fort étudié dans son ajustement, et il avoit d'ailleurs les manières assez polies. » M^{me} de Montausier peignait le personnage en deux mots : elle l'appelait « le galant le plus pédant, et le pédant le plus galant qui fût au monde (2). » Tallemant se charge d'achever le portrait. Il y ajoute le dernier coup de crayon, et cela avec sa rudesse accoutumée. « Je l'ai vu ici, dit-il, faire le beau, nonobstant sa goutte, à l'âge de cinquante ans. Il étoit toujours guindé, toujours sur le bien dire, et il lui échappoit souvent de grandes grotesques. Il disoit sans cesse de puantes flatteries. »

Au Mans, il faisait bonne chère avec ses amis, ceux de la ville et ceux qui lui venaient de Paris. Il tenait table ouverte et délicate, moins par courtoisie que pour satisfaire sa vanité, sa mollesse et sa gourmandise. Ménage, qui donne ces détails, nous laisse entrevoir un coin de cet intérieur de Costar, où trois abbés, guère plus édifiants l'un que l'autre, causent ensemble en attendant l'heure du dîner. Il nous

(1) *Historiettes*, IV, 146. — Tallemant des Réaux naquit en 1619 à La Rochelle ; il mourut à Paris le 10 novembre 1692.

(2) M. Fournel attribue le mot à M^{me} des Loges ou à M^{me} de La Suze. *Biographie générale*. — *Menagiana*, III, 315.

conte certain petit désagrément arrivé à un M. du Loir, official du Mans. « Ce M. du Loir, ajoute Ménage, n'étoit pas grand latin ; mais il étoit facétieux. Un jour que j'étois au Mans, chez M. Costar, qui tenoit table ouverte, et qui l'avoit fort bonne et délicate, M. du Loir s'y trouva pour dîner. Nous nous entretenimes fort longtemps de grec et de latin, M. Costar et moi, jusqu'à ce qu'on eût servi. M. du Loir, qui n'avoit point eu de part à notre conversation, dit : « Messieurs, afin qu'on ne dise pas que j'ai été si longtemps sans parler latin, permettez-moi de dire le » *Benedicite*. » Sa demande étoit si juste, qu'il eut toute la permission de faire ce qu'il vouloit. Il dit : *Benedicite*. Nous répondîmes : *Dominus*. Il continua : *Nos et ea...* mais la mémoire lui ayant manqué, il en demeura là et n'en dit pas davantage. Nous en rîmes, et nous nous mîmes à table (1). »

Malgré son scepticisme, Bayle, et il a raison, se fâche tout de bon contre cette existence molle et efféminée de Costar. « C'est vivre, dit-il avec humeur, d'une manière très éloignée de son devoir, quand on est prêtre, curé et archidiaque, comme l'étoit M. Costar, que de faire le bel esprit et de donner son meilleur temps à la lecture des livres de galanterie et à écrire aux dames et aux cavaliers ce qu'on appelle de jolies choses. Il faut laisser cela aux Voiture et aux Sarrazins, et, en général, à ceux qui ne sont point d'une profession qui leur interdise ces bagatelles. Ou, si l'on se sent une forte inclination de ce côté-là, et

(1) *Menagiana*, I, 108.

beaucoup de talent pour y réussir, il faut demeurer dans le monde; et alors on pourra faire des vers et des lettres de galanterie tout son soul; on plaisantera, on folâtrera dans ses livres à discrétion, et l'on se moquera d'un censeur farouche qui s'en voudra scandaliser (1). »

Costar n'en faisait pas moins le prédicateur, et rappelait aux autres des devoirs qu'il ne s'inquiétait guère de pratiquer. Doué d'une vaste mémoire, familiarisé avec les auteurs grecs, latins, italiens et espagnols, dont il savait par cœur les plus beaux passages, il prêcha, paraît-il, avec un certain succès. Sa facilité naturelle était alimentée, entretenue par ces « magasins de recueils » qu'il formait avec le concours de son secrétaire, Pauquet : piles de lieux communs, disait Chapelain, bons tout au plus pour montrer « qu'on a bien lu » et se faire admirer de « la nation pédante. » L'auteur anonyme de la *Vie de Costar*, publiée dans le tome IX des *Historiettes*, nous décrit ces recueils, « lieux communs qui étaient un extrait de divers passages d'auteurs latins, grecs, italiens ou espagnols (?). » Costar ne voulait rien perdre de ces énormes dépouilles enlevées aux Grecs et aux Romains. Il en bourrait ses ouvrages; à tort et à travers, il les remplissait de citations en toutes langues, de ces « fréquentes pièces d'érudition » dont Chapelain se

(1) *Dictionnaire historique et critique*, art. *Thomas de Girac*.

(2) *Historiettes*, vol. IX, p. 146, édit. in-8°, publiée par M. Paulin Paris, 1860.

moquait à bon droit. « C'était là, écrit M. Fournel, qu'il allait chercher son érudition du moment, non seulement pour en enrichir ses écrits, mais aussi pour discourir avec agrément et variété sur quelque sujet que ce fût, et probablement même pour embellir ses sermons, qui lui acquirent alors, dans la ville d'Angers, une si belle réputation de savoir et d'éloquence. » Ses sermons! Il n'en avait qu'un, si nous en croyons un mot bien joli et bien cruel de Ménage, et qui nous a été conservé par cette bonne langue de Tallemant. « Il disoit qu'il y avoit trois plaisans prédicateurs à Angers : Costar, qui n'avoit qu'un sermon; le prieur des Matras, qui n'en avoit que la moitié d'un, car il demeura à mi-chemin, et le prieur de Pommiers, qui demeura la bouche ouverte et ne prononça pas une parole (1). »

L'éclat de ses triomphes oratoires fut-il si grand qu'il en fut ébloui et se prit au sérieux? je l'ignore. Toujours est il que l'archidiaque du Mans, qui avait une forte dose d'ambition et qui, pour *faire son chemin*, n'avait pas grands scrupules sur les moyens à employer, songea à devenir évêque et, du second rang où il était, aspira à monter au premier. Ceci confond, quand on connaît le personnage, et nous prouve que dans la recherche de cette nouvelle dignité, Costar s'inquiétait moins des devoirs que des honneurs et

(1) *Historiette de Ménage*. — Charles Bautru, natif d'Angers et prieur des Matras. — Pommiers est un village à cinq lieues de Roanne (Loire), où se trouvait une maison de bénédictins.

des profits de la charge convoitée. Chapelain, à qui nous devons cette particularité, nous le donne clairement à entendre; et, chose étonnante, lui si religieux, de mœurs si austères, qui connaissait Costar à fond, ne semble nullement surpris d'une pareille prétention. D'ordinaire, il est moins doux avec son odieux détracteur. J'imagine que Chapelain, écrivant à Balzac, a émoussé ses traits à dessein, par précaution, dans la crainte d'atteindre du même coup et de blesser son ami, qui fut tourmenté toute sa vie de l'ambition d'être évêque. « Pour le triumvir, lui écrit-il le 11 août 1640, le croyez-vous si détaché du monde et si engagé à l'amour de dame Sophie (1), qu'il résistât à la tentation d'une mitre ou d'une crosse, qui lui sembleroit infaillible avec l'esprit qu'il a, s'il avoit pour appui le ministre auprès duquel l'on travaille de deça pour le mettre (2)? S'il étoit capable d'une si belle résolution, je vous assure que je redoublerois l'estime et l'amitié que vous m'avez donnée pour lui, et que désormais je me lierois à lui par mon jugement aussi bien que par le vôtre. Quand, toutefois, il se laisseroit persuader de se mettre en chemin d'être évêque, je n'aurois garde d'y trouver à redire, et j'y profiterois même en cela que nous le verrions plus tôt ici (3). »

(1) La Sagesse.

(2) En qualité de précepteur de ses deux fils. — Léon Bouthillier de Chavigny, né en 1608, mort à Paris en 1652; secrétaire d'Etat chargé des affaires étrangères en 1632, en remplacement de son père.

(3) Lettre à Balzac, du 11 août 1640; I, 669.

A cette date, alors que la réconciliation entre les deux adversaires était récente et se maintenait d'une façon artificielle, une telle impatience de revoir Costar n'est-elle pas un peu surprenante? Le prudent Chapelain ne dit pas ici tout ce qu'il pense; il le dira plus tard, en 1660, à la mort du triumvir. Il aura alors une oraison funèbre toute prête, digne du défunt, et digne aussi de sa propre rancune. En attendant, Balzac accueillait la nouvelle sans envie, avec une apparente satisfaction. Sa réponse prouve que le bruit l'avait frappé. « Je pardonne, disait-il, la pédanterie à notre ami, s'il est assuré de la prélature et s'il en a caution bourgeoise (1) »

« Comme homme, a dit M. V. Fournel. Costar mérite peu d'estime : l'égoïsme, la vanité, la cupidité faisaient le fond de son caractère. » Le spirituel écrivain aurait pu ajouter aussi : la bassesse et la lâcheté, qui vont si bien ensemble. Sous ses airs galants, en effet, sous ses prétentions à la grandeur, il cachait une âme vile, rampante, intéressée, absolument étrangère à tout sentiment de loyauté et d'honneur. Il attaque Chapelain pour se faire un nom; défend Voiture par calcul, et, sans la moindre répugnance pour le joli métier de délateur, il va dénoncer Montausier qui ose critiquer un sonnet. En un mot, c'était un parfait malhonnête homme, sans foi, sans probité, redouté de tous comme un malfaiteur, pour ses traits mordants, ses médisances, ses calomnies, qui le brouillèrent à la fin avec ses amis et le firent chasser

(1) *Eur. comp.*, p. 831. édit. in-f°.

de chez l'évêque d'Angers, de l'hôtel de Rambouillet et de chez M^{me} de Sablé.

On n'a pas l'idée du sans-gêne avec lequel Costar se moquait de la vérité. Tallemant, Ménage, son biographe anonyme, tous racontent à ce sujet des faits à peine croyables. Il mentait avec un tel aplomb, que la chose en est presque risible. Quand il publia ses *Lettres*, en 1658, il en ajouta bon nombre qu'il n'avait jamais écrites à personne (1). Peccadille d'auteur sur laquelle nous ne le chicanerons pas. Mais ce qui est moins pardonnable, pour grossir le volume et le rendre plus curieux, il fabriqua tranquillement des billets sous le nom de Voiture, mort depuis 1648, et qui ne pouvait réclamer; et il feignit de les avoir trouvés en fouillant sa correspondance.

Tallemant nous a conservé deux autres anecdotes : elles peignent bien la véracité de l'homme et ne sont pas invraisemblables. Comme dans un filet, Costar se trouve piteusement pris dans l'inextricable réseau de ses mensonges, d'où il ne parvient à s'échapper que tout couvert de ridicule. Un jour, il demande un service à Ménage, « son meilleur ami » ; il le prie, pour certaine affaire, d'aller voir un homme de lettres qui demeurait avec l'évêque d'Amiens (?). « Ménage, continue Tallemant, lui manda qu'il iroit un tel jour. Costar, qui étoit au Maine, croyant qu'il n'auroit pas

(1) *Lettres de Monsieur Costar*, in-4°, 1^{re} partie, 1658, et 2^e partie, 1659.

(2) François Le Fèvre de Caumartin, sans doute, évêque d'Amiens du 1^{er} juillet 1648 au 27 novembre 1652.

manqué à y aller, comme il lui avoit écrit, laissa passer quelques jours, et puis lui écrivit une belle lettre dans laquelle il y avoit : *Au reste, monsieur un tel est si satisfait de votre visite que*, etc. Et après avoir dit bien des flatteries à Ménage, il ajoutoit : *Mais il faut le laisser parler lui-même*; et feignoit que quatre ou cinq lignes, qu'il avoit mises ensuite, étoient extraites de la lettre de cet homme. Il se trouva que Ménage avoit en affaire, et n'avoit point fait cette visite; et, ayant reçu cette lettre, il fit une réponse qui commençoit ainsi : *A d'autres ! à d'autres ! monsieur Costar !* etc. Costar lui répliqua que c'étoit par prophétie qu'il avoit écrit de la sorte, et qu'il n'avoit fait que prévenir les pensées de son ami (1). »

Voici encore « une bonne histoire. » Costar, ce bel esprit d'un ordre inférieur, comme l'appelle M. Cousin, avait connu M^{me} de Sablé pendant qu'il étoit auprès de l'abbé de Lavardin, et, à la faveur de cette circonstance, son ami Le Mesnardière aidant (2), il avait réussi à se faire admettre dans le salon de la place Royale. « Tandis qu'il habitait le Maine, comme une sorte de mentor de Philibert Emmanuel de Beaumanoir, abbé de Lavardin, depuis évêque du Mans, il profita du voisinage de Sablé pour faire sa cour à la noble dame, et il entra peu à peu dans son intimité (3). » Il adressa même à la célèbre marquise

(1) *Historiettes*, IV, 144, édit. in-12.

(2) Poète et médecin, reçu à l'Académie française en 1655. et mort en 1663.

(3) Cousin. *Madame de Sablé*, p. 59, édit. in-8°.

bon nombre de lettres , et ne manqua pas de les insérer dans son recueil , avec celles qu'il avait écrites à plusieurs autres grandes dames : M^{me} de Chevreuse, M^{me} de Rambouillet et M^{me} de Sévigné.

« M. de Laval , raconte Tallemant , ayant été tué à Dunkerque (1), M. d'Avaux écrivit une lettre bien faite et bien civile à la marquise de Sablé , qui , n'étant pas encore trop en état d'écrire , pria Costar de répondre pour elle. Lui , qui ne demandoit pas mieux , fit une réponse et la lui porta. Elle fit semblant d'en être contente ; mais à peine eut-il le dos tourné qu'elle s'écria : *Ah ! mon Dieu ! la méchante lettre ! que je n'ai garde de l'envoyer !* Costar , qui n'étoit pas de son avis , en avoit gardé copie , et aussi de celle de M. d'Avaux , et fut ravi d'avoir une occasion de se pouvoir louer en tierce personne. Il va donc chez M^{me} de Saint-Thomas (2) , dont il faisoit le galant sans scandale . ce lui sembloit , à cause qu'il est un peu son parent. Là , il se mit à lire la lettre de M. d'Avaux ; ou la trouva fort belle. *La réponse* , dit-il , *est tout autre chose*. Il la prend , et en fait admirer jusqu'aux virgules. Il se trouva d'assez sottes gens chez cette femme , auxquels pourtant il ne put refuser d'en laisser prendre copie ; de sorte que l'une et l'autre coururent bientôt les rues.

(1) Le 1^{er} octobre 1646. — Guy de Laval , second fils de M^{me} de Sablé.

(2) Une aventurière dont le père s'appelait Sandrier. Voy. son *Historiette* dans Tallemant , vol. IV , p. 94 ; édit. in-12, Te-chener.

» Quelques jours après , M. de Maisons le fils (1) demanda à la marquise s'il n'y avoit point moyen d'avoir copie de la lettre qu'elle avoit écrite à M. d'Avaux. Elle lui dit que jamais de sa vie elle n'avoit donné copie d'aucune lettre qu'elle eût écrite. Le lendemain, il y retourne et lui dit en entrant : *Madame, voilà ce que vous me refusâtes hier*. Elle, bien étonnée, prend le papier, et trouve que c'étoit la réponse de Costar ; elle lui conta l'histoire, et qu'elle avoit fait une autre lettre qu'elle avoit envoyée à Munster. »

La réponse de M^{me} de Sablé au comte d'Avaux porte la date du mois de décembre 1646 (2). A cette époque, Costar n'était pas mal avec la spirituelle marquise, à laquelle nous le voyons alors servir de secrétaire. Il avoit dû rentrer en grâce à force de plates adulations, de bassesse et de servilité. Car, en 1639, il étoit bel et bien congédié de l'hôtel de la place Royale. C'étoit sans doute, en punition d'un de ces exploits dont notre héros n'étoit que trop capable. Chapelain, dans une lettre fort intéressante, nous apprend ces détails, demeurés ignorés jusqu'ici. Il écrit à Balzac, et, ce qui lui arrive rarement, il défend Ménage contre certaines préventions de M^{me} de Sablé. En passant, il fait un bel éloge de cette charmante femme, de son esprit, de son jugement, de sa bonté, éloge que n'a pas connu Cousin et qu'il eût certainement recueilli avec une vive satisfaction. De plus, nous y voyons Costar en

(1) Guillaume de Longueil, fils du président de Maisons.

(2) Publiée par M. Cousin.

querelle avec Ménage, « son meilleur ami, » au dire de Tallemant.

Le 28 août 1639, Chapelain raconte à Balzac comment « le pauvre Ménage » vient d'être malmené dans une conversation entre M^{me} de Sablé et le duc de La Rochefoucauld, le père de l'auteur des *Maximes*. Il cherche à expliquer, à atténuer l'opinion défavorable de la marquise, « personne qui n'est pas téméraire dans ses jugemens. » Et, en terminant, il dit à son ami : « Vous ne la croirez donc pas davantage lorsqu'elle n'exaltera par-dessus tout ce qu'elle a jamais connu, y ayant un excès également blâmable en l'un et l'autre, et qui est sujet à réformation. Cependant, vous le pouvez aimer, mais sans en faire vos délices ni vos amours, de peur qu'on ne vous accuse d'être facile à gagner (1). »

Chose curieuse ! cette brouille de Ménage avec M^{me} de Sablé coïncide précisément avec le démêlé survenu alors entre Costar et l'illustre précieuse de la Place Royale. Nos deux beaux esprits avaient bonne langue l'un et l'autre. Ne pourrions-nous, sans médire aussi, les soupçonner de quelque vilain tour de leur façon ? d'un de ces méfaits qui leur firent perdre tant d'amis et qui, dans la circonstance présente, excitèrent peut-être la colère de M^{me} de Sablé ? Nos deux personnages figurent à côté l'un de l'autre, la même année, et dans la même lettre. Ils pourraient bien être ainsi réunis, parce qu'ils sont mêlés à la même affaire. Le 11 septembre 1639, Chapelain revient sur le sujet de sa lettre

1) Lettre à Balzac, du 28 août 1639 ; I, 488.

du 28 août; il reprend la défense de Ménage, qu'il connaît depuis peu, dont il se défie, mais qu'il ne croit pas mériter le mépris de M^{me} de Sablé. Dans ses « petits jugemens », dit-il à Balzac, il ne se laisse point conduire par l'opinion d'autrui, et il se tient en garde contre ceux qui viennent lui débiter « les imaginations des autres. »

« Je vous dis ceci, ajoute-t-il, pour la marquise de Sablé, qui n'a pas, sans doute, jugé de M. Ménage par elle-même, mais par le rapport d'autrui; et si je ne me trompe, cet autrui est M. Costar, qui avoit, il y a quelque temps, grande habitude chez elle; car M. Voiture m'a appris, depuis quatre jours, qu'ils ne s'aimoient point et qu'il y avoit entre eux émulation de lettres, jusqu'à écrire l'un contre l'autre. Ce n'est pas que ce M. Ménage soit un homme avec qui l'on puisse fonder une amitié solide et permanente (1). Un de mes amis plus particuliers eut, il y a peu de jours, un entretien avec lui qui me scandalisa un peu. Ils parloient du foible de chacun, et M. Ménage dit que la médisance étoit celui de force gens que, pour lui, il croyoit excusable; sur quoi il faisoit d'autant plus d'instance pour le faire passer, qu'il avouoit franchement que c'étoit le sien. »

Puis, dans un passage fort curieux de la même lettre, il nous montre le perfide secrétaire, « l'intendant nocturne », comme il l'appelle dédaigneusement, chassé de la place Royale; il nous donne la date

(1) Ménage étoit né en 1613, à Angers. Il avoit alors vingt-six ans.

exacte des relations du *triumvir* avec M^{me} de Sablé, vers 1628; enfin, ce qui a échappé à M. Cousin, il se nomme lui-même parmi les gens de lettres et les grands seigneurs que recevait alors l'aimable marquise. « Je verrai au premier jour, continuait Chapelain, en quels termes la marquise m'en parlera, et vous m'indiquera s'ils seront conformes à ceux que l'on vous a rapportés. Quant à elle, quoiqu'elle soit femme et sujette à séduction, comme les autres, je la tiens beaucoup moins fragile, en cette partie, que d'autres, qui ont réputation de jugement. Pour l'ordinaire, elle juge sainement et met la vraie différence aux choses.

» Il y a plus de dix ans que cet intendant nocturne lui est à charge (1), et que sa seule bonté le lui a fait souffrir; et il y a plus d'un an que la patience lui a échappé, et qu'elle l'a banni de chez elle. Vous pourrez aisément croire ce dernier article par les visites que je lui rends, celles de cet homme et les miennes étant incompatibles; et je ne sais si j'ai contribué à le lui faire chasser, mais je sais bien qu'étant sollicité plusieurs fois de la voir, comme je faisais d'autres, elle a connu que je ne m'en abstenois que pour ce qu'il l'assiégeoit et tyrannisait la conversation (2). »

L'attitude de Chapelain est à noter ici, car il venait tout récemment de se réconcilier avec Costar. depuis

(1) Ce serait donc depuis 1628. — M^{me} de Sablé était née en 1599, et mourut à Port-Royal le 16 janvier 1678. Elle avait été mariée au marquis de Sablé le 9 janvier 1614; celui-ci mourut le 4 juin 1640.

(2) Lettre à Balzac, du 11 septembre 1639; I, 492.

le 27 juin 1638. Pour le *triumvir*, il trouva en Ménage son maître en médisance, en raillerie et en mauvaise humeur.

CHAPITRE IX.

Costar et Ménage. — Ils commencent par être amis. Brouillés en 1640. Réconciliés en 1655. *Mémoire des gens de lettres* rédigé pour Mazarin, 1655. Part de Ménage dans ce travail. *Lettres de M. Costar*, publiées par Ménage, 1658. Querelle de Costar et de Girac à propos de la *Défense de M. de Voiture*, 1653-1660. Attitude de Balzac. Costar accusé de décrier Balzac au profit de Voiture. Bonnes relations de Costar et de Balzac, 1639-1660. Défiances de Chapelain brouillé avec Costar depuis 1634. Balzac réconcilie ensemble Costar et Chapelain, 16 juin 1640. Une première réconciliation avait eu lieu en 1638. Efforts de Balzac pour empêcher une nouvelle rupture. Mort de Costar en 1660. Son oraison funèbre par Chapelain.

On ne voit pas bien comment purent s'accorder ensemble ces deux caractères également pointus, exigeants, vaniteux, jaloux, et qui, plus d'une fois, ne durent pas plus s'épargner eux-mêmes qu'ils n'épargnaient les autres. Quoi qu'il en soit, ils furent amis, sauf à se brouiller, quand il le fallait, et à se réconcilier ensuite, pour se brouiller après de nouveau. Il faut le dire ici à la louange de Ménage, qui perdit si

souvent des amis pour ne pas perdre un bon mot, ce fut par quelques saillies spirituelles qu'il gagna l'amitié de Costar. Il a raconté lui-même, dans le *Menagiana*, l'origine de cette liaison. Le fait est piquant et, de plus, assez rare dans la vie de notre bel esprit, pour mériter d'être signalé. « On s'imagine, dit-il, que les bons mots ne servent qu'à divertir; ils servent encore à rendre service. Au moins, M. Costar m'a su autrefois bon gré de ceux que j'avois employés à son sujet, dans les endroits où je me trouvois, touchant une affaire dans laquelle il s'agissoit de ses intérêts. Je ne le connoissois alors que de réputation. Mais le plaisir qu'il crut que je lui avois fait l'obligea de m'écrire la lettre qui suit, et ce fut par là que commença le commerce que nous eûmes ensemble (1). »

La lettre est du 19 décembre 1648, est-il dit en note. Mais ce doit être une faute d'impression, et il faut lire sans doute 1638. Car, nous venons de le voir, dès 1639 Ménage et Costar étaient en train de se brouiller et de se faire entre eux une guerre de plume; et en 1640, la rupture était complète. A cette date, Balzac écrivait à Chapelain : « J'ai pesté plusieurs fois contre les longueurs des messagers, puisqu'ils me privoient d'une excellente lecture, et m'empêchoient de m'entretenir avec notre monsieur Ménage. Son livre eût donné de la jalousie à Juste Lipse et eût mis Lambin au désespoir. Il m'étonne, et, je m'assure, il vous satisfait... Sa doctrine est exquise. Il va la pui-

(1) *Menagiana*, vol. I, p. 112.

ser en des sources éloignées des grands chemins , et que le peuple n'a point encore souillées (1). »

Le 2 septembre, Chapelain n'est pas encore brouillé avec Ménage. Plus tard, en 1659, il se moquera de ses « hableries » et le traitera de *cervelle démontée* ; en attendant, il fait de lui un charmant portrait, pris sur le vif et peint au naturel. Il répond à Balzac : « Un moment après avoir reçu votre dernier paquet, je l'envoyai à M. Ménage, puisqu'il étoit plus pour lui que pour moi. Il y vit votre affection, dans son éloge, avec tel ravissement, qu'il ne parloit d'autre chose à tout le monde, et je fus deux jours sans revoir ma lettre, pour ce qu'il ne vouloit pas qu'aucun de ses amis manquât à la voir. Enfin, il me la rapporta, et nous fûmes trois heures ensemble à ne parler que de vous et de M. Grotius (2). Il m'avoit écrit le matin une lettre que je vous envoie, pour s'excuser de vous faire ses remerciemens lui-même. Je vis bien pourtant, à son discours, que les doigts lui démangeoient, et qu'il ne se vouloit pas fier tout à fait en moi du compliment qu'il vous en devoit : de sorte que vous pourrez recevoir au premier jour de son éloquence épistolaire, de laquelle, si vous vous trouvez embarrassé, vous ne vous prendrez. s'il vous plaît, qu'à vous. C'est, en vérité, un très galant homme, et peu digne

(1) Lettre à Chapelain, du mois d'août 1640, édit. de 1665, p. 830. — Il s'agit du premier ouvrage de Ménage : *Les Origines de la langue françoise*, publié dix ans plus tard, en 1650. In-4°, Paris.

(2) Hugo Grotius, mort en 1646 ; ambassadeur de Suède à Paris de 1635 à 1645.

des mauvais offices qu'on lui avoit faits près de moi. Il a beaucoup de savoir, et le feu de son esprit est capable d'en allumer d'autres. Il imagine aigu et repart de même (1), si toutefois certaines réponses ingénieuses qu'il m'a récitées lui sont venues sur-le-champ, et non après coup. Il confesse ingénument qu'il a l'humeur satirique, et qu'il s'empêche malaisément de dire un mot qu'il croit bon. »

Mis par son interlocuteur sur le chapitre de Costar, Ménage avoit déclaré que leur amitié étoit bien refroidie : petite confidence que Chapelain dut recevoir avec un malin plaisir. « Du reste, ajoutait celui-ci, dans un long entretien que j'eus avec lui sur le sujet de M. Costard, je trouvai ses maximes nobles et son inclination généreuse. D'amis intimes qu'ils étoient, j'ai reconnu qu'ils étoient passés à l'indifférence, et que, s'ils ne se haïssoient, au moins ils ne s'aimoient plus ; et, s'il en faut croire celui-ci, la cause de ce refroidissement (2) vient toute de l'autre, qui l'a débité partout de médisant, qui l'a désavoué pour ami, et qui a payé les réelles assistances qu'il lui a faites de méconnaissance et de reproches mêmes. Je me rapporte à ce qui en est, et cependant vous demande secret (3). »

Ménage, en effet, rendit plus d'un service à Costar, et peut-être n'avait-il pas tout à fait tort de se plaindre de sa *méconnaissance*. Nous disons peut-être ; quand il s'agit d'un débat entre de tels apôtres, on est bien empêché pour décider de quel côté est le bon

(1) C'est-à-dire : il a la répartie vive.

(2) Richelet ne donne que *refroidissement*.

(3) Lettre à Balzac, du 2 septembre 1640 ; I, 677.

droit. Tantôt le *triumvir* envoyait son *meilleur ami* parler à un homme qui était à M. d'Amiens ; tantôt il l'appelait à son aide dans un procès de grande conséquence. Pour cette dernière affaire, Costar avait besoin de papiers fort importants. Il prie Ménage de se mettre en campagne, de solliciter son rapporteur, de gagner du temps, afin qu'il ait le loisir de se procurer les pièces nécessaires. A ce sujet, il lui adressait une spirituelle requête, modèle d'enjouement et de bonne plaisanterie ; et si, dans son recueil, il eût inséré beaucoup de lettres de ce genre, il n'aurait certainement pas laissé la réputation d'écrivain lourd, guindé, souvent froid et toujours ennuyeux. « J'ai besoin, écrivait-il à Ménage, de deux ou trois mois pour recouvrer des papiers sans lesquels je cours fortune de perdre mon procès ; et si je le perds, je vous avertis que j'en serai ruiné, et qu'il faut que vous vous résolviez de me nourrir le reste de mes jours. Ce n'est pas une chose aussi aisée que vous pourriez bien penser, car je suis devenu friand en diable, et je ne saurois plus rien manger qui ne soit apprêté de la main d'un excellent faiseur de sauces. Songez-y donc, monsieur, si vous le voulez, et ne vous allez pas attirer une charge si importune ; elle vous dure-roit peut-être plus longtemps que vous ne croyez ; car mon médecin me dit souvent que je suis vivace, et, selon toutes les apparences, devant que la goutte m'étouffe, je me dirai encore de longues années, monsieur, votre, etc. (1). »

(1) *Menagiana*, vol. II, p. 177.

Entre Ménage et Costar, les brouilles, quand il y en eut, furent passagères; et, malgré leur mauvais caractère, ils finirent par mourir bons amis. En 1655, ils étaient d'accord. A cette époque, nous voyons Ménage aider Costar dans la rédaction de son *Mémoire des gens de lettres* destiné à Mazarin. Et, en 1658, deux ans avant la mort du *Triumvir*, il s'occupait de publier sa fade correspondance avec les beaux esprits du temps et les personnes de la plus haute société. « C'est moi, dit-il expressément dans le *Menagiana*, qui ai pris soin des lettres de M. Costar, et qui lui conseillai de les faire paroître en deux volumes (1). »

Quant à Voiture, si Costar se fit « son courtisan en titre, » ce ne fut nullement par sympathie, mais par intérêt, par ostentation, afin de tirer vanité de cette amitié, comme de celle de Balzac, de M^{me} de Rambouillet ou de M^{me} de Sablé. En 1634, la campagne contre Godeau et Chapelain avait mal tourné, et avait indisposé contre le jeune pédant tous les amis « des deux grandes puissances littéraires » du jour. Pensant que les éloges réussiraient mieux que les railleries, il change de tactique et met, à flatter Voiture, l'entrain qu'il avait mis à *étriller* Chapelain. Costar avait connu jadis Voiture à Angers. Là, ils se lièrent ensemble; dès lors, ils eurent entre eux un commerce fréquent de lettres. De cette correspondance sortirent plus tard, en 1654, les *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar*, « où il y a, dit Tallemant, furieusement du latin et bien des bévues. »

(1) Vol. II, p. 204.

L'année 1653 lui fournit enfin l'occasion de se signaler, occasion si longtemps cherchée et si impatiemment attendue. Nous voulons parler de la longue querelle qu'il eut, à propos de Voiture, avec Girac, conseiller au présidial d'Angoulême.

Ce curieux débat, dans lequel Balzac joue un rôle si étrange, d'un côté excitant Girac à attaquer Voiture, de l'autre poussant Costar à le défendre, fut pour celui-ci la cause de sa renommée et de sa fortune. La *Défense de M. de Voiture* lui valut la faveur de Mazarin, et le rendit tout à coup « le spectacle du monde savant et poli. » La pièce est fort agréable, au jugement de Tallemant, et « sans comparaison, c'est la meilleure chose qu'il ait faite et qu'il fera. » A cette occasion, le malicieux chroniqueur se débarrasse un instant de sa manie de se moquer de tout; il s'oublie presque au point de faire l'éloge du mérite de Costar. « Avant la *Défense de Voiture*, dit-il, il n'avoit que des lettres qu'il n'a pas publiées (1). C'est un esprit encastellé; mais on ne peut pas dire qu'il n'écrive pas bien, à tout prendre. »

Cette querelle fit grand bruit jadis dans le monde des lettres. Nous n'avons pas à donner ici des renseignements qui se trouvent ailleurs. Cependant nous voudrions éclaircir, si c'est possible, certain point demeuré assez obscur; savoir si réellement, comme le croit Tallemant, Balzac jona en cette affaire un rôle de dupe et se laissa *bafouer*, sans s'en apercevoir. « La pièce, disait-il, est fort agréable, en ce qu'elle berne

(1) Elles parurent plus tard, en 1658.

Balzac d'un bout à l'autre. » C'était l'opinion de Girac; Tallemant la reproduit ici avec un peu trop de crédulité. « Ce livre, disait l'adversaire de Costar, qui n'est autre chose qu'une satire contre l'honneur de celui à qui il l'adresse, quoiqu'il fût profession de le chérir et de l'honorer, étoit imprimé et entre les mains de tout le monde, avant que le manuscrit en fût venu jusqu'à lui (1). »

Bayle appelle bien Girac « un fort savant homme, bon voisin et bon ami de Balzac; » mais il ne le croit pas, pour cela, exempt des passions et des entraînements de la polémique; il soupçonne, avec raison, qu'un pareil témoignage a besoin d'être contrôlé. « Je ne crois pas, dit Bayle, exprimant ainsi une opinion tout opposée à celle de Tallemant, que la *Défense de Voiture* fût imprimée avant que l'auteur en eût envoyé une copie manuscrite à M. de Balzac. »

Nous l'avons dit plus haut, l'attitude de celui-ci fut singulière; et Bayle, Ménage, nous montrent en effet Balzac un peu piqué dans son amour-propre, et espérant tirer quelque profit d'une guerre dont Voiture ferait les frais. « Après avoir obligé M. de Girac, lisons-nous dans le *Menagiana*, à écrire en latin contre les *Lettres de Voiture*, il engagea aussi M. Costar à prendre la défense de Voiture et à écrire contre M. de Girac : c'étoit pour s'attirer des louanges de l'un et de l'autre côté (2). »

(1) Girac. Préface de la *Réponse à la Défense de Voiture*; cité par Bayle, art. *Thomas de Girac*.

(2) Vol. I, p. 134.

Bayle ne vise pas, comme Ménéage, à donner un tour satirique à ses récits; aussi ses informations sont-elles plus sûres et nous éclairent-elles davantage sur le caractère de la lutte engagée. « Un peu après l'impression des ouvrages de Voiture (1), il arriva que Balzac, qui, peut-être, ne voyoit pas sans chagrin le bon accueil qui leur étoit fait, pria Girac de lui en écrire son sentiment. Celui-ci ne manqua pas d'avoir cette complaisance : il fit une dissertation latine sur ce sujet, laquelle Balzac communiqua à Costar, pour en avoir son avis. Costar prit cela pour une occasion de se signaler; et comme il crut que Balzac n'étoit pas fâché qu'on eût trouvé des taches dans les lettres de Voiture, il résolut de faire une apologie dont le contre-coup portât sur Balzac. »

Costar se mit à l'œuvre, mais lentement; et, son travail terminé, il envoya le manuscrit à Balzac, « le conjurant, s'il y trouvoit quelques lignes qui lui pussent déplaire, de les rayer, de les mettre au feu, de les jeter dans l'eau; qu'il les lui abandonnoit absolument. » A ce compte, nous serions loin de la trahison que Tallemant reproche à Costar, de l'*infamie* qu'il aurait commise en se moquant de Balzac, et en faisant imprimer secrètement, à la hâte, son livre, qui étoit entre les mains de tout le monde « avant que le manuscrit, comme l'avance Girac, en fût seulement venu jusqu'à lui. »

Bayle en est convaincu : Balzac avait reçu le ma-

(1) Les *Lettres de Voiture* furent publiées pour la première fois en 1650.

nuscrit avant que l'ouvrage fût imprimé. Il le prouve par un passage du *Menagiana*, passage formel, et qui renferme des détails si précis, qu'il est difficile de révoquer en doute un tel témoignage. « Je passois par le Mans, raconte Ménage, dans le temps que la *Défense* fut achevée. M. Costar m'en donna deux exemplaires (1) : l'un pour être envoyé à M. de Pinchesne, neveu de M. de Voiture, et l'autre à M. Conrart. Il me dit qu'il se soumettroit volontiers à tous les changemens qu'on y voudroit faire, soit qu'on voulût y ajouter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à M. de Balzac, qui envoya des corrections. Ce pendant l'ouvrage s'imprima; et parce que ses corrections arrivèrent dans le temps que l'impression fut achevée, on lui manda qu'elles étoient venues trop tard; et le livre parut tel qu'il étoit, dont il eut quelque chagrin (2). »

Il nous le semble, le récit de Ménage ne laisse pas la place au moindre doute sur la conduite de Costar en cette occasion. Sa mémoire est bien assez chargée, sans qu'on aille lui jeter à la figure une *infamie* dont il étoit parfaitement capable, mais qu'il n'a pas commise. Bayle, avec sa sagacité accoutumée, explique ce qu'il y a de louche dans toute cette affaire. Après avoir cité le témoignage de Ménage, il ajoute : « Cela n'empêche point que beaucoup de gens ne croient qu'on se joua de Balzac, et que les excuses empruntées de ce que le neveu de Voiture fit imprimer, sans en avertir

(1) Dans le sens de *copies*.

(2) *Menagiana*, I, p. 134.

Costar, sont de pures avanies. La guerre des auteurs a ses ruses, aussi bien que celle des souverains; et, apparemment, c'est un stratagème des combats de plume que ce qui fut pratiqué en cette rencontre envers Balzac. L'impression alla son train et sortit son plein et entier effet, malgré les fortes oppositions qu'il faisoit signifier par M. Conrart (1). »

En 1654, Costar publia la *Suite de la Défense de M. de Voiture*. Nous n'en parlerions pas, si nous ne trouvions, dans les piquants commérages de Tallemant, un coup de griffe à l'adresse de Conrart, et un nouveau trait de la platitude du caractère du *triumvir*. « Il n'osait contredire, nous dit M. Fournel, et abondait toujours dans le sens de ses interlocuteurs, à moins que ce ne fussent de petites gens. » L'historiette suivante n'est pas pour infirmer ce jugement. « Sur cette *Suite de la Défense de Voiture*, raconte Tallemant, Costar pria Conrart de lui dire son avis. L'autre lui écrivit que le monde étoit scandalisé de ce qu'il déchiroit M. de Balzac, car cette fois il lève le masque et ne raille plus, et aussi de traiter si mal M. de Girac sur une chose où il n'y avoit motif; c'est sur je ne sais quel passage. Costar lui répondit en colère qu'on avoit bien raison de lui avoir donné avis qu'il étoit plutôt pour Girac que pour lui. Conrart, qui a toujours de la bile de reste, monte sur ses grands chevaux: Costar cale la voile, et lui demande pardon (2). »

(1) Art. *Thomas de Girac*.

(2) *Historiettes*. IV, 153.

Cette querelle, qui durait encore 1658, avait suscité « trop de volumes. » Elle avait été poussée, dit Bayle, « aux dernières extrémités que notre langue puisse souffrir dans des ouvrages sérieux. » La bravoure n'y fut pas du côté de Costar. En 1658, il fit un coup digne de lui et de son courage. Girac allait publier une réplique à l'*Apologie* parue en 1657. Pour se débarrasser de son adversaire, Costar ne trouve rien de mieux que de lui fermer la bouche, et de lui faire défendre, par sentence du lieutenant civil, de publier son livre. Le 25 octobre 1658, Gui Patin écrit à Falconet : « M. de Girac y a répondu, et envoyé ici sa copie. M. Costar, qui en a eu le vent, a présenté requête contre l'impression de ce livre, et a obtenu qu'il ne s'imprimerait point ; même ce qui en a été commencé en a été saisi (1). »

La peur était visible dans ce procédé, et Bayle compare avec raison la conduite de notre homme à celle d'un gentilhomme « qui, dans une querelle d'honneur, auroit son recours au juge du lieu, et non à son épée ». Bayle savait comment s'y prennent certains gens pour étrangler un auteur et étouffer une discussion ; il s'indigne d'une telle lâcheté. « Il est honteux à un bel esprit, dit-il, qui s'est battu quelque temps avec sa plume, de la quitter pour se servir des armes du magistrat. C'est visiblement lâcher le pied, quitter le champ de bataille, jeter son bouclier et son épée, pour gagner plus promptement un asile, pour s'aller cacher avec plus de diligence derrière un au-

(1) Vol. III, p. 95, édit. Réveillé-Parise.

tel. Girac n'eut garde de se taire, et insulta bien son homme. » Le livre s'imprima en Hollande, à Leyde (1), et parut en 1660, sous ce titre : *Réponse de M. de Girac à M. Costar*.

Au mois d'avril 1659. Chapelain écrivait à Spanheim (2), à Heidelberg : « *L'Aristippe* de mon défunt ami passe avec raison pour la pièce de toutes les siennes qui est la plus accomplie. M. de Girac avoit répondu à son adversaire (3), et la réponse étoit presque achevée d'imprimer, lorsqu'elle fut saisie par l'ordre du magistrat, sous couleur qu'elle étoit injurieuse à sa partie. Ainsi, le livre est arrêté, et s'il ne s'imprime en Hollande, il y a danger qu'il ne paroisse jamais. Cela en a aiguisé la curiosité, et le général du monde blâme ce procédé inouï entre gens de lettres, plusieurs s'imaginant que la suppression en a été procurée non pas à cause des injures, mais à cause des raisons. S'il perce un jour les ténèbres qui l'enveloppent, on verra si cette imagination est bien fondée ou non. »

Quand l'ouvrage a paru, Chapelain tout joyeux, s'empresse de féliciter l'auteur. Au ton de l'éloge, à la vivacité des applaudissements, vous sentez que Chapelain ne voit pas seulement en Costar l'adversaire de

(1) Chapelain dit à Amsterdam. *Lettres de Chapelain*, vol. II, p. 106. Edit. de M. Tamizey de Larroque.

(2) *Ezéchiel* Spanheim, né en 1629, mort en 1710; gouverneur du prince palatin; II, 30. — *Frédéric* Spanheim son frère, 1632-1701, fut professeur à Heidelberg.

(3) Costar, *adversaire* de Balzac, dans la pensée de Chapelain.

Balzac. Le 20 janvier 1661, il écrit à Girac; il le remercie, lui dit-il, « de ce volume imprimé en Hollande, qui met si hautement votre honneur à couvert, et qui montre si clairement la turpitude de votre adversaire. Vous pouvez penser que cet ouvrage demeurera sans repartie et que, par sa force, vous avez fermé et cadennassé la bouche à vos lâches ennemis. »

Nous avons dit plus haut ce que nous pensions de la conduite du défenseur de Voiture; nous ne croyons pas devoir modifier notre jugement. Quant à ses intentions, c'est autre chose : nous ne voudrions pas nous en porter garant. D'après certain aveu, au contraire, il semble singulièrement sujet à caution. C'est une lettre écrite par lui qui commande cette réserve. Elle porte la date de 1658, époque de la publication de l'*Apologie* et de la suppression de la réponse de Girac. Elle est insérée dans le *Menagiana*, à propos d'une folie attribuée à Bautru, homme d'esprit, célèbre par ses bons mots et ses plaisanteries (1). « On prétend que le cardinal de Richelieu ayant demandé un jour à Balzac s'il ne se portoit pas mieux, Bautru, sans donner le temps à Balzac de répondre, dit au cardinal : *Comment pourroit-il se bien porter? Il ne parle que de lui-même ; et à chaque fois il met le chapeau à la main : cela l'enrhume.* Costar, mieux instruit de la chose, la conte autrement, dans une lettre adressée à Bautru lui-même et imprimée l'an 1658, sept ans avant la mort de Bautru. C'est la cinquantième du tome I^{er}.

(1) *Guillaume* Bautru, comte de Serrant, mort en 1665, et l'un des premiers membres de l'Académie française en 1634.

« M. de Balzac, lui dit-il, est le seul qui me reste des
 » triumvirs dont vous avez fait mention. Ce que vous
 » lui mandâtes par l'un de ses confidens, sur le su-
 » jet de ses fréquentes fluxions, que vous attribuez
 » à la mauvaise coutume qu'il avoit de parler tou-
 » jours de soi-même, et de n'en parler jamais qu'il
 » ne mît la main au chapeau, et qu'il ne se tint dé-
 » couvert, étoit sans doute une raillerie aussi cruelle
 » qu'elle étoit ingénieuse : et s'il ne mourut point de
 » ce dangereux trait, qui le perça de part en part, con-
 » fessez. s'il vous plaît, que les miens qui ne faisoient
 » que l'effleurer et que le chatouiller, sont innocents
 » du meurtre dont vous m'accusez (1). »

Girac mourut peu d'années après son antagoniste, vers le mois de juin 1663, et non le 2 *janvier*, comme le dit le *Dictionnaire* de Moréri. Bon ami de Balzac, il l'étoit aussi de Chapelain, qui incline plus vers l'opinion de Tallemant, que vers celle de Bayle. Le chantre de la *Pucelle* semble savoir gré à Girac d'avoir repoussé les attaques détournées de Costar contre Balzac. En 1663, il parle du conseiller au présidial d'Angoulême avec une bienveillance marquée, et exprime le regret que lui laisse sa mort. Le 17 juin 1663, il écrit à M. de la Place, écuyer de M^{lle} d'Alençon (2) à Angoulême : « Je compte entre mes avantages et mes consolations, lui dit-il, après la perte que vous m'ap-

(1) *Menagiana*, vol. III, p. 225.

(2) *Elisabeth* d'Orléans, dite M^{lle} d'Alençon, seconde fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Elle épousa le duc de Guise en 1667, et mourut en 1696.

prenez que j'ai faite de M. Girard (1) et de M. de Girac, que Dieu vous conserve si bien disposé à leur succéder dans l'affection qu'ils avoient pour moi, et à faire quelque estime de la mienne. »

L'histoire des relations de Costar et de Balzac est curieuse. Chez l'un, ce fut affaire de vanité, et question d'intérêt chez l'autre. Costar cherchait les amis en vue, ceux qui pouvaient laisser tomber sur lui quelque rayon de leur gloire ; Balzac appela à lui les hommages de tous et dépensa une bonne partie de son adresse, de son industrie et de son zèle à se former une cour brillante des beaux esprits du temps, occupés à célébrer sur tous les modes et sur tous les tons la gloire du maître et la splendeur de son génie. C'étaient là comme des satellites gravitant autour de l'astre qui leur envoyait sa clarté. On comprend le parti qu'un habile homme pouvait tirer, pour sa renommée, de ce nombreux cortège de courtisans, tous entraînés à sa suite, et marchant en cadence dans l'orbite qui leur était tracé. C'est ce qui explique tant de douceurs, tant de caresses prodiguées à tout flatteur disposé à entrer dans le concert ; ce qui explique, en particulier, l'indulgence de Balzac, sa faiblesse obstinée pour Costar, malgré les réclamations, les réticences et les avis discrets de Chapelain. Celui-ci distribue des compliments à tout

(1) *Claude Girard*, archidiacre d'Angoulême, éditeur des *Lettres familières à M. Chapelain*, 1656 ; des *Lettres à M. Concart*, 1659, et des *Entretiens de M. de Balzac*, 1657. — *Lettre à M. de La Place* ; II, 311.

le monde pour ne pas être mordu ; Balzac, pour être encensé. L'auteur du *Socrate chrétien* aime ces adulations, les recherche, les encourage et, quels que soient leurs vices ou leurs défauts, ne peut consentir à perdre aucun de ceux qui le flattent. C'eût été diminuer le nombre de ses courtisans : un pareil sacrifice était au-dessus de ses forces et il n'en était pas capable.

Chapelain a beau l'avertir que l'affection de Costar est trompeuse, que ses hommages sont intéressés, que cette amitié n'est pour le *triumvir* qu'objet de parade et rien de plus, il fait la sourde oreille et continue de combler cet ami suspect de ses attentions et de ses bonnes grâces. Cet échange de cajoleries, ce commerce assidu de lettres exaspéraient Chapelain. Au fond, il abhorrait Costar, et il eût bien voulu le voir « rejeté dans les ténèbres. » Il enviait à l'ambitieux pédant ce titre de gloire dont il le jugeait parfaitement indigne. Le 6 novembre 1639, il écrit à Balzac. « J'ai fait voir, lui dit-il avec humeur, la lettre de M. Costar (1) à tous nos amis et amies, et en ai laissé prendre copie à qui a voulu, tant pour lui faire honneur que pour vous faire justice. »

Sous ces paroles un peu sèches se cachait l'expression d'un regret. Balzac le comprit, et, comme pour se faire pardonner une telle amitié, il répondit en quelques termes dédaigneux. « Vous avez donc mon-

(1) La lettre de Costar « à M. de La Thibaudière, » dont Chapelain parlait à Balzac dans sa lettre du 30 octobre 1639. Voy. plus haut, p. 165.

tré à nos amis et à nos amies la lettre de Monsieur ***. Il se tromperoit, s'il s'imaginait là-dessus que je voulusse faire trophée des louanges qu'il me donne, et que je fusse encore affamé d'une viande dont je suis soulé, il y a longtemps. N'ayez pas peur que sa profusion me fasse changer de volonté, ni qu'elle me donne envie d'écrire des lettres (1). »

Le 27 novembre 1639, Chapelain s'explique clairement et, au risque de déplaire à son correspondant, ne se gêne guère pour dire quel cas il fait d'un tel pannégyriste. « J'ai fait voir la lettre du Triumvir à nos amis, écrit-il à Balzac, pour payer à son esprit la part qu'il vous a voulu donner dans cette longue pièce, laquelle néanmoins quelques-uns, qui le connoissent mieux que moi, jurent qu'il a bien plutôt fait (*sic*) pour la vanité que pour votre gloire; et qu'il eût été bien empêché de tous ces lambeaux dont il l'a tissée, s'il n'eût trouvé un sujet comme le vôtre, pour les employer. Je ne vous ai point considéré là-dedans comme ayant nécessité de ses éloges et apologies; j'ai seulement voulu témoigner à ceux à qui je les ai fait voir, que je faisais le bien contre le mal, et qu'entre son humeur et la mienne il n'y avoit guère de ressemblance (2). »

Ce bien, Chapelain le faisait en maugréant quelque peu et en l'accompagnant de singulières réserves. Avec une malicieuse liberté, il répète sur tous les tons que l'encens de Costar est de qualité inférieure,

(1) Edition de 1665, p. 821.

(2) Lettre à Balzac, du 27 novembre 1639; I, 532.

et, sans le dire expressément, insinue à Balzac qu'il ferait bien de le mépriser. « Je suis bien aise, lui écrivait-il huit jours auparavant, le 20 novembre, de voir que nous sommes du même avis pour l'éloquence du Triumvir. Vous eussiez pu seulement, lorsque vous dites qu'elle tient plus de La Motte (1) que de Cicéron, dire justement que du Balzac, puisque son éloquence est françoise et qu'il vous dit en grosses lettres qu'il a toujours eu dessein de vous imiter (2). »

Un tel enthousiasme pour l'éloquence rouillée de Costar n'avait rien d'encourageant ; aussi Balzac mettait-il un médiocre empressement à communiquer des pièces dont on disait tant de bien. Mais Chapelain ne lâche pas prise, et, pour dernière vengeance, après s'être bien moqué, il condamne Balzac à lui envoyer ces divers morceaux de rebut. « Il me semble, lui dit-il le 15 janvier 1640, que vous m'avez fait un peu de tort de ne m'envoyer point de copie de la lettre du Triumvir. Quoique ce ne soit qu'un recueil et un ouvrage de pièces rapportées, le langage du moins en est à lui ; et votre exemple a fait que, pour l'ordinaire, ce langage a ses grâces. Au cas que cela se trouve en celle ci, je vous la demande, et je serai bien aise de voir ses allégations en un style imité du vôtre (3). »

(1) La Mothe le Vayer, né à Paris en 1588, mort en 1672 ; de l'Académie françoise en 1639. — Le *Dictionnaire* de Dézobry le fait naître en 1558 !

(2) Lettre à Balzac, du 20 novembre 1639 ; I, 529.

(3) Lettre à Balzac, du 15 janvier 1640 ; I, 557.

Le 29 janvier suivant, il avait en main la lettre de Costar. Il ne l'a pas encore examinée à fond, qu'il en parle sans beaucoup de respect. « Le remerciement de M. Coustard est fort beau, écrit-il, mais toujours à sa mode. Je le veux revoir plus d'une fois et le garderai toute cette semaine (1). » Enfin, quand il a bien lu le *beau* remerciement, il le rend à Balzac à l'époque fixée, avec ces quelques mots manifestement moqueurs : « Je vous renvoie, écrit-il le 5 février, vos deux lettres du Triumvir et du secrétaire architecte (2). La première est fort belle et bien du beau caractère de l'homme qui vous l'a écrite ; si elle a attiré une réponse, je ne serois pas marri de la voir (3). »

Balzac paya, en effet, les louanges de Costar d'une longue réponse : c'est un véritable discours (4). Singulier moyen, en vérité, de calmer les susceptibilités de Chapelain ! Mais le maître savait le secret de tout concilier : il décochera en particulier quelque nouveau trait bien acéré contre Costar, et, à la faveur de cette petite trahison, il fera passer les éloges qu'il lui adresse. « J'attends impatiemment, écrit Chapelain le 27 février 1640, le discours que vous avez envoyé au Triumvir, et je ne doute point qu'après

(1) Lettre à Balzac, du 29 janvier 1640 ; I, 565.

(2) Le *secrétaire architecte* est Constantin Huygens, né à La Haye en 1596 et mort en 1687 ; il était secrétaire des Etats de Hollande : c'est le père du célèbre astronome.

(3) Lettre à Balzac, du 5 février 1640 ; I, 568.

(4) La réponse de Balzac est intitulée : *De la grande éloquence : à M. Costar*. Edition de 1665, p. 519.

l'avoir lu , je ne lui alloue pour bonnes toutes ses hyperboles et toutes ses pâmoisons... Son affaire n'est qu'ambition. M. de Voiture en a fait son ami particulier et en parle toujours comme d'un homme rare. »

Quelques jours après, le 8 mars, Chapelain loue d'un ton railleur le *Discours* envoyé à *l'homme rare* ; il ne peut s'empêcher de se montrer quelque peu surpris, sinon jaloux, de l'honneur fait à un tel personnage. « J'ai lu avec admiration, dit-il à Balzac, la réponse que vous avez faite à M. Coustard, et j'ai trouvé qu'il y avoit lieu d'expirer de ravissement, non seulement d'en pâmer pour un quart d'heure. La pièce, en effet, m'a semblé digne de toutes les plus grandes louanges qu'il lui a su donner ; et je suis assuré que, dans l'éloge qu'il vous en a fait, il n'y a pas une seule hyperbole. Il reste à la faire voir à nos amis et à nos amies, et à les gratifier d'une si belle et exquise lecture, à quoi vous croyez bien que je n'ai garde de manquer, pour l'honneur de l'un et pour le contentement des autres, et je suis bien certain de vous en mander des satisfactions et des applaudissemens étranges (1). »

Puis, comme Balzac semblait insinuer que son ami tenait rigueur à Costar et jugeait mal de lui par un reste de rancune, Chapelain se défend noblement d'un tel soupçon. « Quant à trouver à redire, ajoutez-il, à la grâce que vous avez faite à cette personne, vous me connoissez trop généreux pour en être capable ; et il y a longtemps que, dans une douleur plus

(1) Lettre à Balzac, du 8 mars 1640; I, 579.

fraîche, je lui ai été moi-même civil et l'ai confondu de la noblesse de mon cœur, si je l'ose dire, et de ma courtoisie. C'est l'avantage que vous et moi pouvons prendre sur les âmes basses de maîtriser notre passion et de pardonner aux infirmes. Pour moi, je n'ai jamais plus de plaisir, que quand la fortune me donne sujet de montrer la différence qu'il y a entre mon courage et celui du commun des hommes. Je ne m'aperçois que bien tard que je me loue assez franchement et que je vous fais une confession, non pas de mes fautes, mais de mes perfections. »

Mieux que cela : en cette même année 1640, Balzac s'intéresse vivement à la pleine réconciliation de Costar et de Chapelain, brouillés ensemble depuis l'affaire de 1634, et mal raccommodés en 1638. C'est lui qui triomphe des répugnances de Chapelain à pardonner, lui qui prépare le traité de paix et qui, à travers mille difficultés, veille à ce qu'il ne soit pas rompu. Le 10 juin 1640, Chapelain écrit à Balzac, et, après lui avoir parlé de plusieurs choses, il ajoute : « Mais c'est trop, ayant à vous répondre sur un article de votre lettre bien plus important, puisqu'il s'agit de recevoir un nouvel ami dans mon cœur. Et, certes, monsieur, il n'y auroit rien de si aisé à me persuader que d'aimer un homme que j'estime, si je n'avois eu des raisons de croire qu'il ne m'estimoit pas, et que, par conséquent, il étoit fort éloigné de m'aimer. Je ne vis que d'amitié, ou bien je ne sens de consolation dans la vie que celle qui me vient du commerce de mes amis ; de sorte que, si votre souveraine éloquence m'assure que ce grand changement s'est fait en M. Cous-

tart, et qu'il veuille fort aimer celui qu'il méprisoit fort ; si vous me voulez servir de caution que son amitié sera généreuse et sincère et qu'il m'avertira, à l'avenir, de mes défauts par charité, plutôt que par jalousie, et en particulier plutôt qu'en public, sur votre parole, je lui ouvrirai mon cœur et lui donnerai place dans un lieu qui est assez noble, et qui ne reçoit rien qui n'ait le caractère d'une magnanime bonté... Je l'y reçois donc sans condition, pour ce qu'il le veut, pour ce qu'il le mérite et pour ce que vous le désirez ; et je ne vous dirai rien davantage pour le passé, sinon qu'une des choses qui m'y a le plus touché a été de voir qu'un honnête homme (1) entre mille, sans sujet, ait mieux aimé être mon ennemi que mon ami ; et pour cette heure, je vous dirai que son amitié, si elle est sincère, me sera d'autant plus chère, qu'il lui aura fallu faire plus de chemin pour me la donner (2).

Balzac avait son plan, en travaillant ainsi à rapprocher les deux adversaires : il voulait les retenir également l'un et l'autre autour de lui. Aussi, encouragements, promesses, assurances formelles, il ne néglige rien pour mener à bonne fin sa négociation. « Je ne puis assez louer, écrivait-il à Chapelain, le bon sens, la sagesse et la magnanimité que vous apportez dans le traité dont je vous ai fait l'ouverture. J'espère que le succès en sera heureux et que vous ne

(1) *L'honnête homme*, au dix-septième siècle, est le *vir honestus* des Latins, l'homme bien élevé, qui a reçu une éducation distinguée.

(2) Lettre à Balzac, du 10 juin 1640 ; I, 637.

me reprocherez point ma crédulité, ni ne vous repentirez de la confiance que vous avez eue en moi... J'ai toutes les certitudes morales qui se peuvent avoir de la foi d'un autre, et si je n'étois assuré par là de vous donner un ami à toutes épreuves, je n'aurois garde d'être l'instrument de la nouvelle amitié que je vous propose (1). »

Quant la paix est enfin conclue, paix bien précaire d'ailleurs et bien fragile, Balzac s'applaudit du succès de son œuvre. Il félicite Chapelain en termes enthousiastes, et, le 10 juin 1640, il lui écrit avec cette emphase qui lui était familière : « Vous êtes le dernier des bons et des magnanimes ; et s'il y a encore de la générosité sur la terre, disons hardiment qu'elle se cache dans votre cœur, et qu'elle se manifeste dans vos paroles. Celles que vous avez écrites à M. Costart, pour réponse à sa lettre, m'ont si fort satisfait en toutes façons que je ne sais ce que j'en dois le plus estimer... Elles apprivoiseroient les tigres et enchanteroient les dragons. » Puis, avec une confiance un peu intéressée, il se portait garant des dispositions nouvelles du vilain homme et tâchait de gagner Chapelain par l'espérance des hommages que celui-ci en recevrait désormais. « Je ne doute point qu'à l'avenir, ajoutait-il, il ne soit un de vos plus grands admirateurs ; et que, vous connoissant tel que vous êtes, il ne vous donne son cœur, qui est un des plus nobles et des plus fermes que je connoisse (2). »

(1) Lettre XX. liv. XXII, édit. de 1665.

(2) Edition de 1665, p. 824.

C'était s'avancer beaucoup. Le 16 juin 1640, Chapelain cédaït aux instances de Balzac, et, dans le but aussi d'assoupir cette désagréable querelle, il adressait de nouvelles lettres de grâce à *M. Coustart à Saint-Lignières* (1). L'épître est fort belle, d'une parfaite courtoisie, écrite avec beaucoup de force et de dignité, et une rare délicatesse de sentiment. Chapelain promet d'oublier le passé, et, pour un avenir qui devait être bientôt troublé encore, il conçoit les meilleures espérances de cette amitié. « J'en attends, dit-il à son ancien détracteur, des consolations proportionnées à la vertu dont j'apprens que vous faites étroite profession, et à la beauté de votre esprit, qui ne m'est pas connue d'à cette heure. Je vous offre, de mon côté, parmi beaucoup de défauts que vous n'ignorez pas et qui me font renoncer à votre estime, un cœur qui est assez généreux pour prétendre à votre affection et pour la mériter. C'est toute ma richesse, et de quoi je paye; c'est ce qui m'a acquis ce que j'ai d'illustres amitiés, et c'est ce que j'espère qui vous attachera à la mienne avec des liens qui ne se romperont (*sic*) jamais. Il est, à la vérité, un peu sévère dans les maximes de la vertu, et, en cette matière, sa délicatesse a quelque chose de rustique. En récompense, il ne sait ce que c'est d'intérêt; il n'est sujet ni à bassesse, ni à lâcheté; il n'est

(1) Village d'Indre-et-Loire. « La paroisse dépend de l'abbaye de Tous-les-Saints, à Angers, » est-il dit dans le *Dictionnaire géographique* de La Martinière. Ce pourrait bien être là l'un des bénéfices que Costar se fit donner pendant son séjour à Angers.

ni soupçonneux, ni jaloux, ni visionnaire; il ne se donne point à demi et n'est capable de se détacher que pour un outrage (1). »

Costar avait l'humiliation aussi prompt que passagère. Il répondit à *Monsieur Chapelain*, *Conseiller du roi en ses conseils*, avec toutes sortes d'adulations et mille protestations de dévouement. « Il n'y a pas un mot dans votre lettre, lui disait-il, qui n'ait touché mon cœur et qui ne m'ait donné une extrême passion d'entrer bien avant dans le vôtre. Il est si bon et si généreux, et vous m'en avez dit et persuadé tant de merveilles, que vous ne sauriez m'y avoir accordé une si petite place, que je ne croie vous en devoir de très humbles remerciemens. Je vous les rens, monsieur, avec toute l'affection dont je suis capable; et si vous voyiez les ressentimens (2) que j'en ai, vous ne vous trouveriez pas trop mal payé de votre présent (3). »

Deux jours après, Chapelain informait Balzac des regrets et des promesses que *l'homme rare* venait de lui exprimer. Sa lettre nous révèle même certains détails que n'ont connu, ni Tallemant des Réaux, ni l'auteur anonyme de la *Vie de Costar*. Un instant, il fut sérieusement question de faire de celui-ci le précepteur des fils d'un ministre, et cela de préférence à

(1) Lettre à Costar, du 16 juin 1640; I, 641.

(2) Dans le sens de *gratitude*: signification fréquente à cette époque.

(3) *Lettres de M. Costar*, p. 681. — Cette lettre est sans date; mais elle est du 30 juillet 1640, comme le prouve la lettre suivante de Chapelain à Balzac.

La Mesnardière, son ancien allié contre Chapelain, et devenu ici son compétiteur. Le 22 juillet 1640, Chapelain écrit à Balzac : « Je reçus avant-hier une lettre de M. Coustart, en réponse de la réponse que je lui avois faite. Elle est toute pleine de ressentiment de la résolution que j'ai prise de l'aimer et, si je l'en veux croire, il ne lui est guère rien arrivé de plus agréable dans sa vie. Si Dieu veuille que ce ne soient point des paroles, et que notre commerce à venir soit aussi franc de son côté que du mien, il se peut assurer qu'il ne hasarde rien avec moi, et que si je ne lui rends de grands services, je lui garderai au moins une grande fidélité. Et, pour moi, il me pardonnera si je n'en crois pas autant de lui jusques à l'expérience, pour ce que, s'il ne se trouvoit pas tel que vous avez cru et que vous m'avez fait croire, il me seroit doublement sensible. soit de ce qu'il m'auroit manqué, soit de ce que je me serois persuadé qu'il en auroit été incapable. Je souhaite de tout mon cœur que ma prudence soit vaine et que je me puisse blâmer, quelque jour, d'avoir été trop soupçonneux.

» Nous aurons moyen de le gouverner et de faire une plus étroite liaison avec lui, si les propositions qui ont été faites à M. de Chavigny par MM. de La Thibaudière et Voiture, pour l'attirer de deçà, ont lieu. En ce cas, vous vous consolerez des visites que vous perdrez, en considérant que nous les gagnerons, et que ce bien demeurera dans la société de ceux que vous considérez comme d'autres vous-mêmes. Il s'agit, en ces propositions, de le préposer à la conduite des enfants de ce ministre, et, par même moyen, de le

donner au père pour compagnon de lecture et pour entretien (1). »

En passant, Chapelain raille avec esprit La Mesnardière, qui ambitionnait cette charge; il s'en moque avec un malin plaisir, content de voir les deux amis aux prises, et luttant ensemble pour le même poste. « Le médecin La Mesnardière, ajoute-t-il, avoit espéré cet emploi par notre ami de Couppauville (2), et s'est pensé pendre de s'en être vu éloigné par notre autre ami. Il prend toutefois patience et se résout de s'en venger sur les poètes, dans le second volume de sa *Poétique*, qu'il prétend donner, après qu'il aura vu le succès de son poème dramatique, dont il a donné des lambeaux dans le premier (3). »

Tant qu'il vécut, Balzac mit tous ses soins à empêcher une autre rupture; mais il ne put jamais rétablir « un commerce bien franc » entre les deux adversaires. Plaintes, soupçons, défiances allèrent leur train, comme par le passé, jusqu'au jour où, à la mort de Costar, Chapelain laissa éclater librement sa colère. Six mois à peine après cette seconde réconciliation, les affaires allaient déjà mal. Le 8 décembre 1640, Chapelain écrit à Balzac : « Je commence ma lettre par où vous avez fini la vôtre, et ne puis tarder davantage à me plaindre de la créance que vous me

(1) Lettre à Balzac; I, 661.

(2) Claude Duval de Couppauville, abbé de La Victoire.

(3) *La Poétique* de La Mesnardière parut en 1640. Le second volume n'a jamais été publié. Le *Poème dramatique* en question était intitulé : *Alinde*, tragédie qui n'eut aucun succès.

témoignez avoir de ma froideur pour M. Coustart, après les assurances que je vous ai données du contraire à l'un et à l'autre.

» A quoi reconnoissez-vous donc que je ne vous accorde pas de bon cœur l'affection que vous m'avez demandée pour lui et dont, sur votre parole et sur la sienne, je l'ai trouvé si digne?... Mais détrompez-vous, Monsieur, et me croyez, s'il vous plaît, que je me suis livré aussi bien pour l'amour de lui que pour l'amour de vous, et qu'il y a quatre mois (1) que je suis son serviteur et que je crois qu'il est mon ami. Et je vous avoue qu'ayant regardé cette amitié comme une chose établie, j'ai été surpris de voir que vous l'aviez conçue comme douteuse encore, et vous m'avez, par là, fait imaginer que M. Coustart est peut-être dans le même soupçon : d'autant plus que lui ayant répondu à sa dernière lettre (2) aussi cordialement que le pouvoit souhaiter notre naissante amitié, il n'a pas trouvé à propos de continuer notre commerce et a, depuis, laissé passer plus de trois mois sans me faire savoir au moins qu'il avoit reçu celle que je lui écrivois. Si cela est, je vous supplie de l'éclaircir, et de le bien assurer que si mon affection lui est un peu considérable, il en doit faire état absolument et croire, en le recevant, qu'il me fait encore plus de plaisir qu'à lui (3). »

(1) *La lettre de grâce* de Chapelain à Costar est du 16 juin 1640. Ces quatre mois ne doivent pas être pris à la rigueur.

(2) Cette réponse à Costar ne se trouve pas dans les *Lettres de Chapelain*.

(3) Lettre à Balzac, du 8 décembre 1640 ; I, 731.

Quelques jours après, le 30 décembre, Chapelain se justifiait encore : preuve évidente qu'il était soupçonné. « Il est si vrai, dit-il à Balzac, que je suis pour M. Costar dans les sentimens que je vous ai mandé, que j'ai eu toutes les peines du monde à me remettre (1) ce que M. Ménage me disoit de lui vers le temps que vous marquez, et si vous ne m'en eussiez fait souvenir, je vous assure que cette médisance avoit fait si peu d'impression en mon esprit, que jamais elle ne me fût revenue ; et que, si vous m'eussiez demandé en termes généraux ce que je croyois de notre ami, je ne vous eussu su répondre qu'une chose, sinon que je le croyois notre ami. Vous pourrez donc vous remettre en repos de ce côté-là et lui aussi, si votre scrupule avoit passé jusque-là, n'y ayant point de doute que, tant qu'il sera ce que vous croyez, je lui serai toujours ce que vous avez désiré. Il a trop de vertu et de mérite pour n'être pas honoré et aimé par une personne qui ne fait cas que de la vertu, tant qu'il demeurera vertueux ; et vous êtes trop clairvoyant, dans ces sortes de choses, pour prendre l'apparence pour l'effet, et le faux pour le vrai (2). »

Mais, malgré ces belles protestations, je crois que Chapelain ne pardonna jamais bien à Costar. Il porta toujours au cœur le trait que le perfide lui avait enfoncé en 1634. A cette époque, sans connaître le futur auteur de la *Pucelle*, par ambition, pour appeler l'at-

(1) Me rappeler.

(2) Lettre à Balzac, du 30 décembre 1640 ; I, 737.

tention et se tirer de la foule en frappant « une illustre victime, » Costar se moqua publiquement de l'*Ode à Richelieu*, parue en 1632. L'attentat fit du bruit ; la pièce courut les salons, où elle excita contre l'auteur la colère des nombreux amis du poète, dont les infortunes, on le voit, commencèrent de bonne heure. « En ce temps-là (1), raconte Tallemant, les odes de M. Godeau et de M. Chapelain à la louange du cardinal Richelieu parurent, et ensuite M. Chapelain eut pension de M. de Longueville. Costar, par une étrange déman-gaison d'écrire, et pensant se faire connoître, en fit une censure qui le fit connoître en effet, mais non pas pour tel qu'il se croyoit être ; il n'y avoit que de la chicanerie, et, ce qui ne se pouvoit excuser, sans avoir jamais vu M. Chapelain et sans avoir rien ouï dire qu'à son avantage, il s'écrioit en un endroit : « Jugez, après cela, si M. de Longueville n'a pas bien » de l'argent de reste, de donner deux mille livres de » pension à un homme comme cela. » Ce libelle ne fut pas imprimé ; mais il courut partout et fut connu de tout le monde. Bautru, à propos de certaine querelle avec Costar, rappelait cet exploit à son adversaire et lui disoit d'un ton méprisant : « Ne pensez » pas me fouetter avec vos verges encore dégouttantes » du sang des Godeau et des Chapelain (2). »

Ce dernier, en effet, fut étourdi de l'audace ou de la violence de l'attaque ; il poussa un long cri de douleur et choisit le meilleur de ses amis pour confident

(1) En 1632.

(2) Cité par Tallemant.

de ses plaintes. « Vous saurez sûrement, écrit-il à Balzac le 26 mars 1634, que j'ai eu de quoi exercer ma patience en plusieurs choses, et particulièrement sur une répréhension de mon ode à M^{sr} le Cardinal, la plus sophistique, la plus ignorante et la plus injurieuse qui soit sortie au jour contre quelque ouvrage que l'on ait exposé en lumière. Tout m'en pouvoit fâcher; mais rien ne m'a été si sensible que de savoir que l'auteur de cette invective se nommoit Costar, et étoit ou vouloit passer pour être de vos amis intimes.

» Je vous avoue qu'il m'a semblé étrange qu'un esprit si injuste et si peu sensé eût une amitié si étroite avec une des personnes du monde que je connois la plus équitable et la plus raisonnable; et, s'il est vrai qu'il soit si estimé de vous, j'ai eu encore déplaisir de ne me pouvoir pas aussi bien accommoder en cela à vos sentimens, comme je le fais en toute autre chose. Du reste, bien qu'il m'eût donné grand champ de lui répondre, et je puis dire, sans m'efforcer, je l'ai méprisé et ai mieux aimé n'avoir point la gloire de l'avoir vaincu, que de lui donner l'avantage d'être connu du monde par ma colère. Il y a des gens qui cherchent la réputation, et il ne leur importe qu'elle soit bonne ou mauvaise. A ces personnes il ne sauroit rien arriver de pis que d'être négligées et rejetées dans les ténèbres, et l'on les punit rigoureusement de les empêcher même d'avoir mauvais bruit et d'être connues même à leur confusion (1). »

(1). Lettre à Balzac, du 26 mars 1634; I. 65.

Balzac était alors, il resta toujours l'ami de Costar et l'excuseur de ses torts envers Chapelain. Ici, cependant, devant cette explosion de colère, il n'ose le défendre et le renie pour un instant. « Je ne connois point, dit-il, ce grand et intime ami dont vous me parlez, et ma mémoire ne m'en représente aucune image. Si je l'ai vu, je ne l'ai point considéré. Tant il y a, soit que j'ai oublié ce grand et intime ami, ou que je ne l'aie jamais bien connu... je renonce à son amitié (1). »

Deux ans avant l'intervention de Balzac, en 1638, Chapelain se réconcilia avec Costar, mais sans élan, pour avoir la paix de ce côté-là et vivre tranquille. Le 27 juin 1638, il écrit à son ami : « Boutar (2) m'a tant persécuté pour le recevoir à pardon, qu'enfin je lui ai remis le passé, et nous nous voyons avec la même familiarité que devant. Mais vous croyez bien que je vis avec lui comme un ennemi réconcilié, et de ces sortes d'ennemis encore qui sont les plus dangereux, pour ce qu'ils ne haïssent pas généreusement (3). »

Mais ici, nous nous trouvons en présence d'une grosse difficulté. Le 27 juin 1638, la paix est faite ; et, après bien des persécutions, *Boutar* a reçu le pardon du passé. Comment alors expliquer les efforts de Balzac en 1640 ? Comment celui-ci pouvait-il bien

(1) Edition de 1665. p. 727. Cette lettre est du mois d'avril 1634; et porte la fausse date du 15 septembre 1636, dans l'édition de 1665.

(2) *Boutar* mis pour *Coutar*, comme se prononçait *Coustard*.

(3) Lettre à Balzac, du 27 juin 1638 ; I, 261.

préparer une réconciliation faite deux ans plus tôt ? Comment, surtout, expliquer la lettre du 16 juin 1640, où, sur les instances de Balzac, l'offensé consent à recevoir « un nouvel ami dans son cœur (1), » comme si le conflit n'avait pas été terminé en 1638 ? Comment, en cette même année, pouvait-il écrire : « Nous nous voyons avec la même familiarité que devant » ? pour dire ensuite en 1640, qu'il était disposé à pardonner à Costar et à recevoir *ce nouvel ami* des mains de Balzac ? Il y a là un point difficile à éclaircir : nous devons au moins le signaler.

Après une première réconciliation, en 1638, y en eut-il une autre en 1640 ? et, dans le court intervalle de ces deux années, une seconde brouille serait-elle survenue ? Nous ne le pensons pas. Chapelain n'aurait certainement pas manqué de le répéter et de le redire. Or, dans ses lettres de 1640, il ne se plaint absolument de rien, et il ne formule aucun grief nouveau contre Costar.

Voici peut-être une explication meilleure. « Je vis avec lui comme un ennemi réconcilié, » disait-il du Triumvir, le 27 juin 1638. Et, de fait, c'est bien là l'attitude de Chapelain pendant cette période de deux ans : il est sur la réserve, il se défie et a toujours pour son ancien agresseur quelque mot désagréable. En un mot, on le sent, ce n'est là qu'une trêve passagère, ou une paix boiteuse et mal assurée. Balzac alors, fatigué de ces récriminations perpétuelles, sera peut-être intervenu en 1640 ; et, pour en finir avec ce

(1) Voy. plus haut, p. 214.

malaise et cette situation indécise, il aura travaillé à amener une réconciliation plus sincère.

Du 27 juin 1638, époque de la première réconciliation, au mois de juin 1640, époque du traité de paix obtenu par Balzac, les sentiments de Chapelain à l'égard de Costar nous sont parfaitement connus.

Mais, à partir de ce moment, après les paroles courtoises échangées de part et d'autre, quelles furent les relations des deux nouveaux amis? Nous ne le savons pas. A cette date, la correspondance de Chapelain est interrompue. De 1641 à 1659 se trouve cette longue et regrettable lacune de dix-neuf ans, qui laisse sans explication tant de faits que la suite de ces lettres eût permis d'éclaircir (1).

Nous pouvons, du moins, le conjecturer : entre Costar et Chapelain les rapports demeurèrent toujours très tendus. Vingt ans après la signature du traité de 1640, lorsque la correspondance reprend, en 1659, l'irritation dure encore; les mauvaises dispositions se font jour, elles sont manifestes çà et là et, comme en pleine hostilité, Costar est traité avec le dernier mépris.

Il y a donc, dans l'histoire de ce conflit, comme deux phases qu'il est bon de préciser : l'une va du 27 juin 1638 au 16 juin 1640; l'autre, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement, de 1640 à 1659. Tallemant parle sans doute du premier raccommodement.

(1) Voy. une lettre de Balzac à Chapelain, en date du 12 février 1646, où il déclare ne vouloir pas défendre « la cause du Patelin, » Costar; *Mélanges historiques* de 1873.

Al'en croire, — et une lettre de Chapelain confirme son récit, — ce serait Voiture, ami commun des deux belligérants, qui, tant bien que mal, aurait tout arrangé une première fois. « Un jour, raconte Tallemant, que M. Chapelain étoit avec Voiture, Costar y vint, et, n'ayant pas été averti que c'étoit M. Chapelain, ils s'entretenirent longuement, sans que jamais l'offensé, qui le connoissoit fort bien, fît semblant de le connoître. Enfin, Chapelain s'en alla, et Costar, qui l'avoit trouvé d'agréable conversation, demanda à Voiture qui il étoit. *C'est, lui dit Voiture, M. Chapelain, cet homme que vous avez tant écrillé.* Costar fit le désespéré d'avoir désobligé un si honnête homme (1), et pria Voiture de faire en sorte que M. Chapelain lui pardonnât; que c'étoient *delicta juventutis* : notez qu'il avoit trente-huit ans quand il fit cette jeunesse (2). Voiture y travailla, et Chapelain, pour assoupir cette querelle et ne plus faire parler le monde, souffrit cette réconciliation. »

Elle ne se fit pas sans quelqu'une des bassesses ordinaires au personnage. Il s'humilia outre mesure, sans le moindre sentiment de dignité, et au point d'embarrasser celui à qui il portait ses excuses. « Costar, continue Tallemant, alla donc le trouver et se mit à genoux devant lui. Chapelain, honteux de cette ridicule soumission, tourna la tête. *Ah! Monsieur*, lui dit l'autre, *regardez l'état où je suis.* Car, comme s'il

(1) Un homme si bien élevé.

(2) Tallemant se trompe. Costar, qui était né en 1603, avait trente et un ans en 1634.

avoit un robinet à chacun de ses yeux, il jeta sur l'heure une grande abondance de larmes. C'est un fort bon comédien. Chapelain, cette fois-là, fut tout à fait déferré et ne savoit que lui dire. Enfin, *tam ambitiosus imber* cessa, quand il plut à Dieu. Avec tout cela, Costar ne persuada personne et n'a jamais pu passer pour sincère. Vous verrez, par ce que je vais vous dire, qu'on lui faisoit justice. »

Cette jolie scène semblerait être de 1638 et se rapporter à l'époque où Chapelain annonçait qu'il avait cédé, enfin, aux persécutions de *Boutar*, et disoit : « Je lui ai remis le passé, et nous nous voyons avec la même familiarité que devant. » C'est encore à cette scène, sans doute, que Chapelain faisoit allusion quand il répondait, en 1640, aux ouvertures que lui faisoit Balzac : « Il y a longtemps que, dans une douleur plus fraîche, je lui ai été moi-même civil, et l'ai confondu de la noblesse de mon cœur, si je l'ose dire, et de ma courtoisie (1). »

Mais, en réalité, la comédie jouée par Costar et la plaisante scène décrite par Tallemant est postérieure à l'année 1638. C'est ce que prouve une lettre de Chapelain où il est question de Voiture, de Costar, de son projet de venir demander grâce. projet annoncé partout, et que *le bon comédien* oublia de mettre à exécution avant son retour au Mans. Le 21 août 1639, il écrivit à Balzac : « Pour M. Costard, j'ai traité avec lui de sorte, en deux rencontres où je l'ai pu et où je lui ai parlé, que je lui ai mis la confusion sur le visage,

1. Lettre du 8 mars 1640; I, 580.

par un mépris généreux de ce qu'il avoit fait contre moi et par des civilités qui lui firent connoître que la philosophie nous avoit mis l'âme au-dessus de ces bassesses, et qu'il n'avoit pas été assez honnête homme pour mériter notre colère (1). J'en remporte le titre de magnanime par sa bouche, et j'ai su depuis, par tous nos amis communs, qu'il n'avoit jamais tant senti sa faute que quand je lui fis voir que je n'en avois point de ressentiment. Il ne parloit que d'en venir demander pardon chez moi, et sembloit attendre la commodité de M. Voiture ou de quelque autre pour l'y amener. Six mois se sont passés dans ces protestations (2), au bout desquels il est parti sans exécuter ce dessein, dont j'ai eu aussi peu de peine que du reste. Je l'estime, mais sa sorte d'esprit n'est pas propre à être estimée de moi. Je le servirois bien, si je pouvois, pour l'amour de moi-même. Je vous prie de le traiter civilement, s'il vous voit (3). »

N'importe! que l'on considère le caractère de cette réconciliation, soit à dater de 1638, soit à dater de 1640, elle ne fut jamais entière; Chapelain eut toujours un grand fonds de défiance et de rancune contre Costar.

Ni en 1638, ni en 1640, Costar et Chapelain ne furent jamais bien réconciliés. Il demeura toujours entre eux une grande défiance, beaucoup de froideur,

(1) Il y a dans le texte : *votre colère*. Le sens nous semble exiger : *notre colère*.

(2) Ce qui nous ramènerait vers le mois de février 1639.

(3) Lettre à Balzac, du 21 août 1639; t. 484.

comme un nuage que Balzac, malgré ses efforts, ne put parvenir à dissiper. En toute circonstance, l'auteur de l'*Ode à Richelieu* raille Costar, sa fausse science, ses montagnes de recueils : et en 1639, il éprouve un véritable soulagement à faire savoir que l'*Intendant nocturne* a été chassé de chez M^{me} de Sablé.

Vers la fin de 1638, on fit circuler contre Balzac une mauvaise pièce. Le chatouilleux écrivain fut piqué au vif et chercha à connaître le coupable. Naturellement, la première pensée de Chapelain, et cela au lendemain même de leur réconciliation, sera de soupçonner Costar et de l'accuser du méfait. Le 20 novembre 1638, il écrit à Balzac : « J'ai fait beaucoup de diligences inutilement pour découvrir qui étoit l'auteur de l'hyperbole. On m'a assuré que ce n'étoit point Ménage; et je suis certain que ce n'est point Cherelles (1), qui est sur la mer depuis quatre mois, et qui n'est descendu en terre que pour se faire prendre à la déroute de Fontarabie. La dame qui l'a envoyé (2) est la marquise de Sablé, à qui je veux faire une visite exprès pour lui tirer ce secret, et vous faire savoir qui est ce galant homme. Il m'a passé par l'esprit que ce pourroit être Costart, mais sans m'y arrêter, ne trouvant pas la chose assez ingénieuse pour la lui attribuer. J'en garde une copie pour vous, si vous en voulez contenter votre curiosité. Vous trouverez toujours notre héroïne semblable à elle-même en toutes les cho-

(1) Adam Bautru de Cherelles, capitaine au régiment de la marine, cousin germain de Guillaume l'académicien, dont nous avons parlé.

(2) A l'hôtel de Rambouillet.

ses qui regarderont vos intérêts, et vous n'avez besoin auprès d'elle d'autre solliciteur que sa propre et royale générosité (1). »

Contrairement à son attente, Chapelain battit les buissons; il ne put tirer de M^{me} de Sablé le *secret* espéré et savoir d'elle si Costar était bien, en effet, le *galant homme* auteur de l'épigramme en question. Fut-il irrité de voir cette proie détestée lui échapper, au moment où il croyait la tenir et la livrer enfin à Balzac? Voulut-il rendre responsable de son échec M^{me} de Sablé, qui, par son silence et sa discrétion, faisait tout manquer? C'est manifeste; aussi, dépit, colère ou jalousie, lance-t-il contre celle qu'il venait d'appeler *notre héroïne* un jugement à l'emporte-pièce, d'une telle âpreté et d'une telle rigueur, que les pires ennemis de la marquise n'auraient pu mieux trouver. Le 11 décembre 1638, tout confus et trompé dans ses espérances, Chapelain écrit à Balzac : « Vous n'aurez point la mauvaise énigme que vous appréhendez. Vous saurez seulement qu'elle n'est pas meilleure en sa forme qu'en sa matière, bien que son chétif auteur se soit mis en toute posture pour l'embellir et qu'il y ait employé la prose aussi bien que les vers. Si la dame qui les a produits (2) n'étoit pas mieux fournie de galans, elle seroit réduite à une condition bien déplorable. Mais elle y donne bon ordre, et seroit bien marrie de faire ce tort à sa réputation (3). »

(1) Lettre à Balzac, du 20 novembre 1638; I, 321.

(2) Mis en circulation.

(3) Lettre à Balzac, du 11 décembre 1638; I, 334.

Cette indignation tomba bientôt. Peu de temps après, Chapelain eut des relations excellentes avec M^{me} de Sablé, quand surtout elle eut renvoyé Costar. Au fond, ce devait être là son principal grief contre la marquise. En attendant, il reconnaît que ses soupçons étaient sans fondement, et que *l'héroïne* n'est pour rien dans l'affaire de la pièce contre Balzac. « Quant à la marquise de Sablé, lui écrit-il le 1^{er} janvier 1639, j'ai eu tort de vous avoir révolté contre elle. J'ai appris, depuis ma lettre, qu'elle envoya ce mauvais papier pour mauvais à l'hôtel de Rambouillet. Ce sont les propres termes de la princesse Julie (1), qui a trop de courage pour mentir, et qui ne m'a rendu ce témoignage que pour rendre justice à son amie. Et pour moi, qui ne suis pas moins amateur de la vérité qu'elle, j'ai cru vous la devoir dire en cette occasion, et réparer le mal que j'avois fait, pensant bien faire. »

Entre Costar et Chapelain, les relations furent toujours si difficiles que le moindre incident, le moindre choc suffisait pour réveiller les haines mal assoupies et rallumer la guerre. Veut-on savoir ce qu'était la paix après la réconciliation de 1638, et deux mois à peine avant l'intervention de Balzac ? Le 25 mars 1640, Chapelain dénonce la conduite de Costar. Il se plaint de certains propos injurieux rapportés plus haut par Tallemant : propos, pour le dire en passant, qui prouvent la sûreté des informations du chroniqueur en ce qui concerne Chapelain. « Vous saurez, écrit celui-ci à Balzac, que M. Coustard est toujours lui-même,

1^o M^{lle} de Rambouillet, mariée à Montausier en 1645.

comme je l'ai toujours jugé, quelque repentir qu'il ait témoigné, de deça, de sa critique satirique, et quelque bien qu'il ait dit de moi au sieur Totila (1). Car Cherelles Botru (2), sur quelque amère censure qu'il avoit faite de quelque pièce qui lui étoit échappée, lui ayant fait dire qu'il se tenoit heureux d'être *châtié par les verges qui dégouttoient encore du sang des Godeau et des Chapelain*, il pria M. Ménage, dans une lettre qu'il lui écrivoit, de faire savoir à M. de Cherelles que *l'on estimoit encore, en son pays, les verges qui dégouttoient*, etc. (3). »

Balzac s'empessa d'apaiser l'affaire, et d'écarter une nouvelle cause de conflit. Cette fois, il répond avec beaucoup de sens et de fermeté à Chapelain, et sans trop paraître défendre Costar de parti-pris. « Quant à l'autre article de votre lettre, lui dit-il, je vous déclare, monsieur, que je ne veux point plaider la cause de l'accusé; et d'abord je ne justifie, ni ne condamne personne; mais je sais bien que tous les témoins qui sont contre lui ne sont pas si fidèles que moi, et que la plupart des donneurs d'avis ressemblent aux poètes épiques, qui, sur un léger fondement de vérité, bâtissent une infinité de montagnes (4). »

Quelque temps après, instruit par l'expérience, et de plus en plus aigri contre Costar, Chapelain continuait à se défier de lui, à le desservir de son mieux auprès de ses amis, en un mot, comme il le disait

(1) Le secrétaire de Balzac.

(2) Adam Bautru de Cherelles. Nous en parlons plus haut.

(3) Lettre du 25 mars 1640; I, 589.

(4) Edition de 1665, p. 850.

fort bien, à vivre avec lui *en ennemi réconcilié*. Le 29 avril 1640, il parle à Balzac de son *Discours de l'éloquence* adressé à Costar, et lui annonce qu'il en a fait la lecture à l'hôtel de Rambouillet, au milieu des applaudissements de tous les assistants. « Je ne lus pas seulement ce discours, disait Chapelain, mais je puis dire que je le relus, n'y ayant presque point eu de page qu'on ne m'obligeât de relire pour la seconde fois, tant toutes choses y touchoient l'esprit de mon auditoire. » Cet enthousiasme pour l'éloquence de Balzac, cette ovation faite au *Discours* s'explique. Balzac venait enfin d'écouter les doléances de Chapelain et d'exprimer quelque doute à l'endroit de l'innocence de Costar. « J'ai considéré, disait-il un peu auparavant à son ami, ce que vous m'écrivez du *Docteur ironique*, et je saurai un de ces jours *an sit deploratæ salutis, aut ad meliorem frugem redire possit* (1). » La réponse de Chapelain est peu rassurante. Il est fixé sur le compte du *Docteur ironique*, et n'espère nullement que celui-ci reviendra à de meilleurs sentiments.

Dans cette même lettre du 29 avril, il avertit Balzac de se défier à son tour et de craindre pour lui-même les traits de Costar. Il commence par des éloges, vante le *Discours de l'éloquence*, qui a été « souverainement loué » à l'hôtel de Rambouillet « et dont toutes les périodes ont été admirées. » Puis il ajoute ce qui suit : « J'apprends que vous n'avez pris pour un ressentiment ce que je vous ai mandé de la personne (2) à

(1) Edition de 1665, p. 852.

(2) Costar.

qui il s'adresse, et crois qu'il est nécessaire que je vous assure que je n'ai eu autre motif, pour vous en écrire comme j'ai fait, que de vous éclaircir de l'humeur de l'homme pour votre intérêt plus que pour le mien, étant mal aisé que sa démangeaison de se signaler aux dépens d'autrui ne s'étende jusques à vous parmi ses familiers; et d'autant plus jusques à vous, que votre mérite vous a élevé au-dessus des autres; car c'est un critique généreux, et qui croiroit faire tort à son calemar (1) et à son stylet, de les employer contre une vertu ordinaire et une réputation commune: si bien que, si vous êtes assuré qu'il vous respecte et qu'il vous dispense de ses atteintes, vous me feriez déplaisir de vous retrancher de sa communication pour moi, qui me suis endurci de ce côté-là et désormais m'y attens, sans le trouver ni mauvais ni étrange.

» Le portrait que vous m'avez envoyé est de bonne main, et si je ne me trompe, je le vis, il y a vingt ans, chez M. le président de Thou. Et, certes, il ressemble extrêmement à celui de Florent Chrestien dans l'humeur, mais non pas dans l'objet de ses *Ménippées* (2); notre ténuité (3) nous obligeant à mettre les distances que la poésie a mises entre le grand Ronsard et nous (4). »

(1) Etui pour mettre des plumes et un canif.

(2) *Florent Chrestien*, 1541-1596. On lui attribue la harangue du cardinal de Pellevé, le chef-d'œuvre de la *Satire Ménippée*.

(3) Faiblesse, médiocrité. Littré n'en cite pas d'exemple au dix-septième siècle.

(4) Lettre à Balzac, du 29 avril 1640; I, 610.

Tant de plaintes et d'avertissements ouvraient peu à peu les yeux à Balzac, mais sans le guérir de son incurable faiblesse pour Costar. Il convenait des défauts du Triumvir, s'en moquait un moment, riait de sa malice comme d'une espièglerie, et, pour finir, lui pardonnait ses mauvais tours. « Je veux vous faire part, écrit-il à Chapelain, de ce que je viens de lire de Florent Chrestien, qui, à peu près, étoit de l'humeur de notre homme... La différence qu'il y a entre eux, c'est que celui-ci a passé cinquante ans(1), et que sa médisance est maladie, et non pas jeunesse. »

Enfin, le 19 mai 1640, Chapelain lance un dernier trait contre son adversaire et déclare que, chez Costar, le cœur vaut moins que l'esprit. « M. de La Thi-baudière, écrit-il à Balzac, m'a fait l'honneur de me visiter, où il fut toujours parlé de vous et de M. Coustard, duquel je vois qu'il est passionné: et, certes, c'est un esprit non commun, et qui seroit bon, s'il étoit bon (2). »

Un mois après, nous l'avons dit, le traité de paix de 1640 fit cesser cette irritation sourde et arrêta cette guerre toujours prête à éclater. Le traité fut négocié par Balzac et signé sous ses yeux. Mais après, comment les clauses en furent-elles observées? Nous ne pouvons le dire: à cette date, les lettres de Chapelain nous manquent jusqu'en 1659. Il est facile cependant de le deviner: la paix imposée par Balzac, pas plus

(1) Costar est bien vieilli par Balzac; en 1640, il avait trente-sept ans. — Lettre XV, liv. XXII, édit. de 1665.

(2) Lettre à Balzac, du 19 mai 1640; I, 628.

que la trêve obtenue par Voiture deux ans auparavant, ne purent faire renaître la confiance et ressusciter une amitié bien morte, que Costar avait tuée par ses trahisons et ses perfidies.

A défaut d'autres preuves données ailleurs, il suffit de lire ce qu'écrivait Chapelain en 1660, au lendemain de la mort de Costar. Alors, avec une violence d'autant plus grande que son indignation et sa colère avaient été refoulées plus longtemps, il donne libre cours à son ressentiment; il accable le défunt des plus sanglants outrages et, en une fois, se paye de tout l'arriéré qui lui était dû, pour la contrainte subie depuis tant d'années, pour son silence forcé et tant de ménagements obligés à l'égard d'un homme qu'il n'avait cessé de détester. Le 23 octobre 1660, il écrit à Spanheim : « M. Costar est mort (1), et n'est pas mort en bénédiction. Son procédé avec M. de Girac, pour la suppression de la réplique à ses invectives, l'avoit fort noirci parmi les gens de lettres. Son testament l'a achevé de perdre auprès des personnes d'honneur, comme plein de dureté envers ses pauvres parens, et d'ingratitude envers son bienfacteur et son maître (2). »

Tallemant nous dit un mot de ce testament. Costar laissa tout son bien à son ancien secrétaire, sans rien faire pour sa famille; mais il ne semble pas avoir fait acte d'ingratitude envers l'évêque du Mans, Emmanuel de Lavardin, « son bienfacteur et son maître. »

(1) Il mourut le 13 mai 1660.

(2) Lettre à Ezéchiel Spanheim, du 23 octobre 1660; II, 106.

Du moins, celui-ci ratifia sans résistance les dispositions testamentaires de Costar; et Tallemant, qui manque rarement l'occasion de répandre quelque mauvais bruit, ne dit rien de défavorable à cet égard. « Il fit, raconte-t-il, tout le bien qu'il pouvoit faire à Pauquet; il lui laissa dix mille écus avec sa prébende du Mans. Pour le reste, aussi bien que pour cela, M. du Mans a suivi la volonté du défunt. »

Mais c'est dans une lettre du 16 juillet 1660 que se trouve l'oraison funèbre de Costar. Du Maurier (1) avait envoyé deux épitaphes, dont la tournure satirique ne pouvoit déplaire à Chapelain. « Tout ce que vous me mandez de feu M. Costart, répond celui-ci, est l'Évangile: et les deux épitaphes que vous m'avez envoyées sont justes, galans et sensés (2). Jamais homme n'a vécu plus déshonoré, ni n'est mort chargé de plus d'infamie. Cela ne vous a-t-il point fait souvenir de *Telle vie, telle fin*? La vanité, la folie, la friponnerie, l'ingratitude, la malignité, l'envie, l'injustice, la flatterie, la médisance, la sensualité, l'irréligion disputoient en lui à qui l'emporteroit. Son érudition étoit pédantesque, quoique son style ne le fût pas, et quelque éloigné qu'il fût de M. de Balzac, pour ce dernier-ci, c'étoit pourtant la seule chose en quoi l'on peut dire qu'il valoit. On a vu enfin que le pronostic que nous en avions fait étoit bien véritable, et ses propres partisans ont été contrains d'aban-

(1) Louis Aubery Du Maurier, né à Paris en 1609, mourut en 1687, au château du Maurier, près La Flèche.

(2) Épitaphe étoit alors masculin ou féminin, à volonté.

donner sa mémoire à l'indignation générale. Tout ceci, dans le même secret que vous m'avez demandé. Je ne voudrais pour rien qu'on sût qu'un sujet si honnête eût tant soit peu arrêté ma pensée sur lui, quand même on sauroit que je ne l'aurois fait que pour vous plaire et provoqué par vous. Vous avez oublié à me mander les auteurs des épitaphes. Je pense toutefois ne me tromper pas de croire que vous avez fait le premier (1). »

Ainsi finirent, par la mort de Costar, les rudes tribulations de celui qui, pendant vingt-cinq ans, eut à se tenir en garde contre des hostilités sourdes ou déclarées; qui se vit harcelé sans relâche, sans un moment de repos, et réduit à redouter toujours quelque nouvelle trahison. Mais le *doux Chapelain*, comme on l'appelle souvent, avait des colères singulièrement vives: il rendait, ce me semble, dans une assez belle mesure, les coups qu'on lui portait; et si Costar, pendant sa vie, *l'étrilla* plus d'une fois, le Triumvir ne lui doit rien, car il ne l'a guère épargné lui-même après sa mort.

1) Lettre du 16 juillet 1660, « à M. Du Maurier, maistre d'hôtel du Roy, au Maurier, près La Flèche; » II, 89.

CHAPITRE X.

Ménage. — D'abord ami de Chapelain. Esprit moqueur de Ménage. Molière le met sur la scène dans les *Femmes savantes*, 1672. Attaques dirigées contre Ménage. Son portrait. Il est d'abord avocat. Vient s'établir à Paris, 1632. Plaide dès l'âge de dix-neuf ans. Avocat *ad honores*, selon Tallemant. Jugement de Bayle fort différent. Date de la naissance de Ménage, 1613. Il quitte le barreau après 1640. Se fait d'église entre 1640 et 1648. Chapelain donne Ménage au cardinal de Retz, vers 1644. Brouilles fréquentes entre Ménage et le Coadjuteur. Chapelain les réconcilie d'ordinaire. Raccodement de 1649. Ménage quitte définitivement la maison du cardinal de Retz, 1652.

Chapelain eut de longs démêlés avec un autre écrivain de son temps. Mais celui-là, du moins, à la différence de Costar, et malgré certains défauts de caractère, fut au fond un honnête homme : on pouvait être en guerre avec lui, sans être condamné pour cela à le mépriser. Après vingt ans d'étroite amitié, de relations agréables, de bons offices de part et d'autre, vieux poète et jeune érudit se brouillèrent ensemble

en 1659, pour ne se réconcilier que bien tard en 1671, presque à la veille de la mort de Chapelain.

Ménage, nous l'avons vu, et il le reconnaissait lui-même, était fort enclin à la médisance. Comme tous les gens d'esprit, il n'était pas fâché d'en faire un peu parade : il aimait à s'égayer avec ses amis, quelquefois même à leurs dépens, en décochant à droite à gauche, sur celui-ci ou celui-là, un trait léger, plaisant ou railleur. Par là, il se rendit redoutable à plusieurs ; et ceux-ci, intérêt, sinon sympathie, en gens pratiques, lui firent des avances, préférant l'avoir pour ami que pour adversaire. Nous trouvons ces détails dans un passage de Tallemant, un de ces rares endroits où le chroniqueur fait trêve à ses habitudes de dénigrement et, sans parti-pris, sans prévention, décrit les choses comme il les voit et les voit comme elles sont. « Vaugelas, Chapelain, Conrart et les politiques de l'Académie, nous dit-il, craignant sa mordacité, se firent de ses amis. J'ai cent fois ri en mon âme de voir ce pauvre M. de Vaugelas envoyer bien soigneusement, l'un après l'autre, les cahiers de ses *Remarques sur la langue française* (1) à un homme qui n'a nul génie, et qui ne s'entend point à tout cela, quoiqu'à le voir faire, il semble qu'il n'y ait que lui qui s'y entende. Pour Chapelain, comme j'ai remarqué ailleurs, il lui montrait tout ce qu'il faisoit ; et, quand il crut mourir, il avoit ordonné que ce seroit Ménage qui reverroit *la Pucelle* ; cependant, il avoit avoué à Patru que ce n'étoit qu'un étourdi. Pour

1 Parues en 1647. 1 vol. in-4°.

moi, je ne nierai pas qu'il n'ait bien de la lecture; que ce ne soit, si vous voulez un savant (il ne l'est pas tant pourtant qu'on diroit bien); mais il n'écrit point bien, et pour ses vers, il les fait comme des bouts rimés: il met des rimes, puis y fait venir ce qu'il a lu, ou ce qu'il peut trouver. Il a dit parfois quelque chose assez plaisamment: mais ce n'est nullement un bel esprit: sa vision d'écrire en tant de langues différentes, — car j'espère qu'au premier jour il écrira en espagnol, — est une preuve de la vanité la plus puérile qu'on puisse avoir (1). » Jugement exact dans son ensemble, et où se trouvent assez équitablement appréciés, cette fois, la personne et les écrits de Ménage. Nous verrons Chapelain l'attirer à lui, pour échapper à sa *mordacité*. Et plus tard, quand les querelles du malicieux Angevin avec tout le monde, avec Gilles Boileau, d'Aubignac, Cotin, Baillet, Chapelain et bien d'autres, auront grossi le bataillon de ses ennemis, chacun l'accablera d'invectives, se mettra à lui reprocher ses plagiats, à le dépouiller de ses vers grecs et latins empruntés partout. Linière demandera qu'il soit condamné à être conduit « au pied du Parnasse, » et à y recevoir, comme un détrousseur de grand chemin, « la fleur de lys, pour les vols qu'il avoit faits sur les anciens (2). » M. Fournel attribue le propos à Conrart (3); mais il est manifeste qu'il

(1) *Historiette de Ménage*, vol. IV, p. 195, édit. in-12, Paris, Techener, 1862.

(2) *Menagiana*, vol. I, p. 36, édit. de 1762.

(3) *Nouvelle biographie générale*, art. Ménage.

faut en laisser la propriété au méchant poète de Senlis.

Enfin, Ménage eut la maladresse de s'attirer un adversaire qui, à lui seul, valait tous les autres. L'imprudent s'avisa de desservir Molière près de Montausier. Notre poète se vengea comme se vengent les poètes dramatiques. En 1672, dans les *Femmes savantes*, il le jeta sur la scène, et en fit le personnage que l'on connaît. Au milieu de la risée publique, il l'immola impitoyablement sous le nom de *Vadius*, à qui Trissotin reprochait tous ses vols :

Va, va restituer tous les honteux larcins
Que réclament sur toi les Grecs et les Romains.

Tout autre eût été désarçonné par la rudesse du coup. Ménage fit bonne contenance, applaudit avec les spectateurs, loua fort la pièce, rit plus haut que tout le monde, et affecta de prendre pour un autre les railleries qui étaient pour lui. C'était se tirer d'un mauvais pas *en fin renard* et en homme d'esprit : il ne se reconnut pas, ou plutôt fit semblant de ne pas se reconnaître. Et la preuve qu'il ne s'agit pas de lui dans la pièce, c'est qu'il va vous dire le nom des personnages : le nom de *Philaminte* et celui de *Bélise*, et le nom aussi du bel esprit caché sous le masque de *Trissotin*. Et celui-ci, il le raille, il le daube, il le rend ridicule à plaisir, comme s'il n'avait rien de commun lui-même avec *Vadius*, et s'il était absolument étranger à la scène où se brouillent les deux pédants. « On dit, lisons-nous dans le *Menagiana*, que les *Femmes savantes* de Molière sont Mesd. de..., et l'on me veut faire accroire que je suis le savant qui parle d'un ton doux. Ce sont choses ce-

pendant que Molière désavouoit. Mais le *Trissotin* de cette même comédie est l'abbé Cotin ; jusque-là que Molière fit acheter un de ses habits pour le faire porter à celui qui faisoit ce personnage dans sa pièce. La scène où Vadius se brouille avec Trissotin, parce qu'il critique le sonnet sur la fièvre, qu'il ne sait pas être de Trissotin. s'est passée véritablement chez M. B... Ce fut M. D..., qui la donna à Molière (1). »

A ce jeu, on court plus d'un risque, et celui qui se fait un plaisir de donner des coups doit bien s'attendre, — c'est justice, — à recevoir quelques rebuffades à son tour :

C'est un méchant métier que celui de médire ;
A l'auteur qui l'embrasse, il est toujours fatal (2).

De là, cette ample provision d'ennemis, dont le nombre causait à Ménage une désagréable surprise. « Une chose qui m'étonne quelquefois, disoit-il d'un air innocent, est que j'aie eu tant d'ennemis, moi qui n'ai jamais cherché à offenser personne, et qui, au contraire, ai toujours aimé à rendre service aux autres (3). » C'est fort bien d'obliger les uns ; mais, pour avoir la paix, cela ne suffit pas : il faut encore éviter de blesser les autres, et peut-être, en s'examinant de plus près, l'auteur de tant de bons mots, de tant d'épigrammes fines ou grossières, eût-il découvert la raison des hostilités dont il se plaint.

(1) *Menagiana*, II, 12.

(2) Boileau, *Satire VII*, 1663.

(3) *Menagiana*, II, 289.

Lui, si disposé à médire et, comme disait Linière, « à morgner tout le monde (1), » était-il bien convaincu de son innocence? J'en doute. Chose plaisante! le défaut lui est si naturel, qu'il y tombe à tout propos, au moment même où il s'en défend. Ainsi, il proteste contre la médisance, et se met bel et bien à médire de Linière, de l'abbé Tallemant, de deux autres victimes de Boileau, dont il nous donne le nom, et que nous ignorerions sans lui. « Quoique je n'aime pas la médisance, nous dit-il, et que je n'aie jamais eu beaucoup d'inclination à médire, je ne puis néanmoins m'empêcher d'admirer ces deux vers de M. Despréaux :

Méprisons de Senlis le poète idiot,
Le fade traducteur du françois d'Amyot.

* *Le poète idiot de Senlis*, c'est M. de Linières. Se peut-il rien de plus heureux que ce second vers, pour faire entendre que M. l'abbé Tallemant (2), dans ce qu'il nous a donné des *Vies* de Plutarque, s'est servi davantage de la traduction d'Amyot que du texte grec? Ces vers de M. Despréaux n'ont point été imprimés, que je sache, non plus que ceux-ci :

Qui peut souffrir tes vers, pitoyable Fourcroi,
Pourroit bien, pour sa peine, aimer ceux de Mauroi (3). »

(1) *Menagiana*, IV, 286.

(2) L'abbé François Tallemant, frère cadet de Tallemant des Réaux, né en 1620, mort en 1693. De l'Académie française en 1651.

(3) *Menagiana*, II, 112. — Cette épigramme n'est pas rap-

Ces derniers vers en effet, ne furent pas imprimés d'abord dans les œuvres de Boileau. Mais, pour les deux précédents, Ménage se trompe. Ils se trouvent dans la belle épître à Racine, où le poète se moque de l'admiration de certains juges pour ses vers :

Qu'ils charment de Senlis le poète idiot (1),
Ou le sec traducteur du françois d'Amyot.

D'ailleurs, de ces attaques ou de ces ripostes, provoquées pour la plupart, Ménage s'en consolait aisément; il en prenait son parti de bonne grâce et, à l'en croire, n'en gardait rancune à personne. « M. le Moine, lisons-nous dans le *Menagiana*, avoit raison de me dire que tous les savans me recherchoient, quand j'étois dans la belle érudition, et que j'écrivois en latin et en grec. *On a commencé*, me disoit-il, *à écrire contre vous, des que vous avez écrit en françois*. En effet, on n'a écrit contre moi que depuis ce temps-là; et aujourd'hui, il n'y a point d'homme de qui on ait dit tant de bien et tant de mal. Je n'ai point de fiel cependant, et personne ne se réconcilie si aisément que je l'ai fait avec tous ceux qui m'ont maltraité (2). »

Voilà, certes, un assez beau brevet d'indulgence. Mais le spirituel érudit le mérite-t-il bien? Nous n'oserions l'affirmer. Il est si difficile, dans ces sortes de

poétée par Brossette, dans ses notes sur la *Satire III*, comme il est dit dans les *Œuv. compl.* de Boileau; Edit. Didot, in-4°, p. 276; mais *Satire VII*, v. 45.

1) Linière se donnait le nom de *poète de Senlis*.

2) *Menagiana*, I, 165 — Ne pas confondre M. le Moine avec le P. Pierre le Moine, jésuite, né en 1602 et mort en 1671, auteur d'un poème épique : *Saint Louis*, 1660.

causes, d'être bon juge de soi-même! La Monnoye, à qui nous devons de nombreuses additions au *Menagiana*, confirme cette assertion. « J'ai toujours ouï dire, écrit-il, à ceux qui ont pratiqué M. Ménage, qu'il n'avoit point de fiel, et que jamais homme ne pardonna plus aisément les injures (1). »

Dans l'*Avertissement* placé en tête de son édition, La Monnoye avait déjà relevé ces qualités chez Ménage. « le plus affable, le plus honnête et le plus communicatif de tous les hommes (2). » Le portrait est peut-être bienveillant. Le peintre aura flatté son modèle, c'est possible; tous les traits n'y sont pas, mais ceux qui s'y trouvent paraissent assez ressemblants. « On verra ici, nous dit l'éditeur en parlant de Ménage, de nouvelles marques de sa profonde érudition, de l'étendue de ses connoissances, de la gaieté de son esprit, de son zèle pour ses amis, de sa modération envers ses envieux et ses ennemis, de son honnêteté, de ses rencontres heureuses dans les bons mots, de ses pensées judicieuses et de bon sens, de son cœur ouvert sans dissimulation, et de plusieurs autres perfections qui le rendront recommandable à la postérité (3). »

(1) *Menagiana*. III, 54. — Bernard de La Monnoye, né à Dijon en 1641, mort en 1728; de l'Académie française en 1713. Son édition du *Menagiana* est de 1715. — Voy., sur Ménage et La Monnoye, des détails fort intéressants dans un ouvrage nouveau : *La vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, par M. Jacquet, p. 100 et suiv. 1 vol. in-8. Paris, Garnier, 1886.

(2) *Avertissement*, p. XIII.

(3) *Ibid.*, p. XIX.

Tallemant, qui le malmène rudement, l'a peint sous de plus vilaines couleurs : « vain à outrance, » médisant *du tiers et du quart*, glorieux et impertinent avec les cavaliers et les dames. Cependant, à tout prendre, et malgré sa *mordacité*, ce n'était pas un méchant homme. Il était si libre dans ses propos, si agressif, d'humeur si railleuse, qu'il avait trouvé le moyen de scandaliser jusqu'à ses compatriotes. « A Angers, nous dit Tallemant, quoique tout Angevin, pour l'ordinaire, soit goguenard et médisant, il étoit fort décrié pour la médisance (1). »

Toutefois, de l'aveu de Tallemant, si digne lui-même d'être Angevin, les traits de Ménage n'étaient pas envenimés : il les lançait par vanité, pour faire rire, pour se faire remarquer, et sans aucune intention de nuire. « Je ne veux pas dire, ajoute notre chroniqueur, qu'il ait de la malice, mais au moins n'a-t-il guère de charité, ni guère de jugement. » La réflexion est juste, mais assez plaisante, sous cette plume naturellement satirique, et de la part d'un tel maître en médisance. A travers toutes ses critiques, l'intrépide démolisseur de tant de renommées, laisse échapper cependant certains éloges bons à recueillir : ils confirment les paroles de La Monnoye et le témoignage que Ménage se rendait à lui-même. « A la vérité, écrit Tallemant, on ne peut nier qu'il ne serve ses amis, quand il peut ; mais on ne sauroit aussi nier qu'il ne s'en vante furieusement. Il n'est point intéressé ; mais, comme nous le verrons par la suite, il fait aussi terriblement le libéral, et en-

(1) Tallemant, IV, 188.

core plus l'homme d'importance. Il a quelque fierté, mais il a bien donné dans la badinerie ; et jamais personne n'a plus fait claquer son fouet : il est de ceux qui perdroient plutôt un ami qu'un bon mot (1). »

Notre Angevin, en effet, était vaniteux à l'excès, et, par sa jactance, sa hâblerie, il gâta plus d'une fois ses meilleures actions. Il froissait ainsi ses obligés, et, pour prix de ses peines et de ses services, il attrapa souvent un coup de griffe, au lieu d'une caresse qu'il aurait dû recevoir. Après bien des instances, Ménage avait obtenu d'Abel Servien (2), surintendant des finances avec Fouquet, un présent de quinze cents livres pour Gombauld. Il mit si peu de mesure à *chanter* cet exploit, que le poète impatienté à la fin et mécontent de tout ce bruit, lui exprima sa reconnaissance dans un joli quatrain :

Si Charles (3), par son crédit,
M'a fait un plaisir extrême,
J'en suis quitte ; il l'a tant dit,
Qu'il s'en est payé lui-même (4).

« Le bonhomme Gombauld » n'avouait pas l'épigramme. Il le nie comme beau meurtre, disait Tallemant des Réaux. Mais, affirme notre grand bavard, elle étoit certainement de lui : et, sur ces questions

(1) Tallemant, IV, 196.

(2) Né à Grenoble en 1593 ; de l'Académie française en 1634.

(3) Il n'a pas osé mettre *Gilles*. Note de Tallemant, IV, 211.

(4) Jean Ogier de Gombauld, né en 1570, à Saint-Juste-de-Lussac en Saintonge, mort en 1666. De l'Académie française, dès sa fondation, en 1634.

de fait, son témoignage ne peut être récusé. Il a de sûres informations, quand il le veut ; ses renseignements sont puisés à bonne source, et il a vu de près les hommes et les choses dont il parle.

Ménage fut d'abord avocat. Après de brillantes et rapides études à Angers, il vint de bonne heure à Paris, en 1632, à l'âge de dix-neuf ans. A en croire l'auteur anonyme des *Mémoires* sur sa vie, à l'en croire lui-même, dès cette époque, et avant même de quitter sa ville natale, il aurait déjà plaidé une affaire. Mais est-ce bien certain? Tallemant qui, dans le doute, incline toujours vers l'opinion la plus favorable, déclare net qu'il ne plaida ni à Angers, ni même à Paris. « Ménage, dit-il, est fils d'un avocat du roi d'Angers ; il fut quelque temps ici au barreau, mais sans plaider (1). »

Il se fit recevoir avocat au Parlement de Paris, dit La Monnoye, sans indiquer l'année. A notre avis, ce fut en 1632. Il y plaida « plusieurs causes, » une, entre autres, pour son ancien maître de droit. De tels débuts ne manqueraient pas d'un certain éclat ; mais Tallemant se charge de réduire et le nombre de ces procès et les succès oratoires du jeune avocat. « Il n'a jamais plaidé qu'une cause, à ce qu'on dit, encore ne fut-ce à Paris, et ne put-il achever, car il demeura court. Ce fut pour cela, dit-on, qu'il quitta le palais ; c'étoit aux Grands-Jours de Poitiers. »

Enfin, nous avons ici une date précise. Les Grands-Jours furent tenus à Poitiers en 1634, pendant qua-

(1) Tallemant, IV, 187.

tre mois, sous la présidence du chancelier Séguier (1). Détail assez intéressant pour nous. le greffier en fut le père de notre satirique, Gilles Boileau. C'est lui qui a rédigé les procès verbaux des séances, conservés aujourd'hui aux Archives nationales (2). Séguier, qui aimait à s'entourer de gens de lettres, et avec lequel Ménage fut en relation dans la suite, l'emmena peut-être avec lui, et l'engagea à suivre le Parlement. Costar ne manque pas une si belle occasion de médire, et il raille l'orateur allant ainsi colporter sa faconde jusque dans les juridictions éloignées.

Toutefois, les malices de Tallemant ne peuvent faire autorité. Bayle, au contraire, plus véridique, sinon mieux informé que l'auteur des *Historiettes*, prend au sérieux les premiers travaux de Ménage : il l'appelle « un avocat plaident, » et regrette même qu'on n'ait pas imprimé ses plaidoyers.

Dans ses *Origines de la langue françoise*, « la plus utile chose qu'il ait faite. » au dire même de Tallemant, l'auteur nous parle de lui, de ses débuts à Angers et à Paris, comme dans le *Ménagiana*. Il en fixe l'époque à l'année 1632, se montre assidu au barreau, chargé de bonne heure d'affaires importantes, et nullement réduit, comme le prétend Tallemant des Réaux, à un discours unique,

(1) Pierre Séguier, né à Paris le 28 mai 1588, mort à Saint-Germain le 8 janvier 1672. — Voy. le beau travail de M. Kerviler : *Le chancelier Pierre Séguier*, 1 vol. in-12, Paris, Didier, 1875.

(2) Voy. M. Chéruel, *Notice sur les Grands-Jours*, dans les *Mémoires* de Fléchier, p. 326. Edit. in-12, Paris, Hachette.

dans lequel encore il serait demeuré court. « En 1632, nous dit Ménage, je fus reçu avocat à Angers, qui est le lieu de ma naissance ; et j'y plaidai ma première cause contre M. Ayrault, mon cousin germain, qui fut depuis conseiller au parlement de Bretagne et commissaire de la chambre de justice. Je vins à Paris en la même année, où je fus aussi reçu avocat, et où j'ai plaidé pendant plusieurs années. En 1634, le parlement de Paris alla tenir les Grands-Jours à Poitiers, où je plaidai aussi. Et c'est ce qui a fait dire à M. Costar que, comme il y avoit des sergens exploitans par tout le royaume, j'étois un avocat plaidant par tout le royaume (1). »

Ménage avoit donc une vingtaine d'années à peine, quand il vint dans le Poitou défendre les criminels devant la justice du roi. M. Ludovic Lalanne (2) et M. Tamizey de Larroque l'ont fait naître en 1603, et l'ont gratifié libéralement de dix ans de plus qu'il n'avait en réalité. Le savant et consciencieux éditeur des *Lettres de Chapelain*, à qui nous devons tant de rectifications, nous permettra de relever cette erreur. De pareilles fautes sont rares chez ce maître de l'érudition contemporaine, et ce n'est vraiment rien ôter à sa gloire que de signaler çà et là, dans cet immense travail, dans cette volumineuse correspondance, où sont accumulés tant de renseignements, tant de notes de toutes sortes, biographie, histoire, philologie, dates,

(1) Ménage, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, au mot RACHAT. 2 vol. in-f°. Paris. Briasson, 1750.

(2) *Dictionnaire historique de la France*, 1877; Art. Ménage.

critique des textes, bibliographie, de signaler, dis-je, quelques lacunes inévitables dans un si vaste sujet. C'est l'infirmité humaine, dont parle Horace, et dont la science la plus ferme n'est pas affranchie. En 1659, le 8 janvier, Chapelain écrit à Ménage une lettre que nous avons déjà citée (1). Et M. Tamizey de Larroque met en note à cet endroit : « Gilles Ménage, dont il a été si souvent question, dans le tome I^{er} des *Lettres de Chapelain*, était alors âgé de cinquante-six ans. Il avait publié, depuis huit ans, ses *Origines de la langue française*, Paris, 1650, in-4^e, qui établirent sa réputation de savant (2). » Non ; en 1659, Ménage avait seulement quarante-six ans. Il était né en 1613 : comme d'ailleurs, M. Tamizey de Larroque l'avait fort bien indiqué dans son recueil des lettres inédites de Balzac (3) ; comme le disent avec raison Bayle, Moréri, la *Biographie générale*, et le Dictionnaire même de Dézobry.

Pour éviter le désagrément d'être vieilli, désagrément qu'il avait eu de son vivant, Ménage a eu la précaution de nous donner la date exacte de sa naissance : nous ne saurions invoquer de plus sûr témoignage. « J'ai été obligé, dit-il, de publier le temps de ma naissance à l'âge de soixante et dix-huit ans, pour faire savoir que j'étois plus jeune que l'on me disoit. Mon neveu, qui depuis peu est venu d'Angers, m'a apporté l'extrait d'un journal où mon père l'avoit écrit

(1) Page 89.

(2) *Lettres de Chapelain*, II, 13.

(3) *Mélanges historiques* de 1873, p. 408. Imprim. nation.

de sa propre main. Je suis né le 14 du mois d'août 1613. J'ai plaidé à Angers en 1632. Je vins à Paris la même année, et me fis recevoir avocat au parlement (1). » Sur ce passage, La Monnoye ajoute une note qui a besoin d'une petite rectification. « M. Ménage disoit cela à l'occasion des vers latins intitulés : *Divæ Mnemosynæ, gratiarum actio*, qu'il fit imprimer en 1699. » C'est une faute d'impression évidemment; et il faut lire 1690 : car Ménage mourut à Paris le 23 juillet 1692.

Dégoûté de sa profession d'avocat, dit-on, Ménage quitta le barreau en 1634. Il vint alors à Angers, et passa quelque temps auprès de son père. Celui-ci se démit en faveur de son fils de ses fonctions d'avocat du roi (2). Le jeune homme n'osa pas refuser; mais rentré à Paris, il s'empressa de renvoyer les provisions de sa charge. Il l'avait exercée pendant six mois. Ce refus les mit mal ensemble; et, dans la suite, Ménage expliquait la brouille survenue, par un bon mot qui a le don de déplaire à Tallemant : « Il disoit, pensant dire une belle chose, qu'il ne s'étonnoit pas de n'être pas bien avec son père, qu'il lui avoit rendu un *mauvais office* (3). »

Cette retraite du barreau fut définitive seulement après 1640. A son retour des Grands-Jours de Poitiers, en 1634, Ménage refusa une charge qui l'aurait

(1) *Menagiana*, I, 146.

(2) L'avocat du roi, appelé plus tard *procureur du roi*, remplissait les fonctions de ministère public. — Voy. Chéruel, au mot *Gens du roi*.

(3) Tallemant, IV, 188.

fixé désormais en province. Mais revenu à Paris, il continua d'exercer sa profession d'avocat plaidant. Dans ses *Origines*, il nous parle de ses occupations professionnelles. Une lettre de Chapelain le prouve encore plus clairement, et ne permet pas, comme La Monnoye le donnerait à entendre, de faire remonter à l'année 1634 une retraite qui est de beaucoup postérieure. En 1640, à l'époque où les tribunaux sont en vacances, Chapelain écrit à Ménage, le félicite des loisirs que vont lui laisser les affaires, et promet à son jeune ami de plus fréquentes visites. « Désormais que le palais dort, écrit Chapelain le 17 septembre 1640, et que l'on peut faire quelque fondement sur vos matinées, j'irai plus souvent vous chercher que je n'ai fait depuis quelques jours ; et ce sera avec d'autant plus de joie, qu'en faisant mon devoir, je ferai profit de votre conversation, de laquelle on ne sort jamais que meilleur et plus savant (1). »

En 1640, quand Chapelain écrivait ces flatteries au jeune avocat, celui-ci avait à peine vingt-sept ans. Bien des années après, en 1659, il lui écrivait encore ; mais alors la lettre était adressée à *M. l'abbé Ménage, à Paris* (2). Dans l'intervalle, l'auteur des *Origines de la langue française* (3) avait renoncé à la procédure, et quitté la toge pour la robe. Comme Godeau, comme Huet, il se fit d'église assez tard.

(1) Lettre du 17 septembre 1640, à « M. Mesnage, à Paris, » I, 687.

(2) Lettre du 28 janvier 1659 ; II, 13.

(3) Parues en 1650.

Godeau fut nommé à l'évêché de Grasse le 21 juin 1636. « Il n'y avoit que huit jours, dit-il lui-même, que j'étois prêtre. » Le *Nain de Julie* était né en 1605 : ce qui lui donnerait un peu plus de trente ans, quand il songea à suivre la carrière ecclésiastique. Huet attendit bien davantage. Le « gentilhomme normand, » comme Chapelain ne manque pas de l'appeler, n'entra dans les ordres qu'en 1676 (1), vers l'âge de cinquante ans. Moins de dix ans après, il était nommé à l'évêché de Soissons, puis à celui d'Avranches. De tels faits n'étaient pas rares alors ; ils nous apprennent à ne point nous étonner de la tardive vocation de Ménage.

Le futur abbé s'était brouillé avec son père en 1634. « Dans la suite, nous disent les *Mémoires* de sa vie, M. l'évêque d'Angers fit leur accommodement, et ce fut dans ce temps-là que M. Ménage lui déclara le dessein qu'il avoit d'embrasser l'état ecclésiastique, pour lequel il avoit toujours eu beaucoup de penchant (2). » L'évêque d'Angers, qui prépara la réconciliation entre le père et le fils, doit être Claude de Rueil, ce premier patron de Costar, dont nous avons déjà parlé. Il fut d'abord évêque de Bayonne en 1626, et évêque d'Angers, deux ans après, du 6 juillet 1628 au 20 janvier 1649. Henri Arnauld, l'un des meilleurs amis de Chapelain, avec lequel Ménage eut aussi de bonnes relations, fut bien le successeur immédiat du prélat ; mais il ne peut être en question ici. Ce dernier

(1) Huet était né en 1630; il mourut en 1721.

(2) *Menagiana*, II, p. VIII.

fut nommé seulement au milieu de l'année 1650 (1).

Guillaume Ménage mourut en 1648. Or, il résulte de la lecture des *Mémoires* que le fils quitta son ancienne profession avant la mort de son père. Le changement se fit donc entre 1640, date de la lettre de Chapelain, et 1648, date de la mort de l'avocat du roi à Angers. D'après M. Fournel, l'adroit abbé, comme beaucoup de ses contemporains, se serait donné à l'Eglise le moins possible; il aurait réservé sa liberté, et se serait contenté de prendre le petit collet, sans entrer dans les ordres, « se bornant aux conditions indispensables pour posséder ce qu'on appelait alors un bénéfice simple (2). » La condition indispensable était de recevoir la tonsure. Mais *le Pere Ménage*, comme l'appelle Chapelain, ne s'arrêta pas aussi brusquement en route. Il reçut le premier des ordres sacrés, le sous-diaconat, le 29 novembre 1648. Alla-t-il plus loin? Bayle ne le croit pas; et, sans le dire expressément, nous donne à entendre que Ménage ne fut pas prêtre. « Tout son engagement à l'état de cléricature, dit-il, n'alloit qu'à pouvoir jouir de quelque pension sur des bénéfices. » Attaché à la maison du futur cardinal de Retz depuis 1644, il fut ordonné sous-diacre par son bouillant protecteur (3), qui allait se précipiter au milieu de tous les orages de la Fronde. La journée des *Barricades* est du 26 août 1648. La reine, Anne d'Autriche, sortit de

(1) Henri Arnauld, frère du grand Arnauld, mort en 1692, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. — Voy. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, I, 390. Edit. in-8°.

(2) *Nouvelle biographie générale*, art. Ménage.

(3) Voy. M. C. Port, *Dict. histor. de Maine-et-Loire*.

Paris le 6 janvier 1649, pour commencer la lutte contre les Frondeurs. Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz en février 1652, était coadjuteur de son oncle depuis 1643. Il avait été sacré archevêque de Corinthe, le 31 janvier 1644.

Nous retrouvons ici le caractère officieux de Chapelain. Lié depuis longtemps avec Paul de Gondi, c'est lui qui, vers 1644, donne Ménage au Coadjuteur. Ce service était considérable : c'était le chemin de la fortune. Avec l'appui de l'archevêque de Paris, poussé par les nombreux amis de cette puissante famille, le nouvel abbé pouvait aller fort loin, être évêque un jour, si les troubles de la Fronde ne fussent venus tout bouleverser. « C'est une chose constante, écrit Tallemant, qu'il est obligé au coadjuteur et au grand abord de sa maison de presque toute la réputation et de presque toutes les connoissances qu'il prise le plus : je veux dire celle des grands seigneurs et des grandes dames (1). »

Ménage avait pris part avec Chapelain, Balzac, Sarasin, les frères Valois et bien d'autres, à la levée générale de boucliers contre Montmaur. « le Grec, » comme on l'appelait, professeur au collège de France, célèbre par son érudition, et plus encore par son audacieuse *parasiterie*. « C'étoit un impertinent et insolent pédant; mais, ma foi, il falloit bien avoir envie de mordre, pour s'amuser à mordre un pauvre diable comme cela (2). » Ménage annonça l'intention

(1) Tallemant, IV, 200.

(2) Pierre de Montmaur, né vers 1564, à Betaille, dans le

d'écrire la vie du « Grec ; » et, au lieu d'une apologie, il publia contre lui une violente satire qui fit beaucoup de bruit : *Vita Gargilii Mamurræ, parasito pædagogii, scriptore Marco Licinio, Paris. 1643, in-4°*. L'épître dédicatoire est bien antérieure. Elle est datée d'Angers le 20 octobre 1636, et adressée, non à Balzac, comme le dit M. Tamizey de Larroque (1), mais à Charles Feramus, l'un de ceux qui n'épargnèrent pas les coups au pauvre parasite. L'épître, en effet, porte le titre suivant : *Ægidius Menagius Carolo Feramuisio, Advocato Parisiensi, S. D. (2)*.

La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de la *Vie de Mamurra*, curieuse édition, accompagnée d'amusantes caricatures contre Montmaur, mais où manque l'épître dédicatoire de 1636 (3). Adrien de Valois avait formé ce *Recueil* ; et, peut-être, est-ce son exemplaire même qui se trouve à la Bibliothèque nationale. Le célèbre érudit parle des pièces qu'il avait réunies contre « le plus grand parasite de son temps. » — « J'ajoutai ensuite, dit Valois, sa vie composée par

Lot, mort en 1648. — Voy. Bayle, *Dictionnaire critique*. art. *Montmaur*. — Le *Dictionnaire* de Dezobry le fait naître en 1576, et mourir en 1660.

(1) *Lettres de Balzac : Mélanges historiques*. Impr. nation., 1873, p. 421.

(2) *Miscellanea*, p. 1. Paris, 1652. — Charles Feramus, né à Boulogne-sur-Mer, mort vers 1653 ou 1654. Voyez la note de M. Tamizey de Larroque, *Lettres de Balzac. Mélanges historiques de 1873*, p. 449.

(3) « *Vita M. Gargilii Mamurræ, Parasito pædagogii, scriptore Marco Licinio*. Luteciae. 1643. » Bibl. nation., Z. 1363 ; Réserve.

M. Ménage, et tous les vers latins et françois que je pus ramasser des uns et des autres ; auxquels je joignis quelques épigrammes latines que j'avois faites sur lui (1). »

Sur la feuille de garde se trouve le piquant passage du *Valesiana*, publié seulement en 1694. La note que nous allons rapporter a-t-elle précédé ou suivi l'imprimé ? A notre avis, elle l'a précédé. L'écriture, l'orthographe, les abréviations, nous semblent d'une époque antérieure à 1694. L'auteur, on le sent, bien qu'il ne se nomme pas lui-même, comme dans le *Valesiana*, est l'un de ceux qui prirent part à la fête et criblèrent le parasite de leurs traits. L'explication du pseudonyme adopté par Adrien de Valois ne manque pas d'un certain charme. En vérité, nous n'aurions pas soupçonné qu'un nom pût signifier tant de choses à la fois ; autant vaudrait déchiffrer une énigme. « Le professeur Monmor, est-il dit, aimoit à faire bonne chère aux dépens d'autrui. Il s'étoit donné entrée chez tous les grands qui tenoient table ouverte, par quelques mots grecs et latins qu'il leur débitoit pour son écot. Après avoir bien bu et bien mangé, il se mettoit à médire de tous les savans, tant vivans que morts, et il n'y en avoit pas un qui n'eût un coup de dent. La plupart des savans se crurent obligés de le célébrer comme il le méritoit, et de lui rendre justice. Ce fut M. Ménage qui sonna, pour ainsi dire, le tocsin contre lui. Il composa sa vie en latin, et, à la fin de cette pièce, il exhorta par une petite épigramme

(1) *Valesiana*, p. 37, 1694. In-12. Paris.

de cinq vers tous les savans à prendre les armes contre cet ennemi commun. M. Had. de Valois ne voulut pas être des derniers à prendre parti dans une querelle si plaisante. Il fit imprimer deux pièces latines de ce professeur, avec des notes ; et comme chacun prenoit des noms de guerre. il prit celui de *Quintus Januarius Fronto*, qui lui convenoit, en ce qu'il étoit le cinquième de ses frères ; qu'il étoit né dans le mois de janvier, et qu'il avoit le front large et élevé. Ce livre est devenu rare (1). »

Charles Feramus, à qui *Ménage* dédiait la vie de *Mamurra*. avait composé une vive satire contre le parasite. Comme ses autres compagnons d'armes, l'avocat au Parlement avait pris, lui aussi, un nom de guerre bien savant, et s'appelait *Papyrius Censor Carpitanus*. En tête de la pièce se trouve une gravure fort plaisante, fort gaie, dont quelques jolis vers latins donnent l'explication. Montmaur est en retard ; il est plus de midi à l'horloge voisine : monté sur une mule rêtive et exténuée, le corps penché en avant, à grand coups de bâton, à coups d'épéperon, il pousse la malheureuse bête, afin de ne pas manquer son dîner.

In furias agitur. virgâque et calcibus urget
Impatiens, lassum. nil miseratus, equum.

(1) La satire d'Adrien de Valois a pour titre : *Petri Montmauri, græcarum litterarum professoris regii, opera, etc. ... iterum edita, et notis nunc primum illustrata* à Q. JANUARIO FRONTONE. Lutecie, 1643. Dans le même Recueil, Bibl. nat., Z. 1363 ; Réserve.

Scilicet impransus duodenam suspicit horam;
Parceret an tardo, tunc. Parasitus. equo (1)?

Ménage dédia à Balzac un autre ouvrage, la *Métamorphose* de Montmaur en perroquet : *Gargilii Macronis Parasito-sophistæ Metamorphosis. Ad Io. Lud. Balsacium* (2). La satire est en vers, et bien différente de la *Vie de Mamurra*, dédiée à Feramus par Ménage. D'ailleurs, en 1636, celui-ci ne pouvait guère songer à offrir un livre à Balzac, avec qui il entra en relations seulement vers 1639.

L'ermite de la Charente fut charmé de la *Vie de Mamurra*, et félicita l'auteur en termes enthousiastes, « Au reste, Monsieur, lui écrit-il le 4 novembre 1643, je ne me lasse point de lire la vie de Mamurra : je l'ai trouvée et plus belle et plus nouvelle la dixième fois que la première. Qu'elle eût fait rire de bon cœur le cardinal Du Perron ! Qu'elle plaira au cardinal Bentivoglio ! Que le P. Strada en estimera le sel et les sausses, lui qui rit quelquefois à la romaine, et qui se mêle de la belle raillerie aussi bien que vous (3) ! »

Pour dernier coup, Ménage composa en deux mots l'épigramme de l'infortuné pédant. Sous apparenced'hommage, et sans s'écarter de la formule consacrée, c'était

(1) La pièce de Feramus est insérée dans le même recueil ; mais sans lieu, ni date d'impression. Elle a pour titre : *Macroni Parasito-grammatici Ἡμῆρα. ad Celsum. PAPHYRIO CENSORE CARPITANO AUTORE.*

(2) *Ægid. Menagii Miscellanea*, p. 3.

(3) *Œuvres complètes de Balzac*, édit. in-f°, 1665, p. 524. — Jacques Du Perron, 1556-1618. — Le cardinal Gui Bentivoglio, 1579-1644. — Famiani Strada, jésuite, 1572-1649.

une plaisante allusion à la grande mémoire du parasite et à son peu de jugement :

M. GARGILIUS MAMURRA ,
FELICIS MEMORIÆ,
JUDICIUM EXSPECTANS (1).

Ce que les malins comprirent vite, et tournèrent bientôt en épigramme :

Sous cette casaque noire,
Repose bien doucement,
Montmaur, d'heureuse mémoire,
Attendant le jugement.

La *Vie de Mamurra* avait eu du succès. Elle fit désirer au Coadjuteur d'avoir Ménage auprès de lui. Celui-ci fut admis à double titre : et comme homme de lettres, et comme homme d'église. M. de Gondi, nous dit Tallemant, sermonnait son fils, et lui reprochait « de n'avoir jamais un ecclésiastique avec lui, mais parfois son écuyer. Le Père de Gondy s'en fâcha (2). Il fallut donc mener des gens d'église. » — Cette plaisante satire, nous assure encore Tallemant, valut à Ménage les bonnes grâces du Coadjuteur. « Ce fut, dit-il, ce qui servit le plus à le faire entrer chez l'abbé de Retz qui, sur la recommandation de M. Chapelain principalement, le reçut de fort bonne grâce ; car, n'ayant point de chambre chez lui (il étoit

(1) *Vita Mamurræ*, p. 32.

(2) Philippe-Emmanuel de Gondi, ancien général des galères, alors retiré à l'Oratoire; et, à cause de cela, appelé le *Père de Gondi*.

déjà au petit Archevêché), il envoya ordre par tout le cloître(1) de ne louer aucune chambre à M. Ménage, et lui, lui en loua deux à ses dépens, quasi vis-à-vis de son logis (2). »

L'auteur anonyme des *Mémoires* sur sa vie confirme pleinement ces détails. « Toutes ces belles connoissances, dit-il, le firent souhaiter avec passion de M. le cardinal de Retz, qui n'étoit alors que coadjuteur de l'archevêché de Paris. » Nous l'avons vu : Retz devint coadjuteur vers la fin de 1644. Ménage ne put donc entrer chez le futur cardinal avant les premiers mois de 1644. Les *Mémoires* attribuent aussi à Chapelain la faveur faite à Ménage par le coadjuteur de Paris. « Il voulut l'avoir auprès de lui, nous disent-ils ; et ce fut M. Chapelain, de l'Académie françoise, ami particulier de M. Ménage, qui lui en parla, et par le moyen duquel il eut une place dans la maison de ce prélat, avec qui il vivoit fort familièrement (3). »

Dès lors, Ménage eut ses entrées libres au petit archevêché : il était admis à la table du Coadjuteur, l'accompagnait dans ses visites, à la promenade ; montait en carrosse avec lui. et, entre-temps, donnait à la future Eminence quelques avis de sa façon pour la lecture des poètes. « Le cardinal de Retz, raconte-t-il, me disoit un jour : « Apprenez-moi un peu à me con-

(1) Le cloître Notre-Dame. — « L'abbé de Retz étoit déjà coadjuteur. » Note de Tallemant. — Retz étoit né à Montmirail, Marne, en 1614 ; il mourut à Paris, le 24 août 1679.

(2) Tallemant, IV, 192. — L'archevêché étoit situé derrière Notre-Dame.

(3) *Menagiana*, II, p. VIII

» noître en vers, afin que je puisse, du moins, juger
 » de ceux qu'on m'apporte. » — « Monsieur, lui dis-je,
 » ce seroit une chose trop longue à vous apprendre :
 » vous n'avez pas le temps de cela ; mais lorsqu'on vous
 » en lira, dites toujours que cela ne vaut rien : vous
 » ne vous tromperez guères (1). »

Entre le petit abbé et le grand seigneur, l'intimité fut troublée plus d'une fois : ils eurent ensemble plusieurs démêlés, qui finirent par amener une brouille complète en 1652. Par ses intempérances de langage, sa hauteur envers les geus de la maison, ses railleries et ses indiscretions perpétuelles, Ménage réussit à blesser tout le monde : maître, amis, serviteurs, qui le virent partir sans regret. « Comme c'étoit par estime, dit Tallemant, que l'abbé de Retz l'avoit voulu avoir, il fut comme une espèce de petit favori ; mais cela ne dura pas toujours. »

Chapelain intervenait alors dans ces débats ; et tout doucement, discrètement, grâce à son influence, grâce aussi à sa prudence et à son habileté dans ces sortes de négociations, il parvenait souvent à raccommo-der les affaires. Ainsi, vers la fin de 1649, tout fut compromis un moment ; puis arrangé par le pacificateur en titre des conflits qui survenaient entre ses amis. Le « petit favori, » avec son humeur indépendante, supportait à regret cette domesticité, si honorable et si avantageuse fût-elle, et, plus d'une fois, « il avoit témoigné assez de chagrin d'être à quelqu'un (2). » De

(1) *Menagiana*, II, 286.

(2) Tallemant, IV, 300.

là des plaintes, des murmures, des mots à l'emporte-pièce, qui chaque jour, rendaient les relations plus difficiles et préparaient un éclat. « Enfin, dit Tallemant, le Coadjuteur s'en fâcha, et, en pleine table, aussi imprudemment que l'autre, dit tout haut, Chapelain y étant présent, que Ménage étoit un étourdi, et pria Chapelain de lui dire qu'il n'étoit nullement satisfait de sa petite conduite (1). » La mission étoit délicate, difficile à remplir auprès d'un homme aussi irascible, aussi vain et aussi prévenu en sa faveur que personne. Mais le négociateur étoit bien choisi; il avoit de la dextérité, de la souplesse, et il réussit à ramener la paix entre le Mécène et son favori. « Ménage s'emporta, continue Tallemant; dit qu'il avoit fait trop d'honneur au Coadjuteur : — « Si je jouissois de mon bien, dit-il, si l'Anjou étoit paisible, je le planterois-là. » Et après, il fut quatre jours sans aller chez lui. Chapelain raccommoda la chose, et fit tant, que le Coadjuteur alla chez Ménage, le prit par la main et le mena dîner avec lui (2). »

Dans la suite, les affaires allèrent tant bien que mal, encore pendant deux ou trois ans. Puis, dans les derniers mois de 1652, protecteur et protégé finirent par se quitter, mécontents l'un de l'autre. A ce jeu, Ménage perdoit le plus : ses espérances étoient entièrement trompées, et il se voyait réduit à regretter tant d'années écoulées sans profit. « Il s'en plaignit hautement, ajoute Tallemant des Réaux, dit qu'il avoit mangé

(1) A la fin de 1649. Note de Tallemant.

(2) Tallemant, IV, 200.

douze mille écus à son service et perdu dix ans de temps (1). Le cardinal disoit que Ménage ne lui avoit jamais rendu le moindre service en tout ce tems-là. » Et notre chroniqueur, qui connaissait le Jean de lettres, comme il l'appelle, qui avait eu de lui la confiance de son humiliation et de son chagrin, termine l'histoire de cette liaison par ces mots aimables, touchant témoignage de sympathie envers un ami : « Enfin, le cardinal de Retz a été ravi de s'en défaire. »

(1) Ce qui nous ramène bien, en effet, vers 1643 ou 1644, époque, selon nous, de l'entrée de Ménage chez le cardinal de Retz.

CHAPITRE XI.

Ménage. — Ce qu'il devient à sa sortie de l'archevêché, 1652. Revenus de Ménage. Doyenné de Saint-Pierre d'Angers. Le père de Ménage titulaire de ce doyen, 1647. Le fils obtient ce bénéfice, 1648. Prieuré de Montdidier, 1648. Ménage refuse d'entrer chez le prince de Conti. Relations de Ménage avec les lettrés du temps. Les frères Du Puy. Réputation de Ménage. Il présente l'Académie française à la reine Christine, 1656. Pourquoi Ménage n'est pas membre de l'Académie. Son échec en 1684. Visite de la reine Christine à l'Académie française, 1658. Les *Mercuriales* de Ménage. Date de ces réunions, 1652.

Vers 1652, quand il sortit de l'archevêché, Ménage ne pouvait « faire rouler le carrosse (1), » comme c'eût été son ambition ; mais il n'était pas à plaindre : il avait d'amples revenus qui lui assuraient de tranquilles loisirs, lui permettaient de s'appliquer entièrement à l'étude, et, pour parler comme le *Menagiana*, « de faire habitude particulière avec tous ceux qui étoient regardés alors comme les arbitres de la répu-

(1) Tallemant, IV, 200.

tation des gens de lettres et comme les dispensateurs de la gloire (1). »

De bonne heure, il avait été pourvu de quelques bénéfices, « entre autres du doyenné de Saint-Pierre d'Angers, que son père avait possédé. » A quelle époque Ménage eut-il ce bénéfice? et comment *Guillaume Ménage*, avocat du roi et père de plusieurs enfants, pouvait-il bien posséder un doyenné? S'agit-il ici de revenus assignés à Guillaume Ménage sur le doyenné de Saint-Pierre d'Angers, comme Chapelain avait une pension sur l'abbaye de Corbie? ou d'un de ces trafics de biens d'église, si fréquents à cette époque, qui nous déconcertent nous, modernes, et auxquels nous ne pouvons rien comprendre; bénéfices tranquillement possédés par des gens du monde, et transférés ensuite à celui-ci ou à celui-là, selon le caprice, l'intérêt ou la faveur? Les *Mémoires de la vie de M. Ménage* se contentent d'exprimer le fait, sans fixer aucune date ni fournir aucune explication.

Dans l'intervalle, l'avocat du roi à Angers avait résigné ses fonctions; il s'était fait d'église, comme son fils allait faire peu de temps après à Paris. Pour le coup, le nouveau bénéficiaire n'était pas très jeune; et, bien plus vieux encore que Huet ou Godeau, il entra dans la carrière: il était presque septuagénaire. En 1641, lisons-nous dans l'excellent *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, par M. C. Port, Guillaume Ménage (2) « reçut le sous-diaconat de son

(1) *Menagiana*, II, p. VIII.

(2) Il était né à Sablé, le 25 juillet 1572.

ancien condisciple, Claude de Rueil, qui, par lettre du 6 août 1647, lui conféra le doyenné de Saint-Pierre d'Angers (1). »

Voilà encore un de ces faits bien propres à nous surprendre, et qui n'étaient pas rares dans l'ancienne société française. Comment pouvait-on ainsi, et sans infériorité, passer comme de plain-pied du monde dans l'Eglise? Rappelons-nous les graves habitudes d'autrefois, la vie sévère et religieuse qu'on menait jadis, et on verra que ces changements étaient en réalité moins brusques qu'il ne semble d'abord. Rappelons-nous que tout le monde alors avait une connaissance approfondie de la religion : que de hauts et fiers personnages, Saint-Simon, Pomponne, Lamignon, d'Aguesseau, le grand Condé lui-même, soutenaient au besoin des discussions fort vives sur des points de théologie, lisaient plusieurs fois la Bible dans le cours de leur vie, ou, comme Lamignon, avaient l'habitude de réciter l'office canonial (2). Huet ne devait entrer dans les ordres qu'en 1676, ce qui ne l'empêchait pas, tout profane qu'il était alors, de publier, en 1668, à l'âge de trente-huit ans, de vastes commentaires sur l'Écriture sainte (3), comme eût fait un théologien de profession, le P. Petau ou le P. Sirmond.

Le père de Ménage eut donc fort légitimement le

(1) Art. *Ménage*.

(2) Voyez ce que nous avons dit à ce sujet dans notre ouvrage : *Fléchier orateur*, p. 365 et suiv. Paris, Perrin, 1886.

(3) *Origenis in sacras Scripturas Commentaria*, 2 vol. in-4°. Rouen, 1668.

doyénné de Saint-Pierre ; et on ne peut , à ce sujet , se plaindre ici de ce mélange du sacré et du profane , de ces biens d'église entre les mains de gens du monde , comme Benserade , Ronsard , Voiture ou Sarasin.

D'ailleurs, l'abus était général, fortifié par la coutume et d'antiques usages. Tant de gens profitaient de l'état de choses alors établi , qu'ils ne songeaient pas à réclamer. D'autres en gémissaient tout bas : quelques-uns seulement, d'un esprit plus libre ou plus hardi , un La Bruyère, un Bayle, un Saint-Evremond, protestaient, et encore bien timidement, avec toutes sortes de réticences et de précautions, dans la crainte de passer pour des novateurs ou des ennemis de l'ordre public. Bayle s'étonnait comme nous, et ne comprenait pas davantage. Il s'étonnait de cette multitude de bénéficiers laïques, militaires, grands seigneurs, lettrés, enfants, pères de famille, qu'il voyait partout en France et qu'il ne rencontrait pas dans les pays étrangers, ni en Espagne, ni en Italie, ni en Allemagne. « Si l'on se jette dans l'Eglise, disait-il, et si l'on y jouit d'un bénéfice à charge d'âmes ou simplement du caractère sacerdotal, on ne doit point s'amuser à faire le dameret ni à coups de langue, ni à coups de plume. Je crois même qu'il seroit à souhaiter que les récompenses que méritent, à juste titre, les Voitures et les Sarrazins, et les autres beaux esprits ne fussent point assignées sur les biens d'Eglise, comme elles le sont très souvent. Ce ne fut jamais l'intention de ceux qui ont enrichi l'Eglise, que les biens qu'ils lui conféroient servissent de récompense

aux poésies galantes, aux romans, aux comédies (1). »

Quant au doyenné de Saint-Pierre d'Angers, et à l'époque où Ménage l'obtint, époque que l'auteur des *Mémoires*, selon son habitude, n'a garde d'indiquer, ce fut, nous dit M. C. Port, en 1648, à la mort de son père. Guillaume Ménage laissait à son fils une assez belle fortune, et, entre autres, son doyenné du chapitre Saint-Pierre d'Angers. « Dès le 2 février 1648, moins de quinze jours après la vacance ouverte (2), Ménage en fut investi. Il prêta serment le 12, et le 6 mai obtenait dispense de résidence pour deux ans, ayant notamment à défendre en justice cette riche prébende qui lui était contestée (3). »

La même année, et sans être encore dans les ordres sacrés, il obtint un autre bénéfice considérable, qui lui apporta quatre mille livres de rente. Nous ne nous chargerons pas d'expliquer comment un conseiller pouvait disposer à son gré de semblables privilèges; moins encore comment un laïque renouçait à quatre mille livres de rente qu'un *indult* lui permettait de garder. Le poste était peut-être à sa nomination : comme Montausier et tant d'autres personnages nommaient aux cures et prieurés qui étaient sur leurs terres; comme les abbesses et les abbés nommaient aux bénéfices qui dépendaient de leurs abbayes. C'est ainsi que Chavaroché, l'intendant de M^{me} de Ram-

(1) *Dictionnaire critique*, art. *Thomas de Girac*. Voy. encore les art. *Benserade* et *Ronsard*.

(2) Son père était mort le 18 janvier 1648.

(3) *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, art. *Ménage*.

bouillet , celui qui jadis avait tiré l'épée contre Voiture et s'était battu avec lui dans la cour même de l'hôtel , recevait de ses maîtres un bénéfice dans le Maine. Le 27 octobre 1640, Chapelain écrit à Montausier , et lui fait part de la nouvelle. « Le bon M. de Chavaroché, dit-il , est devenu chapelain , et possède désormais une chapelle au Maine de quatre-vingts ou cent écus de rente , qui ne l'oblige à être prêtre ni marié. C'est un présent de M. le marquis de Rambouillet qui en est patron. Vous en serez sans doute bien aise , quoique le présent soit petit (1). »

Et Jacques-Auguste de Thou , fils du célèbre historien , fut à la fois homme d'église et de palais. Il fut président au Parlement , et devint en 1657 ambassadeur de France à La Haye. Ce n'était pas assez d'être diplomate et magistrat : on l'a appelé aussi l'abbé de Thou , parce qu'il possédait l'abbaye de Bonneval (2). Cet abbé commendataire ne devait pas avoir des obligations fort étroites , car il se maria deux fois , et laissa un fils et deux filles. Il mourut à Paris en 1677.

Nous sommes dans l'impossibilité d'expliquer ces choses étranges autrement que par l'usage et la force de la coutume. Bornons-nous à rapporter les faits. Ménage perdit son père le 18 janvier 1648. « Peu de temps après , nous dit-on , il obtint , par arrêt du Grand-Conseil , le prieuré de Mondidier , qu'il avoit requis en vertu d'un indult qu'un conseiller de ses

(1) Lettre à Montausier, I, 711.

(2) Village d'Eure-et-Loir , à trois lieues de Châteaudun. L'abbaye était de l'ordre de Saint-Benoît.

amis lui avoit donné; et dès qu'il fut en possession paisible de ce bénéfice, il le résigna à M. l'abbé de la Vieuville, depuis évêque de Rennes (1), qui fit créer en sa faveur une pension de quatre mille livres sur deux abbayes : sur celle de Saint-Lomer de Blois, quinze cens livres; et sur celle de Savigny, deux mille cinq cens livres, dont il obtint l'agrément du roi (2). »

Ajoutez à cela l'héritage que son père lui laissa en mourant, et vous aurez un tableau assez satisfaisant de la fortune de Ménage. La situation de notre bel esprit était loin d'être précaire, et ses plaintes à ce sujet ne paraissent guère justifiées. « Etant l'aîné, lisons-nous dans les *Mémoires* de sa vie, il eut de sa succession une belle terre qu'il vendit soixante mille livres à M. Servien, alors surintendant des finances, et son ami particulier, qui, au lieu de lui en payer le prix, lui en passa un contrat de trois mille livres de rente (3). » Tout cela, si nous comptons bien, lui assurait un revenu de huit ou dix mille livres, revenu considérable pour le temps, et qu'il faut tripler pour en avoir l'évaluation exacte aujourd'hui. Dans ces conditions, et quoi qu'il en dise, il n'était vraiment pas à plaindre : il pouvait vivre heureux, indépendant, tout entier à ses goûts pour les livres et l'étude; et, comme il était riche, publier à

(1) Charles-François de La Vieuville, évêque de Rennes de 1664 au 20 janvier 1676. Migne, *Dictionnaire de statistique religieuse*.

(2) *Menagiana*, II, p. x.

(3) *Ibid.*, II, p. ix.

grands frais de nombreuses et belles éditions de ses œuvres.

Ménage ne s'en plaint pas moins, pour cela, du triste état de ses affaires, et de la gêne à laquelle il est réduit. Malgré l'hostilité de Chapelain, il se trouva porté sur la liste des gratifications royales pendant les années 1664, 1665 et 1666 (1). En 1665, il y figure même avec cette mention flatteuse : « Au sieur abbé MÉNAGE, pour luy donner des marques de l'estime que Sa Majesté fait de son mérite, 2,000 l. » Dans la suite, il dut déplaire à Colbert : son nom ne paraît plus une seule fois dans le tableau des libéralités accordées aux lettrés jusqu'en 1683.

Afin d'éloigner les parasites ou les emprunteurs, peut-être aussi pour faire honte au Coadjuteur, qui ne l'avait pas enrichi à son gré, il avait imaginé de placer sur sa maison une inscription plaisante et qui annonçait le sort précaire du maître du logis. Retz, semble-t-il, fut piqué; il prit la leçon pour lui. Il avait autrement de l'esprit que Ménage, qui n'en est pas dépourvu. Il tombe à l'improviste chez le pauvre homme, et demande à loger dans la chétive demeure. Était-ce raillerie? ou allusion à ses propres embarras? La réplique de Ménage, d'ailleurs si prompt à la riposte, aurait pu nous l'apprendre; mais ici, il a oublié de nous dire ce qu'il répondit. Quant aux embarras financiers de Retz, ils ne devaient pas être bien grands avant la Fronde; et ses revenus étaient assez considérables pour ne pas songer alors à retenir une

(1) *Mémoires* de Colbert, édit. P. Clément, vol. V, p. 466.

chambre à l'*Hôtel de l'Impécuniosité*. A ce moment, Ménage n'est pas encore brouillé avec son maître : la petite scène est donc antérieure à 1652 et à la ruine de la fortune du cardinal. « J'étois un jour, raconte Ménage, avec M. Salmonet (1), qui a écrit l'histoire d'Ecosse, et nous plaisantions sur l'inscription que j'avois donnée à ma maison, en l'appelant l'*Hôtel de l'Impécuniosité*. Dans ce temps-là, M. le cardinal de Retz entra. Il n'étoit alors que Coadjuteur. « Je viens » d'apprendre, me dit-il, le nom que vous avez donné » à votre maison. Je vous prie de m'y retenir un appartement (2). »

En 1652, quand il quitta le cardinal de Retz, Ménage eut la sagesse de malgré bien des sollicitations, de ne pas prendre ailleurs du service. Tallemant, qui mêle toujours à ses récits quelque pointe de malice, raconte comment il rejeta les offres que Conti lui fit faire par Sarasin, son secrétaire des commandements. Celui-ci était son ami, et, dès qu'il sut l'aventure, lui fit écrire aussitôt par le prince de Conti (3). « La lettre étoit fort civile, continue Tallemant ; le prince lui demandoit son amitié et Sarasin lui offroit toutes choses de sa part ; mais il n'accepta pas, *parce*, disoit-il, *qu'il ne vouloit plus de maître*. Ce lui fut une grande consolation que cette lettre, car il la porta

(1) Autre familier du cardinal de Retz. Voy. Tallemant, IV, 206.

(2) *Menagiana*, II, 222.

(3) Frère du grand Condé, né à Paris le 11 octobre 1629, et mort à Pézenas le 21 février 1666. Le prince de Conti allait épouser, en 1654, Anne Martinozzi, nièce de Mazarin.

trois mois dans sa poche, et la lisoit à tout le monde (1). »

Dès lors, devenu plus libre, il put entretenir des relations suivies avec tous les lettrés de Paris, les visiter régulièrement ou les recevoir chez lui, à jour fixe, dans sa maison du cloître Notre-Dame où il demeurait, et où il mourut en 1692. Tout jeune encore, à peine arrivé à Paris, il avait recherché les doctes compagnies, les hommes célèbres par leur esprit ou leur savoir : Chapelain, Costar, les frères Du Puy, l'hôtel de Rambouillet, les *Samedis* de M^{lle} de Scudéry, surtout les brillantes réunions tenues au petit Archevêché, et qui lui valurent cette connaissance « des grands seigneurs et des grandes dames, » que lui en-voiait Tallemant.

Ménage connut de bonne heure les frères Du Puy. Il fut introduit dans le célèbre *Cabinet* par un de ses parents, appelé le prieur de Cassan (2), frère de Bouchard, personnage singulier, dont on rapporte des choses bien étranges. « Ce fut M. Hulon, mon parent, nous dit Ménage, qui, à mon arrivée à Paris, me mena chez messieurs Du Puy, et chez plusieurs autres personnes de lettres (3). » En 1638, Chapelain parle à la fois de Bouchard et du fameux prieur, et, en quelques mots, les juge l'un et l'autre. « Le François Ro-

(1) Tallemant, IV, 209. — Jean-François Sarasin, l'auteur de de la *Pompe funèbre de Voiture*. Sarasin était né près de Caen en 1604; il mourut à Pézenas en 1654.

(2) Le prieuré de Cassan était situé près de Béziers.

(3) *Menagianna*, I, 130.

main, écrit-il à Balzac, qui vous a paru sous le nom de J. Jacobus Bucardus, s'appelle Fontenai-Bouchard, et est frère de mère de M. Hulon, savantasse (1) ou pédant que vous avez vu chez M. Du Puy. Il est de ma connoissance depuis douze ans, et a l'esprit plaisant, sait à la perfection les langues et les auteurs de l'antiquité et, pour l'italienne, il vaut mieux que beaucoup de Florentins même. Il a traduit la *Conjura* de Fieschi (2), qu'il doit dédier à M. le cardinal. J'ai peur pour son françois dépaycé. Il est très galant homme, et peut être aimé (3). » Chapelain ne parlera pas toujours aussi favorablement du « galant homme, » avec lequel il fut en relation de bonne heure, dès 1626, et raillera surtout sa manie de changer de nom à tout propos. Sa traduction parut en 1639, et fut publiée sous le nom de Fontenay Sainte-Geneviève (4).

En 1640, nous trouvons Ménage rue des Poitevins, à l'hôtel de Thou, dans « le docte réduit » des frères *Putéans* (5), en compagnie de Lhuillier, de Guyet et des autres habitués de la maison. A cette date, Chapelain apprend à Balzac que ses vers latins ont été admirés chez les frères Du Puy, et lui transmet les sentiments de tout le cercle, l'assurant de la sincérité des

(1) M. Littré donne les deux formes : *savantas* et *savantasse*.

(2) *Congiura del conte Giov. Luigi di Fieschi*. Venise, 1627, in-4°. L'auteur en était Mascardi.

(3) Lettre à Balzac, du 25 janvier 1638 ; I, 194.

(4) 1 vol. in-8°, Paris, Camusat, 1639.

(5) Forme latinisée du nom des frères Du Puy ; de *puteus*, « puits. »

éloges. « Je vous les ai mandés de bonne foi, lui dit-il, et sur le rapport des amis L'Huillier et Ménage (1). »

En 1657, nous le trouvons encore à côté des frères Du Puy et de Naudé, le savant bibliothécaire de Mazarin. Le 16 août, Gui Patin écrit à Nicolas Heinsius, alors à Florence, et envoie au célèbre érudit hollandais des nouvelles des amis de Paris : « Omnes amici tui litterati hic bene habent, Puteani, Menagius, Colletetus, Naudaeus et alii (2). »

Ménage, par son savoir, ses écrits, sa réputation d'homme d'esprit, ses nombreuses et brillantes relations, devint bientôt célèbre, et fut un véritable personnage dans le monde des lettres. Tout jeune encore, en 1656, quand la reine Christine vint en France, c'est lui qui présenta l'Académie française à la fille de Gustave-Adolphe. A quel titre? Est-ce à cause du rang qu'il tenait déjà dans Paris, parmi les beaux esprits? ou de ses relations personnelles avec la reine de Suède? Ce sont les deux motifs réunis ensemble. Depuis plusieurs années, en effet, Ménage jouissait de la confiance de la souveraine. Jadis, elle avait même essayé de l'attirer dans ses Etats; elle lui avait fait présent « d'une chaîne d'or, » au détriment de Balzac, et l'avait choisi enfin pour son correspondant à Paris.

Tout cela dut imposer le choix de Ménage pour la cérémonie de la présentation; car, mille autres rai-

(1) Lettre à Balzac, du 11 novembre 1640; I, 718.

(2) P. Burmann, *Sylloge epistolarum a viris illustribus scriptarum*, vol. V, p. 580. Bibl. nat.

sons, sans compter sa jeunesse, auraient dû le faire écarter. Toutefois, si personne ne protesta, plus d'un académicien dut murmurer de l'honneur fait à un homme, non seulement étranger, mais hostile à leur compagnie, et qui, dans sa *Requête des dictionnaires*, venait de se moquer de la plupart d'entre eux. « C'est ce qu'il a fait de meilleur, dit à ce sujet Tallemant, quoique la versification n'en soit nullement naturelle, et qu'il y ait par endroits bien de la traî-nasserie (1). » La plaisante satire avait été composée longtemps avant 1656 : vers l'année 1635, « quand Ménage, nous dit Tallemant, fut de retour de la province. » Mais il venait de renouveler impudemment son délit, et de publier sa pièce en 1652, dans ses *Miscellanea* (2). Nous dirons à ce propos que la bibliothèque nationale possède l'exemplaire même de Huet, offert certainement par l'auteur au célèbre Normand (3). Sur la feuille de garde se trouve une petite note biographique qui a son intérêt; elle est écrite de la main de Huet. « Gilles Ménage naquit le 24 Aoust, en l'année, comme je crois, 1613. Voy. la lettre qu'il m'a écrite le 24 Aoust, 1661. Il mourut au mois de juillet 1692.

» Dans une autre qu'il m'a écrite, datée du 20 Aoust 1691, il me marque qu'il entra le 16 du mois d'Aoust 1691 dans la soixante et dix-neuf^e an-

(1) Tallemant, IV, 189.

(2) *Ægidii Menagii Miscellanea*. Paris, Courbé. 1652. 1 vol. in-4^e.

(3) Bibl. nat. Y, 2466.

née de son âge. Et partant, il naquit en 1612. Il se trompe de huit jours, dans l'une de ses deux lettres (1). »

Ménage voyant défiler devant lui ceux qu'il venait de railler, les présentant gravement à une reine célèbre et les lui nommant au passage, la chose était piquante et devait offrir un tableau assez amusant, qui n'était pas pour déplaire au malicieux angevin. « Lorsque je présentai l'Académie françoise à la reine de Suède, dans la bibliothèque du roi, nous racontait-il, elle me dit qu'il étoit surprenant qu'ayant fait *la Requête des dictionnaires*, je fusse l'introducteur de ces messieurs. Je les lui nommois tous à mesure qu'ils l'abordoient (2). »

L'incorrigible railleur devait cependant expier ce péché de jeunesse. Malgré tout son esprit, malgré ses remarquables travaux sur la langue française, il n'entra jamais à l'Académie. Sans cette fredaine, sans ce penchant à *morquer* tout le monde, il en eût été certainement de bonne heure, et vers les premières années de la fondation. Il n'en fut pas même en 1684 : à la mort de Géraud de Cordemoy, il eut le dépit de se voir préférer un inconnu. Habert de Montmort disait fort plaisamment qu'on avait tort de repousser Ménage, parce qu'il s'était moqué de l'Académie. « Il faut au contraire, ajoutait le spirituel magistrat, le condamner à en être, comme on con-

(1) Sur la date de la naissance de Ménage, voy. plus haut, p. 250.

(2) *Menagiana*, II, 285.

damne ceux qui ont honni des filles à les épouser (1). » A quoi l'indigne prétendant répondait en se moquant, et sans s'émouvoir de l'affront qu'on lui faisait : « Si l'on m'y avoit reçu dans ces derniers temps, ce n'auroit été qu'un mariage *in extremis*; et cela ne fait guère d'honneur (2). »

Le mariage *in extremis* faillit pourtant avoir lieu, vers la fin de 1684. Ménage s'y résignait; et, « par quantité d'ouvrages savants et utiles, dit l'abbé d'Olivet, il avoit réparé le tort que sa *Requête des dictionnaires*, pur badinage de sa jeunesse, avoit pu lui faire dans l'esprit de quelques académiciens (3). » Une ligue puissante, dans laquelle entra Racine, se forma contre cette tardive candidature. A une écrasante majorité, on nomma Bergeret (4), ancien avocat général au parlement de Metz, premier commis du frère de Colbert, le marquis de Croissy, alors ministre d'Etat. Toute la maison Colbert, raconte Ménage, « fit une affaire de conséquence de cette affaire; messieurs de Seignelay, de Croissy, le coadjuteur de Rouen, le duc de Saint-Aignan, sollicitèrent en personne pour Bergeret, avec plusieurs dames de la cour (5). » C'est ainsi, raconte d'Olivet, que ce dernier « força les bar-

(1) Tallemant, IV, 190. — Henri-Louis Habert de Montmort, maître des requêtes, de l'Académie française à l'époque de la fondation, en 1634, et mort à Paris en 1679.

(2) *Menagiana*, I, 208.

(3) *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet; II, 295.

(4) Jean-Louis Bergeret, reçu le 2 janvier 1685; il mourut en 1694. Voy. la notice, *ibid.*, II, 294.

(5) *Anti-Baillet*, chap. LXXXII, p. 165.

rières de l'Académie ; » et, grâce à la redoutable coalition, triompha sans peine de son vieux rival. Ménage se consola tant bien que mal de cet échec. Il ne vit, dans cette préférence, ni une humiliation, ni un outrage. Il n'eût pas été fâché cependant d'être vaincu par un adversaire moins obscur. « J'ai remercié, dit-il, messieurs de l'Académie de la bonne volonté qu'ils m'ont témoignée à me recevoir dans leur corps. Ils ont reçu un autre sujet que je ne connois pas. Encore, s'ils avoient choisi M. Cousin, qui a tant de mérite et de belles qualités, je leur en aurois su bon gré (1). » Le vœu de Ménage se réalisa, mais longtemps après ; le président Cousin fut reçu de l'Académie française en 1697, quand il était déjà bien vieux (2).

Il ne faudrait pas confondre la présentation faite par Ménage en 1656, « dans la bibliothèque du roi, » avec la visite officielle que la reine Christine fit à l'Académie le 11 mars 1658. Celle-ci eut lieu au Louvre, dans l'appartement du chancelier Séguier, où se tenaient alors les séances. Tout se passa en cérémonie à cette réception à laquelle Ménage n'assista pas. La reine arriva vers les cinq heures du soir. Le chancelier, suivi de la compagnie, descendit dans la cour, « l'alla recevoir au carrosse, » et l'introduisit dans la salle. « D'abord qu'elle fut entrée dans le lieu où on la devoit recevoir, raconte Patru à d'Ablancourt, elle s'approcha du feu, et parla à M^{gr} le chancelier assez

(1) *Menagiana*, I, 194.

(2) Il était né à Paris en 1627, et mourut en 1707.

bas ; puis elle demanda pourquoi M. Ménage n'étoit pas là ; et, sur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de la compagnie , elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. M. de Bois-Robert lui répondit , ce me semble , qu'il méritoit fort d'en être , mais qu'il s'en étoit rendu indigne (1). » D'Olivet a parlé aussi de cette dernière visite , qu'il a eu soin de distinguer de la première. « Deux ans auparavant , écrit-il , la reine de Suède étoit déjà venue en France et avoit été haranguée par M. Patru , au nom de l'Académie (2). » Voilà un petit détail que nous ignorions : Ménage n'avait parlé que de lui dans la réception de 1656, et ne nous avait rien dit de cette harangue.

A l'exemple de M^{me} de Rambouillet , de M^{lle} de Scudéry , il tint bureau d'esprit , comme on dira au dix-huitième siècle. Sa maison du cloître Notre-Dame devint une espèce d'Académie où , tous les mercredis , se rencontraient gens de lettres et gens du monde : poètes , orateurs , érudits , savants de tout genre et de tout rang : Chapelain , Furetière , Sarasin , Linière , Costar , Pellisson , Perrault , Galland , les frères de Valois , et bien d'autres encore qui y venaient régulièrement ou y assistaient de loin en loin. Telle-ment s'est moqué , à son ordinaire , de ces assemblées dont il fit partie : maître et visiteurs , il n'épargne personne , et ne voit dans cette société choisie qu'une collection de pédants et de fats. « Ménage , de tout temps , avoit aimé à voir bien du monde chez lui ;

(1) Cité par M. Ch. Livet , *Hist. de l'Acad. franç.* , II , 455.

(2) *Hist. de l'Acad. franç.* , édit. Ch. Livet , II , 10.

quand il fut sorti de chez le cardinal de Retz, il se mit à faire une espèce d'Académie, où M. Chapelain a encore moins manqué qu'au samedi; il y a bien du fretin. Je ne sais quel président mena une fois son fils à Ménage : c'étoit au mois de septembre, et le pria de trouver bon que ce jeune garçon allât à *ses petites académies*. Furetière, qui étoit présent, dit malicieusement à ce président : *Mais, monsieur, vous ne songez pas qu'il n'est pas encore la Saint-Remy* (1). C'est cette ridicule académie qui a fait faire tant d'épigrammes et de bagatelles contre M. Chapelain et les autres, car ce fut là que les petits Linières, les petits Boileaux, etc., firent connoissance avec Chapelain; et Linière ayant offert à M. Chapelain de le mener chez une dame avec laquelle il vouloit faire connoissance, Chapelain s'y fit présenter par un autre, ne voulant pas peut-être être présenté de sa main (2). »

C'est là une peinture satirique, ce n'est pas un tableau. La description est plaisante, sans être fort exacte. Ménage étoit un érudit, doublé d'un homme d'esprit : il le prouva en maintes occasions; de caractère enjoué, libre plutôt que pédant, et qui, au milieu de ses amis, n'avoit certainement pas l'air ridicule que lui prête l'auteur des *Historiettes*. Bayle loue ses qualités aimables, qui le firent rechercher des meilleures compagnies et de bon nombre de femmes illustres, comme M^{me} de La Fayette et M^{me} de Sévigné, qu'on ne saurait accuser de pédanterie. « Les liaisons

(1) 1^{er} octobre, époque de la rentrée des classes.

(2) *Historiettes*, IV, 212.

de M. Ménage avec des dames de beaucoup d'esprit, dit-il, lui ont fait honneur dans le monde, et lui en feront à l'avenir; car, il est si rare que tant de grec et tant de grammaire n'étouffe pas les talens qu'il faut avoir pour être d'une conversation polie et galante auprès des femmes de qualité, que c'est une espèce de prodige (1). »

Ces réunions hebdomadaires avaient lieu tous les mercredis. On leur donna le nom de *mercuriales*, comme les assemblées tenues les mardis chez l'abbé de Dangeau (2) s'appelaient les *martiales*, et celles que tenait la reine Christine avaient pris le nom de *joviales*. « Non seulement, lisons-nous dans l'*Avertissement* placé en tête du *Menagiana*, il a été le plus affable, le plus honnête et le plus communicatif de tous les hommes; mais on sait encore depuis combien d'années il tenoit son assemblée des *mercredis*, qu'il nommoit sa *Mercuriale*; jusqu'à ce que sa chute l'ayant mis dans un état à ne pouvoir plus sortir, il tint sa maison ouverte tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir; car, quoiqu'il n'y eût assemblée chez lui que depuis les quatre ou cinq heures du soir, néanmoins on y étoit bien venu à toutes les heures du jour (3). »

Mais quelle date fixer à ces assemblées si bien railées par Tallemant? D'après les *Mémoires* sur la vie

(1) Bayle, art. MÉNAGE.

(2) Louis de Courcillon, abbé de Dangeau, né en 1643, mort en 1723; de l'Académie française en 1682, à la place de l'abbé Cotin.

(3) *Menagiana*, I, p. XVIII.

de Ménage, elles auraient commencé fort tard, après la mort du cardinal de Retz, arrivée le 24 août 1679, et quand l'ancien favori touchait déjà à la vieillesse. Singulière erreur! et d'autant plus étrange, que l'auteur des *Mémoires* dit le contraire un instant auparavant. Elles étaient fort anciennes, nous dit-il, quand Ménage se cassa la jambe, en 1680. Et il ajoute : « On sait depuis combien d'années il tenoit son assemblée du mercredi, qu'il nommoit sa *Mercuriale*. » Il semble donc bien établi que « la petite académie » n'était pas de date récente et remontait assez haut. Voici cependant ce que nous disent les *Mémoires* : « Après la mort de M. le cardinal de Retz (1), il tint réglément chez lui, tous les mercredis de chaque semaine, une assemblée qu'il appeloit sa *Mercuriale*, où il eut la satisfaction de voir toujours des gens de lettres, tant françois qu'étrangers. Les autres jours, il alloit assidûment au cabinet de M. du Puy, et, depuis leur mort, à celui de M. de Thou (2). »

L'auteur inconnu de ces *Mémoires*, avec son dédain absolu pour les dates, a le secret de tout embrouiller. Les frères Du Puy, Pierre et Jacques, moururent, l'un en 1651, l'autre en 1656 : Ménage ne pouvait donc, en 1679, après ses *Mercuriales*, se rendre « au cabinet » des deux frères, morts depuis plus de vingt ans. Il resterait à dire qu'il y a là une confusion manifeste, et que l'auteur des *Origines de la langue fran-*

(1) Mort en 1679.

(2) *Mémoires* sur la vie de Ménage, *Menagiana*, II, xxix.

goise commença à recevoir chez lui, rue du Cloître-Notre-Dame, à sa sortie de chez le cardinal de Retz, c'est-à-dire en 1652.

C'est ce que Tallemant vient de dire un peu plus haut (1); ce que disait aussi Boileau dans sa quatrième satire, où il se moque de Chapelain et de ses vers « chez Ménage sifflés. » Boileau a mis en note à cet endroit : « On tenoit, chez Ménage, toutes les semaines, une assemblée où alloient beaucoup de petits esprits. » C'est encore ce que Ménage confirme pleinement, à son tour, dans un passage qui nous intéresse à plus d'un titre. D'abord, les *Mercuriales* étaient antérieures à l'abdication de la reine Christine, qui eut lieu en 1654. De plus, nous trouvons ici de nouveaux détails sur la réception faite au Louvre en 1656, et la raison qui fit choisir Ménage pour présenter « messieurs de l'Académie. »

« La reine Christine de Suède, nous dit-il, m'avoit fait son correspondant à Paris, dans le temps qu'elle étoit à Stockholm. En cette qualité, je recevois souvent de ses nouvelles, et toutes les lettres qu'elle me faisoit l'honneur de m'écrire étoient d'une pureté qui passoit la capacité ordinaire des étrangers. Elle avoit établi une académie dans sa ville capitale qui s'assembloit les jeudis. Pour lors, on s'assembloit chez moi les mercredis. Cela lui donna occasion, en m'apprenant ce nouvel établissement, de m'écrire en ces termes : *Ma Joviale est très humble servante de votre Mercuriale. J'ai toujours cru que ce trait n'étoit pas d'elle. Il est trop françois*

(1) Page 283.

pour partir d'une étrangère. Quelques années après, elle vint à Paris (1) où j'eus l'honneur de la saluer. J'étois alors assez bien auprès d'elle, et c'étoit moi qui lui présentois les personnes considérables qui venoient la saluer. Je ne manquois jamais de lui nommer les noms, et de lui dire quelque chose du mérite des personnes que je connoissois. *C'est, lui disois-je, M. le président un tel, M. le conseiller un tel, etc., gens de mérite.* Je ne sais si elle crut que je ne lui disois pas vrai, ou si elle s'aperçut qu'il ne se pouvoit pas faire que je ne mentisse souvent en lui disant tant de bien de tous ces messieurs; mais je lui entendis dire d'un air chagrin : *Ce monsieur Ménage-là connoît bien des gens de mérite* (2). »

Plus tard, en 1680, il se démit la cuisse. Dès lors, il lui fut difficile de sortir. Le spirituel vieillard, qui conserva jusqu'à la fin de sa vie le goût des choses de l'esprit, ne ferma pas pour cela sa maison; il rendit quotidiennes ses réunions hebdomadaires, et tint « tous les jours une espèce de petite académie (3). »

Des amis nouveaux remplacèrent, sans doute, ceux des premiers jours. Chapelain, Conrart, Sarasin étoient morts; quelques rares survivants des anciennes réunions demeuraient encore : Perrault, Pellisson, Furetière; mais, fort avancés en âge, accablés par les infirmités et la vieillesse, ils ne faisaient plus que de rares apparitions rue du Cloître-Notre-Dame.

(1) En 1656.

(2) *Menagiana*, II, 240.

(3) *Ibid.*, II, p. xxix.

Les *mercuriales*, comme les célèbres assemblées de l'hôtel de Rambouillet, subissaient la loi commune. Après des jours de gloire, elles finissaient tristement. Peu à peu, la mort avait éclairci les rangs, et laissé des vides que de nouveaux hôtes ne venaient pas remplir. Ménage, alors septuagénaire, entouré de quelques amis encore plus vieux que lui, avait beau tenir maison ouverte, les jeunes, je l'imagine, ne venaient guère à l'ancien *hôtel de l'Impécuniosité*, et, presque seuls, les vétérans continuaient de rendre visite au maître du logis. Les nouveaux auteurs ressemblent aux jeunes courtisans : ils n'aiment pas une vieille cour. Les goûts surannés, les anciens usages, les modes d'autrefois, tout cela leur déplaît ; et comme les uns supportent avec ennui les jours tristes d'un règne finissant, les autres recherchent de préférence les salons où l'on cause de tout, où s'agitent les idées nouvelles, où se discutent les livres récents, la dernière brochure ou le dernier roman, la pièce de théâtre qu'on sort de siffler ou d'applaudir. Ménage se consolait, par un bon mot, de sa solitude et de l'abandon où on le laissait.

« Ovide a dit :

*Donec eris felix, multos numerabis amicos :
Tempora si fuerint nubila, solus eris.*

» Et moi, je puis dire :

Tempora si fuerint lucida, solus eris.

» On vient me voir, quand il fait vilain ; mais,

quand il fait beau , chacun va à la promenade , sans se soucier de ma cuisse démise , qui ne me permet pas d'en faire autant (1). »

(1) *Menagiana*, I, 288.

CHAPITRE XII.

Ménage. — Les *Mercuriales*. Ce qu'en dit Chapelain en 1662. Jugement de Chapelain sur Ménage. Il n'est plus au nombre des gratifiés après 1665. Motif de cette exclusion. Caractère railleur de Ménage. Brouillé avec Chapelain, 1659. Ménage rend justice à son mérite. Ménage en relation avec Balzac, 1638. Chapelain le donne à Balzac. Chapelain sans illusion sur le fond du caractère de Ménage. Conseils adressés à Balzac. Chapelain défend Ménage contre M^{me} de Sablé, 1639. Jugement défavorable du duc de La Rochefoucauld, le père de l'auteur des *Maximes*, 1639.

Chapelain, dans ses lettres, ne parle pas expressément des *Mercuriales*. Cependant, sans les nommer, il semble bien les désigner en différents endroits de sa correspondance, et à une époque de beaucoup antérieure à 1679. En 1662, il écrit à Huet, « gentilhomme normand, » à propos de son *Iter Suecicum*. Il le félicite de sa pièce, et l'engage à mépriser les critiques de l'abbé de Marolles, « le censeur du faubourg, » qui ne mérite pas la moindre attention. « Ce fut chez M. Ménage, dit-il à Huet, qu'on douta de cette élection

du magistrat par les *boîtes*, et je l'appris de M. Bigot, son commensal. Mais, vrai ou non que cela soit, il suffit que sur les lieux on vous l'ait sérieusement accerténé (1), et vous avez assez par là de quoi garantir votre relation, surtout en parlant comme poète, et non comme historien. La chose étoit trop singulière et trop plaisante pour l'oublier (2). »

M. Tamizey de Larroque a été trompé par le texte du manuscrit. Il s'agit ici, non de *boîte*, mais de certaine *bête* que Chapelain n'ose nommer. En 1652, en compagnie de Bochart (3), son compatriote et son ami, avec lequel il devait être plus tard en guerre, Huet se rendit auprès de la reine de Suède. Il a raconté, dans ses Mémoires et dans son *Iter Suecicum*, les incidents de ce long voyage. En passant en Hollande, à Hardenberg, le jeune voyageur apprit une particularité assez étrange, une façon fort originale de nommer le maire de la ville. Nos modernes législateurs, qui ont inventé tant de choses, n'ont pas songé à ce mode d'élection. « Nous arrivâmes, écrit Huet, à Hardemberg, dans l'Over-Yssel. Il sera, je pense, agréable au lecteur de connaître les cérémonies usitées dans cette ville pour l'élection du consul, telles que nous les avons apprises des habitants. Je les ai déjà racontées dans une pièce de vers sur mon

(1) Assuré. — Le mot n'est pas dans Richelet.

(2) Lettre à Huet, du 18 février 1662 ; II, 207.

(3) Samuel Bochart, neveu du célèbre ministre Pierre Du Moulin, né à Rouen en 1599, mort en 1667 à Caen, où il était ministre.

voyage en Suède, adressés à Chapelain, et qui font partie du recueil de mes poésies (1). »

On nous permettra de citer les jolis vers de Huet : ils ne seront pas pour déplaire, nous l'espérons, à ceux qui conservent encore, au milieu de la décrépitude de nos études, le goût des lettres anciennes.

*Mox Hardembergam serâ sub nocte venimus ;
Ridelur nobis veteri mos ductus ab ævo.
Quippe ubi deligitur, revoluto tempore, consul,
Barbati circa mensam staluuntur acernam,
Hispidaque imponunt attenti menta Quiriles :
Porrigitur series barbarum desuper ingens.
Bestia, pes, mordax, sueta inter crescere sordes.
Ponitur in medio : tum ejus, numine Divûm,
Barbam adiit, festo huic gratantur murmure Patres,
Atque celebratur subjecta per oppida Consul (2).*

Ce n'est pas chose commode de nommer en français la bête en question, *bestia, pes, mordax*, dont Huet a pu parler tout à son aise en latin. M. Ch. Nisard a essayé de rendre en vers le curieux récit. Il en a fait un petit conte fort agréable : peut-être le mot pourrait-il passer à la faveur de la liberté gauloise, que le genre autorise.

Dans Hardenberg nous entrons à nuit close ;
Certains vieux us y sont plaisante chose :

(1) *Mémoires* de Huet, traduction de M. Ch. Nisard, p. 49, 1 vol. in-8°. Paris, Hachette, 1853.

(2) *Carmina Huetii*, p. 79.

Quand le Consul se retire, et qu'il faut,
 Pour cet emploi, faire un choix convenable,
 Des gens à barbe, et longue, et vénérable,
 De toutes parts, à la voix d'un héraut,
 Sont convoqués à l'entour d'une table.
 La table est ronde, et si haute, dit-on,
 Qu'elle est un point d'appui pour le menton.
 Sur un signal, ouverte est la séance,
 Chacun étant à table jusqu'au cou ;
 Quand, au milieu, bravant la bienséance,
 On pose... quoi ? Vous le dirai-je ?... un pou !
 Or, le barbu, vers qui cette vermine
 Avec effort se guinde et s'achemine,
 Par l'assistance est consul proclamé,
 Et par la ville ensuite est acclamé (1).

En cette année 1662, où il remerciait Huet de son *Iter Suecicum*, Chapelain parle encore des réunions hebdomadaires de Ménage : preuve manifeste que ces assemblées se tenaient longtemps avant 1679. L'auteur des *Origines de la langue française* est nommé dans la « Liste de quelques gens de lettres vivans en 1662, » document officiel, destiné à Colbert et rédigé sur sa demande. A cette époque, Chapelain est brouillé avec son ancien protégé, et lui consacre un article *ab irato*, qui est un véritable réquisitoire. Ménage, nous disent les *Mémoires* de sa vie, après avoir été chargé en 1655 (2), « de faire un rôle des gens de lettres, » fut gratifié pour sa part, quelques années après, d'une pension de 2,000 livres. Cette pension, ajoute notre

(1) Huet, *Mémoires*, p. 49.

(2) *Menagiana*, II, p. x. — C'est Costar qui eut cette mission. Voy. plus haut, p. 172.

biographe anonyme, « ne lui fut payée que pendant les quatre premières années (1). »

En cherchant bien, l'auteur eût peut-être trouvé la cause de cette suppression. Déjà, en 1660, Ménage avait soulevé contre lui l'opinion publique, par certaine élégie à Mazarin, dont nous aurons l'occasion de parler. La pièce dut particulièrement déplaire à Colbert, favori du premier ministre. En 1662, Chapelain donne le coup de grâce à notre homme, et le coule à fond. Voici le certificat rédigé par celui-ci, dans un accès de colère et de rancune. Rien n'y manque : la recommandation est complète, et les griefs personnels de l'auteur du *rapport* sont exposés avec la dernière malveillance. « *Ménage*. Plus savant qu'Hédelin (?), dans les deux langues anciennes ; mais beaucoup moins habile dans les choses et dans le raisonnement : faisant seulement profession de critique pour le langage, et non pour le savoir ni historique, ni poétique, ni philosophique. Aussi n'a-t-il jamais rien fait de lui-même, qui ne fût ou imité ou dérobé d'autrui, comme l'ont convaincu ceux à qu'il a eu affaire, et qu'il a provoqués par son procédé méprisant et mordant ; son ambition est de passer pour consommé dans le grec et dans le latin, dans le françois et dans l'italien ; dans lesquelles langues il a affecté de faire des vers, qui sont bons, parce qu'ils sont composés de lambeaux d'auteurs que son travail et sa mémoire, qui lui tiennent lieu d'esprit et de sens, lui fournis-

(1) Voy. plus haut, p. 273.

(2) François Hédelin, abbé d'Aubignac.

sent. Sa hardiesse néanmoins, et l'assemblée qu'il tient chez lui une fois la semaine, lui donnent quelque rang entre les lettrés, qu'il se conserve avec le soin le plus grand du monde; toujours prêt de rompre avec ceux qui ne sont pas dans ses passions et dans ses sentimens (1). Il n'est capable d'aucune entreprise où il faille du dessein, de l'ordre, de l'haileine et de l'élévation; et tout son fait se réduit à une élégie, à une épître, à une épigramme. La *Vie de Mamurra* (2) est une pure copie de celle de Diogène Laërce, et n'est bonne que par là (3). »

Faut-il s'étonner après cela, après ce bel éloge de Ménage, de son mauvais caractère, de sa science d'emprunt et de ses vers dérobés un peu partout, que la gratification d'abord accordée n'ait pas été maintenue? Quoi qu'il en dise, Chapelain fut pour beaucoup dans cette disgrâce; et si, dans la suite, ses rapports au ministre furent aussi bienveillants, il n'est guère surprenant que Ménage ait attendu longtemps le retour de la faveur de Colbert. En 1669, Chapelain est encore brouillé avec son *infidèle*: depuis dix ans, la rupture est consommée. A cette date, il écrit à Marucelli, à Florence: « Pour l'éclaircissement que vous me demandez, lui dit-il, touchant la gratification de M. Ménage, ce que vous en avez appris est véritable. Voici déjà deux ans qu'il n'a rien reçu du roi. Peut-

(1) Allusion évidente à l'affaire de Boileau, dont nous parlerons plus loin.

(2) Satire contre Montmaur.

(3) Sallengre, *Mémoires de littérature*, II, 22.

être cela ira-t-il autrement à l'avenir, car la chose s'est passée sans éclat, et il a été en cela, selon mon avis, comme beaucoup d'autres, plutôt oublié que rayé. Je n'ai pas sujet de me louer de lui; mais je ne laisse pas de l'en plaindre, et de lui souhaiter une autre fois mieux. » Il faut le reconnaître, Chapelain n'aidait pas trop mal à cet oubli. En attendant que la faveur revienne à l'ancien ami, il prie Marucelli de lui donner son avis sur les *Origines de la langue italienne* récemment publiées par Ménage (1). Il veut avoir l'avis d'un connaisseur, afin de décrier l'ouvrage plus à son aise et en toute sûreté. « Il a fait imprimer à ses dépens, ajoute Chapelain, un gros volume d'Origines italiennes, qu'il ne manquera pas d'envoyer à notre illustre académie de la Crusca (2). Je vous supplie de savoir, de nos académiciens les plus habiles, la vraie opinion qu'ils en auront, et de me le mander, sans qu'on sache que je vous en ai prié (3). »

Tel est l'homme que Chapelain allait avoir à manier et à conduire : vain, irascible, spirituel, indiscipliné, mais bon au fond, désintéressé, serviable, et franc jusqu'à la témérité. Vingt ans, le gouverneur employa à cette difficile éducation son labour et ses soins : prévenances, caresses, louanges, flatteries, bons offices, il prodigua tout avec un zèle et une per-

(1) *Origini della lingua italiana*. 1 vol. in-4°. Paris, 1669, Sébastien Mabre-Cramoisi.

(2) Chapelain faisait partie, avec Ménage, de la célèbre académie italienne.

(3) Lettre à Marucelli, à Florence, du 15 avril 1669; II, 631.

sévérance dignes d'une meilleure fortune. Puis, quand Mentor croit son œuvre terminée et Télémaque bien tenu en tutelle, celui-ci rompt ses liens tout à coup, se moque du sage vieillard, comme il s'était moqué du cardinal de Retz, traite son précepteur avec la dernière irrévérence, et le plante là.

Mais, au plus fort de sa révolte, Ménage garda toujours un souvenir reconnaissant du maître, des leçons du passé et des services rendus. Ça et là, il raille bien Chapelain, médit librement de *la Pucelle*, cite à son sujet une épigramme ou quelque malin propos, mais sans aigreur, par pure plaisanterie, et pour rapporter un bon mot. Au fond, l'estime pour l'homme de bien était demeurée intacte, et il ne fait pas difficulté de louer son mérite, son savoir et le charme même de sa conversation. « C'est M. de Montmor, écrira-t-il, qui a fait le distique que je vais vous dire sur *la Pucelle* de M. Chapelain. Je l'ai su de l'auteur, et ne l'ai publié qu'après sa mort :

Ille Capellani dulum expectata Puella,

Post longa, in lucem, tempora, prodit anus (1). »

Content de cette petite épigramme, répétée en riant aux amis, il n'en rend pas moins justice à ses autres qualités; il parle de lui sans la moindre trace de ressentiment, sans colère, avec une modération que ne gardera pas Chapelain en parlant de Ménage. Nous devons même à ce dernier un détail fort intéressant pour nous, et que nous n'avons trouvé nulle part ail-

(1) *Menagiana*, I, 36.

leurs. Le trait manquait à la physionomie de Chapelain : il la complète, et lui ôte cet air ridicule et pédant que bon nombre d'auteurs lui prêtent.

Ménage nous révèle en son ancien protecteur un mérite peu commun, qui est comme la fleur de la politesse, de l'éducation et du savoir. Un tel mérite n'est le fruit ni du travail, ni de la science, ni de l'étude ; mérite essentiellement français, bien parisien surtout, dont quelques salons gardent encore le secret. Nous voulons parler de ce don aimable et charmant de la causerie, cet art délicat d'occuper la conversation sans en devenir le tyran. Ainsi s'explique que Chapelain ait été admis de bonne heure dans les cercles les plus célèbres de Paris, à l'hôtel de Rambouillet, chez le cardinal de Retz, ou chez M^{me} de Sablé ; qu'il ait recherché cette société spirituelle et brillante ; qu'il ait aimé à se rendre rue Saint-Thomas du Louvre, à la place Royale, ou rue de Beauce, chez M^{me} de Scudéry, comme un habile capitaine aime à retrouver le théâtre de ses exploits et les lieux où il peut déployer ses qualités. « M. Chapelain, nous dit Ménage, avoit l'esprit si agréable, qu'il ne fournissoit pas seulement à la conversation, mais qu'il la remplissoit toute (1). » Bel éloge, en vérité, d'autant plus précieux, qu'il vient d'un adversaire, et qu'il nous montre ce que valent les vilaines médisances de Talemant.

Chapelain semble avoir eu à cœur de donner Ménage à Balzac, et cela dans un double but : celui de

(1) *Menagiana*, I, 360.

pourvoir « l'ermite de la Charente » d'un ami utile, et de le débarrasser aussi d'un adversaire dangereux. Dès 1638, il prépare le terrain, cherche à rapprocher les deux écrivains, et dépense à ce soin toutes les ressources de sa fine diplomatie. Il loue le savoir de Ménage, inspire au maître le désir de connaître le jeune savant; le défend, au besoin, mais avec mesure, avec sobriété, sans enthousiasme, comme sans illusion.

De bonne heure, en effet, Chapelain connut le caractère du personnage, ses qualités et ses défauts, son penchant à médire, son habileté à railler et à se moquer des gens. De là, — et c'est le côté piquant de ces recommandations, — une certaine gêne, un ton indécis, des éloges enveloppés de mille réserves. Chapelain ne veut pas trop s'avancer; il craint de faire à Balzac un présent funeste; il prend ses précautions, avertit de ne pas se livrer pleinement, en un mot, à cette amitié d'un nouveau genre, il donne l'intérêt pour fondement et la défiance pour règle.

En bon négociateur, Chapelain commence par écarter ce qui pourrait faire mauvaise impression: il excuse le jeune ami, relève ses qualités, enfin ne néglige rien pour lui attirer les bonnes grâces de l'ombrageux solitaire. En 1638, il assure Balzac que notre Angevin est étranger à la satire publiée contre lui (1); et, deux ans après, il l'innocente de certain méfait à l'endroit de La Mesnardière. « Ce n'est point

(1) Voy. plus haut, p. 228.

Ménage, écrit-il, qui a ruiné de réputation Mesnardière, c'est lui-même (1). »

Mais ou Chapelain développe avec adresse et chaleur tous ses moyens de défense, où il se montre avocat sincère, résolu à gagner sa cause, c'est quand il protège son client contre les préventions et les critiques de M^{me} de Sablé. L'effet produit était d'autant plus à craindre, que les renseignements venaient d'une femme de qualité et de beaucoup d'esprit. « Je vis hier M. le duc de la Rochefoucault, écrivait Balzac à Chapelain, qui me dit beaucoup de choses, et entre autres, que votre *Signora Vittoria* (2) tient le petit homme que nous connoissons pour un petit fou. Cela pourroit être, puisque le nombre en est assez grand; et peut n'être pas aussi, puisque la cour condamne souvent un homme sur une simple grimace (3). »

Le compliment n'était pas flatteur, et ne pouvait guère donner envie de faire amitié avec le « le petit fou. » Chapelain va tâcher de détruire l'effet de cette apologie désastreuse, et de rétablir une situation compromise par un tel jugement. La lettre est fort intéressante. De plus, nous y voyons M^{me} de Sablé en relations galantes avec le père de l'auteur des *Maximes*,

(1) Lettre à Balzac. du 21 mai 1640; I. 630.

(2) M^{me} de Sablé.

(3) Vol. I, p. 808, édit. in-f°, 1665; lettre avec la date fautive du 8 janvier 1650. — Les lettres de Balzac, édition de 1665, portent, pour la plupart, des dates fantaisistes. Nous indiquons souvent ces dates telles qu'elles se trouvent dans les *Œuvres complètes* de Balzac, mais sans en garantir jamais l'exactitude.

en attendant qu'elle donne au fils des conseils excellents, fruit d'une expérience déjà longue et d'une raison assagie. Le duc de La Rochefoucauld, le père, était né en 1588, et mourut au château de La Rochefoucauld (1) en 1650. Les curieux détails que nous allons donner ont échappé et à la malice de Tallemant, qui n'eût pas mieux demandé que de les connaître, et à la bienveillance de M. Cousin, qui eût été fort empêché de les apprendre. « Je suis étonné, répond Chapelain un peu piqué, le 28 août 1639, de ce qui peut avoir fait tomber dans la conversation de M^{me} la Marquise et de M. le duc de La Rochefoucauld le pauvre Ménage; et comment ce dernier (2), qui n'est jamais avec l'autre que pour lui dire de vieilles douceurs, l'a engagé à s'expliquer sur une matière qui étoit si peu de leur génie et de leur inclination. Cela me prouve encore plus que jamais que souvent on joue à la mouche (3) dans le Conseil, lorsqu'on croit qu'on y résout les affaires les plus importantes, et que deux personnes galantes sont bien souvent ensemble sans dire des pointes, ni se parler d'amour. »

(1) Dans la Charente.

(2) Le duc de La Rochefoucauld, qui avait alors cinquante ans. — M^{me} de Sablé en avait près de quarante. Elle était née en 1599, et non en 1608, comme on le dit souvent. Voy. M. Cousin, *Madame de Sablé*.

(3) C'est-à-dire qu'on frappe sur le voisin, au lieu de s'occuper des affaires. « Mouche, » dit le *Dictionnaire de Trévoux*, « jeu d'écoliers, où l'un d'eux, choisi au sort, fait la mouche, sur qui tous les autres frappent, comme s'ils la vouloient chasser. » Edit. de 1771.

Puis vient la défense de l'accusé, présentée avec toute l'ardeur d'une amitié récente. Chapelain, à cette époque, connaît Ménage depuis peu. Il n'a encore eu que « deux entretiens » avec lui ; mais il a été charmé, et il prie Balzac de ne rien croire, ou du moins de rabattre beaucoup des vilains rapports, des critiques et des railleries à l'adresse « du petit homme. » — « Je ne sais, ajoute-t-il, sur quoi se peut fonder M^{me} la marquise de Sablé pour condamner de folie un homme qui a réputation d'avoir du sens, et qu'en deux entretiens que j'ai eus avec lui, je n'ai point jugé qu'on peut accuser d'avoir la tête creuse. Je sais, d'ailleurs, que cette personne n'est pas téméraire dans ses jugemens, et que, pour M. Ménage, la passion ne la peut avoir préoccupée (1). Pour vous en dire mon opinion, si elle s'est trompée, comme je le crois, c'est qu'elle a trouvé en Ménage un esprit confit en doctrine, de celle des bons anciens, un style conforme à sa sorte de savoir, et l'air tout différent de celui de la cour, qui est le seul qui a cours dans l'étendue de son obéissance. Sur quoi, elle aura prononcé désavantageusement pour lui, et je ne le trouve pas étrange, pour ce que peu de gens au monde peuvent garder cette équité de n'examiner autrui par son goût propre. Nous faisons tous, de notre façon de concevoir les choses, la règle du bien et du mal ; et louons et blâmons, absolvons et condamnons les hommes, selon que leurs actions s'approchent ou s'éloignent de ce que nous ferions. » Observation excellente, bien

(1) Prévenue.

digne d'un moraliste ami de Port-Royal et exprimée en fort bons termes. Il était difficile de faire mieux valoir la science de Ménage, et d'être plus poliment, avec plus de courtoisie, d'une opinion absolument contraire à celle de M^{me} de Sablé. Mais, pour le noter en passant, comme ce jugement porté par Chapelain en 1639, diffère de celui qu'il rédigea en 1662, et que nous avons cité plus haut !

L'explication du dédain de la spirituelle marquise pour « tant de grec et tant de grammaire ; » la raison de son éloignement pour des études étrangères à une femme du monde, tout cela aussi est fort ingénieux et exprimé avec beaucoup de sens et de finesse. « M^{me} la marquise de Sablé, continue Chapelain, a vu une si grande différence entre son esprit et celui de M. Ménage que, ne s'estimant pas extravagante, elle a cru qu'il falloit qu'il le fût, ne considérant pas que l'extravagance pouvoit être de son côté ; et que, quand elle seroit aussi sensée que je la crois, — et qu'elle l'est en effet, — ce n'est pas une bonne conséquence que les choses qui sont différentes soient contraires. Mais voilà bien philosopher sur rien. Autant que je puis juger de l'un et de l'autre, ils sont tous deux gens raisonnables ; mais ils ont le débit du raisonnement divers, et ce n'est pas merveille que cette diversité ait fait penser à une dame qu'il y avoit quelque chose de pis, puisque, auprès d'elle, c'est n'être pas sage que de ne leur plaire pas (1). »

(1) Lettre à Balzac, du 28 août 1639 ; I, 847.

CHAPITRE XIII.

Ménage. — Négociations de Chapelain en faveur de Ménage. 1639. Balzac avide de compliments. Ménage l'en accable. Service rendu par Ménage à Balzac. Il aide un neveu de Balzac dans un procès. 1640. Balzac et Ménage lient amitié ensemble. 1640. Balzac le prend de haut avec son nouvel ami. Celui-ci a permission d'écrire à Balzac, 23 septembre 1640. Ménage débute mal avec Balzac. Chapelain prend sa défense. Profit que Ménage retire de son amitié avec Balzac. Chapelain alarmé de cette intimité. Il voudrait que Balzac fût plus réservé.

Le plaidoyer eut plein succès, et partant l'avocat gain de cause. Balzac ne fut pas fâché d'apprendre que Ménage était moins « fou » et moins méprisable qu'on n'avait dit. Vers les premiers jours de septembre 1639, il répondait à Chapelain : « Que votre bonté et votre justice sont grandes !... Ce que vous m'écrivez sur ce sujet est tiré de la plus fine raison, et *ex ipsius visceribus veritatis*, ainsi que parlent Messieurs mes maîtres. Il est certain que nos gens de cour se donnent un peu trop de licence et qu'ils étendent leur

juridiction plus loin qu'ils ne doivent. S'ils ne peuvent souffrir notre jeune docteur, qui a sacrifié aux *Grâces*, de quelle façon traiteroient-ils le farouche Heinsius (1), s'il lui prenoit envie de faire son entrée dans les cabinets? Avec combien de huées en auroient-ils chassé le vilain Crassot et l'indécrottable Demsterus (2)? » Chapelain put s'applaudir bientôt du résultat obtenu : il ne restait plus aucune trace de prévention dans l'esprit de Balzac et le négociateur pouvait poursuivre l'œuvre commencée. « J'ai lu avec un extrême plaisir, répondait celui-ci le 11 septembre 1639, toute la tirade de la bonne et de la mauvaise pédanterie que vous a inspirée l'intérêt de M. Mesnage, et je tombe d'accord de tout ce qu'elle contient (3). »

Dès le mois de juillet de cette même année, les affaires étaient en bonne voie et assez avancées de part et d'autre, pour que Ménage pût parler d'aller à Balzac avec l'espérance d'être bien reçu. « Je chercherai M. Mesnage, écrit le 17 juillet Chapelain, et lui ferai voir ce que vous m'écrivez de lui. Votre curiosité satisfera la mienne, s'il me donne quelque chose de lui à vous envoyer. Il est savant, sans doute, en l'une et l'autre langue. Nous verrons s'il est dépaycé

(1) Daniel Heinsius, avec lequel Balzac avait eu maille à partir en 1636. Voy. plus loin, p. 338.

(2) Balzac, *Œuv. comp.*, p. 811. — La lettre porte la fausse date du 4 février 1640. — Jean Crassot, professeur de philosophie au collège Sainte-Barbe, mort en 1617. — Thomas Dempster, savant écossais, né en 1579, mort en 1625.

3. Lettre à Balzac, du 11 septembre 1639; I, 493.

de l'Université et s'il écrit les choses en honnête homme. » Puis, dans la même lettre, et comme pour sonder Balzac, qui redoutait les visites des importuns, Chapelain ajoutait : « J'oubliois à vous dire que M. Mesnage, en me parlant de vous, me dit qu'il étoit résolu de vous aller faire une visite à Balzac, lorsqu'il fut à Angers la dernière fois; mais que ses affaires lui rompirent ses mesures, et lui ôtèrent cette consolation (1). »

Enfin, pour triompher non des résistances, mais des coquetteries de Balzac, Chapelain emploie le moyen infailible, d'un effet toujours assuré sur le cœur du vaniteux écrivain. Il lui montre en Ménage un admirateur, un homme dont la conquête est faite, et qui n'attend que le signal pour entrer dans le cortège des amis et chanter à son tour les louanges du maître. Balzac étoit un humaniste consommé, l'un des meilleurs de son temps. Il maniait l'idiome de Cicéron et de Virgile avec autant de souplesse, d'art et de distinction que sa langue maternelle. En 1640, il adresse une épître latine à Maynard : *Ad Franciscum Mainardum invitatio* (2). Le célèbre épistolier, ravi de son œuvre, comme de coutume, fait cependant le modeste; et, sur un ton demi-plaisant, demi-sérieux, charge Chapelain de lui signaler ses fautes. « Ma dernière lettre envoyée, lui écrit-il au mois d'août 1640, quelqu'un m'a assuré que c'étoit une pièce incomparable. Voilà un grand mot pour un

(1) Lettre à Balzac, du 17 juillet 1639; I, 458.

(2) Balzac. *Œuv. compl.*, édit. in-f°, vol. II, p. 2.

courtisan peu assidu de votre Apollon (1) et pour un docteur en langue vulgaire. Aussi n'ai-je pas tant de foi, que je croie d'abord être citoyen romain, parce qu'un provincial me l'a dit. C'est donc à vous, Monsieur, à m'éclaircir là-dessus, et si vous voulez associer Monsieur l'abbé de Saint-Nicolas (2) dans le jugement de cette importante affaire. je vous envoie une nouvelle copie des pièces que vous mettrez, s'il vous plaît, entre ses mains. Il est, sans doute, *rerum nostrarum acerrimus et integerrimus iudex, possidetque in supremo gradu, ut Magistri loquuntur, facultatem judicatricem*. Observez-y toutes mes fautes et me faites la faveur de les marquer, afin que je les corrige; car, c'est une dangereuse chose de parler une langue morte (3). »

Tous les auteurs sont chatouilleux : et, quand ils demandent des critiques, quand ils vous donnent sur leurs écrits « un pouvoir despotique (4), » il est bien entendu que vous userez sagement de votre *pouvoir*, et que vous accorderez les éloges qu'on sollicite et qu'on attend. Mais cette délicatesse, « le docteur en langue vulgaire » la poussa plus loin que personne. Chapelain y avait été trompé jadis, et sa franchise avait failli le brouiller avec le grand homme. Depuis, rendu plus avisé et instruit par l'expérience, il ne hasarde aucune observation; il applaudit sans réserve

(1) C'est-à-dire : qui ne fait pas de vers français comme vous.

(2) Henri Arnould, le futur évêque d'Angers.

(3) Lettre à Chapelain, avec la date fausse du 4 septembre 1640, vol. I, p. 829, édit. in-f^o.

(4) Boileau, *Art poétique*, chant I.

et, au besoin, fait applaudir les autres. Il exagère à dessein, et ne dit pas toute la vérité. On s'est étonné de ces perpétuelles hyperboles, de ce ton lyrique, de cet enthousiasme toujours prêt à éclater; en voilà la raison et l'excuse : le maître n'admettait pas d'autre langage, quand on parlait de lui. Aussi, fidèle à la règle de conduite qui lui a été imposée, et peu jaloux du rôle de « censeur solide et salutaire, » dont parle Boileau, Chapelain ne manque jamais de prodiguer les éloges, de se pâmer d'admiration et de faire pâmer les auditeurs.

Le 19 août 1640, il répond à Balzac. « J'ai lu et relu, lui dit-il, avec un plaisir extrême, et jusques à l'admiration, la belle épître latine que vous avez envoyée à M. Maynard, et je suis très marri que cela ne vous prend que par verve, autrement je vous exhorterois de vous solliciter souvent, et de ne pas laisser tarir une veine qui coule si doucement, et fait un bruit si haut et si harmonieux tout ensemble. L'opinion générale de tous ceux à qui je l'ai déjà lue est qu'elle est meilleure encore que la première (1), quoique la première fût si belle, qu'il ne sembloit pas qu'on en pût faire une seconde qui en pût approcher. C'est mon sentiment aussi, et, tout de bon, vous devriez vous exercer plus souvent en ce genre que vous ne faites. Vous verrez, par le billet de M. de Saint-Nicolas, combien il s'en est tenu obligé.

(1) *Ad Franciscum Mainardum, Romæ reducem, querela*, vol. II, 1. Seconde partie.

M. Mesnage l'a vue et admirée et, devant lui, M. Lhuillier (1). »

Pour mieux gagner l'affection de Balzac, « le jeune docteur » eut l'adresse de joindre à ses hommages des services effectifs. Le neveu de Balzac, Bernard de Forgues, était alors embarrassé dans les difficultés d'un procès. Ménage sut se rendre utile, unit ses efforts à ceux de Henri Arnould et de Lhuillier, et acheva ainsi de gagner les bonnes grâces de l'oncle. « Ces trois, ajoutait Chapelain attentif à faire valoir son homme, avec M. Conrart, M. de Voiture, M. de Vaugelas et l'hôtel de Rambouillet, agiront vertement pour l'intérêt de M. de Forgues, lequel aura eu aujourd'hui, comme je crois, ce qu'il demandoit avec tant d'instance, que son procès fût mis sur le bureau (2). » Le service rendu toucha d'autant plus, qu'il s'agissait des intérêts de la nièce de prédilection de Balzac. Marie de Campaigno (3), fille d'Anne Guez de Balzac et de François Patras de Campaigno, venait d'épouser, au mois de février 1640, Bernard de Forgues. Celui-ci était maréchal de camp, et propriétaire du château de Neuillac, à quelques kilomètres d'Angoulême, château d'où sont datées bon nombre de lettres de Balzac.

Le 26 août, Chapelain lui signalait encore le zèle de Ménage, et le nommait, non sans intention, dans la

(1) Lettre à Balzac, du 19 août 1640 ; I, 673.

(2) « Bureau, terme de Palais. Table sur laquelle on met les sacs des procès à juger. *Le procès est sur le bureau.* » Richalet.

(3) Chapelain écrit *Campagnol* ou *Campagnolles*.

longue file des amis qui sollicitaient en faveur du neveu. « Il ne se peut agir avec plus de chaleur, écrit-il à Balzac, dans l'affaire de M. de Forgues, que font MM. de Saint-Nicolas, de la Victoire, Lhuillier, Silhon, de Grasse, Mesnage, Patru, Conrart, Vaugelas, Voiture et l'hôtel de Rambouillet; mais M. de Forgues craint que le seul M. Meusnier ne soit plus puissant à lui nuire que toute notre troupe à le servir. Dieu veuille que son appréhension soit vaine (1)! »

Enfin, grâce aux soins persévérants de Chapelain, dès le commencement du mois de septembre 1640 la partie était gagnée : Balzac et Ménage étaient définitivement amis. Nous avons cité ailleurs la lettre où l'heureux négociateur s'applaudit de son œuvre, trace un portrait charmant du nouvel allié de Balzac, et répond de lui comme Balzac devait répondre de Costar. « C'est, en vérité, un très galant homme, disait-il, et peu digne des mauvais offices qu'on lui avoit faits auprès de moi (2). » Ménage ne remercia pas directement d'un si grand honneur. L'étiquette, sans doute, ne permettait pas tant de familiarité, et commandait plus de révérence à l'égard d'un si haut personnage. Les contemporains, nous dit Bayle, avaient créé pour lui une dignité nouvelle; et, comme il y avait alors la charge de Grand-Maître de l'artillerie ou de Grand Ecuyer, ils lui avaient donné celle de Grand Epistolier de France (3). Aussi, quelques lignes transmises

(1) Lettre à Balzac, du 26 août 1640; I, 675.

(2) Lettre à Balzac, du 2 septembre 1640; I, 676.

(3) Bayle, *Dictionnaire critique*, art. Balzac.

à Balzac par l'intermédiaire de Chapelain, durent apporter d'abord l'expression de la gratitude du jeune homme. C'est presque le cérémonial usité entre les puissances, qui traitent par ambassadeurs. « Vous verrez, dans le billet de M. Mesnage, ajoutait Chapelain, comme il a reçu ce que vous disiez de lui dans vos dernières. »

A son tour, en homme qui a le sentiment de sa dignité et sait garder son rang, Balzac répond par son chargé d'affaires. Il y a là, croyons-nous, une petite finesse diplomatique, et qui n'est pas l'effet du hasard. Le ton est dédaigneux ; c'est l'air important et protecteur du suzerain à l'égard d'un vassal. La cérémonie de l'hommage terminée, et pour mieux affirmer son autorité, le noble seigneur lève la séance, congédie son monde, et tourne gravement le dos à l'assemblée. Balzac semble traiter Ménage et recevoir ses protestations avec le même sans-gêne. Heureusement, Chapelain est là pour adoucir les choses ; pour ne rapporter que la moitié des paroles du maître, et supprimer ce que le reste pourrait avoir de désagréable. « Je suis si satisfait de la lettre que votre ami vous a écrite, répond dédaigneusement Balzac, qu'un second compliment ne sauroit rien ajouter à ma satisfaction. J'ai cru, au contraire, que je serois incommodé de cet excès comme de deux dîners en un jour, et vous savez bien qu'on se soule des meilleures choses. Il est, certes, très galant homme et tel que vous me le figurez. Souvent ce qu'il dit mérite d'être allégué. Mais n'y aura-t-il point moyen d'avoir quelques-unes de ses réponses ingénieuses qu'il vous a réci-

tées ? N'importe, pour moi, qu'elles soient venues après coup, ou sur-le-champ, qu'elles soient nées en présence (1), ou apportées du logis, pourvu qu'elles soient ingénieuses (2). »

Balzac était un auteur avisé : il faisait à l'avance ses provisions d'esprit, les emmagasinait avec soin, et s'en servait ensuite au moment convenable. « M. de Balzac, disait Ménage, étoit abondant en pensées, et en faisoit amas par avance, pour les placer en quelques-uns de ses écrits. Sur quoi je vous dirai une badinerie à son égard. Comme nous nous entretenions de ce qui peut rendre heureux, je lui dis : *Sanitas sanitatum, et omnia sanitas*. Il me pria cependant de ne point publier cette pensée, parce qu'il vouloit lui donner place en quelque endroit. En effet, il s'en est servi dans quelqu'un de ses ouvrages (3). »

Le 23 septembre 1640. Chapelain répondait à Balzac, au sujet « des réponses ingénieuses » que celui-ci désiroit se procurer. « Je voudrois avoir assez de mémoire, lui disait-il, pour satisfaire votre curiosité sur les bons mots de notre ami. Mais, je suis aussi bien destitué de cette partie que des autres qui la devoient récompenser (4). En voici pourtant un qui s'y est attaché, et que je ne crois pas que j'en sorte jamais. On

(1) Du latin *in presentia*, « sur le moment. » La locution n'est pas dans Richelet.

(2) Lettre qui porte la date du 1^{er} novembre 1640, vol. I, p. 834, édit. in-f°.

(3) *Menagiana*, I, 134.

(4) Dans ses lettres, en effet, Chapelain se plaint souvent de sa mauvaise mémoire.

disoit que Pagan (1), se plaignant de ce qu'on l'avoit voulu obliger de haranguer à l'académie de la vicomtesse d'Auchy, disoit que c'étoit sans raison ; qu'il portoit les armes, et faisoit ce que les autres disoient. Notre ami , qui étoit présent , en la présence d'un de ces jolis académiciens, repartit tout court : *Il ne fait donc que des sottises ; car ils ne disent autre chose.* A l'avenir, je serai soigneux de les marquer , ou je le prierai de commander à son Tiron (2) qu'il les recueille de sa bouche , et qu'il en fasse un volume qui nous fera moins regretter la perte de ceux de Cicéron (3). »

Cette plaisante académie n'est pas inconnue , et grâce à Chapelain , à Balzac et à Tallemant (4) , elle a gardé une certaine célébrité ridicule. L'émule de M^{me} de Rambouillet, Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Auchy , et que Malherbe avait chantée jadis, tenait chez elle, en 1638, *une académie féminine*, dont se moque Chapelain (5). Les réunions se tenaient fort régulièrement , et avaient lieu tous les mardis. La dame n'étoit plus bien jeune en 1638 , et mourut le 3 janvier 1646. « C'est à mon gré, écrit d'un ton railleur Balzac en 1638 , une belle chose que ce sénat fémi-

(1) Blaise-François de Pagan, le maître de Vauban, né à Avignon en 1604, mort à Paris en 1665.

(2) Girault, secrétaire de Ménage, comme Tiron étoit celui de Cicéron.

(3) Lettre à Balzac, du 23 septembre 1640 ; I, 690.

(4) Voy. *Historiette de la vicomtesse d'Auchy* ; I, 225, édit. in-12.

(5) Lettre à Godcau, du 18 février 1638 ; I, 202.

nin qui s'assemble tous les mercredis (1) chez Madame ***. Il y a longtemps que je me suis déclaré contre cette pédanterie de l'autre sexe, et que j'ai dit que je souffrirais plus volontiers une femme qui a de la barbe qu'une femme qui fait la savante..... Tout de bon, si j'étais modérateur de la police, j'enverrais filer toutes les femmes qui veulent faire des livres (2). »

Enfin, après un noviciat de deux ans, le 23 septembre 1640, Ménage fut admis aux honneurs de la présentation. Entendons-nous : il eut permission d'écrire directement à Balzac une belle lettre, bien humble, surtout fort laudative, ce que l'auteur du Socrate chrétien ne dédaignait nullement, malgré le dégoût qu'il affectait pour les louanges. Chapelain transmit l'épître avec force recommandations, comme il avait transmis auparavant les assurances de respect et d'affection du spirituel avocat. « Il y a apparence, dit-il à Balzac, que si le billet que je vous ai envoyé de M. Mesnage vous a plu, la lettre qu'il vous écrit à cette heure vous ravira, puisque vous estimez tout de lui, et plus par conséquent les choses qu'il aura le plus polies. Je parle ainsi de sa lettre sans l'avoir vue, ne croyant pas qu'il y eût personne assez hardi pour vous écrire avec négligence, du moins la première

(1) Balzac se trompe : les réunions avaient lieu *le mardi*.

(2) Lettre de Balzac à Chapelain, avec la date fautive du *dernier septembre 1638*, vol. I, 777, édit. in-f°. — La lettre de Chapelain, à laquelle répond ici Balzac, est du 22 *mars 1638* ; *Lettres de Chapelain*, I. 217.

fois ; ni que la liberté de notre ami aille jusque-là , que de vouloir occuper vos yeux à une lecture qu'il ne pense digne de vous. Et , certes, quand je me souviens du style pédestre et vulgaire avec lequel j'ai toujours traité avec vous , je m'en fais conscience à moi-même , et me reconnois effronté jusques à l'excès. Mais tout le monde ne fait pas si bon marché de sa réputation que moi en matière d'esprit, et ne se contente pas, comme je fais , de la louange que peut acquérir la bonté à un homme. »

Pour que rien ne manquât au cérémonial usité, quand un souverain daigne conclure une alliance, Ménage envoyait ses présents : c'était une *charrette* de livres , qu'allait apporter le prochain messenger. « Avec la lettre, ajoutait Chapelain , vous aurez des vers latins de M. L'Huillier et de M. Grotius. J'avois les premiers, et vous les eusse envoyés ce voyage. Mais il faut laisser le champ libre à M. Mesnage, et lui faire valoir tous les soins qu'il a voulu prendre pour vous. Il vous marquera sans doute , dans sa lettre, tous les livres de M. Grotius qu'il vous envoie et dont j'ai chargé le bon Rocolet (1), pour vous les faire tenir par ce messenger. Il y en a assez pour combler une petite charrette ; et je crois que vous vous étonnerez de la grosseur du paquet (2). »

Quelques jours auparavant , le 17 septembre , Cha-

(1) Pierre Rocolet, l'éditeur et l'expéditionnaire de Balzac. Il avait publié, entre autres, le second recueil de Balzac : *Lettres de M. de Balzac*, 1 vol. in-8°, 1636. Il mourut le 19 janvier 1662.

(2) Lettre à Balzac, du 23 septembre 1640 ; I. 690.

pelain écrivait à Ménage une lettre charmante, modèle presque achevé de délicatesse et d'urbanité. S'adressant à un bel esprit, il a mis une certaine coquetterie à laisser de côté son style « pédestre ; » comme pour montrer qu'il savait, au besoin, écrire les choses « en honnête homme, » et qu'il était depuis longtemps « dépaycé de l'Université. » — « Je n'ai garde, disait Chapelain, de manquer à envoyer sûrement à M. de Balzac les livres que votre homme me vient d'apporter ; mais, parce qu'ils ne peuvent faire ce voyage que par le messenger, notre ami sera plus longtemps à les recevoir que le paquet qui partira par le premier ordinaire avec l'élégie de notre ami (1), que j'avois apprêtée pour lui envoyer, et que je retiendrai afin que vous soyez son présentateur général, et qu'il n'ait obligation qu'à vous cette semaine. Au reste, il n'est bruit que de vos présens, et il n'y a point de nation qui ne se sente de vos grâces. M. Lilli (2) me vint voir, avant hier, et me dit que vous lui aviez aussi donné le *Tacite* de l'ami Ablancourt. Il faut que vous ayez une mine de livres plus riche que celle du Potosi. Vous obligez assez par votre amitié, sans y ajouter vos largesses. Mais vous voulez vous assurer de vos amis par toutes voies, et vous penseriez qu'on vous échapperait, si vous n'aviez lié que d'une chaîne les cœurs que vous avez conquis. »

Il était difficile d'être plus aimable et, tout en par-

(1) L'élégie de Lhuillier sur la mort de Peiresc ; la suite des lettres semble l'indiquer.

(2) Camille Lilli, Italien, ami de Chapelain.

lant de Balzac , de faire soi-même de plus gracieuses avances. Chapelain assure Ménage que tous ses présents seront reçus avec une extrême gratitude, et serviront à consolider une amitié qui le comble de joie. « Il faut attendre, ajoute-t-il, quel sera le ressentiment de votre esclave d'Angoumois (1) sur vos profusions, et comment il exprimera la honte ou le plaisir d'avoir été accablé ainsi de vos bienfaits. Ils portent leur prix et leur recommandation avec eux, et il seroit inutile que je me misse en peine de lui en relever le mérite. C'est pourquoi je lui en laisserai le jugement à lui seul, pour ne pas faire un autre panégyrique à Hercule (2), et ne pas vouloir persuader une chose qui se persuade toute seule. Je lui parlerai seulement du bienfacteur, et l'assurerai qu'il lui est encore plus acquis que ses livres, et que cette acquisition ne sera jamais sujette à retrait (3). »

Ménage, en écrivant sa première lettre à son « esclave d'Angoumois, » ne paraît pas avoir trouvé la note juste. Aussi Balzac fit-il une réponse presque ironique, « pleine de passion, » remplie surtout d'hyperboles et de louanges enthousiastes, dans le genre de celles que le jeune docteur venait de prodiguer à pleines mains. « Si votre passion est aussi vraie qu'elle est éloquente, lui écrit Balzac au mois de septembre 1640, et si elle allume autant de feu dans vo-

(1) Balzac.

(2) Proverbe grec : « Faire une chose inutile, » comme de célébrer Hercule que personne ne songe à attaquer.

(3) Lettre à Ménage, du 17 septembre 1640 : I. 687

tre âme qu'elle jette de lumière en vos paroles, n'en déplaît à Socrate (1), je suis le plus heureux amant qui se mêla jamais de faire l'amour aux belles âmes (2). » Ce bel enthousiasme ne l'empêche pas de railler l'emphase du nouvel ami, « les longs et avides baisers » donnés à sa lettre, et la solitude cherchée pour la lire plus à loisir. « Le secret que vous avez cherché, lui dit-il, et la solitude que vous vous êtes faite pour jouir sans témoins du papier que vous prêta Monsieur Chapelain m'oblige de m'écrier : *Honni soit qui mal y pense!*... Mais que dirai-je de ce que vous fermâtes la porte sur vous, et vous fortifiâtes en votre chambre, afin que personne ne vous troublât en la possession d'une douzaine de lignes? »

La leçon était désagréable, et ne dut pas faire rire Ménage : du moins, elle l'avertit qu'à l'avenir, s'il voulait plaire, il devait modérer un peu ses exagérations. Chapelain, de son côté, n'essaya pas de défendre le malencontreux début de son protégé. Il avait appris, à ses dépens, à être toujours de l'avis de Balzac. Aussi, à son exemple, et avec autant d'esprit que lui, il se moque de la maladresse du jeune avocat, tout en se portant garant de la sincérité des sentiments exprimés.

Le 15 octobre 1640, il parle de l'affaire à Balzac. « J'ai trouvé de la lettre de M. Mesnage, lui dit-il, ce que vous m'en écrivez. Elle est pure pour le

(1) *Socrate* pourrait bien désigner Chapelain.

(2) Lettre de Balzac à Ménage, vol. I, p. 626, avec la date fautive du 5 novembre 1639.

style et tendre pour les sentimens. Et, certes, je suis persuadé que son affection est très sincère, et que, dans la recherche qu'il fait de vous, il y a bien autant de zèle que d'ambition. Les retraites, néanmoins, pour lire la lettre où vous parliez de lui, ces exultations secrètes, ces baisers redoublés, *e tutte queste altre moine* (1), me semblent passer un peu le vraisemblable, et ne se devoir prendre que figurément pour relever la chose, et lui donner un plus beau corps. Mais, à vous dire mon sentiment là-dessus, je l'ai trouvé imprudent d'avoir dépensé et employé d'abord toutes ses couleurs sur une lettre qui ne lui étoit pas écrite (2). Il les falloit réserver pour celle que vous lui écrirez, pour laquelle il faut qu'il demeure muet, s'il ne veut répéter les mêmes choses. Un bon mesnager n'eût pas jeté toute sa poudre aux moineaux, et se fût gardé une poire pour la soif. Nous verrons pourtant comment il s'en démêlera; et peut-être a-t-il des magasins inconnus, et qu'il nous étalera des pièces de mise, et qu'il n'aura point été chercher en la boutique des hyperboles (3). »

La lettre attendue arriva presque aussitôt, accompagnée d'une pièce adressée à Ménage, et lue en grande cérémonie, « en plein cabinet des frères Putéans, *magnis comitiis*, et tous les confrères assemblés. » La pièce étoit intitulée : *De hypercritico Galeso*,

(1) *Moine*, « caresses, cajoleries. »

(2) La lettre adressée à Chapelain, et qui renfermait quelques mots à l'adresse de Ménage. Voy. plus haut, p. 192, la lettre de Chapelain à Balzac, du 2 septembre 1640.

(3) Lettre à Balzac, du 15 octobre 1640; I, 704.

ad Egidium Menagium, Ludus poeticus (1). Balzac mettait une certaine vanité à passer pour « une personne valétudinaire. » Il croyait par là se rendre plus intéressant, et étonner davantage son monde par l'activité de son esprit. Il joue au philosophe stoïque; il affecte de mépriser la souffrance et de broder de belles périodes au milieu des continuelles tortures de la maladie.

Chapelain, ravi de cette force d'âme dans un corps si infirme, ne manque pas de s'extasier, et de trouver merveilleux que le patient puisse méditer, composer, écrire, dans le triste état où il est réduit. « Est-il vrai, lui dit-il d'un air de doute, que pendant vos douleurs vous ayez écrit à M. Mesnage la lettre qu'il m'a montrée, et que les vers qui sont dedans soient des fruits de votre indisposition? A vous dire le vrai, il n'y a guère d'apparence; et, si je n'avois un excès de foi pour tout ce que vous me dites, je croirois, en lisant ces belles choses, ou que vous les avez faites en pleine santé, ou que votre maladie étoit de celles qui enlèvent l'esprit au-dessus de lui-même, et font parler grec ceux qui en sont affligés (2). »

Ménage eut hâte de tirer profit de l'alliance qu'il venait de faire : il ne tenait pas à rester un ami honoraire, et demanda sans retard à avoir place dans les lettres du maître, comme d'autres, dans la suite, seront fiers qu'on parle d'eux dans le *Mercur*.

Balzac parle de Ménage à Chapelain, et feint de cé-

(1) Balzac, *Œuv. compl.*, vol. I, p. 14, Seconde partie.

(2) Lettre à Balzac, du 20 octobre 1640; I, 708.

der aux obsessions de l'ami qu'on vient de lui donner. « Puisqu'il a autant d'envie, écrit-il, de voir son nom dans mes lettres que Cicéron en avoit de voir le sien dans les histoires de Lucéius..., je vous supplie de lui dire que je l'aime tant, qu'encore que je haïsse tout ce qui s'appelle lettre, j'en ferai imprimer un volume (1). »

C'était aller bien vite en besogne, et plus vite que ne voulait Chapelain. Celui-ci, à travers tous ses éloges, n'avait cessé de faire des réserves, de recommander de se tenir sur ses gardes, et de n'avancer qu'avec les plus grandes précautions, comme on avance sur un terrain glissant. Mais Balzac faisait la sourde oreille ; il avait hâte d'attacher « le jeune docteur » à son service, comme il y avait attaché Costar. Dans les lettres de *Socrate*, il prenait les compliments à l'adresse de Ménage, sans grand souci des conseils qui s'y trouvaient. Chapelain n'insistait pas, et ne pouvait pas insister : il eût paru vouloir détruire de ses propres mains l'œuvre qu'il venait à peine de terminer. Il applaudissait aux bonnes dispositions de Balzac, se gardant bien de la moindre observation sur un entraînement qu'il aurait désiré un peu plus modéré. Le 20 octobre 1640, il lui répond avec une légère nuance d'ironie : « Nous devons aller remercier M. Mesnage en corps, dit-il à Balzac, s'il est vrai que ce soit pour l'amour de lui, et pour contenter son ambition, que vous voulez imprimer un nou-

(1) Lettre à Chapelain, datée du 20 août 1641, au lieu de 1640; *Œuv. compl.*, vol. I, p. 857.

veau volume de vos lettres. Mais pourquoi le diriez-vous, s'il n'étoit vrai ? et qui vous obligeroit à m'y faire engager ma parole envers lui, si vous n'aviez dessein de la dégager ? Pour moi, je m'en réjouis d'avance, et le vais publier partout, de peur que vous ne vous en repentiez, et que le public soit privé de ce bien (1). »

Ne pouvant railler Balzac, Chapelain raille Ménage, et, avec lui, d'autres écrivains du temps. C'était alors l'usage, autorisé par bon nombre d'exemples, et aussi par des difficultés réelles, de traiter les noms propres français avec un sans-gêne absolu ; et, sous prétexte de les traduire en latin, de les travestir ou mieux de les égorgier. « Je suis tout de votre opinion, disait Chapelain, pour ce qui regarde l'*Egidius Menage* ; et je ne le blâme pas seulement, comme vous, pour ce que l'idiome y est mélangé, mais encore pour ce qu'écrivant en latin il falloit, de nécessité, dire *Menagius* ; et que ce n'eût pas été une moindre disconvenance de mettre Gilles Mesnage, en un même idiome, à la tête d'une lettre d'un idiome différent. Ma règle, en ces choses, est que le seul droit qu'a l'écrivain est de donner aux noms propres la terminaison en la langue où il écrit, quoique Carademus (2), par un trop grand scrupule, le pratiqué à la Mesnage, et qu'il se doit en-

(1) Lettre à Balzac, du 20 octobre 1640 ; I, 708.

(2) Il faut lire *Camdenus*, pense M. Tamizey de Larroqué. William Camden, auteur des *Annales rerum anglicarum, regnante Elisabetha*, 1615-1625. Il était né à Londres en 1551, et mourut en 1623.

core plus garder de traduire les noms propres à la manière de Paule Emile (1), qui appelle *Quadrigarius* celui qui se nommoit Charpentier, et de M. de Thou qui faisoit un *Interamnus* de ces MM. d'Antragues (2).

» Je plains la peine que la lettre vous a donnée, mais vous avez pris cette peine volontairement; et si l'on y réplique, je vous laisse en liberté de n'y point repartir; et je ne crois pas que l'homme (3) s'y attende, quand même il vous donneroit le bonjour de la part de Grotius (4). »

Le bonjour fut donné en effet; et Balzac, qui savait fort bien, selon son intérêt, vaincre son dégoût pour les lettres, se garda de profiter de la liberté que lui laissait Chapelain. Il écrivit de nouveau à Ménage, et accompagna sa lettre de toutes sortes *d'exultations*, à propos de cette récente amitié (5).

En même temps, il faisait part à *Socrate* de sa dé-

(1) Paolo Emili, en latin *Pautus Æmilius*, né à Vérone vers 1460, et mort en 1529. Louis XII le fit chanoine de Notre-Dame. Il est auteur d'une histoire : *De rebus gestis Francorum, libri IV*. L'ouvrage s'étend de l'origine de la monarchie à la cinquième année du règne de Charles VIII.

(2) *Inter et amnis*, « cours d'eau, » en latin. — Jacques-Auguste de Thou, 1553-1616, auteur d'une excellente histoire : *Historia rerum sui temporis, libri CXXXVIII*; elle commence à l'année 1543, et s'arrête en 1607. C'est le père du malheureux de Thou, décapité à Lyon le 12 septembre 1642.

(3) Ménage.

(4) Lettre à Balzac, du 20 octobre 1640; I, 709.

(5) Lettre de Balzac à Ménage, *Œuv. compl.*, vol. I, 627, avec la date évidemment fautive du 30 septembre 1649, au lieu de 1640. La lettre précédente à Ménage, dans le volume, est datée

termination, et lui annonçait son projet de publier un nouveau volume de lettres, afin de contenter Ménage. Son premier recueil, on le sait, celui qui avait fait sa réputation, avait paru en 1624 (1). « Il faut avouer, répond-il à Chapelain, que ce remerciement que vous voulez faire en corps à monsieur Ménage est une invention bien digne de vous et de cette amitié qui sait si bien chercher de nouveaux biais et de nouvelles manières de m'obliger. Je serai homme de parole, n'en doutez pas : mais pour faire le volume plus raisonnable, il faudroit que vous m'aidassiez, et qu'il me fût permis de tirer des lettres que vous avez de moi ce qui se pourroit communiquer au public, sans profaner nos mystères (2). » Le recueil promis parut en effet, mais longtemps après, en 1647 (3). Et, chose assez piquante, Balzac demandait à Chapelain les gages d'amitié qu'il voulait donner à Ménage. Ce n'était pas assez d'avoir préparé cette nouvelle alliance : on le priait sans façon de consentir à en faire les frais.

du 5 novembre 1639. — On voit si les dates indiquées dans l'édition de 1665 sont sujettes à caution, et s'il est bon de s'en défier.

(1) 1 vol. in-8°, Paris.

(2) Lettre de Balzac à Chapelain, vol. I, 860, avec la date fautive du 16 septembre 1641, au lieu de septembre 1640.

(3) Sous le titre : *Lettres choisies du Sr de Balzac*, 1 vol. in-8°. Paris, 1647.

CHAPITRE XIV.

Balzac et Ménage. — Défiances de Chapelain à l'égard de Ménage. Avis inutilement donnés à Balzac. Esprit médisant de Ménage. Ses médisances contre MM. de Plassac. Balzac comble Ménage de faveurs. Il lui dédie son *Barbon*, 1648. Le charge de la révision de ses *Œuvres diverses*, 1644. Ménage édite les poésies latines de Balzac, 1650. Ménage en fait la dédicace. Il l'adresse à la reine de Suède, 1650. Ménage procure d'utiles amis à Balzac. Débat de Balzac avec Daniel Heinsius. Tragédie de celui-ci : *Herodes infanticida*, 1632. Balzac en fait la critique, 1636. Ménage obtient à Balzac le secours de Saumaise, 1643.

Chapelain, l'homme prudent par excellence, l'ami *circospectissime*, comme l'appelait Balzac, recherchait Ménage, le recommandait au besoin ; mais, en même temps, il pensait qu'il ne se fallait « engager d'amitié avec lui que de bonne sorte, » et qu'on ne saurait user de trop de précautions « avec cette race de Bouchards, de Costards, de Mesnage, et autres joviaux de cette nature (1). » Chose bizarre ! l'avis était donné

(1) Lettre à Balzac, du 25 septembre 1639 ; t. 498.

de bonne heure, en 1639, et dès l'ouverture des négociations avec Balzac; c'est-à-dire que Chapelain semble fort indécis, et qu'il craint cette amitié autant qu'il la désire. Ce double sentiment n'est pas douteux : on en trouve la trace dans bon nombre de lettres écrites à cette époque par Chapelain. L'avis donné le 25 septembre 1639 fut renouvelé bien des fois depuis, et avec une insistance qui indique toute la confiance du négociateur envers son client. Le 13 novembre de la même année, quelques jours à peine après le premier avertissement, il dit à Balzac : « Certaines particularités, que j'ai apprises de M. Mesnage, me font croire que M. de la Rochefoucauld ne lui avoit pas fait tort tout à fait. Nous ne saurions néanmoins faillir, en le considérant comme nous avons résolu (1). » Et le 27 du même mois, il revient encore sur sa recommandation. « Je vous ai déjà mandé, écrit-il à Balzac, que quelques disparates de M. Mesnage m'avoient fait paroître l'opinion qu'on avoit de lui chez M^{me} la marquise de Sablé assez bien fondée. Je m'en rapporte à ce qui en est (2). »

Singulière façon, en vérité, de recommander les gens, de leur préparer les voies, de les rapprocher entre eux et de leur inspirer le désir de se connaître ! Dans la suite, Chapelain n'en conserva pas moins les mêmes scrupules et les mêmes inquiétudes à l'égard de son protégé. Il lui adresse de fort jolis compliments et des paroles tout emmiellées; mais, au fond, il

(1) Lettre à Balzac, du 13 novembre 1639; I, 527.

(2) Lettre à Balzac, du 27 novembre 1639; I, 532.

se défie, et exhorte Balzac à en faire autant. « L'esclave d'Angoumois » et « le jeune docteur » sont amis depuis deux mois à peine. Chapelain, effrayé d'une trop rapide intimité, redouble ses avis, et, il faut le reconnaître, prêche dans le désert avec une persévérance et un zèle que rien ne lasse.

Balzac vient de lui annoncer que M. de la Thibaudière (1), *le Gros*, comme il l'appelle, va être satisfait de lui. « Pour le Gros, dit-il à Chapelain, je veux croire qu'il vous a parlé tout de bon; et partant, il n'y aura point de mal de lui dire qu'il se verra en plus d'un endroit du volume que je fais exprès pour M. Ménage. Il se verra encore dans mon latin et dans mes discours; et, s'il ne m'aime que pour être imprimé, voilà, à mon avis, de quoi satisfaire sa vanité, et, par conséquent, de quoi redoubler son affection (2). »

Chapelain répond à Balzac le 23 novembre 1640, et promet de faire valoir auprès « du jeune pape, » — il le surnomme ainsi à son tour, — tout ce que pareille faveur avait de glorieux. En même temps, il ne laisse pas échapper l'occasion, et rappelle que « notre cher M. Mesnage » est fort enclin à la médisance, et que, pour être sage, il faut « aller bride en main » avec lui. « La dernière fois qu'il me fit l'honneur de me venir voir, dit-il de la Thibaudière, il me fit connoi-

(1) Un grand ami de Balzac, dont il est souvent question dans les lettres de Balzac et dans celles de Chapelain.

(2) Lettre à Chapelain, *Œurr. compl.*, vol. I, p. 863. Lettre avec la date fautive du 20 octobre 1641, au lieu de novembre 1640.

tre qu'il se tenoit désobligé de M. de Plassac, pour avoir montré à l'hôtel de Rambouillet une lettre qu'il lui avoit autrefois écrite; et que, soit pour la matière, soit pour la forme, il croyoit ne pouvoir être vue sans lui faire tort. M. de Plassac nous dit depuis qu'il en tiroit à peine le salut, et qu'il étoit au désespoir d'avoir perdu ses bonnes grâces. M. Mesnage, avec sa liberté ordinaire, m'a dit plus de nouvelles de lui et de M. son frère que je n'en désirois; et il m'eût bien suffi de savoir par vous qu'ils étoient fort honnêtes gens, sans apprendre de lui qu'ils s'étoient faits riches par d'étranges voies. Il est vrai, que selon le temps qui court, ces deux choses peuvent être compatibles; et, en effet, nous voyons des princes et des principaux officiers de la maison du roi qui ne s'en trouvent pas moins gens d'honneur, pour être convaincus de cela.

» Le même M. Mesnage est la sarbatane (1) par laquelle j'ai fait tenir vos beaux vers au chevalier (2). A la première vue, je saurai comment il a reçu cette grâce et, selon cela, je verrai s'il mérite le titre d'honnête homme, que vous lui donnez à la tête de votre *Barbon* (3). »

Le *Barbon*, composé en 1640, parut seulement en 1648. Le nom du chevalier de Méré ne se trouve pas dans l'édition de 1665. Il n'y a que celui de Ménage,

(1) *Sarbatane* ou *sarbacane*, tuyau creux dont on se sert pour lancer des pois ou de petites boules de terre. « La forme correcte est *sarbatane*, qui se trouve dans Balzac » (Littré).

(2) Antoine Gombaud.

(3) Lettre à Balzac, du 23 novembre 1640; I. 724.

à qui l'ouvrage est dédié. Les MM. de Plassac, dont il est question ici, ont donné lieu à une confusion que nous devons signaler. Josias Gombaud, seigneur de Plassac, publia en 1648 un volume intitulé : *Lettres de M. de Plassac* (1). Son frère, Antoine Gombaud, appelé le chevalier de Méré, mourut dans son château de Beaussais (2), le 29 décembre 1684. Celui-ci a été souvent confondu avec George de Brossin, appelé aussi *le chevalier de Méré*, qui fut l'ami de Pascal, et mourut en 1685. Cette erreur a été commise d'abord par le dictionnaire de Moréri (3), et les autres ont suivi. Dans la *Nouvelle biographie générale* (4), les deux personnages n'en font qu'un, et l'on applique à l'un ce qui convient à l'autre.

Balzac ne laissa pas passer sans protestation le vilain propos de Ménage : il défendit Plassac, comme il défendait ses amis, de bonne foi, sans doute, mais avec une ardeur qui n'était pas toujours désintéressée. Les amis étaient pour le vaniteux écrivain des auxiliaires, et, au besoin, des défenseurs qui pouvaient être utiles, et qu'il ne consentait pas à abandonner. D'ailleurs, en cette circonstance, l'accusation ne paraît pas avoir été bien fondée. Elle n'est pas formulée dans le *Menagiana*, où deux fois il est question du

(1) 1 vol. in-8°, Paris, 1648.

(2) Beaussais, village des Deux-Sèvres.

(3) Art. *Méré* (*George Brossin, chevalier, marquis de*).

(4) Voy. art. *Méré*. — Voy., sur Antoine Gombaud, *Le chevalier de Méré, son nom patronymique*, par M. de Brémont d'Ars, 1 vol. in-8°. Niort, 1869.

chevalier de Méré (1); et une fois de « M. Plassac-Méré. » Ménage se contente de rappeler qu'il a dédié au chevalier de Méré ses *Observations sur la langue françoise* (2), et qu'il l'introduisit chez M^{me} de Lesdiguières, d'où il passa chez la maréchale de Clérambault (3).

Le 15 décembre 1640, Chapelain applaudit des deux mains à la défense présentée par Balzac, et, pour mieux prouver son adhésion, n'est pas loin d'excuser le méfait. « J'ai été bien aise, écrit-il, de voir, dans vos dernières, l'apologie de votre ami Plassac, et je prétens bien m'en servir pour excuser ceux de mes amis qui se trouveront un jour ou coupables, ou accusés de pareil crime : ce qui ne peut manquer d'arriver ayant tant d'amis que j'en ai (4), et cette contagion ayant été si générale. En effet, la multitude des criminels ne peut pas seulement causer l'impunité du crime; mais encore elle peut en quelque sorte l'autoriser, ou du moins le rendre supportable, pour ce que les actions qui se sont rendues communes perdent aussi bien leur laideur que leur beauté, et ont cela, de la coutume, qu'encore qu'elles soient mauvaises, on s'y laisse aller sans le trouver étrange, comme si l'usage les pouvoit légitimer (5).

(1) Vol. I, p. 133 et 184, édit. de 1762. Amsterdam.

(2) 1 vol. in-12, Paris. 1672.

(3) Moréri applique ces détails à George Brossin, dit le chevalier de Méré. « Il étoit en relation, dit-il, avec les duchesses de Lesdiguières et de Clérembaut, M. le duc de La Rochefoucault et le célèbre Balzac. »

(4) Vaugelas étoit de ce nombre. Voy plus haut, p. 51 et suiv.

(5) Le passage est curieux, et confirme ce que nous avons

» Au reste, ç'a été M. de la Thibaudière qui, en présence de ce même M. de Plassac, m'a appris que c'étoit au chevalier à qui vous adressiez votre *Barbon*, et je veux croire qu'il est digne du titre que vous lui avez donné dans votre dédicace (1). »

Balzac fut plus courageux ou plus téméraire : il ne partagea pas les appréhensions de Chapelain, et peut-être laissa-t-il au négociateur officieux le regret d'avoir réussi au delà de ses désirs. Contrairement à ses habitudes, l'ami volage fut fidèle, et, jusqu'à la fin de sa vie, il conserva avec ce maître difficile des relations excellentes, dont on retrouve la trace à chaque pas dans la correspondance de Balzac, dans celle de Chapelain, et dans les écrits de Ménage.

Voici une charmante peinture, comme un tableau de genre : Balzac vu chez lui et dans l'intimité. La scène est postérieure à 1640, et se passe à Paris, pendant l'un des rares voyages que « l'Ermite de la Charente » daignait faire loin de son *désert*. Il y a au logis plusieurs « savans, » et en leur compagnie, Ménage et Desmarets de Saint-Sorlin, l'auteur des *Visionnaires* (2). On cause vers, on cause prose. Balzac loue avec une ingénieuse courtoisie les vers du poète, qui lui rend le compliment le plus galamment du monde. Chacun s'applique à parler avec grâce et distinction ; puis, quand les visiteurs sont partis, Balzac et Mé-

dit plus haut de certains profits honteux acceptés sans trop de scrupule. Voy. p. 51.

(1) Lettre à Balzac, du 15 décembre 1640 ; I, 735.

(2) Jean Desmarets de Saint-Sorlin, né à Paris en 1596, mort en 1676. De l'Académie française, dès sa fondation, en 1634.

nage, demeurés seuls, s'égaient ensemble et parlent librement, sans souci ni des puristes, ni de la grammaire.

Il y a presque plaisir à surprendre ici, dans l'aimable laisser-aller de l'intimité, l'écrivain majestueux que l'on connaît; de le voir descendu de son piédestal, pour causer familièrement, comme un simple mortel, sans beaucoup de scrupule sur le choix des idées ou des mots. « La première fois que je vis M. de Balzac, raconte Ménage, ce fut en l'église de Saint-Cosme (1), à un sermon de M. Ogier. M. de Balzac en fut charmé, et me dit que le théâtre étoit trop petit pour un si grand acteur. » François Ogier, appelé aussi le prieur Ogier, étoit alors dans les bonnes grâces de Ménage et de Balzac : il ne s'étoit pas moqué encore de l'un, à propos de la *Vie de Mamurra*, et avoit pris chaleureusement la défense de l'autre, attaqué par le P. André (?). Il étoit d'humeur belliqueuse, et « hargneux, » nous dit Tallemant : qualités excellentes pour le rôle d'auxiliaire, et qui devoient lui gagner en ce moment l'admiration de Balzac.

« Quelques jours après, continue Ménage, j'allai le voir chez lui, et j'y trouvai plusieurs savans. M. Desmarets l'académicien y vint aussi. On parla de poésie ;

(1) L'église *Saint-Côme et Saint-Damien*, aujourd'hui disparue, étoit située à l'angle de la rue de l'École de Médecine et de la rue La Harpe.

(2) François Ogier avoit publié, contre le P. Garasse : *Jugement et censure de la DOCTRINE CURIEUSE*, 1 vol. in-8°, 1623; et contre le P. André : *Apologie de M. de Balzac*, 1627, in-8°. — Ogier mourut en 1670.

et quelqu'un ayant dit que M. Desmarets étoit poète, et qu'il excelloit à faire des vers : *Je n'aime point les vers*, dit M. de Balzac en prenant la parole, à moins qu'ils ne soient bons au souverain degré. — *J'ai aussi le même goût pour la prose*, répondit M. Desmarets, *et je n'en fais point d'estime à moins qu'elle ne soit excellente.* » Ces paroles sembleraient renfermer une critique de part et d'autre. A notre avis, elles renferment plutôt une flatterie délicate. La moindre intention satirique aurait ici quelque chose d'injurieux ; et la suite du récit n'indique nullement que Balzac ait voulu blesser le poète. « La conversation continua, ajoute Ménage, et chacun s'efforça de faire paroître ce qu'il savoit et de bien parler. Car, tout au contraire d'aujourd'hui, on prenoit garde à parler correctement, et à ne point faire de faute dans les entretiens d'assemblée. Enfin, tout le monde s'étant retiré, je restai seul avec lui. Alors, me prenant par la main : *A présent que nous sommes seuls, me dit-il, parlons librement et sans crainte de faire des solécismes. Je remarquai ce mot comme une bonne chose, et j'en fis part à plusieurs personnes. Je le dis au chevalier de Méré (1), qui l'a rapporté dans ses Lettres, comme l'ayant appris de M. de Balzac (2).* »

Ménage, cet esprit pointilleux, prompt à *se cabrer* et naturellement enclin à médire, eut toujours beaucoup d'affection et d'estime pour Balzac. Il le défend contre ses détracteurs et célèbre ses triomphes ; sans

(1) Antoine Gombaud.

(2) *Menagiana*, I, 132.

envie, il note le succès de ses livres, l'empressement du public à les avoir, et l'embarras des libraires impuissants à suffire à toutes les demandes ; en un mot, il admire sincèrement de si beaux talents, tant de gloire et ces fameuses lettres qui « donnent l'immortalité. »

Pour l'homme, il le dépeint en quelques traits charmants, qui diminuent de légitimes préventions, et adoucissent singulièrement l'image altière du Balzac que l'on se représente d'ordinaire. Voici d'abord ce que Ménage pensait des écrits de Balzac et de sa conversation. « Tous les habiles gens, dit-il, ont été obligés de le reconnoître pour le restaurateur, ou plutôt pour l'auteur de notre langue, telle qu'elle est aujourd'hui. Il parloit beaucoup mieux qu'il n'écrivoit. Quand tous ceux qui se mêlent de bien parler se seroient assemblés pour former une période, ils n'auroient pas mieux réussi que lui. Il s'expliquoit si clairement et si nettement, qu'il n'y a rien à ajouter à ce qu'il a écrit. »

Le portrait de la personne n'est pas moins séduisant : il inspire une sympathie inattendue ; et, tracé par un contemporain, un ami et un maître en médecine, nous avons lieu de le croire ressemblant. « Quoiqu'il eût des incommodités presque continuelles, ajoutait Ménage, cela n'empêchoit pas que sa conversation ne fût très agréable. Il étoit affable, caressant. On étoit ravi de le voir ; il portoit son cœur sur ses lèvres ; il embrassoit et caressoit avec tendresse (1). »

(1) *Menagiana*, I, 138.

De son côté, le fier écrivain, habitué à le prendre de haut avec la plupart des gens de lettres, traite « le jeune docteur » avec une bienveillance extrême. Dès 1640, il le comble de caresses, d'attentions délicates, à rendre Chapelain presque jaloux. A sa prière, et pour flatter le nouvel ami, il compose un nouveau recueil de lettres; il lui adresse des compliments en vers et en prose, il lui dédie son *Barbon*, et le charge de la révision de ses ouvrages. Au mois de septembre 1643, tandis qu'il prépare la publication de ses *Œuvres diverses* (1), il écrit à Chapelain : « Aujourd'hui, septième de ce mois, lui dit-il, le messenger part chargé du reste de notre copie, c'est-à-dire de dix discours qui, avec ceux que vous avez, feront, à mon avis, un juste volume. » En terminant, il ajoutait une recommandation pressante, preuve de son estime pour l'érudit, et du prix qu'il attachait à ses corrections. « Souvenez-vous au moins, Monsieur, disait-il, que vous m'avez promis la révision de M. Ménage pour le grec de notre livre. Je crois très aisément qu'il s'y trouvera un grand nombre de fautes à corriger (2). »

A ce travail, le savant correcteur ne perdit pas toujours son temps et sa peine, et l'amitié du grand

(1) Elles parurent en 1644, 1 vol. in-4°, Paris, Pierre Rocollet, sous le titre : *Œuvres diverses du Sieur de Balzac*. C'est une série de discours, dont quatre sont dédiés à M^{me} de Rambouillet.

(2) Lettre du 7 septembre 1643; recueil publié par M. Tamizey de Larroque, *Mélanges historiques*, p. 406, 1 vol. in-4°, 1873. Imprim. nat.

homme ne fut pas seule à le dédommager. C'est Ménage qui, en 1650, édita les poésies latines du maître (1) ; mais c'est lui, aussi, qui reçut la récompense, et cela au détriment de l'auteur, qui n'eut rien. Balzac, s'il connut le fait, dut être singulièrement sensible à l'affront ; et c'est merveille, susceptible comme il l'était, qu'il n'ait pas éclaté contre Ménage et rompu à jamais avec lui.

L'aventure rappelle plaisamment le *Sic vos non vobis* de Virgile ; aventure d'autant plus piquante qu'elle est arrivée à l'auteur le moins fait pour supporter pareille tribulation. « J'ai toujours été, raconte Ménage, dans l'amitié de M. le duc de Montausier. M. de Balzac n'étoit pas bien avec lui. M. de Balzac m'avoit envoyé ses ouvrages en latin, me laissant en même tems la liberté de les dédier à qui je voudrois. J'en fis la dédicace pour M. de Montausier ; M. de Balzac ne l'approuva point, et me manda de les dédier à M. le cardinal de Retz. Quoique je fusse bien auprès de M. le cardinal de Retz (2), je ne laissois pas d'avoir des raisons pour ne le pas faire. Le milieu, qui fut approuvé de part et d'autre, fut que l'ouvrage seroit dédié à la reine de Suède ; et je lui adressai la dédicace. En reconnoissance, la reine de Suède m'envoya une chaîne d'or de quinze cens francs, que je donnai à mon homme, M. Gi-

(1) *Carminum libri tres ; ejusdem epistolæ selectæ*, 1 vol. in-4°. Paris, 1650.

(2) L'affaire est donc antérieure à 1652, époque vers laquelle Ménage se brouilla avec le cardinal.

rault (1), qui fut depuis chanoine du Mans. M. de Balzac, de qui étoit l'ouvrage, n'eut rien (2). » L'épître dédicatoire de Ménage porte la date de 1650; elle renferme avec le panégyrique de la reine, celui de Balzac et de ses beaux vers latins : « SERENISSIMÆ CHRISTINÆ, SUEDORUM, GOTHORUM ET VENDALORUM REGINÆ, *Ægidius Menagius Felicitatem.* »

Le « grand épistolier » retira un autre profit de cette liaison qui inquiéta toujours un peu Chapelain. Il trouva en Ménage un ami dévoué, instruit, influent, qui le servit dans ses nombreux combats de plume, et lui amena un renfort considérable d'utiles alliés. En 1636, Balzac avait critiqué une tragédie latine de Daniel Heinsius, intitulée *Herodes infanticida*. Le savant hollandais avait publié sa pièce en 1632. La critique de Balzac parut sous forme de *Discours* adressé à Huygens (3). « Sa dissertation sur *Herodes infanticida* de M. Heinsius, disait Ménage, est très belle. Il y a beaucoup de netteté et d'érudition mise dans un beau jour (4). »

L'ouvrage troubla longtemps la paix entre la Hollande et la France, et alluma une véritable guerre entre les savants des deux pays. Le débat durait en-

(1) C'étoit son secrétaire, comme Pauquet étoit celui de Costar.

(2) *Menagiana*, I, 201.

(3) 1 vol. in-8°, Paris, Pierre Rocolet, 1636. — Daniel Heinsius, né à Gand en 1580; il mourut en 1665 à Leyde, où il étoit professeur. C'est le père de Nicolas Heinsius, l'ami de Chapelain.

(4) *Menagiana*, I, 136.

core en 1643. A cette époque, à la prière de Ménage, Claude Saumaise, le célèbre érudit bourguignon, le collègue de Daniel Heinsius à l'université de Leyde, se jeta dans la mêlée. Avec le secours de sa robuste science, il apportait à Balzac l'appui d'un nom illustré dans plus d'une bataille. Claude Saumaise était alors à Dijon, et repartit seulement pour Leyde en 1645, où il occupait depuis 1631 la chaire où avait enseigné avec tant d'éclat Joseph Scaliger (1). L'auteur de la *Dissertation* avait déjà imploré ce secours, et avait hâte de le recevoir. « Sollicitez donc la diatribe, écrit-il à Chapelain le 20 septembre 1643, puisque le diatribeur s'en souvient encore, et qu'il ne lui faut que quinze jours pour s'acquitter de sa dette (2). »

Le « grand M. de Saumaise, » comme l'appelle Balzac (3), arriva bientôt après, à la grande joie de l'adversaire de Daniel Heinsius. A l'approche d'un tel renfort, Balzac sonne la victoire, et donne à entendre que l'intervention du rude savant est due « au très cher M. Ménage. » Le 24 septembre 1643, il annonce l'heureuse nouvelle à Chapelain. « Puisque M. de Saumaise, écrit-il, est entré dans la carrière, il sera bientôt au bout; et, puisqu'il combat, je ne doute point de son entière et pleine victoire; mais, à mon avis, vous entendez bien que ce n'est pas assez de

1. Voy. plus haut, sur Saumaise, p. 56.

(2) Lettre de Balzac à Chapelain, du 20 septembre 1643; Recueil de 1873. *Mélanges historiques*, p. 415.

(3) Lettre à Conrart, du 25 juillet 1651, édit. in-f°. p. 881.

faire du mal à l'adversaire : il faut, outre cela, obliger l'ami, et l'obliger de la bonne sorte... Notre très cher M. Ménage, ou en langue de Mamurra, *Dulce decus meum*, ne l'ignore pas, et je le conjure de vouloir assurer mon bienfacteur de mon éternelle reconnoissance : *namque erit ille mihi semper Deus* (1). »

Ces effusions de tendresse sont rares, sous la plume de Balzac. Elles semblent arrachées au superbe auteur dans un moment de détresse et à une heure de grand péril. Balzac était allé en Hollande en 1617, vers l'âge de vingt ans (2); et, pendant son séjour, il avait publié un *Discours politique sur l'état des Provinces-Unies*. L'auteur de vingt ans, paraît-il, y faisait de discrètes avances à la République batave, et, en échange d'une « belle charge, » se montrait disposé à quitter son pays et sa religion. Ce *Discours* était oublié depuis de longues années, lorsque Daniel Heinsius l'exhuma en 1638 et le fit réimprimer à Leyde. La vengeance n'était pas généreuse; en revanche, elle était bien cruelle. Heinsius ne pouvait rappeler à Balzac de plus désagréable souvenir. Bayle, à qui nous empruntons ces détails (3), fixe à tort la date de 1612, et fait voyager Balzac en Hollande à l'âge de « dix-sept ans. » D'Olivet, dans son *Histoire de l'Académie française*,

(1) Lettre à Chapelain, du 27 septembre 1643; *Mélanges historiques*, 1873, p. 420.

(2) Il était né à Angoulême, en 1597, et mourut en 1654.

(3) *Voy. Dictionnaire critique*, art. BALZAC. — *Voy. aussi Entretiens de Balzac*, Entretien XXXV : « De son procédé et de celui de M. Heinsius, en leur querelle. A M. Girard, secrétaire de feu M. le duc d'Épernon. » 1 vol. in-4°, Paris, 1657.

admet la même date, et dit aussi que Balzac n'avait que dix-sept ans quand il vint en Hollande. M. Ch. Livet a relevé l'erreur des deux écrivains, et prouvé qu'il faut reporter ce voyage à une époque plus reculée (1).

Dans une telle extrémité, le célèbre épistolier fait appel à ses amis, et supplie qu'on lui prête main forte. Un passage du *Menagiana* va nous donner l'explication de tant de caresses prodiguées à Ménage, et de cette « reconnoissance éternelle » qu'il voue à Saumaise. Balzac avait jadis dédié son *Barbon* au premier, et lui avait adressé en outre trois ou quatre pièces latines. « En reconnoissance, ajoute Ménage, je priai M. de Saumaise de prendre sa défense contre ceux qui écrivoient contre lui. Il fut si content de ce que je lui avois procuré un défenseur de si haute réputation, qu'il me dit un jour, en me remerciant : *Non homini, sed scientiæ deest quod nescivit Salmasius*. On ne peut rien dire de plus spirituel, et en même temps de plus flatteur (2). » Cet éloge si flatteur avait été adressé directement à Saumaise par Balzac bien des années auparavant. « Vous savez, lui disait-il en 1643, plus qu'on ne peut savoir humainement (3) »

La défense du *diatribeur* parut dans les premiers jours de 1644, et, comme pour mieux marquer la part « du très cher » dans cette affaire, elle fut adressée à Ménage : *Cl. Salmasii ad Ægid. Menagium epistola, su-*

(1) *Histoire de l'Académie française*, vol. II, p. 64.

(2) *Menagiana*, I, 136.

(3) Lettre à Saumaise, du 15 juin 1643. Edit. in-f°, p. 540.

per Herode infanticidâ, Heinsii tragœdiâ, et censurâ Balzaccii (1). Au seul bruit de la prochaine publication du livre, si on veut en croire Balzac, la Hollande fut en émoi, saisie de peur et déconcertée. « A ce que j'apprends, écrit-il plaisamment à Chapelain, le 29 février 1644, l'épître *ad Menagium* a donné l'alarme aux Hollandois, et a troublé l'âlme université de Leiden et Messieurs ses curateurs. Que ne fera-t-elle point, quand elle sera publiée? et si le docteur Heinsius est assez téméraire pour y répondre (2), *Diî boni*, quel bon plat sera ce hâchis de sa tragédie que nous promet M. de Saumaise! J'attens cette célèbre épître, accompagnée de toutes les autres pièces que vous me faites la faveur de me promettre. Mais, Monsieur, mon compliment à mondit sieur de Saumaise s'est-il perdu? et n'a-t-il point su que j'ai de la gratitude, ou, pour parler avec Crassot (3), que je suis animal reconnoissant? Il me fâcheroit qu'il crût le contraire. Du reste, je ne m'en mets point en peine; et vous savez bien que je ne voudrois jamais qu'on répondît à mes lettres, de peur d'être obligé aux répliques (4). »

Balzac ne s'était donc pas trompé : Ménage ne le servait pas trop mal, et, en échange d'un peu d'encens et de fumée, le solitaire recevait des services autrement effectifs que les siens. En somme, il trai-

(1) 1 vol. in-8°, Paris, V° Mat. Dupuis, 1644.

(2) Témérité ou non, Daniel Heinsius ne répondit pas à l'épître de Saumaise.

(3) Sur Crassot, voy. plus haut. p. 305.

(4) Lettre à Chapelain, du 29 février 1644 : *Mélanges historiques*, p. 490.

taît cet ami comme les autres, comme Chapelain, comme Conrart et Godeau : il tirait de lui le plus possible : dédicaces, démarches, sollicitations, corrections de ses livres, en un mot, un soin assidu de ses intérêts et de sa gloire. Pour lui, Balzac mit une affectation apparente, fort admirée de son temps, quelque peu ridicule aujourd'hui, à se désintéresser de ses œuvres, à fuir les ovations tout en les recherchant avec passion, et, sans paraître nulle part, à remplir le monde de son nom, et la cour et la ville, et l'Académie et l'hôtel de Rambouillet, et le salon de M^{me} de Sablé et le cabinet des frères Du Puy.

CHAPITRE XV.

Balzac. — Son habileté à exploiter la renommée. Balzac abandonne le séjour de Paris, 1631. Il est enveloppé dans la disgrâce du duc d'Épernon, 1638. Balzac agent du cardinal de La Valette, à Rome, 1621-1622. La solitude de Balzac. Description de son « désert. » Tristesse de Balzac. Il est académicien malgré lui, 1634. Démêlés avec Bois-Robert à ce sujet. Cause de la mélancolie de Balzac. Ses déceptions. Marie de Médicis. Evasion de la reine mère du château de Blois, 1619. Balzac escorte la reine à Angoulême. Il lui donne l'hospitalité dans sa maison. Arrivée de Richelieu à Angoulême, 1619. Le futur ministre fait sa cour à Balzac. Plus tard, il oublie Balzac.

L'ermite de la Charente fut un habile homme. Il sut, avec une adresse merveilleuse, exploiter la renommée, et demeura toute sa vie en coquetterie avec le public. Ce serait une singulière erreur de le prendre pour ce grand indifférent qu'il cherche à paraître, et qui vient demander à la solitude la tranquillité, « la liberté de ses rêves et de ses méditations (1). » Non ; cette re-

(1) Balzac, *Entretiens*, p. 165 ; édit. elzévirienne. Leyde, 1659.

traite fut affaire de vanité et de calcul autant que de goût. Balzac, absent de Paris, trouva piquant de faire parler de lui : et, l'un des premiers parmi nous, il a pratiqué avec succès ce que M. Brunetière a plaisamment défini : « le grand art de se faire valoir, celui d'occuper le public de sa personne, celui de tenir l'opinion en haleine, et, si je puis ainsi parler, de l'agiter avant de s'en servir (1). »

Suspect à Richelieu, surtout après la disgrâce du duc d'Épernon en 1638 : fatigué d'attendre la faveur du premier ministre, sans rien recevoir jamais ; brisé par la tempête qui faillit l'abîmer en 1627 ; et, en 1631, humilié par l'échec de son livre du *Prince*, Balzac, triste et découragé, quitta Paris, pour aller vivre désormais avec ses parents, tantôt au château de Balzac, dont les contemporains vantaient « la magnificence » et « la structure, » tantôt dans sa belle maison d'Angoulême, « embellie et enrichie de raretés exquises, particulièrement pour les tableaux et autres enjolivemens (2). » L'illustre écrivain avait à peine trente-quatre ans, quand il se fixa à sa *maison de campagne*, « où, nous dit Bayle, il épura non seulement son esprit et son style, mais aussi son cœur, et y conserva, par son commerce de lettres, et par les écrits qu'il publioit de temps en temps, la réputation d'un

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} janvier 1887.

(2) Bayle, art. *Guillaume Balzac*. C'était le père de Balzac. Il mourut le 20 septembre 1650, « âgé de cent ans. » La mère de Balzac, *Marie de Nesmond*, mourut peu de temps avant son fils, au mois d'avril 1653.

homme de très grand mérite, et de la plus belle plume de France. »

D'après d'Olivet, ce *départ du poète mécontent* aurait eu lieu beaucoup plus tôt, dix ans auparavant, en 1622. Ceci nous paraît impossible. A cette époque, Balzac n'avait réellement que vingt-cinq ans, et n'avait encore rien publié. Richelieu était alors tenu à l'écart : il n'était ni cardinal (1), ni ministre, et ne rentra au conseil du roi que le 19 avril 1624. Dans ces conditions, nous ne voyons pas comment un écrivain à peine à ses débuts, jeune, peu connu, aurait pu abandonner Paris, désespérant de l'avenir, irrité contre un homme disgracié lui-même, et qui ne pouvait rien pour les autres, puisqu'il n'était pas alors aux affaires.

Balzac s'était attaché de bonne heure au cardinal de La Valette, et fut à lui comme son père avait été au duc d'Épernon. Le jeune auteur partagea la mauvaise fortune de ses illustres patrons. Le duc d'Épernon, Jean-Louis de Nogaret de La Valette, qui fut gouverneur de l'Angoumois, de l'Annis et de la Saintonge, mourut en 1642, privé de toutes ses charges et dignités (2). Soupçonné de complicité avec son fils, Bernard de Nogaret, il avait été relégué à Loches après le désastre de Fontarabie, en 1638. Le 5 octobre de cette année, Richelieu indigné écrivait au prince de Condé, à l'armée de Catalogne : « Le roi envoie M. de

(1) Richelieu fut promu au cardinalat le 5 septembre 1622.

(2) Il était né à Toulouse, en mai 1554.

la Poterie (1) pour agir conjointement avec M. de Machault (2), en l'affaire de Fontarabie. On vous envoie la commission pour commander dans la Guyenne. Jamais l'Etat n'a reçu une plus grande plaie que celle de Fontarabie, dont la prise nous donnoit la paix (3). »

Bernard de Nogaret, fils du vieux duc d'Épernon, fut l'auteur du désastre et devint désormais odieux à Richelieu (4). En vain essayait-il de rejeter la faute sur le prince de Condé (5), qui lui avait été donné pour lieutenant. Il fut mis en accusation, déclaré coupable de haute trahison et condamné à mort par contumace.

Le cardinal de La Valette, son frère, qui eut une meilleure fortune, eut à souffrir cependant de la disgrâce de sa famille. Il mourut tristement, jeune encore, loin des siens, à Rivoli près de Turin, le 28 septembre 1639 (6). Les débuts furent toutefois assez brillants. En 1613, à l'âge de vingt ans, il était

(1) Conseiller d'Etat.

(2) Louis de Machault, d'abord maître des requêtes, alors intendant de Languedoc; mort en 1667, président du grand conseil, à l'âge de soixante-quinze ans.

(3) *Correspondance de Richelieu*, recueil de M. Avenel, vol. VIII, p. 345.

(4) Bernard de Nogaret était le frère du cardinal de La Valette. Il était né en 1592, et mourut à Paris en 1661.

(5) Le père du grand Condé.

(6) Il était né à Angoulême, en 1593. — M. Lud. Lalanne, *Dictionnaire historique*, appelle Bernard de Nogaret, fils puîné du duc d'Épernon. Ce n'est guère possible, car il nous dit que le cardinal fut « le troisième et dernier fils du duc d'Épernon. »

pourvu de l'archevêché de Toulouse. Quelques années après, en 1621, et sans avoir fait grand'chose pour cela, il se voyait nommé cardinal. Mais ce fut un cardinal à la manière de l'amiral de Sourdis : il fut archevêque de Toulouse, à peu près comme l'autre fut archevêque de Bordeaux. Le jeune cardinal n'en embrassa pas moins la carrière militaire. En 1635, Richelieu lui confia le commandement de l'armée d'Allemagne, et l'envoya sur les bords du Rhin, au secours de Bernard de Saxe-Weimar. En 1638, il le mettait à la tête de l'armée d'Italie, en remplacement du maréchal de Créqui, qui venait d'être tué dans le Milanais. « Accablé de fatigues, raconte M. Bazin, et peut-être du chagrin que lui avaient causé deux années de mauvais succès, un de ses frères mort, l'autre proscrit, son père en disgrâce, il mourut au château de Rivoli, près de Turin, où il était venu de Pignerol pour conférer avec le nonce du pape, en Savoie, sur le sujet de la paix. Il vit arriver son dernier moment, 28 septembre, avec une résignation toute chrétienne, où se mêlait pourtant un souvenir de la gloire mondaine qu'il avait tant cherchée; car il exprima hautement le regret de n'avoir pas fini sa vie trois ans plus tôt, alors qu'il revenait vainqueur des Allemands, battus en Bourgogne (1). »

Balzac vint à Rome, et y demeura dix-huit mois en qualité d'agent du cardinal de La Valette, pendant le cours des années 1621 et 1622. « A son retour d'Ita-

1) *Histoire de France sous Louis XIII*, vol. II, p. 22. 4 vol. in-12. Paris. Chamerot, 1846.

lie, ajouté d'Olivet, n'étant encore âgé que de vingt-huit ans (1), il se confina dans sa terre de Balzac, d'où il ne sortit presque plus le reste de ses jours que pour se montrer cinq ou six fois à Paris. Il s'y laissoit attirer par quelques lueurs de fortune, sous le ministère du cardinal de Richelieu, qui, avant que d'être ministre et cardinal, avoit recherché son amitié (2). »

Retiré désormais dans sa province, dans son château de Balzac, ne faisant plus que de rares voyages à Paris, le protégé et le filleul du duc d'Eproun mit son orgueil à s'occuper de tout, à s'informer de tout, à rester l'arbitre du goût, le maître de l'opinion publique, la majesté invisible à laquelle s'adressaient les hommages de lointains adorateurs. Dans l'un de ses *Entretiens*, il se plaint avec une certaine vanité des mille obsessions dont il est l'objet, de la multitude des lettres, qui sont là sur sa table et attendent des réponses. « Il est persécuté, dit-il de lui-même, il est assassiné des civilités qui lui viennent des quatre parties du monde; et il y avoit, hier au soir, sur la table de sa chambre, cinquante lettres qui demandoient des réponses, mais des réponses éloquentes, des réponses à être montrées, à être copiées, à être imprimées (3). »

Il faisait les mêmes doléances à celui qui fut, avec

(1) *Vingt-huit ans*, parce que d'Olivet fait naître Balzac en 1594, au lieu de 1597. Voy. plus loin, p. 363.

(2) *Histoire de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, II, 64.

(3) *Entretien VII*. « *Histoire en petit*; A M. le comte de... » *Entretiens de M. de Balzac*, p. 161. Leyde. Jean Elzevier, 1659.

Chapelain, le meilleur, le plus fidèle et le plus dévoué de ses amis, à Conrart, dont il garda toujours un tendre et affectueux souvenir. « Dans mon extrême langueur, lui écrivait-il quelques jours avant sa mort, je n'ai point d'autre consolation que celle de penser à mourir en la grâce de Dieu, et de me représenter à toute heure quel bonheur ce m'est d'avoir acquis un ami comme vous, et de l'avoir conservé jusqu'au tombeau (1). » Balzac mourait bientôt après, le 8 février 1654, et non le 18 *février*, comme l'ont dit d'Olivet, Bayle, et tant d'autres après eux (2). Longue et rare intimité, « et qui laisse notre admiration indécise, a-t-on dit avec raison, entre la confiance expansive de l'un et l'infatigable complaisance de l'autre (3) ! » Cette émotion vraie, cette sensibilité si touchante, en un pareil moment surtout, mérite d'être remarquée. C'est une note trop peu fréquente chez Balzac, pour n'être pas signalée : elle fait plaisir à entendre, et prouve que cette âme hautaine, qui affectait au dehors des airs stoïques, avait en réalité quelque chose de profondément humain et était capable d'attendrissement.

Balzac, écrivant à Conrart, lui faisait part de ses tribulations épistolaires. « A l'heure que je vous parle, lui dit-il, il y a sur ma table une centurie de lettres

(1) Lettre à Conrart, datée du 29 décembre 1653 ; vol. I, p. 989, édit. in-f°.

(2) Voy. cette erreur rectifiée par M. Ch. Livet, *Hist. de l'Acad. franç.*, vol. II, p. 62.

(3) *Œuv. choisies* de Balzac, publiées par M. L. Moreau, vol. I, p. xvii. 2 vol. in-12, Paris. Lecoffre, 1854.

qui attendent des réponses : j'en dois à des têtes couronnées. » Et, à l'en croire, comme il regrette tant de réputation et tant de bruit ! ses douces heures de loisir disparues, le calme et le repos de sa chère solitude troublés par « les faiseurs de questions, » les curieux et les importuns de toutes sortes, qui viennent quelquefois « de plus de cent lieues et tout exprès, pour voir cette personne si connue et ce village si renommé (1) ! »

Balzac tint bon, cependant. Une fois séparé du monde, il ne se laissa plus prendre aux amorces trompeuses de la fortune et de la gloire ; il ne quitta plus son *désert*, « l'asyle de sa liberté et de son repos, » cette retraite aux bords de la Charente, dont il faisait déjà en 1622 une délicieuse peinture. Le fastueux ermite ne s'arrête pas au *portrait* de la maison. A son gré, « le dessein n'a pas été conduit selon les règles de l'architecture, et la matière n'est pas si précieuse que le marbre et que le porphyre. » Mais l'aspect général du domaine, « de ce royaume de demi-lieue, » comme il l'appelle, avec les bois qui l'avoisinent, avec ses arbres « dont les branches sont chargées de tourtres et de faisans en toutes les saisons de l'année ; » cette eau limpide de la Charente qui baigne « cette belle terre, » qui se divise en « mille branches » en cet endroit, « et fait une infinité d'îles et de détours, » tout cela met sous nos yeux un tableau charmant, d'une touche fine et délicate, tracé avec sincérité,

(1) *Entretien VII*, p. 163, édit. de 1659. — Le village de Balzac est à sept kilomètres seulement d'Angoulême.

avec amour, avec un profond sentiment de la nature et de ses beautés.

A la porte de la demeure, « il y a un bois où, en plein midi, il n'entre de jour que ce qu'il en faut pour n'être pas nuit. » Puis vient une belle prairie, « couverte de tulipes et d'anémones » mêlées à d'autres fleurs ; et plus loin, « la plus secrète partie du désert, » dans le fond d'une vallée, où le jeune solitaire aime à venir se retirer. « Pays à souhaiter et à peindre, s'écrie Balzac ravi du charme de ces lieux, que j'ai choisi pour vaquer à mes plus chères occupations, et passer les plus douces heures de ma vie ! L'eau et les arbres ne le laissent jamais manquer de frais et de vert. Les cygnes, qui couvroient autrefois toute la rivière, se sont retirés en ce lieu de sûreté, et vivent dans un canal qui fait rêver les plus grands parleurs, aussitôt qu'ils s'en approchent, et au bord duquel je suis toujours heureux, soit que je sois joyeux, soit que je sois triste. Pour peu que je m'y arrête, il me semble que je retourne en ma première innocence. Mes désirs, mes craintes et mes espérances cessent tout d'un coup. Tous les mouvemens de mon âme se relâchent, et je n'ai point de passions, ou si j'en ai, je les gouverne comme des bêtes apprivoisées. Le soleil envoie bien de la clarté jusque-là, mais il n'y fait jamais aller de chaleur. Le lieu est si bas, qu'il ne sauroit recevoir que les dernières pointes de ses rayons, qui sont d'autant plus beaux qu'ils ont moins de force, et que leur lumière est toute pure... Par quelque porte que je sorte du logis, et de quelque part que je tourne les yeux en cette agréable solitude, je

rencontre toujours la Charente, dans laquelle les animaux qui vont boire voient le ciel aussi clairement que nous faisons, et jouissent de l'avantage qu'ailleurs les hommes leur veulent ôter (1). »

Cette belle description prouve que La Fontaine ne fut pas à peu près le seul, au dix-septième siècle, comme l'a dit M. Villemain, à aimer et à sentir la nature. Ce ravissant paysage, Balzac le dessina à l'âge de vingt-cinq ans, pour l'un de ses amis, J. Aigron de La Motte, avocat au présidial d'Angoulême. Celui-ci allait écrire bientôt la préface des premières lettres de Balzac (?), comme il devait le défendre plus tard contre les attaques du P. Goulu, le général des Feuillants (3).

« La nature est, surtout pour moi, a écrit Lamartine, un temple dont le sanctuaire a besoin de silence et de solitude. Je comprends les solitaires. Ce sont des âmes qui ont l'oreille plus fine que les autres, qui entendent Dieu à travers ses œuvres, et qui ne veulent pas être interrompues dans leur entretien (4). » Balzac fut l'un de ces illustres solitaires, vivement épris des splendeurs de la nature, avides de poursuivre leurs méditations et leurs rêves dans le calme des champs, dans le silence des bois, au fond d'une pai-

(1) Lettre à M. de Lamotte-Aigron, du 4 septembre 1622 ; *Œuv. compl.*, vol. I, p. 25.

(2) 1 vol. in-8°, Paris, 1624.

(3) *Response à Phyllarque*, 1 vol. in-8°. Paris, 1628.

(4) *Nouvelles méditations : Commentaire*, p. 87. 1 vol. in-12. Paris. Hachette, 1880.

sible retraite, où ils sont venus oublier le passé, ensevelir toutes leurs passions : regrets, désirs, craintes ou espérances. Le dirons-nous ? La description du *désert* de Balzac réveille en nous, comme un écho sonore, le souvenir d'une des plus belles pièces de Lamartine ; la prose de l'un nous semble le prélude des plaintes qui résonnent dans les beaux vers de l'autre. Même sentiment de lassitude, même désenchantement de la jeunesse, même impression de paix et de bonheur au sein de la solitude ; en un mot, en lisant les vers du poète, on croirait entendre la prose de Balzac mise en musique par un artiste de génie.

Ah ! c'est là qu'entouré d'un rempart de verdure,
 D'un horizon borné qui suffit à mes yeux,
 J'aime à fixer mes pas, et, seul dans la nature,
 A n'entendre que l'onde, à ne voir que les cieux.

.....
 Mon cœur est en repos, mon âme est en silence ;
 Le bruit lointain du monde expire en arrivant,
 Comme un son éloigné qu'affaiblit la distance,
 A l'oreille incertaine apporté par le vent (1).

Balzac vécut ainsi, depuis 1631, au fond de sa province, dans sa fière solitude d'Angoumois, en seigneur misanthrope, aigri, déçu dans ses ambitions et ses espérances, jaloux des faveurs de ses amis, même de celles accordées au meilleur et au plus aimé de tous, à Chapelain ; mécontent des hommes et du

(1) Lamartine, *Le Vallon : Premières méditations*, p. 151 ; 1 vol. in-12, édit. Hachette. — Voy. aussi *Nouvelles méditations*, la pièce intitulée : *La Solitude*, p. 83.

sort, se consolant de l'ingratitude des uns et de l'iniquité de l'autre par un superbe dédain d'intérêts autres que les siens.

La plupart de ses lettres gardent la trace de son dépit et de sa colère. Il parle avec une amère et légitime dérision, avec une indicible pitié de cette maigre pension de « deux mille francs, » assignée sur l'épargne du trésor, péniblement obtenue et fort mal payée la plupart du temps; de ces vains titres de *conseiller d'Etat* et d'*historiographe de France*, « magnifiques bagatelles, » dont on croyait l'amuser, comme on amuse un enfant avec des hochets (1). Mais, à l'exemple de Chapelain, l'ermite « aime le solide, » et la fumée « ne le repaît point du tout. » Le 25 avril 1648, il remercie Conrart qui vient de lui transmettre les pièces de son droit de *Committimus*. C'était le privilège dont jouissaient, avec les grands officiers de la couronne, les membres de l'Académie française de faire évoquer leurs procès, de tous les parlements de France, devant le parlement de Paris. Cette mesure permettait aux uns de continuer leurs fonctions auprès du souverain, sans négliger leurs intérêts: comme elle permettait aux autres d'assister régulièrement aux assemblées académiques et de poursuivre leurs travaux (2).

¹ Balzac, remarque d'Olivet, prenait seulement le titre de *Conseiller du Roi en ses conseils*. *Histoire de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, II, 66.

² Voy., sur ce droit de *Committimus*, l'ordonnance de Louis XIII. du mois de janvier 1635. et celle de Louis XIV,

Balzac remercie en raillant, d'un ton singulièrement spirituel et moqueur. « Monsieur, dit-il à Conrart, j'ai reçu le *committimus*... Votre adresse à obliger fait couler votre civilité dans la barbarie des *committimus*. Vous cultivez les pierres de la chancellerie. Vous cueillez du fruit sur des arbres morts. Car, en effet, n'est-ce pas par votre moyen que je recouvre aujourd'hui mes qualités et mes titres ? Le temps les devoit avoir moisis. Ma paresse les avoit oubliés. Je croyois les avoir perdus dans un exil de douze ans (1). Je ne croyois plus être ni conseiller d'Etat, ni historiographe de France. Et, si j'ai obligation à la libéralité du feu roi (2) de ces magnifiques bagatelles (le mot de *magnifiques* corrige celui de *bagatelles*), c'est vous, monsieur, qui confirmez les grâces du prince, qui remettez en honneur un pauvre banni, qui le réhabilitez en cire et en parchemin (3). »

Ce droit de *committimus*, Balzac en jouissait comme membre de l'Académie française. Et pourtant cette faveur, ambitionnée par tant d'autres, lui devint odieuse. Elle n'avait pas été un hommage rendu à son mérite; mais un acte d'obéissance et de soumission infligé à son orgueil. Balzac, lui aussi, aurait bien

en 1673 ; *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, I, 30, et II, 476.

(1) Ce qui nous ramène à l'année 1636, époque du dernier voyage de Balzac à Paris. Mais, depuis 1631, il vivait retiré en Angoumois.

(2) Louis XIII.

(3) Lettre à Conrart, *Œuv. compl.* de Balzac, vol. I, p. 870, édit. de 1665.

voulu faire sa petite opposition au terrible cardinal, et braver sa puissance en refusant ses dous. Richelieu avait l'habitude de briser des résistances plus sérieuses et des obstacles autrement solides. Il dut sourire de ce timide essai d'indépendance, et, pour châtier le rebelle, le fit académicien malgré lui. Dans l'histoire de l'Académie, ce doit être l'unique exemple de ce genre : d'ordinaire, on fait moins de façons pour entrer.

Le 13 mars 1634, Balzac fut désigné pour remplir l'un des premiers fauteuils, avec ordre de faire partie de la compagnie que le cardinal-ministre venait de fonder. « Le même jour, 13 de ce mois, 1634, auquel on proposa M. Servien, raconte Pellisson, M. de Boisrobert fit voir une lettre qu'il écrivoit de son chef à M. de Balzac. Il l'avertissoit du dessein de M. le cardinal pour l'établissement de l'Académie, ajoutant « que s'il désiroit d'y être admis, il pouvoit » le témoigner à la compagnie par ses lettres, et qu'il » ne doutoit point qu'elle ne le lui accordât volontiers, » en considération de son mérite. » On en usa ainsi, pour exécuter une résolution qu'on venoit de faire, de ne recevoir personne qui ne l'eût fait demander : ce qu'on observe encore aujourd'hui. Je ne vois pas dans le registre ce qui suivit ; mais infailliblement M. de Balzac, sur sa réponse, fut reçu peu de temps après dans l'Académie ; et je trouve qu'en l'année 1636, il y lut quelque partie de son *Prince*, qu'il nommoit alors le *Ministre d'Etat* (1). » Le *Prince* avait paru en

(1) *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, I, 149.

1631. Balzac lut à l'Académie française, en 1636, la suite du *Prince*, qu'il appelait alors le *Ministre d'Etat*. L'ouvrage fut publié après sa mort, sous le titre d'*Aristippe*, en 1658 (1).

C'est la seule fois qu'il ait paru à l'Académie : ce qui ne témoigne ni d'un grand zèle, ni d'une grande joie éprouvée à propos de son élection. Balzac nie l'exactitude du récit de Pellisson (2). Vingt ans après son admission, il proteste contre les violences, intimidations, menaces dont il aurait été l'objet à cette occasion, et déclare avoir été résolu à subir les dernières extrémités, à s'exiler au besoin, plutôt que de fléchir son orgueil et de plier sous la volonté de Richelieu. Le 28 septembre 1653, il écrit à Conrart, et refait à son tour l'histoire de sa « réception en l'Académie. » Il lui parle de Pellisson et de son récit. « Voici ce qui en est, lui dit-il, et dont il n'a pas été bien informé. M. de Boisrobert m'écrivit deux ou trois fois touchant cette nouvelle institution, et me représenta par mille belles raisons, et dans le style du monde le plus sérieux, qu'il falloit que je fusse un des confrères.

» Je répondis à ces lettres, et tournai toujours la chose en raillerie, étant alors dans les premières ferveurs de la solitude, et lui témoignai que mon dessein étoit d'être tout seul de mon ordre, et que, ce dessein étant un vœu, il n'y avoit point de société

(1) 1 vol. in-4°, Paris, 1658.

(2) Son *Histoire de l'Académie* avait été publiée en 1652. 1 vol. in-8°, Paris.

dans laquelle je pusse, ni voulusse entrer, fût-elle plus illustre que celle des Argonautes, qui étoit composée de princes et de demi-dieux. M. de Boisrobert ne goûta pas ce langage, et fut fâché que son sérieux m'eût donné sujet de rire; il m'écrivit une dernière lettre qui me menaçoit de la part de M. le cardinal, et me signifioit en termes exprès que je déplairois à Son Eminence, si je méprisois sa fondation, et si je ne faisais à l'Académie un compliment par écrit. Je ne répondis point à ces paroles menaçantes, et me résolus plutôt à encourir l'indignation de Son Eminence, (j'étois sur le point de sortir du royaume pour d'autres raisons) qu'à écrire une lettre qu'on vouloit me faire écrire par force.

» En suite de mon silence, il se passa quelque temps, sans que je reçusse des nouvelles de Paris. Mais cinq ou six mois après, m'imaginant que le Cardinal étoit occupé ailleurs; que M. de Boisrobert diverti (1), que l'Académie triomphante et dans les plus beaux jours de sa gloire, avoient oublié un villageois, qui ne connoissoit pas sa bonne fortune; un ami, nouvellement arrivé de la cour, me vint dire à Balzac que j'étois de l'Académie, et qu'il avoit vu mon nom dans le soleil du petit bon homme. M. de la Peyre. » Le *bon homme* avait eu une singulière idée. En 1635, raconte Pellisson, il avait publié un livre, « orné du portrait du Cardinal en taille douce avec une couronne de rayons tout autour, chacun des-

(1) Pensant à autre chose.

quels étoit marqué par le nom d'un académicien (1). »

Et Balzac terminait sa lettre par les dénégations les plus formelles, en ce qui concernait son attitude et le rôle de Bois-Robert. « Voilà la vérité de la chose, disait-il à Conrart; et si *** a présenté à l'Académie une lettre de ma part, il faut qu'elle soit de même fabrique que celle que j'écrivis à M. le duc de Beaufort, dans les premiers troubles de Paris. Vous voyez par là, mon cher monsieur, combien nous doit être suspecte la foi des anciens et des étrangers, et ce que nous devons croire des histoires des Grecs et des Perses (2). »

Faute de mieux, Balzac passa le reste de ses jours dans « l'agréable solitude que sa bonne fortune lui avoit donnée dès avant sa naissance, » découragé, malade, en proie à sa mélancolie naturelle, à certain *mal du génie*, à cet *inexorable ennui*, tourment des grandes âmes, et qui semble le sceau dont Dieu se plaît à marquer ici-bas les plus hautes intelligences. Cet état lamentable, et que l'on pourrait croire propre seulement à quelques modernes, à Goëthe, à Châteaubriand ou à Lamartine, personne peut-être ne l'a jamais décrit avec une éloquence plus poignante que ce jeune désespéré de vingt-huit ans; dans Pascal lui-même, il n'y a rien de comparable à ce cri de douleur et d'angoisse; rien qui révèle une plus grande détresse morale et commande davantage la pi-

(1) *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, I, 135.

(2) Lettre à Conrart, datée du 22 septembre 1653; *Œuv. compl.*, I, 982, édit. in-f^o.

tié et le respect. En 1625, Balzac écrit à un ami : « Il faut que vous sachiez à quoi je m'amuse, et que je vous die que je gouverne un fou, dans lequel je trouve tous les personnages de la comédie, et toutes les sortes d'extravagances qui peuvent tomber dans l'esprit des hommes. Après que mes livres m'ont entretenu tout le matin, et que je suis las de leur compagnie, je m'en vais passer une partie de l'après-dînée avec lui, pour m'éloigner un peu des choses qui nourrissent ma mélancolie. Depuis que je suis au monde, je me suis perpétuellement ennuyé; j'ai trouvé toutes les heures de ma vie longues, je n'ai jamais rien fait tout le jour, que chercher la nuit. C'est pourquoi, si je veux être joyeux, il faut nécessairement que je me trompe moi-même, et ma félicité dépend tellement des choses du dehors, que sans la peinture, la musique, et quantité d'autres divertissemens, quelque grand rêveur que je sois, je n'ai pas assez de quoi m'occuper ni de quoi me plaire (1). »

Et dans l'un de ses *Entretiens*, il disait à Chapelain : « Si on pouvoit séparer de la vie de votre ami les jours que la douleur et la tristesse en ont retranchés, il se trouveroit que depuis qu'il est au monde, il n'a pas vécu un an entier (2). »

Veut-on connaître la cause des airs ennuyés de Balzac, et de ce ton amer qu'il a si souvent dans ses lettres? Pourquoi il est si irrité contre Richelieu, Mon-

(1) Lettre du 1^{er} novembre 1625. à M. de l'Estang; *Œuv. compl.*, vol. I, 137.

(2) *Entretien IX*, « à M. Chapelain. » p. 189, édit. de 1659.

tausier, Chavigny, en général contre tout le monde et contre la fortune? En voici la raison. Tout jeune encore et déjà célèbre; dès 1619 connu de Richelieu et de la reine mère, Marie de Médicis (1); agent à Rome, en 1621, du fils du duc d'Epemon, Louis de Nogaret, alors archevêque de Toulouse, et bientôt cardinal de La Valette (2), Balzac put se croire « en passe d'une fort grande fortune (3). » En 1619, en effet, il avait eu une de ces occasions uniques, qui permettent à un homme de concevoir de belles espérances et d'attendre le plus brillant avenir. Combien d'autres, à cette époque, et depuis, qui se sont élevés bien haut, poussés en avant par de moindres causes et des circonstances plus vulgaires! Il aurait pu alors, « s'il eût voulu s'aider, » devenir secrétaire des commandements de la reine mère. Le 23 février 1619, quand Marie de Médicis s'évada de Blois, où elle était prisonnière depuis le 3 mai 1617, Balzac, fort jeune à cette époque, , était avec elle; avec elle et le duc d'Epemon, libérateur de la Régente, il vint à Angoulême, où la souveraine choisit pour demeure la maison même du père de Balzac, cette maison « enrichie de raretés exquises, » et dont nous avons parlé.

Richelieu, alors évêque de Luçon, fut subitement

(1) Marie de Médicis, femme de Henri IV, était née à Florence en 1573; mourut en exil à Cologne, le 3 juillet 1642.

(2) Cardinal en cette même année, 1621. Il obtint la préférence sur Richelieu, qui ne fut nommé cardinal que l'année suivante, le 5 septembre 1622.

(3) Bayle, art. BALZAC.

rappelé (1). Il avait été nommé à ce siège de bonne heure, à peine âgé de vingt-deux ans, et sacré à Rome le 16 avril 1607. Après l'assassinat du maréchal d'Ancre, son protecteur, le 21 avril 1617, et la disgrâce de la reine mère, le futur ministre avait été exilé, lui aussi, et relégué à Avignon. Il y était interné depuis le 7 avril 1618. Richelieu, dont la puissance allait être désormais absolue, vint à Angoulême, nous dit M. Bazin, médiateur officieux entre Louis XIII (2) et sa mère. serviteur mandé par la reine. « et secrètement autorisé par le roi pour étouffer en sa naissance ce nouveau sujet de trouble (3). »

L'habile négociateur ne manqua pas de flatter tout le monde, la reine d'abord, et aussi le jeune secrétaire du duc d'Epemon, le compagnon d'évasion de la Régente, et, de plus, son hôte à Angoulême. « Il y a du plaisir, dirons-nous avec Bayle, à l'entendre raconter lui-même les raisons de ses grandes espérances. » Le récit se trouve dans l'un de ses *Entretiens*, adressé à Conrart. Sous le nom du *Voisin*, Balzac lui fait l'histoire de ses déceptions et de l'écroulement de ses *Châteaux en Espagne*. « Ce monsieur de Luçon avoit vu je ne sais quoi de votre *Voisin*, qui lui

(1) En 1619 et non en 1618, comme dit Bayle, art. Balzac. — Richelieu naquit à Paris le 5 septembre 1585; il mourut le 4 décembre 1642.

(2) Louis XIII avait alors dix-huit ans; il était né à Fontainebleau le 27 septembre 1601, et mourut à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1643.

(3) *Etudes d'histoire*, p. 298. Paris, Chamerot, 1844.

avoit, disoit-il, *chatouillé l'esprit*, et qui l'obligea de rechercher son amitié. Ayant apporté d'Avignon un désir passionné de le connoître, il lui fit une infinité de caresses à son arrivée à Angoulême. Il le traita d'*Illustre*, d'*Homme rare*, de *Personne extraordinaire*. Et l'ayant un jour prié à dîner, il dit à force gens de qualité, qui étoient à table avec lui : *Voilà un homme* (cet homme n'avoit que vingt et deux ans), *à qui il faudra faire du bien, quand nous le pourrons; et il faudra commencer par une abbaye de dix mille livres de rente...* Toutefois, les choses en sont demeurées là. Monsieur le Cardinal de Richelieu ne s'est point souvenu de ce qu'avoit dit monsieur l'évêque de Luçon; et votre *Voisin* non plus ne s'est pas mis beaucoup en peine de l'en faire souvenir (1). »

Le jeune homme de « vingt et deux ans » en 1619, étoit donc né en 1597, d'après son propre témoignage. Bayle et d'Olivet ont inutilement cherché à fixer la date de la naissance de Balzac : le premier le fait naître, d'après ses calculs, en 1595; et le second, d'après les siens, en 1594. La *Nouvelle biographie générale*, et l'éditeur des *Œuvres choisies* de Balzac (2), M. L. Moreau, ont adopté cette dernière date donnée par d'Olivet. Or, en 1846, M. E. Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, a publié l'acte de baptême de Balzac, qui fait disparaître toute incertitude à cet

(1) *Entretien VIII, Deux histoires en une*: « à M. Conrart, conseiller et secrétaire du roi, » p. 175, édit. elzévirienne de 1659.

(2) 2 vol. in-12. 1854.

égard (1). Balzac fut baptisé le premier juin 1597 ; et devait être né, tout au plus, quelques jours auparavant. Il eut pour parrain Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, le protecteur et l'ami de son père. En 1619, à l'époque de l'évasion de Blois, le fils était au service du duc d'Épernon, comme y avait été le père ; ce qui explique comment le jeune homme prit part à cette équipée, et accompagna la reine jusqu'à Angoulême.

Mais l'abbaye promise jadis par *M. de Luçon*, et en présence de « force gens de qualité, » n'arriva jamais. Cet oubli du ministre, cette indifférence de la cour qu'il avait eue chez lui, le blessèrent cruellement, et, malgré toute l'ironie qu'il affecte, malgré ses railleries et ses dédains, il ne put se consoler d'un tel abandon. « Il est si accoutumé à la chambre, dit-il à Conrart et faisant allusion à ses perpétuelles infirmités, qu'il n'y a point de mitre pour laquelle il voulût changer son bonnet de nuit, qui est aussi le plus souvent son bonnet de jour (2). » Bayle, Ménage, Tallemant, la plupart des contemporains ne croient guère à ce tardif désintéressement de Balzac, à son mépris de la faveur et de la fortune : peut-être ont-ils raison. « M. de Balzac, nous dit pour sa part Ménage, avoit premièrement aspiré à être évêque. Il se retranscha ensuite à devenir abbé ; mais il ne réussit à pas un de ces desseins. Il a même écrit dans quelqu'un de

(1) Voy. cet acte, *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, II, 63.

(2) Balzac, *Entretien VIII*, « à M. Conrart, » p. 177.

ses ouvrages, qu'il ne seroit jamais abbé, à moins qu'il ne fondât l'abbaye (1). »

(1) *Menagiana*, I, 137.

CHAPITRE XVI.

Balzac et Ménage. — Hommages rendus par Ménage à Balzac. Vers de Ménage en son honneur, 1640. La *Métamorphose* de Montmaur, dédiée à Balzac, 1643. Querelle de Ménage avec l'abbé d'Aubignac, 1640. L'*Héautontimorumenos* de Tèreence, sujet du débat. *Discours* de d'Aubignac sur l'*Héautontimorumenos*. *Réponse* de Ménage. Balzac vient au secours de Ménage. Chapelain informe Conrart des incidents de la bataille. Chapelain refuse de prendre parti pour ou contre d'Aubignac, 1640. Ménage forme le projet d'aller à Balzac, 1640. Reprise des hostilités entre Ménage et d'Aubignac. 1652. Ménage publie ses *Miscellanea*, 1652. Réconciliation entre d'Aubignac et Ménage tentée par Chapelain. Ménage refuse toute proposition de paix. *Tèreence justifié* de d'Aubignac, 1655. *La Précieuse* ou *Le mystère des ruelles*, 1656, roman de l'abbé de Pure.

Entre amis, quelques plaisanteries légères n'ôtent rien à l'affection et à l'estime. Malgré ses railleries à l'adresse du grand homme, Ménage n'en fut pas moins un ami fidèle, utile surtout, un ami prompt à offrir ses hommages et ses services. Dès 1640, il compose des hendécasyllabes en l'honneur de Balzac, et le pro-

clame le père et le prince de la langue française : *Gallicæ linguæ pater atque princeps*. En 1643, il lui envoie, avec la *Métamorphose* de Montmaur en perroquet, la *Vie de Mamurra*, « pure copie de celle de Diogène Laërce, » au dire de Chapelain ; digne du cardinal Du Perron et de Bentivoglio, à en croire Balzac (1).

Le 8 décembre 1640, Chapelain annonce à l'ermite de la Charente la prochaine publication des hendécasyllabes. « M. Mesnage, lui écrit-il, à ce que j'ai appris de M. L'Huillier, a fait des endécassillabes sur votre sujet, lesquelles il m'adresse (2). Il faut qu'il les relèche et repolisse. puisqu'il ne me les a pas encore fait voir. Mais je le vais réveiller, et, en quelque état qu'ils soient, je veux qu'il me les baille au plus tôt, pour le prochain ordinaire (3). » Ménage n'était pas trop maladroit : du même coup, il flattait ses deux protecteurs ; il faisait le panégyrique de Balzac, et le dédiait à Chapelain. C'est, sans doute, la pièce insérée dans les œuvres latines de Ménage, et intitulée : *Ad Joh. Capellanum de novo libello Balzacii* (4). Plusieurs autres pièces sont adressées directement à Balzac, comme par exemple, celle qui a pour titre : *Ad Janum Ludovicum Balzacium* (5).

(1) Voy. plus haut, p. 256 et suiv.

(2) Chapelain fait le mot féminin.

(3) Lettre à Balzac, du 8 décembre 1640 ; I, 734. — Balzac avait adressé à Ménage, à propos de sa *Vie de Mamurra*, une épître flatteuse : « Io, Lud. Balzacii ad Marcum Licinium de *Vitâ Mamurræ* ab eo conscriptâ. » (*Euv. compl.*, II, 22.

(4) *Ægidii Menagii poemata*, 1 vol. p. 82. Amsterdam, 1687.

(5) Page 29.

Huit jours après, le 15 décembre, Chapelain avait en main les hendécasyllabes promis, et les expédiait aussitôt à Balzac, avec quelques mots sur les dispositions belliqueuses de Saumaise. « Je vous envoie, lui disait-il, une sylve (1) panégyrique dont vous me manderez votre avis. L'auteur en est inconnu. Vous aurez aussi par cet ordinaire les vers de M. Ménage, qui sont votre éloge, aussi bien que l'autre est celui de M. le Cardinal (2). Il m'a fort assuré que c'étoient les seuls qu'il eût jamais faits. En parlant de M. de Saumaise, il m'a dit avoir appris de lui, le jour de devant, qu'il eût répondu à la réponse que Heinsius a faite à votre dissertation, si on ne l'eût point assuré que vous y faisiez réponse vous-même (3). » Cette réplique de Heinsius avait paru en 1636, peu après la *Dissertation* de Balzac, sur la tragédie du savant hollandais.

A la même époque, Ménage eut à son tour son duel littéraire, espèce d'épreuve que tout écrivain, poète, historien, philosophe, érudit, devait subir ou provoquer, s'il voulait arriver à une rapide célébrité. Il en était alors de ces discussions comme d'un bon duel aujourd'hui, ou d'un procès retentissant : l'inconnu de la veille devenait tout à coup le héros du jour, le sujet de toutes les conversations et l'objet de la curiosité publique. L'important était de croiser le fer avec un illustre rival, de bien choisir son adversaire, un

(1) Du latin *sylva*, « forêt, » recueil de pièces variées.

(2) Richelieu.

(3) Lettre à Balzac, du 15 décembre 1640 : I. 736.

adversaire en vue, en possession d'une solide renommée, et de l'attirer adroitement dans la lice. Sans Balzac, le P. Goulu demeurait éternellement dans l'obscurité ; personne ne saurait rien de Girac, s'il ne s'était battu avec Costar ; et Pradon doit toute sa gloire aux coups dont Racine l'a honoré.

Ménage se prit de querelle avec d'Aubignac, à propos de l'*Héautontimorumenos* de Térence et de la durée de la pièce. « Tous deux savants, tous deux d'humeur assez mordante, infatués l'un et l'autre de leur connaissance des théories des anciens, avides de discussions, ardents à débattre les questions les plus inoffensives, ils durent avoir et ils eurent en effet plus d'une fois maille à partir (1). » François Hédelin, abbé d'Aubignac, était né à Paris en 1604 et mourut en 1672 (2). Vers 1631, il avait obtenu l'abbaye d'Aubignac, située dans le diocèse de Bourges, et qui était à la nomination du roi (3). Il en prit désormais le nom, comme Marolles garda toujours celui d'abbé de Villeloin. Ménage prétendait que la pièce dure plus de douze heures ; qu'au lever de rideau, comme nous dirions aujourd'hui, il fait encore « grand jour ; » et que Ménédème travaille à son champ, au moment où Chrémès vient lui parler. D'Aubignac, au contraire, soutenait qu'il était nuit, et que Ménédème retournait

(1) M. Ch. Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 167.

(2) M. Lud. Lalanne, *Dictionnaire historique*, le fait mourir le 27 juillet 1676.

(3) Le revenu en était modeste. « 680 à 700 livres ; environ 2,000 francs de notre monnaie. » Ch. Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 156.

des champs à ce moment-là, « portant sa pioche sur l'épaule. »

M. Ch. Livet, dans son excellente étude sur d'Aubignac, a fort bien raconté ce débat. Sa notice est un portrait vivant du *gladiateur de plume*, toujours prêt à défier quelqu'un, tantôt M^{lle} de Sculéry, tantôt notre grand Corneille, tantôt l'Académie tout entière. « Un jour qu'il se promenait dans le jardin du Luxembourg, — c'était en 1640, — il y fit rencontre de Ménage. Deux savants qui se sont salués n'ont pas à parler de la pluie ou du beau temps. Fi! des événements du jour! Vive la belle antiquité! — « L'abbé! dit Ménage, » que pensez-vous de Térence? — Je l'admire fort. » — Malgré votre respect pour les règles? — Térence ne les a jamais violées, qu'au jugement des » mauvais critiques. — Mais l'*Hécyre*? — L'*Hécyre* » est la pièce la plus régulière de l'antiquité. — Et » l'*Héautontimorumenos*?... — Ne l'est pas moins : » son action se passe en dix heures. — Sourire in- » crédule de Ménage. — Vous en doutez? — Non, je » n'en crois rien. La pièce est régulière, soit; mais » son action réclame plus de douze heures. — Erreur! » je vous convaincrâi (1). »

Voilà le conflit engagé. Les deux champions étaient d'humeur assez guerrière. Ils s'empressent de relever le gant, pour ne pas manquer si belle occasion de se mesurer ensemble et de montrer leur adresse. A cette époque, se connaissaient-ils bien? et avaient-ils entre eux d'autres rapports que ceux que pouvaient

(1) Ch. Livet. *Précieux et Précieuses*, p. 168.

amener le commerce du monde, ou la rencontre chez des amis communs, Perrot d'Ablancourt, Costar ou Chapelain ? J'en doute. « Ses relations avec le cardinal de Retz, nous dit M. Livet, mirent fréquemment l'abbé d'Aubignac en présence de Gilles Ménage (1). » Or Ménage, avons-nous dit (2), n'entra chez le cardinal de Retz que vers la fin de 1643, quand il fut nommé coadjuteur. Avant cette date, il nous semble difficile d'admettre que les deux adversaires se soient rencontrés fréquemment au petit archevêché.

La guerre ne tarda pas à éclater, courtoise d'abord, en attendant les reproches, les injures, les colères de part et d'autre. « M. d'Aubignac, dit Ménage, mit ses raisons par écrit, et il fit imprimer en la même année un discours sur notre contestation qu'il intitula : *Discours sur la troisième comédie de Térence, intitulée l'HÉAUTONTIMORUMENOS, contre ceux qui pensent qu'elle n'est pas dans les règles anciennes du poème dramatique*; et il me fit l'honneur de m'adresser ce discours, mais sans y mettre son nom, ni le mien. Je répondis à ce discours par un autre que j'intitulai : *Réponse au discours sur la comédie de Térence intitulée HÉAUTONTIMORUMENOS*, auquel je ne mis point aussi mon nom. Tout cela se passa très honnêtement de côté et d'autre, et nous demeurâmes amis, M. d'Aubignac et moi, comme auparavant. » Cette *Réponse* de Ménage au *Discours* de son bouillant contradicteur

(1) *Précieux et Précieuses*, p. 167.

(2) Voy. plus haut, p. 255 et suiv.

parut en 1640, sans nom d'auteur (1). Douze ans après, en 1652, comme nous le verrons, il réimprima traitreusement cette réfutation dans ses *Miscellanea* (2), avec le *Discours* de l'abbé d'Aubignac.

Selon l'usage, les amis venaient en foule, se promettant merveille d'un si beau spectacle; et, comme dans un tournoi, rangés autour des combattants, ils trépignaient d'aise, applaudissaient, chantaient victoire, dès que leur champion préféré paraissait avoir quelque avantage. En 1648, Conrart est aux eaux de Bourbon avec d'Aubignac (3). Chapelain lui écrit le 22 juin, et lui parle de la grosse affaire du jour, de la lutte commencée, du *grabuge* que tout cela va amener. « Je vis hier M. Mesnage, dit-il à Conrart, qui fait imprimer sa réponse à M. d'Aubignac. Nous verrons comment il couvrira ce mommon (4), et ce conflit ne se passera point sans produire de belles lumières. Il m'a dit qu'il y avoit quelque chose sur le caractère élégiaque de M. de La Mesnardière, d'où vous pouvez juger qu'il y aura un

(1) Cette *Réponse au discours...* parut en 1640, à Paris. In-4° de 102 pages, sans nom d'auteur. — Insérée dans les *Miscellanea* de Ménage, 1652; et dans la *Pratique du théâtre*, par l'abbé d'Aubignac; *Avertissement*, en tête du second volume, 3 tom. en 2 vol. Amsterdam, Jean Frédéric Bernard, 1715.

(2) M. Ch. Livet fixe à tort la date de 1650 pour l'impression des *Miscellanea*. Voy. *Précieux et Précieuses*, p. 169.

(3) Bourbon, dans l'Allier.

(4) *Moumon* ou *Momon*, « argent que les masques jouent aux dés et sans revanche durant le carnaval, lorsqu'ils vont, le soir, chez les particuliers de leur connoissance. » *Dictionn.* de Richelet.

combat en tiers. Car ce dernier n'est pas un homme à se laisser pincer sans rire, ou, pour mieux dire, sans crier. M. Mesnage croit aussi que M. d'Aubignac ne s'en taira pas. Il me dit, sur ce que quelqu'un disoit que M. d'Aubignac et vous étiez brouillés, qu'il avoit assuré que non, pour ce que vous beuviez ensemble (1). »

Du fond de sa retraite, Balzac suivait avec intérêt les phases de la lutte, renseigné sur toutes choses par son fidèle correspondant. Sur le point de faire amitié avec Ménage, et d'ailleurs ne connaissant pas l'adversaire de celui-ci, il incline naturellement du côté du nouvel ami. Il ne se contente pas de faire des vœux platoniques pour son triomphe : il vient à son secours, l'aide de ses conseils, et lui passe même des armes pendant le combat. « M. de Balzac, raconte Ménage, m'a extrêmement obligé par la peine qu'il s'est donnée de conférer six manuscrits de Térence, pour me faire plaisir à l'occasion du différend que j'ai eu avec l'abbé d'Aubignac, touchant le Ménédème de Térence. Dans un de ces manuscrits, qui est fort ancien, il y a une figure qui représente Ménédème tenant une pioche en l'air prête à être jetée dans la terre, *ad proscindendam terram*. Ce qui fait voir que je n'ai pas été le premier à croire que Ménédème travailloit, dans le temps que Chrémès lui parloit, contre le sentiment de M. d'Aubignac, qui a prétendu qu'il étoit nuit, et que retournant des champs il portoit sa pioche sur l'épaule (2). »

(1) Lettre à Courart, du 22 juin 1640 : I, 647.

(2) *Menagiana*, II, 216.

Aussi, Balzac demande-t-il des nouvelles des combattants, et s'intéresse vivement à l'issue de la bataille. Chapelain, heureux de satisfaire la curiosité du solitaire, le tient au courant de tous les incidents de la lutte. « J'ai vu M. Mesnage, lui écrit-il le 24 juin 1640, et nous avons fort parlé de vous. Il est toujours en fantaisie de vous aller faire visite, et Dieu sait, quand cela sera, combien il vous contera des nouvelles des savans et des ignorans, des candidats de l'Académie, et de ceux qui *repulsam passi sunt*, en ces derniers temps, dans la poursuite d'un lieu en votre célèbre compagnie. Ensuite, il ira vous entretenir plus de deux jours de la question des douze heures remuée par l'abbé d'Aubignac et imprimée. Il est vrai, que ce ne sera qu'après avoir vu la réponse (1) qu'il lui a faite et qui s'imprime aussi, où je suis trompé si l'abbé ne succombe (2). »

Balzac accueillait avec joie la nouvelle de la prochaine visite; il répondait aussitôt, et dans les termes les plus engageants. « Si M. Ménage, disait-il à Chapelain, me fait l'honneur de me venir soir, je le recevrai à bras ouverts, et mon hermitage se tiendra tout glorieux d'avoir reçu un tel hôte (3). » Quant à l'autre champion, il en parle comme d'un inconnu, sur le ton dédaigneux que mérite un homme de rien, un étranger, un vassal oublieux de son premier

(1) La *Réponse* dont il a été question un peu plus haut, p. 372.

(2) Lettre à Balzac, du 24 juin 1640; I, 649.

(3) Lettre à Chapelain, datée du 10 juin 1640. *Œuv. compl.*, I. 825.

devoir, celui de rendre hommage à son suzerain. « Je ne connois point l'abbé d'Aubignac, ajoute-t-il, ni n'ai ouï parler de sa question des douze heures, ni ne sais qui sont ces *candidati tam infeliciter ambitiosi*. Vous m'obligerez d'en faire un petit article. »

Chapelain avait des informations d'autant plus sûres, qu'il était l'ami commun des deux combattants. Il nous le dit lui-même : en 1640, il connaissait d'Aubignac « depuis trois ou quatre ans. » A cette date, il lui écrit à Bourbon, où il prend les eaux avec Courart ; l'assure de son zèle, et s'excuse, comme il peut, de se mêler au débat ; de prendre parti pour lui contre d'autres amis, Ménage et La Mesnardière, avec lesquels il était alors fort bien.

D'ailleurs, à ce moment, la querelle n'est pas encore envenimée, et tout se passe « honnêtement de part et d'autre. » La réponse de Chapelain en est la preuve ; réponse où celui-ci repousse doucement, avec sa courtoisie habituelle, la proposition d'intervention armée faite par d'Aubignac.

« Pour ces autres Messieurs dont vous me parlez, dit-il, comme vous me témoignez que la société vous en agrée, je vous puis témoigner aussi qu'ils se trouvent fort bien de vous, et que, dans mon âme, il n'y a point de parties qui vous divisent. Aussi, les honorant tous au point que je fais, et ne pouvant penser à la perdre sans émotion, non plus que vous, je ferai toujours ce qui me sera possible pour vous conserver en bonne intelligence, ne m'imaginant rien de pire pour mon repos que la nécessité violente de prendre parti, s'il arrivoit que vous vins-

siez à vous diviser. J'espère que cela ne sera jamais, et que je jouirai en paix de toutes mes amitiés, et, à un besoin, servirai de conciliateur, quand le besoin auroit fait naître entre eux quelque occasion de discorde. M. l'abbé de Chastillon (1) me seconderoit sans doute en ce dessein, s'il ne m'y prévenoit même, n'étant pas moins bon ami que moi, et ayant beaucoup plus de crédit et de dextérité que je n'en ai en toutes choses (2). »

Le 8 juillet, Chapelain envoyait « le petit article » demandé par Balzac quelques jours auparavant. Le passage est fort intéressant pour nous, et confirme ce que nous avons dit plus haut. Nous n'y trouvons pas seulement de nouveaux détails sur le conflit engagé ; nous y voyons encore Ménage, qui a déjà certains projets de prêtrise, exerçant toujours sa profession d'avocat en 1640, et fréquentant assidûment le palais (3). « Je vous ai dit de M. Mesnage, écrit Chapelain, ce qu'il m'a dit pour ce qui touche son voyage à Balzac ; ce sera à lui à vous tenir la parole qu'il m'a donnée, dont je prétens le sommer plus d'une fois, si j'apprens que vous le souhaitiez. Je n'ai point encore pénétré ce dessein de prêtrise, et ne le crois point. Au moins, sais-je bien qu'il va tous les jours au Palais.

» L'abbé d'Aubignac est M. Hédelin, de qui vous

(1) L'abbaye de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or, que Richelieu donna à Bois-Robert, et que celui-ci posséda sans contestation à partir de 1638.

(2) Lettre à d'Aubignac, à Bourbon, du 28 juin 1640 ; I, 651.

(3) Voy. plus haut, p. 252.

aviez vu un discours imprimé sur l'*Héautontimorumenos* de Térence contre M. Mesnage, quoique sans se nommer, ni son adversaire, à quoi M. Mesnage répond présentement. Si vous n'avez point eu le premier, il faudra vous les envoyer tous deux ensemble. Pour le candidat, c'est le même abbé qui, pensant avoir un pied dans l'Académie, *repulsam passus est*, en faveur de M. Patru, notre ami et excellent avocat (1), à cause d'un libelle qu'il avoit fait contre la *Roxane* de M. Desmarets, qui avoit charmé les puissances (2). »

Chapelain reviendra un peu plus loin sur cet échec de d'Aubignac, et sur la nomination de Patru. Pour le moment, il adresse les premières pièces du procès et en promet d'autres; car il espère bien que le débat ne s'arrêtera pas de sitôt, et produira « les belles lumières » que les beaux esprits attendent de cette discussion. « J'ai envoyé chez le bon Rocollet, dit-il le 22 juillet, le discours de M. Hédelin sur la comédie de Térence *Héautontimorumenos*, et la réponse de M. Mesnage pour vous la faire tenir par le messager. Vous les aurez bientôt, s'il a fait les diligences requises. C'est un petit présent que vous fait M^{me} Camusat (3), qui a hérité de son mari le zèle qu'il avoit pour votre service, et le ressentiment des obli-

(1) Olivier Patru, né en 1604 à Paris, mort en 1681.

(2) Lettre à Balzac, du 8 juillet 1640.

(3) Jean Camusat, libraire de l'Académie française en 1634. A sa mort, en 1639, sa veuve conserva le titre de *libraire de l'Académie*. Voy. *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, I, 127.

gations qu'il vous avoit. On m'a dit que M. Hédelin répliquoit (1). »

Balzac n'avait-il réellement jamais entendu parler de d'Aubignac? ou affecte-t-il de ne pas connaître un auteur qui ne lui a rien adressé encore? Je ne sais; mais, ignorance ou dépit, sa réponse a une expression bien marquée de sécheresse et de mauvaise humeur. « Je ne connois pas plus M. Hédelin, dit-il, que je ne connoissois l'abbé d'Aubignac; mais je serai bien aise de commencer notre connoissance par l'endroit que vous me marquez. Vous me ferez donc la faveur de m'envoyer le pour et le contre (2). »

Chapelain prend en patience cette ignorance vraie ou feinte de son ami. Toutefois, après tant d'avis répétés à ce sujet, tant de renseignements inutilement donnés, il s'enhardit jusqu'à railler Balzac et à s'amuser de ses distractions volontaires. « Il m'avoit semblé, lui répond-il le 29 juillet 1640, que c'étoit assez de vous avoir dit que M. d'Aubignac étoit M. Hédelin, pour vous éclaircir en cette matière. Vous n'y voyez goutte toutefois, et c'est comme qui ne vous auroit dit rien. Il faut donc parler plus ouvertement. M. d'Aubignac est M. Hédelin. M. Hédelin *autem* fut naguères précepteur de M. le marquis de Brezé; et est encore son domestique (3). L'une de ses plus fortes ambitions a été d'entrer dans l'Académie;

(1) Lettre à Balzac, du 22 juillet 1640; I. 662.

(2) Lettre datée du 1^{er} août 1640; *Œur. compl.*, I, 827.

(3) Dans le sens latin que le mot avoit alors: « attaché à sa maison. »

et il y avoit grande apparence qu'il eût été le premier reçu, s'il n'eût point fait un libelle (1) contre la *Roxane* de M. Desmarets, où il blâmoit le goût de son Eminence et de M^e. d'Aiguillon (2) qui l'avoient estimée. Dans ce temps, Porchères d'Arbaud se laissa mourir et, plusieurs se présentant pour remplir cette place, le libelliste entre autres (3), M. Patru, notre ami et très galant homme, l'obtint d'une commune voix, et le précepteur eut l'exclusion dont *moult do- lent fut et plaintif.* »

En même temps, il rappelle à Balzac que dans le débat survenu entre « l'abbé tondu » et « le satirique Père Mesnage, » il a déjà expédié *le pour et le contre*, et s'étonne de la malechance réservée à ses paquets comme à ses renseignements. « Il y a huit jours, ajoute-t-il, que j'ai envoyé au bon Rocolet les deux discours poétiques, dont l'un est de l'abbé tondu, et l'autre du satirique Père Mesnage, lequel n'est venu voir et s'est excusé de ne vous avoir pas envoyé cet ouvrage sur le peu de cas qu'il en faisoit, comme s'il vouloit faire croire qu'il y avoit plus de respect à ne le vous pas présenter. Il est, certes, très agréable et plein de beau savoir. Je voudrois seulement qu'il eût l'urbanité dont nous vous louons, sans avoir la mordacité dont il semble qu'il veuille tirer louange (4). »

(1) Le *libelle* n'est indiqué nulle part.

(2) Nièce de Richelieu.

(3) Au mot *libelliste*, M. Littré ne cite que Voltaire et P. L. Courier. L'expression est bien antérieure.

(4) *Mordacité*, excellente expression, dont M. Littré ne cite

Entre le futur abbé et l'ancien précepteur, les choses en restèrent là jusqu'en 1652, pendant douze ans, sans animosité de part et d'autre : le Père Mesnage occupé de ses projets de « prêtreise ; » et « le domestique du duc de Fronsac, » de la réforme du théâtre et de l'application plus sévère des règles de la tragédie. D'Aubignac avait été en 1631 précepteur du jeune duc de Fronsac, Armand de Maillé-Brézé. C'était le neveu de Richelieu, et le frère de Claire-Clémence de Maillé, qui avait épousé le grand Condé le 12 février 1640. L'élève de l'abbé d'Aubignac était né en 1619 ; il fut tué le 14 juin 1646 au siège d'Orbittello, en Toscane.

La querelle était donc assoupie depuis douze ans, lorsque la vanité du « satirique Père » vint tout réveiller et brouiller entièrement les affaires. En 1650, raconte M. Ch. Livet, d'Aubignac fit un assez long voyage. Pendant cette absence, calcul ou effet du hasard, Ménage fit précisément imprimer ses *Miscellanea* (1).

Nous l'avons dit plus haut, ce volume de *Mélanges* fut imprimé non 1650, mais en 1652, avec une dédicace à Montausier : *Ægidii Menagii Miscellanea, Parisiis, apud Augustinum Courbé, 1652* (2). En souvenir du combat soutenu jadis, peut-être même comme tro-

aucun exemple au dix-septième siècle. — Lettre à Balzac, du 29 juillet 1640 : 1, 664. — M. Ch. Livet donne à cette lettre la date du 13 juillet 1640. *Précieux et Précieuses*, p. 195.

(1) *Précieux et Précieuses*, p. 169.

(2) 1 vol. in-4°. — La Bibliothèque nationale possède l'exemplaire de Huet, marqué aux armes de l'évêque d'Avranches, coté Y 2466.

phée de sa victoire, Ménage inséra hardiment, avec le *Discours* de son contradicteur, sa propre réponse, « retouchée en plusieurs endroits, » corrigée d'après les avis de l'abbé, et, chose à peine croyable, « grossie de paroles injurieuses. »

A son retour, d'Aubignac, — et il n'avait pas tort, — crie à la trahison ; il promet de se venger, de repousser l'outrage par l'outrage, si justice ne lui est faite, et si l'auteur ne consent à faire disparaître de sa *Réponse* tous les propos blessants. Douze ans auparavant, Chapelain avait offert ses bons offices, en cas de discorde. D'Aubignac se souvint de la proposition, et, avant de recommencer la lutte, le choisit pour conciliateur. « Il fit prier Ménage, par Chapelain, leur ami commun, nous dit M. Livet, de supprimer de sa réponse les injures gratuites. et lui fit offrir d'imprimer ensemble toutes les pièces du procès dont le poète de *la Pucelle*, pris pour arbitre, adouciroit les termes de part et d'autre (1). » Mais le négociateur n'obtint rien de son vaniteux protégé. Celui-ci refusa toute concession, et préféra la guerre.

Poussé à bout, et de l'avis de Chapelain, qui fut blessé de ce refus, d'Aubignac prépare un nouvel écrit « contre les erreurs de M^e Gilles Ménage ; » et, en 1655, avec son premier *Discours*, il publie son *Térence justifié*. Comme dans toutes les polémiques du temps, le titre du livre a l'étendue d'un manifeste. Qu'on nous permette de le rapporter ici, malgré sa longueur : « Térence justifié, ou deux dissertations sur l'art du théâtre, dont

(1) *Précieux et Précieuses*, p. 169.

la première est un discours où l'on fait voir que la troisième comédie de Térence, intitulée l'*Héautontimorumenos*, est dans les règles des anciens poètes; la deuxième contient plusieurs maximes du poème dramatique.. etc., par Messire François Hédelin, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, abbé d'Aubignac, contre les erreurs de maître Gilles Ménage, avocat en parlement, 1655 (1). »

Ménage ne répliqua pas, et subit en silence l'humiliation que lui infligeait le titre même du livre. Il n'était plus avocat au Parlement, depuis bien des années déjà; mais d'Aubignac conserve à son adversaire le nom de son ancienne profession, afin de mieux marquer la distance qui les sépare l'un de l'autre. Quant à l'abbé, il étale fièrement ses titres et qualités : Messire, Conseiller, Prédicateur ordinaire du roi, et semble écraser le petit avocat, M^e Gilles Ménage, sous le poids de sa grandeur. C'était bien la manière la plus ingénieuse et la plus cruelle de se venger du vaniteux écrivain, en le frappant à l'endroit sensible, son amour-propre.

Dix ans après, il avait encore le trait dans le cœur; la plaie était à vif et lui arrachait des cris douloureux. « En 1664, nous dit M. Livet, lorsqu'il publia ses *Aménités du droit*, — *Juris Amœnitates*, — il déclara que rien n'est plus beau que la profession d'avocat; qu'il se glorifie de l'avoir exercée; que ce prêtre et prédicateur, *presbyter ille et concionator*, qui a écrit

(1) 1 vol. 1655, Paris, in-4°. — M. Ludovic Lalanne donne au *Térence justifié* la date de 1646.

sur la Pratique du théâtre (1), a fait preuve d'un petit esprit, et bien à court de bonnes raisons, quand il lui inflige ce titre de *Maître Ménage*, et termine en protestant qu'il n'a jamais tiré de ses plaidoiries les plus faibles honoraires (2). »

En 1656, l'abbé de Pure, ami de d'Aubignac, piqua au vif celui-ci, avec ou sans intention (3). A cette époque, il publia son curieux roman : *La Précieuse, ou le mystere des ruelles* (4). Dans un passage du livre, l'auteur avait mis en scène trois personnages : *Parthénoïde*, dont le nom tiré du grec, et traduit par Boileau, désigne *Pucelain*, c'est-à-dire Chapelain, qui venait de publier les douze premiers chants de *la Pucelle*; *Géname* qui est l'anagramme de Ménage, et une *Précieuse*, qui n'est pas nommée.

La conversation roule à la fois sur un méchant sonnet de d'Aubignac, et sur la brouille survenue entre M^e Gilles et messire Hédelin. — « Je connois ces vers, l'auteur et le sujet, répliqua *Géname*. Ils furent faits par *Nidhélie* (5), qui est un des plus beaux esprits que je connoisse, ou, pour dire plus vrai, que j'aie connu; car son savoir nous a rendus ennemis; et ce qui de-

(1) 1 vol. in-4°. Paris, Sommaville, 1657. — — Le *Dictionnaire historique* de M. Lalande fixe, pour la publication de la *Pratique du théâtre*, l'année 1640, et le *Dictionnaire* de Dezobry, l'année 1669!

(2) *Précieux et Précieuses*, p. 170.

(3) Michel de Pure, l'une des plus célèbres victimes de Boileau. Il était né à Lyon en 1634, et mourut en 1680.

(4) 1 vol. in-12, Guillaume de Luynes, Paris, 1656.

(5) Anagramme de Hédelin.

voit parmi nous entretenir le commerce et conserver l'intelligence, nous a désunis et divertis : mais cela n'empêche pas que je ne l'estime, et tout ce qui vient de lui, et que je ne fasse justice au mérite de ses ouvrages, encore qu'il m'ait fait une espèce d'injustice de négliger mon amitié. — Dites-nous donc, reprit *Parthénoïde*, pour qui ils furent faits ; car je sais bien vos démêlés, et j'ignore qui peut être l'objet d'un sonnet si galant. — C'est, répartit *Géname*, la veuve de ce seigneur valeureux que la valeur n'a pu soustraire à l'infortune ni à la mort, dans un pays qui a toujours été ruineux au nôtre, où tous nos desseins ont avorté, où toutes nos campagnes ont été faites, et où nous n'avons moissonné que des maux et des confusions. — Il n'est pas besoin de nous en dire davantage pour tout, *Géname* : mais de grâce, n'en demeurez pas là, et obligez-moi d'achever cette docte harangue (1). »

D'Aubignac fut blessé des sottises qu'on lui faisait débiter en présence de *Géname*. Il écrivit à l'abbé de Pure une lettre irritée, pleine de fiel contre Ménage, de reproches contre le faiseur de romans, dans laquelle il lui ordonnait de ne plus mêler le nom de *Nidhélie* à ses histoires. L'épître est salée ; dans ce style franc, net, propre à d'Aubignac quand il discute, et sans aucune trace de précieux.

« 14^e mai 1656.

« Monsieur, on m'a fait voir, dans la première par-

(1) *La Précieuse*, p. 217.

tie de votre *Précieuse*, l'endroit où vous prétendez parler de moi. Mais si cela est, vous ne savez ni mes vers, ni mon histoire ; car, pour mes vers, vous n'en avez mis ni les paroles, ni le sens ; et, pour mon histoire, il n'est pas vrai que j'aie négligé l'amitié de M. Ménage. Je lui ai rendu cent civilités dont sa présomption a toujours abusé, comme autrefois M. Costar m'en avoit averti. C'est pourquoi, je vous supplie très humblement de ne point parler de moi dans votre troisième partie, ni en bien ni en mal : vous aurez peut-être peine d'en dire du bien, parce que je ne cours pas si souvent à l'odeur des tables des grands ministres que M. Ménage ; et je ne crois pas qu'il vous soit bienséant d'en dire du mal, parce que vous m'avez persuadé que j'avois quelque part en l'honneur de votre amitié. Otez-moi, s'il vous plaît, ce nom de roman que l'on dit être le mien anagrammatisé (*Nidhélie*, — Hédélin), et ne considérez ni l'éclat de ces faveurs étrangères, dont mon adversaire tire la nourriture de sa vanité, ni l'obscurité de ma vie cachée, que j'aime d'autant plus qu'elle n'est qu'à moi et à mes amis, entre lesquels je vous ai toujours considéré comme des premiers, et par votre mérite et par la protestation que j'ai faite d'être toujours votre très humble et très obéissant serviteur, HÉDELIN, abbé d'Aubignac (1). »

Il eût été assez piquant d'avoir l'opinion de Balzac et de Chapelain sur cette reprise d'armes, sur ce retour offensif et malheureux de Ménage. Mais l'un était

(1) Lettre publiée par M. Ch. Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 176.

mort, quand parut, en 1655, le *Térence justifié*; et la correspondance de l'autre, interrompue de 1640 à 1659, nous laisse sans renseignements à cet égard. Il nous reste, toutefois, le témoignage du patient. L'affront avait dû lui être bien sensible et le coup bien rude, car, dans sa vieillesse, il n'osait songer à sa querelle, dans la crainte de réveiller de trop pénibles souvenirs. « Je suis vieux, dit-il d'un ton tristement comique, je deviens scrupuleux. La vieillesse, en vérité, ne change pas moins l'esprit que le visage. Je n'ai osé lire le livre de l'abbé d'Aubignac, sur le différend que nous avons eu ensemble touchant la régularité de l'*Héautontimorumenos* de Térence, sans en parler à des casuistes, et entre autres au P. Jourdan. Quelle foiblesse ! Ovide a dit :

Jupiter e cælo perjuria ridet amantiùm.

» On peut dire la même chose de ceux des gens de lettres (1). »

En 1664, dans ses *Aménités du Droit*, Ménage avait fait vœu de ne plus parler désormais contre d'Aubignac. Toutefois, avant de mourir, il ne put s'empêcher de revenir encore sur cette vieille querelle. Mais ce dernier coup de feu n'est pas très brave : Ménage n'avait plus rien à craindre de son antagoniste, et tirait sur un mort (2). Dans ses vieux jours, il se mit à revoir sa *Dissertation* contre d'Aubignac, et la dédia à

(1) *Menagiana*, II, 216.

(2) D'Aubignac était mort vingt ans auparavant, en 1672.

M^{me} Dacier (1). « Madame Dacier, dit-il, n'est pas de mon sentiment sur l'*Heautontimorumenos*. Je n'ai pu l'en convaincre encore. Je lui ai dédié les *Réflexions* que je fis imprimer autrefois contre M. l'abbé d'Aubignac. Je les ai beaucoup augmentées depuis; et on les reimprime en Hollande (2). »

(1) Fille de Tanneguy Le Fèvre. Elle était née à Saumur en 1654, et mourut le 17 août 1720.

(2) 1 vol. in-12, 1693. — *Menagiana*, I, 212.

CHAPITRE XVII.

Chapelain et Ménage. — Ménage établi à Paris, 1632. Chapelain devient son protecteur. Début de ces relations, 1638. Ménage et Chapelain ensemble chez M. de Montmor. Ils assistent à une lecture de *Tartuffe*, 1659. Ménage et Chapelain à la première représentation des *Précieuses ridicules*, 18 novembre 1659. Election de Gilles Boileau à l'Académie française, mars 1659. Ménage adversaire de G. Boileau. Chapelain défenseur de G. Boileau. Brouille à ce sujet, 1659.

Chapelain eut de bonne heure et longtemps les meilleures relations avec Ménage. Tout en se défiant de lui, tout en recommandant aux autres de se défier, il le recherche, le flatte, le défend au besoin, le donne pour ami à Balzac, et le fait entrer dans la maison du futur cardinal de Retz. En définitive, il traite Ménage comme il traite Marolles, Costar, La Mesnardière : il tâche de les avoir pour amis, afin de ne pas les avoir pour adversaires. C'est la méthode qu'il suit d'ordinaire, et ce n'est pas sa faute s'il est obligé souvent de s'en écarter.

En 1639, il s'en explique ouvertement avec Balzac,

à propos du traité de La Mesnardière. « L'auteur de cette nouvelle poétique, lui dit-il, est un nouveau Père Le Moine, excellent naturaliste, et qui a fait un petit traité des esprits servans aux sens. Mais il a quitté ce qu'il savoit bien faire, pour gâter le *Panégyrique* de Pline par des additions et pour faire une comédie du *Promenoir de Montaigne*, de la *Pucelle* que vous connoissez (1), le tout sans doute plutôt mal que bien. Nous verrons les imaginations de ce nouveau législateur, et je suis trompé si nous les suivons, car, à ce que j'entens, il ne veut pas suivre *il maestro di color che sanno*; il le prétend devancer et, pour ce faire, prend d'autres routes. C'est un homme que je caresse et que je fuis, suivant ma méthode d'agir avec ces têtes de vif argent (2). »

Dès 1638, Chapelain accueille Ménage avec une extrême bienveillance, et le traite en homme qui commence déjà à avoir une certaine célébrité. Pendant plus de vingt ans, tout alla bien; et, selon sa coutume, le protecteur rendit plus de services qu'il n'en reçut. Mais en 1659, un incident académique, l'élection de Gilles Boileau, frère aîné de notre grand poète, vint tout brouiller. Chapelain rompit alors avec le rebelle. Dans cette affaire, celui-ci prit parti contre son vieil ami. A partir de ce moment, Chapelain ne le revit jamais plus qu'en 1671, pour se réconcilier avec lui un peu avant de mourir.

(1) M^{lle} de Gournay avait publié *Le Promenoir de M. de Montaigne*.

(2) Lettre à Balzac, du 5 juin 1639; I, 431.

Ménage vint s'établir à Paris fort jeune encore , en 1632, quand il entra à peine dans sa vingtième année. Mais , dans la *Correspondance* de Chapelain, qui commence le 18 septembre 1632, il en est fait mention pour la première fois seulement au mois de novembre 1638 (1). Ceci semblerait indiquer que le poète et le jeune érudit se connurent à peu près à cette dernière date , vers la fin de 1638, ou dans les premiers mois de 1639. En tout cas, dès le milieu de l'année 1639, ils sont en relations suivies, ils se visitent ; et, à l'égard de ce nouvel ami , jeune homme encore inconnu du public, Chapelain prend le ton protecteur que justifient déjà son âge, sa renommée et son crédit auprès de Richelieu.

En 1639, le 3 juillet, il écrit à Balzac. Il lui parle de Grotius, humaniste distingué et ambassadeur de Suède à Paris (2), et profite de l'occasion pour glisser quelques mots en faveur de son protégé. « M. Mesnage qui me vint voir, il y a quelques jours, écrit-il, et qui est un de ses courtisans réglés, en me captant (3) du bien qu'il lui avoit dit de moi, me dit aussi la haute opinion qu'il avoit de vous; et cela me sembla d'autant plus véritable, qu'outre le sujet qu'il y en a, la manière dont il me le dit sentoit moins son compliment et étoit plus naturelle. Pour M. Mesnage, vous le devez aimer; car, en vérité, il vous vénère et parle

(1) Voy. cette lettre citée plus haut, p. 228.

(2) Hugo Grotius, né en Hollande, à Delft, en 1583, mort en 1646. Au service de la Suède en 1631, et ambassadeur de Suède à Paris, de 1635 à 1645.

(3) *Capter* quelqu'un; chercher à gagner quelqu'un.

de vous comme je le puis souhaiter. Je lui dis que je vous avois ouï bien parler de lui et des belles lettres qu'il possède, dont il se témoigna extrêmement votre obligé (1). »

Quelques jours après, Balzac, ravi des bonnes dispositions de son jeune admirateur, demandait affectueusement de ses nouvelles. « Vous ne me mandez rien de mes amours, écrit-il à Chapelain, je veux dire de M. Courart et de M. Ménage. Au moins, qu'ils sachent, s'il vous plaît, l'ardeur que j'ai pour eux (2). » L'ami dévoué s'excuse aussitôt, et se reproche sa négligence. « J'ai sur ma conscience, répond-il le 21 août 1639, de n'avoir point encore été visiter M. Mesnage. J'irai, et vous en entretiendrai amplement au premier jour (3). »

Avec le temps, les visites devinrent plus fréquentes et les relations plus étroites. Chapelain estimait l'esprit, le savoir, l'enjouement du caustique avocat, et ne négligeait rien pour faire valoir son mérite. « Pour M. Mesnage, écrit-il le 29 avril 1640, je lui dois deux ou trois visites qu'il m'a faites depuis son retour, quoique ç'ait été sans me rencontrer. Je n'ai vu M. Grotius qu'une seule fois encore, et j'en dis ma coulpé; car il est très digne d'être visité par bien d'autres gens que moi (4). »

(1) Lettre à Balzac, du 3 juillet 1639; I, 448.

(2) Lettre à Chapelain, datée du 29 décembre 1639; vol. I, p. 807.

(3) Lettre à Balzac, I, 484.

(4) Lettre à Balzac, du 29 avril 1640: I, 611.

A cette époque, à l'exemple de plus d'un plagiaire du temps, un avocat général au grand Conseil, Salomon de Virelade, s'attribua une lettre de Balzac et s'en donna pour auteur. Le larcin fut découvert. L'ami Ménage, si sujet à caution lui-même, communique la pièce à Chapelain, et se moque du magistrat et du sans-gêne avec lequel il s'empare du bien d'autrui. A cette nouvelle, Balzac n'avait pas manqué de crier un peu. « Est-il possible, disait-il dans sa lettre datée du 25 août 1641, qu'un homme écrive des lettres de superérogation, et à un autre homme (1) qu'il ne connoît pas? et que ce même homme ait encore l'imagination assez forte, pour se persuader qu'il connoît cet homme; que cet homme lui a écrit (voilà bien des hommes), et lui a envoyé l'histoire du cardinal Bentivoglio (2) et qu'il lui a communiqué la sienne? Sans mentir, j'ai trouvé mon antipode, et le contraire de ce paresseux qui n'écrit des lettres, ni quand la civilité le désire, ni quand les affaires l'exigent de lui, ni quand la nécessité semble l'y forcer, ni quand (je vais dire un grand mot) Monsieur Chapelain l'ordonne, qui est plus fort sur moi que la nécessité même (3). »

Cette sortie venait d'être provoquée par le méfait du « mauvais avocat général, » et la lettre expédiée par

(1) Grotius. — Pellisson cite cependant, de Salomon de Virelade, un *Discours d'Etat à M. Grotius*; *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, I, 297.

(2) Gui Bentivoglio, 1577-1644, auteur d'une histoire : *Della guerra di Fiandra*, 3 vol. in-4°. Cologne, 1632-1639.

(3) Lettre à Chapelain, en date du 25 août 1641; vol. I, p. 858.

Chapelain à Angoulême. « Je vous envoie, dit-il à Balzac le 6 octobre 1640, celle que notre autre ami (1) dit assez plaisamment que M. Salomon et vous avez faite, dans le billet qu'il m'a écrit, en me l'envoyant. Je l'ai prié de trouver bon qu'elle fit le voyage de Balzac, et lui ai répondu, qu'au plus tard, il l'auroit dans trois semaines. Je sais plus mauvais gré à ce mauvais avocat général de ce qu'il a fait revoir une chose que vous vouliez qui fût supprimée, que du larcin qu'il vous en a fait avec tant d'imprudence. Car, il ne l'a pas emportée loin, et, comme un malhabile coupeur de bourse, il s'est laissé prendre sur le fait. Je ne vois pas, de la façon que cela est regu dans le monde, qu'il vous nuise en rien. Au contraire, on loue votre magnanimité qui perd avec si peu de regret de si belles choses (2). » Le voleur maladroit n'en devint pas moins, peu après, membre de l'Académie française. Le 12 août 1644, il était élu à la place de Nicolas Bourbon, mort seulement quelques jours auparavant (3).

Chapelain continua ses bons offices à Ménage jusqu'en 1659. Pendant cette longue période, il le recommande à Balzac, le défend contre les railleries de M^{me} de Sablé, et suit avec sympathie les phases de sa querelle avec d'Aubignac. Après une interruption de

(1) Ménage.

(2) Lettre à Balzac, du 6 octobre 1640, I. 699.

(3) François-Henri Salomon de Virelade était né à Bordeaux en 1620; président au parlement de Bordeaux en 1654; mourut en 1670, Voy. *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, I, 297.

dix-neuf ans, quand reprend la correspondance de Chapelain, celui-ci parle encore de Ménage en termes bienveillants. Dans l'intervalle, le débutant de 1640 a pris un rang distingué parmi les érudits français, Bigot, Labbé, Le Prieur, les frères Du Puy. A cette époque, nous le voyons chargé par Labbé de la mission difficile de continuer l'édition des « vieux glossaires grecs. »

Le 2 janvier 1659, Chapelain écrit à Nicolas Heinsius (1), à La Haye. Lui, si parfaitement au courant de toutes les nouvelles littéraires, non seulement en France, mais à l'étranger, il fait le modeste; il s'excuse d'être moins bien informé que d'autres, et, en passant, reproche à Ménage de ne pas écrire assez souvent à ses amis. « Pour M. Bigot. dit-il à Heinsius, il est digne de tous les éloges que vous lui donnez (2); et il a cela, par-dessus M. Mesnage et par-dessus moi, qu'il est plus soigneux que l'un d'entretenir bonne correspondance avec ses amis, et qu'il est mieux informé que l'autre de ce qui se passe dans la république des lettres, qui sont deux qualités fort propres à le faire chérir de vous. »

Puis, en homme en effet peu au courant des nouvelles, il envoie à son correspondant de Hollande toutes sortes de détails. « La seule chose que je vous puis apprendre sur cette matière, ajoutez-

(1) Ne pas le confondre avec *Daniel Heinsius*, son père, mort en 1655.

(2) *Emeric Bigot*, savant helléniste, né à Rouen en 1626, et mort le 18 décembre 1689.

t-il, c'est que M. Le Prieur (1), celui des nôtres qui a écrit contre le livre des Prédamites, est principalement attaché à l'édition des vieux glossaires grecs, recueillis et rangés avec grand soin par l'espace de quarante ans et plus par M. Labbé (2), le familier ami de Scaliger et de Casaubon, lequel, en mourant, a ordonné que le volume seroit mis entre les mains de M. Mesnage pour le publier : ce qu'il a remis à cet honnête homme, qui en est très capable, ayant assez à faire après ses propres compositions. L'ouvrage sera de deux gros volumes in-fol. et d'une utilité singulière (3). »

Dans la suite, Ménage changea de dessein, et confia à Du Cange le manuscrit de Labbé, destiné d'abord à Ph. Le Prieur. Une note du *Menagiana* le dit expressément, et nous donne l'histoire de ces *vieux glossaires grecs*. « Pierre Daniel d'Orléans (4), y lisons-nous, célèbre par la découverte de quelques manuscrits qui ont beaucoup contribué à illustrer la critique, est le premier qui, ayant trouvé dans la bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés le recueil des vieilles Gloses, les copia. Turnèbe, Cujas, Joseph Scaliger et d'autres en eurent bientôt communication.

(1) Philippe Le Prieur, en latin *Priorius*, né à Saint-Vaast, Seine-Inférieure, mort à Paris en 1680. Son ouvrage, *Animadversiones in librum præadamitarum...*, parut en 1656. 1 vol. in-8°, Paris, Billaine.

(2) Charles Labbé, célèbre érudit, né à Paris en 1582, mort en 1657.

(3) Lettre à Heinsius, du 2 janvier 1659; II, 2.

(4) Nous ne savons rien de cet érudit.

H. Etienne les imprima en 1573, comme une espèce de supplément à son Dictionnaire grec, imprimé l'année précédente. Vulcanius en donna une seconde édition à Leyde, en 1601, plus correcte, à laquelle il joignit d'autres Gloses et des notes sur divers endroits. Charles Labbé, avocat au Parlement de Paris, les ayant, à la sollicitation de Scaliger, rangées en double ordre alphabétique fort exact, les recommanda en mourant à M. Ménage qui les remit à M. Du Cange. Ce dernier qui venoit de nous donner son incomparable Glossaire latin en 1678 (1), les publia l'année suivante, enrichies de plusieurs remarques critiques, recueillies par un savant homme qu'il ne nomme pas (2), ne s'étant pas lui-même nommé, ni au bas du titre du livre, ni au-devant de la curieuse préface qu'il y a mise (3). » Ce manuscrit de Labbé, publié en 1679 par Du Cange, fut sans doute le point de départ du recueil que l'illustre érudit publia dix ans plus tard, en 1688 : *Glossarium mediæ et infimæ græcitatîs*, en deux volumes in-f° (4).

En 1659. Ménage et Chapelain vivent encore en

(1) 3 vol. in-f°, Paris, 1678.

(2) Peut-être Le Prieur, remarque M. Tamizey de Larroque.

(3) *Menagiana*; cité par M. Tamizey de Larroque; *Lettres de Chapelain*; II, 3. — Voici le titre des *glossaires* publiés par Du Cange : « Cyrilli, Philoxeni aliorumque veterum glossaria latino-græca et græco-latina, à Car. Labæo collecta edit et præfationem adjecit Car. Du Fresne du Cange; » 1 vol. in-f°. Paris, 1679.

(4) Charles Du Cange naquit à Amiens, le 18 décembre 1610; il mourut à Paris le 23 octobre 1688.

bonne intelligence : ils fréquentent les mêmes cercles et les mêmes compagnies : le salon de M. de Montmor, celui de M^{me} de Sablé ou de M^{lle} de Scudéry ; ensemble ils se rendent à la comédie, assistent à la représentation des *Précieuses ridicules* en 1659 (1) ; et, la pièce finie, ils regagnent ensemble leur logis, tout en faisant d'utiles réflexions sur les *Cathos* et les *Madelons* bafouées par Molière.

Ainsi, vers 1652, nous rencontrons Chapelain et Ménage chez M. de Montmor, maître des requêtes au Conseil d'Etat, l'un des premiers membres de l'Académie française à l'époque de sa fondation, en 1634 (2). Le maître des requêtes fut surtout un grand ami des sciences. Comme d'autres faisaient étude de beau langage, ou s'occupaient de travaux d'érudition, il s'intéressa tout particulièrement à des questions de physique et d'histoire naturelle, et fit de sa maison comme le berceau de la future académie des sciences. Les réunions se tenaient avec la plus grande régularité ; elles avaient lieu toutes les semaines. Montmor fut le protecteur et l'ami de Gassendi. Le célèbre philosophe, nous dit d'Olivet, vécut plusieurs années chez lui et y mourut en 1655. Peu de temps après, en 1658, l'ancien Mécène se faisait l'éditeur de son protégé. et, avec le concours de Chapelain, publiait les ouvrages de l'adversaire de Descartes (3). C'était, on le voit, un

(1) Représentées le 18 novembre 1659.

(2) Henri-Louis Habert de Montmor était né à Paris ; il mourut le 21 janvier 1679. Voy. *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, I, 359.

(3) 6 vol. in-f°, Lyon, 1658.

homme fort éclairé, un de ces magistrats qui, à l'exemple de Séguier, du président de Thou, de Lamignon, aimaient alors les lettres, les cultivaient avec plaisir. et se délassaient de leurs travaux en compagnie de quelques esprits distingués.

Ce jour-là, il y a brillante assemblée à l'hôtel de Montmor. Les amis causent entre eux, en attendant le moment où l'on pourra entendre le plus grand poète du temps. Molière va commencer la lecture de *Tartuffe*, la pièce délicate, difficile à présenter au public, et dont l'auteur lisait alors des fragments afin de préparer l'opinion à ses hardiesses, ou d'en mesurer la portée. Plus tard, la curiosité fut bien autrement en éveil, quand, en 1667, un ordre du roi interrompit brusquement la représentation. Les trois premiers actes du *Tartuffe* avaient été joués devant le roi, à Versailles, le 12 mai 1664. La représentation complète eut lieu pour la première fois, en présence de la cour, au Raincy, au mois de novembre; et une seconde fois en 1665. Mais la représentation à Paris, pour le public, eut lieu beaucoup plus tard, le 5 août 1667 (1). Dès le lendemain, défense fut faite de représenter *Tartuffe* jusqu'à nouvel ordre. L'interdit ne fut levé que le 5 février 1669 (2).

Comme tout ceci nous montre bien l'exactitude de certains détails fournis par Boileau! Souvent ce que nous lisons d'un air distrait, ce que nous prenons

(1) Voy. *Œuv. compl. de Molière : Vie de Molière par Grimarest*, p. 16. Edit. Didot, in-4°.

(2) Voy. *Placet au Roi*, p. 378. même édition.

pour un simple trait de satire, ou pure invention de poète, a une portée plus haute, parce que c'est un fait de l'histoire littéraire. Longtemps on rechercha Molière pour lui entendre lire la pièce nouvelle qu'il avait composée, et qu'il n'osait donner encore au théâtre. En 1665, Boileau faisait déjà de cette lecture l'attrait principal du repas fameux qu'il n'avait pu esquiver :

Molière, avec Tartuffe, y doit jouer son rôle (1).

Une note de Boileau, en cet endroit, a en le privilège, il nous semble, de tromper bon nombre de commentateurs. « La comédie du *Tartuffe*, remarque notre poète, avait été défendue en ce temps-là, et tout le monde vouloit avoir Molière pour la lui entendre réciter (2). » Les éditions classiques, celle de M. Julien Travers et celle de M. Ch. Aubertin, reproduisent cette note sans une explication, pourtant bien nécessaire ici (3). Pauvres éditions classiques destinées aux élèves, que de bévues elles renferment ! prolixes pour la plupart, quand le passage s'entend, et muettes, quand se rencontre une véritable difficulté ! « Alors, dit M. Julien Travers, on recherchait beaucoup Molière, pour l'entendre lire son *Tartufe* dont la représen-

(1) Satire III, composée en 1665 et publiée dans la première édition des *Satires* de Boileau, en 1666.

(2) Boileau, *Œuv. compl.*, édit. Didot, in-4°, p. 187.

(3) *Œuvres de Boileau*. Paris, Dezobry, in-12; *Œuvres de Boileau*, Paris, Belin, in-12.

tation avait été défendue (1). » Or, en 1665, année de la composition de la troisième satire, la représentation de *Tartuffe* n'était pas interdite : ce qui n'arriva que le 6 août 1667 (2). La réflexion de Boileau ne se rapporte donc pas à l'année 1665, mais à l'année 1667, date de la seconde édition des satires, époque à laquelle la défense était réelle. Jusque-là, la curiosité seule, et non l'attrait du fruit défendu, attirait de nombreux auditeurs à Molière. Dès le mois de novembre 1664, nous dit M. G. Larroumet, la pièce était achevée ; et le poète n'était pas fâché d'en donner de fréquentes lectures, afin de mieux sonder l'opinion.

Voici, longtemps avant 1665, quelques détails sur une lecture de *Tartuffe* faite chez M. de Montmor. Ils nous sont fournis par Ménage qui, avec Chapelain, se trouvait au nombre des auditeurs. En quelle année eut lieu cette lecture ? Nous ne pouvons le préciser. Mais si les renseignements de Ménage étaient exacts, il faudrait la faire remonter avant même 1659, époque de la brouille définitive de Chapelain avec Ménage et Marolles, présents à cette séance. Comme fera plus tard Fénelon, Ménage préfère la prose de l'auteur de *l'Avare* (3) à ses vers : question de goût, débattue entre les critiques, et dont nous n'avons pas à nous occuper ici. « La prose de Molière, nous dit Ménage, vaut

(1) *Edit. classique*, p. 24.

(2) Voy. M. Larroumet, *La comédie de Molière*, p. 259 et suiv. 1 vol. in-12. Paris, Hachette, 1887.

(3) Représente le 9 septembre 1668 ; *Œuv. compl.* de Molière, édit. Didot, p. 11, note 1. — Mais en tête la pièce porte la date de 1667, p. 436.

mieux que ses vers. Je lisois hier son *Tartufe*. Je lui en avois autrefois entendu lire trois actes chez M. de Montmor, où se trouvèrent aussi M. Chapelain, M. l'abbé de Marolles et quelques autres personnes. Je dis à M. le premier président de Lamoignon, lorsqu'il empêcha qu'on ne le jouât, que c'étoit une pièce dont la morale étoit excellente, et qu'il n'y avoit rien qui ne pût être utile au public (1). » Guillaume de Lamoignon, dont il est question ici, ne faisait qu'exécuter des ordres venus de haut. Il étoit lié avec les meilleurs écrivains du grand siècle, avec Boileau surtout, à qui il donna l'idée du *Lutrin* (2).

En 1659, vers la fin de l'année, Ménage prétend s'être trouvé encore avec Chapelain. Son récit nous paraît fort sujet à caution : nous allons cependant le rapporter. C'étoit, si nous voulons l'en croire, à une première de Molière; à cette mémorable représentation des *Précieuses ridicules*, dont le succès fut immense, et qui ouvrit en France, pour la comédie, cette période de gloire que le *Cid* avait inaugurée quelque vingt ans auparavant pour la tragédie.

La pièce fut représentée le 18 novembre 1659, au Petit-Bourbon, où étoit alors le théâtre de Molière. C'étoit l'ancienne résidence des ducs de Bourbon. L'hôtel étoit situé en face de la grande porte du Louvre. Louis XIV en ordonna la démolition en 1665, lorsqu'il fit commen-

(1) *Menagiana*, I, 45.

(2) Guillaume de Lamoignon naquit à Paris, le 20 octobre 1617, et mourut le 10 décembre 1677; premier président en 1658.

cer la colonnade du Louvre. « J'étois, raconte Ménage, à la première représentation des *Précieuses ridicules* de Molière au Petit-Bourbon. Mademoiselle de Rambouillet y étoit, Madame de Grignan (1), tout l'hôtel de Rambouillet, M. Chapelain et plusieurs autres de ma connoissance. La pièce fut jouée avec un applaudissement général, et j'en fus si satisfait en mon particulier, que je vis dès lors l'effet qu'elle alloit produire. Au sortir de la comédie, prenant M. Chapelain par la main : « Monsieur, lui dis-je, nous approuvons » vous et moi toutes les sottises qui viennent d'être » critiquées si finement et avec tant de bon sens ; » mais, croyez-moi, pour me servir de ce que S. Rémy dit à Clovis, il nous faudra brûler ce que nous » avons adoré, et adorer ce que nous avons brûlé. » Cela arriva comme je l'avois prédit ; et, dès cette première représentation, l'on revint du galimatias et du style forcé (2). »

Cette conversation entre les deux beaux esprits, quelque peu entachés l'un et l'autre du faux goût de l'époque, est fort amusante ; est-elle bien authentique ? Nous n'oserions l'affirmer. Ménage n'applaudit-il pas après coup aux *Précieuses ridicules*, comme, en 1672, il applaudira aux *Femmes savantes*, afin qu'on

(1) La première M^{me} de Grignan, *Angélique-Clarice* d'Angennes, fille de M^{me} de Rambouillet, mariée le 29 avril 1658, et qui mourut le 22 décembre 1664. M. Ch. Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 103. — M. Livet donne une autre date à ce mariage : le 30 juin 1658, p. 63.

(2) *Menagiana*, I, 251.

ne le confonde pas avec les beaux esprits et les pédants visés par Molière ?

Au mois de novembre 1659, il ne pouvait guère parler à Chapelain, avec lequel il venait de se brouiller au mois de mars, à propos d'une élection académique. C'est une chronique à ajouter à toutes celles qu'on vient de publier : elle a son intérêt, ses péripéties, et mérite d'être connue. Cette élection, fort orageuse et fort disputée, soutenue par les uns, contestée par les autres, faillit tout perdre, causa un véritable schisme au sein de la naissante académie, et fut le prélude de ces luttes intestines qui, plus d'une fois, agitèrent violemment l'assemblée des Immortels (1).

Le conflit éclata au mois de mars 1659. Chapelain, par ses amis ou ses protégés, disposait en maître des suffrages de l'Académie. Dans le cénacle ne pénétrèrent que ceux qui tiennent pour le goût ancien contre les invasions du goût nouveau, pour le ton précieux, le bel esprit à la mode, les traditions galantes de l'hôtel de Rambouillet, et les poèmes épiques bien longs, bien ennuyeux, composés selon toutes les règles de l'art. En un mot, il n'y a place à l'Académie que pour les partisans de l'ancienne école, les Benserade, les Cotin, les Cassagne ou les Boyer, pour ceux qui reconnaissent en Chapelain un modèle et un maître. Molière, Racine, Despréaux et leurs quelques adhérents seront les perturbateurs : il faudra

(1) Voy., à ce sujet, le récent ouvrage de M. Alb. Rouxel : *Chroniques des élections à l'Académie française*, 1 vol. gr. in-8°. Paris, Didot, 1886.

les empêcher de passer. Et de fait, pour une raison ou pour une autre, Molière ne fut jamais de l'Académie ; et Boileau dut attendre jusqu'en 1683, dix ans après la mort de Chapelain, pour qui le satirique avait été sans pitié. Représailles inévitables, et dont nous ne saurions nous étonner. Les écrivains tournés en ridicule et bafoués par l'école nouvelle étaient maîtres du terrain : ils usaient de leur droit en refusant d'ouvrir la porte à de si rudes adversaires. « Les défenseurs de *la Pucelle* formeront une phalange compacte, et opposeront à leurs ennemis une barrière infranchissable (1). »

(1) M. Alb. Rouxel, p. 28.

CHAPITRE XVIII.

Chapelain et Ménage. — Election de G. Boileau. Gilles et Nicolas Boileau. Inimitié des deux frères. Epigrammes de Despréaux contre son frère. G. Boileau gagne les bonnes grâces de Chapelain. Celui-ci le fait nommer à l'Académie française, 1659. Opposition soulevée par Ménage. Causes de la haine de Ménage envers G. Boileau. L'*Avis* à M. Ménage, 1656. Pellisson favorise la vengeance de Ménage. Récit de l'affaire par d'Olivet. Chapelain tient bon en faveur de G. Boileau. L'évêque de Laon et l'évêque de Rodez choisis pour arbitres du conflit. Opposition acharnée de Pellisson à la nomination de G. Boileau. Au second scrutin, Pellisson fait échouer G. Boileau. Colère de Chapelain contre Ménage. Chapelain va voir le chancelier à ce sujet. Transaction intervenue entre les deux partis, avril 1659.

Ce fut un Boileau qui causa ce *grabuge*, sema la division au sein de l'Académie, et mit Chapelain aux prises avec d'excellents amis qu'il perdit à cette occasion : décidément, le nom devait être fatal au malheureux poète. Gilles Boileau, contrôleur de l'argenterie du roi, naquit à Paris en 1631, cinq ans avant son illustre cadet. Né, lui aussi, « avec beaucoup d'esprit. » un esprit enclin à la raillerie et à la satire, il

se flattait d'être redoutable la plume à la main : modestie de poète qui a conscience de sa force. D'Olivet l'a remarqué en quelques termes excellents. « Les écrits des deux frères, dit-il, nous montrent que le même sang couloit dans leurs veines. »

Au dix-septième siècle, afin de distinguer les deux poètes, le nom de Boileau fut exclusivement réservé à *Gilles*, celui de Despréaux à *Nicolas*. Le nom lui vint, a-t-on dit, d'un *pré* que son père possédait à Crosne (1), pays d'origine de la famille. Le petit champ était situé au bout du jardin de la maison. Tous les ans, le greffier de la Grand'Chambre venait au village, où il passait le temps des vacances avec sa nombreuse famille. Nicolas était le quinzième enfant du greffier, et non le onzième, comme on le dit généralement (2).

Jalousie de métier, ou caractère d'égale mordacité, les deux frères n'eurent guère d'autre parenté étroite que leur parenté littéraire, leur goût commun pour la raillerie et la satire. « Ils ne s'aimoient pas dans leur jeunesse, dit d'Olivet ; ils avoient à démêler entre eux des intérêts d'auteurs, et, qui plus est, de poètes (3). » Ils vécurent ensemble en fort mauvaise intelligence ; et Linière donnait peut-être la véritable

(1) Village de Seine-et-Oise. — Despréaux semble bien être né à Paris, et non à Crosne, le 1^{er} novembre 1636. Voy. A. Jal, *Dictionn. critique*, art. *Boileau*.

(2) Voy. le curieux article de M. A. Jal. *Dictionn. critique*, sur *Boileau*. p. 235. Paris, Plon, 1872.

(3) Notice sur G. Boileau, *Hist. de l'Acad. franç.*, II, 108.

cause de cette inimitié, quand il disait dans une épigramme :

Vous demandez pour quelle affaire
Boileau le rentier (1), aujourd'hui,
En veut à Despréaux son frère ?
C'est qu'il fait des vers mieux que lui (2).

Et en effet, dit-on, Gilles Boileau était passablement jaloux de son cadet. Afin de gagner les bonnes grâces de Chapelain, il trahit sans beaucoup de scrupule son jeune frère, et le desservit de son mieux auprès de la puissance littéraire du jour.

Le frère en un besoin va renier son frère,

dira Boileau dès 1660, faisant allusion, dans sa première *Satire*, à ce mauvais tour de son aîné (3). Dans la suite, le trait contre le méchant frère disparut; mais il est resté dans les premières éditions. Nous avons sous les yeux l'édition de 1669; le passage, qui est d'une singulière vivacité, s'y trouve tout au long (4).

Dans les *Œuvres complètes* de Boileau, on lit aujourd'hui une épigramme, avec l'adresse suivante : *Contre Saint-Sorlin* (5). Il est assez piquant de le remarquer : la pièce avait eu d'abord une tout au-

(1) Ainsi appelé parce qu'avant d'être contrôleur de l'argenterie du roi, il avait été payeur des rentes de l'Hôtel de ville.

(2) Cité par la *Biographie générale*, art. *Boileau*.

(3) Voy. plus loin notre chapitre sur *Boileau*.

(4) *Satires du Sieur D****, SATIRE I, p. 11. Paris, Billaine, 1669. — Boileau supprima sa tirade contre Chapelain dans son édition de 1674.

(5) P. 272, édit. Didot, in-4°.

tre destination. Mais plus tard, quand les deux frères firent la paix, le dard fut retiré et décoché aussitôt contre un autre. C'est ainsi que le pauvre Desmarets de Saint-Sorlin garde maintenant un trait qui n'était pas pour lui. Voici avec quelle révérence, avant sa réconciliation, *Nicolas* parlait de son frère aîné et de ses succès :

Hier, un certain personnage
 Au Palais me voulut nier
 Qu'autrefois Boileau, le rentier,
 Sur Costar eût fait un ouvrage (1).

— Il en a fait, j'en sais le temps.
 Dit un des plus fameux libraires :
 Attendez... C'est depuis vingt ans :
 On en tira cent exemplaires.

— C'est beaucoup, dis-je en m'approchant ;
 La pièce n'est pas si publique.
 — Il faut compter, dit le marchand.
 Tout est encor dans ma boutique (2).

Comment la paix eût-elle donc été possible entre ces deux *frères ennemis*, d'humeur peu endurente, si bien armés l'un et l'autre pour l'attaque et la défense, et toujours prêts à se jeter quelque mot désagréable à la figure ? Gilles peut avoir eu plus d'un tort ; mais

(1) *Réponse à M. Costar*, 1659 ; « Catalogue des œuvres laissées par les Académiciens. » *Hist. de l'Acad. franç.*, II, 517.

(2) *Voy. Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, II, 108. — D'après Berriat Saint-Prix, édit. de Boileau, vol. III, p. 480, « il est tout à fait incroyable » que cette épigramme ait été faite contre G. Boileau. Nous ne sommes pas de l'avis de l'éditeur, qui n'appuie son opinion d'aucune preuve.

Colin, « le bon garçon », comme l'appelait son père, et qui ne devait « dire jamais de mal de personne, » n'était pas fort patient non plus. Brusque, tranchant, incapable de taire ou de déguiser sa pensée, dit M. Amar (1), il n'attendait pas toujours d'être attaqué, pour frapper à son tour.

Ailleurs encore, il lance un nouveau trait au terrible frère. Il loue tout en lui, esprit, talent, éloquence, mais pour lui reprocher de n'avoir pas la moindre tendresse. L'épigramme n'a rien de remarquable; elle a cependant quelque intérêt pour nous. Elle explique un peu les vivacités du satirique; elle apprend du moins, à ne pas s'étonner que le poète en malmène tant d'autres, lui qui n'épargne pas même les siens, et ne se gêne guère pour se moquer d'eux ou pour en médire.

De mon frère, il est vrai, les écrits sont vantés ;

Il a cent belles qualités ;

Mais il n'a point pour moi d'affection sincère.

En lui je trouve un excellent auteur,

Un poète agréable, un très bon orateur :

Mais je n'y trouve point de frère (2).

Autre grief de Despréaux, et celui-là beaucoup plus grave. Gilles, par une lâche complaisance, s'était abaissé jusqu'à louer l'auteur de *la Pucelle* ! Admirer de pareils vers, rimés en dépit du bon sens, c'était là un affront infligé à la famille; et, comme Alceste, il ne put pardonner au vil flatteur une telle indignité (3).

(1) *Notice sur Boileau*, p. 169, édit. Didot.

(2) Boileau, *Œuv. compl.* Edit. Didot, in-4°, p. 272.

(3) Voy. plus loin la sortie de Boileau contre *Pucelain* ; I^{re} satire, 1660.

Naturellement, ce secours inespéré fit tressaillir d'aise Chapelain. Celui-ci fut ravi de trouver un apologiste tout près de son détracteur, dans la personne même du frère de son redoutable ennemi. De plus, — et ceci ne pouvait déplaire au chantre de *la Pucelle*, — Gilles Boileau avait eu le bon esprit d'écrire contre Costar, et de lui rappeler, dans sa *Réponse* imprimée en 1659, qu'il avait été traité de pédant par « une dame du plus grand mérite et de la première qualité de France (1). » Tout cela concilia à l'argentier du roi l'affection de Chapelain. Le dispensateur des grâces reconnut dans le jeune poète un candidat comme il les aimait, un disciple respectueux et soumis, digne de faire partie de l'*Ecole* dont il était le chef; et il le fit entrer à l'Académie, en 1659, à l'âge de vingt-neuf ans, à la place de Colletet.

Gilles Boileau avait jadis criblé Ménage de ses traits. Il s'était moqué de lui, et de ses vers, dans une pièce qui fit du bruit et eut un grand succès : *Avis à M. Ménage sur son églogue intitulée CHRISTINE*, in-4, 1656. « Jamais rien ne s'est mieux vendu, nous dit Talle-
mant, et je n'ai vu quasi personne qui ne fût bien aise qu'on eût donné sur les doigts à la vanité de Ménage (2). » Comme toujours, une affaire d'amour-propre alluma la guerre. Linière ne pardonna pas à Chapelain son indifférence pour ses beaux vers. G. Boileau, de son côté, voulut remercier de l'aimable accueil reçu de Ménage. « Or, il faut conter d'où

(1) Voy. plus haut, p. 176.

(2) Vol. IV. p. 217. in-12.

vient l'*Avis à Ménage* sur cette églogue. Boileau, jeune avocat de vingt-deux ans, fils du greffier de la Grand Chambre, porta un jour à Ménage une élégie latine qu'il avoit faite; car il veut faire des vers et en latin et en françois, quoiqu'il n'y soit nullement né. Hallé (1), poète royal, étoit alors avec Ménage. Boileau dit qu'*Egidius Menagius, Guillelmi filius* (2), le traita fort de petit garçon en présence de cet homme, et lui dit : « Nous lirons cela une autre fois; mais lisez mon » élégie latine à la reine de Suède; vous en apprendrez plus là que chez tous les anciens. » Le jeune homme, qui naturellement est mordant, fut bien aise d'avoir trouvé un homme sur qui il y avoit à mordre (3). »

Ailleurs, avec Linière, Cotin, et plus tard Molière, le petit garçon irrité reprocha au savant ses nombreux plagiats et sa théorie un peu trop commode à l'endroit du bien d'autrui. « Quand les pensées d'autrui sont singulières, disait Ménage, je ne fais point difficulté de m'en servir. J'ai eu, sur ce sujet, quelque dispute avec un frère de M. Despréaux (4). » En quelques vers lestement tournés, et qui révèlent bien son satirique de race, « ce sang qui couloit dans ses veines, » Gilles parle d'un ton superbe de son « humeur critique, » et fait justice de la science de

(1) Pierre Hallé, 1611-1689, de Bayeux, d'abord professeur à l'université de Caen, et le maître de Huet. V. Vissac, p. 303.

(2) Inscription placée au bas du portrait de Ménage, gravé par Nanteuil; *Miscellanea*. 1652.

(3) Tallemant, vol. IV, p. 213.

(4) *Menagiana*, I, 361.

Ménage, qu'il traite sans le moindre respect. Le passage est intéressant ; le portrait de l'ainé est comme l'image du cadet, et dans les goûts satiriques de l'un se retrouvent les marques de l'irrésistible vocation de l'autre. Boileau, « le rentier, » s'adresse à une inconnue, M^{lle} *** ; en homme qui a conscience de son génie, il lui dit modestement :

Quoi donc ! N'appréhendez-vous rien
 D'un esprit fait comme le mien ?
 Moi, que mille auteurs d'importance
 Cherchent à belle révérence,
 Et dont le plus terrible émoi
 Est d'être mal avecque moi ?
 Moi, d'ailleurs, dont l'humeur critique,
 Aux plus luppés feroit la nique,
 Et qui, dès mes plus jeunes ans,
 Appris l'art de railler les gens ?
 Qui, de mon premier coup de foudre,
 Réduisis ce colosse en poudre,
 Ménage, qui dans ses écrits,
 Censuroit les plus beaux esprits ;
 Et qui, du bruit de sa science,
 Avoit dupé toute la France (1) ?

Gilles Boileau mourut fort jeune, en 1669, à peine âgé de trente-huit ans, emporté par des infirmités précoces. Mais, ses souffrances ne l'empêchaient pas de railler encore, d'exhaler sa bile contre Ménage, et de lui léguer un dernier témoignage de sa tendresse.

Avoir l'esprit chagrin et le visage blême,
 .Enrager dans le cœur, pester contre soi-même,

1) Recueil de Sercy. vol. III, p. 157.

Se sentir consumé de mille et mille feux,
Voir un tas de parens s'opposer à ses vœux,
Être toute la nuit tourmenté de colique,
Avoir à son lever six diables en pratique,
Ne parler que de lois, d'affaires, de fatras,
C'est l'état où je suis ; et, telle est ma posture,
 Qu'avoir Ménage sur les bras,
 C'est le moins de mon aventure (1).

Tant de provocations et tant d'attaques méritaient un salaire. On comprend si Ménage y manqua. Bien qu'il ne fût pas de l'Académie, il souleva une véritable tempête contre l'élection du donneur d'*Avis* ; et mena si habilement la campagne, qu'il faillit faire annuler la nomination. En tout cas, il réussit, pendant plusieurs semaines, à tenir en échec Chapelain et son crédit.

D'Olivet, dans sa notice sur G. Boileau, a dit quelques mots discrets sur ce conflit. Il en profite pour tirer la morale de l'histoire, et montrer le danger des satires personnelles, « métier où l'on gagne peu d'amis. » — « Il attaqua, ajoute l'historien de l'Académie, et Scarron, et Costar, et Ménage. Ce dernier, qui étoit ce qu'on appelle auteur, et par conséquent vindicatif, lorsqu'il apprit que Gilles Boileau venoit d'être nommé à une place de l'Académie, engagea mademoiselle de Scudéry à le traverser par le moyen de M. Pellisson ; et les mouvements que M. Pellisson se donna dans l'intervalle des deux scrutins, qui fut de six semaines, causèrent une espèce de schisme

(1) Cité dans le *Menagiana*, III, 106.

académique, dont l'histoire seroit longue à raconter (1). »

Cette histoire « longue à raconter, » sur laquelle le continuateur de Pellisson devait, par convenance, passer légèrement, d'Olivet l'a exposée ailleurs en détail. C'est dans une lettre au président Bouhier, en date du 12 octobre 1725 (2). En ce moment, l'abbé d'Olivet s'occupe de Chapelain ; il a les mains pleines de documents puisés à bonne source, dans la correspondance même de l'auteur de la *Pucelle*. « Je vous envoie mon article de Chapelain, écrit-il à son ami le 16 août 1725, à condition pourtant que vous aurez la bonté de ne point l'égarer, car je n'en ai que cette copie. Vous savez combien j'étois plein d'estime pour lui, après la lecture que je fis de ses lettres l'année dernière. »

La lettre du 12 octobre va compléter ce qu'il n'a pu dire dans son *Histoire*, et indiquer avec précision le rôle de chacun dans cette affaire embrouillée. « Au mois de mars de cette année 1659, écrit-il, Gilles Boileau demanda la place vacante de Colletet. Il eut la pluralité des suffrages au premier scrutin, et, dès le lendemain, fut approuvé par M. Séguier, protecteur. Il y a toujours au moins huit jours entre le premier et le second scrutin. Pellisson ne s'étoit pas trouvé au premier. Boileau, trois ans aupa-

(1) Vol. II, 106, édit. Ch. Livet.

(2) Citée par M. Ch. Livet, *Hist. de l'Acad. franç.*, II, 407. — Une faute d'impression donne à cette lettre la date du 12 octobre 1625.

ravant, avoit rudement pincé Ménage, non seulement en prose, dans son *Avis* sur l'églogue à la reine Christine, mais encore en vers, car il y en a de très vifs dans les recueils de Sercy. Or, vous savez que Ménage et Pellisson étoient les deux principaux adorateurs de mademoiselle de Scudéry. *Inde iræ.*

» Pellisson, à la première assemblée qui suivit le premier scrutin, représente qu'on a élu un homme de mauvaises mœurs, un homme tel que s'il étoit (1) déjà du Corps, on devroit l'en chasser. On lui répondit qu'en pareil cas ce n'étoit pas assez d'accuser, qu'on lui demandoit des preuves; qu'à huit jours de là, il pourroit les donner et qu'on reculeroit le scrutin.

» A huit jours de là, nouvelles invectives de sa part, mais point de preuves. Ainsi, la Compagnie indique le second scrutin. Pendant tous ces délais, Ménage, la Scudéry et leurs amis cabalèrent. Ils gagnèrent plusieurs suffrages : en sorte qu'au second scrutin, il y eut pareil nombre de boules blanches et de noires. Les académiciens se divisent, s'aigrissent. Le Protecteur crut qu'il ne falloit rien précipiter, et que le temps calmeroit les esprits. Tous ceux qui étoient contre Boileau disoient : *Quand M. Pellisson voudra, nous reviendrons.* Pellisson étoit donc le seul chef de la cabale. Enfin, Boileau fut soutenu par le Protecteur, par M. d'Estrées, depuis cardinal, et par M. de Montmor, comme nous l'apprenons de Scarron, à l'égard de ces deux derniers :

(1) Le texte porte : *s'il n'étoit...* Le sens semble justifier notre correction.

Et d'Estrées et Montmor, par leurs soins véhéments,
Ont enfin mis Boileau dedans l'Académie.

» Le Protecteur assista personnellement au nouveau scrutin, et dit que tant d'Académiciens d'un si haut rang et d'un mérite si connu, qui tenoient pour Boileau, étoient des témoins suffisants de sa probité, surtout lorsque ses ennemis, après tout le temps qu'on leur avoit donné, n'articuloient aucun fait contre lui.

» Pellisson, chagrin de cet événement, ne reparut plus de longtemps à l'Académie. Il fut mis deux ans après à la Bastille. Mais Gilles Boileau étant mort en 1669, on ne se souvint plus du passé; Pellisson retourna à l'Académie, et même il y fut assez assidu, comme on le voit par le registre des *présents*, qui se tient depuis 1673, c'est-à-dire depuis qu'il y a des jetons.

» Vous me demanderez par où j'ai été instruit du détail précédent? Par les lettres mêmes du pauvre Chapelain, qui étoit un des plus fermes appuis de Gilles Boileau, et qui, par cette raison, fut longtemps brouillé avec Ménage.

» Au reste, je n'ai point voulu toucher tout ceci dans mon *Histoire*, parce que c'est ressusciter la mémoire d'un schisme qui est de mauvais exemple. D'ailleurs, cette équipée ne fait pas honneur à M. Pellisson, dont il me convient de parler avec une très grande circonspection (1). »

(1) Le président Bouhier, ami de d'Olivet, étoit né à Dijon en 1673, et mourut en 1746. De l'Académie française en 1727.

Voilà le fond du débat nettement exposé. Chapelain était trop directement engagé dans l'affaire pour en avoir le démenti : il y allait de son influence dans l'avenir, et il ne pouvait abandonner le champ de bataille, sans essayer au moins de tenir tête à l'orage. Dès le 18 mars 1659, il se met à l'œuvre et prend ses mesures pour faire triompher son candidat. Il écrit sans retard à deux personnages considérables : à l'évêque de Laon, César d'Estrées, et à l'évêque de Rodez, Hardouin de Beaumont de Péréfixe, ancien précepteur de Louis XIV. Celui-ci, qui devint bientôt après archevêque de Paris, en 1662, était membre de l'Académie française depuis quelques années : il avait remplacé Balzac en 1654 (1). César d'Estrées, qui fut cardinal en 1671, était beaucoup plus jeune que l'évêque de Rodez, et, depuis quelques mois à peine, faisait partie de l'Académie. Il venait d'être nommé à la place de Du Ryer mort le 6 octobre 1658 (2).

Chapelain les supplie l'un et l'autre de chercher les biais nécessaires pour apaiser ce trouble ; de voir le Chancelier, et de le « porter à accommoder ce différend à l'honneur du corps qui périclité, si les choses demeuroient aux termes où ce scrutin les a mi-

(1) Hardouin de Beaumont de Péréfixe était né en 1605 ; il mourut à Paris en 1671.

(2) César d'Estrées naquit à Paris, le 5 février 1628, et y mourut le 18 décembre 1714. Voy. d'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie française morts depuis 1700 jusqu'en 1771*, vol. III, p. 317. — M. Tamizey de Larroque fait mourir le cardinal d'Estrées le 19 décembre 1694 ; *Lettres de Chapelain*, II, 25.

ses. » Et si, en cette circonstance, le Chancelier ne croit pas devoir intervenir, il leur demande de retenir l'affaire, et, du consentement des deux partis en lutte, de la juger comme arbitres. « Je suis absolument d'avis, dit-il à l'évêque de Laon, qu'elle ne sorte point de vos mains, et que nous nous en remettions à votre affection et à votre prudence, jusqu'à ce que vous l'ayez terminée, comme des arbitres illustres et également intéressés à l'assoupir (1). »

Le même jour, Chapelain adresse la même prière à l'évêque de Rodez, et l'exhorte à employer ses bons offices « auprès de M. le Chancelier, afin que ce trouble n'ait point de mauvaise suite. » En cas de refus, il insiste pour que les deux prélats examinent les droits de chacun et prononcent *sans appel*. Puis, comme un plaideur qui cherche à éviter un gros procès, Chapelain ajoute : « Si néanmoins je me trompois, et qu'il demeurât inflexible aux instances que vous lui en ferez, je suis absolument d'avis que l'affaire vous soit remise. Je dis à vous seuls, pour convenir ensemble des moyens de la terminer, en sorte que chacun ait lieu de s'en contenter et sans appel : à quoi je ne doute point que les deux partis ne donnent les mains. »

Ce qui n'était d'abord qu'une « bagatelle, » étant devenu « une affaire grave, » et qui le touche de près, le prudent Chapelain donne ses conseils pour que les négociations soient bien conduites. « Ce qu'il y auroit

(1) Lettre du 18 mars 1659, « à M^{sr} l'évesque de Laon, à Paris, » II, 26.

maintenant à désirer, M^{seigneur}, dit-il, seroit que le temps que vous avez pris pour cela fût bien ménagé, et que vous arrêtassiez le jour et l'heure de l'audience de M^{gr} le Chancelier, comme aussi les choses que vous lui devez dire, et surtout, que ce fût le plus tôt qu'il se pourroit, afin d'éviter les écueils qui ne sont que trop ordinaires dans une cour comme la nôtre, capables de faire tout échouer. Pardonnez à mon zèle pour le maintien d'un corps établi par ce grand homme, dont vous et moi ne nous souvenons jamais qu'avec admiration (1), et qui avoit fait de cette institution un des plus beaux fleurons de sa couronne (2). »

Peu de jours après, le 6 avril, Chapelain informe ses amis du dehors, Spanheim, Huygens, Heinsius, des incidents de la bataille; et, tout naturellement, il n'épargne pas Ménage, auteur du conflit. Il est moins sévère pour Pellisson. Il garde pour cet ancien ami un fonds de vive sympathie, et se réjouit même de sa faveur présente auprès de Fouquet. Chapelain semble deviner que le futur historien de l'Académie n'est pas le véritable chef de la cabale, qu'il est l'instrument dont un autre se sert avec infiniment d'adresse. Le 6 avril 1659, il écrit à Ezéchiel Spanheim, à Heidelberg. « M. de Pellisson, lui dit-il, est en fort

(1) Hardouin de Péréfixe avait été maître de chambre du cardinal de Richelieu.

(2) Lettre du 18 mars 1659, à l'évêque de Rodez. à Paris, II. 26.

bonne posture pour la fortune (1), aussi bien que pour l'estime de l'esprit. Depuis un mois, il s'est engagé dans un éclat de ressentiment qui a affaibli la dernière confiance qui étoit entre lui et M. Conrart, et cette douceur agréable qui nous avoit rendus amis lui et moi, depuis plus de douze ans (2). Nous en sommes fort touchés; mais les liens qui nous serroient n'en sont pas rompus, et nous lui rendons toujours ce que nous devons à ces qualités louables.

» Il n'en est pas de même pour M. Mesnage, que le même tourbillon a emporté si loin, et d'une manière si déraisonnable, pour ne rien dire de plus, que je ne crois pas que nous nous rejoignons de notre vie (3). Je ne vous eusse rien mandé de l'un ni de l'autre, si vous ne m'en eussiez rien demandé. Ce que je vous en dis même ici, n'est pas pour vous prévenir contre eux, et vous demeurerez, s'il vous plaît, en liberté de juger qui de nous a le tort, par la connoissance que vous avez des uns et des autres (4). »

Trois jours après, le 9 avril, il adresse un véritable rapport de l'affaire au célèbre astronome Christian Huygens. Cette lettre résume la question, a dit avec

(1) Il étoit alors premier commis de Fouquet, qui le faisait nommer conseiller d'Etat en 1660.

(2) La liaison de Chapelain et de Pellisson remonterait donc à l'année 1645. Pellisson étoit né à Béziers, le 30 octobre 1624, et mourut à Paris le 7 février 1693.

(3) Ménage et Chapelain se rejoignirent cependant en 1671. Voy. plus loin.

(4) Lettre du 6 avril 1659, « à M. Spanheim, gouverneur du jeune prince palatin, à Heidelberg, » II, 31.

raison M. Ch. Livet (1) ; et de plus , même après celle de l'abbé d'Olivet, elle est fort curieuse. Il est curieux , en effet , d'entendre le récit de cette bataille littéraire, rédigé par le chef de l'un des deux partis, dans le feu même de l'action , avec toute l'émotion d'un lettré, sinon avec le calme et le sang-froid d'un capitaine dressant un rapport militaire. « Quant à la guerre civile dont vous me parlez , écrit-il le 9 avril 1659, *fraternas acies litterataque bella profanis decertata odiis* (2), j'en ai une si grande honte, que j'ai fort balancé devant que de me résoudre à contenter l'envie que vous me témoignez d'en être instruit, quoiqu'il n'y ait rien que je fasse plus volontiers que de contenter vos envies. Enfin, néanmoins, je m'y suis déterminé dans l'assurance que vous me garderez le secret, et que vous n'en ferez confidence qu'au seul M. Heinsius, pour vous servir l'un et l'autre de cette lumière, sans m'alléguer comme historien du combat, en cas que vous en entendissiez parler d'autre sorte. »

Cette vigilance est frappante : elle a même quelque chose d'extraordinaire, tant elle est poussée à un rare degré de finesse et de subtilité. Chapelain ne se laisse jamais surprendre ; il a comme un don particulier pour prévenir ou éventer les desseins de l'ennemi. Pellisson en effet, avait parlé « d'autre sorte, » et, de bonne heure, il avait écrit deux lettres au chancelier Séguier, l'une le 16 mars 1659, l'autre le 30 avril.

(1) *Hist. de l'Acad. franç.*, II, 502.

(2) Imitation de Stace, *Thébaïde*, liv. I, vers 1.

Ces deux pièces sont aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. M. J.-Edouard Gardet les a publiées, il y a quelques années, dans le *Bulletin du Bibliophile* (1).

Chapelain continue : « Voici donc ce que c'est. M. Colletet ayant laissé par sa mort une place vacante dans l'Académie, les amis de M. Boileau songèrent à la lui faire remplir, suivant son ancien désir, et le proposèrent à la première assemblée. Dix-huit que nous étions, nous l'agréâmes tout d'une voix comme très digne, et M. le Chancelier y consentit ensuite. Mais le bruit s'en étant répandu avant que le scrutin de la réception fût fait, M. de Pellisson et M. Mesnage, tous deux ses ennemis irréconciliables (2) se mirent en campagne pour lui faire donner l'exclusion, et sollicitèrent si violemment contre lui que, des dix-huit qui l'avoient approuvé, ils en corrompirent sept ; et, pour renforcer leur cabale, firent venir à l'Assemblée cinq autres des confrères que leurs emplois, ou leur maladie, ou leur négligence empêchoient de s'y trouver. » Toutes ces particularités, que d'Olivet n'avait pas données, ont leur intérêt. Elles nous apprennent comment se faisait dès lors une élection à l'Académie, et les mille intrigues qui se nouaient déjà au dedans et au dehors, pour favoriser un candidat, ou lui barrer le passage.

Voyons maintenant comment on s'y prenait pour défaire le lendemain ce qu'on avait fait la veille.

(1) Année 1859, p. 166.

(2) Voy. plus haut, les causes de cette haine.

Il y avait alors deux scrutins : le premier , pour déterminer à la pluralité des voix , le candidat dont le choix devait être proposé au protecteur : c'était la véritable élection. Le second scrutin n'était qu'une confirmation du précédent , et avait pour objet d'élire celui à qui le protecteur avait donné son agrément (1). « Le jour du scrutin arrivé , continue Chapelain , M. de Pellisson , quoique assuré de ces douze voix , fit une harangue d'une heure et demie très aigre et très véhémence contre le proposé , l'accusant de n'avoir ni honneur ni probité. Mais , comme il l'assuroit sans preuve , l'Assemblée , pour le favoriser ou lui donner temps de son emportement , jugea qu'il lui falloit accorder huit jours pendant lesquels il feroit ses diligences , et se muniroit de bonnes attestations. Les huit jours , on lui demande s'il en pouvoit fournir ; et voyant qu'il n'en avoit point , on passa par les voix que tout le Corps le prioit de donner ses ressentimens à la paix , et de se relâcher d'une poursuite qu'il ne soutenoit point par des moyens solides. Il refuse le Corps , et opiniâtra qu'on procédât au scrutin duquel il s'étoit assuré pendant les huit jours qu'on lui avoit donnés pour fournir ses preuves. En effet , au grand étonnement de la moitié de la troupe que les sollicitations n'avoient pu porter à déshonorer un homme sur la simple déposition de son adversaire , cet homme se trouva exclu par le nombre des ballottes (2). De quoi , entr'autres , M. l'évesque de Laon fit

(1) Voy. *Hist. de l'Acad. franç.* I, 150, édit. Ch. Livet.

(2) Usité alors pour *boule*.

paraître une juste indignation, et M. de Montmor ensuite forma opposition à cet acte comme nul, tant parce que l'exclusion ne devoit être fondée que sur le prétendu manque de probité, lequel on n'avoit point prouvé, que parce que M. de Pellisson avoit dit et écrit qu'il avoit au moins dix voix sûres pour la donner.

» Depuis cela, la compagnie est demeurée partagée; et M. le chancelier, qui en est le protecteur et qui l'avoit laissée en liberté de ses suffrages, voyant le mauvais effet de ses bonnes intentions, à la prière de M^{rs} nos prélats et du Corps au nom duquel ils la lui ont faite, s'est chargé d'accommoder ce différend; et c'est là où nous en sommes à cette heure, avec apparence que cet orage se dissipera bientôt, et que les Muses retourneront à leurs musettes et rengaineront leurs stylets et leurs canivets (1). »

Chapelain s'explique ensuite sur la part réelle ou supposée qu'on lui attribuoit dans le débat; il détermine le rôle du perfide, qui a répondu par l'ingratitude à ses bons offices. « Au reste, dit-il à Huygens, ceux qui m'ont fait chef de l'un des partis m'ont fait trop de grâce; car je n'ai été qu'une fois au combat, qui fut le jour du scrutin. m'étant trouvé malade tous les autres; et ce jour-là même, je me contentai d'être pour l'accusé, voyant l'accusation mal appuyée, sans élever mon ton pour la justice, parce que l'accusateur étoit mon ami, et que l'autre n'étoit que de ma connoissance; et parce que j'espérois que mon ami ren-

(1) Camifs. mot du seizième siècle.

treroit en lui-même, et donneroit à la compagnie la complaisance dont elle s'abaissoit à le prier avec tant de raison. En sorte, qu'il y auroit eu quelque chose à redire à la tiédeur de mon suffrage, si je n'eusse eu cette formelle espérance de mon ami. Ce qu'il y a eu de plus scandaleux en cette affaire, c'est qu'on a connu depuis que la cause de ce trouble n'a pas été principalement la vengeance de M. de Pellisson, qui est de l'Académie, mais celle de M. Mesnage, qui n'en est pas et qui, de plus, est son ennemi, de tout temps reconnu pour tel par des libelles imprimés et que vous aurez vus. »

Chapelain ressemble un peu ici à un adroit plaideur ou à un bon avocat : il ne se fait pas faute de grossir les faits, et, au lieu d'un seul délit, en attribue plusieurs à l'adversaire. En 1649, Ménage se moqua avec beaucoup d'irrévérence, mais sans aucun fiel, de Messieurs de l'Académie, et intitula son *Factum* : *Le Parnasse réformé* (1). En 1652, pour preuve de son repentir, il recommence, et publie la même pièce dont il se contente de changer l'étiquette. C'est ainsi que le Parnasse réformé de 1649 devint, en 1652, la *Requête des dictionnaires à Messieurs de l'Académie françoise* (2). Mais il n'y a là qu'une même satire, et qui ne peut, à elle seule, former ces libelles imprimés dont parle Chapelain.

« M. Mesnage, continue celui-ci sur un ton plus

(1) In-4°, Paris, 1649.

(2) Inséré dans les *Miscellanea* de Menage. 1 vol. in-4°, Paris, Courbè, 1652.

irrité, n'en a point fait la petite bouche, et, soit devant, soit après le scrutin, il s'est déclaré que c'étoit son affaire, et, sur ce pied-là, voyant que je ne voulois pas servir d'instrument à sa fureur, ni devenir ministre de sa cruauté contre un homme qui, dans sa poursuite, ne lui faisoit pas le moindre tort du monde, il a bien eu le mauvais courage de rompre avec moi après une amitié de plus de vingt années (1), que lui-même confesse lui avoir été utile et honorable par mille sortes d'offices ardents et cordiaux. Mais ce n'est pas la seule perte de cette nature que j'ai faite, depuis que je suis au monde, sans m'en émouvoir : n'ayant jamais mis mon vrai bien qu'en l'innocence de ma vie et dans l'amour de la vertu. Je vous jure, et à notre excellent Heinsius, qui, comme vous, est l'innocence et la vertu même, que je me plains bien moins de l'injustice de celui qui me la devoit le moins faire, tant pour l'amour de moi, que pour l'amour de lui; car, après tout, je puis bien ne le plus aimer parce qu'il s'en est rendu indigne, mais je ne le puis pourtant haïr, ni ne souhaiter pas qu'il n'achève pas de diffamer un nom que j'ai rendu célèbre par mes soins, et qui m'a été cher entre tous pendant une si longue suite d'années. Votre amitié et celle de notre ami m'en récompenseront au double. Je vous en demande à tous deux la continuation (2). »

Chapelain se défend bien d'être « chef de l'un des

(1) Ce serait bien en 1638, comme nous avons dit plus haut, p. 302.

(2) Lettre du 9 avril 1659, à Huygens, à La Haye, II. 32.

partis, » mais il ne parle ainsi que par modestie, pour ne se prévaloir en rien. Au fond, s'il ne mène pas la charge, c'est lui qui organise la résistance, résistance solide, opiniâtre, qui finit par avoir raison des efforts conjurés de Pellisson et de Ménage. Le jour même où il écrivait à Huygens, le 9 avril, dès le matin, il était à la porte de Séguier. Il venait entretenir le Chancelier « touchant le trouble de l'Académie; » le prier d'user de son autorité, de son droit de *Protecteur* pour tout terminer « dans la scandaleuse division où est la Compagnie, et l'impossibilité qu'il y a de la réunir, vu l'aigreur que cette fâcheuse affaire a introduite entre les deux partis. »

L'heure avait été peu favorable, et le solliciteur n'avait pu être reçu. Il écrit alors à Mézeray, protégé et commensal du chancelier, lui fait part de sa démarche, et le prie de communiquer à son maître ce qu'il lui eût dit, s'il avait pu le voir. Mézeray était membre de l'Académie française depuis 1648 (1), époque où il avait remplacé Voiture. En 1675, à la mort de Conrart, il devint secrétaire perpétuel de l'Académie. Séguier, chez lequel il demeurait, lui fit obtenir le brevet d'*historiographe de France*, qui rapportait quatre mille livres (2).

(1) D'Olivet donne la date de 1648; M. Tamizey de Larroque, *Lettres de Chapelain*, II, 35, et Lud. Lalanne, *Dictionn. hist.*, donnent 1649.

(2) François-Eudes de Mézeray, né en 1610, à Ri, petit village de l'Orne, mort à Paris en juillet 1683. A ce moment, il avait publié les deux premiers volumes de son *Histoire de France*. In-f°, 1643 et 1646.

De la part de Chapelain, pareille initiative auprès du chancelier ou de son protégé a bien quelque signification. Quoi qu'il en dise, elle prouve clairement qu'il était l'âme de la résistance. C'est de lui qu'émanent les conditions de paix ; c'est lui qui présente les projets de transaction, lui qui prie Mézeray de les faire agréer au chancelier. « Quant à l'expédient qu'il prendroit pour cela, écrit Chapelain, bien que je croie que la fécondité de son esprit lui en puisse fournir un grand nombre, le seul néanmoins que m'offre la stérilité du mien seroit qu'il lui plût faire remplir les deux places qui vaquent, en un même jour et une même séance, l'une par M. Boileau, et l'autre par celui qui en auroit été jugé digne, en leur laissant l'apparence de se déférer l'un à l'autre l'avantage de passer et de parler le premier ; et stipulant néanmoins que M. Boileau n'accepteroit pas la civilité de l'autre, lequel ainsi passeroit et parleroit le premier. Par là, chacun auroit son compte, et, sans l'emporter l'un sur l'autre de hauteur, on se pourroit rapprocher et rejoindre à l'amiable, en couvrant le passé d'un éternel oubli. Demander plus que cela aux partisans de M. Boileau, seroit leur demander ce qu'ils ne consentiroient jamais : et j'en connois plus d'un qui se relâcheront mal volontiers jusque-là, dans le tort qu'ils estiment que lui font ceux qui se sont opposés à sa réception, après l'agrément de M. le chancelier et l'approbation de la Compagnie. »

La seconde place vacante dont parlait ici Chapelain était celle d'Abel Servien, mort dans son château de Meudon, le 17 février 1659. Il eut pour successeur à

l'Académie, en 1659, Jean-Jacques Renouard de Villayer. Ce serait donc lui qui dut faire *la civilité* que M. Boileau n'accepterait pas (1). Par suite d'une erreur ou d'une faute d'impression, M. de Villayer est appelé « doyen des conseillers d'Etat, reçu à l'Académie en 1650, mort le 5 mars 1691. » Dans l'*Ordre de succession aux fauteuils académiques* (2), je ne vois pas qu'il y ait eu d'autre élection en 1659, ni d'autre membre de l'Académie à remplacer.

Chapelain termine sa lettre à Mézeray en faisant des vœux pour la paix, et, sur un tel ton d'autorité, qu'il semble moins parler en son propre nom qu'au nom de plusieurs confrères. « Mais moi qui cherche la paix par toutes les voies honnêtes, dit-il, et qui improuve la rigueur tendue des uns et des autres, comme contraire à la morale et au christianisme, je conclus qu'on la sacrifie (3) au bien commun et aux exercices académiques, dont la subsistance dépend absolument d'une réunion cordiale, et qu'il faut compter pour détruits, si l'on ne se sert de ce moyen, ou de quelque autre aussi doux et aussi recevable (4). » Le chancelier finit par accommoder l'affaire. La double élection dut avoir lieu le même jour; et les Muses, enfin en repos, purent retourner tranquillement « à leurs musettes et rengâiner leurs canivets. »

(1) Voy. sa Notice; *Hist. de l'Acad. franç.*, II, 235, édit. Ch. Livet.

(2) *Hist. de l'Acad. franç.*, II, 538.

(3) La rigueur.

(4) Lettre du 9 avril 1659, « à M. de Mézeray, historiographe de France, à Paris, » II, 35.

CHAPITRE XIX.

Chapelain et Ménage. — Protecteur et protégé brouillés ensemble, 1659. Sorties fréquentes contre Ménage. Chapelain excellemment armé pour la bataille. Portrait de Ménage en 1659. Tentative de réconciliation, 1659. Garanties exigées par Chapelain. Ménage lui fera des excuses. Ce projet de pacification n'a pas de suite. Intrigues de Ménage. Il cherche à tourner l'opinion contre Chapelain. Résistance énergique de celui-ci. Chapelain modifie habilement sa tactique. Racan accusé de partialité pour Ménage, 1659. Racan et G. Boileau recommandés à Colbert, 1662. Différence des deux jugements. Réconciliation de Ménage et de Montmor, 1667. Chapelain mécontent de ce rapprochement. Il se brouille avec Montmor, 1667.

Une fois libre du côté de l'Académie, Chapelain se tourna vers Ménage, et vint lui demander compte des mauvaises heures, des inquiétudes, des angoisses dont il lui était redevable, et s'en remboursa de son mieux. Comme dans toutes les bagarres, il y avait eu de rudes coups portés de part et d'autre, bien des froissements, de graves blessures faites ou reçues,

bien des violences de tout genre , sources inépuisables de haines , de divisions et de vengeances.

L'Académie elle-même , théâtre de la bataille , gardait encore les traces profondes de l'acharnement des partis et , à la suite de cette mêlée générale qui l'avait partagée en deux camps , elle demeurait dans une extrême confusion. Chapelain payait cher sa victoire. Il sortait tout meurtri de la lutte : en froid avec les académiciens qui s'étaient coalisés contre lui ; brouillé avec Pellisson , et cela au moment où sa réputation était battue en brèche et presque perdue ; lorsque la publication de *la Pucelle* attirait sur lui une grêle de traits ; à la veille des attaques redoutables de Boileau. Et la cause de ce désastre et de ces ruines , l'auteur de tous ces maux était précisément l'ami qu'on n'avait cessé de combler de prévenances , de flatteries et de caresses. Avec son caractère irascible et nerveux , aggravié par de malveillantes critiques , prompt d'ailleurs à voir un ennemi en tout contradicteur ;

Chaque lecteur d'abord lui devient un Linière (1),

disait Boileau qui ne l'a pas toujours calomnié ; avec ces dispositions, disons-nous , il est facile de deviner comment Chapelain va prendre cette trahison de Ménage. Dépit, colère ou mépris, il n'aura pas d'expressions assez dures, assez irritées pour exhaler sa bile et exprimer son indignation. « Le pauvre Colletet, écrit Chapelain à Heinsius , a plus fait de bruit par

(1) Satire IX, 1667.

sa mort que par sa vie, ayant donné lieu en mourant aux troubles du Parnasse françois (1). »

A partir de ce moment, sauf çà et là quelques rares retours de tendresse, il ne voit plus rien de bon en son ancien protégé. Désormais tout lui en paraît mauvais; tout lui en est odieux, son talent, son savoir, ses œuvres et jusqu'à sa personne. Des ressentiments aussi vivaces n'ont rien de commun avec ce froid et pacifique Chapelain, tel qu'on nous le représente d'ordinaire. Ils révèlent, au contraire, une nature ardente, passionnée, prompte à la colère, et extrêmement sensible aux outrages reçus. Le malheureux poète de *la Pucelle* n'est glacé que dans ses vers. Dans la pratique de la vie, dans ses relations avec ses amis, ses conflits avec ses adversaires, il est vraiment d'une pétulance qui étonne.

« Facit indignatio versus, » disait Juvénal. A son tour, Chapelain n'est jamais mieux inspiré que lorsqu'il se fâche; et, nous pouvons le dire sans exagération, il doit sa meilleure prose à sa colère. Quel plaisir de l'entendre, quand il tient Marolles, Costar ou Ménage! Il est vif, pressant, animé: il prend tous les tons et toutes les attitudes: avance, recule, attaque, se défend, riposte, et tout cela avec une souplesse, une adresse, une légèreté qui contrastent avec la lourdeur légendaire attribuée au personnage. En vérité, on est tout surpris de ces brillantes passes d'armes; et jamais, nous l'avouons, sous cette timi-

(1) Lettre du 13 mai 1659; II, 39. — Guillaume Colletet était né à Paris le 12 mars 1598; il mourut le 11 février 1659.

dité et cette faiblesse devenues proverbiales, nous n'aurions soupçonné ni tant de force, ni tant de ressources pour la lutte.

Ce conflit de Ménage et de Chapelain présente en effet un spectacle fort curieux. Il y a là autre chose qu'une série d'ennuyeuses doléances : il y a des détails piquants, des traits de mœurs et de caractère, certaines peintures qui décèlent une main exercée ; il y a, surtout, un homme de beaucoup d'esprit et de cœur qui défend vaillamment sa dignité et son honneur ; un homme avec lequel il faut compter, et qui ne se laisse pas outrager impunément. Supérieur à tous ses autres rivaux, Chapelain ne fut écrasé que par Boileau. Celui-ci sut choisir adroitement son terrain ; il y plaça de force sa victime, et l'immola ensuite sans la moindre résistance. Boileau déclare ne viser que le mauvais poète, ses « durs vers d'épithètes enflés, » cette royauté littéraire contre laquelle il s'insurge et dont il ne reconnaît pas la légitimité. Il le dit à tout propos, il le déclare à tout le monde : il n'a d'autres griefs contre Chapelain que ses méchants vers ; d'ailleurs, plein d'estime pour la personne, et prêt à rendre hommage à ses nombreuses qualités.

Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le poète.
Qu'on vante en lui la foi, l'honneur, la probité,
Qu'on prise sa candeur et sa civilité ;
Qu'il soit doux, complaisant, officieux, sincère,
On le veut, j'y souscris, et suis prêt de me taire (1).

(1) On disait alors : *prêt de...* et *prêt à...* — *Satire IX*, 1667.

Mais, quand il ne s'agit pas de son talent poétique, comme Chapelain reprend ses avantages ! comme il devient vite agressif, et rend avec usure les coups qu'on lui porte ! Ainsi fit-il avec Ménage ; et celui-ci dut être content, si jamais il connut les nombreux panégyriques esquissés à son intention par Chapelain. Voici une peinture de « l'infidèle, » au lendemain de la querelle. Elle est faite de verve, d'une main vigoureuse et emportée par la passion : ce qui n'est pas un défaut, mais ajoute, au contraire, à la fermeté des traits et au relief des couleurs. Comme contraste, ce tableau mérite d'être placé à côté de l'aimable portrait envoyé jadis à Balzac (1). Une fois de plus, ceci nous montre combien change à nos yeux la physionomie des hommes et des choses, selon les circonstances et les temps, surtout selon les sentiments qui nous agitent.

Le 13 mai 1659, Chapelain écrit à Heinsius. Quelques jours auparavant, il avait eu soin de l'informer par Huygens de sa brouille avec Ménage. « Ce que vous me mandez sur la rupture de M. Mesnage avec moi, lui dit-il, est digne de votre sagesse et de votre équité ; et je n'en espérois pas moins d'une âme aussi bien faite et aussi confirmée (2) dans la vertu que la vôtre. Croyez-moi, monsieur, et croyez que je vous en parle sans passion : c'est bien l'homme le plus emporté et le plus violent dans les siennes que vous ayez jamais connu. Ce n'est pas que ce soit un mé-

(1) Voy. plus haut, p. 192, la lettre du 2 septembre 1640.

(2) Dans le sens latin, *confirmatus*, « affermi. »

chant ; au contraire , il y a en lui assez de semences de bonté , mais elles sont étouffées par la vanité , qui est insupportable ; et pour se contenter en ce point , il s'abandonne , de sorte que , sans être méchant , il fait les mêmes choses que les méchants , et , dans les moindres obstacles qu'il trouve à ses fantaisies , il perd toute connoissance et tout respect : il écrit , il parle , il court le monde , avec une véhémence qui n'a pas sa pareille , et pousse son ressentiment jusqu'à l'excès. Cela est public , et son malheur veut que tous ceux de sa connoissance en sont persuadés , sans que néanmoins on le lui fasse paroître : chacun aimant mieux souffrir ces défauts que de se faire des affaires et de divertir le monde par une querelle inévitable. C'est cette souffrance qui lui fait imaginer qu'il a autant d'amis que d'habitudes (1) , en quoi il s'abuse tout à fait , n'y ayant personne qui l'aime moins que ceux qui l'ont le plus conversé (2). »

Chapelain rappelle ensuite d'une façon charmante et ses services envers Ménage , et l'influence qu'il avait eue autrefois sur lui. Puis , avec la tristesse d'un homme déçu , il reconnaît que tant de sollicitudes et de soins ont été dépensés en pure perte. « J'étois le seul , dit-il à Heinsius , qui le connoissois et qui l'aimois avec ses imperfections , et le seul qui , par amitié , lui représentois en toutes les occasions importantes les fausses mesures qu'il prenoit dans sa conduite. Les obligations qu'il m'a depuis tant d'an-

(1) Fréquentations, relations.

(2) N'est pas dans Richelet avec le sens actif.

nées, de son propre aveu, me donnoient ce droit d'un consentement si général, que c'étoit toujours à moi qu'on avoit recours, lorsqu'on vouloit lui faire entendre raison dans ses escapades : ce que je faisais cordialement et paternellement pour son avantage; et encore qu'il ne suivit pas souvent mes conseils, il les recevoit au moins sans chagrin, et j'avois sujet de croire qu'il m'en savoit gré même, continuant à bien vivre avec moi. Enfin, après l'avoir gouverné plus de vingt ans de cette manière, quand je croyois que l'âge et le nombre des offices qu'il avoit reçus de moi devoient le rendre sage, et l'affermir dans la reconnaissance de ce que j'avois mérité de lui, son orgueil et sa présomption sont montés à tel point, qu'oubliant toutes choses, il m'est échappé, et, non seulement n'a plus eü de considération pour moi, mais encore a prétendu que j'en devois avoir une aveugle pour lui, faisant ma règle de son caprice et le mettant sur ma tête comme mon maître et mon tyran : ce que, je m'assure, vous ne trouvez pas moins ridicule qu'injurieux. De là est venu cet extravagant éclat et cette scandaleuse rupture, dont vous avez ouï parler, et que j'ai expliquée à M. Huggens, à sa prière, dans ma précédente. »

Heinsius étoit l'ami des deux adversaires : il avait sans doute parlé de réconciliation. Sans refuser, Chapelain montre un empressement médiocre; et, comme dans son démêlé avec Costar, il prend ses mesures. Il veut bien pardonner, si, pour l'avenir, on lui donne de sérieuses garanties de paix. « Pour le raccommodement que votre bonté vous fait souhaiter, ajoute avec

défiance notre prudent personnage, je n'aurois garde de m'en éloigner, si cet esprit étoit capable d'un bon repentir, et qu'il y eût sûreté que jamais rien de semblable ne lui arrivât. Mais, après la funeste expérience que tant d'années de soins obligeans et utiles n'ont pu apprivoiser sa naturelle férocité (1), je vous confesse que je me mettrai malaisément au péril d'essuyer une pareille bourrasque, ne me pouvant résoudre à m'exposer à la risée publique en le hasardant. » Chapelain comprit que ce passage de sa lettre serait communiqué à Ménage; et il en pesa soigneusement les termes. Afin d'éviter toute équivoque, il marque bien sa qualité d'offensé, et, à ce titre, son intention arrêtée de recevoir et non de présenter des excuses.

D'ailleurs, au début de l'affaire, du moins il le dit, il n'avait aucun sentiment de haine contre Ménage. Mais, dans la suite, par la faute de l'un ou de l'autre, les choses finirent par s'envenimer, et ne restèrent pas dans l'état paisible où elles étaient d'abord. « Du reste, écrivait alors Chapelain, quelque sujet qu'il m'en ait donné, je ne me sens aucune haine pour lui; et si j'avois lieu de le servir, je le ferois sans aucune répugnance, et vous ne doutez pas que je ne vous parle du cœur. Voilà ce que vous desiriez savoir de cette brouillerie. Je vous supplie que ce soit pour vous seul, ou tout au plus pour M. l'ambassadeur (2)

(1) Dans le sens latin, *ferocitas*, « caractère violent et indomptable. »

(2) Jacques-Auguste de Thou, appelé *le président de Thou*, ambassadeur en Hollande en 1657.

et pour M. Huggens avec vous. Car, encore que je vous doive cet éclaircissement, puisque vous le demandez, je suis si accoutumé à bien faire à cette personne-là, que je me fais violence quand la justice même me force à lui causer du mal ; et je serai bien aise que mon témoignage ne lui nuise pas envers le public. »

Chapelain terminait sa lettre par quelques mots sur Bigot et Le Prieur. Les amis communs, selon la coutume, se taisaient sur le conflit engagé. Il n'est jamais prudent de se jeter au milieu d'une querelle et, comme on dit vulgairement, de mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce. Ainsi faisait Bigot, à l'égard de Ménage et de Chapelain : nous ne saurions l'en blâmer. « M. Bigot, disait celui-ci à Heinsius, est tout tel que vous dites, bon, discret, aimable, outre les qualités d'esprit et de doctrine qui reluisent en lui. Il me visita ces jours passés, et ne me parla aucunement de notre bagarre, ni moi à lui, ne voulant point embarrasser mes amis dans mes affaires. J'ai fait voir à M. Le Prieur l'endroit où vous me dites tant de bien de lui, et où vous augurez si bien de son entreprise des glossaires (1), dont il a eu beaucoup de ressentiment. C'a été un coup d'éperon pour le hâter dans sa course, et pour la lui faire faire plus agréablement (2). »

Peu à peu, comme les flots d'un torrent, l'indignation et la colère vont grossissant chaque jour davan-

(1) Sur les glossaires grecs, voy. un peu plus haut.

(2) Lettre à Heinsius, du 13 mai 1659 : II, 37.

tage. Chapelain finit par éclater contre Ménage, le traite de *révolté*, et parle avec mépris « de son extravagante et inhumaine rupture. » Dans l'intervalle, le coupable aggrava-t-il ses torts? ou ne montra-t-il qu'un médiocre souci du pardon qu'on lui offrait? Nous ne savons. Mais, un mois à peine après les ouvertures de paix faites par Heinsius, voilà que Chapelain se fâche et donne libre cours à son ressentiment. A ce moment, tout espoir de conciliation est perdu; et l'offensé ne compte plus sur le repentir de l'ingrat.

Le 13 juin 1659, il écrit à Heinsius une lettre bien tendre; il assure le savant hollandais que son amitié lui est précieuse, et qu'elle le console des tristesses et des épreuves du présent. « Entre les choses qui me seront les plus amères, lorsque la trompette sonnera et qu'il faudra partir, lui dit-il, vous ne doutez point que ce ne soit notre séparation, puisque vous considérant comme un autre moi-même, je ne puis rien laisser qui me touche de plus près. Je suis du moins assuré que cette division ne se fera pas avant notre dernière heure, et que le scandale produit par celle qu'a voulu faire si inhumainement et si extravagamment l'homme que vous savez entre lui et moi, n'arrivera jamais entre moi et vous, parce que nous ne sommes fous ni l'un ni l'autre, et que l'ombre même de la tyrannie et de l'injustice est bannie de notre société. »

Il le sait, ou le devine : Ménage n'aura pas manqué d'écrire de son côté à son ami Heinsius, et de raconter les faits à sa manière. Aussi, Chapelain n'a garde de laisser son adversaire prendre l'avantage. Avec une ardeur nouvelle, il redouble ses coups, énu-

mère la série de ses griefs, et proteste de la sincérité de ses paroles. « Au reste, Monsieur, ajoute-t-il, dans ce que vous avez souhaité que je vous en écrivisse, je vous conjure de croire qu'il n'y a pas un mot faux, et parce que je n'ai pas l'âme plaintive, et que mon cœur est trop élevé pour ne pas regarder au-dessous de soi beaucoup de choses qu'un autre relèveroit, et dont il se feroit matière de vengeance. J'ai même omis, dans le récit que je vous ai fait, plusieurs particularités qui auroient aggravé le crime de cette personne. Quant au remords que son cœur en a eu, il est impossible de le mettre en question; il est possible même qu'il ait eu *animum redeundi* et de rentrer dans son devoir, encore que son naturel orgueil puisse bien en avoir étouffé la pensée, dès qu'elle sera née en son esprit. Mais, en fût-il aussi repentant qu'il le devrait être, et fît-il toutes les diligences nécessaires pour se raccommoder avec moi, il y auroit toujours beaucoup d'imprudence de me fier encore à une légèreté comme la sienne, et à me laisser porter pour la seconde fois contre un si dangereux écueil. C'est bien assez que je commande ma juste indignation, et que je me sois mis au-dessus de tout ressentiment pour lui. C'est assez que je n'aie point de disposition à le haïr, et que je ne parle jamais de lui que forcé, et que quand il m'y contraindra par ses emportemens. Vous voyez par là qu'il me sera facile de n'entrer point désormais dans un pareil discours avec vous, et que je dois être bien aise que vous n'y soyez non plus porté que moi. »

Vers la fin de sa lettre, il revient sur Bigot et l'atti-

tude réservée de celui-ci au milieu de la bagarre des deux amis. Le savant helléniste est en Normandie, et se prépare à partir pour l'Italie. « Je ne m'étonne pas, ajoute-t-il, que M. Bigot ne vous dise rien de cet odieux éclat de son ami. Il est sage et discret. Il ne le veut pas condamner, et ne voit pas lieu de l'absoudre. Il s'en tait jusqu'à moi, qui n'entre point aussi sur cet article avec lui, et nous occupons à de meilleurs entretiens le temps que nous sommes ensemble, car nous ne parlons guère que de vous (1). »

La rupture une fois consommée, Ménage, si nous en croyons son ancien protecteur, mena bruyamment la campagne. Mais Chapelain avait l'œil au guet, surveillait les mouvements de l'ennemi avec une vigilance infatigable, toujours prêt à diriger la défense où se produirait l'attaque. Dans l'automne de 1659, Perrot d'Ablancourt est à Athis, chez Conrart, son coreligionnaire et son ami (2). L'auteur de tant de traductions alors fameuses par leur élégance et leur infidélité, vient d'informer Chapelain des intrigues de Ménage, des efforts de l'*ingrat* pour ruiner sa réputation auprès du public. Mais l'avis ne semble pas avoir surpris celui à qui il s'adressait. La sentinelle était sur le qui-vive, parfaitement au courant des manœuvres de l'adversaire, prête par conséquent à les prévenir, ou à en paralyser l'effet.

(1) Lettre à Heinsius, du 13 juin 1659; II, 43.

(2) Athis-Mons, village de Seine-et-Oise, où Conrart avait une belle maison de campagne. Voy. V. Cousin : *La maison de Conrart à Athis : La société française au dix-septième siècle* : II, 324.

« Puisque vous avez su, répond-il à d'Ablancourt, la visite de l'émissaire de M. Mesnage chez M. Thévenot, et que vous avez eu la bonté de m'en vouloir écrire, je vous dirai qu'il n'y a sorte d'artifices ni de mauvais moyens que cet ingrat n'ait mis en œuvre pour couvrir son ingratitude, sachant bien que s'il ne faisoit bien du bruit et qu'il n'étourdît pas tout le monde de ses plaintes, il auroit tout le monde contre lui, vu la notoriété de son humeur bizarre et audacieuse et des obligations qu'il m'a. Avant la tentative qu'il a faite auprès de vous pour me décrier, il l'a faite auprès de mille autres; et il y a eu peu de gens, si ce n'est des insensés comme lui, qu'il ait laissés persuadés à mon désavantage. La plupart même sont venus à révélation, et m'en ont parlé comme d'une cervelle démontée, qu'il n'y avoit point d'espérance de jamais raccommoder. »

Les vrais amis, paraît-il, avoient proposé de faire connaître leur opinion sur « cette extravagante affaire; » et, afin de couper court aux bruits semés par Ménage, ils voulaient se déclarer publiquement. « Mais, disoit Chapelain, je n'ai non plus souhaité de vous que des autres des déclarations là-dessus. Il m'a suffi d'être certain par mes propres lumières, et par ce que M. Conrart m'en vient de mander, que vous me rendiez justice en votre cœur, et que le mépris que je fais des hâbleries (1) de l'homme, m'abstenant de parler de lui, sinon quand on m'y force, ne me fait

(1) Mot que Chapelain semble avoir introduit le premier dans la langue. Voy. Littré.

point de tort auprès de vous. Cette aventure, qui ne lui a pas été heureuse, le rendra plus retenu à l'avenir dans les dégoûts qu'il prend si facilement pour ceux à qui il a de plus grandes obligations, et dans les marques d'ingratitude qu'il fait si peu de scrupule de leur en donner. Si cela arrive, j'en serai bien aise particulièrement pour vous qui, en ce cas, pourrez faire justice à qui vous croirez le devoir, sans encourir une indignation si furieuse. Mais je vous avoue que je le désire, plus que je ne l'espère d'une présomption aussi confirmée que la sienne, et qui n'a de règle qu'elle même pour agir. »

Quelques mots dédaigneux terminent ce nouvel acte d'accusation. Chapelain affecte de porter gaiement le deuil de son ancienne amitié, et se console en disant beaucoup de mal de ces conversations qu'il trouvait charmantes autrefois. « Quant à moi, dit-il, dans le malheur de n'avoir pu apprivoiser sa férocité naturelle en vingt-deux années (1) d'offices ardents et continués, je tire consolation de ce que je suis déchargé d'une habitude si onéreuse, et délivré d'une conversation où il y avait tant à souffrir. Le temps qui m'en reviendra sera bien mieux employé à honorer ceux qui vous ressemblent, et qui ont le cœur aussi bien placé que vous (2). »

Chapelain a des ressources vraiment étonnan-

(1) La date ici est bien précise, et ferait remonter le début de ces relations à l'année 1637.

(2) Lettre du 5 septembre 1659, « à M. d'Ablancourt, à Atys; » II, 49.

tes pour l'attaque ou la résistance. Selon le degré d'intimité où il est avec les personnes ; selon qu'il s'adresse à des amis ou à de simples connaissances, il modifie son attitude avec une grande souplesse. Doux, caressant, pathétique avec les uns, il devient tout à coup rude, grondeur, menaçant avec les autres. Racan dut être au nombre des déserteurs qui, au second tour de scrutin, abandonnèrent Gilles Boileau, et, pour suivre Pellisson, plantèrent là Conrart et Chapelain. C'est ce que fait soupçonner, et avec apparence de raison, certain ton de mauvaise humeur qui perce à travers toutes les formules de politesse et mille protestations de respect. Chapelain a beau dire : il voit avec défiance et dépit cette étroite amitié entre le poète et l'ami rebelle. Il y a là, croit-il, une coalition qui le menace ; et, afin de la rompre, sous une forme d'ailleurs parfaitement courtoise, il adresse à Racan une lettre pleine de reproches et de plaintes. Finesses d'écrivain et de polémiste fort intéressantes à noter. De tels mérites ont leur prix ; ils révèlent un homme singulièrement maître de sa plume, expert en son art, doué de qualités éminentes qui auraient fait de lui un modèle de la langue, si, par la plus étrange des aberrations, à la réputation de prosateur excellent, il n'eût préféré celle de poète détestable.

Il se tue à rimer : que n'écrit-il en prose (1) ?

disait Boileau, mêlant un véritable éloge à un trait de satire. Celui-ci, comme plus tard d'Olivet, devait

(1) Satire IX, 1667.

avoir lu plus d'une lettre de Chapelain, ces lettres qui passaient alors de main en main, qu'on se montrait avec empressement et qui faisaient le tour des meilleurs cercles de Paris. Ces divers échantillons n'avaient pas déplu ; et, en bon juge, avec sa franchise ordinaire, Boileau conseillait hardiment d'abandonner les vers pour d'autres ouvrages plus conformes au génie de l'écrivain. Mais, en proie à sa *douce manie*, « l'auteur dur » n'écoute rien, demeure sourd aux rudes avis du satirique, qui n'a d'autre ressource que de l'abandonner à son incurable maladie :

Pucelain veut rimer, et c'est là sa folie (1).

En 1659, Racan fut quelque temps malade. Vers la fin d'octobre, Chapelain lui écrit, le félicite de sa guérison, et lui annonce que la bonne nouvelle, « donnée en pleine Académie, » a été accueillie avec joie par la compagnie. « Elle vous attend donc à la Saint-Martin (2), pour être juge en son siège, si vous êtes partie en celui du Parlement (3), et ce sera en ce temps-là que vous pourrez plaider votre cause devant M. Conrart qui, pour être partie intéressée en l'affaire dont est question, n'en sera pas moins juste juge ; et, si vos décharges sont valables, il prendra plus de plaisir à se condamner, qu'il n'en a eu d'avoir trouvé que vous

(1) Satire IV, 1664.

(2) Qui tombe le 11 novembre.

(3) Allusion aux nombreux procès de Racan, l'un des grands plaideurs de son temps.

aviez un peu péché d'être parti de Paris sans lui avoir dit adieu, par la visite dont je lui avois donné parole de votre part, soit par un laquais ou par un billet de votre main : le privant par là d'un des plus solides contentemens dont il pût jouir en l'état où l'ont mis ses infirmités si fâcheuses. »

Chapelain abandonne bientôt ce ton enjoué. Il prend vite un autre langage. et s'explique même assez vertement sur le motif de ce départ précipité. Le soupçon était-il fondé? Nous l'ignorons; mais, c'est manifeste, il subsiste dans l'esprit du plaignant. Celui-ci, d'ailleurs, ne s'en cache guère et finit par accuser Racan de faire cause commune avec Ménage. Conrart a le tort d'être d'un parti différent, de soutenir une élection régulière : voilà pourquoi, avant de partir, on n'a pas eu le temps d'aller lui faire visite et de prendre congé de lui.

« Ce n'est pas, Monsieur, que, pour la visite, il ne comprît bien que, ou quelque défaut d'équipage, ou quelques embarras de sollicitations vous y pouvoient faire manquer sans préjudice de votre amitié. Mais il a senti avec quelque douleur que vous n'avez pas jugé à propos de lui en donner au moins du regret, ou par un valet, ou par une lettre, dans le temps qu'on lui mandoit que vous ne bougiez de chez une personne (1) qui s'étoit déclarée notre ennemie, et qui vous étourdissoit du mal qu'il dit continuellement de nous. Et n'allez pas vous imaginer, de grâce, que nous souhaitassions que vous

(1) Ménage, qui demeurait au cloître Notre-Dame.

ne la vissiez point, et que vous rompissiez avec elle en notre faveur. Cette tyrannie n'appartient qu'à elle sur ceux qui ont assez de mollesse pour la souffrir. Pour nous, nous savons mieux vivre que cela : nous nous contentons de ne nous laisser pas tyranniser, sans affecter (1) la tyrannie : nous sommes trop discrets, pour demander à nos amis des déclarations qui puissent troubler la paix de leurs vieux jours. Nous croyons l'amitié qu'on a pour nos ennemis compatible avec celle qu'on a pour nous, et estimons que, pourvu qu'on ne se ligue point avec eux à notre dommage, l'usage du monde nous oblige à leur laisser la liberté de leurs habitudes, quelles qu'elles soient. Nous n'avons donc rien désiré de vous en cela de contraire à votre repos, ni à cette neutralité de laquelle il semble que vous croyez que nous vous voulions faire sortir. »

Ce ton ferme une fois adopté, Chapelain devient plus vif et articule plus nettement ses griefs. C'est Racan, insinue-t-il, qui a violé cette neutralité. En partant sans faire de visite, ou sans envoyer de lettre d'excuse, il a paru agir ainsi, « de peur de déplaire à notre ennemi, à qui vous donniez une assiduité fort grande, et à quoi nous ne trouvions rien à redire. » Chapelain est froissé de cette préférence ; et, s'il a l'air de croire aux bonnes intentions de Racan, c'est par politesse, et non parce qu'il est convaincu. La fin de la lettre est celle d'un homme irrité, qui a

(1) Dans le sens latin, *affectare*, « rechercher. » Noter ce goût de Chapelain pour les tournures latines.

peine à contenir sa colère et ne retire aucune de ses accusations.

« Vous ne prendrez point, s'il vous plaît, dit-il à Racan, ce que je vous dis ici pour des plaintes ni pour des reproches, qui sont au-dessous de notre courage, mais pour une naïve explication du juste étonnement que nous avons eu de vous avoir vu changer la résolution de témoigner du souvenir à notre ami, sans que nous pussions l'attribuer à autre cause qu'à celle que je vous avois touchée du doigt en ma précédente (1). Que si le mot que je vous en dis alors, vous empêcha d'avoir ma lettre agréable, je ne sais si vous vous en deviez raisonnablement choquer, nous connoissant pour aussi raisonnables que nous sommes, et aussi peu portés à fâcher qui que ce soit, beaucoup moins ceux que nous honorons et chérissons autant que vous (2). »

Racan comprit, et essaya de se justifier. Sa réponse attira une réplique encore plus mordante et plus rude : Ménage et son complice en firent tous les frais. Unissant sa cause à celle de Conrart, Chapelain parle en nom collectif, en son propre nom et au nom de son ami, ce qui donne à son langage une singulière expression de fierté, je ne sais quel air de force, d'autorité et de dédain. La lettre a le ton sec et menaçant d'un *ultimatum* : vous diriez la déclaration hautaine

(1) Cette lettre précédente n'est pas dans le recueil des *Lettres de Chapelain*.

(2) Lettre du 25 octobre 1659, « à M. le marquis de Racan, à La Roche-Racan ; » II, 62. — Le château de La Roche-Racan, en Touraine.

de deux alliés puissants, prêts s'il le faut, à partir en guerre contre deux faibles rivaux

« Ni lui, ni moi, écrit le 16 novembre Chapelain, ne chicanons point avec nos amis, et ne pointillons point sur ce que nous croyons qu'ils nous doivent. Nous nous contentons de le savoir, et lorsqu'ils ne trouvent pas à propos d'en user comme nous nous y sommes attendus, nous le remarquons, et profitons de cette lumière pour régler notre amitié par la leur, sans jamais commencer les premiers à changer de procédé, et à nous renfermer dans des bornes plus étroites. Nous considérons toujours les intérêts de nos amis plutôt que les nôtres, autant que l'honneur et l'équité nous le permettent; et, sans qu'ils nous en sollicitent, nous entrons dans leurs sentimens, et n'exigeons point d'eux qu'ils se brouillent avec nos ennemis pour l'amour de nous, mais seulement qu'ils ne se laissent pas entraîner par eux contre nous. »

C'était là le point délicat; et, si nous en jugeons par la suite de la lettre, il paraît bien que Racan avait sa part des reproches adressés à Ménage. Le poète inclinait ouvertement du côté du rebelle. Chapelain notifie au premier d'avoir à se montrer plus impartial. « Ce n'est pas, ajoute-t-il, que de certains amis que nous avons honoré et chéri comme vous, et à qui nous avons donné d'aussi cordiaux témoignages de notre affection, nous ne puissions désirer davantage, et croire qu'ils ne devraient non plus mettre personne à la balance avec nous dans leur cœur; mais nous sommes plus commodes que cela : nous haïssons aussi

bien la tyrannie en nous qu'aux autres, et nous nous servons de la modération que nous avons acquise par notre étude, pour ne les obliger qu'à cette neutralité dans laquelle vous m'écrivez que vous êtes résolu de vous tenir entre la personne dont vous me parlez et nous. L'importance est, Monsieur, que vous vous y teniez, ou plutôt que vous vous y remettiez, et que nous n'ayons point de sujet de croire que vous ne l'avez pas sévèrement gardée par les démonstrations avantageuses que vous avez faites d'un côté, et par la retenue que vous avez eue de l'autre à montrer cette égalité. »

Le trait contre le caractère tyrannique de Ménage est à noter. Chapelain n'est pas le seul à se plaindre de l'humeur impérieuse du personnage, dont on ne pouvait rester l'ami qu'à la condition de partager ses affections ou ses haines. La Monnoye, dans ses additions au *Menagiana*, explique par là les hostilités qui étonnaient le turbulent Angevin. « M. Ménage, dit-il, étoit en peine de savoir ce qui pouvoit lui attirer tant d'ennemis. Il en auroit peut-être trouvé la raison dans cet endroit d'une Epître de Linières. » Et il cite le passage, qu'on nous permettra de rapporter. Il n'est pas sans intérêt pour nous, parce qu'il nous ramène au démêlé de Ménage et de G. Boileau. Linière avait envoyé son *Factum* à un ami ; et il est charmé d'apprendre que « le plaidoyer en vers » n'a pas déplu.

J'étois bien assuré que, s'il vous sembloit beau,
Il devoit contenter le célèbre Boileau.

Lui qui, pour acquérir du nom dans ce royaume,
 Attaque fortement Gilles, fils de Guillaume ;
 Car on sait que Ménage a mis, sous son portrait,
 De sa présomption cet authentique trait.
 Notre nouveau David abat avec sa fronde
 Cet autre Goliath qui morguoit tout le monde.
 Ce que je dis ici n'est pas pour le blâmer :
 Ménage a des talens que l'on doit estimer ;
 Mais, parmi les savans, c'est une république,
 Et l'on n'y peut souffrir un pouvoir tyrannique (1).

Comme Nicolas Heinsius, en tête de ses ouvrages, rappelait le nom de son illustre père, et signait fièrement : *Dan. Fil.*, c'est-à-dire fils de Daniel (2), Ménage, fils d'un père fort obscur, s'avisa d'en faire autant, et ne réussit qu'à se rendre ridicule. En 1652, en tête de ses *Miscellanea*, il plaça son portrait fort bien gravé par Nanteuil ; et au-dessous la fameuse inscription : *Gilles, fils de Guillaume*, dont les amis Costar, Linière, Tallemand, ne manquèrent pas de rire : « *Egidius Menagius, Guillelmi Fil.* »

Après les reproches adressés à Racan viennent, dans la lettre de Chapelain, les invectives contre le tyran. Naturellement, c'est pour lui que sont les meilleurs coups ; et ils sont appliqués, il faut le reconnaître, avec une vigueur qui ne se dément pas. On dirait, vraiment, que la rancune et la colère échauffent le

(1) *Menagiana*, IV, 285.

(2) C'est ainsi qu'il a signé son Epître dédicatoire au président de Thou, dans son édition d'Ovide : « *Nicolaus Heinsius, Dan. Fil.* » 3 vol. in-12. Amsterdam, Elzéviens, 1659-1661.

courage de l'offensé, et donnent à son bras une force nouvelle. « Les plaintes publiques que vous me dites que cette personne a faites de moi chez lui, en votre présence, sont très injustes et mêlées d'ingratitude; et ceux qui me connoissent, et qui les lui entendoient faire, ne se fussent pas fait déshonneur de les contredire. Je ne suis pourtant pas marri qu'on ne l'ait pas fait, parce qu'elles se contredisent assez d'elles-mêmes, et que les marques d'affection importantes et éclatantes qu'il a eues, depuis plus de vingt ans de moi, parlent toutes seules et confondent l'iniquité de la ridicule prétention qu'il a eue, qu'après l'avoir tant servi pour son bien, je le devois encore servir pour le mal d'autrui, et, de son bienfaiteur (1), devenir son filou et son coupe-jarret, pour contribuer à ses violences et à ses vengeances.

» Mais, Monsieur, je hais les procès-verbaux, et ne veux point nourrir, par mes répliques, quelque victorieuses et convaincantes qu'elles pussent être, une plaidoirie qui ne seroit bonne qu'à me commettre indignement, et qu'à divertir le public à nos dépens. Je le laisse tout seul sur le théâtre, à entretenir le peuple, et me réduis à ceux qui vous ressemblent en probité, en équité et en bon sens, et qui savent discerner la raison d'avec la hâblerie, la discrétion et la hauteur de courage d'avec la passion aveugle et l'emportement d'un cœur rempli de vanité et d'orgueil (2). »

(1) Chapelain écrit ici *bienfaiteur*; mais, en général, il écrit toujours *bienfacteur*, comme fera encore La Bruyère cinquante ans plus tard.

(2) Lettre à Racan, du 16 novembre 1659; II, 65. — Racan,

Trois ans après, en 1662, Colbert demandait à Chapelain de lui signaler les gens de lettres les plus distingués de l'époque. Nous avons déjà parlé de cette *Liste*. Elle est souvent citée, mais il faut bien moins y chercher des jugements équitables sur les écrivains en renom, que le catalogue des amis ou des ennemis de l'auteur de *la Pucelle*. Celui-ci rédigea son *Mémoire* sous le coup de froissements récents et de rancunes vivaces ; et, tandis qu'il encense Boyer, Benserade ou Cotin, nous le voyons maltraiter Ménage, Racan, et jusqu'à Pellisson, à qui il souhaite plus de « jugement. » Ainsi étudié, ce rapport est fort curieux ; il renferme des révélations inattendues, et nous livre à la fois la raison des éloges et des critiques.

On a vu, dans la *Liste de quelques gens de lettres vivans en 1662*, comment furent immolés La Mesnardière, Marolles et Ménage. Voici l'article consacré à Racan. Les anciens griefs ne sont pas oubliés, et le poète va avoir à expier son imprudente intimité avec « l'ingrat. » Malgré quelques louanges, la note est parfaitement malveillante et pleine de restrictions. Chapelain, c'est visible, veut exclure Racan des faveurs royales, et avertit qu'il n'y a rien à attendre du vieux poète pour l'éloge du Roi. « Il n'a aucun fonds, dit Chapelain, et ne sait que sa langue, qu'il parle bien en prose et en vers. Il excelle principalement en ces derniers ; mais en pièces courtes, et

né en 1589, au château de la Roche-Racan ; mort en février 1670. Il fut de l'Académie française dès sa fondation, en 1634.

où il n'est pas nécessaire d'agir de tête (1). On ne l'engageroit pas facilement à travailler, vu son grand âge, ses infirmités et ses procès qui l'exercent depuis vingt ans (2). »

Cette partialité de Chapelain n'est-elle pas manifeste ? et, quand on y regarde de près, le motif ne s'en devine-t-il pas aisément ? En voulez-vous une preuve de plus ? Après la sentence contre le disciple de Malherbe, lisez le jugement sur G. Boileau dont il vient de faire triompher la candidature à l'Académie, malgré les efforts combinés de Ménage, de Racan et de Pellisson. Le changement de ton est frappant. « Il a de l'esprit et du style en prose et en vers, dit Chapelain à Colbert ; et sait les deux langues anciennes aussi bien que la sienne. Il pourroit faire quelque chose de fort bon, si la jeunesse et le feu trop enjoué n'empêchoient point qu'il s'y assujettit (3). »

Eternelle contradiction de la nature humaine ! et perpétuels *besaciers* que nous sommes ! Racan est trop enclin vers Ménage : Chapelain le gourmande d'un ton sévère, lui trace un tableau ravissant des douceurs de la neutralité, développe enfin d'adorables théories, toutes pénétrées d'un rare esprit de mesure, de sagesse et de conciliation. « Nous haïssons aussi bien la tyrannie en nous qu'aux autres, » s'écrie-t-il

(1) C'est-à-dire de concevoir le plan d'un beau poème, comme *la Pucelle*, par exemple.

(2) Dans les *Mémoires* de Sallengre ; II, 37, Paris, Simart, 1726.

(3) *Ibid.*, II, 46.

avec une magnanime générosité... « Nous laissons toute liberté à nos amis, dira-t-il ailleurs, et n'exigeons point d'eux qu'ils se brouillent avec nos ennemis (1). » Puis, pour montrer combien c'est chose facile, avec un peu de bonne volonté, que de passer de la théorie à la pratique, il se brouille avec Montmor, coupable seulement d'avoir fait sa paix avec Ménage. Le 22 septembre 1667, Chapelain écrit à Heinsius. « Nous ne nous voyons plus, M. de Montmor et moi, lui dit-il, depuis son raccommodement avec Ménage, l'ingrat et audacieux, dans lequel il ne m'a pas donné occasion de me louer de lui. Il n'y a pourtant point eu d'éclat entre nous, et les choses se passent civilement de part et d'autre, lorsque nous nous rencontrons en même lieu... Il est homme d'esprit et d'une imagination très vive, ce qui l'a fait contester (2) de la physique cartésienne à s'en déclarer le protecteur, qui ne lui fait honneur que parmi ceux de la secte. Du reste, il est rempli de probité (3). »

Chapelain cependant avait toujours eu des relations excellentes avec le maître des requêtes. Depuis de longues années, il fréquentait son salon où, toutes les semaines, se tenaient de savantes réunions (4). Et après plus de sept ans écoulés, quand les haines

(1) Voy. plus haut.

(2) *Contester de...*, c'est-à-dire « raisonner, disputer sur la physique. »

(3) Lettre à Heinsius, du 22 septembre 1667 ; II, 530.

(4) Voy. un peu plus haut.

devraient bien être assoupies, voilà qu'il rompt avec M. de Montmor, parce que celui-ci a la faiblesse d'oublier le passé et de se réconcilier avec le révolté!

CHAPITRE XX.

Chapelain et Ménage. — Inconvénients de cette brouille pour Chapelain. La bibliothèque de Ménage lui est fermée. Exemplaire du *Lucain* de Guyet. Chapelain ne peut le procurer à Spanheim, 1659. *Notes* de Grentemesnil sur Lucain, 1660. Chapelain les fait espérer à Spanheim. Refus de Grentemesnil. Manuscrit de Thou. Chapelain l'envoie à Spanheim, 1660. Chapelain et Pellisson brouillés ensemble. *Notes* de Guyet sur Lucain. Ce qu'elles sont devenues. Publiées par le P. Oudin, 1728. Ch. Nodier, possesseur de l'exemplaire de Guyet. Edition de Quintilien par Bernard Medon. Exemplaire du *Quintilien* de Guyet. Ménage en est possesseur. Chapelain ne peut procurer l'exemplaire à Medon, 1663.

A partir de 1659, Chapelain ne s'occupe plus de Ménage que pour en médire à son aise : médire de son vilain caractère, de ses ouvrages, et de sa méchante conduite à son égard. Mais, au fond, il n'en regrette pas moins cette rupture qui le prive de secours utiles, et lui ôte le moyen d'obliger de doctes amis. A cette époque, Spanheim préparait une édition de Lucain. Pour un tel travail, l'éditeur eût tiré grand profit des observations de Guyet. « Ses livres, nous

dit-on, achetés pour le plus grand nombre par Ménage et légués ensuite aux jésuites, étaient convertis de notes marginales, qui furent publiées plus tard par Bœcler, Grævius, de Marolles et d'autres savants, dans leurs éditions (1). »

Malheureusement, le *grabuge* survenu rendait désormais impossible la continuation des bons offices d'autrefois. Il fallut se résigner à s'en passer, ou y suppléer par d'autres voies. De là, un surcroît d'irritation contre Ménage, qui, par sa révolte, portait une si grave atteinte à une influence dont on était fort jaloux, et qu'on tenait à conserver. Depuis longtemps déjà, Chapelain était, en quelque sorte, l'intermédiaire officiellement accrédité auprès des savants étrangers. Mais, à l'avenir, comment garder cette situation, si les bibliothèques, surtout celles des amis, vont se fermer devant lui ? s'il est obligé d'avouer son impuissance à rendre service, à procurer une édition rare, des commentaires ou des manuscrits dont il eût disposé jadis en toute liberté ? Le 21 décembre 1659, Chapelain en vient à de pénibles aveux. Il avertit Spanheim de ne pas compter, pour son *Lucain*, sur l'exemplaire de Guyet ; du moins, il lui annonce qu'il ne peut le lui procurer. « Peut-être, dit-il, que si ce qui s'est passé entre M. Mesnage et moi, et qui vous a laissé une si obligeante indignation, ne fût point arrivé, je vous aurois pu servir, en vous faisant prêter le volume de ce poète annoté par feu Guyet dans les marges, comme tous les autres auteurs grecs et latins.

1) C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, art. *Guyet*.

Mais cette impertinente aventure m'a rendu du tout inutile auprès de lui pour cela. »

L'aveu dut être extrêmement pénible, et coûter à l'amour-propre. Il est pénible, en effet, quand on est un personnage en vue, de s'avouer à soi-même et d'avouer aux autres qu'on est un ami *inutile*, dont le crédit commence à s'ébrauler. Aussi, comme pour se consoler de l'abandon de Ménage, se relever à ses propres yeux et aux yeux de Spanheim, Chapelain rappelle-t-il le souvenir de Balzac, son amitié étroite avec le célèbre écrivain, qui ne craignait pas de lui confier la révision de ses œuvres. L'intention est adroitement dissimulée; mais elle perce à travers la modestie décente du langage. *L'honnête homme* évite de parler de soi avec avantage. Chapelain le sait; il connaît les usages de la bonne société, il les observe, sans oublier qu'on peut laisser deviner ce que la politesse commande de taire. Il y a un peu de tout cela dans la discrète apologie que l'on va lire : c'est un modèle de finesse, de convenance et d'habileté. Non, il ne faut pas être un écrivain vulgaire et novice dans le métier, pour avoir un tel sentiment des nuances, pour les marquer d'une main si légère, et mêler si bien son éloge à l'éloge d'autrui, tout en frappant quelques bons coups sur les adversaires. Le passage est charmant. Chapelain, comme il dirait lui-même, se pare « avec pudeur » de l'amitié de Balzac, et oppose à d'injustes mépris les témoignages publics de l'affection du grand homme.

« M. de Balzac, dit-il à Spanheim, mourut sur la révision qu'il faisoit des lettres qu'il m'avoit écrites,

et, s'il eût vécu encore un an, nous en aurions trois justes volumes retouchés de sa main qui eussent suivi de fort près celles de Cicéron à Atticus, et qui eussent de beaucoup passé celles du jeune Pline. Le volume néanmoins, qui a été publié après sa mort par l'archidiacre d'Angoulême (1), successeur de ses papiers, passe en France pour son chef-d'œuvre en ce genre épistolaire, et pour la production où il a mieux gardé le caractère qu'elle désiroit. Celles qu'on a données de lui à M. Conrart sont fort bonnes aussi (2); mais, comme l'érudition de M. Conrart n'est pas l'ancienne, et qu'il n'a pas eu le loisir de les retoucher comme les miennes, on les croit inférieures aux miennes, surtout les gens de savoir qui n'y voient pas ces allusions à l'antiquité qui sont, à leur gré, les principaux ornemens des pièces modernes. »

Cette discussion sur le mérite des deux recueils, et le rang qu'il convient de leur assigner, a quelque chose d'assez naïf. Chapelain n'hésite pas : il donne bravement la préférence aux lettres qui lui étaient adressées. Mais « les gens de savoir, » il faut le dire, ne partageaient pas tous cet avis ; et certains écrivains, Ménage, par exemple, affaire de goût ou de rancune, pour être désagréables à Chapelain, pour le vexer un peu, préféreraient les lettres de Balzac à Conrart (3).

(1) Claude Girard, éditeur des *Lettres familières à M. Chapelain*. Leyde, Elzévier, 1656.

(2) *Lettres à M. Conrart*, publiées aussi par Cl. Girard, 1 vol. in-12. Paris, 1659.

(3) Voy. plus haut, p. 162.

« Nous avons tous deux (1) perdu une illustre consolation, ajoutait avec douleur Chapelain, lorsque Dieu l'a tiré à lui; et nous en conservons un triste et doux souvenir qui ne s'éteindra qu'avec nous, du moins qu'avec moi, qui tiens à lui par de si vieux et de si chers liens, qu'ils ne sauroient manquer d'être indissolubles. Vous en avez vu une partie dans ses écrits, et combien il avoit d'attache et de considération pour celui qu'il faisoit aussi bien profession d'avoir pour directeur et reviseur (2) de ses ouvrages, que pour son ami à toute épreuve. »

Cette amitié si généreuse et si fidèle appelle comme contraste le souvenir d'une autre liaison, fort ancienne elle aussi, et qui vient d'être brisée par une indigne trahison. « La constance et la déférence de M. Ménage, disoit Chapelain, n'ont pas été pareilles pour moi, quoiqu'il y fût encore plus obligé; mais les cœurs ne sont pas tous semblables; et il y en a beaucoup à qui les obligations pèsent, et qui trouvent commode de s'en délivrer par une banqueroute et par une révolte. » Chapelain ajoute quelques mots tout aussi pittoresques sur le chef de la conspiration. « M. Pellisson, dit-il en terminant, a franchi le saut (3), de même pour M. Courart, et c'est un scandale de notre siècle, vu le bruit que les révoltés ont

(1) Chapelain et Courart.

(2) Celui qui revoit après un autre. N'est pas dans Richelet avec ce sens. — Voy. Littré.

(3) *Faire* ou *franchir le saut*, « prendre une résolution qui coûte, où il y a de la difficulté, du péril. » — Littré, au mot *saut*. — Richelet, au mot *franchir*.

fait à la cour, à la ville, et dans les provinces. Je n'attens rien d'approchant d'un esprit aussi droit et d'une morale aussi éclairée que la vôtre; et je m'assure à moi-même que vous aurez autant de fermeté dans l'amitié que vous m'avez promise, que j'en aurai pour le service que je vous ai voué (1). »

Un an après, Chapelain parle encore à Spanheim de son *Lucain*; et, à défaut des commentaires de Guyet, il promet de procurer, par les amis de Caen, le travail d'un autre érudit. C'était une dissertation de Jacques Le Paulmier de Grentemesnil (?), admirateur si enthousiaste de Lucain, que l'on disait de lui qu'il était *Lucano Lucanior*. « Pour la *Pharsale*, écrit-il en 1660 à Spanheim, je ne doute point que vous n'en fassiez un chef-d'œuvre et, pour y contribuer ce peu que je puis, j'en ai écrit à mes amis de Caen, afin qu'on vous envoie promptement et sûrement cette apologie dont vous me parlez (3). Les notes de Guyet sont aux marges de son exemplaire, lequel est apparemment parmi les livres de M. Menage, qui en acheta la petite bibliothèque après sa mort. Un temps fut que je l'eusse pris chez lui, et que je vous l'eusse fait tenir. Ce temps-là n'est plus; vous

(1) Lettre à Spanheim, à Heidelberg, du 21 décembre 1659; II, 70.

(2) Né à Sainte-Barbe (Calvados), en 1587; mort à Caen en 1670. *Dictionn. de Chauffepié*. art. PAUMIER de Grentemesnil.

(3) Apologie contre Scaliger, publiée dans l'édition de Lucain, par Oudendorp, 1 vol. in-4°. Leyde, 1728, Samuel Luchtmans : « *Jacobi Palmerii a Grentemesnil Κρίτικον ἐπιχειρήμα, sive pro Lucano Apologia*, » p. 911-966. — Voy. Moréri.

savez que tout est rompu entre nous, et qu'il ne se renouera de notre vie. Il vous sera pourtant facile de l'avoir par la voie de M. Pélisson, qui est maintenant son ami principal et à qui il a des obligations extrêmes. J'agirois pour cela auprès de M. Pélisson, si M. Courart et moi n'étions presque aussi mal satisfaits de lui que de l'autre, auquel il s'est dévoué et sacrifié en nous abandonnant : de quoi nous avons beaucoup de regret, parce que c'est un homme de mérite, et qu'il est fâcheux de perdre ce que l'on estime, et que l'on croit avoir fort légitimement acquis (1). »

De Brioux était l'un de ces amis de Caen à qui Chapelain s'adressait pour l'apologie de Grentemesnil. La négociation, qui remontait déjà à plusieurs mois, n'avait pas abouti encore. Le défenseur de Lucaïn contre Scaliger était gravement malade, ce qui avait empêché l'envoi de la dissertation. Chapelain ne le connaît guère « que par sa réputation ; » réputation « si belle et si grande, » qu'il désire vivement la guérison de notre érudit normand. Comme toujours, quand il veut obtenir quelque faveur, il prodigue les flatteries et les caresses, et parle avec éloge « de ce vertueux gentilhomme, que le ciel apparemment ne voudra pas si tôt retirer du monde, où sa demeure est encore nécessaire pour l'instruction du public et l'avancement des bonnes lettres. »

Dans le cas où le malade viendrait à succomber, il recommande à M. de Brioux de ne pas laisser perdre

(1) Lettre à Spanheim, du 23 octobre 1660 ; II, 106.

de si utiles travaux. « Vous avez au moins sauvé du naufrage , écrit-il le 26 mars 1660 , s'il faut qu'il arrive, deux pièces de considération : ses notes sur Hé-sychius, et l'apologie du poète de Cordube (1). Je verrai volontiers ces productions dans leur temps , et vous en manderai ma pensée. Le jeune Spanheim (2) m'avoit demandé quelque chose sur ce poète , et je l'avois servi selon mes foibles lumières ; mais ce n'étoit rien en comparaison de ce que vous lui devez envoyer là-dessus, et j'approuve fort que vous fortifiez cette défense de la lettre que vous avez écrite sur le même sujet à votre excellent malade (3). »

L'ouvrage d'Hésychius dont parle ici Chapelain étoit une espèce de glossaire, un *Lexique*, où se trouve l'explication des termes peu usités chez les auteurs grecs. Il fut publié une première fois à Venise, 1 volume in-folio. 1514. Schrévélius en donna à son tour une édition en 1668. avec les notes de Scaliger , de Saumaise , de Grentemesnil, de Guyet et autres érudits (4). Le savant hollandais mourut dans le cours de l'impression. Les éditeurs , au nom du défunt , dédièrent l'ouvrage à un Français, Emeric Bigot, dont nous avons déjà parlé : *Clarissimo et eruditissimo viro Emerico Bigotio, Hackii S. P. D.*

Le « vertueux gentilhomme » allait subir l'opéra-

(1) Lucain, qui étoit de Cordoue.

(2) Ezéchiél Spanheim.

(3) Lettre à M. de Brioux, du 26 mars 1660; II, 84.

(4) 1 vol. in-4°. Leyde et Rotterdam, *Ex officinâ Hackianâ*, 1668. — *Cornélius* Schrévélius, né à Harlem en 1615, mort à Leyde en 1664.

tion périlleuse de la taille. Il eut la bonne fortune de guérir. Mais une fois revenu à la santé, il garda pour lui les manuscrits qu'il avait fait espérer à Spanheim. Le 5 décembre 1660, Chapelain écrit au précepteur du prince Palatin. Il annonce que les notes de Grentemesnil sur Lucain lui échappent, et qu'il procurera à leur place les manuscrits de M. de Thou. « Le soin que je pris, il y a environ trois mois, dit-il à Spanheim, de faire solliciter M. de Grentemesnil, touchant l'apologie de votre poète contre Scaliger (1), a été un soin perdu, puisque ce gentilhomme avoit prévenu ma sollicitation et dérogé sa promesse... J'en aurois fait autant auprès de M. Menage pour les marges originales (2) de feu M. Guiet, sans ce qui est arrivé entre nous, et dont vous avez connoissance... Je loue M. de Thou des ordres qu'il a donnés à M. Boulliau (3), pour vous faire communiquer les manuscrits de Lucain qui se trouvent dans sa bibliothèque. Mais M. Boulliau est parti de Paris pour Dantzic depuis deux mois ; et s'il n'a pas eu ses ordres avant son partement, ils pourroient vous être inutiles (4). »

Quelques jours après, Chapelain ne se montrait pas autrement chagrin de ce petit mécompte. Le studieux lettré, l'érudit curieux attendait de nouvel-

(1) Joseph-Juste Scaliger, 1540-1609.

(2) Peut-être faudrait-il lire : *notes marginales*.

(3) Alors bibliothécaire du président de Thou. Voy. plus haut, p. 42.

(4) Lettre à Spanheim, du 5 décembre 1660 ; II, 114.

les remarques sur Lucain. Elles devaient venir d'Allemagne, elles viendront de Normandie : voilà tout ; le reste est simple formule de politesse, pure affaire de courtoisie entre son correspondant d'Heidelberg et lui. Le 20 décembre, Chapelain écrit à M. de Brioux à propos de Lucain ; ce n'est certes pas le ton d'un homme sérieusement ennuyé. « J'ai tant d'autres défauts, lui dit-il, que je puis bien avouer encore celui de ma mauvaise mémoire. Le faux bond qu'elle m'a fait en ce qui regarde l'envoi de l'apologie de Lucain à Heidelberg, n'est pas l'un des pires, et je ne m'en saurois plaindre, puisqu'il vous a donné sujet de m'apprendre que nous l'aurions bientôt par son auteur même, accompagné d'autres ouvrages de sa façon. C'est un gentilhomme dont la vertu et la doctrine sont venues jusques à moi par des témoins irréprochables, quoique je n'aie jamais eu le bonheur de voir rien de lui. Ce que vous m'en dites me confirme pleinement dans l'opinion que j'en avois conçue, et dans le désir de lui faire savoir l'estime que je fais de son mérite. En effet, il est encore plus beau à une personne de sa naissance de cultiver le champ des Muses aussi glorieusement qu'il le fait, qu'à ceux qui ne sont pas de sa profession, et qui n'ont autre moyen de s'acquérir du lustre que celui des bonnes lettres (1). »

Cette manière indirecte de solliciter l'amitié de Grentemesnil était ingénieuse. Le gentilhomme normand comprit, et répondit à des avances faites de si

(1) Lettre à M. de Brioux, du 20 décembre 1660 ; II. 115.

bonne grâce. A cette nouvelle, Chapelain remercie M. de Brioux de son intervention ; il fait un fort bel éloge de la ville de Caen, « un autre Paris pour l'esprit, » et féconde en grands hommes de toute sorte : Malherbe, Bochart, Hallé, Segrais et Huet. « Entre autres, ajoutait l'auteur de *la Pucelle*, combien pensez-vous qu'il y ait ici de personnes égales en érudition à M. de Grentemesnil, dont vous venez de me donner la connoissance et de me faire espérer l'amitié (1)? »

Ainsi Chapelain comblait les vides faits dans les rangs de ses amis par la bagarre de l'Académie. Le même jour, en homme ravi de réparer de récentes pertes, il écrit au noble érudit une fort aimable lettre, et, pour nous servir du mot qu'il affectionne, pleine de courtoisie. Chapelain est heureux de se consoler de certaines attaques ou de certaines désertions par les nouvelles amitiés qui lui viennent : de là, l'expression de joie qu'il a peine à contenir.

« Ce que M. de Brioux me mandoit de votre apologie pour la *Pharsale* de Lucain contre les deux fameux L'Escalles, me porta naturellement et agréablement à lui dire, dans ma réponse, de quelle sorte j'étois persuadé de vous, il y avoit longtemps ; et à lui faire comprendre le plaisir et l'honneur que ce me seroit, si j'apprenois par lui que la particulière estime que je faisois de votre vertu ne vous dût pas être indifférente. Je fus bien aise de jeter ce fondement et de faire cette tentative pour le dessein que j'avois de vous disposer à m'aimer, quand je m'en

(1) Lettre à M. de Brioux, du 3 janvier 1661 ; II. 117.

serois rendu digne; et j'espérai que vous ne résisteriez pas aux offres que feroit pour cela une personne aussi considérable que M. de Brioux, et aussi capable de vous répondre de ma candeur et de la sûreté qu'il y avoit dans mon commerce. Mais, Monsieur, vous avez abrégé cette négociation en me prévenant par votre lettre, et en me demandant ce que j'avois à vous demander... J'ai assez de lumière pour voir de quel prix est un si noble procédé, et assez de cœur pour ressentir mes obligations en cette rencontre (1). » Qui reconnaîtrait les deux Scaliger, sous le déguisement que leur prête ici Chapelain? Jules César Scaliger prétendait descendre de la maison princière Della Scala : d'où le nom de *L'Escalles*, pour désigner les deux illustres philologues (2).

Comme d'ordinaire, Chapelain finit par tout concilier : il eut un ami de plus, et procura à Spanheim la dissertation attendue depuis si longtemps. Le 25 avril 1661, il lui écrit à Heidelberg, et, en vrai savant lui-même, fort versé dans la connaissance des écrivains anciens, il donne d'excellents conseils au futur éditeur. « Je pensois, dit-il, que l'édition de votre *Lucain* fût prête à faire; mais, à ce que je vois, vous n'en êtes que sur les préparatifs. En effet, après tant d'habiles gens qui y ont mis la main, il ne faut pas

(1) Lettre à M. de Grentemesnil, du 3 janvier 1661; II, 117.

(2) *Jules-César Scaliger*, né peut-être à Padoue en 1484, mourut à Agen en 1558, où il était venu s'établir en 1525. — *Joseph-Juste Scaliger*, son fils, naquit à Agen en 1540, et mourut en 1609 à Leyde. Il occupait la chaire de Juste-Lipse, mort en 1606.

se précipiter dans une édition nouvelle que l'on n'ait de quoi leur damer le pion (1), et de quoi s'en faire honneur aussi bien qu'eux.

« Cela est bien que vous ayez reçu l'apologie qu'en a composé (*sic*) M. de Grentemesnil, que j'en ai informé, et qui en a reçu l'avis avec joie. »

Quant au commentaire de Guyet, Chapelain le répète, il n'y a pas à y compter, et seul, Pellisson pourrait le faire prêter. Puis, pour consoler Spanheim de cette privation et diminuer ses regrets, Chapelain parle assez dédaigneusement des notes de l'*Intrépide*. « Je vous ai ouvert la plus sûre voie d'obtenir les notes de feu M. Guyet, ajoute-t-il. Mais si elles ne valent pas mieux sur Lucain que M. Gronovius ne les a trouvées sur Sénèque le Tragique (2), vous ne perdrez guères à ne les pas avoir. Je prendrais pourtant le hasard de les voir, si j'étois en votre place, quand ce ne seroit que pour ne rien négliger, et ne vous pas faire reprocher que vous n'avez pas eu assez de soin ou de crédit pour orner votre édition des remarques d'un homme qui, d'ailleurs, a beaucoup de nom dans les lettres (3).

(1) Il y a, dans le texte, *donner le pion*. — Chapelain est de beaucoup le premier écrivain en date, pour l'emploi de cette expression. Voy. M. Littré, *Dictionnaire*, au mot *damer*.

(2) *Jean-Frédéric Gronovius*, né à Hambourg en 1611 ; mort en 1671 à Leyde, où il était professeur. L'édition de Sénèque venait de paraître : *Senecæ tragœdiæ, cum notis*, Leyde, 1661, in-8°.

(3) Pour ces notes de Guyet sur Sénèque le Tragique, voy. M. Isaac Uri, *François Guyet*, p. 139.

» Vos sentimens sur le sujet de M. Pellisson et sur le nôtre sont dignes de votre bon sens et de votre bon cœur. Il ne sauroit tant acquérir de bien dans la Surintendance, qu'il en a perdu en nous forçant de lui retirer notre amitié. L'affaire, quoique peu accommodable, étoit pourtant en terme d'accommodement; mais les entraves qu'il s'est mises volontairement, ont violenté l'inclination qu'il avoit à rentrer dans le devoir et dans la justice; et le même M. Menage, qui l'en avoit fait sortir, l'a obligé impérieusement à demeurer dans sa dépendance, au grand scandale de tous les amis communs (1). »

Qu'étaient donc ces fameuses *notes* que Spanheim réclama en vain, et dont Chapelain, à cause de sa brouille avec Ménage, ne put demander communication? Peut-être ne sera-t-on pas fâché de le savoir, et de savoir aussi ce qu'elles devinrent dans la suite.

Au moment où Spanheim parlait de donner une nouvelle édition de la *Pharsale*, Chapelain semblait douter qu'il pût faire mieux que ses devanciers. « Après les anciens commentateurs de ce poète, lui disait-il, peut-on ajouter quelque chose à la critique et à la diligence de M. Grotius (2) qui paroissent si fines et

(1) Lettre à Spanheim, à Heidelberg, du 25 avril 1661; H, 131. — Spanheim ne donna pas suite à ce projet d'une édition de Lucain. Voy. Chauffepié, *Supplém. au Dict. de Bayle*, art. *Spanheim*.

(2) *Pharsalia, ex emendatione Hug. Grotii, cum ejusdem ad loca insigniora notis; ex officinâ Plantinianâ, Raphelengii*. 1 vol. in-12, 1614. — Une autre édition en fut faite en 1626; il en est question un peu plus loin.

si curieuses dans l'impression qui s'en est faite en Hollande (1)? » Or, Guyet avait précisément un exemplaire de l'édition de Grotius ; et, selon son habitude, il en avait couvert les marges de ses annotations. A sa mort, en 1655, la plupart des livres du savant philologue passèrent entre les mains de Ménage. Celui-ci, en mourant, légua sa bibliothèque à la maison professe des jésuites de Paris. C'est là que le P. Oudin trouva ces *notes marginales*, et les publia sous le nom d'*Oudendorp*, à la suite de son édition (2).

Plus tard, Charles Nodier devint possesseur du *Lucain* de Guyet. Le spirituel critique a eu soin de nous en faire une description détaillée. Qu'on nous permette de la donner ici : nous allons avoir, en quelque sorte, sous les yeux, le volume que Spanheim eût bien voulu consulter, et que Chapelain ne put lui procurer. Voici comment Ch. Nodier le décrit dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (3). « *M. Annæi Lucani Pharsalia ex emendatione Hug. Grotii*, Lugd. Batav. Maire, 1626, in-8°, v. fauve ancien, première reliure. Exemplaire chargé de leçons, de corrections et de notes de Guiet, et celui même qui a servi à l'édition imprimée à Leyde en 1728 (4). Il a fait partie de la bibliothèque *posthume* de de Thou. » —

(1) Lettre à Spanheim, du 21 décembre 1659 ; II, 70.

(2) 1 vol. in-4°, Leyde, Samuel Luchtmans, 1728.

(3) 1 vol. in-8°, Paris, Crapelet, 1829, p. 381. — Voy., sur cet exemplaire de Guyet, M. Isaac Uri, p. 134.

(4) Ces notes de Guyet sont imprimées dans l'exemplaire d'Oudendorp, p. 886-910.

Oudendorp se servit de cet exemplaire, comme l'indiquent les quelques mots qu'il consacre aux notes de Guyet sur Lucain... « Notulas audacissimi critic. » Fr. Guyeti, quas bonâ fide excerptas, non tamen a » me ubique probatas... addere operæ pretium mihi » visum fuit. Codex vero, ad quem Guyetus has no- » tas adleverat, est unus ex libris, quos domui pro- » fessæ Parisiensi Soc. Jesu testamento A. MDCXCII » reliquit vir clariss. D. Ægidius Menagius (1). »

Quant à la valeur de ces notes, il ne faudrait pas en juger par les quelques mots dédaigneux de Chapelain : « Si elles ne valent pas mieux sur Lucain que M. Gronovius ne les a trouvées sur Sénèque le Tragique, vous ne perdrez guères à ne les pas avoir. » Ch. Nodier en parle plus favorablement, et peut-être avec plus de justesse. Il esquisse au passage un petit portrait de *l'Intrépide*, portrait presque charmant, et qui ôte au savant critique un peu de cette rudesse et de cet air maussade que lui prête Chapelain (?). « Guet, dit Ch. Nodier, n'était pas seulement un homme docte en toutes langues et en toutes sortes de bon savoir : c'était aussi un homme d'un esprit très cultivé et d'un goût très délicat, et qui, même en écrivant pour lui seul, et au courant de la plume, ne pouvait manquer aux moindres convenances du style. Aussi, toutes les notes qui ont été recueillies, et pour ainsi dire dérobées dans ses manuscrits, font le plus bel ornement des *Variorum* dans lesquels on les a interca-

(1) Cité par M. Isaac Uri, p. 134.

(2) Voy. plus haut, p. 80 et suiv.

lées, quoique improvisées, pour ainsi dire, au fil d'une lecture (1). »

Plus tard, Chapelain eut les mêmes ennuis avec Bernard Medon, conseiller au présidial de Toulouse. C'était un savant et un bon ami, à qui, d'ailleurs, grâce encore à Ménage, il ne fut d'aucun secours. Du fond de sa province, comme Huet à Caen, comme Bouhier et Nicaise à Dijon, Medon entretenait correspondance avec la plupart des lettrés de l'Europe. Il était fort lié surtout avec Nicolas Heinsius. De 1649 à 1668, il écrivit bon nombre de lettres au célèbre philologue hollandais. On les trouve dans le recueil de Pierre Burmann : *Sylloge epistolarum à viris illustribus scriptarum* (2). C'est à lui aussi, et non à Daniel Heinsius, comme le dit le P. Lelong, que fut dédiée la vie d'un autre philologue, Pierre de Caseneuve, mort à Toulouse en 1652 : *Viri illustris Petri Casanovæ vita, per Bernardum Medonium* (3). Le P. Lelong, dans la *Bibliothèque historique de la France*, donne un titre bien différent. Il ne ressemble nullement à l'exemplaire que nous avons eu sous les yeux : « *Vita Petri Casanovæ, Presbyteri, scripta à Bernardo Medonio, postulante Daniele Heinsio, cui dicata est. Tolosæ, 1659, in-4°* (4). »

En 1663, B. Medon prépare une édition de Quinti-

(1) Ch. Nodier, p. 381.

(2) Vol. V, p. 607-675. Sans lieu ni date d'impression. Bibl. nat.

(3) 1 vol. in-4°, Toulouse, 1656. — Bibl. nat., L 27, n. 3631.

(4) Le P. Lelong, *Bibl. histor. de la France*, vol. I, p. 698.

lien (1). Chapelain approuve l'entreprise, applaudit à cette nouvelle, donne de bons conseils, mais déclare tristement qu'il ne peut rien auprès de Ménage. « Vous m'avez fort réjoui, écrit-il, du dessein que vous avez pris avec M. Joly de faire une nouvelle édition de Quintilien avec les notes de Philander (2). Si vous y persévérez, je vous conseille de joindre à ces notes celles de Turnèbe (3) qui lui tiennent lieu d'un commentaire perpétuel, et que feu Guyet m'a assuré être de Turnèbe, quoique l'ouvrage ne porte pas son nom. M. Joly (4) en obtiendra aisément l'exemplaire de M. Ménage pour cela. Il est rare, et étoit des livres de Guyet (5). »

De tout ce qui précède, il résulte clairement que Chapelain est profondément irrité contre Ménage. S'il en parle, c'est à regret; et, maintes fois il le déclare, il ne veut plus avoir de rapports avec lui. En 1659, un certain M. Parisot, « abbé de Saint-Lau-

(1) Edition qui n'a pas dû paraître. Elle n'est indiquée nulle part.

(2) Guillaume Philandrier, en latin *Philander*, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), mort en 1565. On a de lui : *In Institutiones Quintiliani specimen annotationum*, Lyon, 1535, in-8°.

(3) Adrien Turnèbe, le célèbre professeur de littérature latine et grecque au Collège de France, né aux Andelys en 1512, mort en 1565.

(4) Thomas Jolly, libraire, et éditeur, avec Billaine, des *Œuv. compl.* de Balzac, 2 vol. in-f°, 1665.

(5) Lettre à Medon, du 12 janvier 1663; II, 285. — Voy., sur Bernard Medon, M. Tamizey de Larroque. *Lettres toulousaines*, Auch, 1875.

rens, » est à Leipzig. Celui-ci profite de son séjour dans la capitale de la librairie au dix-septième siècle, et envoie à Chapelain ce qu'il aime le plus, les livres rares ou étrangers qui manquent encore à sa bibliothèque et dont il a besoin. Notre savant est charmé de cette courtoisie ; mais il prie l'abbé Parisot de ne point se servir de Ménage pour leur correspondance. « Je vous suis trop obligé, lui écrit-il en 1659, du soin que vous continuez d'avoir du recouvrement de ces livres. Que cela pourtant ne vous tourmente point, s'il vous plaît, car l'envie que j'en ai est fort tiède ; et quand vous ne les rencontrerez pas, je ne m'en apercevrai pas. Cela sera donc, s'il vous plaît, à votre aise, sans inquiétude et à petit prix : sinon, qu'il ne se fasse point, et je ne vous recommande rien avec ardeur que la conservation d'une tête qui m'est si chère, et un retour assez prompt pour m'empêcher de mourir devant que de l'avoir embrassée étroitement.

» Un grabuge arrivé entre M. Ménage et moi, dont il vous aura peut-être écrit, me fait vous supplier de le décharger de la peine de me faire tenir vos lettres. Il suffira de mander à M. Jacob qu'il les envoie chez M^{me} Faroard (1), rue Salle-au-Comte, proche la Tour des Pénitentes (2). »

Nous ne savons rien de ce M. Parisot, abbé de

(1) Sa nièce.

(2) Lettre à l'abbé Parisot, à Leipzig, du 4 avril 1659. — La rue Salle-au-Comte, aujourd'hui disparue, commençait rue Saint-Magloire et finissait rue aux Ours. — M. Tanizey de Larroque a cité seulement un petit fragment de cette lettre : II, 30.

Saint-Laurent , de « cette tête si chère, » à qui Chapelain parle avec tant de tendresse. Deux mois auparavant, il lui écrivait une lettre encore plus affectueuse, peut-être, que la précédente. Et puis, de cet ami si désiré, qu'on brûle de revoir, qu'on veut « embrasser étroitement avant que de mourir, » il n'en est plus question, pas même une seule fois, dans le cours de cette longue correspondance.

Le 28 janvier 1659, Chapelain remercie « M. l'abbé de Saint-Laurens, à Leipsic, » des deux lettres qui viennent de lui arriver. « Il ne se peut rien, lui dit-il, de plus tendre ni de plus flatteur que la première, sur la déclaration que je vous avois faite de vous donner en mon cœur la place de trois amis précieux que la mort venoit de me ravir. Mais douteriez-vous à bon escient de la vérité de ces paroles, et croiriez-vous que j'en voulusse abuser pour vous faire un agréable compliment? Si vous le croyez, vous ne me connoîtriez pas par le plus bel endroit de mon âme. Je l'ai trop fière et trop sincère, pour employer des termes sacrés à un usage si profane. »

Quelques jours avant, Chapelain entretenait M. de Caillères, à Cherbourg, non plus de « trois amis précieux, » mais de quatre, dont il regrettait la perte. Parmi eux, il semble bien qu'il faut compter, comme le dit M. Tamizey de Larroque, Antoine Le Maître, mort à Port-Royal, le 4 novembre 1658. Quant aux trois autres, nous ne voyons pas à qui s'adressent les regrets de Chapelain. « J'ai eu de bien plus grandes occasions de douleur, écrit celui-ci au gouverneur de Cherbourg, dans les sensibles pertes que j'ai faites

depuis trois mois de quatre des plus excellens hommes de France chacun en son genre (1). »

Il est tout heureux de combler les vides faits autour de lui par la mort ou certaines défections. Il reçoit les nouveaux venus avec empressement, mais non sans quelque sentiment de hauteur et de fierté. Ainsi, il rappelle à l'abbé Parisot les illustres amitiés qu'il eut jadis, ou celles qu'il garde encore. Vous diriez qu'il a le pressentiment de l'orage qui approche, de la tempête que Ménage va soulever contre lui, tant il jette un regard complaisant sur les amis d'autrefois ou sur ceux d'aujourd'hui : Balzac, Henri Arnauld, Conrart, d'Andilly et Godeau ! Pour lui, on peut compter sur sa fidélité ; mais, en retour, il veut pouvoir compter absolument sur celle des autres ; et il n'y a rien qui le révolte davantage que cette « charlatanerie reçue, » et ces protestations si vite démenties par les faits.

« La vérité me semble si belle, dit-il à l'abbé Parisot, que je ferois grande conscience de l'enlaidir, en la déguisant. Et puis, on ne ment guères gratis et sans quelque intérêt solide. Pour moi, qui n'en ai au monde que celui de la vertu et des belles-lettres ; qui ai plus de fortune qu'il ne m'en fant et que je n'en veux, et qui ne me serois jamais engagé avec vous, si je ne vous avois connu accompli en ces trois aimables choses (2), j'aurois grand tort de sortir de mes

(1) Lettre à M. de Caillières, à Cherbourg, du 9 janvier 1659 ; II, 9.

(2) Si nous comprenons bien, ces *trois aimables choses*,

maximes à mon âge . pour vous induire en erreur sans besoin , moi qui , dès mon enfance , me suis vu loué de candeur et de sévérité pour la raison et pour la justice. C'est, Monsieur, ce qui attacha si inséparablement à moi feu M. de Balzac entre autres, quoique la délicatesse de son humeur et l'avidité de sa gloire le rendissent difficile à conserver, et que je n'aie, de ma vie, trahi mes sentimens pour lui plaire, lorsqu'il lui échappoit quelque action ou quelque discours qui ne me plaisoit pas. C'est ce qui a fait l'amitié de MM. d'Andilly, Le Maistre, Conrart, et de MM. les évêques d'Angers et de Vence et de moi inviolable. C'est ce que j'espère aussi qui rendra la nôtre éternelle, sachant que vous avez l'esprit de la bonne trempe et capable de tout ce que peut inspirer l'héroïque amitié. »

La suite de la lettre n'est pas moins intéressante. Chapelain se peint lui-même à l'abbé Parisot avec sa connaissance des hommes, ses précautions avant de s'engager, ses habitudes de prudence, qui lui avaient fait donner par Balzac le surnom de *circospectissime*. Rien n'explique mieux que le passage suivant, l'attitude réservée qu'il garda toujours avec Costar et Ménage. L'un et l'autre ne furent jamais pour lui de ces amis qu'il s'était « choisis pour tels ; » mais de ceux seulement qui crurent tirer profit de son amitié.

« Que si vous vous étonniez que j'aie une si grande

d'après Chapelain, sont : la vertu, les belles-lettres et la fortune.

connoissance de vous pour avoir eu si peu de commerce avec vous, dit plaisamment Chapelain à l'abbé de Saint-Laurent, il faut que je fasse un peu le Gascon en cette rencontre, ou du moins que je hasarde de me le faire passer auprès de vous. Entre ce peu de talens que Dieu m'a donnés dans une mesure assez médiocre, celui dont il m'a été le plus libéral est sans doute le discernement des hommes, dans lequel il ne me souvient point de m'être que très rarement trompé, pour peu que j'aie eu d'habitude avec eux ; et encore que j'aie eu des amis qui m'ont manqué, ce n'a jamais été de ceux que je me suis choisi (*sic*) pour tels, mais seulement de ceux qui ont cru que mon amitié ne leur seroit pas inutile. »

Comme ces derniers mots conviendraient bien à Ménage, si la rupture n'était quelque peu postérieure (1) ! A son défaut, ils vont droit à La Mesnardière et à Costar. Ceux-ci purent « manquer » à Chapelain ; mais il ne fut point surpris de leur trahison : il ne les avait pas choisis pour *amis*, mais traités comme gens qui devaient exploiter son amitié. Il augure bien mieux de sa liaison avec M. Parisot, et trouve celui-ci tout à fait digne d'être aimé. « Je vous tiens pour un très homme d'honneur, lui dit-il, et avec qui il n'y a point de mauvais marché à faire. » Parfaitement rassuré de ce côté, et tranquille pour l'avenir, il déclare s'abandonner à ce nouvel ami avec une entière confiance. « Comment pourriez-vous soupçonner, lui dit-il en terminant, que je ne fusse

(1) Elle est du mois de mars 1659.

pleinement persuadé de ce que je vous ai écrit, que je n'avois trouvé autre consolation, dans la perte de mes trois amis, que de vous faire tenir leur place? Cela est, Monsieur, n'en doutez plus, et ne cessera jamais d'être, si ce n'est que vous dédaigniez le poste, et que vous vous y teniez mal logé.

» Je passe à votre seconde lettre, et vous rends très humbles grâces d'avoir si favorablement reçu la nouvelle prière que je vous ai faite pour ces œuvres de Kœpler. Si ce *Somnium* vous donnoit de la peine à trouver (1), ou qu'on le mît à trop haut prix, vous pouvez ne pas vous en travailler, d'autant plus qu'on me le fait espérer d'ailleurs. Je n'oserois vous faire d'excuse de ma liberté, après ce que vous m'en avez dit (2). »

L'abbé de Saint-Laurent mourut-il de bonne heure? revint-il à Paris peu de temps après, et son retour fit-il cesser cette correspondance? ou Chapelain oubliat-il, dans la suite, ses belles promesses et ses serments? Nous ne savons. Peut-être tristesse, défiance, découragement, content d'ailleurs de ses anciennes amitiés, renonça-t-il à une liaison nouvelle, cause trop ordinaire, dans la vie, de déceptions et de déboires. La chose est fort possible : c'était le moment, en effet, de ses plus graves ennuis, de ses démêlés avec

(1) *J. Kepleri somnium*, Francfort, 1634. — Jean Kèpler, l'illustre astronome, né à Magstatt, Wurtemberg, le 27 décembre 1571; mort le 15 novembre 1630.

(2) Lettre du 28 janvier 1659 : « Monsieur l'abbé de Saint-Laurens, à Leipsic. » M. Tamizey de Larroque n'a donné qu'un faible extrait de cette lettre. *Lettres de Chapelain*, II, 13.

Linière, Costar, La Mesnardière, tous d'anciens amis devenus des traîtres : et c'était l'heure aussi où sa rupture avec Ménage devenait définitive.

CHAPITRE XXI.

Chapelain et Ménage. — Lettre de Chapelain à Ménage, 1660. Chapelain se défend de tout sentiment de rancune. Ses illusions à cet égard. Ouvrage de Huet sur la Traduction, 1661. Chapelain offre d'en distribuer les exemplaires. Il est devancé par Ménage. Nouvel essai de réconciliation, 1661. La tentative est faite par Huet. Cause du crédit de Huet auprès de Chapelain. Dédicace récente de l'*Iter Suecicum*. 1661. Les négociations échouent encore. Reprise des hostilités. Elégie de Ménage à Mazarin, 1660. Ménage accusé d'outrages envers le Parlement. Il est cité à la *Grand-Chambre*. Opinion de Gui Patin sur l'affaire, 1660. Chapelain se range du côté des ennemis de Ménage, 1660. Il souhaite à l'accusé une bonne condamnation.

Toutefois, tel était l'esprit de politesse du temps, tel le ton alors en usage dans la bonne compagnie, que deux adversaires savaient encore s'aborder ou s'écrire avec courtoisie, sans rien sacrifier pour cela de leurs droits ou de leur dignité. Voilà un trait des mœurs de l'époque, trait bien frappant, bien particulier à ce siècle, que nous chercherions en vain dans les âges suivants, surtout aujourd'hui. Non, il n'y a pas un seul de nos contemporains, fût-il le plus dé-

bonnaire des hommes , qui , dans une situation semblable , songerait à écrire ainsi. Tous plus ou moins, nous avons les mœurs de notre temps , comme nous en avons le langage. Or , avec nos habitudes présentes de polémique , notre manière de sentir et de penser , une pareille réponse serait presque impossible. Nous aurions de l'esprit , à coup sûr ; un ton de fine ironie , relevé par certains airs d'adorable impertinence ; mais nous ne saurions atteindre à cette urbanité , qui demeure comme le cachet distinctif du siècle de Louis XIV. Cette attitude ferme et digne , sans éclats de voix , sans mouvements violents ; cette manière de parler et d'agir , en un mot , se prend dans la société que l'on fréquente , dans le milieu où l'on vit , et , pour ainsi dire , dans l'air que l'on respire. Au dix-septième siècle , on se respecte soi-même , et , malgré tous les torts qu'ils peuvent avoir , on respecte les autres. La politesse était générale alors , à la cour et à la ville , chez les bourgeois bien élevés comme chez les personnes du grand monde.

La lettre suivante marque fort bien le caractère de ce temps , ces nuances délicates , difficiles à saisir , et que nous cherchons à fixer. Ménage eut toujours d'excellentes relations avec Bigot , dont il resta l'ami jusqu'à sa mort. Dans son extrême vieillesse , le docte angevin gardait encore un doux souvenir de cette heureuse amitié , et en parlait avec attendrissement. « Si j'étois à l'âge de quarante ans , écrivait Ménage , je pleurerois amèrement la mort de M. Bigot (1) ;

(1) Il mourut à Rouen , le 18 décembre 1689.

mais je suis tellement accablé de mes maux, que je ne suis plus capable d'être sensible aux maux étrangers. Je suis aussi malheureux que Priam, qui survéquit à tous les siens. Il y a trente-cinq ans que M. Bigot logeoit chez moi, toutes les fois qu'il venoit de Rouen à Paris, sans que nous ayons eu le moindre différend l'un avec l'autre (1). »

En 1660, le savant helléniste est à Florence, d'où il écrit à Ménage. Le paquet venu d'Italie renferme, selon l'usage de l'époque, bon nombre d'autres lettres à distribuer aux amis ; et, en particulier, il y en a une pour Chapelain. C'était au moment le plus aigu de la querelle ; quand tout rapport était brisé entre eux, et que l'un n'était pas plus disposé à rendre un service que l'autre à le recevoir. Malgré tout, Ménage fait parvenir la lettre au destinataire. Celui-ci, qui ne voulait être en rien redevable à son *ingrat*, dut faire la grimace. Mais la politesse était faite : il fallut remercier, c'était de rigueur, pour ne point paraître obéir à un sentiment de rancune.

La réponse est le modèle du genre ; le modèle de cette civilité froide, cérémonieuse, que l'« honnête homme, » au dix-septième siècle, garde en toute circonstance, même quand il se fâche et qu'il a envie de vous accabler de sottises. Tout ce que l'on peut dire de désagréable à quelqu'un, et cela en termes d'une courtoisie parfaite, se trouve dans le curieux remerciement à Ménage. Pas une ligne, pas un mot qui puisse offenser la susceptibilité la plus délicate ; mais

(1) *Menagiana*, I, 92.

au fond, dans son ensemble, la lettre n'en a pas moins un caractère tout particulier de force, de hardiesse et de dédain. Cet habile mélange est bien intéressant à noter : nous avons ici comme un échantillon des manières et du langage usités jadis dans la bonne compagnie, entre gens qui se détestent.

Le 16 mars 1660, Chapelain adresse son remerciement à Ménage. On nous permettra de le citer en entier : il garde à merveille le pli de l'ancienne politesse, et marque on ne peut mieux la différence des temps. « Comme je ne puis avoir reçu par votre ordre les lettres que M. Bigot m'envoyoit, écrit-il à Ménage, sans en avoir du ressentiment, en quelque état que nous soyons ensemble, je ne me suis pu empêcher de vous le témoigner : ne faisant point de différence entre ceux qui m'aiment et ceux qui ne m'aiment pas, pour la reconnoissance, lorsqu'ils font des actions honnêtes et dont j'ai sujet de me louer. Je sais bien, Monsieur, qu'en celle-ci, vous n'avez eu autre visée que le service de notre ami (1); mais, comme j'en profite, je n'en saurois être ingrat; et, puisque la guerre la plus animée laisse encore place à la civilité entre les ennemis généreux, je ne vous en ai pas voulu manquer en cette rencontre, dans laquelle je n'aurois pas été content de moi-même, si je ne vous avois pas fait connoître que je n'ai pas reçu cet office brutalement. C'est aussi pour cela que je vous écris, et pour apprendre si je vous puis envoyer ma réponse, afin qu'elle aille dans votre premier paquet.

(1) E. Bigot.

» Car, encore que nous n'ayons plus l'un pour l'autre l'amitié que nous avions autrefois, je ne laisse pas d'avoir la même confiance en votre probité, qu'en cas pareil je suis assuré que vous auriez en la mienne; et je ne tiendrois pas plus sûr entre mes mains qu'entre les vôtres un bien tout autrement précieux que celui-là. Mais, parce que cette liberté un peu philosophique vous pourroit donner quelque peine, et que cependant M. Bigot et le Sgr Coltellini (1) attendent la réponse que je leur dois, je vous demande au moins l'adresse dont vous vous servez pour lui faire tenir vos dépêches, c'est-à-dire la suscription précise sur laquelle vous les abandonnez aux courriers. C'est une chose sans conséquence, et qui ne vous engage en rien, non plus que moi. Je puis vous en requérir, et vous, me l'accorder, notre mésintelligence sauve, et, comme dit un poète de votre connoissance : *integri conservar gli sdegni nostri* (2). »

Chapelain ne voulait point paraître agir par passion contre Ménage; il se flattait de savoir, à l'occasion, rendre justice au rebelle. En 1661, il écrit à M. de Brioux, à Caen, et lui annonce que Spanheim va partir bientôt pour l'Italie. « Il doit faire quelque séjour à Rome, écrit Chapelain, où il prétend bien avancer les intérêts de son *Lucain* par la conférence des manuscrits qu'il y trouvera dans le Vatican, quelques-uns desquels faisoient autrefois partie de la fameuse

(1) *Augustin* Coltellini, l'un des amis de Ménage, mort à Florence en 1693.

(2) Lettre du 16 mars 1660, « à M. Ménage, à Paris. » II, 83.

bibliothèque d'Heidelberg, c'est-à-dire que cette édition n'est pas, comme on dit, viande prête, et que nous en pourrons encore longtemps jeûner. »

Il parle ensuite de certain recueil où doivent figurer des vers de M. de Brieux, de Hallé et de Ménage. « J'ai impatience de le voir, ajoute-t-il, puisque les vôtres et ceux de M. Halley en font partie, et sans doute la meilleure... Ceux que j'y trouverai de M. Ménage ne m'y choqueront pas. Je conserve mon équité au milieu de mes déplaisirs, et il n'y a point d'injustice qu'on me fasse qui m'empêche jamais d'être juste. Il est homme de savoir dans les humanités. Il a grande habitude avec les poètes anciens et modernes, et leur fréquentation et son travail l'ont rendu poète lui-même, et en plus d'une langue. Ceux qui entretiendront commerce avec lui en ce genre-là y trouveront leur compte, et il payera toujours en monnaie de bon aloi. Je ne parle point du reste, parce que j'ai le cœur trop haut placé pour me rabattre à des plaintes et que mon humeur me rend muet, quand je n'ai pas matière de louer (1). »

Est-ce sérieusement, ou avec ironie que Chapelain parle à de Brieux de l'érudition de Ménage et de sa « grande habitude avec les poètes anciens et modernes? » Faut-il prendre pour un éloge ou pour une critique ce que dit Chapelain du profit de ces lectures : « Et leur fréquentation et son travail l'ont rendu poète lui-même, et en plus d'une langue? » Ce passage, d'une raillerie si spirituelle et si fine, semble en rap-

(1) Lettre à M. de Brieux, du 12 juin 1661 ; II, 137.

peler un autre, que Chapelain connaissait certainement, qu'il avait lu jadis et peut-être retenu.

Gilles Boileau, dans son *Avis à M. Ménage*, où il frappe également sur deux amis de Chapelain, Ménage et Costar, s'était déjà moqué de cette prétention d'écrire dans toutes les langues, et de mêler ensemble, dans ses œuvres, grec, latin et français. « C'est à mon avis, disait fort agréablement G. Boileau, ce qui a donné occasion à votre bon ami, M. Costar, de vous dire : *Qu'il sembloit que vous eussiez été de tous les siècles et de tous les règnes* (1). Car il est certain qu'on voit dans vos ouvrages des pensées et des styles de tous les temps. De sorte que, comme vous seriez bien fâché d'avoir rien fait sans autorité, vous avez pris des autres jusques à l'art de dérober les autres. » A entendre le railleur, Juste-Lipse avait trouvé cette belle invention avant Ménage : dans son livre des *Politiques*, « il n'y a que les points et les virgules qui lui appartiennent. » Et G. Boileau ajoutait : « On peut dire néanmoins, à votre avantage, que vous avez été beaucoup plus loin que lui ; car vous avez adopté des livres entiers (2) : qui est quelque chose de plus excellent et de plus rare. »

Ce genre d'emprunt est fort commode ; il est peut-être moins méritoire ; aussi, les malins, G. Boileau entre autres, ne manquaient pas d'en rire. « Mais, comme il est impossible d'arrêter la langue des poètes, disait le digne frère de Despréaux, votre livre inti-

(1) *Entretiens de Voiture et de Costar*, p. 29.

(2) *Ægidii Menagii liber adoptivus* ; inséré dans les *Miscellanea* de Ménage, 1 vol. in-4°, 1652.

tulé *Miscellanea*, dans lequel votre *Livre adoptif* est inséré, n'a pas été à l'épreuve de leur médisance. Il a couru depuis peu une épigramme qui, peut-être, n'est pas venue jusques à vous, et que je m'en vais vous écrire, pendant que je m'en souviens :

Ménage, ayant dessein d'être des gros auteurs,
 Courut vite au Parnasse invoquer les neuf Sœurs,
 Afin d'apprendre la manière
 De faire un gros volume avec peu de matière.
 Aussitôt qu'on l'eut entendu,
 Cet oracle lui fut rendu :
 ADOPTE UN LIVRE, AMI MÉNAGE,
 ET METS TON NOM A CHAQUE PAGE (1). »

Chapelain ne va pas aussi loin ; mais son équité à l'égard de Ménage était chose fort passagère. L'ancien protecteur se trompe de bonne foi sur ses propres sentiments et, volontairement ou non, se fait illusion à lui-même. En 1661, dans sa lettre à de Brioux, il rendait justice à son adversaire, et l'appelait « un homme de savoir dans les humanités. » Moins d'un an après, le jugement est tout autre. L'appréciation cependant aurait dû être d'autant plus mesurée qu'elle devait avoir une portée plus haute et s'adressait à un ministre. Dans la *Liste de quelques gens de lettres vivans en 1662*, « l'homme savant » est traité avec un souverain mépris. « Il n'a jamais rien fait de lui-même, est-il dit dans le *Mémoire* destiné à Colbert, qui ne fût ou imité ou dérobé d'autrui ; comme

(1) *Acis à M. Ménage*, p. 12 ; Paris, Guillaume de Luynes, 1656. Bibl. nat.

l'ont convaincu ceux à qui il a eu affaire, et qu'il a provoqués par son procédé méprisant et mordant (1). »

En 1660, Chapelain écrit à Huet. C'est l'une des rares lettres où, à propos de Ménage, il demeure réellement « muet. » et ne dit rien de trop désobligeant pour le révolté. Le jeune Normand vient d'envoyer à l'auteur de la *Pucelle* son ode sur la paix des Pyrénées, avec une épître dédiée précisément à l'homme dont on ne veut plus entendre prononcer le nom. Mais, dans son remerciement, Chapelain a le bon goût de dissimuler sa colère : il parle seulement de la pièce et en fait l'éloge en termes charmants. En vérité, quand on lit cette correspondance, et qu'on voit avec quelle bonne grâce Chapelain sait louer, nous ne sommes plus surpris qu'il se soit fait beaucoup d'amis, et des amis ardents, dévoués, qui lui demeurèrent fidèles au milieu de ses plus grands revers. Huet fut de ce nombre. Ce sont ces premiers éloges, peut-être, qui firent naître entre les deux poètes, entre l'élégant disciple d'Horace et le pauvre émule de Virgile, une amitié si étroite ; éloges qui, plus tard, portèrent le futur évêque d'Avranches à défendre, avec son opiniâtreté naturelle, le déplorable poème de Chapelain.

Le 2 mars 1660, celui-ci remercie Huet de ses « deux riches présens. » — « Je ne sais, lui dit-il, quelle justice on vous fait là-dessus au lieu de votre naissance ; mais je sais bien que Paris vous considère comme vous le méritez, et que vous avez à vous louer de son équité dans le jugement qu'elle fait de ce qui

(1) Allusion presque évidente à l'*Avis à M. Ménage*.

sort de votre plume. Cette Ode est du style sublime, et n'y laisse rien à désirer. C'est dommage que notre cour ne soit aussi fine dans la bonne latinité que celle d'Auguste. Vous y tiendriez la place d'Horace, non seulement pour le génie lyrique, mais encore pour l'épistolaire. Tout de bon, il ne se peut rien de plus pur, de plus sensé, de plus juste que cette lettre à M. Ménage, sur le défaut commun à tous les hommes de se faire censeur d'office des habitudes et des occupations d'autrui. C'est ainsi que la philosophie devient agréable, et que l'on peut profiter au public en le délectant. »

L'épître à Ménage, nous l'avons dit plus haut (1), rappelle le sujet que La Fontaine traitera plus tard dans sa belle fable du *Meunier, son fils et l'âne*. « Cette épître, disait Chapelain, a le caractère *quem moratum indignant*, et le seul propre aux compositions de cette nature ; et l'apologue par lequel vous la finissez, ne pouvoit être ni mieux imaginé, ni mieux exprimé, ni mieux placé pour l'effet que vous en prétendiez. Tout ce qui précède va excellemment à la même fin. Vous y avez pris occasion d'y nommer vos vertueux amis de la plus adroite manière du monde. Enfin, vous êtes un grand artisan ; et, en nous donnant cet essai, vous êtes engagé à n'en demeurer pas là et à poursuivre cette carrière. Si nous avions un volume de ces sermons marqués à votre coin, je ne feindrois point (2) à les mettre immédiatement après ceux du poète de

(1) Page 12.

(2) Je n'hésiterais pas à...

Venouse(1), et devant ceux du chancelier de l'Hospital qui, jusqu'ici, se sont maintenus en possession du second lieu. Je vous exhorte sérieusement à marcher dans cette belle route, et je vous répons du succès (2). »

Bientôt, à cet éloge se joignirent d'autres encouragements. Huet, on le sent, est traité en ami dans la *Liste de quelques gens de lettres*. Le dispensateur des grâces recommande chaudement le jeune érudit à Colbert; il en parle avec bienveillance, en homme qui tient à le faire gratifier. « Il écrit galamment, dit-il; bien en prose latine et en vers latins : et ce qu'on a vu de lui en l'un et en l'autre lui a acquis une grande réputation. Il publie l'*Origène* de sa traduction et promet beaucoup. »

Vers la fin de 1661, Huet fit paraître un ouvrage sur la traduction : *De optimo genere interpretandi*. Chapelain, pour se rendre agréable, avait offert ses bons offices; il devait distribuer des exemplaires aux amis de Paris, et jusqu'en Hollande, jusqu'en Allemagne et en Italie (3). Mais erreur du libraire, ou mauvais tour du malicieux Angevin, les volumes furent prestement enlevés; et quand, au nom de Huet, Chapelain vint les réclamer chez Cramoisy, ils n'étaient déjà plus dans la boutique. « J'attends toujours les dix

(1) Horace, originaire de cette ville. — Il y a dans le texte : « Poète de Venise. » Mais ce doit être l'un de ces *lapsus* si fréquents dans la correspondance de Chapelain.

(2) Lettre à Huet, du 2 mars 1660; II, 77.

(3) Voy. plus haut, p. 32.

exemplaires que vous avez commandé qu'on m'appor-
tât, » écrit-il à l'auteur. Il est vexé d'avoir été devancé
par Ménage. Aussi, ne manque-t-il pas de s'en plain-
dre ; mais à sa manière, doucement, finement, avec
un ton d'exquise politesse. Il donne à entendre qu'on
aurait pu ménager davantage son amour-propre, ne
pas le mettre en concurrence avec un ennemi, et lui
éviter le désagrément de démarches inutiles. « Voyant
que je n'avois point de ces volumes-là, j'envoyai chez
M. Cramoisy, pour lui épargner la peine de me les
envoyer ; sur quoi, nonobstant ce qu'il vit dans votre
lettre, il répondit à mon valet qu'il en avoit consigné
vingt-cinq à M. Ménage, pour en faire ce que vous vou-
driez, laissant comprendre qu'il n'en avoit point davan-
tage à vous livrer. Cela étant, Monsieur, vous voyez
bien que tout moyen m'est ôté de vous rendre cet of-
fice, l'état où M. Ménage et moi sommes ensemble
ne permettant pas que je lui aille faire d'éclaircisse-
ment là-dessus. »

Chapelain, quoi qu'il en dise, est fort contrarié de
l'affaire, et il a bien de la peine à contenir sa mau-
vaise humeur. « Il est vrai, ajoute-t-il avec certain air
d'indifférence, qu'à votre égard cela reviendra tout
à un, qu'il fasse cette distribution ou que je la fasse. »
Mais, à l'égard de Chapelain, ce n'est sûrement pas
la même chose ; et la preuve, c'est l'espèce de coquet-
terie qu'il met, au contraire, à faire regretter ses ser-
vices, à montrer qu'il eût été un meilleur intermé-
diaire que Ménage. Par ses amis d'Allemagne, de
Hollande, de Suède et autres lieux, il avoit bien des
facilités pour distribuer les exemplaires de Huet ;

et, si les volumes attendus fussent arrivés à temps, tout était prêt pour les envoyer à destination. Mais, ajoute-t-il d'un ton piqué, ce qu'il n'a pas fait, un autre le fera aussi bien que lui. « Comme je dis, s'il ne m'en vient point, la personne qui est chargée des vingt-cinq exemplaires s'en acquittera selon vos désirs (1). »

A cette même époque, Huet, fort jeune encore, et déjà ami de Ménage et de Chapelain, essaya de les réconcilier l'un et l'autre. Le moment ne pouvait être plus propice, et le négociateur plus agréable. Celui-ci venait de louer publiquement les deux adversaires, et de leur dédier en même temps deux de ses plus belles épîtres : à Ménage, sa pièce sur notre disposition à tout critiquer; à Chapelain, le récit de son voyage de Suède.

Mais cette dernière dédicace n'avait pas été fort spontanée. Elle avait été arrachée violemment, en quelque sorte, et exigée en compensation de l'honneur fait à un autre. Comme voilà bien ici le caractère impérieux de Chapelain à l'égard de ses amis! Il les sert, les recommande, les protège; mais à la condition qu'ils le serviront à leur tour et ne marchanderont pas leur dévouement. C'est un passage même des *Mémoires* de Huet qui va nous révéler ce petit trait de tyrannie. L'évêque d'Avranches demeura toujours fidèle à l'auteur de la *Pucelle*; et cependant, jusque dans sa vieillesse, il conserva le pénible souvenir de cette audacieuse sollicitation. Le récit du célèbre Normand

(1) Lettre à Huet, du 15 octobre 1661; II, 158.

a une singulière pointe d'amertume. Il n'ose rappeler, dirait-on, sans un sentiment de honte et de regret, comment cet hommage lui fut imposé, et comment on lui ôta le mérite de le rendre librement.

« Chapelain, raconte Huet dans ses *Mémoires*, me témoignait une grande amitié; il encouragea mes travaux, et, afin que notre liaison ne se refroidît pas par l'absence, nous nous écrivions très souvent, et nous faisons réciproquement la confiance de nos pensées, de nos études et de nos écrits (1). Une marque de mes sentiments pour lui est la description de mon voyage en Suède, qu'il me pria de lui dédier. Il voulait, si je ne me trompe, que je laissasse, par ce moyen, un monument public de notre amitié. Mais la prière de Chapelain avait un autre motif. Déjà quelques étincelles avaient jailli de cette inimitié honteuse (2) qui finit par rompre les liens qui l'unissaient depuis longtemps à Ménage; et, comme j'avais écrit à ce dernier une lettre (3) que le public avait assez bien reçue, où je déclarai mon attachement pour lui, et l'opinion avantageuse que j'avais de ses ouvrages, Chapelain, sentant une pointe

(1) *La correspondance de Huet* se trouve à la Bibl. nat., 3 vol. in-8°, n° 15188, plus un volume de lettres autographes de Huet. *Cab. des manuscrits*. — Le vol. II renferme douze lettres de Chapelain. Nous avons publié plusieurs lettres de ce recueil dans la *Jeunesse de Fléchier*.

(2) Le reproche de Huet semble retomber sur Chapelain bien plus que sur Ménage.

(3) L'épître : *Ad Ægidium Menagium*. Voy. plus haut, p. 12.

de jalousie , à cette occasion , comme si je lui eusse préféré Ménage , ne se fit pas scrupule d'exiger de moi , en propres termes , que je lui rendisse le même office (1). »

Chapelain ne fut pas ingrat ; il procura à son panégyriste d'illustres amis : Habert de Montmor, Racan, Claude Hardi , conseiller au Châtelet , « fort estimé à cause de ses connaissances en mathématiques , » et Gassendi , « sans contredit un des premiers philosophes de son siècle. » Cet acte de condescendance eut , pour Huet , un autre avantage. Sûr d'être accueilli avec bienveillance , il put solliciter quelque faveur à son tour , essayer de fléchir Chapelain , et de l'incliner à la paix. Celui-ci , naturellement ami du repos , n'eût pas été fâché de voir s'assoupir enfin cette longue querelle ; et , comme il s'était raccommo- dé jadis avec Costar , volontiers aussi se fût-il prêté à un accommodement avec Ménage.

Mais , soit que l'un des deux belligérants ait montré trop d'exigence , ou que l'autre ait témoigné trop de froideur ; soit encore que l'*Elégie* à Mazarin , dont nous allons parler , ait envenimé les esprits , l'affaire n'eut pas de suite , et il ne resta à Huet d'autre mérite que celui de ses bonnes intentions. Le 28 octobre 1661 , Chapelain remercie le jeune Normand de l'*Iter Suecicum* , « épître horatienne » qu'il vient de lui dédier. « Quant à la seconde épître que vous me pro-

(1) *Mémoires* de Huet , traduction Charles Nisard , p. 106 ; 1 vol. in-8°. Paris , Hachette. 1853. — Publiés en latin , à Amsterdam , 1 vol. in-12. 1718.

posez, ajoute-t-il, dont le sujet seroit les divisions et les réconciliations, elle seroit sans doute plus morale et plus solide, et vous vous en feriez d'autant plus d'honneur, que vous auriez moins d'exemple à imiter. Ce qui m'y embarrasse un peu, c'est que je m'imagine qu'elle penchera fort sur le grave, et que le sel et les agréments n'y trouveront pas leur place si aisément. Toutefois, entre vos mains, tout peut fleurir, et je vous demande pardon de mon scrupule. Faites-la donc, Monsieur, pendant que la veine est ouverte et qu'elle coule naturellement. »

Ces dispositions conciliantes étoient sincères, nous n'en doutons pas; mais, au fond, qu'elles étoient peu solides! que d'obstacles allaient entraver le médiateur dans son œuvre, et l'empêcher d'assurer le repos commun! D'abord, l'offensé commençait par dicter ses conditions: ce qui ne pouvait rendre bien facile ni la conclusion de la paix, ni la composition de la pièce. « Mais, disait Chapelain, par la relation que sa matière a au déplaisir que m'a causé la méconnoissance de l'homme que vous savez, et au scandale que sa révolte a causé dans le monde, vous jugez bien que nos intérêts ne peuvent être traités d'égal, et que ce n'est pas un procès à en faire une cotte mau-taillée (1). Ce n'est pas que j'aie eu, ni que j'aie encore

1) *Cotte mo-taillée ou mau-taillée*, pour *cotte mal taillée*. « Faire une cotte mal taillée, c'est arrêter un compte, en rabattant quelque chose de part et d'autre. Cette expression vient de l'usage où l'on est encore de marquer la quantité des fournitures achetées à crédit sur des *tailles*, c'est-à-dire sur un

aucun ressentiment contre lui , ni que je me sente aucune haine pour sa personne : et Dieu m'envoye le mal que je lui veux ! C'est seulement que je le connois incapable de le reconnoître ; et que la honte qu'il a de s'être tant oublié ne lui sauroit permettre de me faire satisfaction de l'ingratitude qu'il a montrée à l'amitié dont je l'avois comblé : sans quoi , je ne puis le recevoir avec honneur , ni avec sûreté ; si bien , Monsieur , qu'à moins d'une adresse comme la vôtre , cette étoffe ne sauroit être employée ; et cette maladie , pour tout autre , seroit un noble [(1).]

Comme vous êtes fort juste et fort industrieux , les tempéramens nécessaires ne vous y manqueront pas (2). »

On se l'imagine bien , la tentative de pacification avorta , et la guerre reprit de plus belle entre les deux adversaires. De quel côté les torts furent-ils ? Nous ne saurions le dire. Peut-être , ils furent égaux de part et d'autre : peut-être , ne faut-il ni absoudre ni condamner Ménage , et ne le croire ni aussi innocent qu'il le dit lui-même , ni aussi criminel que le prétend Chapelain. « Nous avons été longtemps amis , disoit Ménage , et le sujet de notre brouillerie n'est venu que de M. Chapelain , qui a rompu avec moi de gaieté de cœur , pour se ranger du côté de mes ennemis ; car , de mon côté , je n'avois eu pour lui que des respects et des tendresses , et je lui avois donné

un morceau de bois fendu en deux , dont chacun garde la moitié. » Voy. *Dictionn. de Trévoux*.

(1) Le mot manque dans le manuscrit.

(2) Lettre à Huet. du 28 octobre 1661.

des louanges dans toutes les occasions qui s'étoient présentées (1). » Dans la suite, si nous en jugeons par ce qui reste encore des pièces du procès, Ménage en rabattit joliment, de ces respects et de ces tendresses. Pour que la défense ait été si vive et si opiniâtre, il faut bien que les assauts aient été rudes et fréquents.

De son côté, Chapelain put avoir des torts fort graves. Il put, par sa faute, provoquer de cruelles représailles, et rendre impossible la pacification tentée en 1661 par Huet. Voici les faits. Quand on suit l'ordre des temps, les dates permettent d'expliquer certains événements dont la cause avait échappé tout d'abord. Jusqu'à présent, Chapelain a gardé quelque mesure envers son ancien protégé; et, tout en maugréant contre lui, il semble ne lui souhaiter aucun mal. En 1660, il va même jusqu'à écrire à Ménage, et le remercie poliment d'une lettre qui lui a été portée de sa part.

Quelques mois après, tout est changé. Ménage, à propos d'une pièce en l'honneur de Mazarin, est impliqué dans une mauvaise affaire. Contre toute vraisemblance, et à l'aide d'une équivoque, on l'accuse bruyamment d'avoir outragé et le premier ministre qu'il devait louer, et le Parlement de Paris. De là une explosion universelle de colère. Tous les magistrats s'émeuvent, exigent une réparation, et voilà le pauvre Ménage traduit devant la *Grand'Chambre*, comme coupable d'avoir offensé la Cour (2). L'histoire

(1) *Menagiana*, II, 44.

(2) « On appelait *Grand'Chambre*, dans les parlements, la

de cette élogie est fort bien racontée dans les *Mémoires pour servir à la vie de M. Ménage*. « En 1660, y est-il dit, il composa cette fameuse élogie à M. le cardinal Mazarin, qui commence par ces mots : *Rerum certa salus*, etc., où, parmi les louanges qu'il lui donne, on prétendoit avoir trouvé une satire injurieuse contre une députation que le Parlement fit alors à ce ministre (1). Cependant, il est vrai que M. Ménage avoit fait cette élogie trois mois avant la députation dont on vient de parler. Elle avoit été vue et lue de tous ses meilleurs amis, qui n'y trouvèrent rien à redire; mais ses ennemis, qui peut-être ne la virent qu'après cette députation, croyant avoir trouvé l'occasion de le perdre, ne manquèrent pas de donner une interprétation malicieuse à quelques vers de cette pièce, entre autres à celui-ci, où M. Ménage, parlant de ces lâches courtisans qui, après avoir attendu longtemps à la porte du cardinal, suivent sa chaise ou son carrosse pour l'accompagner où il va, ce qui est une action indigne d'un homme libre, dit :

Et, puto, tam viles despicias ipse togas.

Ils firent entendre, dans le monde, que M. Ménage avoit prétendu, par ce vers, désigner Messieurs du Parlement; et ils gagnèrent quelques conseillers, qui en firent leurs plaintes à la Grand'Chambre. Mais

principale chambre où se tenaient les audiences solennelles. »
Chéruel, *Dictionn. des instit. de la France*.

(1) *Ad Julium Mazarinum, Elegia. Ægid. Menagii Poemata*, édit. de 1668, p. 44.

M. Ménage fit connoître à M. le premier président de Lamoignon (1) que, bien loin d'avoir prétendu parler de Messieurs du Parlement, il n'en avoit pas même eu la pensée, puisqu'il avoit composé cette élégie trois mois avant cette députation, qu'il ne pouvoit pas deviner se devoir faire (2). »

Les jaloux, les envieux, les ennemis, tous ceux qui avoient à venger des griefs anciens ou nouveaux, menèrent la campagne avec tant de fracas, que l'accusé dut se justifier, et remettre à Guillaume de Lamoignon une *Protestation* écrite de son innocence (3). Ménage y jure, « par tout ce qu'il y a de plus saint dans le monde, » que l'élégie latine à Mazarin fut faite « trois mois avant la députation de Nosseigneurs du Parlement à S. E. » Le premier président finit par se contenter des explications de l'inculpé et de la déclaration solennelle qu'il venait de faire. « Après cela, est-il dit dans les *Mémoires* sur la vie de Ménage, il ne resta aucun doute à M. de Lamoignon de la vérité de la chose et de l'innocence de M. Ménage; et, dans la suite, il ne fit aucune attention à tout ce qu'on lui put dire contre lui (4). »

Lamoignon était homme d'esprit; il aimait les gens de lettres, et apaisa l'affaire, moins par conviction, croyons-nous, que par modération de caractère. Ménage

(1) *Guillaume* de Lamoignon, premier président depuis le 4 octobre 1658. Il était né le 20 octobre 1617.

(2) *Menagiana*, II, xv.

(3) Insérée dans le *Menagiana*, vol. II, p. xxxiv et suiv.

(4) *Menagiana*, II, xvii.

et l'auteur des *Mémoires* sur sa vie s'acharnent à expliquer le *viles togas*. Mais il y avait bien d'autres passages incriminés, fort compromettants, difficiles à défendre, ceux-là, et sur lesquels ils avaient grand soin, l'un et l'autre, de se taire. Tels étaient les deux vers qui suivaient immédiatement. Ils avaient le tort de rappeler le soulèvement du Parlement et des Grands contre Mazarin, et de ne laisser presque aucun doute sur la pensée de l'auteur. « Vous avez peu de vrais amis, disait Ménage au cardinal, parmi cette vile multitude de courtisans qui vous entourent et vous suivent; et ces flatteurs, qui adressent aujourd'hui leurs adorations à leur maître et tremblent devant lui, sont les mêmes qui, hier à peine, demandaient à grands cris votre tête :

Sed neque amicitiae sunt hæc certissima signa;
Et. puto, tam viles despicias ipse togas.
Qui modo te rerum Dominum venerantur, adorant,
Hi sunt sæpe tuum qui petiere caput. »

L'allusion aux prétentions et aux soulèvements du Parlement de Paris était presque évidente et difficile à nier; l'allusion surtout à ce fameux arrêt du 8 janvier 1649, où Mazarin était déclaré « l'auteur de tous les désordres de l'Etat et du mal présent, et perturbateur du repos public (1). »

Indulgence du premier président, ou adresse de l'accusé, tout finit par s'arranger. Ménage se tira de ce mauvais pas sans trop de dommage. Il prouva,

(1) Voy. Bazin. *Hist. de France sous Louis XIII*, III, 468.

tant bien que mal, que *viles togas* s'appliquait aux courtisans en général, à ceux qui suivaient Mazarin dans les rues, et non aux membres du Parlement venant en corps féliciter le ministre. Les vers soi-disant injurieux à la Cour ne le sont « que dans l'interprétation qu'on leur donne contre la propre, véritable et naturelle signification des mots, et contre l'intention claire et manifeste de l'auteur (1). »

Mais l'affaire n'en avait pas moins fait beaucoup de bruit. Comme tous les procès, elle avait causé de gros ennuis au plaideur, et fini par le rendre quelque temps la fable de la ville et de la cour. Le 20 août 1660, Gui Patin écrit à Falconet (2), et lui parle du récent grabuge. « Nous avons ici un bénéficiaire, natif d'Angers, nommé Ménage, qui est homme d'esprit et de grande érudition; il a fait des vers fort adulatifs au cardinal Mazarin, dans lesquels MM. du Parlement prétendent être offensés. Il y a du bruit contre lui; j'ai regret qu'il ait fait ce pas de clerc, faute de jugement, car il est honnête homme et de mérite (3). »

Si Ménage eut connaissance de ce témoignage de pitié, il dut être passablement vexé. Ce n'était pas assez de passer pour téméraire, il fallait encore être accusé de manquer de « jugement, » et cela, par un homme étranger au débat, connu par son franc par-

(1) *Menagiana*, II, xxxvi.

(2) André Falconet, médecin à Lyon, le grand ami de Gui Patin. Falconet était né le 12 novembre 1612; il mourut en 1691.

(3) *Lettres de Gui Patin*, édit. Réveillé-Parise, vol. III, p. 252.

ler, et dont l'entière indépendance ne pouvait être suspecte. Un obscur chroniqueur a peint au naturel le célèbre médecin : personne n'a mieux saisi et plus vivement rendu les traits de cette physionomie originale. « Guy Patin, nous dit Vigneuil-Marville, étoit satirique depuis la tête jusqu'aux pieds : son chapeau, son collet, son manteau, son pourpoint, ses chausses, ses bottines, tout cela faisoit nargue à la mode et le procès à la vanité. Il avoit dans le visage l'air de Cicéron, et dans l'esprit le caractère de Rabelais (1). »

Le docteur avait parlé librement des « vers adulatifs du bénéficiaire d'Angers. » Ses irrévérences, au sujet des infortunes d'autrui, durent venir jusqu'aux oreilles de Ménage, et l'irriter quelque peu. Naturellement, dans la suite, celui-ci ne manqua pas de se venger. A son tour, il parla avec dédain des lettres du caustique docteur, pleines d'erreurs, si nous l'en croyons, et dépourvues de toute autorité. « Les lettres de Guy Patin, disoit-il, sont remplies de fausseté. Nous en remarquâmes un grand nombre, M. Bigot et moi. M. Patin ne prenoit pas de précaution dans ce qu'il écrivoit, et la préoccupation (2) lui faisoit croire mille choses qui n'étoient pas. Je n'ai pas vu les autres *Lettres*, qui ont été imprimées depuis peu, à ce que l'on dit (3). » Le recueil, en effet, venait d'être publié à

(1) *Mélanges d'histoire et de littérature*, vol. I, p. 25. 3 vol. in-12, Paris. Besoigne, 1700.

(2) Prévention.

(3) *Menagiana*, I, 291. — Gui Patin, né près de Hodenc-en-Bray (Oise), le 31 août 1601, mort le 30 août 1672.

Cologne en 1692, sous le titre : *Lettres choisies, depuis 1645 jusqu'en 1672*.

Mais cette appréciation de Ménage est d'un mécontent. sujet lui-même à la « préoccupation » qu'il reproche à un autre. Sainte-Beuve, bon juge en ces matières, parle autrement de Gui Patin. A son avis, cette correspondance est une source de renseignements un peu moins mauvaise que ne le dit notre bel esprit. « On rencontre dans ses lettres, disait Sainte-Beuve, les bons mots, les nouvelles du jour, force détails curieux sur la littérature et les savants du temps, surtout un tour dégagé et naturel, des traits libres et hardis qui peignent au vif l'esprit et le génie de l'auteur : c'est une conversation sans nul apprêt, sans prétention aucune, familière, enjouée souvent, ce sont les confidences d'un ami à un ami. » Ajoutons ces quelques mots du célèbre critique, et qui complètent le jugement : « Elles sont pleines de crudité, de passion, de grossièreté, de bon sens bien souvent, d'humeur et de sel de toute sorte (1). »

Dans cette grosse affaire de l'élogie à Mazarin, Ménage courut plus d'un risque : en particulier, celui « de la prison et de l'amende honorable. » En cette occasion, Chapelain ne se manqua pas à lui-même, et se rangea ouvertement du côté des ennemis de l'accusé. Fut-il de ceux qui travaillèrent à la perte de Ménage ? C'est bien probable ; en tout cas, il la désira

1 *Causeries du lundi*, vol. VIII, p. 71. — Sainte-Beuve a consacré deux articles excellents à Gui Patin. Voy. *ibid.*, p. 71 et suiv.

de tout son cœur, accueillit avec joie « cette accusation grossière, » et, s'il eût été au nombre des juges, il n'aurait certainement pas hésité à le condamner.

L'auteur des *Mémoires* sur la vie de Ménage plaint le triste sort de son client, violemment attaqué par ses ennemis, et abandonné ou trahi par la plupart de ses amis. « Il est étonnant, dit-il, que de tant d'amis qu'avoit alors M. Ménage (car c'étoit dans le temps de sa plus haute réputation), il ne s'en soit trouvé qu'un fort petit nombre qui ait pris sa défense; que ceux-mêmes qui lui avoient de fortes obligations l'aient abandonné lâchement, et que les autres, qu'il avoit protégés, comblés de bienfaits et de louanges, aient été les premiers à l'attaquer. M. Nublé, qu'on peut appeler un parfait ami (1), résista presque seul au torrent; il prit en main la défense de son ami, repoussa avec chaleur les discours qui tendoient à ternir la réputation de M. Ménage, et fit connoître, avec autant de force que d'érudition, l'erreur de ces faux savans qui, n'entendant pas le mot de *toga*, lui donnoient une explication contraire à celle que tous les anciens lui ont donnée (2). »

Belle occasion, pour Chapelain, d'une vengeance éclatante! Il se met à l'œuvre hardiment, frappe à coups redoublés sur le rebelle, et se range parmi ceux qui, ou n'entendent pas, ou ne veulent pas entendre, et

(1) Nublé, avocat au Parlement de Paris. l'un des amis de Ménage et un habitué du cabinet des frères Du Puy.

(2) *Menagiana*. II, xviii. — Ménage a exprimé sa reconnaissance à Nublé : *Ad Ludovicum Nublæum, Advocatum parisiensem. Poemata*, édit. de 1680, p. 12.

s'obstinent à donner au mot *toga* un sens défavorable. Quinze jours à peine après la publication de la pièce, le 26 août 1660, il écrit à Nicolas Heinsius, son ami et l'ami aussi de Ménage. Il éprouve une joie maligne à parler du « pas de clerc » que son révolté vient de faire, et du « mauvais effet » produit par son élégie. « Vous en jugez, écrit-il à Heinsius, comme le Parlement et comme S. E. ont fait : et jamais chose n'a été plus généralement condamnée par amis et par ennemis, par intéressés et par indifférens, ainsi que le plus grand égarement d'esprit qui se soit jamais vu en homme de lettres. Mais ce qui en aggrave extrêmement la faute, c'est l'opiniâtreté qu'il a eue à vouloir imprimer cette pièce, malgré tous les avis que lui avoient donnés tous ceux à qui il l'avoit lue, et plus ceux qui l'aimoient le plus. Ces derniers néanmoins l'ont puissamment assisté dans le péril où il s'est vu de la prison et de l'amende honorable, dont on n'espéroit pas qu'il pût se mettre à couvert. »

Le Parlement se composait alors de huit Chambres : de la Grand'Chambre, de cinq Chambres des Enquêtes, et de deux Chambres de la Tournelle. Or, l'affaire est de si grande importance, que Tournelle, Enquêtes, Grand'Chambre, le Parlement tout entier, s'occupent du prétendu méfait de Ménage. « Les Enquêtes, continue Chapelain, ayant pris feu contre son extravagante hardiesse, et ayant mis entre les mains de l'avocat général Bignon (1) l'ouvrage, pour y prendre ses

(1) Jérôme Bignon, né en 1627, et mort à Paris en 1697. Il était fils aîné de Jérôme Bignon, qui fut aussi avocat général, et mourut en 1656.

conclusions et les porter à la Tournelle, afin de pourvoir à l'honneur de la Cour offensée, l'habitude ancienne qu'il a avec eux et l'heureuse rencontre de plusieurs fêtes lui ayant donné temps de faire sa cabale pour gauchir le coup, autrement inévitable, l'affaire fut portée par l'avocat général Talon (1) à la Grand'Chambre; et ses amis y obtinrent qu'on ne le nommeroit point dans l'arrêt qui intervint, par lequel les vers furent condamnés et supprimés, et défense faite de les imprimer et de les débiter sous de grièves peines. Ce doux traitement, qui eut pour motif le mépris que ces messieurs crurent devoir faire et de l'ouvrier et de l'ouvrage comme indignes de leur colère, lui a pourtant donné lieu de dire à tout le monde qu'il en étoit sorti hautement et à son honneur: tandis que les Enquêtes, exclamant contre la mollesse de leurs anciens à ne l'avoir pas châtié plus rigoureusement, ne laissent pas de dire que, par cet arrêt tout branqueté (2) qu'il ait été, et tout favorable qu'il lui soit, vu son crime, il lui demeure une note et une tache dont il ne se lavera jamais. »

Cette violente sortie explique bien ces haines implacables dont parle le *Menagiana*, et qui poursuivirent sans relâche l'ancien protégé de Chapelain. Le passage paraît d'abord exagéré, surtout à propos d'un

(1) *Denis Talon*, né à Paris en 1628, président à mortier en 1689, et mort en 1698. En 1665, il était procureur général du roi aux Grands-Jours d'Auvergne. C'était le fils d'*Omer Talon*, le célèbre avocat général, mort en 1652.

(2) Ni dans le *Dictionnaire* de Ménage, ni dans celui de Richelet. — Cotgrave. *Dict. franç.-anglois*, 1611, donne le mot avec la signification de *obtenu par violence*.

tel délit. Mais l'auteur des *Mémoires* n'a rien outré et il est resté dans les limites de la vérité. L'accusé, nous l'avons dit, fut déclaré innocent par M. de Lamoignon et par arrêt du Parlement. « Cela n'empêcha pas les ennemis de M. Ménage, ajoute-t-on, de continuer leurs discours injurieux contre sa personne et contre ses écrits, et de donner à quelques vers de son *Élégie* le tour et l'explication la plus maligne qu'ils pouvoient, et ils ne cessèrent leur médisance qu'en disant malicieusement, comme on l'a dit encore après sa mort, que M. Ménage ne s'étoit tiré de ce mauvais pas qu'en avouant sa faute (1). »

Et, chose étrange ! qui prouve bien avec quelle facilité on se trompe soi-même, l'honnête Chapelain, qui écrit de telles énormités en 1660, qui traite de *crime* une misérable peccadille et verrait volontiers l'accusé en prison, n'en déclare pas moins, un an à peine après ce beau vacarme, qu'il ne souhaite aucun mal à Ménage et ne lui garde aucune rancune. « Ce n'est pas, disait-il à Huet, que j'aie eu, ni que j'aie encore aucun ressentiment contre lui, ni que je me sente aucune haine pour sa personne ; et Dieu m'envoie le mal que je lui veux (2) ! »

Ménage, rapportant un mot de Bautru, disait plaisamment que Balzac était « attractif d'injures (3). » Mais lui aussi, quand on songe à toutes les tribulations de sa vie, ne possédait pas mal ce désagréable

(1) *Menagiana*, II, xviii.

(2) Lettre à Huet, du 28 octobre 1661 ; II, 161.

(3) *Menagiana*, I, 135.

privilège. En 1659, il avait allumé, au sein de l'Académie, « une guerre civile, » dont il paya en grande partie les frais: et il n'était pas sorti encore de cette « bagarre, » qu'il était assez malheureux ou assez maladroit, en 1660, pour soulever tout le Parlement contre lui.

Le tableau de cette émotion, de ce désordre, de ce tumulte jetés tout à coup dans les rangs de la magistrature, alors si puissante, est fort amusant dans les *Lettres* de Chapelain. Vous diriez vraiment, en écoutant le récit passionné du narrateur, qu'il s'agit de punir le plus noir des forfaits, ou au moins un crime de lèse-majesté divine et humaine. Les cinq Chambres des enquêtes protestent contre la douceur de la sentence rendue; elles choisissent des députés chargés de réclamer une répression sévère, et il ne faut pas moins que l'intervention directe du premier président pour apaiser la tempête et calmer tous ces courages émus.

« Sans l'embarras ou le Parlement s'est trouvé depuis, dit à Heinsius Chapelain, à cause de l'entrée de la reine dans Paris (1), cet arrêt même n'auroit pas passé de la sorte, les Enquêtes s'étant aigries à la nouvelle qu'elles en eurent, comme l'honneur du Parlement ayant été trahi par ceux à qui il importoit le plus de le venger. La première et la

(1) *Marie-Thérèse* d'Autriche, mariée à Louis XIV le 4 juin 1660. Le traité des Pyrénées avait été conclu le 7 novembre 1659. — *Marie-Thérèse*, qui était née le 20 septembre 1638, mourut le 30 juillet 1683.

deuxième députèrent deux conseillers chacune pour aller demander jonction aux trois autres, et, tous dix ensemble, les motifs de cette prononciation, et afin qu'on agit ensuite aussi bien contre l'auteur que contre la pièce. Cet embarras d'entrée étant survenu immédiatement après, leur résolution n'a point eu d'effet, et je crois que l'accusé en sera quitte pour l'arrêt; quoique d'autres pensent que non, et que les Enquêtes, piquées du change qu'on leur a donné, pousseront à bout la chose, laquelle est plus désormais entre elles et les avocats généraux, qu'entre elles et M. Ménage. »

Ce qu'il y a de plaisant après cela, c'est que Chapelain, en terminant sa belle philippique, exprime le vœu que Ménage obtienne grâce devant la Cour. Celui-ci est homme de lettres, et sa condamnation ne pourrait que déshonorer les gens de lettres comme lui. On prendra cette raison inattendue pour ce qu'elle vaut. L'évolution est si brusque, qu'il est permis de s'en défier un peu, et de se défier aussi de ces subites dispositions à la clémence. « Ma raison principale, dit-il à Heinsius, de souhaiter que cela n'aille pas plus loin, outre les sentiments d'humanité qu'on doit avoir pour les plus coupables, c'est que si la punition de celui-ci est éclatante, les gens de lettres participeront à sa diffamation et qu'il en rejaillira sur eux de la honte, à cause de la profession qu'ils ont commune avec lui. On m'a assuré que cette seule considération avoit obligé Monsieur le premier Président (1) à sui-

(1) *Guillaume de Lamoignon.*

vre l'avis le plus doux et à détourner ceux qui alloient à informer contre l'auteur de ces vers, qu'ils qualifioient de libelle. Mais c'est trop d'une si désagréable matière et, après en avoir été importuné, j'ai opinion que vous n'en importunerez personne et qu'elle mourra entre nous (1). »

Trois jours après, l'irascible vieillard tombait malade, aux prises avec un rhumatisme et la fièvre. La correspondance des deux amis se trouva ainsi interrompue pendant quelques semaines. Ce fut un moment de répit pour la rancune du malade. A peine guéri, il écrit aussitôt à Heinsius et, pour signal de sa convalescence, lui adresse une lettre remplie de nouvelles imprécations contre Ménage. « Elle sera plus courte que ma précédente, lui dit-il, le 23 septembre 1660, et vous profiterez de mon indisposition, qui ne me laisse ni la force, ni la liberté de vous la faire plus longue et de vous étourdir de mon caquet. »

L'indisposition, en tout cas, n'était rien au plaignant ni de sa verve, ni de son esprit, ni de sa ténacité à poursuivre le malheureux inculpé. En vérité, il ne faisait pas bon avoir quelque démêlé avec Chapelain. Quand une fois on l'avait offensé, il vous tenait longtemps rigueur, s'attachait obstinément à vos pas, et, dans son dépit, il trouvait toujours, pour de nouvelles invectives, quelque trait nouveau, quelque expression originale ou imprévue. Nous l'avons déjà remarqué : Chapelain n'est jamais plus intéressant que lorsqu'il se fâche contre ceux qui le mor-

(1) Lettre du 26 août 1660, à Heinsius, à La Haye, II, 93.

dent ; il a alors une multitude de mots curieux, neufs, pittoresques, des mouvements presque superbes d'indignation et d'éloquence, comme une veine intarissable d'inspiration constamment alimentée par la colère.

« Tout ce que vous me dites, continue-t-il, dans celle que je regus, il y a quatre jours, du xv, sur le succès de l'affaire de M. Ménage, est digne de votre équité naturelle et de la grandeur de votre sens. Son malheur ne devoit pas être la punition de sa faute, mais sa propre faute par son énormité, portant d'ailleurs son châtement avec elle par le blâme général qu'elle lui a attiré, et par le bruit qu'en fait la Renommée, dont les registres ne reçoivent pas d'arrêts cabalés (1), et qui prononce sans faveur sur les bonnes et mauvaises actions des hommes. Ceux-là même qui l'ont sauvé de l'amende honorable, en ont encore plus mauvaise opinion que ceux qui l'ont voulu perdre, et disent, sur l'air du bureau (2), que c'est un nom diffamé qui ne se relèvera jamais de sa chute. »

Puis, laissant là les griefs du Parlement, il en revient à ses propres griefs, et souhaite au rebelle un repentir dont il ne le croit nullement capable. « Dieu le veuille bien amender, dit-il à Heinsius, puisqu'il

(1) « Acquis par cabale. » *Dictionn.* de Richelet. Le mot n'est pas dans le *Dictionn.* de M. Littré.

(2) *Prendre l'air du bureau*, connaître l'air du bureau, c'est sonder les dispositions des juges, deviner leurs sentiments. Richelet. *Dictionn.*

n'y a eu personne en terre capable de le faire, quelque charitable soin qu'on en ait pris depuis tant d'années qu'il agit en cheval échappé ! Je dirois aussi qu'il le console, s'il ne s'étoit déjà consolé par l'imagination creuse qu'il a, et qu'il publie d'être sorti de ce mauvais pas à son grand honneur, prétendant avoir convaincu le Parlement qu'il n'entendoit pas le latin, et que le *togas viles* ne le regardoit point, mais les courtisans seulement, *omnigenos proceres*. Je n'interpose point mon jugement là-dessus, mais je vous demande le vôtre. Vous savez sans doute le latin autant ou plus fidèlement que lui, et je vous en croirai un peu plus que lui. On montre au Palais une lettre d'un avocat de son pays, où toute la question est examinée ; et, pour ce particulier, l'avocat ne semble pas de son opinion que ces *togas viles* visent à autre chose qu'au Parlement. Mais c'est trop de cette impertinente matière (1). »

Il est difficile d'être à la fois et plus aveuglé par la passion, et mieux inspiré par la colère ; difficile aussi d'en vouloir davantage au « cheval échappé » qui a failli vous rompre le cou. Mais pourquoi, dans ce conflit de Ménage avec le Parlement, Heinsius est-il l'unique confident des pensées et des sentiments de l'auteur de la *Pucelle* ? L'abbé Parisot, Huet, Medon, Spanheim, avaient été mis au courant du *grabuge* survenu en 1659, au sein de l'Académie. Le *circospectissime* Chapelain a-t-il ses raisons pour confier,

(1) Lettre à Heinsius, à La Haye, du 23 septembre 1660, II, 98.

cette fois, ses impressions au seul Heinsius? Est-il moins sûr de la discrétion des autres amis? Et, par prudence, évite-t-il de parler de peur que ses paroles ne viennent à transpirer et ne soient répétées à Ménage? C'est possible. En tout cas, le fait a quelque chose d'assez étonnant; il ne doit pas être sans signification.

C'est encore à Heinsius qu'il écrit à propos de la même affaire, et avec le même ton de mépris, la même âpreté de langage, le même fiel envers Ménage et ceux qui ont l'impudence de défendre la cause du rebelle. « Tout ce que vous me mandez de ce galant homme d'Allemagne, encomiaste (1) de l'encomiaste et censeur du Parlement, ne m'a pas surpris en aucune manière. Il a pu flatter celui chez qui il va prendre place tous les mercredis (2) au préjudice de ce corps, sans craindre qu'il s'en émeuve et qu'il l'en punisse; ces graves sénateurs qui regardent ces bagatelles de collègue avec un mépris proportionné à leur élévation, et ne devant pas faire plus de cas du flatteur que du flatté. Vous n'êtes pas moins juste qu'eux dans votre jugement sur l'impertinente défense que cet encomiaste disgracié fait de ces *viles togas*, par laquelle il s'embourbe toujours, d'autant plus qu'il essaye plus à se débourber (3). Un avocat de son pays

(1) Du grec ἐγκομίζστης. « Vieux mot : panégyriste. » *Dictionn. de Trévoux*, 1771. Le mot n'est pas dans le *Dictionn. de Richelet*, édit. de 1719.

(2) Les *mercuriales* de Ménage.

(3) *Se débourber* n'est pas dans Richelet. — Donné par M. Littré, qui cite seulement un exemple de Saint-Simon.

en a fait une relation critique qu'on me fit voir, il y a quelques semaines, et si vous la désiriez voir, je crois qu'il ne seroit pas mal aisé de la recouvrer (1). »

Supposez, après cela, que Ménage ait jamais rien connu de ces réquisitoires violents et injurieux, vous ne serez pas surpris qu'à son tour il ait perdu toute mesure, et tâché de faire le plus de mal possible à Chapelain. Celui-ci pousse les hauts cris, se plaint qu'on attaque sa probité, qu'on le poursuit de calomnies atroces et qu'on cherche à le brouiller avec ses amis. Mais lui, que fait-il donc autre chose, au cours de ce débat ? Et si Ménage a rendu à Chapelain une partie de ses coups, faut-il plaindre beaucoup celui-ci ? Non, assurément ; ce sont là représailles inévitables dans toute guerre. Quand on prend part à la bataille, il faut savoir qu'on peut être blessé. Or, ce qui précède indique nettement le rôle de Chapelain et son attitude envers Ménage ; il ne se borna pas seulement à repousser les attaques : à l'occasion, il sut bien devenir agresseur.

(1. Lettre à Heinsius, du 4 novembre 1660. II, 109.

CHAPITRE XXII.

Chapelain et Ménage. — Représailles de Ménage. Pièce contre Chapelain, 1663. Chapelain appelle Heinsius à son secours. Heinsius ami des deux adversaires. Embarras de Heinsius. Il cherche à rester neutre. Chapelain le prie de faire son apologie, 1663. *Liber adoptivus* de Heinsius, 1666. Chapelain promet à Heinsius de lui léguer son portrait. Cette promesse demeure sans effet. Pourquoi. Ménage travaille à brouiller ensemble Huet et Chapelain, 1664. Troisième tentative de réconciliation, 1666. Ferme attitude de Chapelain. Il encourage Conrart à la résistance.

Ménage finit pas se débarrasser de son procès et de ses juges. A son tour, il reprend l'offensive. Il attaque de toutes les manières et sur tous les points à la fois, en prose, en vers, en français, en latin, en particulier et en public. A voir, de part et d'autre, cette recrudescence d'animosités et de haines, Ménage, — il nous le semble, — a dû être averti. Certaines indiscretions, venues un jour ou l'autre de Caen, de La Haye ou de Paris, ont dû le mettre au courant de tout; lui révéler que Chapelain eût appris sa condamnation sans déplaisir, et, au besoin, y eût aidé

volontiers. De là, ces méfaits successifs dont se plaint l'auteur de la *Pucelle*, et qui n'étaient après tout que la juste peine d'imprudentes provocations. Le 21 septembre 1663, il écrit à Heinsius, alors à Stockholm. « M. Ménage, lui dit-il, a fait réimprimer ses poésies en Hollande (1) pour y médire de moi par des calomnies très imprudentes, et qui se démentent toutes seules (2). »

L'action, aux yeux de Chapelain, qui ne voit rien de ses propres torts, était abominable. Il s'en plaint avec un redoublement d'indignation et de fureur. Mais, en excellent bibliophile, ami des belles éditions, des impressions surtout et des reliures de Hollande, il prie Vossius, « historiographe de MM. les Etats, à la Haye, » de lui envoyer, avec un exemplaire de *Boccace*, le livre détesté de son *calomniateur*. « Je suis bien aise, écrit-il le 10 décembre 1665, d'apprendre que le *Boccace* de M. Elzevir soit publié, et s'il le donne à un prix raisonnable, j'userai volontiers de votre entremise pour me le recouvrer, relié à la mode de votre pays, qui est toujours la plus élégante; mais il faudra, s'il vous plaît, le faire bien collationner, avant que de le donner au relieur. Vous m'obligerez aussi d'y joindre les poésies de M. Ménage, de l'impression de M. Elzévir, reliées de même (3). »

(1) *Egidii Menagii Poemata*, editio quarta. Amsterdam, Elzéviens. 1663, in-12. La première édition avait paru sous le titre : *Miscellanea*, 1 vol. in-4°. Paris, Courbè, 1652.

(2) Lettre à Heinsius, du 21 septembre 1663; II, 328.

(3) Lettre à Vossius, du 10 décembre 1665; II, 425.

La pièce en effet, renfermait des « calomnies très impudentes, » des reproches amers contre la sécheresse de cœur de Chapelain, sa perfidie, et sa prétention à accuser toujours les autres d'ingratitude :

Omnia sunt ingrata et perfida. Desine velle
Officiis quemquam demeruisse tuis.

En quelques vers vivement tournés, et qu'on lira bientôt dans tous les cercles savants de l'Europe, Ménage se moque d'une amitié si gênante. Il en dénonce les apparences trompeuses, l'appelle méchamment une amitié fardée : *De fucosâ amicitia Johannis Capelani* (1); et, pour finir, ne souhaite d'autre mal à ses ennemis, que d'avoir un ami pareil :

Amicus
Hostibus, ah! Licini, sit, precor, ille meus.

Le trait était cruel. L'ennemi avait visé juste et enfoncé le fer à l'endroit le plus sensible, jusque dans le cœur de la victime. Chapelain bondit sous l'outrage, et, avec des cris déchirants, appela Heinsius à son aide.

Que le coup ait été mérité ou non, peu importe : mais les plaintes du blessé ont un accent pénétrant de tristesse, d'angoisse et de douleur. Celui-ci parle avec émotion de sa vieillesse, de ses travaux, de sa probité, de ses titres à l'estime publique, acquis par toute une vie d'intégrité et d'honneur, et indignement lacérés par un ingrat. Il supplie Hein-

(1) Edit. de 1668, p. 80; *Ad Licinium*, 1 vol. in-12.

sius de prendre sa défense, et de le venger des accusations odieuses portées contre lui. « L'inquiétude où vous êtes pour ma santé, lui dit-il le 25 octobre 1663, me la rendroit, si je l'avois perdue, tant elle m'est douce et tant elle me reconforte le cœur. Mon âge avancé, ma foible complexion, et mes occupations littéraires, domestiques et externes m'empêchent d'en jouir aussi pleinement que vous le désireriez, et qu'il me seroit nécessaire. Elle n'est pourtant pas si déplorée (1) qu'elle ne me permette d'accomplir ce que j'ai commencé (2), si quelque accident ne le trouble; et vous êtes assez jeune encore pour me survivre (3), et pour juger de quel mérite ou démérite sera mon travail, si je le puis conduire à sa fin.

« Quoi qu'il en arrive, j'en dormirai en repos dans le sépulchre, et laisserai à mes amis le soin d'en maintenir la gloire ou d'en excuser le défaut. Je leur laisserai principalement celui d'effacer vigoureusement la tâche dont le calomniateur Ménage a si injustement et si ingratement noirci ma probité par le mensonge public qui, dans la dernière édition de ses vers, me taxe de flatterie, de perfidie et de méconnoissance dans l'amitié; m'attribuant, par une malignité de démon, tous les crimes, précisément, desquels il est coupable envers moi à qui, s'il est et s'il vaut quelque chose, il doit

1. Dans le sens latin, *deploratus*, perdu sans ressource. — N'est pas dans le *Dict.* de Richelet avec ce sens.

(2) Son éternel poëme.

(3) Nicolas Heinsius était né en 1620; il mourut à La Haye, le 7 octobre 1681.

tout ce qu'il est et tout ce qu'il vaut. Entre ces amis, je vous compte le premier ; et, peut-être, n'attendrez-vous pas que je ne sois plus, pour démentir ses impudentes impostures qui, ni à la cour, ni en toute la France, n'ont pas besoin d'être repoussées, tant la fausseté en est évidente ; mais qui pourroient faire impression aux pays étrangers, où mes mœurs ne sont pas connues, ou auprès de nos neveux, si des plumes généreuses, fidèles et éloqu岸tes, comme la vôtre, n'en mettoient ma réputation à couvert. »

Comme il sollicitait naguère une dédicace de son ami Huet, Chapelain sollicite ici une apologie, et, sans tenir compte de la liaison de Heinsius avec Ménage, il demande au premier de prendre hautement sa défense ; de ne pas attendre qu'il soit mort, pour réfuter de si *impudentes impostures*. « Je le pourrois mieux faire sans doute que qui que ce soit, ajoute-t-il, par la connoissance intime que j'ai de ses imperfections et des choses qui en convaincroient la malice. Mais je vous avoue que j'en ai trop de mépris, pour vouloir le confondre par moi-même ; et je croirois me faire trop de tort de me commettre avec une âme si basse et si lâche, qui tireroit même avantage, dans son accablement, d'avoir eu à démêler avec moi, outre qu'on ne parle jamais bien de soi que de mauvaise grâce. Je me découvre à vous, et à vous seul, de mon juste ressentiment, parce que je vous regarde comme le plus cordial de mes amis, et à qui j'ai reconnu que mes intérêts étoient plus chers. Et je vous en ouvre mon cœur sans emportement, ce peu que je vous en dis n'étant pas la millième partie de ce que je vous en

pourrais dire, en n'en disant rien que de véritable et en ne donnant rien à mon indignation (1). »

Etre appelé par Chapelain « le plus cordial de mes amis, » l'honneur était grand, sans doute ; mais, grand aussi devait être l'embarras de prendre parti pour un ami contre un autre. Comment le Résident de Hollande se tira-t-il de ce mauvais pas ? Nous ne savons. Il semble avoir été assez adroit pour accorder quelque chose à l'offensé, sans se brouiller pour cela avec l'offenseur. Celui-ci fut toujours lié avec le célèbre philologue, dont il pleura, en 1681, la mort en beaux vers (2).

Deux mois après son premier appel, Chapelain renouvelle à Heinsius ses instances et ses objurgations. Il flatte, presse, conjure, crie : à l'aide ! avec toute l'énergie d'un homme en péril. Pour enlever le secours qu'il implore, et triompher des scrupules et des hésitations de Heinsius, il déploie un grand art de séduction. Il devient doux, humble, tendre, insinuant comme une femme : plaintes, caresses, adulations, souvenirs de la piété filiale, il met tout en œuvre afin d'obtenir ce qu'il demande. Sa consolation et « ses principales délices » sont dans l'amitié de Heinsius. « L'âme la plus barbare, lui dit-il, seroit touchée de la moitié de la tendresse que vous me témoignez ; » et c'est un grand bonheur pour moi, au

(1) Lettre du 25 octobre 1663 à Heinsius, à Stockholm ; II, 331.

(2) *In mortem Nicolai Heinsii, ad Joh. Georgium Grævium*, p. 73 ; édit. de 1687, 1 vol. in-12. Amsterdam, Henr. Wetstenius.

milieu de mes chagrins, d'être au nombre de « vos amis de cœur. » — « Si quelque chose, ajoute-t-il, me peut adoucir les amertumes de la vie, c'est l'entretien que j'ai avec une personne aussi vertueuse, aussi aimante, aussi confidente, et aussi constante que vous, sans compter les autres avantages que vous possédez par la faveur des Muses, et cette exquise manière d'écrire qui, presque seule, en ce siècle, représente la bonne antiquité. »

Voilà des compliments distribués avec adresse, avec cette souplesse et cette habileté féminines dont nous parlions plus haut. Ils préparent une demande d'intervention armée, à laquelle il sera difficile de se dérober. « Je savois bien, au reste, reprend Chapelain, le sentiment que vous aviez de mon calomniateur et, à votre égard, je n'en étois nullement en peine. Mais, pour les autres, surtout pour les étrangers, de qui je ne suis au plus connu que par quelques poésies qu'on m'a obligé de publier, il n'en est pas de même ; car, la calomnie ne tombe pas sur mon jugement, sur mon savoir ni sur mon style, dont le monde seroit bon juge, mais sur ma probité, sur ma fidélité, sur mon désintéressement que l'ingrat noircit de vices opposés, se gardant bien d'expliquer sur quoi il établit son accusation, de peur qu'on ne vît par ses propres paroles, qu'il m'impute précisément ses propres crimes. Cependant son venin est répandu par l'impression et, faute d'être connu pour venin, ma réputation en pâtiroit, s'il n'y étoit apporté remède. Le plus efficace, sans doute, sera celui que vous vous proposez d'y donner, en faisant savoir l'opinion que

vous avez de mes mœurs, et de cette inviolable foi que je sais garder au moindre de ceux, je ne dis pas seulement qui m'aiment, mais avec qui je vis en simple civilité. »

Par un dernier coup d'adresse, Chapelain rappelle la violente querelle de *Daniel Heinsius* avec Saumaise, et, au souvenir du père, semble intéresser le fils à l'honneur outragé d'un ami. « Monsieur votre père, dit-il, avoit grande raison de mépriser les calomnies de son adversaire (1), et d'en parler aussi magnaniment qu'il faisoit ; car il n'étoit pas attaqué sur sa vertu, mais sur sa science ; et il savoit bien que le général n'étoit pas aisé à persuader du contraire de ce qu'il voyoit. Son ennemi étoit un pédant qui insultoit à un habile homme. Ici, c'est bien un pédant qui parle contre son bienfacteur, lequel il prétend faire passer pour méconnoissant par des plaintes vagues, qui se détruiraient toutes seules à sa honte. s'il y descendoit au particulier. Mais ce qui aggrave son crime, c'est qu'il en appuie la malignité du nom de M. de Montauzier, que vous savez qui m'est vénérable, ayant eu l'audace d'insérer, sans sa participation, un *libelle* contre moi dans le volume qu'il lui a dédié ; par où il laisse à juger que, puisqu'il le lui dédie, il en est approuvé et avoué. Considérez par là combien je vous serai redevable si, en quelque lieu de vos ouvrages, ou bien où il vous plaira, vous faites connoître au public ce que vous croyez de moi en cette matière, et

(1) *Claude Saumaise*. — Chapelain parle bien autrement de Saumaise en 1660. Voy. plus haut, p. 56 et suiv.

si un homme de bien comme vous balance, par son autorité, ce qu'un fort mauvais homme comme lui à mis en avant contre moi.

« Je ne pensais pas vous en tant dire, mon naturel n'étant pas plaintif; mais le sujet étoit trop sensible, et vous pardonneriez d'autant plus facilement à ma longueur, que vous m'aimez davantage, et que, par votre propre expérience, vous savez que *læsa patientia fit furor* (1). »

Jadis Montausier avait exprimé le vœu que les vers de Ménage fussent réunis en un volume : *In unum corpus quæ passim jacebant carmina*. Dans le recueil paru en 1663, l'épître dédicatoire porte la date de 1652, époque de la première édition. L'ouvrage avait été publié d'abord sous le titre de *Miscellanea* (2), avec une belle dédicace à Montausier, gouverneur d'Angoumois et de Saintonge, et général des armées du roi : *Illustrissimo viro Carolo Sancta-Mauro Montauserio, Ecolismensis et Santonicæ præfecto, regalis exercitus duci, ÆGIDIUS MENAGIUS, S.*

Comment le futur gouverneur du Dauphin accueillit-il en 1663 le *libelle* contre l'infortuné poète qu'il aimait, et avec lequel il eut toute sa vie d'étroites relations? Notre Angevin fut-il assez adroit pour glisser l'épigramme récente à la faveur de l'ancienne dédicace? Ce serait bien possible. Montausier, cependant, ne semble pas avoir pris au tragique les

(1) Lettre à Heinsius, à Stockholm, du 20 décembre 1663; II, 342.

(2) 1 vol. in-4°. Paris, Courbé, 1652.

doléances du plaignant. Il eut le bon esprit de demeurer en dehors de la querelle ; et plus tard, en dépit de Chapelain, Ménage put dire : « J'ai toujours été dans l'amitié de M. le duc de Montausier (1). »

Les relations du spirituel avocat avec l'illustre marquis remontaient fort loin, vers 1632, aux premiers temps de l'arrivée de Ménage à Paris. Et, ce que l'ingrat se garde de dire, c'est vraisemblablement Chapelain qui lui procura l'amitié de Montausier, comme il lui avait procuré celle de Balzac et de Retz. Dans une conjoncture délicate, et où il y allait de la fortune de leur jeune protégé, nous les voyons tous deux différer ensemble d'opinion. L'un conseillait d'accepter les séduisantes propositions d'une reine ; l'autre, plus avisé, et justifiant de bonne heure son titre de *circspectissime*, ne se laisse pas éblouir par de brillantes promesses : il conseille nettement de se défier et de garder son indépendance. L'avis était bon ; Ménage put le constater plus tard, en 1652, quand il vit quel profit Huet retira de son long voyage de Suède.

« Avant que la reine de Suède vînt en France, raconte Ménage, elle me fit prier de l'aller voir, comme elle avoit fait plusieurs autres savans. Messieurs Sau-maise, Descartes, Vossius et Grotius y avoient été. Quoique je ne méritasse point cet honneur, elle me mit par là au nombre de ces grands hommes qu'elle avoit attirés auprès d'elle. Lorsqu'elle fut arrivée en Flandres, elle m'envoya un passe-port, en me man-

(1) *Menagiana*, I, 201.

dant qu'elle avoit fait la plus grande partie du chemin, et que l'affection qu'elle avoit pour moi valoit bien la peine que je fisse le reste. M. de Montausier et M. Servien jugeoient à propos que je fisse ce voyage. Mais M. Chapelain, en qui j'avois beaucoup de confiance, ne fut point de cet avis. Il me dit que cette princesse étoit tellement obsédée par Antonio Pimentel (1), ambassadeur du roi d'Espagne auprès d'elle, que quand je l'aurois vue une seule fois, il seroit bien difficile que je pusse la revoir. Je le crus, et je ne la vis que lorsqu'elle vint à Paris en 1656 (?). »

Quant à Heinsius, il esquiva comme il put les propositions belliqueuses qui lui étoient faites, et tâcha de rester dans cette neutralité que son correspondant prêchait si bien autrefois. « Nous haïssons la tyrannie en nous, aussi bien qu'aux autres, disait jadis Chapelain. — Nous croyons l'amitié qu'on a pour nos ennemis compatible avec celle qu'on a pour nous, et estimons que, pourvu qu'on ne se ligue point avec eux à notre dommage, l'usage du monde nous oblige à leur laisser la liberté de leurs habitudes quelles qu'elles soient (3). » Mais il ne se souvient plus en 1663 de ce qu'il écrivait en 1659. Très volontiers, alors, il eût laissé gauchir ses principes, et permis à Heinsius de se liguier avec lui contre le « calomniateur. »

Quelle fut la conduite du savant hollandais?

(1) Il est question de don *Antonio* de Pimentel dans les *Mémoires* de Colbert, vol. VI, p. 484.

(2) *Menagiana*, I, 87.

(3) Lettre à Racan, du 25 octobre 1659. Voy. plus haut.

Restait-il en dehors du débat ? ou dut-il se résigner à trahir un ami, pour complaire à l'autre ? Rien ne l'indique nettement dans les lettres de cette époque. Au fond, peut-être, Heinsius avait-il de cette « inimitié honteuse, » une opinion semblable à celle de Huet ; et, dans cette situation délicate, il s'arrangea de son mieux pour ne prendre le parti de personne. C'était le plus sage ; c'était aussi la seule attitude à garder entre deux amis communs décidés à se battre. Le moyen semble avoir été bon ; Heinsius sortit de là sans se brouiller avec aucun des adversaires : l'un continua de lui écrire, et l'autre fit son apologie quand il mourut.

Le *Menagiana* parle toujours très favorablement du résident de Hollande ; et, nulle part, je ne trouve contre lui la moindre trace de reproche ou d'amertume. Il est question, dans un passage, de Daniel Heinsius, son père, qui « aimoit un peu à boire. » Puis viennent, sur le fils, quelques mots affectueux : « M. Heinsius, son fils, est-il dit, étoit un bon homme, doux, et d'une grande modestie. Je l'ai reçu chez moi, et lui ai donné à dîner plusieurs fois (1). »

Ménage et Chapelain avaient connu Heinsius de bonne heure, et jeune encore, quand il vint à Paris en 1645. Notre précoce érudit (2) venait étudier les manuscrits de Claudien et d'Ovide, pour l'édition qu'il en préparait déjà (3). Le jeune étranger, grâce à ses

(1) *Menagiana*, I, 27.

(2) Il avait alors vingt-cinq ans.

(3) Claudien, 1 vol. in-16. Leyde, 1650. — « *P. Ovidii editio*

deux protecteurs, avait été fort bien accueilli dans les cercles savants, en particulier chez les frères Du Puy. Aussi, n'était-ce pas chose aisée de prendre parti pour l'un ou l'autre des adversaires. Cependant, Heinsius accorda plus tard quelque légère satisfaction au pauvre homme. Sans parler de ses mœurs et de son « inviolable foi », comme celui-ci l'eût voulu, il rendit publiquement hommage à son mérite, et, à sa prière, fit imprimer un *Liber adoptivus*, dont l'auteur de *la Pucelle* consentait à être le parrain. Le 30 octobre 1665, ce dernier écrivit à Heinsius : « Pour l'impression de vos poésies latines, Dieu soit loué, qu'elle tire à sa fin ! » Le volume était destiné à Montausier, et parut chez les Elzeviers, à Amsterdam, sous le titre de *Poemata* (1). Déjà, en 1646, Nicolas Heinsius avait dédié un premier recueil à Montausier : *Elegiarum liber* (2). Une seconde édition, plus considérable que la première, en fut donnée à Leyde en 1653, avec la même dédicace (3).

« J'approuverois assez, disait Chapelain parlant à Heinsius de ses poésies, que vous y joignissiez un *Liber adoptivus* de celles que vos amis ont faite (*sic*)

nova: Nic. Heinsius. Dan. F. recensuit ac notas addidit. »
3 vol. in-16. Amsterdam, Elzevier, 1661. L'ouvrage est dédié au président de Thou : « Illustrissimo et excellentissimo viro Jacobo Augusto Thuano, etc. »

(1) 1 vol. in-12, Daniel Elzévier, Amsterdam, 1666.

(2) 1 vol. in-4°, Paris, 1646.

(3) *Nicolai Heinsii, Dan. Fil. Poemata*. Lugd. Batav. Ex officina Elzeviriorum, 1653. 1 vol. in-32 de 256 pages. Bibl. nat.

à votre louange, ne fût-ce que pour y employer la longue épigramme du héros (1) auquel vous consacrez cette offrande. » Chapelain eut pleine satisfaction ; au lieu d'un *Liber adoptivus*, il en eut deux : l'un, consacré aux vers faits en l'honneur de Heinsius par les étrangers ; l'autre, aux vers composés par ses compatriotes : « *Adoptivorum carminum libri duo, quorum alter exterorum Musas, alter Belgarum complectitur. Ad virum illustrem Johannem Capelanum.* »

Et ces deux livres, l'illustre personnage, *vir illustris*, se les adjuge avec un adorable sans-gêne, sans autre forme de procès. Non, il n'est pas possible de traiter ses amis d'une façon plus naïvement tyrannique. Comme jadis il avait mis la main sur l'*Iter Succicum* de Huet, il s'empare du *Liber adoptivus* et le confisque à son profit. Au recueil diffamatoire de Ménage, il opposera adroitement le recueil apologétique de Heinsius ; et, si les calomnies de l'un ont paru « sous le nom vénérable » de Montausier, ce sera aussi sous le nom respecté du grand seigneur que paraîtront les hommages de l'autre.

Chapelain ne le dit pas ouvertement ; mais c'est bien le but qu'il poursuit, en suggérant à Heinsius l'idée de joindre un *Liber adoptivus* à ses poésies latines. Où a eu lieu l'offense, il tient à honneur que la réparation ait lieu. « En ce cas, dit-il d'un ton souverainement protecteur à Heinsius, je souffrirai que vous me l'adressiez (2), comme fit autrefois M. de

(1) Montausier. — L'*Épigramme du héros* est en tête du *Liber adoptivus*, édit. de 1666.

(2) Dans le sens de *dédier*.

Balzac le sien des beaux endroits des poètes qui l'avoient le plus touché (1); et ce vous seroit un nouveau sujet de parler, dans cette adresse, de M. le duc de Montausier, outre ce que vous auriez fait en parlant à lui-même (2); et, si j'en suis cru, vous obligerez M. Elzevir à patienter encore un peu, afin de rendre par là cette édition plus considérable.

» Pour suivre néanmoins votre intention, je lui envoie les qualités (3) de ce seigneur, comme elles doivent être mises à la tête de l'épître dédicatoire, laquelle, avec les préfaces, il pourra toujours imprimer, en attendant le recueil de vers qui ont été faits pour vous. Vous y songerez cependant, et si vous vous y résolvez, et que vous craignissiez que l'adresse que vous m'en feriez ne vous coûtât trop de temps en vers, vous la pourriez faire en prose, même avec quelque avantage, car on y dit mieux et plus pleinement ce que l'on veut dire, vous surtout, dont la prose latine en a si peu qui en approchent pour l'élégance, pour le nombre et pour la pureté (4). »

En France, c'était alors un mince titre de gloire pour un gentilhomme, pour un homme de guerre surtout, de cultiver les lettres, d'aimer l'étude, et, comme le dit Tallemant avec quelque dédain. « de faire métier de bel esprit. » Le vrai soldat, semble-

(1) *Œuv. compl.* de Balzac, vol. II, 2^e partie, p. 42.

(2) Dans l'épître dédicatoire des *Poemata*, placée en tête du volume.

(3) Il y a des qualités dans le texte.

(4) Lettre à Heinsius, à Stockholm, du 30 octobre 1665, II, 419.

t-il, doit rechercher d'autres succès, ambitionner d'autres triomphes que des triomphes ou des succès de salon ; il doit avoir au cœur une tout autre passion que celle des belles phrases et des beaux vers. Aussi, Montausier était-il quelque peu contrarié de sa réputation de « bel esprit. »

A l'occasion, il reprochait à ses amis de trop oublier l'homme de guerre et le général d'armée, pour ne voir en lui que l'homme de lettres. En 1688, deux ans à peine avant de mourir, il adresse le reproche à Huet, un excellent ami, dont il fut le protecteur et qu'il avait associé à l'éducation du Dauphin. Il lui écrit de Marly, à la date du 9 décembre, et le remercie de lui avoir dédié sa critique de la philosophie de Descartes : *Censura philosophiæ Cartesianæ* (1).

« Je regus hier, en partant de Versailles, dit-il à l'évêque d'Avranches, votre lettre avec la préface du livre que vous me faites l'honneur de me dédier. Je dois être honteux de tant de louanges que vous m'y donnez ; et, quand vous ne m'en donneriez que la moitié, ce seroit encore trop, parce que je ne les mérite pas ; mais, moins j'en suis digne, plus je vous dois être obligé. Cependant, pour un homme sincère, qui faites profession de dire la vérité, vous devez prendre garde que vous ne serez pas cru, disant tant de choses à mon avantage qui ne sont pas. Mais vous ne dites rien de mon véritable métier, auquel j'ai employé toute ma vie, jusqu'à ce que j'aie été auprès de M^{sr} le Dauphin, qui est celui de la guerre,

(1) Ouvrage publié en 1689.

et auquel je m'étois uniquement employé; et, si j'ai mérité quelques grâces du roi, ce n'a été que par là (1). »

Montausier, en effet, avait guerroyé de bonne heure; il avait servi avec assez de distinction pour mériter qu'on ne parlât pas uniquement de ses talents littéraires. Comme tous les jeunes gentilshommes de son temps, il suivit la carrière des armes. A l'âge de dix-huit ans, en 1628, il est au siège de Casal. Quelques années après, en 1636, il fait la campagne de la Valteline, avec son frère, tué à Bormio. Puis, il sert à l'armée d'Allemagne, d'abord sous les ordres de Bernard de Saxe-Weimar, et ensuite sous le maréchal de Guébriant. En 1643, à peine âgé de trente ans, il est nommé maréchal-de-camp et fait le siège de Rothweil, en Souabe, où périt Guébriant. Peu de jours après, le 24 novembre 1643, il fut fait prisonnier à la bataille de Tuttlingen, gagnée par le duc Charles de Lorraine et Mercy, contre l'armée française que commandait le brave Rantzau. L'illustre invalide n'avait qu'un défaut : il avait gardé de son pays d'origine, le Holstein, ce que Gui Patin appelait « la maladie polaire, » l'habitude de s'enivrer souvent. « C'est grand dommage, disait Montglat, car il avoit de belles qualités et il entendoit bien son métier; mais le vin lui faisoit commettre de grandes fautes. »

Dans sa dédicace de 1653, à Montausier, Heinsius avait dépassé la mesure. Il avait bien parlé des exploits

(1) Nous avons publié cette lettre dans *La Jeunesse de Fléchier*, I, 367.

militaires du général, « rebus domi militiæque gestis ; » mais il avait aussi salué en lui l'un des principaux ornements de la poésie latine et française : « Poesios tam latinæ quam gallicæ singulari ornameto. » Chapelain connaît le noble duc ; il connaît surtout l'opinion publique, qui permet à peine à « un homme de qualité (1), » moins encore à un soldat, de faire parade de bel esprit. Cette fois, l'ami « circonspectissime » veille à ce que Heinsius n'en dise pas trop ; il prend ses précautions et, pour plus de sûreté, rédige lui-même une nouvelle formule d'hommage. C'est, du moins, ce que semblent indiquer assez clairement les paroles suivantes : « Je lui (2) envoie les qualités de ce seigneur, comme elles doivent être mises à la tête de l'épître dédicatoire. » Et de fait, il n'est question dans celle-ci, ni de la haute naissance de Montausier, ni de ses talents et de ses goûts pour la poésie ; mais seulement de ses dignités, de ses emplois, et surtout de ce cordon du Saint-Esprit, que tous les grands étaient si impatients de recevoir : « Utriusque ordinis regii torquato equiti. »

Quant à Chapelain, il est inquiet, il a peur, il tremble de voir lui échapper cette dédicace désirée. Aussi, comme il est accommodant ! et comme il offre avec empressement toutes les facilités d'exécution ! Heinsius n'a pas à se tourmenter : s'il n'a pas le temps de faire une dédicace en vers, on se contentera d'une dédicace en prose. Le mal d'ailleurs ne sera pas

(1) Voy. plus haut, p. 86, ce que Chapelain dit à Linière.

(2) A Daniel Elzévier.

grand : la prose dit « plus pleinement » ce qu'il faut dire. Et, pour gagner le résident de Hollande à sa cause, le hardi solliciteur n'épargne rien : prières, flatteries, promesses, effusions de tendresse, il met tout en œuvre et prodigue tout avec une libéralité qui fait sourire.

Le 20 décembre 1663, Chapelain suppliait Heinsius de réfuter l'odieux *libelle*, et de rendre témoignage de ses mœurs et de sa probité. « Considérez par là, lui disait-il, combien je vous serai redevable, si, en quelque lieu de vos ouvrages, ou bien où il vous plaira, vous faites connoître au public ce que vous croyez de moi en cette matière. » Et un mois après, comme si Heinsius était à la veille d'entrer en lice, et de porter enfin remède « au venin répandu par l'impression, » Chapelain ne se possède plus de joie ; il redouble ses tendresses et, en souvenir de gratitude et d'affection, promet de lui donner, mais quand il mourra, son « portrait en huile. » Impossible de se tromper sur la signification de la lettre. Elle a été écrite dans une heure d'enthousiasme et dans l'attente prochaine du secours imploré.

« Quant au portrait que vous me demandez, répond-il à Heinsius, le 24 janvier 1664, je le tiens à honneur, et je laisserai ordre, en mourant, qu'on vous garde celui que j'ai dans mon cabinet, et que je fis faire, il y a vingt ans, pour complaire à un de mes amis qui est mort, et qui me le légua par sa disposition dernière. Mais je me fie davantage, pour vous demeurer présent, lorsque je ne serai plus, en celui que votre amitié vous a gravé dans l'âme, et qui

n'est point sujet à l'injure du temps. Outre cela, vous en avez encore un fort au naturel dans le volume que je vous envoyai de mon poème, il y a six ou sept ans, de la main de Nanteuil, le plus excellent de nos calcographes (1). Avec tous ces secours, il est malaisé que vous m'oubliiez. »

A ce cadeau futur, Chapelain en joignait un autre, qui ne lui coûtait pas davantage : le don du meilleur des hommes, du plus fidèle des amis, Conrart, qui ne l'abandonna jamais, et partagea avec lui les mêmes périls. « M. Conrart, ajoutait-il, sera l'ami intime, cordial, généreux et fidèle que je vous laisserai, et qui vous tiendra lieu d'un autre moi-même, s'il arrive qu'il ne passe pas devant moi, comme il y a raison de l'appréhender, vu le périlleux état où le tient sa goutte, depuis tantôt trois ans qu'elle ne l'a point quitté. Hors celui-ci, je n'ai point d'ami que vous de qui je puisse répondre, et qui me pût bien ressembler, dans les conditions essentielles à l'amitié. Je faisais autrefois le même fondement sur mon ingrat calomniateur. *Sed, heu! quantum mutatus ab illo!* et que j'ai bien éprouvé en lui, à mes dépens, qu'il y a peu d'hommes sur qui l'on puisse s'assurer, non pas même de ceux qu'on y a le plus engagés par ses bienfaits et par ses offices (2)! »

(1) L'édition de 1656, en effet, renferme un fort beau portrait de Chapelain par Nanteuil. — Robert Nanteuil, né à Reims vers 1623, mort à Paris en 1678.

(2) Lettre à Heinsius, à Stockholm, du 24 janvier 1664; II, 346.

Malgré bien des promesses, promesse de célébrer les vertus de Chapelain dans l'adresse d'un *Liber adoptivus*, promesse de les chanter encore dans une *préface* de Virgile, Heinsius ne montra aucun empressement à tenir parole. Le fin diplomate rendait fumée pour fumée, fort peu jaloux de donner du « solide » à qui renvoyait à l'heure de sa mort les présents qu'il voulait faire. En 1664, notre résident de Hollande avait fait espérer une apologie, qui paraîtrait dans une prochaine édition de Virgile. La promesse fut formelle ; nous ne savons si elle fut tenue dans la suite.

« Je ne vous puis exprimer, écrit Chapelain touché de tant de bonté, combien j'ai senti les marques que vous me donnez de votre créance pour ce qui regarde la profession que je fais de probité, et la promesse que vous me faites d'en dire votre sentiment plus au long dans votre préface sur Virgile. Comme j'en fais mon capital, et que c'est la seule chose dont je me pique, parce que tout homme de bien s'en doit piquer, je vous avoue qu'il ne me pouvoit rien arriver de plus agréable, que d'en avoir un témoin aussi irréprochable que vous. Je vous en rens aussi mille grâces d'avance, et m'en déclare infiniment votre obligé, laissant du reste à votre affection d'en user comme il vous plaira, sans vous rien prescrire (1). »

Peu de jours après, le 21 mars, il rappelle de nouveau la promesse faite, et cela avec d'autant plus de liberté, qu'il n'a rien sollicité ; que le secours, dit-il

(1) Lettre à Heinsius, à Stockholm, du 6 mars 1664 ; II, 351.

avec un certain aplomb, lui a été offert spontanément, *motu proprio*. « M. Medon m'écrivit, la semaine passée, qu'il ne pouvoit pas encore vous envoyer ces diverses leçons sur Virgile, et que ce seroit pour la suivante. Je l'en solliciterai, quoique son amitié n'ait pas besoin d'être sollicitée, ce cœur-là étant de ceux qui vous sont le plus véritablement acquis. Outre votre intérêt, j'y ai encore le mien, puisque vous avez dessein de me faire une allocution obligeante à la tête de l'édition que vous en méditez; et je serois indigne de la faveur que vous me voulez faire, si j'en négligeois le moins du monde la publication. Comme c'est par un *motu proprio* que vous vous êtes engagé à cela, j'aurai moins de pudeur à tenir la main à l'exécution d'une chose aussi glorieuse pour moi (1). »

En 1664, Chapelain attend encore la prochaine édition de Virgile; et, chose étonnante, en 1663, il en parle comme si le volume avait paru. « Voilà donc votre *Virgile* publié, écrit-il à Heinsius, le 25 octobre 1663; et, ce que M. Medon me prioit, par ses dernières, de vous mander de quelques diverses leçons de ce roi du Parnasse qu'il extrayoit d'un autre manuscrit assez ancien, pour vous en faire un régale, viendrait désormais à tard. quand je les aurois déjà en ma puissance. Ce sera pour une autre fois (2). »

Cette édition de Virgile, nous dit la *Biographie générale*, fut publiée en effet à Amsterdam, en 1664 (3).

(1) Lettre à Heinsius, du 20 mars 1664; II, 352.

(2) Lettre à Heinsius, du 25 octobre 1663; II, 333.

(3) Voy. *Biog. génér.*, art. *Heinsius*.

Mais renferme-t-elle la préface si vivement désirée? Nous ne pouvons le dire. La Bibliothèque nationale ne possède pas d'exemplaire de cette époque. D'autres éditions suivirent et parurent successivement à Leyde, à Amsterdam et à Utrecht. Nous les avons examinées : elles se taisent absolument sur le compte du pauvre suppliant (1). Le célèbre érudit rendit peut-être la pareille à Chapelain : celui-ci prenait son temps pour envoyer son portrait; l'autre voulut prendre le sien pour composer l'apologie qu'on lui imposait.

Il se fit tirer l'oreille pendant trois ans, jusqu'en 1666. Alors enfin, il publia une nouvelle édition de ses poésies, et ce *Liber adoptivus* tant attendu avec une belle et longue épître dédicatoire, « bien discourue, » telle que l'avait commandée l'auteur de *la Pucelle*. Sauf sur un point, Heinsius suit docilement les avis reçus et le plan qui lui est tracé. Il ne marchand pas les compliments à son client ; le traite d'illustre, d'homme rare et de poète éminent : « *Illustri et eximio viro Johanni Capelano, Regi christianissimo a consiliis et poetæ summo.* »

Pour Montausier, il n'a garde de l'oublier. « Ce vous seroit un nouveau sujet, lui avait-on dit, de parler, dans cette adresse (2), de M. le duc de Montausier, outre ce que vous auriez fait en parlant de

(1) Le catalogue de la Bibliothèque nationale cite trois éditions de *Virgile* par Heinsius : Leyde, 1671 ; Amsterdam, 1676 ; Utrecht, 1704.

(2) La dédicace à Chapelain.

lui-même. » Il s'agissait, en effet, d'intéresser le grand seigneur à cette épître, et, tout en ayant l'air de lui présenter son éloge, de lui faire lire en même temps le panégyrique de Chapelain. Et là-dessus, Heinsius se met à l'œuvre sans beaucoup de scrupule. En bon Allemand, il écrase Montausier de compliments : exalte son esprit divin, *cœleste genium* ; vante sa femme, vante sa fille, fille unique qui lui tient lieu de plusieurs enfants : *unica quidem, sed multarum instar* ; vante enfin les hautes qualités de son esprit, *excelsæ animi dotes*, qui le rendent digne d'être comparé aux demi-dieux de l'antiquité, ou plutôt au dieu même de la poésie, à Apollon (1). A entendre Heinsius, Montausier aime les lettres et les cultive avec une égale passion et un égal succès. Il en est le protecteur ; il en serait le modèle, s'il pouvait se contenter de la gloire d'un simple particulier, et s'il n'était né plutôt pour gouverner l'Etat et commander aux armées : « *Nisi laude privata major esset, et ad moderamen reipublicæ, atque ad militare imperium a natura factus ac formatus felicissime videretur.* »

Quant au conflit avec Ménage, Heinsius n'en dit pas un seul mot, et n'y fait même pas la plus légère allusion. Cependant, c'était là le point essentiel, l'objet d'une grande attente, et, si on s'en souvient, le thème de pressantes supplications : venger les mœurs d'un ami, sa probité, son inviolable foi, indignement méconnues par les calomnies de son ingrat. Heinsius jette les fleurs à pleines mains ; il appelle le poète

(1) *Epistola*, p. 9. *Poemata*, 1666.

diffamé un homme étonnant, auteur de vers dont rien ne saurait égaler la majesté : « *Quod majestati carminum tuorum plene respondeat* ; » enfin, ce que pouvait seule permettre l'hyperbole latine, un homme incomparable dans la poésie : « *Vir sine pari, in re poeticâ tantus...* » Mais, pour le reste, pas un mot ; pas un mot contre Ménage, pas un seul sur ce qui tenait le plus au cœur de Chapelain, et devait rétablir sa réputation « aux pays étrangers, ou auprès de nos neveux. »

Cette apologie négative eut-elle le don de ne plaire qu'à moitié ? Le plaidoyer venait-il après une trop longue attente ? entaché, en outre, de mollesse pour la victime et d'une certaine complaisance pour l'assassin ? C'est probable. Car Chapelain, lui d'ordinaire si exact et si scrupuleux, au dire même de Ménage, oublia plus tard sa promesse, et ne songea plus aux honoraires de l'avocat. « M. Chapelain, disait Ménage, étoit ponctuel, exact et formaliste en toutes choses ; c'est pour cela que M. de Balzac l'appeloit circonspectissime (1). » Cette fois, l'homme ponctuel et formaliste manqua bravement à la parole donnée jadis, et, pour un motif ou pour un autre, priva Heinsius du portrait qu'il avait formellement promis. Par son testament, en date du 12 novembre 1670, il ordonna que le tableau resterait dans son cabinet, où il étoit depuis 1664. « Nous entendons aussi, disait-il alors, laisser dans notre bibliothèque, non moins inaliénable que les li-

(1) *Menagiana*, II, 44.

vres qui la composent, notre portrait en huile (1). »

Presque au moment où celui-ci promettait son portrait en retour d'un grand service, le bourreau soumettait le patient à un autre supplice. A l'entendre, Ménage voulut le brouiller avec Huet, et lui ôter cet ami, comme il lui en avait ôté tant d'autres. Du moins, Chapelain le prétend, et, en toute hâte, il révèle le nouveau méfait « au gentilhomme normand. » Le 28 janvier 1664, il lui exprime ses plaintes à ce sujet ; et, avec beaucoup d'adresse, tout en disant qu'il n'a aucun doute, qu'il est sans défiance, il fait fort bien sentir que l'intimité des deux érudits lui est suspecte, et peut donner lieu, sinon à des craintes, du moins à de légitimes soupçons.

« C'est parce que je fais une estime toute particulière de vous, écrit-il, que j'ai pris l'alarme de ces prétendues tentatives qui alloient à vous débaucher de mon amitié, et parce que j'eusse été marri de perdre un bien comme la vôtre que, depuis quelques années, j'ai compté entre mes plus précieux trésors. Car, de ces amitiés à la mode dont le monde est rempli, et qui ne se croient pas sujettes aux lois du vrai honneur et de la pure morale, je répute à gain lorsque je les perds (2) ; et je profite de l'infidélité et de l'ingratitude avec plaisir, comme d'un temps revenant bon, pour l'employer à en cultiver de sincères, sur lesquelles je puisse dormir en sûreté. Tirez cepen-

(1) Publié par M. Rathery, *Bulletin du Bibliophile*, 1863, p. 277 et suiv.

(2) Trait à l'adresse de Ménage.

dant davantage de ce qu'on (1) n'a osé, auprès de vous, ce qu'on a essayé auprès de tant d'autres, et plus d'une fois avec succès ; et jugez, par cette retenue, de la peur qu'a fait votre vertu aux tentateurs, et de la honte qu'ils se sont voulu épargner de recevoir de vous un vigoureux refus et une sage réprimande.

» Je reçois pour moi, Monsieur, avec tendresse et consolation les protestations nouvelles que vous me faites d'une inviolable constance dans l'affection que vous me portez ; non pas que j'en aie douté, mais pour ce qu'il est fort doux d'entendre une chose si agréable d'une personne dont on est si bien persuadé (2). »

Dans une telle situation, et au point où en demeurèrent les choses, tandis que les deux adversaires étaient si exaspérés et si aigris, croirait-on que des amis essayèrent encore de les réconcilier ? Heinsius, au début de la querelle, et plus tard Huet, dans des conditions plus favorables, avaient échoué. Il fallait avoir ou une foi robuste, ou d'étranges illusions, pour espérer réussir, quand l'irritation était à son comble, et que, de part et d'autre, on s'était porté aux dernières extrémités. C'était vers la fin de 1666. Chapelain écrit à Conrart, dont la cause est liée à la sienne, et qui, dans tout ce démêlé, ne cessa de faire campagne avec lui, discrètement, prudemment, selon sa méthode, mais avec une fermeté qui ne se démentit pas.

(1) « On représente ici Gilles Ménage, le bourreau du pauvre Chapelain. » Note de M. Tamizey de Larroque.

(2) Lettre à Huet, du 28 janvier 1664 ; II. 347.

La lettre en question atteste l'étroite solidarité des deux amis, leur entente parfaite, leur accord commun dans les résolutions et la conduite. L'auteur de *la Pucelle* fait part à son vieil ami de ces éternelles propositions de paix. Il raille les négociateurs sans mandat, qui ont la manie de se mêler des affaires d'autrui, et engage Courart à tenir ferme et à ne pas capituler. Le document a l'importance d'un manifeste ; il en a l'étendue, la vigueur et la fierté. L'auteur de cette espèce de *Memorandum* rétablit les faits, rappelle les griefs passés et ne permet pas qu'on réduise les offensés au rôle injurieux de coupables. La paix est possible, sans doute, mais à la condition que Ménage et ses partisans feront leur soumission entière, présenteront des excuses et n'auront la prétention d'en recevoir ni de Chapelain, ni de ses amis.

« Il n'y a rien de plus vrai, dit-il à Courart, que ce qui est si bien marqué dans votre billet, que toutes les ridicules diligences de ces personnes-là n'aboutissent qu'à nous faire faire quelques pas qu'ils puissent tourner à leur avantage et, par une cotte mau-taillée, comme dit le peuple, faire un raccommodement de pair à pair, sans faire discussion de rien, afin que, si nous y consentions, ils pussent donner, auprès de ceux qui n'examinent point les choses, des explications qui nous mettroient dans le tort, faisant croire, à un besoin, que nous serions les offenseurs et les repentans, trop heureux qu'on nous voulût bien pardonner et que nos crimes fussent abolis par une générale amnistie. Ces plans sont dignes de leur cervelle démontée ; et il n'y a plus lieu de craindre que ni vous, ni

moi, donnions dans ce panneau, n'étant pas, grâces à Dieu, aussi écervelés qu'ils le sont. »

De puissants solliciteurs, des grands même voulurent s'interposer. Mais il faut voir avec quel air d'indignation et de mépris le bouillant vieillard refuse de traiter « de pair à pair ; » avec quelle ténacité il conseille à Conrart la résistance. Dans son courroux, il va jusqu'à malmener Montausier, qui est bien parmi ces hauts personnages dont il repousse l'intervention. « Notre honneur, sur cet article, continue-t-il, dépend de notre fermeté dans nos résolutions, sans nous en laisser tirer par aucune instance, ni aucune autorité des Grands que nous honorons. Qui nous peut, en effet, obliger à nous en départir ? Est-ce que notre justice soit douteuse ? Est-ce que leur injustice le soit ? Et, qu'en nous maintenant dans nos principes, nous ayons autant à appréhender de blâme qu'eux en devoient appréhender, en s'opiniâtrant dans les leurs ? Est-ce qu'ils nous puissent jamais rendre de service utile ou d'office honorable ? Est-ce qu'ils sont dans une telle posture qu'ils nous puissent nuire, et nous, si misérables, que nous ne puissions repousser leurs injures, s'ils étoient assez fous pour nous en faire de nouveau ? Nous nous trouvons si bien de n'avoir plus de commerce avec eux, que nous ne pourrions qu'empirer notre condition en les souffrant renouer qu'aux conditions que nous leur avons déclarées. Il leur importe, et non pas à nous, de se bien remettre avec nous ; et c'est à eux à faire tout pour cela, et à nous de ne rien faire que de recevoir leurs satisfactions et leurs excuses.

» Nous devons, à la vérité, savoir gré à nos amis qui désirent ce rapprochement-là; mais nous ne devons pas nous abandonner à leur arbitrage, ayant le droit aussi clair que nous l'avons. Il est bon qu'il demeure un exemple, dans la vie civile, de gens de bien qui s'affermissent dans la conservation de leurs intérêts, et qui montrent bien connoître en quoi ils consistent; qui, sans se rapporter à une vengeance, quoique juste, se savent défendre des démarches de leurs familiers, lesquelles, pour innocentes qu'elles soient, ne laisseroient pas d'en trahir la justice et de favoriser l'iniquité d'autrui. »

On le voit, ce n'était pas chose facile d'avoir raison d'un tel adversaire : si prévoyant, qu'on ne pouvait le surprendre ou le duper; si ferme, que rien ne le faisait fléchir, et si tenace dans la lutte, qu'il ranimait les courages hésitants et leur communiquait le feu de son indomptable énergie. « Je ne prétens point, disait en finissant Chapelain, vous exhorter. par tout ceci, à en soutenir courageusement les attaques; je ne fais que vous montrer de quelle sorte je les ai soutenues et les soutiendrai, si l'on y revient, à l'avenir. Celle que me fit là-dessus M. de la Bastide (1) n'en fut pas proprement une; ce ne fut qu'une escarmouche pour découvrir de quelle manière vous aviez reçu la visite hétéroclite (2) qui vous fut faite en face de

(1) Personnage inconnu, cité une fois ou deux dans les lettres de Chapelain.

(2) « Sot. ridicule. » *Dictionn.* de Richelet, 1719. M. Littré ne cite aucun exemple, au dix-septième siècle, d'*hétéroclite* employé dans ce sens.

votre église (1), et si peu révéremment pour l'assemblée et pour le lieu. Comme je ne trouvai pas à propos de lui dire tout ce que j'en savois, de peur qu'en le rapportant il ne donnât matière aux rebelles de le tourner à leur compte, il me suffit de lui dire que je ne le savois qu'en gros, et de lui expliquer encore une fois quelles étoient nos résolutions là-dessus, ce qui lui fit changer d'entretien (2). »

(1) Le temple de Charenton, où Conrart avait l'habitude de se rendre.

(2) Lettre à Conrart, « à Atys, » du 28 septembre 1666; II, 478.

CHAPITRE XXIII.

Chapelain et Ménage. — Les écrits de Ménage diffamés par Chapelain. *Observations* sur les poésies de Malherbe, 1660. Fragment d'un manuscrit de Pétrone, 1663. Chapelain contraire à l'authenticité du fragment. Ménage partisan de l'authenticité. Dissertation d'Adrien de Valois et de Wagenseil, 1663. Réplique du *Journal des Savants*, 1666. Edition du *Diogène Laërce* de Ménage, Paris, 1662. Edition de Londres, 1664. Ménage croit son manuscrit perdu. Mépris de Chapelain pour l'ouvrage. Nouvelle édition de *Diogène Laërce*, Hollande, 1692.

Que Chapelain ait diffamé à plaisir les travaux et les écrits de celui dont il injurait si bien la personne, on n'en sera pas surpris. En vain se flattera-t-il d'être impartial : il sera incapable désormais de rendre justice à Ménage, et profitera de toutes les occasions pour médire sans merci et de l'auteur et de ses livres. En 1660, il remercie Chevreau de ses *Remarques sur les œuvres de Malherbe* (1), et le félicite de sa critique « la plus honnête qui se puisse faire. » Comme

(1) Parues en 1660. 1 vol. in-4°. Saumur.

contraste, à côté de l'éloge se place naturellement le blâme : on devine sur qui il va tomber. A en croire Chapelain, Chevreau eût bien fait de passer sous silence les *Larmes de saint Pierre*, ouvrage de la jeunesse de Malherbe et que le poète lui-même avait désavoué. « J'eusse voulu, dit-il avec mépris, laisser ces vers-là à sasser au commentateur dont vous me parlez, qui, suivant son humeur, ne le veut commenter que pour le reprendre (1). » Le *commentateur* en question, le futur émule de Chevreau, est Ménage. Celui-ci publia son travail plusieurs années après, en 1666 (2), et se fit accuser par son devancier d'avoir pillé son manuscrit.

Ménage, en effet, usait des œuvres d'autrui avec une pleine liberté : grecs, latins, français, étrangers, il mettait indifféremment tout le monde au pillage, et s'acquittait par là une véritable réputation. Cette renommée d'un nouveau genre alla grandissant chaque jour. G. Boileau la constatait malicieusement en 1656 (3); et Molière la consacra enfin, en 1672, d'une manière éclatante et définitive dans les *Femmes savantes*. Nicéron a raconté la plaisante façon dont il dépouilla Chevreau, tout en protestant hautement qu'il n'avait rien dérobé. « M. Chevreau, dit-il, rapporte dans ses *Œuvres mêlées*, p. 103, qu'ayant laissé pendant quelques mois ses *Observations* sur les poésies

(1) Voy. plus haut cette lettre, p. 111.

(2) *Poésies de M. de Malherbe avec les observations de M. Ménage*. 1 vol. in-8°, Paris, Thomas Jolly. 1666.

(3) Voy. plus haut.

de M. de Malherbe à M. de La Ménardière, celui-ci les prêta à M. Ménage, contre la promesse qu'il lui avoit faite de ne les montrer à qui que ce fût : et M. Chevreau reconnut l'infidélité de son ami par les observations de M. Ménage sur ces poésies. Cependant comme M. Ménage dit, dans sa *Préface*, qu'il s'est privé du plaisir de lire le commentaire de M. Chevreau sur les poésies de Malherbe, afin qu'on ne l'accusât point de l'avoir volé, M. Chevreau fait remarquer que ce n'est pas de ses *Observations*, qui sont imprimées, qu'il se plaint, mais du manuscrit qu'il avoit confié à M. de La Ménardière. Il ajoute que M. Ménage n'a pas été sincère dans cette rencontre, et qu'il en appelle à sa conscience; qu'il y a longtemps qu'on l'a fait passer pour le parasite de tous les livres, et qu'on le soupçonne de larcin, pour peu qu'il se pare. Il finit en déclarant que, puisqu'il a plu à M. Ménage de s'approprier ses plus curieuses observations sur Malherbe, il ne les fera jamais imprimer (1). »

En 1663, la récente découverte d'un manuscrit de Pétrone fournit à Chapelain une nouvelle occasion de médire de l'ingrat, et de le décrier dans le monde savant. Il suffira que l'un accepte le manuscrit et le déclare authentique, pour que l'autre le repousse aussitôt comme pièce contournée et de nulle valeur. Au début, cependant, avant sans doute que Ménage eût donné son avis, Chapelain avait appris la nouvelle avec joie, et paraissait assez enclin à admettre l'au-

(1) Niceron, I, 328.

thenticité du document. « Je commence à croire, écrit-il à Heinsius en 1663, l'aventure de Pétrone possible, puisqu'il y a des gens de lettres et d'honneur qui l'ont vu. Ne cessez point de faire instance auprès de Carlo Dati, pour rendre son avis effectif, et piquez-le d'honneur dans cette affaire. Si nous avions trouvé cet auteur, ou parfait, ou du moins augmenté, ce seroit une grande trouvaille et de grande conséquence pour la latinité; et MM. les critiques en feroient bien leurs choux gras, comme dit notre populace, et y trouveroient une ample matière de corrections, restitutions, illustrations, énodations (1). »

Quelques mois plus tard, ces belles espérances d'une « grande trouvaille » sont à peu près évanouies. Nous ne serions pas surpris que Ménage ait été pour quelque chose dans ce brusque changement d'opinion. « Le fragment de Pétrone, trouvé en Dalmatie, écrit-il à Heinsius le 14 juillet 1664, nous a été apporté par les Italiens de la suite de M. le légat. Je ne l'ai point encore vu, le livre étant tombé entre les mains de mon calomniateur (2), duquel vous croyez bien que je n'en attens, ni n'en désire la communica-

(1) Lettre à Heinsius, du 25 octobre 1663; II, 333. — *Enodation*, un de ces mots que Chapelain aime à former par analogie; du latin : *enotatio*, action de dénouer; de là, explication, éclaircissement.

(2) L'édition de Padoue, dont le permis d'imprimer est du 1^{er} décembre 1663, ou celle de Paris, publiée par Jacques Mentel, sous le pseudonyme de *Caius Titebomcnus*. 1 vol in-8°. Paris, Edmond Martin, 1664; Bibl. nat., Z, 1307.

tion. On dit que MM. de Valois (1), qui l'ont vu, ne pensent pas qu'il soit de Pétrone, et qu'ils en estiment le style fort au-dessous de sa pureté. Je ne me résoudrai là-dessus que sur votre jugement, lequel je vous demande un peu étendu (2). »

Deux ans après, en 1666, il n'a pas encore le livre, objet de sa curiosité. Il parle des poésies latines de Heinsius, se plaint de la lenteur des Elzeviers, et dit un mot du « fragment pétronien, » dont il semble envier la possession à son ennemi. « Il est fort vilain au sieur Elzevir, écrit-il le 27 mai 1666, de vous faire languir des années entières pour une si courte impression (3). Je vous croyois plus respecté par lui. Je corrigerai les fautes d'impression de la préface qui m'est adressée (4), et que vous me dites qui s'y sont coulées. » On connaît l'illustre dynastie de ces Elzeviers, qui, établis à Amsterdam, à Leyde et à La Haye, furent longtemps la gloire de la Hollande par la beauté de leurs éditions. Celui des Elzeviers dont il s'agit ici est *Daniel*, mort en 1680, et qui était établi à Amsterdam depuis 1654 (5).

(1) *Henri et Adrien de Valois.*

(2) Lettre à Heinsius, à Stockholm, du 14 juillet 1664; II, 365.

(3) L'impression des *Poemata* de Heinsius. 1 vol. in-8°, Amsterdam, *Daniel Elzevier*, 1666.

(4) Nous avons parlé plus haut de cette dédicace à Chapelain.

(5) Voy. l'ouvrage de M. *Alph. Willems*, *Les Elzeviers, histoires et annales typographiques*. Bruxelles, 1 vol. in-8°, 1880.

Chapelain se plaignait ensuite à Heinsius de n'avoir pas reçu certains écrits de Scheffer, et en particulier sa récente édition de Pétrone, accompagnée de ses notes et de celles de Reinesius (1). La chose l'intéressait quelque peu ; car, à son instigation, sûrement, l'ouvrage avait été dédié à Colbert ; et lui-même avait sa part d'éloges dans les flatteries adressées au grand ministre, « protecteur bienveillant de tous les gens de savoir et de mérite : » *Doctrinarum et virtutum omnium confugio, Patrono indulgentiss.* Scheffer était né à Strasbourg (2). Mais, selon les habitudes du temps, à l'exemple des savants qui, alors, aimaient assez à colporter leur science en pays étrangers, à l'exemple de Saumaise, de Vossius, de Scaliger et de tant d'autres, il avait quitté sa patrie et était venu chercher fortune en Suède. D'abord professeur d'éloquence à Upsal, il devint plus tard bibliothécaire de la reine Christine, à la place de Freinshemius (3). L'un de ses principaux ouvrages fut une histoire de la ville d'Upsal : *Upsalia antiqua*, en un volume in-4°, Hambourg, 1687.

« J'ai peur, disait Chapelain, que M. Scefferus ne se tienne importuné de la presse que vous lui avez faite de remplacer les exemplaires perdus. Il eût suffi de

(1) « T. Petroni Arbitri in Dalmatia nuper repertum Fragmentum, cum scholiis Th. Reinesii. Accesserunt ex edit. Upsaliensi V. C. Joh. Schefferi Argentin. Notæ. » 1 vol. in-12, Leipsig, 1666. Bibl. nation., Z, 1310.

(2) Jean Scheffer, né à Strasbourg en 1621, mort le 26 mars 1679.

(3) Jean Freinshemius, né à Ulm en 1608, mort en 1660

P'avertir qu'ils s'étoient perdus , afin qu'il ne trouvât pas à redire à notre silence pour les actions de grâces. Le secrétaire de M. de Conigsmark a dit ici qu'il avoit laissé les Tactiques (1) à Hambourg. Mais le ministre a porté des exemplaires de cet examen du fragment pétronien à M. Bigot , Ménage et autres , sans m'avoir compris dans la distribution , quoiqu'il en eût plusieurs de reste , et je n'ai aucune nouvelle de lui. Je vous le dis , afin que si ces personnes en remercient l'auteur pour leur vade (2) , il sache que son commissionnaire ne m'a pas donné lieu de l'en remercier comme eux (3). »

Ce « M. de Conigsmark, » le ministre dont Chapelain se plaint à Heinsius ; à qui il reproche de ne lui avoir pas remis d'exemplaire de « l'examen du fragment pétronien (4) » , était alors ambassadeur de Suède à Paris , et fils d'un des meilleurs généraux de Gustave-Adolphe (5). En 1666 , Christine n'était plus reine de Suède. Elle avait abdiqué , depuis 1654 , en faveur de son cousin Charles-Gustave. Le roi de Suède était alors un enfant , né en 1655 , qui régna , de 1660 à 1697 , sous le nom de Charles XI.

Gui Patin nous fait connaître un peu « ce commis-

(1) Sans doute , l'ouvrage de Scheffer : *De militia navali veterum , libri IV*. 1 vol. in-4° , Upsal , 1654.

(2) Intérêt proportionnel de chacun dans une affaire. Voy. Richelet. Littré.

(3) Lettre à Heinsius. à Stockholm. du 27 mai 1666 : II. 459.

(4) L'examen de Scheffer.

(5) Le général s'appelait *Jean-Christophe* de Koenigsmark ; il naquit en 1600 , et mourut à Stockholm le 20 février 1663.

sionnaire » qui avait eu le tort de négliger Chapelain. « J'ai vu aujourd'hui, écrit-il à Falconet le 24 avril 1666, M. le comte de Kœnigsmark, ambassadeur de Suède, qui n'est que médiocrement malade. Ces messieurs du Nord ne sont pas sujets à de si grandes chaleurs que nous en avons eu depuis un mois, mais ils ne sont pas si réglés que des capucins. Ils sont souvent malades de la maladie polaire, qui est de trop boire (1). »

Dix jours après, il apprend à son correspondant de Lyon qu'il va peut-être devenir médecin de l'homme du Nord. A la date du 4 mai, il lui écrit : « J'ai aujourd'hui salué l'ambassadeur de Suède, M. le comte de Kœnigsmark, qui m'a fait un grand accueil; il n'a pas trente ans. On m'a dit qu'il me veut prendre pour son médecin. » Est-ce pour cela qu'il trouve au jeune diplomate « la réputation d'un fort adroit et habile négociateur? » Ce ne serait pas impossible. Le docteur avait ses petites faiblesses. On a beau avoir le caractère frondeur et quelque penchant à la malice, la nature humaine est là, et nous dispose à aimer ceux qui nous distinguent ou nous flattent. Le 16 mai 1666, eut lieu la réception officielle de l'ambassadeur. Gui Patin aurait pu être de la fête, s'il n'eût redouté les excès de table ordinaires aux puissants estomacs de ces froides régions. Le 18, le médecin futur de l'Excellence écrit à Falconet : « L'ambassadeur de Suède a fait ici son entrée le 16 de ce mois. J'ai été invité de la fête, mais je n'y ai point été. J'aurois eu

(1) *Lettres de Gui Patin*, III, 593. Edit. Réveillé-Parise.

peur qu'il ne m'eût fallu boire là en Allemand. Je ne bois plus qu'en philosophe, qui a tantôt soixante-cinq ans. J'ai cette obligation à la vieillesse et à un peu de philosophie (1). »

Chapelain parlait déjà en 1665, de cet « examen » de Scheffer, remis par M. de Kœnigsmark à Ménage, à Bigot et à d'autres : pitoyable distribution, dans laquelle il n'avait pas été compris ! Le 30 avril, il écrit à Heinsius. « Cet autre livre *De stylo*, du même auteur (2), dit-il, est une matière délicate et de grand mérite, si elle est bien traitée. Il fera un miracle, s'il nous fait croire que le prétendu fragment de Pétrone soit véritablement de lui (3). »

Enfin, le *Journal des Savants* entra en lice à son tour, dans les premiers mois de 1666. Chapelain en avait été l'un des collaborateurs à l'époque de la fondation. Il avait conservé ses entrées dans la maison, et pouvait user de son influence pour ou contre l'article favorable ou hostile à son opinion. Qu'arrivait-il ? nous l'ignorons. Mais le 12 avril, le *Journal des Savants* prenait parti contre lui. combattait vivement les Dissertations de ses amis Adrien de Valois et Wagenseil, et proclamait l'authenticité du fragment de Pétrone (4).

(1) *Lettres de Gui Patin*, III. 595.

(2) Scheffer.

(3) Lettre à Heinsius, du 30 avril 1665; II. 396.

(4) « Hadriani Valesii et Ioh. Christophori Wagenseilii de Cena Trimalcionis, nuper sub Petronii nomine vulgata, Dissertationes. » 1 vol. in-12, Paris, *Edmond Martin*, 1666. Bibl. nat. — La Dissertation de Wagenseil est dédiée à Chapelain :

Chapelain, qui était d'une opinion contraire, par conviction d'abord, un peu aussi par dépit et pour faire pièce à Ménage, fut désarçonné par la vivacité de la riposte. Il bat prudemment en retraite, et recommande de ne pas s'engager plus avant, sans avoir mieux approfondi la question. Le 7 mai 1666, il écrit à Wagenseil alors à Londres, et lui conseille une attitude pleine de réserve. « Le *Journal des Sçavans*, avoue-t-il avec une certaine tristesse, a fait tort au jugement que vous et M. Valois aviez fait du prétendu fragment de Pétrone ; mais il est visible que cet article a été suggéré par la partie adverse, dont je ne suis pas d'avis que vous fassiez vacarme. Pour M. Valois, il verra de son côté ce qu'il aura à faire là-dessus (1). »

Ce n'était pas un faible honneur pour l'auteur de l'article, quel qu'il fût, de faire hésiter ainsi Chapelain, et d'avoir raison d'un savant tel qu'Adrien de Valois, célèbre par lui-même et par les travaux de son illustre frère, Henri de Valois. Les frères Valois, comme les frères Du Puy, « régentaient » en matière d'érudition ; ils avaient tous deux une science assez vaste et une critique assez sûre pour ne pas redouter un démenti. *Adrien*, historiographe de France comme son frère aîné, avait tiré de nos vieilles annales une histoire des Gaulois et des Francs, œuvre im-

« Iohanni Capellano, Illustri viro et Christianissimi regis Consiliario. »

(1) Lettre à Wagenseil, du 7 mai 1666 ; II, 455. — *Journal des Savants*, numéro du 12 avril 1666.

mense qui lui coûta plus de dix ans de travail, de 1646 à 1658 : *Gesta Francorum*, 3 vol. in-f°, Paris. Henri de Valois, « l'un des plus savants hommes du dix-septième siècle, » nous dit M. Tamizey de Larroque (1), s'appliqua surtout à l'étude de l'antiquité ecclésiastique, et publia diverses éditions d'Eusèbe de Césarée, de Socrate, de Sozomène et de Théodoret (2).

La « partie adverse, » qui fit échec à Adrien de Valois, pourrait bien être Ménage. Sans parler de la conformité des idées avec un passage du *Menagiana*, le tour poli de la discussion, certain air de fine raillerie, la courtoisie même du langage, tout semble déceler la plume malicieuse et exercée de Ménage. Le rédacteur du *Journal des Savants* rend compte de la nouvelle édition du *Satyricon* de Pétrone et de la controverse soulevée à cette occasion : « Ἀνέχδοτον ex *Petronii Arbitri Satirico fragmentum*, » avec une appréciation sur le style de ce fragment récemment découvert à Traw, en Dalmatie : « *Io. Caii Tilebomeni, de Traguriensi fragmento Petronii, iudicium* (3). »

Le *Satyricon* de Pétrone nous est parvenu fort incomplet. A en croire quelques auteurs, ce qui nous

(1) *Lettres de Chapelain*; II, 214.

(2) Henri de Valois naquit à Paris le 10 septembre 1603, et mourut le 7 mai 1676. Historiographe de France en 1660; le *Dictionn.* de Dèzobry dit 1654. — Adrien de Valois, né à Paris le 14 janvier 1607, mort le 2 juillet 1692.

(3) 1 vol. in-8°, Paris, 1666, Edm. Martin. — Caius Tilebomenus est l'anagramme de Jacques Mentel. Né à Château-Thierry en 1597; mort en 1671

en reste serait à peine la dixième partie. « On prétend, ajoutait le *Journal des Savants*, que ces années dernières on a été plus heureux dans la recherche de cet ouvrage, et qu'on a trouvé, dans une bibliothèque de Dalmatie, un ancien manuscrit qui est plus ample d'un tiers que tous ceux que l'on a vus dans ces derniers siècles. On dit que plusieurs savans hommes d'Italie, à qui on avoit envoyé ce manuscrit pour l'examiner, avant qu'on l'imprimât, ont tous jugé que c'étoit une pièce authentique, tant à cause qu'il est ancien et paroît être écrit il y a plus de deux cens ans, que parce que le style en est très conforme à celui de Pétrone.

» Quoi qu'il en soit, ce nouveau fragment, qui contient le récit entier du souper de Trimalcion, fut imprimé, il y a deux ans, à Padoue, et peu de temps après r'imprimé à Paris. Un savant homme a ajouté dans cette édition des remarques sous le nom emprunté de Caius Tilebomenus, qui contient l'anagramme de son véritable nom (1). »

Ce petit préambule terminé, l'auteur de l'article arrive aux deux dissertations de Valois et de Wagenseil. Il les montre du même avis tous les deux, et prouve le plus gentiment du monde que l'opinion de l'un se réfute par l'opinion de l'autre. « Dans la contestation qui se présente sur le fragment de Pétrone, disait le *Journal des Savants*, quoique M. de Valois et M. de Wagen-

(1) Jacques Mentel. — Voy. Quérard, *Supercherries littéraires dévoilées*, au mot : *Tilebomenus*. Seulement, cette édition de Pétrone est de 1664, et non de 1674, comme le dit Quérard.

seil ayent tous deux dessein de combattre ce fragment, ils sont néanmoins de différens avis, et l'une de leurs dissertations peut être réfutée par l'autre. Car, si l'auteur de la première veut qu'on rejette ce fragment, parce qu'il y a plusieurs façons de parler qui ne sont pas latines, l'auteur de la seconde, soutenant que Pétrone ne parloit pas trop bien latin, semble détruire cette preuve. Si l'un présume que ce fragment a été supposé par un Italien, à cause qu'il y a quantité de phrases tirées de la langue italienne; l'autre, disant qu'il s'y trouve plusieurs façons de parler empruntées de la langue françoise, fait assez connoître que ce n'est pas un Italien qui est l'auteur de cette supposition. Enfin, si l'un rejette ce fragment, parce que les choses qui y sont contenues n'ont aucun rapport avec les actions de Néron; l'autre fait voir la foiblesse de cet argument, en montrant que Pétrone ne songeoit pas à Néron, lorsqu'il a composé cette *Satire*, et qu'en effet il n'a vécu que cent ans après lui (1). »

Un autre motif nous porte à attribuer cette réfutation à Ménage : ce sont les mille précautions de Chapelain avant de s'engager davantage. Celui-ci connaît l'habileté et le savoir de l'adversaire des Wagenseil et des Valois. Le savoir était réel; mais plus réelle encore l'habileté à mener une discussion, à agiter

(1) C'était l'opinion d'Adrien de Valois. Celui-ci supposait l'existence d'un autre Pétrone, qui aurait vécu du temps de Marc-Aurèle.

l'opinion en sa faveur, et à s'assurer l'appui de bons et nombreux alliés.

P. Petit, en ami fidèle, se rangea du côté de Ménage; et, à la mode du seizième siècle, à la façon des Saumaise, des Casaubon et des Scaliger, il réfuta par bons et solides arguments la dissertation de Wagenseil et de Valois, attaquée en quelques pages ironiques et légères par le *Journal des Savants*. P. Petit publia sa brochure sous le pseudonyme de Marino Statilio, en 1666, au moment où la querelle mettait en émoi tous les cercles savants de l'Europe, en France, en Italie et en Allemagne. La réplique portait le titre suivant : « Marini Statilei Traguriensis I. C. (1) responsio ad Ioh. Christoph. Wagenseilii et Hadriani Valesii dissertationes de Traguriensi Petronii fragmento (2). »

En homme prudent, Chapelain évite de se commettre à la légère. Il consulte de tous côtés, écrit en Angleterre, en Suède, en Italie, s'assure le concours de nombreux alliés, et, comme s'il était personnellement engagé dans la querelle, semble ne vouloir livrer une seconde bataille, que certain de la victoire. Le 9 juin 1666, il écrit à Ottavio Ferrari, à Padoue, l'interroge, et le prie de lui donner son avis. « Quelques-uns, lui dit-il, vous font partisan du prétendu fragment depuis peu déterré; d'autres disent que vous ne le croyez pas de lui. J'en saurois volontiers

(1) Abréviation; pour *Juris consulti*.

(2) 1 vol. in-12 de 80 pages. Paris, Edm. Martin, 1666. Bibl. nat. Voy. Quérard, au mot : *Statilius*.

votre sentiment en trois lignes. On se débat fort ici là-dessus (1). »

L'opinion de l'ancien protecteur de Ménage est manifeste. Certaines crudités de langage, pour ne rien dire de plus, déroutaient l'admirateur des écrivains latins. Il n'était pas habitué à un tel cynisme d'expressions : ce qui lui faisait dire que le manuscrit était supposé. Ménage juge tout autrement de cette découverte. Il ne se laisse point effaroucher par la grossièreté des termes ; et , avec un sens critique plus délicat, avec une plus grande sûreté de goût, il admet l'authenticité de la pièce, précisément pour les motifs qui la font repousser à ses contradicteurs. Le passage est fort intéressant. C'est une bonne page de fine critique et d'histoire littéraire, avec un jugement excellent sur Pétrone. Voici ce que dit de « la trouvaille » le calomniateur de Chapelain : « Le fragment de Pétrone, où est contenu le soupé de Trimalcion , étoit à Traw, en Dalmatie, dans la bibliothèque du docteur Marino Statilio, d'où ayant été tiré l'an 1663, il parut l'année suivante imprimé à Padoue et à Paris. Le P. Mabillon (2), page 202 de son *Iter italicum*, dit qu'au mois de mai 1686, le manuscrit de ce fragment étoit à Modène, entre les mains de Lorenzo Statilio, fils de Marino. Il est , depuis quelques années, à la

(1) Lettre à Ferrari, du 9 juin 1666; II, 461.

(2) *Jean Mabillon*, né en 1632, à Saint-Pierremont, Ardennes ; mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, le 27 déc. 1707. — « *Iter Italicum Dom. Johannis Mabillon... Annis 1685 et 1686.* » 1 vol. in-4°, Paris, 1687.

Bibliothèque royale, où je l'ai vu, n° 5623, tel que Spon le décrit page 96 et 97 du tome I^{er} de ses *Voyages* (1). »

« Cette pièce, continue *Ménage*, n'en déplaît aux *Wagenseil* et aux *Valois*, n'est assurément point supposée. Les expressions barbares qui s'y trouvent y ont été mises exprès, pour nous faire connoître la différence qu'il y a entre le langage des personnes de qualité et celui des gens de néant. Un valet, dans *Plaute* et dans *Térence*, s'exprime aussi poliment que son maître. *Pétrone*, fin et judicieux écrivain, introduisant des gens de la lie du peuple, les a fait parler naturellement, comme ils parloient. Cet échantillon, par cette raison entre autres, est de conséquence, rien de tel ne se trouvant dans pas un des anciens qui ont précédé, ou suivi *Pétrone* (2). »

L'auteur donna le titre de *Satyricon* à cet étrange roman, mêlé de prose et de vers à la manière des *Satires Ménippées* de *Varron*. Le festin de *Trimalcion*, *Cœna Trimalcionis*, est l'un des morceaux curieux du livre, dont le manuscrit, trouvé à *Traw*, en 1663, combla plusieurs lacunes. Il est étonnant que *M. Pierron*, dans l'*Appendice bibliographique* de son *Histoire*

(1) *Voyages d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*, 3 vol. in-12, Lyon, 1667, par *Jacob Spon*. Né à Lyon en 1647; mort de misère, en 1685, à l'hôpital de *Vevey*, près de *Genève*. C'était le fils de *Charles Spon*, l'ami et le correspondant de *Gui Patin*.

(2) *Menagiana*, III, 204. — *Pétrone* mourut sous *Néron*, l'an 66. L'époque de sa naissance est inconnue.

de la littérature romaine (1), n'ait rien dit ni des travaux de Scheffer, ni de ceux de Wagenseil et de Valois sur Pétrone. Parmi les diverses éditions qu'il cite, celle de J. Dousa à Leyde en 1585, et celle de Goldast à Francfort en 1610, il ne dit rien de cette édition que Chapelain enviait avec humeur à Ménage, et imprimée presque simultanément en 1663 et en 1664 à Pa doue et à Paris.

Vers le même temps, la publication du *Diogène Laërce* donna lieu à de nouvelles attaques et de nouvelles récriminations contre Ménage. Après bien des traverses, et avec l'aide d'amis éclairés, Huet, Bouchart, Petit, l'ouvrage finit par paraître à Londres : *Laertii Diogenis de Vitis, libri X, cum uberrimis Ægidii Menagii Observationibus* (2). Ménage eut un moment d'émoi. Un instant, son manuscrit fut égaré, et ce travail, préparé de si longue main, attendu avec tant d'impatience, il le crut à jamais perdu. Dès 1644, il s'occupait de ce commentaire, et Balzac en saluait à l'avance l'incomparable beauté. « L'ode de notre très cher, écrit celui-ci à Chapelain le 4 juillet 1644, a été retouchée très heureusement, et je suis certes trop heureux d'être chanté et célébré par une lyre si harmonieuse que la sienne. Que j'ai d'impatience de voir ce *Diogène Laërce* et ces corrections admirables dont vous me parlez (3)! Mais il me semble que Marc-Antonin

(1) P. 692; 1 vol. in-12, 1879, Hachette.

(2) 1 vol. in-f°, Londres, gr. lat., 1664. Bibl. nat., R, 853.

(3) L'ouvrage parut pour la première fois à Paris : *Ægidii Menagii in Diogenem Laertium observationes et emendatio-*

le philosophe étoit le premier en date, et il me souvient bien de la promesse qui m'en avoit été faite (1). *Non tecum tamen summo jure agam, præstantissime Menagi*, et dites-lui de ma part, Monsieur, qu'il peut commencer par où il lui plaira : *Quicquid tractaverit hoc rosa fiet* (2). »

En 1663, Ménage annonce le désastre de Londres aux amis, à l'ami Huet surtout, un érudit comme lui, et bien capable, à ce titre, de compatir à sa peine. « Pour moi, lui écrit-il avec douleur, je renonce à rien imprimer jamais, tant je suis affligé d'avoir perdu le dixième livre de mon Laërce, que j'avois envoyé en Angleterre, il y a plus de trois mois (3). » Mais ce fut là une alerte seulement; et Ménage, quelque temps après, annonçait, avec des cris de joie, que, tout étoit réparé, et qu'il en étoit quitte pour la peur. « *Allegrezza in casa!* écrit-il joyeusement le 23 mai 1663, j'ai retrouvé mes papiers; et cette perte m'affligoit d'autant plus que, outre le dixième livre, il y avoit six feuilles des neuf premiers que je désire qu'on réimprime, à cause de quelques fautes que j'y

nes; 1 vol. in-8°, Paris, Edmond Martin, 1662. — L'exemplaire que nous avons consulté à la Bibl. nat. est sans lieu ni date d'impression, et sans nom d'imprimeur.

(1) Le livre devoit avoir pour titre : *In Marcum Aurelium Nolæ*. Il n'a pas été imprimé. Voy. *Catalogue des ouvrages de M. Ménage. Menagiana*, I, XXXIV.

(2) *Lettres de Balzac à Chapelain*, éditées par M. Tamizey de Larroque, p. 539. Imp. nat., 1873.

(3) Lettre à Huet, sans date. Nous avons publié ces lettres de Ménage dans *La Jeunesse de Fléchier*, vol. I, p. 355 et suiv.

ai faites, et plusieurs choses que j'y ai changées (1). »

Le *Diogène Laërce* parut enfin, vers les derniers mois de l'année 1663. Le 13 novembre, Gui Patin envoie la nouvelle à Falconet. « M. Ménage, lui écrit-il, croit que son *Diogenes Laertius* est tout à fait achevé à Londres, et qu'il pourra y en avoir à Paris le mois prochain (2). »

On trouve, dans le *Menagiana*, de nombreuses traces des ennuis, des tribulations et des misères essayées par l'auteur, depuis le début de l'affaire, en 1663, jusqu'en 1692, époque où il donna une troisième édition des *Vies des philosophes*. « J'avois fait autrefois, raconte Ménage, quelques remarques sur cet auteur, que j'abandonnai à cause de mes maladies et de quelques autres occupations. Mes amis, sachant que j'avois commencé à y travailler, m'envoyèrent des remarques, entre autres M. l'abbé Bourdelot et M. Bochart (3). Ce dernier me prioit surtout d'y faire un *Index*, étant, disoit-il, l'âme des gros livres. J'y travaillai donc tout de bon, et l'ouvrage étant achevé, je l'envoyai en Angleterre pour y être imprimé; mais il fut égaré. M. Huet, ayant appris ce malheur et le chagrin que cela me donnoit, m'écrivit qu'il n'y avoit point d'autre remède que d'en envoyer un autre... Cet

(1) L'ouvrage de Diogène Laërce. *Vies des philosophes*, comprend dix livres.

(2) *Lettres de Gui Patin*, III, 493.

(3) Pierre Michon dit l'abbé Bourdelot, né à Sens, en 1610; mort à Paris en 1685. Nous avons parlé ailleurs de Samuel Bochart, p. 291. Voy. sur Bourdelot, *Mémoires de Huet*, p. 65. Trad. Ch. Nisard.

exemplaire se retrouva et le livre fut imprimé à Londres (1). » L'édition de Londres, publiée presque en même temps que celle de Paris, est cependant beaucoup plus complète. Elle contient, outre les *Observations* de Ménage, le texte grec et la traduction latine d'Aldobrandini, avec la dédicace au cher ami Bigot, datée du 20 août 1663 : *Ægidius Menagius Emerico Bigotio*. S. P. D. (2).

L'impression avait été laborieusement préparée. Elle fut faite, nous dit l'auteur des *Mémoires sur la vie de M. Ménage*, « avec beaucoup de soin et de dépense. » Et, de fait, Gui Patin attendait avec une vive curiosité cette édition et vantait la beauté du futur ouvrage. Au mois de juillet 1663, il entretient Falconet de la bonne nouvelle et lui parle en même temps de certain médecin, « grand disputeur et grand ivrogne (3). » A propos de ce médecin et de « ces gens qui disputent si volontiers et *tam logicaliter*, » il lui cite « le beau vers de M. Remi, » professeur du roi :

Gens ratione furens et mentem pasta chimæris;

et il ajoute : « Nous avons ici un savant personnage, nommé M. Ménage, à qui ce vers a plu si fort, qu'il a dit plusieurs fois qu'il en voudrait être l'auteur et avoir donné le meilleur de ses bénéfices. Il ne laisse-

(1) *Menagiana*, I, 21.

(2) Cette épître ne se trouve pas dans l'édition de Paris.

(3) *George Scharp*, Ecossais, professeur, en 1619, de la Faculté de médecine de Montpellier; il mourut en 1638, professeur de médecine à Bologne.

roit point de faire bonne chère, car il en a beaucoup d'autres. C'est de lui que nous attendons bientôt le beau *Diogenes Laertius* grec et latin, in-folio, de Londres, avec de beaux commentaires. Il n'y a plus que l'épître dédicatoire de M. Ménage à envoyer; mais j'ai peur que cela ne tire de long : la fin des grands livres est toujours accompagnée de quelque empêchement, joint que les libraires *nesciunt properare et ejus modi finem non intelligunt* (1). » Le poète tant admiré de Ménage ne s'appelait pas « M. Remi. » Son vrai nom était Ravaud, qu'il abandonna pour prendre le nom de son lieu de naissance (2). Il fut professeur d'éloquence au Collège de France et l'un des bons poètes latins de son temps. Balzac goûtait fort ses vers et parle souvent de lui avec éloge (3).

Quand enfin, malgré vents et marées, le livre parut, Chapelain se chargea de payer aussitôt Ménage de ses sacrifices et de ses peines. Il met l'ouvrage en mille pièces : pure rapsodie, à son avis, où il n'y a que des vols et « des chicanes grammaticales. » La sentence était rude et pouvait paraître suggérée par la colère. Pour que le coup porte mieux, il a soin d'attribuer le jugement à un autre, à Isaac Vossius, alors à Paris, où il grossit sa bibliothèque des « rafles » qu'il fait chez les libraires (4).

(1) Lettre à Falconet. du 27 juillet 1663 ; III, 443.

(2) Abraham Ravaud dit Remi, *Remmius*, né à Remi, Oise, en 1600; mort en 1646.

(3) Voy. *Lettres de Balzac*, publiées par M. Tamizey de Larroque, p. 679 et 681. Imp. nation., 1873.

(4) Voy. plus haut, p. 35.

Le 20 octobre 1664, Chapelain envoie à Heinsius diverses nouvelles littéraires. « M. Vossius, lui écrit-il, m'a dit que les savans anglois, honteux d'avoir attendu des lumières sur les dogmes des philosophes de Laërce, dans le commentaire nouvellement imprimé chez eux, exclament de n'y avoir trouvé que des chicanes grammaticales, et que le fils de Casaubon en vendique (1) les plus raisonnables, comme volées à son père, sans l'avoir allégué. MM. Valois se plaignent d'y avoir été allégués seulement pour y être blâmés, et Gudius leur en avoit donné avis d'Allemagne avant qu'ils l'eussent vu eux-mêmes ici. »

Les frères Valois, Casaubon, Gudius, Chapelain met en cause tout le monde, et en mettrait bien davantage, s'il pouvait par là procurer plus d'amis à Ménage. Isaac Casaubon avait devancé celui-ci dans la carrière et publié, longtemps auparavant, une étude sur Diogène Laërce : *In Diogenem Laertium notæ* (2). Gudius, qui n'était pas un modèle de délicatesse, était homme à servir à merveille les rancunes de Chapelain (3). Il fut précepteur d'un jeune homme fort riche. Celui-ci mourut avant lui et le fit son exécuteur testamentaire. Gudius abusa, dit-on, de cette qualité pour s'approprier des legs faits à Gronovius et à Heinsius. Le

(1) Usité alors à la place de *revendiquer*.

(2) 1 vol. in-8°, 1583. — Isaac Casaubon, né à Genève le 18 février 1559; mort à Londres en 1614. — Méric Casaubon, son fils, né à Genève en 1599; mort en 1671.

(3) Marquard Gudius, né en 1635, à Reusbourg, dans le Holstein; mort en 1689. Voy. *Mémoires de Huet*, p. 116. Trad. Ch. Nisard.

« célèbre littérateur d'Allemagne, » comme l'appelle Huet, était venu à Paris en 1659. Dans ce voyage, il se lia avec Ménage et, à en croire Chapelain, le dénonça plus tard aux frères Valois.

Le pauvre Ménage n'eut que désagréments et déboires avec son *Diogène Laërce*. En 1663, il perd son manuscrit ; et plus tard, il faillit mourir sans en voir la dernière édition, commencée cependant depuis près de dix ans. Les libraires de Hollande voulurent réimprimer l'ouvrage. « Il sembloit, dit Ménage, qu'on l'allât imprimer sur-le-champ, tant on marquoit d'empressement pour cela. » Là-dessus, notre savant se met à l'œuvre, augmente considérablement son travail, le grossit de ses observations personnelles et de toutes celles de ses plus doctes amis. A sa prière, Huet prend la peine de conférer les anciens manuscrits ; et Pierre Petit, « le médecin-philosophe-poète rempli d'érudition, » comme disait Ménage (1), « lui donna ce qu'on voit de nouveau sur le troisième et le cinquième livre, et sur les disciples de Platon et d'Aristote (2). »

Gui Patin nous donne quelques détails charmants sur le médecin-poète, à la fois confrère des Guénaud et des Vallot, et émule de Santeuil, de Commire et de Rapin (3). C'est dans une lettre à Charles Spon, le

(1) *Ménagiana*, I, 355,

(2) *Ibid.*, II, p. xiv.

(3) Pierre Petit, né à Paris en 1629, selon Gui Patin; mort en 1687. — On a de lui, *Selectorum poematum libri II*, Paris, 1683, in-8°. Voy. l'abbé Vissac, p. 306.

fidèle ami de Lyon. Gui Patin lui parle d'un jeune prodige, un étudiant en médecine qui mène de front les sciences et les lettres, et compose en même temps de beaux vers et un traité sur les éclipses. « Je suis bien aise, dit-il à Spon le 21 octobre 1653, que M. Huguetan l'avocat soit arrivé chez vous en bonne santé. C'est moi qui lui avois donné l'*Ecliptium* de M. P. Petit, pour vous le remettre. Cet auteur est un petit jeune homme parisien de vingt-quatre ans, que je ne connois que depuis qu'il me fit présent de son livre. Il est fils du greffier de Saint-Victor. Il étudie en médecine; je lui donnai conseil sur ses études, dont on m'a rapporté qu'il étoit fort content, et qu'il vouloit faire des vers pour moi. J'aime mieux qu'il les fasse pendant ma vie qu'après ma mort, afin que je les puisse lire et en juger; car, dès que je serai mort, je ne verrai plus goutte. Le soleil se couche et se relève le lendemain; mais, dès que notre lumière se couche, c'est une nuit éternelle; et, sans l'espérance que nous avons par la foi, nous serions bien malheureux (1). »

L'étudiant en médecine eût été un peu vieux en 1653 : il aurait eu trente-six ans, s'il était né réellement en 1617, comme le disent, d'après l'abbé Nicaise, Nicéron, La Monnoye, Chauffepié et bien d'autres.

(1) Lettre à Spon, du 21 octobre 1653; III, 13. — Charles Spon, né à Lyon le 25 décembre 1609; mort le 21 février 1684. Nous avons parlé plus haut de Jacob Spon, son fils. — Gui Patin adressait ainsi ses lettres à son ami : « A monsieur Spon, docteur en médecine, rue de la Poulallerie, joignant l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. » Edit. Réveillé-Parise; I, LIV.

Mais est-ce bien possible? A cet âge, P. Petit ne pouvait plus être étudiant en médecine, et moins encore être appelé « un petit jeune homme. » La plupart des biographes, depuis Nicéron jusqu'à Moréri et à la *Biographie générale*, s'appuient sur l'autorité de Nicaise, et sur ses articles publiés dans le *Journal des Savants* en 1688 et 1689. Eh bien, si Nicaise, dont tout le monde invoque le témoignage, a écrit quelque part que Pierre Petit était né en 1617, peut-être ne faudrait-il voir dans cette date qu'une faute d'impression, et lire 1627 : ce qui serait bien près de l'indication fournie par Gui Patin.

Qu'on fixe le temps de la naissance de P. Petit par la date de sa mort, arrivée le 12 décembre 1687, dans sa soixante et onzième année (1), à la bonne heure ; nous n'avons pas à y contredire, si on est sûr qu'il soit mort à cet âge. Mais c'est autre chose quand, pour infirmer la déclaration si nette, si précise de Gui Patin, on s'appuie sur le *Journal des Savants* qui, lui, ne dit rien de l'âge de Pierre Petit aux endroits indiqués par Nicéron, Chauffepié, la plupart des autres auteurs. M. Tamizey de Larroque lui-même, si exact et si scrupuleux d'ordinaire, a écrit que Pierre Petit serait né en 1617, « selon l'abbé Nicaise, *Journal des Savants* d'avril 1689 (2). » Cela prouve une fois de plus combien il faut se défier des témoignages en histoire ; et, comme il est nécessaire de les contrôler, avant de faire fonds sur eux, ou même d'en faire mention.

(1) Ce qui donnerait 1617 pour le temps de sa naissance.

(2) *Lettres de Chapelain*, II, 308.

De son côté, voici ce que dit Nicéron, cité par Chauffepié : « Si l'on s'en rapportoit à Patin, écrit l'auteur des *Mémoires des hommes illustres*, on reculeroit de beaucoup sa naissance; car il le fait, dans une de ses lettres du 21 octobre 1653, âgé seulement de vingt-quatre ans, et, suivant ce calcul, il seroit né en 1629. Mais on sait qu'il n'est rien de plus fautif que les lettres de Patin, qui mandoit souvent à ses amis plutôt ce qu'il s'imaginait que ce qui étoit véritablement. Il est plus sûr de s'arrêter à ce qu'en dit l'abbé Nicaise, qui l'a connu particulièrement, et qui a consulté sa veuve pour composer l'éloge qu'il a donné de ce savant. M. de la Monnoye avait d'abord suivi la date de Patin; mais il a changé, dans la suite, de sentiment, persuadé que la date de M. Nicaise étoit sûre (1). »

Et le continuateur du Dictionnaire de Bayle, qui déclare, en tête de son article, que P. Petit « naquit en 1617, » fait une petite réflexion qui aurait dû pourtant l'embarrasser un peu. Elle ne prouve guère que « la date de M. Nicaise » soit bien sûre. « Dans l'éloge de M. Petit, remarque Chauffepié, il n'est fait aucune mention ni du temps de sa naissance, ni de son âge, quand il mourut. » Il ajoute, en outre, que La Monnoye, en corrigeant son erreur, ne dit pas un mot de Cl. Nicaise.

C'est à propos des faussetés contenues, dit-on, dans les lettres de Gui Patin. La Monnoye explique comment, sur la foi de ce dernier, il avait cru que P. Pe-

(1) Nicéron, *Mémoires des hommes illustres*, I, 66.

tit n'avait que cinquante-huit ans, quand il mourut. « Ce que je prouvois ainsi, continue-t-il : Patin, dans une lettre au médecin Charles Spon, père de Jacob, du 21 octobre 1653, parlant de M. Petit, ne lui donne que vingt-quatre ans. M. Petit est mort en 1687, donc M. Petit n'est mort âgé que de cinquante-huit ans. Qui auroit cru que, sur un fait de cette nature, un homme qui parloit *de visu*, et d'un de ses confrères, eût pu ne donner que vingt-quatre ans, imprimés tout au long, à un homme qui en avoit trente-sept, puisqu'il est sûr qu'il en avoit près de soixante-onze quand il est mort, en 1687 (1)? »

Mais, d'après quelle autorité est-il donc si sûr que P. Petit soit mort à l'âge de soixante et onze ans? Ce n'est pas Cl. Nicaise qui le dit, puisque, dans l'éloge du célèbre médecin, remarque Chauffepié, « il n'est fait aucune mention ni du temps de sa naissance, ni de son âge, quand il mourut. »

Quant au *Journal des Savants*, article du 18 avril 1689, il y est bien question de P. Petit, mais de son éloge seulement par Cl. Nicaise, et non de sa naissance et de son âge : « *Elogium et tumulus eximii viri Petri Petiti, Doctoris medici, ad clarissim. virum. Joannem Georgium Grævium*, in-8°, 1689. » L'auteur de l'article renvoie, pour l'éloge, au numéro « du douzième de janvier de l'année passée. » En cet endroit, se trouvent des détails sur les travaux du savant médecin, la liste de ses principaux ouvrages, sans un mot ni sur le temps de sa naissance, ni sur son âge à l'époque de

(1) *Menagiana*, III, 145; édit. de 1762.

sa mort (1). Nous ne voulons pas pour cela affirmer que Gui Patin ait absolument raison. On avouera, cependant, qu'il y a lieu de tenir compte du témoignage d'un contemporain, un peu plus que n'a fait Nicéron ; et, peut-être, La Monnoye eût-il sagement agi, s'il se fût moins pressé de changer d'avis. En tout cas, d'après ce qui précède, il est manifeste qu'on ne peut invoquer l'autorité de Nicaise et le *Journal des Savants*, pour dire que P. Petit naquit en 1617 (2).

Le « petit jeune homme parisien » devint dans la suite un humaniste distingué, un érudit célèbre, digne d'être comparé à Casaubon et à Huet, et capable d'aider Ménage de ses conseils. « M. Petit, nous dit-il quelque part, a restitué un endroit de *Diogène Laërce* que je croyois irrémédiable. Nous en avons fort disputé ensemble un après-dîner : ce qui lui donna occasion, le lendemain, d'y faire réflexion, et de m'envoyer la correction de ce passage dans une lettre (3). »

Ménage envoya enfin l'ouvrage aux libraires de Hollande, « avec les portraits des philosophes tirés

(1) « Eloge de monsieur Petit; » *Journal des Savants*, du 12 janvier 1688, p. 113. — Michel Mettaire, auteur d'une *Vie de P. Petit*, *De Petri Petiti vita et scriptis*, le fait naître en 1616. Cette *Vie* se trouve en tête du commentaire de P. Petit sur *Arétée*; 1 vol, in-4°, Londres, 1726.

(2) Claude Nicaise. né à Dijon en 1623; mort le 20 octobre 1701. Voy. *Lettres de divers savants à l'abbé Claude Nicaise*, par M. E. Caillemet, 1 vol. in-4°, Lyon, 1885; et *La vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV.* p. 139 et suiv., par M. A. Jacquet, Paris, Garnier, 1886.

(3) *Menagiana*, II, 371.

des monumens antiques des plus curieux cabinets de l'Europe. » Le travail marcha avec une lenteur désespérante ; et , après dix ans écoulés , Ménage attendait encore. Ce retard eut sa compensation : ce fut comme une dernière joie réservée au savant vieillard. Un mois à peine avant sa mort , il reçut deux exemplaires et put en admirer la beauté. « Enfin , raconte-t-il lui-même , toutes mes augmentations étant achevées , je les envoyai en Hollande pour satisfaire à leur empressement. Cependant , il y a près de neuf années qu'il est sous la presse , et je n'en ai reçu que deux exemplaires que M. Westein m'a fait tenir de Hollande par Strasbourg (1). C'est une route bien longue ; mais la guerre est cause de ce désordre. Tout le monde la trouve belle. Je ne croyois pas voir cet ouvrage avant que de mourir (2). »

(1) « *Diogenis Laërtii de Vitis philosophorum* , libri , X , gr. lat. » Amstelædami , apud *Henricum Wetstenium* . 2 vol. in-4° , 1692.

(2) *Menagiana* , I , 23.

CHAPITRE XXIV.

Chapelain et Ménage. — *Origines de la langue françoise*, 1650.

L'ouvrage est dédié à Pierre Du Puy. *Observations de Ménage sur la langue française*, 1672. Querelle de Ménage et de Bouhours, 1675. Nouvelle édition des *Origines*, 1694. Simon de Valhebert, membre de l'Académie des sciences, termine cette édition. Dédicace à Jérôme Bignon. Lettre de Nicolas Rigault à Ménage sur ses *Origines*, 1650. Bossuet et N. Rigault. Bossuet chez les frères Du Puy, 1650. Mort de N. Rigault, 1654. Son éloge par Gui Patin, 1654. Chapelain cherche à discréditer les *Origines* de Ménage. Il voudrait lui susciter un rival, 1668. Les *Origines françoises* de Caseneuve. Chapelain désire que cet *étymologicon* soit publié. Ménage possesseur du manuscrit de Caseneuve, 1689. Ce manuscrit imprimé à la suite des *Origines* de Ménage, 1694.

Fidèle à ses rancunes, Chapelain chercha à susciter un rival à Ménage pour ses *Origines de la langue françoise*, publiées à Paris en 1650 (1). Ce fut son premier ouvrage, celui qui commença jadis sa réputation, et dont il parle toujours avec plaisir. Il le dédia à Pierre Du Puy, en témoignage de reconnais-

(1) 1 vol. in-4°, Paris, Courbé, 1650, sans nom d'auteur.

sance et d'estime. « Il n'y a personne, disait-il dans son Epître (1), à qui je doive plus qu'à vous. Depuis vingt ans que vous m'honorez de votre amitié, je vous ai toujours eu pour guide dans mes études, pour conseil dans mes affaires, et pour consolateur dans mes déplaisirs. Vous m'avez communiqué les livres de votre bibliothèque, qui est une des plus curieuses de toute l'Europe (2). Vous m'avez ouvert votre Cabinet, qui est un trésor de notre histoire. C'est par votre moyen que j'ai connu tant d'excellens hommes qui s'assemblent tous les jours chez vous, pour jouir de votre conversation et de celle de Monsieur votre frère : et si j'ai quelque réputation parmi eux, c'est de vous seul que je la tiens. »

Toute sa vie, Ménage n'eut d'autre ambition et d'autre orgueil : passer pour un arbitre de la langue et se placer entre Vaugelas et Bouhours. « On croyoit, écrit-il avec un véritable sentiment de fierté, qu'il n'y avoit plus de remarques à faire sur la langue françoise, après les remarques de M. de Vaugelas (3); et c'est pour cela qu'on me fit compliment sur celles que je fis imprimer. Mais, comme la matière en est ample, je n'en suis pas demeuré là; j'en ai fait d'autres. Le Père Bouhours en a fait aussi et en fait

(1) « A M. Du Puy, conseiller du roi en ses conseils. » — *Pierre Du Puy*, qui mourut le 14 décembre 1651, était conseiller au Parlement et garde de la bibliothèque du roi.

(2) A sa mort, arrivée le 17 novembre 1656, *Jacques Du Puy* la légua au roi.

(3) Publiées à Paris, 1 vol. in-4°, 1647.

encore, et il y a apparence qu'on n'en demeurera pas là (1). »

Ménage fit paraître son premier volume en 1672 : *Observations sur la langue française* (2), et le dédia au chevalier de Méré, ce M. de Plassac dont nous avons parlé ailleurs. L'*Épître* a l'allure libre et dégagée de la dédicace adressée à Pierre Du Puy. Mais elle a un défaut : celui de lui ressembler un peu trop. Voilà qui inspire plus d'un doute sur la sincérité des sentiments exprimés, et ferait croire presque, de la part de notre auteur, à une mystification. Le marchand a l'air d'offrir assez indifféremment *sa denrée* à tout le monde, prêt à la vendre au premier venu. On connaît la vanité du personnage. Il est difficile d'admettre que Ménage ait parlé sérieusement, et se soit cru redevable de sa réputation à tant de gens. « C'est une façon, et non pas une vérité, » comme disait Chapelain à un autre flatteur. Et, au fond, il eût été bien fâché qu'on prit sa déclaration à la lettre, pour autre chose qu'un vain compliment ou un acte de modestie.

En 1672, il attribue ses petits bonheurs littéraires au chevalier de Méré, comme il les attribuait à Du Puy en 1650. L'auteur des *Observations* vante toutes les belles qualités de son héros : sa valeur, sa vertu, son savoir, qui lui inspirèrent un vif désir de le connaître. Enfin, grâce à l'intervention « de notre excellent ami M. de Balzac. » il eut la joie de faire amitié avec lui. « Depuis ce temps-là, ajoute-t-il,

(1) *Menagiana*, II, 352.

(2) 1 vol. in-12, Paris, Claude Barbin.

d'un ton attendri, vous m'avez rendu en toutes occasions toute sorte de bons offices. Vous avez pris part en tout ce qui m'est arrivé de bien et de mal ; ou, pour mieux dire, vous avez ressenti toutes entières et mes joies et mes afflictions. Vous avez dit du bien de moi en tous lieux : et je dois à vos louanges la meilleure partie de ma réputation. »

Chapelain n'avait pas tout à fait tort, quand il se moquait des *hableries* de notre homme ; et peut-être voyait-il juste, quand il traitait de *charlataneries* de si manifestes hyperboles. Acquis par ses soins, ou les soins de ses amis, Ménage ne permettait à personne de toucher à sa gloire, ou d'oser même la contester. Il était moins doux alors, et s'écartait joliment de cette modération qu'il prétendait garder en toutes choses. En 1675, il publia une nouvelle édition de ses *Observations*, auxquelles il ajouta, en 1676, un second volume que les circonstances exigeaient de lui (1).

Le P. Bouhours avait eu la témérité de douter de certaines étymologies inventées par l'émule et le successeur de Vaugelas. Offense bien plus grave : le spirituel jésuite, après avoir ri en particulier de ces découvertes, osa s'en moquer publiquement, et avec sa finesse naturelle.

En 1674, il faisait paraître ses *Doutes sur la langue françoise* (2). L'année suivante, il venait, au grand déplaisir de Ménage, envahir son domaine et lui en

(1) *Observations de M. Ménage sur la langue françoise* ; seconde édition, 2 vol. in-12, Paris. Claude Barbin, 1675-1676.

(2) 1 vol. in-12, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1674.

disputer la possession. En 1675, il publia un second ouvrage : *Nouvelles remarques sur la langue françoise* (1). Il est vrai, que Bouhours ne négligea rien pour rendre intolérable le petit supplice de notre bel esprit : piqures aigües et profondes, pénétrant dans la chair comme le dard de l'abeille; malicieuses allusions, railleries de toutes sortes, poussées jusqu'au sarcasme, rien n'y manqua pour exaspérer celui qui devait au chevalier de Méré « la meilleure partie de sa réputation. »

Avec toute sa patience, Ménage n'y put tenir. Il éclata contre son audacieux contradicteur, et les injures et les gros mots de l'un remplacèrent le petit air impertinent et les fines ironies de l'autre. L'ancien protégé de Chapelain vante souvent sa modération, dans les divers combats qu'il eut à soutenir. Il est bon, une fois pour toutes, d'aller au fond de tout cela, et de voir ce qu'il faut entendre par cette modération tant chantée. M^{me} de Sévigné s'amusait de ce grabuge et riait de l'acharnement des deux adversaires. Le 16 septembre 1676, elle écrit à sa fille. « Je lis, lui dit-elle, des livres de furie du P. Bouhours, jésuite, et de Ménage, qui s'arrachent les yeux, et qui nous divertissent. Ils se disent leurs vérités, et souvent ce sont des injures; il y a aussi des remarques sur la langue françoise qui sont fort bonnes. Vous ne sauriez croire comme cette guerre est plaisante (2). »

Au moment où écrivait M^{me} de Sévigné, Ménage

(1) 1 vol. in-4°. Paris, Cramoisy, 1675.

(2) Collect. des gr. écrivains; Hachette, vol. V, p. 61.

venait de faire une charge à fond contre son agresseur. Il avait publié la *Seconde partie* de ses *Observations* (1). L'ouvrage est précédé d'un long *Avis au lecteur*, qui justifie bien les mots de *furie* et de *guerre plaisante* dont se sert M^e de Sévigné. « Le Révérend Père Bouhours, prêtre de la Compagnie de Jésus, s'exclame le plaignant, a écrit dans ses Remarques contre la première partie de ces *Observations*, avec une fureur indigne d'un prêtre et d'un religieux; car il ne s'est pas contenté d'attaquer de toute sa force plusieurs endroits de mes *Observations*, et de les tourner en ridicule; il m'a attaqué dans ma personne avec emportement. »

Le réquisitoire contre « le bon religieux » se termine de façon fort plaisante. Le passage est assez amusant pour nous, qui connaissons maintenant la victime, les tribulations dont elle se plaint souvent, et les airs innocents qu'elle excelle à se donner. « Il me reste à me justifier, dit-il, ou du moins à m'excuser, d'avoir répondu au *libelle* de ce bon religieux.

» Non seulement je n'ai jamais offensé personne, sans y avoir été excité par quelque outrage, mais j'ai toujours rendu à tout le monde tout le service dont j'ai été capable; et j'ai été assez heureux pour n'avoir pas été inutile à plusieurs personnes. Cependant, par je ne sais quelle fatalité, on a fait des bibliothèques de *libelles* contre moi. Mais j'ai aussi toujours tellement méprisé tous ces *libelles*, qu'à la réserve de ce dernier, je n'en ai lu aucun. Cela étant, comme c'est

(1) 1 vol. in-12, 1676.

la vérité même, on s'étonnera sans doute, et je m'en étonne moi-même, que j'aie répondu à celui du P. Bouhours, le plus méprisable de tous ceux qui ont été faits contre moi. »

S'il est sorti de sa réserve accoutumée, ce n'est ni goût personnel, ni désir de se venger. Il a cédé à la prière de plusieurs amis, qui lui ont fait une obligation de défendre son honneur, ses mœurs, la réputation qu'il s'était acquise « parmi les gens de lettres. » Mieux que cela : dans l'intérêt public, il ne devait point se laisser diffamer impunément ; il devait mettre à la raison ce « petit régent de troisième, » ce petit *magister*, et repousser l'outrage fait à tous en sa personne. Dans ces conditions, il faudra pardonner quelque excès à son langage, défaut, si c'en est un, qui ne viendra que d'un trop vif désir de se dévouer au salut commun. « Il y alloit de l'intérêt public, dit Ménage, de punir l'insolence de ce petit grammairien en langue vulgaire, qui n'ayant point de jugement, juge souverainement de toutes choses ; qui, n'ayant point d'érudition, fait le procès aux plus savans écrivains du siècle ; et qui croit être grand théologien, parce qu'il a trouvé quelques légères fautes de langue dans quelques livres de théologie. »

Allusion évidente à MM. de Port-Royal, Arnauld, Saci, Nicole, auxquels Bouhours avait cherché chicane. L'adroit plaideur veut par là les gagner à sa cause, comme il évite de blesser les jésuites et de les rendre responsables de la faute d'un seul. « Je finis ce discours, dit-il, en suppliant les révérends Pères

jésuites, de ne point prendre de part dans ma Réponse au P. Bouhours, comme ils n'en ont point pris dans le *libelle* du P. Bouhours, et en les assurant que l'injure que j'ai reçue de leur confrère n'a rien diminué de l'estime et de la vénération que j'ai toujours eue pour leur Compagnie. »

Cette querelle si violente s'apaisa bientôt. Les deux auteurs, en se rencontrant sur le même terrain, s'étaient heurtés rudement. Mais brouillés ensemble en 1675, ils se réconcilièrent dans la suite. « Depuis ce temps-là, écrit plaisamment le spirituel angevin, notre amitié continue. Je ne trouve plus de fautes dans ses ouvrages (1). »

Pour ses *Origines*, Ménage ne cessa de les revoir, de les corriger, et poussa la coquetterie jusqu'à vouloir en faire un chef-d'œuvre d'impression. « Il travailla pendant toute sa vie à les augmenter, nous dit l'auteur des *Mémoires*; mais il n'eut pas la satisfaction de les voir entièrement imprimées; et cet ouvrage ne fut achevé et ne parut qu'un an après sa mort. »

L'impression en était fort avancée, quand il mourut le 23 juillet 1692. Mais il avait pris ses mesures pour que son œuvre ne demeurât pas interrompue. Depuis plusieurs années, il avait un collaborateur,

(1) *Menagiana*, I, 21. — Bouhours publia un nouvel ouvrage en 1692 : *Suite des Remarques sur la langue françoise*; 1 vol. in-12, Paris, George et Louis Josse. — Sur cette querelle, voy. l'excellent ouvrage de M. Doncieux, *Le P. Bouhours*, p. 57 et suiv.

Simon de Valhebert, fort habile lui-même, parfaitement au courant de ses notes et manuscrits, et auquel il légua ses papiers et ses livres, avec la mission de terminer son *Dictionnaire*. « Il m'a fait l'honneur par son testament, écrit le légataire, de me confier ce qui lui restoit de *Mémoires*, pour continuer l'impression de son livre, qui étoit arrêtée note de *Seulte*. » L'ouvrage parut en 1694, en un volume in-folio, avec des additions considérables de Caseneuve, du P. Besnier et de l'abbé Chastelain.

Le légataire de notre philologue, ce secrétaire qui demeura quatre ans avec lui, n'étoit pas un homme sans mérite; certain passage vient même nous révéler qu'il étoit membre de l'Académie des sciences. « M. l'abbé Ménage, nous dit-on, muni d'une vaste littérature, versé dans les langues anciennes, savant dans quelques-unes des modernes, est entré le dernier dans la carrière des étymologies, et a devancé tous ceux qui avoient écrit sur cette science en françois. Ses *Origines de la langue françoise* parurent en 1650 in-4°, avec l'applaudissement presque unanime des gens de lettres, et lui valurent ce compliment de la reine Christine de Suède, qu'*il savoit non seulement d'où venoient les mots, mais où ils alloient*. Cependant son ouvrage fut critiqué; mais Ménage ne fut ni irrité des critiques, ni aveuglé des éloges. Il sentit combien il lui restoit à faire; il y travailla toute sa vie; et la seconde édition de ses *Origines* étoit fort avancée, lorsqu'il mourut. M. Simon de Valhébert, de l'Académie des Sciences, la donna au public sur les mémoires de l'auteur, et elle parut en 1694, en un

volumé in-folio, sous le titre de *Dictionnaire étymologique* ou *Origines de la langue française* (1). »

M. Maury, dans son histoire de l'*Académie des Sciences*, dit un mot de Simon de Valhebert, et nous apprend la date de sa mort. Mais celui-ci, semblerait-il, ne fut pas membre titulaire de l'Académie. On pouvait alors en faire partie à différents titres, comme membre honoraire, pensionnaire, adjoint, élève, associé régnicole ou étranger. Et c'est ainsi, en effet, qu'il est désigné par M. Maury : « Val-Hébert, adjoint au secrétaire perpétuel comme élève en 1699, mort vétéran en 1720 (2). »

Par une attention délicate, l'éditeur de 1694 dédia cette seconde édition des *Origines* à Jérôme Bignon (3), l'un des meilleurs et des plus illustres amis du défunt. « L'estime et la considération que vous avez eue pour M. Ménage pendant sa vie, disait M. de Valhebert dans l'*Epître dédicatoire*, m'ont inspiré la pensée de vous dédier cette nouvelle édition de ses *Origines de la langue française*. Celle qui parut dès l'année 1650 n'étoit en quelque façon, selon la destinée ordinaire des grands ouvrages, qu'un simple modèle et un essai de celle que j'ai l'honneur de

(1) *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par M. Ménage; AVERTISSEMENT, p. v; édit. A.-F. Jault, professeur au Collège de France; 2 vol. in-f°, Paris, Briasson, 1750.

(2) *L'ancienne Académie des sciences*, par M. A. Maury, p. 393; 1 vol. in-12, Paris, 1864, Didier.

(3) Fils aîné du célèbre avocat général. — Simon de Valhebert était bibliothécaire de son fils, l'abbé Bignon. Voy. Bayle, *Dictionn. critique*, Art. *Montmaur*.

vous présenter. Aussi, ne la publia-t-il que dans le dessein de nous en donner une autre et plus ample et plus parfaite. Il étoit prêt à donner cette satisfaction au public, s'il eût eu encore quelques mois à vivre pour continuer l'impression des *Mémoires*, dont il m'a fait l'honneur de me charger en mourant (1). »

Vers la fin de sa vie, le savant vieillard prenait plaisir à considérer toutes les additions et améliorations faites à son premier travail; il aimait à rappeler que cet ouvrage lui avait valu, jeune encore, avec les éloges des connaisseurs, une brillante renommée à Paris. « La première édition de mes *Origines de la langue française*, disait-il, est de Vitré (2); et des imprimeurs m'ont dit, en parlant de cette édition, que c'étoit un chef-d'œuvre dans leur art. Dans le temps qu'elle parut, j'en envoyai un exemplaire à M. Rigault, qui étoit alors à Toul (3). Il en fut surpris; mais il auroit été bien plus étonné d'en voir l'augmentation. Il avoit eu un même dessein, comme il le marque lui-même par cette lettre de remerciement qu'il m'écrivit le 24 décembre 1650 (4). »

Et là-dessus, Ménage cite la lettre de Rigault avec

(1) *Épître dédicatoire* de l'édition de 1694 : « A M. Bignon, conseiller d'Etat. » L'épître est signée : H. P. Simon de Valhebert. Voy. *Dictionnaire* de Ménage; vol. I, p. XI; édit. de 1750.

(2) Ménage veut-il parler d'Antoine Vitré, le libraire? L'exemplaire des *Origines*, que nous avons eu sous les yeux, est de Paris. Augustin Courbè; 1 vol. in-4°, 1650. Bibl. nat., X, 897. Réserve.

(3) Le parlement de Metz était transféré à Toul depuis 1637.

(4) *Menagiana*; II, 352.

une complaisance d'autant plus excusable, que les éloges venaient d'un juge qui aurait pu être un rival. Le conseiller au parlement de Metz, en effet, avait eu le projet de travailler à un dictionnaire de la langue. « M. Rigault, lisons-nous dans le *Menagiana*, auroit exécuté le même dessein, s'il n'eût été prévenu par M. Ménage. »

Le 24 décembre 1650, le savant ami des Balzac, des Lhuillier et des Du Puy envoie son remerciement au jeune auteur des *Origines de la langue française*. « Ce livre, lui dit-il sans jalousie ni regret, est rempli de belles et de doctes recherches, et je me promets de le lire, durant ces fêtes, avec plaisir et contentement. Je crois vous avoir dit que ce même soin m'avoit tellement touché, que je m'étois obligé à M. l'Huillier d'y vaquer tous les soirs en passant le temps de notre conversation, durant l'hiver, en parcourant le dictionnaire françois. Mais je n'avois pas dessein de pénétrer si avant que vous avez fait. Je me fusse contenté de remarquer seulement l'origine de chaque diction, sans la confirmer d'exemples. J'approuve et loue infiniment la peine que vous en avez voulu prendre. Elle est pleine de belles remarques et d'érudition très exquise. Que direz-vous de moi, en même temps que vous me faites ce beau et riche présent? J'ai prié M. Du Puy de vous en faire un de ma part, qui est le pauvre *Commodianus*. C'est du plomb pour de l'or : tellement que tout l'avantage est de mon côté (1). »

(1) Lettre citée dans le *Menagiana*; II, 353.

On nous saura gré de dire deux mots « de ce pauvre Commodianus, » que nous ne connaissions pas, et que beaucoup peut-être ne connaissaient guère plus que nous, avant la mention que N. Rigault en fait ici. C'était un évêque d'Afrique au troisième siècle, auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *Instructiones adversus gentium deos*. D'après le *Dictionnaire* de Dézobry, ces *Instructions* auraient été publiées au dix-septième siècle par le savant P. Sirmond (1). C'est une erreur. Moréri avait donné une indication plus exacte : il n'eût été que bon de s'y tenir. « Cet ouvrage, disaient en 1759 les rédacteurs du *Dictionnaire historique*, a été longtemps dans l'obscurité. Le père Sirmond l'ayant trouvé dans un ancien manuscrit, M. Rigaud se servit de sa copie pour le donner au public en 1650 (2). » Et en effet, « le pauvre *Commodianus*, » comme N. Rigault l'appelait, parut à Toul pour la première fois, en 1650, sans nom d'auteur imprimé. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire : un volume in-quarto, reliure en parchemin ; et, au dos, se trouvent ces mots écrits à la main : *Commodianus cum notis N. Rigaltii* (3).

Ce Commodianus a un mérite à nos yeux, et fort grand, bien qu'il ne lui soit pas personnel. Il nous a valu deux lettres intéressantes sur un personnage

(1) Jacques Sirmond, jésuite, né à Riom, le 12 octobre 1559, mort à Paris le 7 octobre 1651.

(2) Moréri, *Dictionn. histor.*, édit. de 1759 ; Art. *Commodianus*.

(3) *Commodiani instructiones... nunc primum typis mandatae*. Tulli Leucorum, 1650 ; Bibl. nat., C. 598.

qui, lui, commande l'attention, et sur lequel on est toujours avide d'apprendre quelque chose. Ce fut Bossuet, alors chanoine de Metz, et à peine âgé de vingt-quatre ans, qui, en 1650, fut chargé de porter le *Commodianus* de Rigault aux frères Du Puy. La lettre du conseiller est à la fois une lettre d'avis pour « les frères Putéans » et une lettre d'introduction pour Bossuet dans le célèbre cabinet, où, on le sait, le premier venu n'était pas admis. « Je vous ai autres fois entretenu, écrit Rigault, des mérites de quelques-uns de nos Messieurs de ce Parlement, avec lesquels j'ai habitude et amitié particulière et plus étroite, et nommément avec monsieur Bossuet, cousin germain de Monsieur nostre premier président et assez proche aussi de M. Saumaise. Celui qui vous rendra la présente est le fils du sieur Bossuet, et, dans le jeune âge où vous le verrez, est fort avancé dans les études. Il est chanoine en l'église de Metz, et s'en retourne à Paris pour achever ce qui lui reste à faire des exercices ordonez pour parvenir au Doctorat de théologie. Il a esté fort bien institué et a bien le goust des belles-lettres. Il a mesme la grâce et la facilité de parler en public, et a presché en l'église de Metz avec honneur et approbation. M'ayant donc prié de lui bailler cette lettre pour vous la présenter. et en mesme temps avoir l'honneur d'estre cognu de vous, je ne lui ai pu refuser l'office de cette recommandation, m'assurant que vous la recevrez en bonne part, et que sa présence vous confirmera tout ce que je vous dis de lui. Il pouvoit espérer cette faveur de votre courtoisie et de son propre mérite. Il vous pré-

sentera aussi un exemplaire du *Commodianus* (1). »

Délicieuse lettre, et qui nous retrace le ravissant portrait de Bossuet jeune encore, déjà célèbre dans sa province, et se montrant dès lors tel qu'il sera dans la suite : « fort bien institué, » avec le goût des belles-lettres, et doué de ce magnifique don de l'éloquence, qui allait faire sa gloire et la gloire de la nation ! Un accident, qui aurait pu être fort grave, arriva au jeune chanoine de Metz, pendant son voyage. Nous en trouvons le récit dans une autre lettre de Rigault, datée du 15 avril 1650, et, comme la précédente, tirée des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds Du Puy.

« Je vous écrivis, il y a trois jours, avec tant de précipitation que je ne datai point ma lettre. Celle-ci donc vous la datera, en vous disant que, peu de jours auparavant, je vous avois écrit par M. Bossuet, chanoine de Metz, fils de l'un de nos Messieurs de ce Parlement. Nous avons eu avis qu'il est tombé entre les mains de quelques coureurs ou voleurs allemands, entre Ligni (2) et Bar, et néanmoins il est passé, et je crois que cet inconvénient n'aura pas empêché qu'il ne vous rende ma lettre et l'exemplaire du *Commodianus* (3). » Les craintes de Rigault, ajoute M. Uri, furent vaines. Bossuet arriva à Paris, et fut bien accueilli au cabinet Du Puy. Le dernier jour

(1) Lettre datée de Toul, 3 avril 1650. — Citée par M. Isaac Uri; *François Guyet*, p. 18, d'après le fonds Du Puy de la Bibl. nationale.

(2) Village de la Meuse.

(3) Lettre citée par M. Uri, *François Guyet*, p. 19.

d'avril 1650, Rigault écrit aux frères Du Puy : « Je vous rend grâces du bon accueil que vous avez fait à M. Bossuet (1). »

Nicolas Rigault était, avec Lhuillier, l'un des bons amis de Balzac et de Chapelain. En 1645, l'ermitte de la Charente leur envoyait ses compliments, et chargeait son correspondant ordinaire de ses « très humbles baise-mains à nos deux très excellens amis, les sénateurs d'Austrasie (2). » Et en 1654, quand mourut le premier des « deux sénateurs, » Gui Patin fit de lui un fort bel éloge. De tels regrets paraissent excessifs aujourd'hui ; ils étaient alors parfaitement justifiés. Le nom du savant conseiller est à peu près oublié : nouvelle preuve qu'il ne faut point juger du mérite des hommes d'autrefois par leur renommée présente. Le 26 août 1654, Gui Patin écrit à Falconet : « Je viens d'apprendre que depuis huit jours M. Rigault, doyen des conseillers du Parlement de Metz, est mort à Toul, fort vieux et fort cassé (3). Il a par-ci-devant été bibliothécaire du roi. C'est lui qui nous a donné le *Tertullien*, le *Saint Cyprien*, la *Vie de M. Du Puy* et plusieurs autres bons livres. C'étoit un des savans de la grande bande dont l'incomparable M. Saumaise tient le premier rang et M. Heinsius, le père (4), le second ; après lesquels, il n'y en a guère de

(1) *Isaac Uri*, p. 19.

(2) Lettre à Chapelain, du 17 décembre 1645 ; Lettres publiées par M. Tamizey de Larroque, Imprim. nat., 1873, p. 723.

(3) *Nicolas Rigault*, en latin *Rigaltius*, était né à Paris en 1577.

(4) *Daniel Heinsius*.

leur force. Les gens de bien s'en vont, et bien des fripons restent pour le malheur du genre humain (1). »

Chapelain envia à Ménage l'honneur de son travail, et la considération que lui avait value jadis son livre auprès des « frères Putéans » et de leurs amis. Aussi, n'aurait-il pas été fâché d'encourager une œuvre du même genre, et d'aider de son mieux à discréditer les *Origines de la langue françoise*. C'eût été double profit : curiosité de lettré, d'une part; de l'autre, plaisir de la haine satisfaite.

Le « savant M. de Caseneuve » lui paraît l'émule digne de Ménage, et capable de vaincre son rival sur son propre terrain. Le 22 septembre 1668, il écrit au Capitoul de Toulouse. Il signale au maire de la capitale du Languedoc ce travail considérable, et, dans l'intérêt du public, un peu aussi dans l'intérêt de sa vengeance, il l'engage à ne pas laisser perdre de si patientes recherches. « J'ai ouï dire il y a quelques années, écrit-il, que M. de Caseneuve avoit prêt un *étymologicon* françois, rempli de mille choses non communes qui, étant publiées, feroient honneur à la nation. Qu'est devenu ce travail si utile ? et, s'il est encore en nature, à quoi tient-il qu'on ne le mette pas au jour ? Le soin en seroit digne de votre vertu, ou de celle de M. de Medon, et, quoiqu'il ait paru quelque ouvrage sur le même sujet (2),

(1) *Lettres* de Gui Patin; III, 37. — Les ouvrages de N. Rigault sont fort nombreux. Nous citerons seulement son *Tertullien*, 1634-1641, in-f°; *Saint Cyprien*, 1649, in-f°; la vie de *Pierre Du Puy*, *Vita Petri Puteani*, Paris, 1653, in-4°.

(2) Allusion évidente aux *Origines* de Ménage.

cela ne devrait pas rebuter les amis du défunt; car les esprits de leurs auteurs étant de génie et de force différens, ils ne se devoient rencontrer qu'aux choses communes, et, pour les exquises et abstruses, il y a apparence qu'ils auront suivi de différens chemins. Je lirai avec plaisir la vie de celui-ci, et pour l'amour de lui, et pour celui de l'excellent écrivain qui nous l'a recueillie (1). »

La vie de Caseneuve, compatriote et ami de Medon, remontait déjà assez haut. Elle avait paru à Toulouse depuis plus de douze ans (2). Chapelain témoigne ici, pour cette lecture, ou d'un empressement bien tardif, ou d'un zèle de circonstance. Mais, quels que soient les motifs de sa curiosité, il était bien informé. Caseneuve, en effet, avait laissé un manuscrit sur les *Origines de la langue françoise*. Toutefois, le Capitoul de Toulouse qui n'avait pas, comme Chapelain, de raisons personnelles pour s'intéresser à « ce travail si utile, » ne semble pas s'en être soucié beaucoup, et oublia vite la prière qui lui était adressée.

L'ouvrage parut cependant en 1694; et, ce que Chapelain n'aurait pu prévoir, il parut par les soins mêmes de l'ami rebelle, devenu propriétaire du manuscrit. Le recueil fut publié à la suite des *Origines de la langue françoise*, avec une *Préface* fort intéressante, remplie de curieux renseignements sur le philologue languedocien, sur ses travaux et les cahiers

(1) Lettre du 22 septembre 1668, « à M. de la Faille. capitoul de la ville de Tolose; » II, 588.

(2) 1 vol. in-4°, Toulouse, 1656.

qu'il avait laissés. Simon de Valhebert, dirait-on, connut quelque chose des mesquines jalousies de Chapelain. Il semble, du moins, avoir voulu en rappeler le souvenir par une malicieuse allusion. « Je ne saurois, dit-il, être de l'avis de ceux qui publient à la sourdine que Ménage, craignant que cet ouvrage ne fit tort au sien, fit agir quelques amis *incognito* pour faire quitter à notre auteur le dessein de le publier. M. Ménage et M. de Caseneuve étoient rivaux sans se connoître, ou, du moins, ne se connoissoient-ils que sur la réputation de leurs autres ouvrages. Le concours de deux excellens hommes, sur une matière que personne avant eux n'avoit portée si loin, ne pouvoit faire qu'un effet agréable. La curiosité des savans, excitée par la nouveauté du sujet, les auroit sans doute engagés à prendre ces deux ouvrages pour juger de leur mérite (1). »

Ménage avait eu la bonne fortune de devancer Nicolas Rigault; il eut aussi celle de devancer Caseneuve. L'heureux auteur des *Origines* n'ignorait pas à quel péril il avait échappé; et, dès 1650, dans le Discours préliminaire de son livre, il parlait de la rencontre qui avait failli arriver, et à laquelle Chapelain eût applaudi de bon cœur. Celui-ci avait lu certainement le passage; et c'est là, sans doute, qu'il avait appris l'existence de cet *étymologicon françois*, dont il demanda en vain la publication au Capitoul

(1) PRÉFACE DE M. SIMON DE VAL-HÉBERT sur les *Origines de la langue françoise* par M. de Caseneuve; page xv, édit. de 1750.

de Toulouse. « Au reste, disait Ménage, depuis que ce Recueil est imprimé, j'ai su que M. de Caseneuve avoit travaillé plusieurs années sur le même sujet, et qu'il faisoit imprimer à Toulouse le livre qu'il en a composé. Ce que j'ai vu de ses autres ouvrages et sa grande réputation, car je ne le connois que par là, ne me permettent pas de douter du mérite de son travail; et j'en suis tellement persuadé, que je proteste ici que j'aurois supprimé le mien, si les choses eussent été en leur entier, quand j'ai reçu cet avis. »

Protestations d'une sincérité douteuse et bonnes à répéter quand l'ouvrage est fini, et qu'on sait que rien ne peut l'empêcher de paraître. Ménage n'étoit pas homme à faire aisément abandon de son propre bien, lui si enclin, dit-on, à dérober le bien des autres. Comme il avoit envoyé ses *Origines* à Rigault, il les envoya aussi à son émule de Languedoc. Caseneuve répondit le 18 novembre 1650. « L'honneur que vous me faites, disoit-il, de parler avantageusement de moi dans votre *Préface*, et le présent du livre qu'il vous a plu m'envoyer me sont plutôt des sujets de honte que de vanité. Je me connois assez pour ne savoir pas que je ne mérite rien de semblable. On vous a fait croire, Monsieur, que je faisois imprimer un livre de la matière du vôtre. Je crois que vous avez déjà su le contraire. Il est vrai qu'il y a quelques années que je commençai à y mettre la main; mais, ayant là-dessus été obligé d'écrire pour notre Province, j'abandonnai si bien mon premier dessein qu'il ne m'en souvenoit plus. On me presse pourtant de donner au public ce peu

que j'en avois fait, et j'aurois peine à me défendre de l'importunité de ceux qui me le conseillent, si je ne leur remontrois que tout ce que je saurois faire après vous, ne seroit que des ombres pour donner du relief à votre ouvrage (1). »

Caseneuve mourut en 1652 à Toulouse, où il était prébendier de l'église Saint-Etienne. Il était né dans cette ville, le 31 octobre 1591. Le manuscrit du philologue toulousain passa, en 1674, des mains de ses héritiers entre celles de M. Foucault, intendant de Montauban, d'abord, et plus tard de Caen (2). M. de Valhebert appelle, avec raison, l'intendant « un homme d'un mérite distingué dans les lettres (3). » C'est lui, en effet, qui trouva à l'abbaye de Moissac le manuscrit de Lactance, *De mortibus persecutorum*, qu'on ne connaissait alors que par une citation de saint Jérôme. Baluze publia plus tard ce traité, et fit son édition d'après le manuscrit retrouvé par l'intendant de Normandie (4).

Segrais, ami de Ménéage, vivait alors retiré à Caen, sa ville natale. Il comprit l'utilité de ces remarques de Caseneuve pour l'auteur des *Origines*, et lui en fit obtenir communication en 1689. Celui-ci les reçut avec joie, et bien loin, comme l'avait insinué Cha-

(1) Lettre citée par Simon de Valhebert, *Préface*, p. xvi. Edit. de 1750.

(2) Nicolas Foucault, né à Paris en 1643, mort en 1721.

(3) *Préface*, p. xvi; édit. de 1750.

(4) 1 vol. in-8°, Paris, Muguet, 1679. — Voy. le P. Lelong, *Bibl. histor. de la France*, vol. III, p. viii; *Catalogue des ouvrages de M. Baluze*.

pelain, de se montrer jaloux de ces remarques, il voulait les publier avec la nouvelle édition de son *Dictionnaire*. La mort ne lui en laissa pas le temps. Avant de mourir, cependant, il put voir les premières pages du livre de Caseneuve. « J'ai eu la consolation, dit son secrétaire, de lui en faire voir quatre feuilles tirées (1). » Les deux ouvrages furent publiés ensemble, en 1694, sous ce titre : « *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française*, par M. Ménage. Nouvelle édition, revue et augmentée par l'auteur, avec les *Origines françaises* de M. de Caseneuve (2). »

L'essai du savant toulousain parut sous les auspices de M. Foucault. C'était assez juste, car c'était à lui qu'on était redevable de cette publication. Le 22 novembre 1693, Simon de Valhebert écrit au neveu de Ménage et lui donne certains détails sur la seconde édition de l'ouvrage de son oncle. « Il n'est pas nécessaire, ajoute le continuateur du *Dictionnaire étymologique*, de vous parler des *Origines* de M. de Caseneuve. Je les ai dédiées à M. Foucault, intendant de Caen, qui en avoit donné le manuscrit à feu monsieur votre oncle. »

Cette épître dédicatoire n'est pas sans quelque intérêt. Elle confirme ce que nous avons dit plus haut : la vanité des soupçons de Chapelain, la part réelle de Ménage dans l'affaire et son désir sincère de joindre à son travail celui de son émule de Languedoc. « Je viens enfin vous rendre compte, dit l'éditeur

(1) *Préface*, p. xvii. édit. de 1750.

(2) 1 vol. in-f°. Paris, Jean Anisson, 1694.

à Foucault, d'un bien qui vous appartient. C'est un ouvrage célèbre dont l'infortune et le mérite vous ont touché, jusqu'au point de l'adopter et de ne rien épargner pour le tirer du profond oubli dans lequel il seroit demeuré enseveli. Je fus témoin, Monseigneur, de la joie avec laquelle feu M. Ménage, informé de l'heureux sort de ce manuscrit, témoigna son impatience de le voir et de la manière obligeante dont vous voulutes bien accepter l'offre qu'il vous fit de le faire imprimer à la suite de la nouvelle édition qu'il commençoit de ses *Origines* (1). »

Chapelain n'avait pu « mordre » les *Origines de la langue française*. En 1650, époque de l'apparition de l'ouvrage, il était bon ami de l'auteur; et, dans la suite, quand il voulut en médire, c'était trop tard : la réputation du livre était faite, et de plus, il était lié lui-même par ses éloges précédents. Malgré bien des imperfections et des étymologies aventureuses qui avaient prêté à rire, les *Origines* n'étaient pas sans valeur; et aujourd'hui encore elles demeurent un travail utile à consulter. Les malins, comme d'Acceilly, se moquaient de ces recherches, de ces conjectures, de ces hypothèses souvent plus ingénieuses que solides; et, pour quelques erreurs inévitables, ils décriaient l'œuvre tout entière, et s'égayaient, selon l'ordinaire, aux dépens de l'auteur. Telle est l'épigramme fort connue du chevalier d'Acceilly (?); elle vola rapide-

(1) « Epître dédicatoire à M. Foucault, » p. XIII, édition de 1750.

(2) Anagramme de Jacques de Cailly, né à Orléans en 1604.

ment de salon en salon , et, comme une flèche , vint se planter droit au cœur du volume pour le diffamer :

Alfana vient d'*equus*, sans doute ;
 Mais il faut avouer aussi
 Qu'en venant de là jusqu'ici,
 Il a bien changé sur la route (1).

Le jugement des hommes graves, des vrais connaisseurs, consolait Ménage des railleries et des malices des esprits frivoles. Certaines hardiesses lui avaient attiré de justes critiques. Il se justifiait comme il pouvait , bien convaincu d'ailleurs que son travail était de beaucoup supérieur à ce qu'on avait tenté avant lui. « M. Morel (2), à qui j'avois fait présent de mes *Origines*, racontait avec plaisir Ménage, me disoit un jour qu'il admiroit mon origine de *Laquais*, que je fais venir de *Vernacula*, de même que celle de *garçon* (3). » Il a bien changé sur la route ! pouvaient dire les plaisants de l'époque ; mais l'habile lexicographe tenait bon pour son étymologie , et laissait les rieurs s'amuser de ses découvertes. « J'ai fait venir *laquais* de *verna*, disait-il dans son *Dictionnaire* (4). On

mort en 1673. On a de lui : *Diverses petites poésies du chevalier d'Accilly* ; 1667, in-12.

(1) *Recueil des poètes françois, depuis Villon jusqu'à Benserade*, vol. V, p. 6, édit. de 1752 ; 6 vol. in-12.

(2) Peut-être ce Claude Morel, docteur de Sorbonne, à qui Boileau a dédié sa huitième satire. Né à Châlons, et mort à Paris en 1679.

(3) *Menagiana*, I, 355.

(4) Au mot : *Laquais* ou *Laquay*, édit. de 1750.

s'est fort moqué de cette étymologie : ce qui m'obligea, lorsque je fis imprimer la deuxième partie de mes *Observations* sur la langue française, de la justifier (1). »

Pour l'esprit, le savoir, la connaissance de la langue, Vaugelas excepté, il en avait autant et plus qu'homme de son temps. Il avait de plus que l'auteur des *Remarques* sur la langue française, une pénétration vive, une certaine audace dans les conjectures, cette espèce de divination propre au savant, qui explique hardiment par une hypothèse les faits qu'il ne peut expliquer autrement. Bacon, dans son langage pittoresque, appelait cela : flairer le gibier; *odoratio quedam venatica*. On s'égaré quelquefois dans ces courses aventureuses; mais, plus d'une fois aussi, on peut faire d'heureuses rencontres et de bonnes trouvailles. A ces chercheurs intrépides il faut pardonner quelques écarts; tout ce qu'ils rapportent n'est pas or : à nous de faire un choix au milieu de ces dépouilles dont ils reviennent chargés; de prendre ce qui est excellent, et de laisser ce qui est mauvais (2).

Ménage était parfaitement préparé pour un tel travail. Ses études, ses goûts, ses relations avec la plupart des érudits de l'époque, tout cela lui permit de se tirer honorablement de cette entreprise épineuse et délicate. Comme il le remarquait, on s'est moqué de

(1) *Observations sur la langue française*, 1 vol. in-12. Paris, Barbin, 1676.

(2) M. Doncieux est un peu moins doux que nous aux fantaisies grammaticales de Ménage. Voy. *Le P. Bouhours*, p. 57.

lui ; mais ses *Origines*, malgré leurs défauts, n'en sont pas moins un ouvrage curieux, « résumé, a-t-on dit, de vastes lectures et d'ingénieuses causeries, où manquent la profondeur et la sûreté de la science, surtout la connaissance des origines, mais où abondent tant de données précieuses (1). » Enfin, il s'éprit pour son œuvre d'une véritable passion. Il ne cessa de revoir, d'améliorer, d'augmenter ces *Origines* parues en 1650 ; et plus de quarante ans après, il préparait une nouvelle édition et en corrigeait les épreuves, quand la mort vint le frapper. « Les langues vivantes, disait-il, sont plus difficiles à bien savoir que les langues mortes. Il y a cinquante ans que je travaille sur la nôtre, et je ne la sais pas encore. Pour la bien connaître et pour la bien écrire, il faut savoir les langues anciennes encore plus que les modernes. La plupart des langues sont enchaînées les unes avec les autres. Il y a un nommé Guichard qui en a fait voir le rapport. La Dissertation du P. Besnier, jésuite, sur ce sujet, est très curieuse (2). Il devoit continuer un projet si beau et si utile. Il en a tous les talens nécessaires. Je lui avois prêté ce que j'ai fait sur les *Origines de la langue grecque*, afin qu'il vît celles qui pouvoient venir de la langue phénicienne. Il auroit été

(1) C. Port, *Dict. histor.* de Maine-et-Loire : Art. MÉNAGE.

(2) Cette dissertation a été insérée dans le *Dictionnaire de Ménage*, édition de 1750 : *Discours sur les étymologies françoises, pour servir de préface aux ORIGINES de M. Ménage*. — Le P. Besnier était né à Tours en 1648 ; il mourut à Constantinople en 1705. Voy. *Moréri*.

très capable de cette entreprise ; mais il n'a pas eu le temps de s'y appliquer (1). »

Ce glossaire grec avait pour titre : *Lingua græcæ origines et idiotismi*. Mais, comme tant d'autres travaux de Ménage, il n'a pas été publié, et se trouve indiqué seulement dans la liste de ses ouvrages.

(1) *Menagiana*, II, 354.

CHAPITRE XXV.

Chapelain et Ménage. — *Origines de la langue italienne*, 1669. Ménage membre de l'Académie de la *Crusca*. Chapelain membre de la même Académie. Il cherche un rival à Ménage pour ses *Origines italiennes*, 1661. Il exhorte Ferrari à hâter son travail sur ce sujet. Mépris de Chapelain pour l'œuvre de Ménage. Ses efforts pour la diffamer avant et après la publication. Eloges adressés à Ménage, 1670.

Ménage était-il aussi bien préparé pour un travail du même genre sur la langue italienne? Il est permis d'en douter. Son ambition, disait Chapelain, est de passer pour consommé dans le grec et dans le latin, dans le françois et dans l'italien (1). Et de fait, il tenait à paraître expert en cette langue; comme il avait écrit des vers grecs et des vers latins, il se mit à composer des vers italiens. Il est vrai qu'ils étaient mauvais, au dire de plusieurs: ou, si par hasard ils se trouvaient bons, c'est qu'ils n'étaient pas à lui, et qu'il en avait dérobé des lambeaux un peu à

(1) *Liste de quelques gens de lettres vivans en 1662.*

tout le monde. « M. Le Clerc, dit Niceron, a avancé dans son *Parrhasiana* (1), que les vers italiens de M. Ménage étoient pitoyables, et qu'ils avoient été sifflés en Italie ; mais les auteurs du *Journal des Savans*, janvier 1724, prétendent que cela n'est pas vrai : il est certain, au contraire, que les Italiens en font beaucoup de cas, et regardent comme un prodige qu'un homme né françois ait fait de si bons vers dans une langue étrangère. Il est cependant à remarquer que M. Ménage ne pouvoit parler italien. On dit que, quand quelque homme de lettres d'Italie venoit à Paris, il ne manquoit pas de lui rendre visite ; mais qu'il ne pouvoit répondre deux mots en italien, quoiqu'il fût membre de l'Académie de *la Crusca* (2). »

Notre homme en convient d'ailleurs d'assez bonne grâce, et explique à son avantage la réserve dont quelques personnes lui faisaient un reproche. « Quand on a acquis, dit-il, une certaine réputation, il ne faut jamais se hasarder à parler une langue dont on n'a pas l'usage, quelque bien qu'on l'entende. Il y a trop à perdre. Un méchant mot suffit pour vous décréditer. J'ai composé plusieurs livres en italien, et je ne parle pas italien. On m'a dit que l'empereur entend fort bien le françois, et néanmoins il ne le parle

(1) 1 vol. in-12, 1699. — Jean Le Clerc, né à Genève en 1657, mort en 1736. C'est l'auteur de la *Bibliothèque universelle et historique*, 1686-1693, 26 vol. in-12 ; de la *Bibliothèque choisie*, 1703-1713, 28 vol. in-12 ; de la *Bibliothèque ancienne et moderne*, 1714-1730, 29 vol. in-12.

(2) Niceron, *Mémoires*, vol. I, p. 325.

pas (1). » Explication fort adroite, et qui n'est pas, tant s'en faut, un aveu d'ignorance. Aussi, Ménage malmène-t-il ceux qui, avec une connaissance superficielle de l'italien, se mêlent d'en discourir à leur aise. A la manière dont il en parle, il est facile de le voir, il se sépare modestement de ces demi-savants, et se met de beaucoup au-dessus d'eux. « Je fais une fort grande différence entre savoir de l'italien et savoir l'italien. Je dis la même chose du latin et du grec. Il y en a qui en savent si peu, que cela ne vaut pas la peine d'en parler; cependant ils en font vanité, et, à les entendre, ceux qui en savent plus qu'eux sont des ignorans. Le pis est qu'il se trouve des gens qui sont assez sots pour les croire sur leur parole (2). »

Mais il faut être juste : si Ménage osa entreprendre un tel travail, ce ne fut pas seulement affaire d'ambition, ou vanité de faire la leçon aux Italiens, et de leur apprendre les origines de leur propre langue. Ils voulut surtout rendre hommage à deux académies italiennes, l'Académie de *la Crusca* et celle des *Apatisti* de Florence, et les remercier l'une et l'autre de l'avoir admis dans leur compagnie. Nicéron le dit formellement : « Il n'entreprit cet ouvrage que pour faire voir à l'Académie de *la Crusca*, qu'il n'étoit pas indigne de la place qu'elle lui avoit donnée dans son corps (3). »

(1) *Menagiana*, I, 358.

(2) *Menagiana*, I, 358.

(3) Nicéron, *Mémoires*, vol. I, p. 320. — Ménage le dit clai-

Peut-être, au fond, entra-t-il dans cet hommage autant de malice que de gratitude. Ménage voulut se venger ainsi de l'opposition de Chapelain et des refus obstinés de l'Académie française. Par là, l'auteur des *Origines* semblait partager le sort ordinairement réservé aux grands hommes : méconnu dans son propre pays, repoussé par ses compatriotes, il montrait fièrement l'accueil qu'il avait reçu des plus célèbres académies de l'Italie. C'était reprendre ses avantages. Mais cela ne suffisait pas encore. Il voulut une revanche plus complète : il l'eut. Chapelain ne veut plus entendre parler de lui sous aucun prétexte ; il ne veut plus rien avoir de commun avec l'indigne révolté. Le malicieux angevin se rit de tant de colère et d'aversion. A qui le persécute et le hait, il répond par toutes sortes de vilains tours ; à qui le fuit, il inflige le supplice de sa présence, vient s'asseoir à ses côtés, et proclame hautement qu'à Florence il est deux fois confrère de celui qui ne peut le sentir à Paris.

Chapelain, en effet, fut membre comme Ménage, et de l'Académie de la *Crusca* et de celle des *Apatisti*. Nous n'avons rien à dire de la *Crusca* : elle est assez connue. L'Académie des *Apatisti* avait été fondée récemment, en 1631, par un gentilhomme florentin, Augustin Coltellini, avec lequel Chapelain était en correspondance. « M. Coltellini, est-il dit dans le *Me-*

rement dans son épître dédicatoire à l'Académie de la *Crusca* : « Agl' illustrissimi signori e padroni miei colendissimi, i Signori Academici della Crusca. »

menagiana, étoit du nombre des amis que j'ai eus et que j'ai encore à Florence. Il avoit beaucoup de mérite ; il étoit avocat de Florence , garde des archives de la ville, membre de celle de *la Crusca* , et grand ami de Nicolas Heinsius(1). Il étoit aussi grand jurisconsulte, et il a fait imprimer quelques poésies italiennes et quelques discours de dévotion en prose (2). »

Coltellini mourut en 1693 à Florence, à l'âge de quatre-vingt un ans. La Monnoye, dans ses additions au *Menagiana* , parle de lui et de son académie. « Voyez, dit-il, dans les *Mescolanze* de M. Ménage (3), deux lettres que ce Coltellini lui écrit, dans la première desquelles il est parlé des *Apathistes*, c'est-à-dire hommes sans passion, surnom qu'au rapport de Coltellini, leur donna le fameux *Udeno Nisieli*, autrement *Bened. Fioretti*, dont nous avons *Proginnasmi poetici* en cinq volumes in-4° (4). »

En 1670, Chapelain écrivait à Coltellini, et lui demandait quelque éclaircissement sur les œuvres de *Benedetto Fioretti*, et son pseudonyme d'*Udeno Nisieli*. « Ce nom supposé est-il anagrammatique, comme celui d'*Ostilio Contalgeni* (5), ou significatif de quelque-une de ses qualités ? » En vérité, l'explication n'étoit pas de trop ; car le nom avait toute l'obscurité d'une énigme. C'étoit un mélange de trois langues,

(1) Heinsius faisait partie de cette Académie.

(2) *Menagiana*, II, 92.

(3) *Mescolanze* : Paris, Louis Billaine, 1678, 1 vol. in-12, p. 188.

(4) *Menagiana*, III, 64.

(5) Anagramme d'Agostino Coltellini.

grec, latin et hébreu : *Ὁδενός nisi Eli* ; ce qui voulait dire pour les initiés : Je ne dépends de personne, que de mon Dieu (1). Chapelain ne pouvait mieux s'adresser pour avoir l'explication désirée. Coltellini était le compatriote et l'ami de Fioretti, et avait publié en 1660, un supplément aux *Exercices poétiques* (2) de celui-ci.

Difficulté du sujet à traiter, lenteur des libraires, ou bien encore, comme le dit Ménage, poursuite d'autres travaux, le nouvel ouvrage de l'intrépide philologue avança péniblement, à travers mille retards, abandonné ou repris, selon le caprice et les diverses préoccupations de l'auteur. « Mes *Origines de la langue italienne* ont été longtemps enclouées. Je les avois abandonnées pour travailler aux *Vies des Jurisconsultes* ; mais enfin, je suis revenu aux *Origines de la langue italienne*, et j'ai laissé là les *jurisconsultes* (3). »

Quant aux imperfections, aux lacunes de son dictionnaire italien, il les excuse tant bien que mal ; demande grâce pour elles, donnant pour raison que le temps lui a manqué et ne lui a pas permis d'améliorer son travail. « Il me faudroit six mois, avait-il dit

(1) Voy. M. Tamizey de Larroque, *Lettres de Chapelain*, II, 682.

(2) Sous le titre : *Aggiunzioni ai proginnasmi*, 1 vol. in-4°. 1660, Florence. — Ces additions servent de supplément aux *Proginnasmi poetici di Udeno Nisieli*, Florence, 5 vol. in-4°, 1620-1639.

(3) *Menagiana*, I, 424. — L'ouvrage avait pour titre : *Veterrum Jurisconsultorum historia* ; il n'a pas été imprimé.

une première fois, pour faire une *Préface* à mes *Origines de langue françoise* (1). » Cette fameuse *préface* pour laquelle il demandait six mois, il eut quarante ans pour la faire, et mourut sans la donner. « J'avois beaucoup de choses à ajouter à mes *Origines de la langue italienne*, et particulièrement aux *Modi di dire*; mais on fit l'impression pendant que j'étois malade, après m'avoir mené dix années entières (2). »

Le prétexte ne veut pas être pris au sérieux. Au lieu d'avouer qu'il a pu se tromper, ou commettre des oublis, ce qui est fort pardonnable, Ménage, en homme qui se souvient de son ancienne profession, aime mieux plaider les circonstances atténuantes. « Etant françois, dit-il ailleurs, c'est avoir été bien hardi d'avoir fait les *Origines de la langue italienne*, et d'avoir écrit contre les *Origines* de M. Ferrari (3). Un étranger, contre un auteur qui devoit savoir sa langue mieux que moi ! Mais il s'étoit trompé, et j'ai cru devoir faire remarquer ses fautes... Il n'est pas si aisé qu'on s'imagine de travailler aux origines d'une langue; il faut pour cela avoir une grande sagacité et savoir le changement des lettres et beaucoup d'autres choses (4). »

(1) *Menagiana*, I, 47.

(2) *Menagiana*, I, 160. — *Origini della lingua italiana compilate dal S^{ro} Egidio Menagio* : Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1 vol. in-4°, 1669. — Une seconde édition parut à Genève, 1 vol. in-f°. 1685.

(3) Ottavio Ferrari, né à Milan en 1609, mort en 1684. Successivement professeur d'éloquence à Milan, à Venise et à Padoue. — Voy. Moréri et Niceron.

(4) *Menagiana*, II, 357. — L'ouvrage de Ferrari parut à Pa-

Chapelain, on le sait, est parfaitement au courant de toutes les nouvelles littéraires, nouvelles du dehors et nouvelles du dedans. Dès 1661, il est informé que son calomniateur prépare un travail sur la langue italienne. En bon ennemi, il fait des vœux pour qu'un autre prenne les devants, et rende à peu près inutile la peine de l'auteur français. « Je ne crois pas, écrit-il à Spanheim le 25 août 1661, les *Origines italiennes* de M. Ménage viande prête. Cet homme abonde plus en projets qu'en effets. M. Ferrarius doit être excité à publier les siennes, par la crainte d'être prévenu par celles-ci, et, si cela arrive, la fanfare du prometteur aura été bonne à quelque chose... M. de Brioux travaille, il y a longtemps, aux *Origines et antiquités gauloises*, et en rendra un bon compte à la France, car il a un grand fonds et beaucoup de cervelle et de sagacité (1). »

Bien des années après, en 1667, Chapelain écrit à Ottavio Ferrari, l'émule de Ménage; et autant il comble l'un de caresses et d'éloges, autant il prend plaisir à maltraiter l'autre et à le rabaisser. Il dit tout le mal possible du dernier, déclare n'attendre rien de bon de l'écrivain qui lui est devenu odieux, et va même jusqu'à envier à l'auteur les secours que celui-ci tire de ses amis d'Italie. « Si vos autres conjectures sur les *Origines italiennes*, dit-il à Ferrari, répondent à l'essai que vous m'en avez indiqué, imprimé dans la deuxième partie de vos Epîtres, le travail en sera

due : *Octavii Ferrarii Origines lingue italicæ*, 1 vol. in-f°. Padoue, 1676.

(1) Lettre à Spanheim, du 25 août 1661; II, 147.

curieux et exquis. On m'a dit que le sieur Carlo Dati avoit envoyé à notre François (1) qui s'y applique, tout ce qu'il avoit fait en ce genre pour leur illustration. Si cela est, voilà une grande moisson à notre plagiaire, et qui ne lui aura guère coûté. Je ne laisse pas d'en douter, parce que le même Dati a imprimé, dans ses notes sur ses *Vies des peintres anciens* (2), que lui et force autres académiciens de la Crusca amassoient grand nombre de ces origines toscanes pour les publier (3). »

Quelque temps après, Chapelain parle de l'ouvrage, qu'il ne connaît pas, avec la même injustice, la même prévention et le même mépris. Le 17 mai 1667, il écrit de nouveau à Ferrari; il le flatte, stimule son ardeur, excite même sa jalousie et l'exhorte, quand s'en présentera l'occasion, à relever les erreurs d'un rival incapable d'une solide résistance. « L'édition des *Origines italiennes*, lui dit-il, ne va qu'à secousse, à mesure que la denrée en vient de dehors à son marchand. Quand elle sera exposée en vente, vous y verrez parmi beaucoup de bonnes choses empruntées, beaucoup de témérités propres dont il sera mauvais marchand. Vous n'y trouverez pas seulement force déductions mal tirées, force règles avancées sans fondement, force larcins mal déguisés, mais encore force assertions sujettes à être contredites, et de quoi vous faire honneur en les relevant et détruisant (4). »

(1) Ménage.

(2) *Vite de' pittori antichi*, 1667.

(3) Lettre à *Ottavio* Ferrari, du 24 janvier 1667; II, 498.

(4) Lettre à Ferrari, du 17 mai 1667; II, 513.

Le livre de Ménage, si équitablement apprécié à l'avance, condamné même avant que de naître, parut dans les premiers mois de l'année 1669. Aussitôt Chapelain entre en campagne, et demande à ses amis d'Italie, non leur opinion, mais une bonne critique de l'ouvrage. Ce qu'il veut surtout en connaître, ce sont les défauts, afin de les signaler à son tour, et de contribuer de tout son pouvoir à la bonne renommée de l'œuvre. Cette bienveillance est manifeste : impossible de s'y méprendre, à voir le ton dédaigneux avec lequel Chapelain sollicite des renseignements confidentiels. Le 15 avril 1669, il écrit à Marucelli, à Florence, et lui parle de Ménage qui demeure privé de gratification. Comme s'il n'était pour rien dans l'affaire, il le plaint de tout son cœur et lui souhaite mieux pour l'avenir. « Voilà déjà deux ans, dit-il, qu'il n'a rien reçu du roi... Il a fait imprimer à ses dépens un gros volume d'*Origines italiennes*, qu'il ne manquera pas d'envoyer à notre illustre Académie de la Crusca. Je vous supplie de savoir de nos académiciens les plus habiles la vraie opinion qu'ils en auront, et de me le mander, sans qu'on sache que je vous en aie prié (1). »

Chapelain prend ses sûretés à l'avance. C'est pour lui une fête de décrier le mauvais marchand, de se moquer tout son soul de « la fanfare du prometteur, » sans que celui-ci puisse découvrir de quel côté vien-

(1) Lettre à Marucelli, du 15 avril 1669; II, 631. — L'abbé *Giorgio-Filippo* Marucelli, secrétaire d'Etat du grand-duc de Toscane, mort en 1680.

nent les railleries et partent les coups de sifflet. Le lendemain, le 16 avril 1669, il écrit à Graziani, l'un de ses clients, et secrétaire du duc de Modène. Chapelain se montre tout aussi malveillant que dans sa lettre à Marucelli, mais avec un peu plus de réserve. Dans la crainte de parler à un ami de Ménage, il agit avec prudence, se démasque légèrement, juste assez pour faire connaître ses sentiments à l'égard du personnage. Il remercie Graziani de lui avoir envoyé l'argument et le premier acte de sa tragédie, *Il Cromwello* (1), qui devait obtenir bientôt un succès considérable. Plan, caractères, mœurs, passions, style, tout lui paraît admirable. A son avis, l'ouvrage va « disputer la palme à tous les poètes tragiques italiens; » et il fait des vœux pour que la pièce soit bientôt terminée.

« Si M. l'abbé Siri (2), dit-il à Graziani, me demande à voir ce que j'en ai, je le lui prêterai volontiers, comme à un de vos intimes amis et très digne juge des œuvres d'esprit les plus fines et les plus relevées; mais ce sera à condition de ne le laisser entre les mains de personne, de peur qu'on n'en tire de copie. J'ai appris que M. le comte Rabatta (3), l'ayant été visiter, avoit trouvé sur la table le manuscrit que je lui ai confié par votre ordre. Il seroit fâ-

1) *Il Cromwello*. Bologne, 1671.

(2) Aumônier et historiographe de Louis XIV. — Voy. plus haut.

(3) Résident du grand duc de Toscane à Paris, et l'un des correspondants de Chapelain.

cheux que cette rencontre leur donnât l'envie de le voir et de le faire copier, du moins d'avertir la Crusca de cet ouvrage et de vous en faire une affaire avec elle. Je suis assuré, du moins, que cela seroit infaillible si, par cette voie-là, M. Ménage venoit à en avoir connoissance, car il ne manqueroit pas à en faire sa cour à cette Académie, dont il se pique d'être un membre, et à laquelle il vient de dédier un volume d'*Origines italiennes*. Il n'y auroit pas de danger que vous priassiez l'abbé d'aller bride en main de ce côté-là, et de n'en donner communication à qui que ce soit. Je lui en toucherai un mot à la première vue (1). »

Ce n'était pas assez de reprocher à notre philologue ses bévues probables et ses larcins futurs : Chapelain chicane Ménage jusque sur la dépense de l'impression et sur le prix du livre ; il lui reproche de le faire payer fort cher, bien qu'au dire des mauvaises langues, il n'en eût pas fait les frais. « L'auteur françois des *Origines italiennes*, écrit-il à Ferrari le 9 octobre 1669, en a fait tirer peu et les vend fort cher, à ce qu'on m'a dit. Il y en a quelques exemplaires à Florence, et vous les pourriez voir par cette voie-là, pour peu que vous y ayez de savans amis (2). »

Pour un homme qui affecte de dédaigner pareilles recherches, Chapelain est singulièrement au courant

(1) Lettre du 16 avril 1669, à « M. le comte Graziani, à Modène ; » II, 631. — Jérôme Graziani, né en 1604, à Pergola ; mort en 1675.

(2) Lettre à Ferrari, à Padoue, du 9 octobre 1669 ; II, 664.

des moindres détails, depuis le prix du volume jusqu'à la rareté des exemplaires mis en vente. « J'en ai imprimé à mes frais, disait en effet l'auteur, une centaine d'exemplaires, que j'envoie pour la plupart à l'Académie (1). » Au besoin, malgré les affirmations de celui-ci, il irait jusqu'à douter de la dépense faite et de la peine de l'écrivain. « Je les ai composées, disait pourtant Ménage de ses *Origines italiennes*, avec beaucoup de fatigue, et je les ai imprimées à grands frais. *Le ô con grandissima fatica composte, e con molta spesa stampate.* » Quant à la valeur du travail, il sait à l'avance, et sans l'avoir vu, à quoi s'en tenir. « Mon ingrat, écrit-il à Heinsius en 1669, a fait imprimer ses *Origines italiennes* à ses dépens. Les Florentins, à qui elles sont adressées... n'en sont pas très bien persuadés (2). Ceci entre nous, s'il vous plaît (3). »

Vers la fin de 1669, Chapelain, si curieux d'ordinaire des nouveautés littéraires, n'a pas daigné encore se procurer le livre de Ménage. « Il le vend fort cher, à ce qu'on m'a dit ; » voilà tout ce qu'il en sait. Mais peu à peu il a pris ses informations, recueilli les témoignages, et il est en mesure de condamner l'ouvrage, sans l'avoir lu. Le 1^{er} décembre 1670, il écrit à Ferrari : « Le livre des *Origines italiennes*, dont on vous avoit parlé a paru ici, et, s'il est allé aussi bien à Padoue qu'aux autres villes de là les Monts, vous

(1) Epître dédicatoire.

(2) N'en ont pas très bonne opinion.

(3) Lettre à Heinsius, du 9 juin 1669 ; II, 652.

aurez bien vu qu'il ne vous doit pas faire peur, et que le monde savant pourra encore apprendre de vous bien des choses sur cette matière avec une tout autre solidité. Ceux de delà les Mouts qui ont vu cet ouvrage en écrivent en ces termes, non sans raillerie de la vanité et témérité de son rhapsode si mal ambitieux (1). »

Que le *rhapsode* soit raillé pour prix de sa peine, c'est ce que veut Chapelain, et il est tout prêt à y aider de son mieux. Comme jadis il lui eût suscité volontiers un rival pour ses *Origines de la langue française*, il lui en cherche un autre pour ses *Origines italiennes*. Il pousse Ferrari, l'engage à se mettre à l'œuvre; ce sont les mêmes assurances, les mêmes encouragements adressés au professeur de Padoue et au capitoul de Toulouse: preuve assez évidente que les conseils sont dictés par les mêmes motifs. « Ce que vous me mandez, écrit-il le 15 décembre 1670, de la résolution de travailler à vos *Origines italiennes* m'a extrêmement satisfait; d'autant plus que je vois par là, que vous m'aviez trouvé véritable dans l'assurance qu'il y a plus de deux ans que je vous ai donnée, que celui des nôtres qui a entrepris le même dessein ne vous devoit pas détourner du vôtre, et n'y serviroit que de lustre, quand vous l'auriez publié. Nous connoissons la vanité et la témérité de cet entrepreneur, et n'en espérons pas davantage. Au premier jour, il

(1) Lettre à Ferrari, du 1^{er} décembre 1670; II. 712. — *Rhapsode*, auteur d'un amas de sottises; n'est pas dans Littré avec ce sens.

fera la même tentative du côté de la langue allemande, avec le même succès. Sa principale ambition est de passer, parmi les savans, pour polyglotte et imposer au genre humain sur le point de l'érudition (1). »

Voilà une démolition en règle, menée avec entrain, avec une ardeur étonnante chez un homme renommé pour sa douceur et l'espèce de froideur impassible de son caractère. Encore une fois, c'est là le Chapelain de la légende, celui de la tradition, que Boileau a fait prévaloir, et qui n'est pas le moins du monde celui de l'histoire. « Bon homme, » tant qu'on voudra : doux, affable, bienveillant, officieux, mais singulièrement passionné aussi, irritable, rageur, vindicatif, et qui savait rendre à merveille mépris pour mépris et outrages pour outrages. Et ce n'est pas un reproche que nous lui adressons ici : loin de là ; il nous plaît, au contraire, de remarquer cette sensibilité si vive de Chapelain, de le voir se cabrer avec tant de fougue sous les injures, et de constater qu'il n'a rien, tant s'en faut, de cet air naïf et béat qu'on lui prête d'ordinaire.

Aussi, comme il tressaille d'aise, quand il peut griffer Ménage, et lui rendre la monnaie de sa pièce par quelque bon désagrément ! « Je me doutois bien, écrit-il à Ferrari le 18 février 1671, que la vue des *Origines italiennes* de notre François ne vous feroient (*sic*) point de peur pour la publication des vôtres, et, qu'au contraire, elles vous serviroient d'encourage-

(1) Lettre à Ferrari, du 15 décembre 1670.

ment. Poursuivez-le, Monsieur, *horis subsecivis* (1), et en attendez un grand accroissement de gloire deçà et delà les Monts. » Puis, comme pour relever le prix de ces conseils et de ces « promesses de gloire, » il insinue adroitement qu'il n'est pas le premier venu. Il fait même le modeste, se montre confus des « excessives louanges » dont le chargent des amis trop indulgents, et, avec une adorable vanité, recommande qu'on l'épargne davantage à l'avenir. « Je suis honteux, dit-il à Ferrari, des excessives louanges dont le civil M. Gronovius m'a accablé dans ses notes sur Plinie (2) ; et le pis est qu'il faut que j'en sois obligé à l'intempérance de sa plume, à moins que de passer pour méconnoissant (3). »

Indépendamment de sa brouille avec Ménage, Chapelain avait d'autres raisons de détester les *Origines italiennes* de son bourreau. « Mon ingrat, écrivait-il le 9 juin 1669, a fait imprimer ses *Origines italiennes* à ses dépens. Les Florentins à qui elles sont adressées... n'en sont pas trop bien persuadés. » Mais, ce que Chapelain ne dit pas, c'est que l'ouvrage débute par une malice à son adresse. L'auteur rappelle certaine querelle survenue en 1654, entre son protecteur et lui, à propos de l'interprétation d'un vers de Pétrarque. L'affaire fut portée alors devant l'Académie de la *Crusca*, et décidée en faveur de Ménage (4). Le

(1) A vos heures de loisir.

(2) Voy. plus haut.

(3) Lettre à Ferrari, du 18 février 1671 ; II, 730.

(4) Le 24 juin 1654, Ménage écrivait une lettre à l'Académie

souvenir d'une telle défaite n'était déjà pas pour plaire à Chapelain. Ménage y ajoute que ce différend fut pour lui l'occasion de s'appliquer davantage à l'étude de l'italien, et lui inspira l'idée de composer un Dictionnaire étymologique de cette belle langue, dont, tout enfant, il s'était épris avec passion : « Di cui, fin da fanciullo, era stato invaghito. » — « J'avais déjà réuni, dit-il, les *Origines de la langue française*, et médité longtemps sur celles de la langue espagnole, sœurs l'une et l'autre de l'italien. Un tel sujet ne demande qu'un style clair, simple, intelligible, et je pensai pouvoir me tirer bientôt et sans trop de peine d'une entreprise aussi difficile (1). »

Chapelain jugeait que « l'entrepreneur » ne s'était tiré de son entreprise ni vite, ni bien. Nous ne sommes pas assez expert en cette langue pour former un jugement à notre tour. Mais l'habile homme a pris ses précautions ; il s'est muni d'approbations qu'il a placées en tête de son livre (2), approbations de Carlo Dati, de Ferrari, de la *Crusca* elle-même. Tous ces témoignages sont beaucoup plus favorables que ceux de Chapelain, et, de plus, contredisent les affirmations de ce dernier. Faut-il ne voir en tout cela que vains compliments et simples formules de politesse ? Nous ne savons. Le lecteur jugera lui-même.

de la *Crusca*, pour la faire juge de son différend avec Chapelain. Cette lettre est insérée dans les *Mescolante* de Ménage, p. 13.

(1) Epître dédicatoire ; elle porte la date du 20 février 1669.

(2) Dans l'édition de 1685.

Le cardinal Rospigliosi, bientôt pape sous le nom de Clément IX, déclarait que les lettres italiennes devaient beaucoup à Ménage, et qu'elles ne pouvaient, sans ingratitude, méconnaître ses services (1). On remarquera que l'éloge de Clément IX porte sur les œuvres italiennes « de notre François, » sur ses vers et sur sa prose, et non sur son *Dictionnaire*. La lettre du pape est de 1667, et les *Origines* parurent deux ans après, en 1669. Mais peu importe au marchand; celui-ci n'est pas fort scrupuleux, et se pare hardiment de cette haute approbation pour mieux faire valoir sa « denrée. »

Heureusement tous les témoignages présentés par Ménage ne sont pas de cette force. En voici un plus positif. En 1667, Carlo Dati aidait Ménage pour la composition de ses *Origines italiennes*. « On m'a dit, écrit avec humeur Chapelain à Ferrari, que le sieur Carlo Dati avoit envoyé à notre François, qui s'y applique, tout ce qu'il avoit fait en ce genre pour leur illustration (2). » Quand « notre plagiaire, » — c'est l'aimable nom que Chapelain donne à Ménage, — eut terminé son travail, il l'envoya à celui qui avait si bien secondé ses efforts. La lettre de Carlo Dati est fort élogieuse, sans trop paraître dictée par la com-

(1) Lettre à Sorbière, du 19 avril 1667, citée par Ménage en tête de ses *Origines italiennes*, édit. de 1685.

(2) Lettre à Ferrari, du 24 janvier 1667. — Dans son *Épître dédicatoire*, Ménage nomme ceux qui l'ont aidé dans son travail : Carlo Dati, Francesco Redi, Valerio Chimentelli et le P. Bertet, « giesuita, gran fabbro d'origini, »

plaisance. Il y est même question des *Cruscanti*, dont Chapelain désirait tant connaître le sentiment.

« Ces mois derniers, écrit-il de Florence, le 15 août 1670, notre cher M. Redi (1) m'a remis deux exemplaires de vos *Origines italiennes*, l'un pour notre Académie, l'autre pour moi. Pour les autres exemplaires, envoyés longtemps auparavant, je ne sais comment et par quel mauvais sort, ils ne me sont jamais parvenus. Quand je les reçus, j'étais à la campagne, où je suis resté trois mois de suite. J'ai donné l'ordre de relier ces livres : j'en présenterai un à l'Académie en séance publique ; j'ai gardé l'autre, pour jouir de votre érudition si fine et si étendue... J'ai lu et relu votre savant ouvrage avec un plaisir extrême et une véritable admiration. Je l'ai fait voir, je l'ai fait lire et admirer à plusieurs de nos plus illustres académiciens. Ils commencèrent d'abord par rougir, honteux de voir un étranger prendre les devants sur eux, et s'emparer glorieusement d'un poste qu'ils auraient dû occuper. Mais ensuite, vous les eussiez vus se féliciter de ce que notre langue recevait tant de lustre d'un homme de talent, un étranger, il est vrai, mais un membre de leur académie. A leurs yeux, c'était un honneur incomparable pour notre langue d'avoir colonie à Paris (2). »

(1) Chapelain lui écrit, à la date du 14 février 1669 : « A M. Redi, docteur en médecine, à l'académie de la Crusque, à Florence ; » *Lettres de Chapelain*, II, 618. — François Redi, né à Arezzo en 1626, mort à Pise le 1^{er} mars 1694.

(2) *Lettera del S^r Dati al S^r Menagio*, citée par Ménage ; *Origines italiennes*, édit. de 1685.

De son côté, l'Académie de la *Crusca* répondit officiellement. Le 1^{er} octobre 1670, par l'intermédiaire de son président, l'*Arciconsolo*, elle remercia Ménage de lui avoir dédié ses nobles et doctes travaux : « Dedicandoci cosi nobile ed erudita fatica (1). » Et Ferrari, que Chapelain excita tant de fois contre Ménage, en 1676 rendit publiquement justice au philologue. C'est dans la préface de ses *Origines italiennes*. Malgré quelques écarts, Ferrari vante le mérite de celui qui fut à la fois son devancier et son émule ; il loue en lui un rare esprit d'investigation, une égale sagacité et beaucoup de savoir. « Rectum iter instituit Menagius, primum gallicæ, ut diximus, proximum et nostræ solers indagator ; par sagacitate atque eruditione : ut non semel tamen a scopo deflectat (2). »

Ce jugement de Ferrari a son prix, et prouve, du moins, que la sentence de Chapelain n'est pas sans appel. Celui-ci prétendait que « les Florentins » avaient mauvaise opinion du livre de Ménage. « Ceux de delà les monts qui ont vu cet ouvrage, disait-il en 1670 à Ferrari, en écrivent dans ces termes, non sans raillerie de la vanité et témérité de son rhapsode si mal ambitieux (3). » Les divers témoignages que nous venons de rapporter, ceux de Carlo Dati, de la *Crusca*, de Ferrari lui-même, prouvent le contraire. C'est le seul point que nous ayons voulu établir : il y

(1) *Lettera dell' Accademia della Crusca al Sr Egidio Menagio* ; *Ibid.*

(2) Cité par Ménage ; *Ibid.* « Il signor Ottavio Ferrari, nella Prefazione delle sue *Origini italiani*. »

(3) Voy. plus haut.

a là une simple question de fait facile à déterminer. Quant au fond du débat, à savoir si l'œuvre de Ménage mérite ou non le mépris de Chapelain, il ne nous appartient pas de prononcer : nous laissons ce soin à des juges moins incompétents que nous.

CHAPITRE XXVI.

Chapelain et Ménage. — Leur réconciliation, avril 1671. Chapelain ne fait aucune avance. Ménage aide Chapelain dans un procès, 1672. Ménage et Pellisson chez Chapelain, 1671. Récit moqueur de Ménage. Récit de cette entrevue par Chapelain. Narration toute différente. Conditions imposées par le maître. Ménage condamné à une réparation publique. Pièce en l'honneur de Chapelain. Mort de Ménage, 1692. De la pédanterie de Ménage. Son portrait par Huet.

Chapelain finit cependant par s'humaniser ; avec le temps, il devint plus traitable, et consentit à entendre à des conditions de paix. Les *Origines italiennes* ne lui en parurent pas meilleures pour cela ; mais, du moins, il n'excita plus ses amis à relever avec aigreur les fautes de Ménage. Le changement de ton est sensible ; et, sans être affectueux, il est bienveillant. Chapelain adresse ces conseils au même Ferrari, celui qu'il anima si longtemps contre « l'entrepreneur. » La petite exhortation à la clémence est précédée de quelques mots charmants sur son portrait, ce beau portrait gravé jadis par Nanteuil en 1656, et placé en

tête de son poème, après le portrait du duc de Longueville. Le vieillard, presque octogénaire, admire encore l'habileté de l'artiste qui reproduisit ses traits; et, comme si c'était pour la dernière fois, il contemple son image d'un regard attendri.

« Je n'eusse pas cru, dit-il à Ferrari le 10 juillet 1673, six mois à peine avant sa mort, que le portrait que vous aviez désiré vous eût pu autant plaire que vous me le mandez. Je le tiens à bonne fortune, et que vous ne le jugiez pas indigne d'avoir place entre ceux de tant d'illustres qui font l'ornement de votre cabinet. Il est de très bonne main, et vous pouvez juger par lui de mes qualités et inclinations à l'aide de la métoposcopie (1), car j'y suis très bien représenté, et j'y paroïs à mes amis comme si le graveur lui avoit inspiré la vie. Je ne crois pas avoir besoin de lui pour me conserver ni réveiller en votre souvenir, mais du moins il n'y pourra pas nuire. »

Puis, revenu à peu près de ses longues préventions et de ses anciennes rancunes, il ajoute : « Ç'a été une grande nouvelle pour moi que celle de votre présente application aux *Origines de la langue italienne*; et je vous en crois aisément que ce sera un travail tout autrement sûr, étant de vous, que celui de tous ceux qui se sont exercés sur cette matière. Ce sera une conduite digne de vous de reprendre modestement (2) celui des nôtres qui est entré dans cette moisson qui

(1) L'art prétendu de connaître le caractère des personnes par les lignes du front. Voy. Richelet, *Dictionn.* — Littré.

(2) Dans le sens latin : avec modération.

n'étoit pas la sienne (1). Quoique son intention fût bonne, et qu'il soit assez excusable de s'être trompé en plusieurs lieux, on auroit du moins à le reprendre de l'avoir entrepris, comme d'une témérité dont on m'a assuré que les Florentins, à qui il a adressé son ouvrage, le condamnent pour les mêmes raisons que vous faites. Vous m'étonnez que ce P. Bertet (2), François aussi bien que l'autre, y ait mieux rencontré. Votre livre nous l'éclaircira plus dans le particulier; et je suis bien aise que nous le puissions avoir, ou, du moins, savoir achevé, et prêt à voir le jour à la fin de l'année (3). »

Au mois de décembre 1670, la brouille durait encore entre Ménage et Chapelain qui, alors, se moquait du « prometteur » et de sa « fanfare. » Le 18 février 1671, l'opiniâtre vieillard ne semble pas avoir désarmé; et, à la façon dont il parle des *Origines italiennes* de « notre François, » on ne peut guère soupçonner que la réconciliation soit faite. Mais quelques jours après, le 2 avril, il n'y a plus de doute : les deux adversaires ont fini par oublier leurs griefs réciproques, et repris les bonnes relations d'autrefois.

Quand nous parlons de griefs oubliés, entendons-nous. Cela peut être vrai de Ménage, qui, si nous l'en croyons, n'avait pas de fiel, et se réconciliait ai-

(1) Ménage.

(2) Jean Berthet, que Ménage appelle plus haut : grand fabricant d'étymologies; né à Tarascon en 1622, mort à Oulx, en Piémont, en 1692.

(3) Lettre à Ferrari, du 10 juillet 1673; II, 827.

sément avec ceux qui l'avaient maltraité (1). Pour Chapelain, c'est autre chose. Celui-ci, fidèle à son caractère et aux résolutions arrêtées jadis avec Conrart, garda jusqu'au bout le rôle d'offensé : il consentit à pardonner, reçut des excuses et n'en fit pas. « Il leur importe, et non pas à nous, de se bien remettre avec nous, disait-il à Conrart en 1666; et c'est à eux de faire tout pour cela, et à nous de ne rien faire que de recevoir leurs satisfactions et leurs excuses (2). » Et Chapelain tint parole : il demeura inflexible, jusqu'à ce que *le rebelle* vînt faire sa soumission et solliciter sa grâce.

Le 2 avril 1671, les bons rapports troublés depuis 1659 se trouvent rétablis. A cette date, Chapelain écrit à Vorstius, à Cologne. « J'ai fait voir à M. Ménage, qui s'appelle Gilles, lui dit-il, et non pas Claude, l'article qui le regarde dans votre lettre. Il m'a répondu qu'il n'a jamais pensé à Valère-Maxime pour le secourir par sa critique, et qu'il s'étonne qu'on ait fait courir ce bruit-là. Il a publié ses poésies grecques et latines, italiennes, françoises, un volume d'*Origines* de notre langue en notre langue, un autre d'*Origines italiennes* en italien, et d'amples notes sur Diogène Laërce en latin (3). »

A partir de ce moment, la réconciliation, pour

(1) Voy. plus haut.

(2) Lettre à Conrart, II, 478.

(3) Lettre à Vorstius, du 2 avril 1671; II, 724. — Jean Vorstius, bibliothécaire de l'Electeur de Brandebourg, à Cologne. Né à Wesselbourg en 1623, mort à Berlin en 1676.

avoir été longue à venir, paraît cependant avoir été assez sincère. Chapelain parle désormais favorablement de Ménage, le reçoit de nouveau, et accepte même ses services. « J'ai averti M. Ménage, écrit-il à Heinsius, le 13 décembre 1671, de l'approbation que donne à ses vers M. l'évêque de Paderborn (1). Les vers de cettuy-ci sont ils extrêmement dans la vôtre? Ce que j'en ai pu déchiffrer, de ce que la mer n'avoit pas corrompu, m'a semblé bien médiocre, et d'une poésie bien au-dessous de la vôtre (2). »

Au début de la guerre de Hollaude, en 1672, il écrit à Grævius, professeur à Utrecht, et l'informe qu'il a remis le paquet destiné à Ménage. « Il y a plus de quatre mois, lui dit-il le 2 mai de cette année, que votre lettre m'a été écrite; et elle ne m'a été rendue que depuis cinq jours, non pas par ce M. Hogent que vous me recommandez, mais par un homme de sa part qui me rendit en même temps cinq paquets, un pour moi, et les autres pour M. le duc de Montausier, M. Huet, M. Bigot et M. Ménage, lequel m'est venu remercier de lui avoir fait porter le sien, et m'a dit que n'y ayant point de lettres pour lui, il ne vous écrivoit point, mais qu'il feroit tenir à M. Bigot celui qui le

(1) Ferdinand de Furstenberg, né en 1626, mort en 1683. D'abord évêque de Paderborn, et, plus tard, de Munster. Il fut le protecteur et l'ami de Heinsius, du P. Commire et de La Rue.

(2) Lettre à Heinsius, à La Haye, du 13 décembre 1671; II, 765. — Les vers de Ferdinand de Furstenberg avaient été imprimés; 1 vol., 1664, *Poemata*, Paris.

regarde, et qu'il lui sera remis à Rouen, où il est depuis trois ans.

» Je vous écris au hasard pour vous répondre, sans que je sache si la voie que j'ai prise pour cela sera sûre, depuis qu'il est défendu sur peine de la vie d'avoir communication avec vos concitoyens. Si elle se trouve sûre, vous pourrez faire savoir de vos nouvelles et faire part de vos productions par la même, les adressant à M. Bœcler, à Strasbourg (1). »

Le 20 octobre 1672, Chapelain se plaint à l'abbé Panciatici, à Florence, des lenteurs apportées à la publication du dictionnaire de la *Crusca*. Il lui manifeste son impatience, le prie de stimuler le zèle de ses compatriotes, et fait en passant un bel éloge de la langue toscane. « Le vocabulaire *della Crusca*, entrepris par vos messieurs les reviseurs, ne contentera-t-il point bientôt l'attente impatiente des amateurs de la langue toscane, qui, en beauté, en dignité et en abondance a succédé par préférence aux anciennes grecques et latines? et l'Académie ne se résoudra-t-elle jamais pour sa gloire à enrichir les bonnes lettres de la poétique du cavalier Salviati (2)?

(1) Lettre du 2 mai 1672, « à M. Grævius, premier professeur en éloquence, à Utrecht; II, 777. — Jean-George Græfe, en latin Grævius, né en 1632, à Naumbourg (Saxe), mort à Utrecht en 1703. Il fut l'éditeur du *Thesaurus antiquitatum romanarum*, Utrecht, 1694, 12 vol. in-f°; et du *Thesaurus antiquitatum Italiæ et Siciliæ*, 43 vol. in-f°, terminé par P. Burmann.

(2) Léonard Salviati, né à Florence en 1540, mort en 1589.

Je saurai de M. Ménage quels livres en France sont prêts à lui faire honneur envers vos savans de delà les Monts, et vous en enverrai la liste, grande ou petite qu'elle se trouve (1). »

Enfin, quatre ou cinq mois avant de mourir, Chapelain remercie Wagenseil de l'ouvrage d'un professeur saxon sur « l'Art des nombres, » ressuscité de Pythagore. Mais il n'est pas assez instruit pour apprécier « si cette vieille nouveauté est solide, » et il attendra « le jugement des experts en ce point d'arithmétique. » Chapelain n'en remercie pas moins son correspondant, et il ajoute : « Je vous suis obligé de l'envoi que vous m'avez fait de cet ouvrage que je ferai voir à nos curieux et aux gens capables, afin d'en avoir leur sentiment dont je vous rendrai compte.

» Cette lettre est la troisième que je vous écris par M. Velser que j'appris hier, de lui, qui ne vous en avoit encore envoyé aucune. Je l'ai présenté à M. Ménage qui l'a très bien reçu (2). »

Comme on le voit, celui-ci était bientôt rentré en faveur et avait rapidement rattrapé le temps perdu. Non seulement, il accorda toutes les réparations demandées, mais il sut encore obliger Chapelain, et l'aider à gagner un procès. Le 25 août 1672, le plaideur remercie Ménage, qui lui a fait obtenir bonne

Salviati a laissé un grand nombre d'ouvrages, mais la *Poétique* n'a pas été publiée. Voy. *Biogr. générale*.

(1) Lettre du 12 octobre 1672; II, 795.

(2) Lettre du 6 septembre 1673, « à M. Vaghenseil, professeur en jurisprudence, à Altdorph; II, 833.

et prompte justice. Ce changement de ton fait presque plaisir : c'est comme l'espèce de détente, la sensation délicieuse qu'on éprouve à la fin d'un orage, quand le calme succède à la tempête. Chapelain adresse sa lettre à « M. l'abbé Menage, au Cloistre Notre-Dame. » — « Comme c'est par votre sollicitation et crédit que M. Roujeault, mon Rapporteur, m'a rendu bonne et prompte justice, c'est à vous à m'aider à lui en témoigner mon extrême ressentiment, et la passion qu'il m'a laissée de le lui montrer par des services effectifs plutôt que par des paroles, qu'aussi bien ne lui pourrois-je qu'écrire, dans l'impossibilité où mes maux m'ont réduit de lui aller faire de bouche mon très humble remerciement (1). L'obligation que je lui ai n'est pas de la justice qu'il m'a faite, et que vous-même aviez jugée indubitable, mais de la prompte et généreuse expédition qui me met de ce côté-là l'esprit en repos, dont un homme qui aime les lettres a sur toutes choses besoin. Faites-moi donc la faveur, je vous prie, de suppléer à mon défaut et de le visiter en mon nom, et de joindre, pour cette grâce, votre reconnoissance à la mienne qui est d'un serviteur et admirateur de sa vertu et de son savoir. Je suis tout à lui et à vous (2). »

Ménage, cependant, semble d'abord s'être prêté d'assez mauvaise grâce à une réconciliation. A l'en

(1) Il y a dans le manuscrit : *ressentiment*, qui nous paraît un lapsus.

(2) Lettre inédite, indiquée seulement par M. Tamizey de Larroque; *Lettres de Chapelain*, II, 788.

croire, il céda pour ne pas déplaire à Pellisson qui n'avait cessé de le défendre, et qui avait vaillamment soutenu sa cause. Au fond, il a si peu le regret de ses anciennes prouesses, qu'il est tout disposé à les renouveler. La preuve, c'est la façon dont il raconte sa visite à Chapelain. Le révolté va trouver son ancien protecteur, implore sa grâce, et, pour remerciement, le raille et décoche contre lui une bonne malice. « Nous étions mal avec M. Chapelain, dit-il, M. Pellisson et moi. M. Pellisson, après sa conversion (1), voulant se réconcilier avec lui, vint me prendre pour l'accompagner, me disant qu'il falloit aussi que je me réconciliasse. Nous allâmes chez lui, et nous nous réconciliâmes. Je vis encore à la cheminée de M. Chapelain les mêmes tisons que j'y avois vus, il y avoit douze ans (2). »

Le récit est amusant ; et, en vérité, Ménage n'a pas l'air fort contrit. Mais, est-ce bien ainsi que la scène s'est passée ? Et Chapelain, revoyant deux anciens amis, après une séparation si longue et de si violents débats, était-il homme à prendre les choses gaiement et à se contenter d'une simple visite ? Ce n'est pas très vraisemblable. Une fois dehors, Ménage aura tourné l'affaire en plaisanterie : mais nous ne croyons pas que, devant son juge, il ait eu l'attitude quelque

(1) Pellisson abjura le protestantisme au mois d'octob. 1670. Voy. *Pellisson*, par M. Marcou, p. 275 ; 1 vol. in-8°, Paris, Didier, 1859. Il devint abbé plus tard, et reçut les ordres sacrés.

(2) *Menagiana*, I, 219.

peu impertinente et dégagée dont il se vanta dans la suite. Du moins, le récit de Chapelain, qui semble fort véridique, est-il tout différent. Celui-ci connaissait son homme : il s'est défié de quelque mauvais tour, et, par précaution, il a consigné dans une lettre qui porte tous les caractères de la véracité, les détails de l'affaire.

Je ne sais si, pendant l'entretien, Ménage fut tellement à son aise, qu'il ait pu examiner à loisir les tisons demeurés dans le foyer, et les reconnaître à plus de dix ans d'intervalle. La narration de Chapelain ne permet guère de le croire. L'accueil fait aux visiteurs par le maître du logis, fut ce qu'il devait être dans une circonstance semblable, froid, réservé et presque sévère. Celui-ci garde son rôle d'offensé avec une dignité impassible, exige une réparation publique, et, pour mieux humilier le rebelle, n'a pas même l'air de le reconnaître, tant il lui trouve la voix changée et le visage flétri!

Le 20 mai 1671, il écrit à Heinsius, alors à Stockholm : « Je viens à l'article de M. Ménage, lui dit-il, avec lequel vous m'écrivez de manière que ce soit moi qui aie recherché à me raccommo-der avec lui, sur de mauvais avis sans doute. » Notez que Ménage fut toujours fort ami de Heinsius, et que *les mauvais avis*, dans la pensée de Chapelain, viennent certainement du premier. « Car encore que, depuis trois mois, nous nous revoyons (1), continue-t-il, ce n'est pourtant

(1) En comptant les *trois mois* à la rigueur, la réconciliation

que parce qu'ayant sur la conscience l'insigne injustice qu'il m'avoit faite, lui et M. Pellisson me vinrent surprendre, un matin, sans m'avoir fait préparer et, en entrant brusquement dans mon cabinet, me prièrent d'oublier le passé, et me redemandèrent mon amitié en m'offrant la leur avec beaucoup de civilité et de passion apparente.

» Je les reçus gravement, mais sans rudesse, d'autant que c'étoit chez moi; et je vous jure saintement que M. Ménage étoit si fort hors de ma mémoire, que je fus un quart d'heure sans le reconnoître, ni au visage, qu'il a très flétri, ni à la voix même, quoiqu'elle ne fût pas si changée, et que je le pris, tout ce temps-là, pour un de ces provinciaux qui, par curiosité, me viennent visiter et chercher à faire connoissance avec moi, en venant à la cour. Je le devinai enfin, sans lui rien témoigner de ce que je l'avois méconnu. L'entretien fut de demie heure, et ils sortirent d'avec moi apparemment contents du succès de leur entreprise. »

La fumée ne me repaît point du tout, disoit-il un jour; aussi ne se laissera-t-il point gagner à une simple politesse. Avant de pardonner, il voulut des gages, en exigea, et en obtint. « A quatre ou cinq jours de là, ajoute-t-il, je leur rendis chez eux la visite et la civilité; et, afin qu'ils ne crussent pas en être quittes pour cela, je m'expliquai à M. Pellisson, qui étoit

aurait eu lieu le 20 février 1671. Le texte donne : « Nous vous revoyons. » Notre correction semble justifiée.

son intime et son proxénète (1), que je vivois sans rusticité avec son ami à l'avenir. mais nullement avec le mien, tant qu'il eût réparé (2), par un écrit de prose ou de vers, l'outrage qu'il m'avoit fait publiquement dans une élégie imprimée au milieu de ses poésies, où il me couvre d'infamie par des titres de *perfide*, *d'ingrat* et *d'adulateur*; et il m'engagea son honneur qu'il le lui feroit faire, et qu'avec un peu de patience j'aurois tout (3) contentement de cela, ce qu'il m'a répété depuis. A cette condition, et non autrement, je l'assure de l'amnistie de ma part, et que de rapprochés que nous étions, nous serions rattachés comme auparavant. »

Puis, Chapelain supplie son cher Heinsius, le plus ancien et le meilleur de ses amis, après Conrart, de défendre sa mémoire contre tout ce qu'on pourra inventer à ce sujet, dans la suite. Il l'adjure de ne pas souffrir que la vérité soit altérée; car, il en a le sentiment, et presque la certitude, *on* ne manquera pas de chercher à tromper l'opinion publique. « Voilà, monsieur, dit-il à Heinsius, de quoi il m'importoit, de l'honneur, qu'étant ce que nous sommes, vous fussiez exactement informé, afin que, soit de mon vivant, soit après ma mort, vous en puissiez informer généreusement le monde, qui pourroit être surpris par des narrations pareilles à celles que je ne doute pas

(1) Introduceur.

(2) Jusqu'à ce qu'il eût réparé...

(3) Il y a, dans le texte : « *tant* contentement de cela. »

qu'on (1) vous aura faites de ce raccommodement tel quel, au désavantage de ma justice et de mon cœur, dont, en tout cas, je charge votre fidèle et cordiale amitié, même de le faire par un écrit sérieux, s'il en est besoin : et je l'attens même absolument (2). »

Ménage fit soumission entière, donna toutes les satisfactions exigées, et, par un « écrit de vers, » répara l'outrage fait jadis à Chapelain en l'accusant d'adulation et de perfidie. Il chanta la palinodie dans une élégante pièce, remplie des protestations les plus caressantes et les plus tendres. On pourrait s'y laisser prendre, et croire à la sincérité des regrets exprimés, si nous ne savions comment il traita Chapelain sitôt après sa visite. Tout dit-il, lui commande de venir solliciter sa grâce : et Pellisson à qui il ne peut rien refuser, et le souvenir de cette vieille amitié qui ne le quitte jamais, ni le jour, ni la nuit :

Et petit hoc, sine fine petit, noctesque diesque,
Antiquum nostræ fœdus amicitiae.

Il l'avoue : il n'a pas épargné les récriminations et les plaintes ; mais, au fond, ces murmures n'avaient point étouffé l'affection dans son cœur. Et là-dessus, avec un vif sentiment de douleur et de regret, Ménage rappelle le passé, les jours d'autrefois, le temps heureux où Chapelain l'aimait comme un père déjà

(1) On désigne bien ici Ménage.

(2) Lettre à Heinsius, à Stockholm, du 20 mai 1671 ; II, 735.

vieux aime son enfant , et où lui-même le vénérât
comme un fils vénère son père :

Cum de te ingentes iterabam, Jane, querelas,
Tunc erat in querulo pectore multus amor.

.....
Ah! memini, meminique lubens! me nuper amabas,
Ut longævus amat pignora cara pater.

Te, patrem ut natus, contra, Capelane, verebar :
Mens una ambobus ; spiritus unus erat (1).

Ménage mourut le 23 juillet 1692, longtemps après Chapelain, et fut enterré à Saint-Jean-le-Rond. Cette église, démolie en 1748, était située dans le cloître Notre-Dame, à l'angle septentrional du portail de la cathédrale. Le spirituel abbé ne quitta donc jamais le voisinage de l'archevêché, ce vieux quartier de la Cité, où il était venu s'établir de bonne heure, vers 1644, quand il entra au service du cardinal de Retz.

Il laissait, en mourant, la réputation d'un savant et d'un homme d'esprit ; il avait fréquenté la plupart des cercles littéraires de l'époque, et avait eu des relations familières et suivies avec les plus hauts personnages du temps et les femmes illustres du siècle : Mazarin, Balzac, Retz, Chapelain, Huet, M^{me} de Sablé, M^{lle} de Scudéry, M^{me} de Sévigné et M^{me} de La Fayette. Tout jeune encore, vers 1642, par la plus heureuse des fortunes, il eut deux charmantes écolières (2), dont le nom doit protéger le

(1) *Ægid. Menagii poemata; Palinodia ad Joh. Capelanum*: Paris, Pierre Le Petit ; 1 vol. in-12, 1680, p. 118.

(2) Voyez sur Ménage, maître de M^{me} de Sévigné, une déli-

maître contre la réputation de pédanterie que Molière et, après lui, tant d'autres lui ont faite, et qu'il ne mérite pas. Singulier pédant que celui qui vécut dans la société la plus brillante qui fut jamais ! au milieu de toutes les élégances et de toutes les délicatesses du grand monde, et que chacun s'empressait de rechercher ou de fuir pour la liberté de son langage, ses traits piquants, sa parole mordante, et l'indépendance d'un caractère que rien ne put discipliner ! Chapelain, qui le connaissait bien, et qui eut si souvent à souffrir de ses défauts, ne l'accuse pas une seule fois de pédanterie : il n'eût certainement pas manqué de le faire, si ce travers l'avait frappé, ou s'il l'avait seulement soupçonné.

Telle est aussi l'opinion d'un auteur à qui nous devons un article excellent sur *Ménage*. Le portrait qu'il en trace n'éveille aucune idée de fatuité et de prétention. Peut-être même, trouvera-t-on que l'homme du monde, tout comme chez son ami Costar, a quelque peu absorbé l'homme d'église, et nous serons de cet avis. « On se figure mal d'ailleurs le personnage, comme on l'a peint trop souvent, en pédant. Le regard net et libre, l'air dégagé du petit-maître, passionné pour la paume et les jeux d'adresse, vain, autant qu'il fallait, de sa jolie taille et de ses beaux yeux, qu'il vante en ses vers, s'il s'imposait en petit comité par ses décisions tranchantes, comme le docteur suprême de la grammaire et des questions d'école,

il savait se faire au dehors une réputation plus aimable de cavalier surtout et de galant, seul titre sous lequel, plus tard encore, le connaîtra Boileau (1). »

Enfin, pour terminer, et sauver Ménage des rigueurs de Chapelain, nous citerons le beau portrait qu'en a laissé Huet, son ami. Les sévérités de l'auteur de *la Pucelle* veulent être adoucies; et, pour être juste, il ne faut pas juger le malicieux Angevin par les seules imprecations de l'ennemi. « En 1692, nous dit Huet dans ses *Mémoires*, j'eus plus de chagrin qu'on ne saurait l'imaginer de la mort de Ménage, non seulement mon ami depuis ma jeunesse, mais mon ami le plus intime, le plus cher associé de toutes mes études. Nous en avons donné l'un et l'autre des marques non équivoques. Longtemps avant que je me fixasse à Paris, et lorsque, habitant du pays qui m'a vu naître, je n'étais qu'un simple provincial, nous entretenions un commerce littéraire, pendant lequel il me communiqua entre autres, et par parties, tout son *Commentaire sur Diogène Laërce*. De mon côté, je lui envoyais mon *Commentaire sur Origène*, et nous nous prêtions ainsi mutuellement aide et assistance dans la composition de nos ouvrages. Quand j'eus perdu ce juge et ce compagnon de mes études, je ne trouvai plus personne que je pusse consulter sur des points douteux, ou à qui je pusse franchement ouvrir mon cœur. Parlerai-je de sa politesse, de son urbanité, de l'agrément de son esprit et du sel de sa con-

(1) M. Cél. Port, *Diction. histor. de Maine-et-Loire*, art. MÉNAGE.

versation? Aussi, quand je pense au plaisir que j'ai goûté pendant plusieurs années dans sa société, plus le souvenir m'en est délicieux, plus la perte m'en est amère. Ce fut une sorte de consolation pour moi qu'il eût suivi mon exemple, en laissant, comme moi, sa bibliothèque à la maison professe des jésuites; cependant, il avait paru d'abord ne pas approuver mon dessein. Au reste, si on excepte les livres du savant François Guyet, qui contiennent des notes marginales écrites de sa main, et que Ménage avait achetés à ses héritiers, la bibliothèque de Ménage était peu de chose (1). » Ce beau témoignage, et de la part d'un tel savant, a son prix. Des pédants de ce genre ne seraient vraiment pas trop désagréables; on pourrait, sans courir trop de risques, en faire sa société: il y a plus mauvaise compagnie.

(1) *Mémoires* de Huet, trad. Ch. Nisard, p. 237.

CHAPITRE XXVII.

Boileau. — Terreur qu'il inspire à Chapelain. Première attaque de Boileau, 1664. Autres attaques successives. *Chapelain décoiffé*, 1664. Satire des *Femmes*, 1693. *Dialogue des héros de roman*, 1710. Griefs de Boileau contre Chapelain. Ils ne sont pas exclusivement littéraires. Crédit de Chapelain. Boileau ofusqué de ce patronage. Boileau à l'hôtel de Rambouillet. Il vient y lire sa première *Satire*, vers 1657. Mauvais accueil fait au poète. Racine, au contraire, favorablement accueilli par Chapelain. *L'ode sur le mariage du roi*, 1660. Conseils de Chapelain à Racine. Présent de cent louis accordé à Racine, 1660. Sonnet à Mazarin, 1660. Racine dans la maison de Luynes, 1660. Liste des gratifications en 1664. Racine reçoit une pension de « six cens livres. » Boileau n'a rien. Comment il se venge dans sa première *Satire*, 1664.

Nous arrivons maintenant à celui qui, à force d'esprit, de bon sens, de raison et de passion, finit par renverser l'empire poétique de Chapelain. Les colères de l'auteur de la *Pucelle*, avons-nous dit, sont fort amusantes. Il est amusant, en effet, de voir à quel degré d'exaspération le font monter les irrévérences et les railleries de ses jaloux ou de ses rivaux. Fou de

rage et de douleur, comme un taureau criblé de traits attachés à ses flancs, il se précipite tête baissée sur ses bourreaux et les poursuit avec furie. Linière, Costar, La Mesnardière, Marolles, Boileau, s'il ne met pas tout ce monde en pièces, ce n'est vraiment pas sa faute. Avec ces coquins qui le harcèlent, il en vient aux gros mots ; il a pour eux des trésors d'injures, comme un vocabulaire spécial et d'une étonnante richesse : fripons, poétastres, canaille poétique, dont les clameurs ressemblent « aux croassemens des corbeaux, » voilà les aimables douceurs qu'il leur débite.

Boileau surtout, dont les coups furent les plus rudes, a le don de l'horripiler. Le nom seul du satirique lui est effroyable et lui inspire une véritable terreur. Aussi est-ce à Despréaux, soit directement, soit indirectement, que s'adressent ces belles imprécations. La satire ne l'avait pas aigri, nous dit d'Olivet, ce qui n'est pas très exact. Il était si peu patient, au contraire, qu'il eût volontiers jeté à la Seine Boileau et ses pareils. C'était le vœu de Montausier ; c'était aussi celui de Chapelain, vœu impuissant dont riait le « jeune fou, » et dont il était le premier à se moquer dans ses vers :

Mais tout n'iroit que mieux,

Quand de ces médisans l'engeance toute (1) entière
Iroit la tête en bas rimer dans la rivière (2).

En 1664, tout jeune encore, Boileau ouvre bruyam-

(1) La règle de *tout* n'était pas fixée comme elle l'est aujourd'hui.

(2) Satire IX, 1667.

ment les hostilités contre un ennemi presque septuagénaire. Avec quelle audace il les continua dans la suite, avec quelle verve et quel acharnement : on le sait. Dès la première satire, indigné de se voir exclu d'une *Liste* où figurent les Cassagne et les Cotin, il malmène le vieux poète et l'injurie de la bonne façon (1). En 1664, il siffle « ses durs vers, » et, sans plus de détours, traite de *folie* sa manie de rimer. L'année suivante, en 1665, il en fait l'égal de La Serre, et le met à son côté dans le *Repas ridicule* : enfin, dans la IX^e satire, en 1667, il le compare indignement à Midas :

Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne.

Puis, quand il l'a bien bafoué, flétri de toutes les manières, déshonoré à jamais, il le plante là avec dégoût, comme un jouet dont il n'a plus que faire :

Ainsi, sans m'accuser, quand tout Paris le joue (2).
 Qu'il s'en prenne à ses vers que Phébus désavoue ;
 Qu'il s'en prenne à sa muse allemande en françois ;
 Mais laissons Patelain pour la dernière fois (3).

Il y reviendra encore, malgré tous ses serments. En attendant, vers la fin de 1663, en compagnie de Furetière et de Racine, il imagine l'amusante parodie « qui

1 La *Première Satire* fut composée en 1660 ; mais la sortie contre Chapelain fut ajoutée en 1664, après les gratifications accordées aux gens de lettres, Voy. plus loin.

2 Allusion au *Chapelain décoiffé*, qui est de 1664.

(3) Satire IX, 1667 ; édit. de 1669.

sonna le glas de la grandeur du *Père de la Pucelle* (1). »

A en croire Ménage, Boileau aurait écrit le *Chapelain décoiffé*, comme il composa plus tard le *Lutrin*, pour égayer M. de Lamoignon, qui aimait les gens d'esprit et les recevait volontiers chez lui, à Paris ou à la campagne, dans sa terre de Bâville (2). « Il avoit une belle mémoire, dit Ménage, et, dans les conférences qu'il tenoit chez lui, il payoit bien souvent plus de sa personne, sur-le-champ, que les autres avec toute leur préparation. Il aimoit les savans, mais il étoit délicat à les estimer pour tels : et, si les mœurs ne s'accordoient avec la science, on n'avoit auprès de lui ni crédit, ni entrée. Ce fut pour le divertir, plus que pour autre chose, que M. Boileau parodia quelques endroits du *Cid* sur Chapelain, Cassagne et La Serre. On en a bien ri partout (3). »

La scène se passe d'abord entre La Serre et Chapelain, que Cassagne vient rejoindre bientôt.

LA SERRE.

Enfin vous l'emportez, et la faveur du roi
 Vous accable de dons qui n'étoient dus qu'à moi ;
 On voit rouler chez vous tout l'or de la Castille.

(1) M. Kerviler, *La Bretagne à l'Académie*, p. 250.

(2) *Guillaume* de Lamoignon, premier président, mort en 1677. — Sur la part de Boileau dans cette parodie, voy. plus haut. — Le bel hôtel de Lamoignon étoit situé rue Pavée-aux-Maraîs, à l'angle de la rue Neuve-Sainte-Catherine. Voy. M. de Guilhaume, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 383, 1 vol. in-12, Paris, Morel.

(3) *Menagiana*, I, 46.

CHAPELAIN.

Les trois fois mille francs qu'il met dans ma famille,
Témoignent mon mérite, et font connoître assez
Qu'on ne hait point mes vers pour être un peu forcés.

Cette plaisante pièce, où les vers du *Cid* sont gaie-
ment travestis, fut bientôt entre les mains de tout
le monde, à la ville, à la cour, et jusque dans les
provinces. Comme le célèbre monologue de don Diè-
gue, celui de Chapelain, lorsque La Serre lui a arraché sa perruque, devint rapidement populaire :

O rage ! ô désespoir ! ô perruque, ma mie !
N'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie ?
N'as-tu trompé l'espoir de tant de perruquiers,
Que pour voir, en un jour, flétrir tant de lauriers ?

En 1665, à Clermont, « une troupe de comédiens
de campagne » allait le faire siffler jusque chez les
Auvergnats, si Fléchier n'eût été là pour sauver le
poète d'un tel excès d'humiliation (1).

Les mêmes auteurs voulurent compléter ce badi-
nage. Un jour, à table, chez M. Hessein, frère de
M^{me} de La Sablière, « à l'occasion de la comète qui
parut à la fin de l'année 1664, » ils imaginèrent la
Métamorphose de la perruque de Chapelain en comète.
« Mauvaise allégorie, disait l'un de ces indignes plai-
sants, parce que les comètes ont des cheveux, et que

(1) Voy. plus haut.

la perruque de Chapelain est si usée, qu'elle n'en a plus (1). »

Boileau est si acharné contre lui, qu'il l'accable de ses railleries et de ses sarcasmes longtemps encore après sa mort; quand son influence n'est plus à redouter, que son empire est bien fini, et que le pauvre poète, comme un roi dépossédé, est définitivement dépouillé de sa royauté littéraire. Comme si le défunt était encore là pour tout voir et tout entendre; pour recevoir surtout les coups à son adresse, l'implacable vainqueur le poursuit sans relâche,

Ne trouve en Chapelain, quoi qu'ait dit la satire,
Autre défaut, sinon qu'on ne sauroit le lire;
Et, pour faire goûter son livre à l'univers,
Croît qu'il faudroit en prose y mettre tous les vers (2).

De si longues et si rudes attaques ne purent assouvir la vengeance du satirique: il l'avait ridiculisé en vers, il voulut le rendre ridicule en prose. Chapelain fait assez triste figure avec sa *Pucelle*, dans le dialogue sur *Les héros de roman*. L'ouvrage, commencé dès 1664, ne parut qu'en 1710. L'auteur s'y moquait de « l'afféterie précieuse, » des fades conversations du *Cyrus* et de la *Clélie*: « et de tout ce long verbiage d'amour, qui n'a point de fin. » Mais, cette fois, Boileau fut élément à sa manière. Par une courtoisie qui n'est guère dans ses habitudes, il garda son *Dialogue* « dans sa tête, » et ne le fit imprimer

(1) Boileau, *Œuv. compl.*, édit. Didot, in-4°, p. 286.

(2) Satire X, *Des femmes*, 1693, p. 208, édit. Didot, in-4°.

qu'après la mort de M^{lle} de Scudéry : « ne voulant pas , dit-il , donner ce chagrin à une fille qui , après tout , avoit beaucoup de mérite (1). »

Chapelain , du moins , profita de la galanterie : de son vivant , il ne connut pas , ou ne connut que par ouï dire , cette nouvelle charge de son persécuteur. Dans sa jeunesse , Boileau , pour égayer ses amis , aimait à leur lire son *Dialogue* , rendu plus piquant encore par l'attrait du débit , qu'il avoit excellent. « Comme il ne vouloit pas faire imprimer ses satires , raconte Louis Racine , tout le monde le recherchoit pour les lui entendre réciter... Il savoit contrefaire ceux qu'il voyoit , jusqu'à rendre parfaitement leurs démarches , leurs gestes et leur ton de voix (2). » Boileau faisait le plus grand cas de son *Dialogue* et , plusieurs fois , nous apprend-il lui-même , il le récita avec applaudissement dans les meilleures compagnies. « Sous le voile d'une fiction en apparence badine , folle , outrée , où il n'arrive rien qui soit dans la vérité et la vraisemblance , dit l'auteur des *Satires* et des *Epîtres* à ses lecteurs , je leur donne peut-être ici le moins frivole ouvrage qui soit encore sorti de ma plume (3). »

Tous les personnages , tous les héros des romans et des pièces alors en vogue , de La Calprenède , de M^{lle} de

(1) Boileau , *Œuv. compl.* , p. 301 , édit. Didot. — M^{lle} de Scudéry mourut à Paris le 2 juin 1701.

(2) *Mémoires sur la vie de J. Racine* , *Œuv. compl.* , p. 7 , édit. Didot.

(3) *Discours* en tête du *Dialogue*. — Boileau mourut peu de temps après cette dernière publication , le 13 mars 1711.

Scudéry, de Quinault, de l'abbé de Pure, défilent devant Pluton, et parlent au dieu des enfers, chacun dans son jargon particulier. La *Pucelle* ne pouvait manquer à cette revue générale. Elle s'avance « si lourde de sa personne et si pesamment armée. » que le monarque a de la peine à reconnaître « la vaillante fille, » et la traite avec le dernier sans gêne.

PLUTON.

« Je lui trouve la physionomie bien plate, et bien peu digne de tout ce qu'on dit d'elle.

DIOGÈNE.

» Elle tousse, et s'approche de la balustrade. Écoutez. C'est assurément une harangue qu'elle vous vient faire, et une harangue en vers. Car elle ne parle plus qu'en vers.

PLUTON.

» A-t-elle du talent pour la poésie ?

DIOGÈNE.

» Vous l'allez voir. »

Et voilà que, pour montrer son « talent, » la *Pucelle* débite la plus folle *harangue* qu'on puisse imaginer, composée d'hémistiches pris au hasard dans Chapelain, et dont l'effet est du dernier comique. Pluton, ahuri de « ces grands vilains mots, » pousse un cri de douleur, déclare qu'il n'en peut plus, et que sa tête est près de se fendre.

PLUTON.

« Quelle langue vient-elle de parler ?

DIOGÈNE.

» Belle demande ! française.

PLUTON.

» Quoi ! c'est du français qu'elle a dit ! Je croyois que ce fût du bas-breton , ou de l'allemand. Qui lui a appris cet étrange français-là ?

DIOGÈNE.

» C'est un poète chez qui elle a été en pension quarante ans durant.

PLUTON.

» Voilà un poète qui l'a bien mal élevée.

DIOGÈNE.

» Ce n'est pas manque d'avoir été bien payé , et d'avoir exactement touché ses pensions.

PLUTON.

» Voilà de l'argent bien mal employé (1). »

C'est le mot de Costar : « Jugez, après cela, si M. le duc de Longueville n'a pas bien de l'argent de reste , de donner deux mille livres de pension à un homme comme cela ! » Au fond, c'est là le grief éternel de Boileau , compliqué de bon nombre d'autres. Chapelain est « le mieux renté de tous les beaux esprits ; » Chapelain jouit grassement des « trois fois mille francs » que le roi met dans sa famille. Cette indigne préférence, obtenue sur d'autres qui valent mieux, le déconcerte, l'irrite et il éclate contre celui qui a le

(1) Dialogue sur les *Héros de roman*, p. 311, édit. Didot.

grand tort, à ses yeux, d'être plus heureux que ses émules.

Voilà l'origine de la querelle, nous dit Voltaire avec sa sagacité accoutumée : un peu d'envie et de penchant à médire (1) ! Sans doute, « la haine d'un sot livre (2) » n'a pas nui à la colère de Boileau ; les « durs vers » de Pucelain ou Patelin, comme il l'appelle par dérision, lui écorchent les oreilles, et il tient rigueur à l'infortuné poète des mille outrages infligés par lui à Apollon. Mais tant de quolibets, tant d'épigrammes, des pseudonymes aussi injurieux, une haine aussi tenace, du commencement à la fin de sa carrière, tout cela, chez Boileau, ne peut s'expliquer par une querelle purement littéraire. Dans cette poursuite infatigable, il y eut d'autres motifs : « un peu d'envie et de penchant à médire, » a dit Voltaire, qui a deviné juste. Comme d'ordinaire, l'intérêt personnel ne fut pas étranger à ce long débat ; et Boileau, tout en vengeant le goût public, songea bien à venger aussi ses griefs privés.

« Monsieur Despréaux, est-il dit dans le *Bolavina*, étant prêt à donner ses satires (3), ses amis lui conseillèrent de n'y point fourrer Chapelain. « Ne vous y trompez pas, lui disoit-on, le décri de *la Pucelle* ne l'a pas encore tout à fait décrié auprès des Grands. M. de Montausier est son partisan déclaré ; M. Colbert

(1) *Mémoire sur la satire.*

(2) Satire IX, 1667.

(3) La première édition est de 1666, et renferme les sept premières satires.

» lui fait de fréquentes visites. » — « Eh ! bien, insistoit » M. Despréaux, quand il seroit visité du pape, je » soutiens ses vers détestables. Il n'y a point de po- » lice au Parnasse, si je ne vois ce poète-là attaché » quelque jour au Mont fourchu. » — Molière qui étoit présent à cette saillie, la trouva digne d'être placée dans son *Misanthrope*, à l'occasion du sonnet d'Oronte :

Je soutiendrai, morbleu ! que ses vers sont mauvais,
Et qu'un homme est pendable après les avoir faits (1). »

Tout cela serait parfait, si nos actions étaient aussi simples ; mais, quand on y regarde de plus près, même chez les plus sincères et les meilleurs, comme Boileau, on s'aperçoit qu'elles sont encore bien mêlées. Voici les faits : il nous paraît difficile de les négliger.

D'abord, tout jeune encore, vers l'âge de vingt ans, Boileau essaya de placer ses débuts sous le haut patronage de l'hôtel de Rambouillet. Jadis Corneille y avait été applaudi ; Bossuet, presque enfant, était venu y faire admirer sa précoce éloquence. Comme eux, il voulut offrir les prémices de son talent à la célèbre assemblée. Mais le jeune émule de Rénier fut froidement accueilli. On s'intéressa peu à la plaisante description des *Embarras de Paris*, et aux plain-

(1) Il y a dans Molière :

Je soutiendrai toujours, morbleu ! qu'ils sont mauvais...

(Acte II, sc. VII). — *Boileau*, p. 151, édit. de 1743. — Le *Boileau* fut publié par J. de Monchesnai, ami de Boileau. Voy. d'Artigny, *Mémoires*, I, 300.

tes de Damon, le pauvre diable que la misère réduit à la retraite, et qui, n'étant vêtu que « de simple bureau, »

Passé l'été sans linge et l'hiver sans manteau (1).

Cotin surtout et Chapelain, en entendant cette lecture, firent mille façons ; ils murmuraient déjà :

C'est un méchant métier que celui de médire (2),

et, par goût autant que par instinct, ils ne jugèrent pas à propos d'encourager le genre satirique. « L'auteur, raconte Daunou, avait été admis à lire ces deux pièces au sein d'une société fameuse, où présidaient la marquise de Rambouillet, et sa fille, la duchesse de Montausier. Là, brillaient Chapelain et Cotin, révéérés comme des oracles. Le jeune Despréaux n'eut pas le bonheur de leur plaire ; il n'admira pas non plus leur génie, leur goût, leur savoir. Il sortit de l'hôtel de Rambouillet beaucoup plus satirique qu'il n'y était entré (3). » Despréaux aura bonne mémoire ; il se souviendra de cet échec, et saura prendre sa revanche sans retard.

Peu de temps après, en 1660, nouveau mécompte, nouvelle cause d'irritation et de jalousie. Pendant que le jeune satirique était éconduit, un autre poète de vingt ans, le meilleur de ses amis dans la suite,

(1) Les deux satires aujourd'hui séparées, et devenues dans la suite la I^e et la VI^e, formaient d'abord une seule pièce.

(2) Satire VII.

(3) *Biogr. générale*, art. *Boileau*.

était au contraire fort bien reçu de Chapelain. Le « roi des auteurs » caressa fort le jeune homme (1), et loua ses vers qu'il trouva remplis de belles qualités. D'abord, ils avaient un grand mérite : ils ne disaient de mal de personne ; de plus, ils étaient tout à fait dans le goût du temps, et enfin, composés en l'honneur de Sa Majesté. Aussi, le sort des deux poètes fut quelque peu différent : Boileau n'eut rien pour ses velléités satiriques ; et, avec les compliments de Chapelain, Racine reçut, de plus, « cent louis d'or, » de la part du roi. « En 1660, nous dit d'Olivet, tous nos poètes d'alors s'étant évertués sur le mariage du roi, l'ode de Racine fut trouvée ce qu'on avoit fait de mieux (2). »

Louis Racine a raconté ces premières relations du futur auteur d'*Athalie* avec le chantre de la *Pucelle*. Le passage va à notre sujet : il vaut la peine d'être cité. « Mon père, dit-il, très inconnu encore, entra comme les autres dans la carrière, et composa l'ode intitulée *la Nymphé de la Seine*. Il pria M. Vitart, son oncle (3), de la porter à Chapelain qui présidoit alors sur tout le Parnasse, et par sa grande réputation poétique qu'il n'avoit pas encore perdue, et par la confiance qu'avoit en lui M. Colbert, pour ce qui regardoit les lettres. »

(1) Racine était né à La Ferté-Milon, Aisne, le 21 décembre 1639 ; il avait alors vingt ans. On sait qu'il mourut à Paris, le 26 avril 1699.

(2) *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, II, 329. — La pièce est intitulée : *La Nymphé de la Seine, à la Reine*, 1660.

(3) L. Racine se trompe sur le compte de son parent. M. Vitart était, non pas l'oncle, mais le cousin-germain de Racine.

Nicolas Vitart, l'oncle de Racine, mourut en 1641. Ce ne fut donc pas lui qui, en 1660, porta à Chapelain l'ode du jeune débutant ; mais son fils, intendant de la maison de Chevreuse, comme nous allons le voir. « Chapelain, continue L. Racine, découvrit un poète naissant dans cette ode, qu'il loua beaucoup, et parmi quelques fautes qu'il y remarqua, il releva la bévue du jeune homme, qui avoit mis des Tritons dans la Seine. L'auteur, honoré des critiques de Chapelain, corrigea son ode; et la nécessité de changer une stance pour réparer sa bévue, le mit en très mauvaise humeur contre les Tritons... Chapelain le prit en amitié, lui offrit ses avis et ses services, et non content de les lui offrir, parla de lui et de son ode si avantageusement à M. Colbert, que ce ministre lui envoya cent louis de la part du roi, et peu après le fit mettre sur l'état pour une pension de six cens livres, en qualité d'homme de lettres (1). »

Le 5 septembre 1660, Racine écrit à un ami de collègue, l'abbé Le Vasseur, à Crosnes (2). Le poète lui annonce qu'en dépit des remontrances de Port-Royal, et au risque de déplaire à ses anciens maîtres, il va entrer en lice et disputer le prix à de plus célèbres émules. « L'ode est faite, écrit-il, et je l'ai donnée à M. Vitart pour la faire voir à M. Chapelain. S'il

(1) *Œuv. compl.* de Racine, p. 5, edit. Didot.

(2) C'était aussi un ami de Boileau. — Voy. *Mémoires sur la vie de J. Racine*, p. 6. — Crosnes (Seine-et-Oise), près de Villeneuve-Saint-Georges, village où, d'après Louis Racine, était né Boileau, *Mémoires*, p. 6.

n'étoit point si tard, j'en ferois une autre copie pour vous l'envoyer dès demain; mais il est dix heures du soir, et j'ai reçu votre billet à huit. D'ailleurs, je crains furieusement le chagrin où vous met votre maladie, et qui vous rendroit peut-être assez difficile, pour ne rien trouver de bon dans mon ode (1). »

Quelques jours après, le 13 septembre, Racine regrette encore cette absence; il se plaint d'être privé par là d'avis dont il aurait grand besoin. L'ode est presque imprimée, et les observations de l'ami arriveront malheureusement trop tard. « Elle a été montrée à M. Chapelain, écrit plaisamment le jeune poète à Le Vasseur; il a marqué quelques changemens à faire; je les ai faits, et j'étois très embarrassé pour savoir si ces changemens n'étoient point eux-mêmes à changer. Je ne savois à qui m'adresser... J'étois prêt de consulter, comme Malherbe, une vieille servante, si je ne m'étois aperçu qu'elle est janséniste, comme son maître, et qu'elle pourroit me déceler: ce qui seroit ma ruine entière, vu que je reçois encore tous les jours lettres sur lettres, ou, pour mieux dire, excommunications sur excommunications, à cause de mon triste sonnet. Ainsi, j'ai été obligé de m'en rapporter à moi seul de la bonté de mes vers. Voyez combien votre présence m'auroit fait de bien; mais, puisqu'il n'y a plus de remède, il faut bien que je vous rende compte de ce qui s'est passé. »

Le « triste sonnet, » premier méfait poétique de

(1) Lettre de Racine, datée de *Paris, ce dimanche au soir, 5 septembre 1660*; *Œuv. compl.* de Racine, p. 467.

Racine, fut adressé à Mazarin, à l'occasion de la paix des Pyrénées ; il ne nous a pas été conservé. La perte n'est pas grande , si, du moins, on en juge par le ton avec lequel l'auteur se moque de son œuvre. « Je vous envoie mon sonnet, c'est-à-dire un nouveau sonnet, écrit en 1660 Racine à l'abbé Le Vasseur ; car je l'ai tellement changé hier au soir, que vous le méconnoîtrez... Vous trouviez étrange que la fin fût une suite si différente du commencement. Cela me choquoit de même que vous ; car les poètes ont cela des hypocrites, qu'ils défendent toujours ce qu'ils font, mais que leur conscience ne les laisse jamais en repos : j'en étois de même. J'avois fort bien reconnu ce défaut, quoique je fisse tout mon possible pour montrer que ce n'en étoit pas un ; mais, la force de vos raisons étant ajoutée à celle de ma conscience a achevé de me convaincre. Je me suis rangé à la raison, et j'y ai aussi rangé mon sonnet (1). » Celui-ci, comme l'*Ode* sur le mariage du roi, avait été composé en cachette, à l'insu de MM. de Port-Royal, qui craignaient beaucoup, pour leur ancien élève, « sa passion démesurée pour les vers (2). »

Le maître janséniste de la vieille servante à laquelle Racine n'osa lire ses vers était Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes (3). Le prince vivait alors en cénobite, dans une maison qu'il s'était bâtie près de

(1) Lettre de Racine à l'abbé Le Vasseur ; *Œuv. compl.* de Racine, p. 467.

(2) *Mémoires sur la vie de Racine*, p. 5.

(3) Né à Paris en 1620, mort le 10 octobre 1690.

Port-Royal-des-Champs. On comprend toute la frayeur de Racine. Evidemment « sa ruine entière » était assurée, si le maître eût surpris, chez l'un des gens de sa maison, une si criminelle passion pour les vers. M. Vitart, le cousin germain du poète, était intendant des maisons de Chevreuse et de Luynes, réunies ensemble (1). Racine, au sortir du collège, quand il quitta MM. de Port-Royal, fut quelque temps employé de son parent, et demeura avec lui à l'hôtel de Luynes, à Paris (2). En 1661, l'intendant envoyait le cousin à Chevreuse, avec mission de veiller aux réparations du château et de payer les ouvriers. Occupation charmante, en vérité, pour un poète, de se trouver ainsi au milieu des maçons et des couvreurs ! Ce séjour lui plut beaucoup ; et, en témoignage du bon temps qu'il passait dans sa solitude, il datait plaisamment ses lettres de *Babylone*, comme du lieu de sa captivité (3).

Notre auteur, privé du conseil de ses amis, a corrigé sa pièce tant bien que mal, et l'a renvoyée par M. Vitart à son juge. « M. Chapelain, ajoute-t-il, a donc reçu l'ode avec la plus grande bonté du monde : tout malade qu'il étoit, il l'a retenue trois jours, et a

(1) Voy. *Œuv. compl.* de Racine, p. 467.

(2) Situé rue Saint-Dominique-Saint-Germain, en face de la place Saint-Thomas-d'Aquin. Cette belle demeure appartient encore à la famille de Luynes. Voy. M. de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 384, 1 vol. in-12, Paris, Morel, 1855.

(3) Une lettre à l'abbé Le Vasseur porte en tête : « A Babylone, ce 27 janvier 1661 ; » *Œuv. compl.*, p. 469.

fait des remarques par écrit, que j'ai fort bien suivies. M. Vitart n'a jamais été si aise qu'après cette visite; il me pensa confondre de reproches, à cause que je me plaignois de la longueur de M. Chapelain. Je voudrois que vous eussiez vu la chaleur et l'éloquence avec laquelle il me querella. Cela soit dit en passant.

» Au sortir de chez M. Chapelain, il alla voir M. Perrault (1), contre notre dessein, comme vous savez. Il ne s'en put empêcher, et je n'en suis pas marri à présent. M. Perrault lui dit aussi de fort bonnes choses qu'il mit par écrit, et que j'ai encore suivies, à une ou deux près, où je ne suivrois pas Apollon lui-même. »

Çà et là, chez notre jeune homme de vingt ans, perce une pointe d'ironie envers les deux puissances littéraires du jour. Il ose murmurer contre « les longueurs de M. Chapelain : » ce qui lui attire une verte semonce de M. Vitart, et un sévère rappel à l'ordre; d'un autre côté, il regimbe hardiment contre certaines critiques de M. Perrault. « Je ne suivrois pas Apollon lui-même, » dit-il avec fierté, en homme déjà sûr de lui, et qui discerne nettement ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans les avis qu'on lui donne.

« Je ne vous dirai rien de leur approbation, continue Racine, sinon que M. Perrault a dit que l'ode valoit dix fois la comédie (2); et voici les paroles de M. Cha-

(1) Charles Perrault, né à Paris en 1628, mort en 1703. L'auteur des *Contes de fées*; de l'Académie française en 1671.

(2) Une comédie dont Racine parle à l'abbé Le Vasseur; *Œuv. compl.* de Racine, p. 468.

pelain, que je vous rapporterai comme le texte de l'Évangile, sans y rien changer. Mais aussi, *c'est M. Chapelain!* comme disoit à chaque mot M. Vitart. « L'ode est fort belle, fort poétique, et il y a beau- » coup de stances qui ne peuvent être mieux. Si l'on » repasse le peu d'endroits que j'ai marqués, on en » fera une fort belle pièce. » Il a tant prié M. Vitart de lui en nommer l'auteur, que M. Vitart veut à toute force me mener chez lui. Il veut qu'il me voie. Cette vue nuira bien sans doute à l'estime qu'il a pu concevoir de moi. »

Voilà qui n'est pas très respectueux pour « M. Chapelain; » et il ne faudra pas grand'chose, on le sent, pour que Racine passe à l'ennemi, et se rencontre avec Boileau dans un même sentiment de mépris pour l'arbitre des grâces royales. « Ce qu'il y a eu de plus considérable à changer, continue Racine sur le même ton de raillerie, ç'a été une stance entière, qui est celle des Tritons. Il s'est trouvé que les Tritons n'avoient jamais logé dans les fleuves, mais seulement dans la mer. Je les ai souhaités bien des fois noyés, tous tant qu'ils sont, pour la peine qu'ils m'ont donnée. J'ai donc refait une autre stance. Mais, *poiché da tutti i lati ho pieno il foglio*, adieu (1). »

Dans la suite, Racine oublia cet accueil bienveillant et ces premières faveurs. En 1664, sans autre souci des bienfaits reçus, le fin railleur se moque de Chapelain et de sa perruque; et, au besoin, aide Boi-

(1) « J'ai rempli toutes les pages; adieu. » — Lettre du 13 sept. 1660; *Œuv. compl.* de Racine, p. 469.

leau à aiguïser contre lui quelques-uns de ses traits. Notre satirique avait un frère, appelé M. de Puimorin pour le distinguer des autres membres de la famille (1). Celui-ci chassait de race, avait de l'esprit comme Gilles et Nicolas, c'est-à-dire de cet esprit à l'emporte-pièce, qui vous dit brusquement et en face les plus rudes vérités. « Il s'avisa un jour, devant Chapelain, raconte Louis Racine, de parler mal de la *Pucelle*. *C'est bien à vous à en juger*, lui dit Chapelain, *vous qui ne savez pas lire*. Puimorin lui répondit : *Je ne sais que trop lire, depuis que vous faites imprimer*; et fut si content de sa réponse, qu'il voulut la mettre en vers. Mais, comme il ne put en venir à bout, il eut recours à son frère et à mon père, qui tournèrent ainsi cette réponse en épigramme :

Froid, sec, dur, rude auteur, digne objet de satire,
De ne savoir pas lire oses-tu me blâmer ?
Hélas ! pour mes péchés, je n'ai su que trop lire,
Depuis que tu fais imprimer (2).

» Mon père représenta que le premier hémistiche du second vers rimaient avec le vers précédent, et avec l'avant-dernier vers, il vaudroit mieux dire : *de mon peu de lecture*. Molière décida qu'il falloit conserver la première façon. « Elle est, lui dit-il, la plus

(1) Boileau de Puimorin, né d'un premier lit, 1625-1683; Gilles Boileau, l'académicien, 1631-1669; Nicolas Boileau, notre poète, 1636-1711; l'abbé Jacques Boileau, 1635-1716, chanoine de la Sainte-Chapelle, en 1694.

(2) Cette épigramme, faite en collaboration, n'est pas dans les *Œuvres* de Boileau. Elle se trouve dans Racine, p. 332.

» naturelle ; et il faut sacrifier toute régularité à la
 » justesse de l'expression ; c'est l'art même qui doit
 » nous apprendre à nous affranchir des règles de
 » l'art (1). »

Mais , auparavant , le jeune ingrat eut l'adresse de s'insinuer dans les bonnes grâces de Chapelain. Il accepta tout de lui : les conseils , les services , et aussi les « cent louis de la part du roi. » Louis Racine exulte au souvenir de cette libéralité qui , de bonne heure , attira sur son père l'attention publique , le mit tout à coup hors de pair , et de beaucoup au-dessus des poètes de son âge. « Les honneurs , s'écrie le fils sur un ton lyrique , soutiennent les arts. Quel sujet d'émulation pour un jeune homme très inconnu au public et à la cour , de recevoir de la part du roi et de son ministre une bourse de cent louis (2) ! »

Tandis que Boileau est absolument négligé , Racine , par la faveur de son Mécène , obtenait un autre avantage considérable. En 1664 , il est au nombre des *gratifiés* , à côté des illustres du temps , ou de ceux qui vont le devenir : Courart , Perrault , Corneille , Huet , Fléchier et Quinault. Chapelain ne s'est pas oublié ; il s'est payé doublement , et pour son mérite et pour sa peine. Il eut pour sa part « ces trois fois mille francs » dont se moquèrent bientôt les en-vieux , accompagnés de cette petite mention , qui n'a rien de désobligeant : « Au sieur Chapelain , illustre

(1) *Mémoires sur la vie de J. Racine*, p. 7 ; (*Œuv.* de Racine.

2) *Mémoires* ; *ibid.*, p. 5.

dans la poésie et dans les belles lettres, 3,000 francs (1). »

Racine, qui n'était pas aussi illustre, figure sur le même état pour une somme moindre, une gratification de « six cens livres, » qui lui fut conservée jusqu'à sa mort (2). Une particularité à noter : le futur auteur d'*Andromaque* reçut cette gratification, sans avoir été désigné pour cela. Chapelain le connaît depuis 1660, et cependant, son *Mémoire de quelques gens de lettres*, rédigé en 1662 par ordre de Colbert, n'en fait pas la plus petite mention (3).

Pour Boileau, il ne figure ni sur la *Liste* préparée en 1662, ni sur le *Tableau* des gratifications accordées en 1664 et les années suivantes. Tant que vécut Chapelain, il fut écarté de toutes les faveurs. L'auteur des *Satires*, l'ami de Lamoignon, le poète aimé de Louis XIV, parut enfin sur l'état des pensions; mais en 1676 seulement, après de longues années d'attente. Il y avait déjà plus de dix ans que Racine était au nombre des gratifiés. « Au sieur Despréaux, en considération de son application aux belles-lettres, 2,000 livres (4). » Il ne fut nommé historiographe du roi qu'en 1677; et, pour entrer à l'Académie française, il dut attendre jusqu'en 1685 (5).

Il est facile de deviner quel fut le chef principal de cette opposition formidable : celui qui eut assez de

(1) Voy. le tableau de ces gratifications annuelles dans les *Mémoires* de Colbert, édit. Clément, vol. V, p. 466 et suiv.

(2) *Mémoires* de Colbert, p. 467.

(3) Voy. *Mémoires* de Sallengre, II, 31 et suiv.

(4) *Liste de 1676* : *Mémoires* de Colbert, V, 489.

(5) Boileau fut reçu le 1^{er} juillet 1685.

puissance et de crédit pour faire échec à la fortune de Boileau, et empêcher l'effet des bonnes dispositions du roi. Notre satirique a beau tempêter, les grâces ne continuèrent pas moins de tomber sur les seuls amis de Chapelain : l'abbé de Pure, Gombauld, Casagne, Desmarets de Saint-Sorlin. Le jeune poète fut outré de dépit : amour-propre ou intérêt, peut-être les deux ensemble, il s'indigna contre celui qui osait de tels choix, et patronnait ouvertement « cette foule effroyable de rimeurs affamés. »

La protestation irritée de Boileau, ce cri de colère et de rancune, a disparu des dernières éditions des *Satires* ; mais il se trouve dans les premières. Impossible de se tromper sur le sens du passage, écrit au moment où le roi, nous dit l'auteur lui-même, « donna plusieurs pensions aux gens de lettres (1). » Boileau s'en prend à Chapelain ; il s'en prend aussi à ce fameux frère *Gilles*, sourd à la voix du sang, et qui a étouffé en son cœur tout sentiment d'amour fraternel, pour aller faire lâchement sa cour à celui qui tient la feuille des bénéfices littéraires. Le poète salue avec joie ces royales libéralités, qui vont enfin « tirer Phébus de l'hôpital ; » mais en même temps, il le déclare fièrement, il préfère renoncer à tout, plutôt que de consentir à admirer la *Pucelle* :

Enfin, je ne saurois, pour faire un juste gain,
Aller, bas et rampant, fléchir sous Pucelain.
Cependant, pour flatter ce Rimeur tutélaire,
Le frère, en un besoin, va renier son frère ;

(1) En 1664.

Et Phébus en personne y faisant la leçon,
Gagneroit moins ici qu'au métier de maçon ;
Ou, pour être couché sur la Liste nouvelle,
S'en iroit chez Billaine admirer la *Pucelle* (1).

Dans la première édition, l'attaque avait été plus timide, et Boileau s'était montré plus clément. Il s'était contenté de désigner Chapelain par la première lettre de son nom :

Aller, bas et rampant, fléchir sous C*** (2).

Cette vive tirade fut supprimée plus tard : c'est vraiment dommage ; il y a là une page d'histoire littéraire qui porte sa date avec elle, et prouve en outre, comme nous l'avons dit, que Boileau fut bien un peu vexé de n'avoir pas été « couché sur la liste nouvelle. » Oh ! sans aucun doute, et sous aucun prétexte, le satirique n'eût voulu vanter les méchants vers de la *Pucelle* ; mais, ce n'est pas le calomnier, il les eût trouvés moins mauvais, ou il ne l'eût dit ni si haut, ni si fort, si Chapelain ne lui avait infligé l'affront le plus sanglant, celui de l'exclure d'une liste où il admettait l'abbé de Pure, Scudéry, Cassagne et Cotin.

(1) *Satire I^{re}*, édit. de 1669. Paris, Louis Billaine, Denys Thierry, Frédéric Léonard et Claude Barbin, p. 11.

(2) Edit. de 1666 ; Paris, Claude Barbin.

CHAPITRE XXVIII.

Boileau. — Ses autres griefs. Liaison de Chapelain avec Gilles Boileau. Celui-ci de l'Académie française en 1659. Jalousie de Despréaux. Chapelain veut le faire chasser de chez M. de Lamoignon. Sonnet contre Boileau. Cotin. La *Satire des satires*. Le sonnet de Chapelain n'est pas imprimé. Pourquoi. Si c'est par modération. Fureur de Chapelain contre Boileau. Ses imprécations contre ses ennemis en général, et Boileau en particulier, 1665. Il attribue à Boileau la fameuse parodie du *Cid*. Chapelain lui fait retirer le privilège pour l'impression de ses œuvres, 1671. C'est son dernier acte de vengeance. Il meurt le 22 février 1674.

La liaison de Chapelain avec Gilles Boileau fut un autre grief contre le père de la *Pucelle*. Y eut-il là encore affaire de jalousie? Ce n'est pas douteux. Au fond, le jeune Despréaux éprouve un violent dépit; malgré lui, il ne peut s'empêcher d'envier tant de bonheur à cet indigne frère: un patronage puissant, une place à l'Académie dès 1659 emportée de haute lutte, grâce à l'appui du *Rimeur tutélaire*; et, en 1662, une

mention élogieuse dans le *Mémoire* présenté à Colbert (1).

Ce ne sont pas là de pures hypothèses. Voici un passage qui confirme ce que nous disons ici de Boileau. « Il ne nommoit pas d'abord Chapelain, écrit L. Racine ; il avoit mis *Patelin*, et ce fut la seule chose qui fâcha Chapelain. *Pourquoi*, disoit-il, *défigurer mon nom*? Chapelain étoit fort bon homme, et, content du bien que le satirique disoit de ses mœurs, lui pardonnoit le mal qu'il disoit de ses vers. Gilles Boileau, ami de Chapelain et de Cotin, ne fut pas si doux : il traita avec beaucoup de hauteur son cadet, lui disant qu'il étoit bien hardi d'oser attaquer ses amis. Cette réprimande ne fit qu'animer davantage Despréaux contre ces deux poètes (2). »

Les motifs du ressentiment de Boileau, les causes de ces attaques incessantes sont donc multiples, et beaucoup moins simples qu'on ne le croit généralement. Despréaux, sans doute, a protesté au nom de la raison et du bon goût ; mais un peu aussi, il faut le reconnaître, pour satisfaire des rancunes personnelles. De là, entre le poète dont le crédit alla toujours grandissant, et celui qui se vit peu à peu désavoué de ses propres amis, ce duel violent et sans merci que nous avons essayé de retracer.

Volontiers Chapelain eût éorgé son adversaire, ou, tout au moins, lui eût-il interdit l'eau et le feu. Au dire de Tallemant, il fit sommation à M. de Lamoi-

(1) Voy. plus haut, Chap. XIX.

(2) *Mémoires sur la vie de J. Racine*; *Œuv. compl.*, p. 7.

gnon (1) de chasser Boileau de chez lui. Il n'aurait pas été fâché de le faire éconduire, comme jadis il avait fait Costar de chez M^{me} de Sablé. Prétention exorbitante, va-t-on s'écrier; non, c'est une mise en demeure d'avoir à choisir entre deux ennemis; à prendre parti pour l'un ou l'autre, pour le bourreau ou pour la victime (2).

Après tous les méfaits de Boileau, une rencontre était-elle bien possible entre le jeune vainqueur et le vieux poète tant de fois battu et mis en pièces? Celui-ci se défendait comme il pouvait : par son crédit, par les influences dont il disposait, par la protection qu'il demandait à ses amis. Ne pouvant, comme son adversaire, porter des coups droits, il se dérobe, emploie des moyens détournés, et tâche de faire punir par les autres celui qu'il n'a pas la force de châtier lui-même. « Chapelain, raconte Tallemant, fit dire au Premier président que c'étoit une chose indigne de lui de souffrir qu'un homme comme Des Préaux fût bien reçu dans sa maison. Le Premier président répondit qu'il s'entremettrait volontiers pour faire une bonne paix entre eux. Sur cette belle démarche de Chapelain, Des Préaux fit cette épigramme :

Chapelain vous renonce et se met en courroux
De ce que l'on me connoît chez vous.
Vous avez beau faire merveilles.

(1) *Guillaume* de Lamoignon; voy. plus haut.

(2) Voy. un conflit de même genre entre Baillet et Bouhours, dans le récent ouvrage de M. G. Doncieux : *Le P. Bouhours*. Paris, Hachette, 1886, p. 79.

Eussiez-vous, Lamoignon, enflé son revenu,
 Vous n'aurez point de part à ses pénibles veilles.
 Oh! qu'il eût été bon, pour le bien des oreilles,
 Que Longueville m'eût connu (1) ! »

Quelquefois Chapelain risque une riposte, mais d'une voix timide et tremblante de frayeur. Le trait tombe sans force; c'est le *telum sine ictu*, que Priam lanced'une main sénile contre le jeune fils d'Achille(2). La forme même de la pièce, celle d'un *sonnet*, a je ne sais quoi de frêle et de chétif, qui ressemble à un aveu d'impuissance. C'est une faible tentative d'attaque, et qui fait sourire, quand surtout on songe aux quartiers de roches que le bras vigoureux de Boileau roule contre le malheureux. La pièce cependant a certain air vif et spirituel, une allure presque légère dont les vers de Chapelain sont trop ordinairement dépourvus.

Despréaux, grimpé sur Parnasse,
 Sans qu'on en eût jamais su rien,
 Trouva Régnier avec Horace
 En doux et paisible entretien.

Son cœur fut tenté de leur grâce :
 Il résolut d'avoir leur bien ;
 Les en dépouilla plein d'audace,
 Et s'en para comme du sien.

(1) Tallemant, II, 94. — Cette épigramme n'est pas dans les *Œuvres* de Boileau.

(2) *Enéide*, II, 544.

Jaloux du plus grand des poètes (1),
 Dans ses satires indiscrettes
 Il choque (2) sa gloire aujourd'hui.

En vérité, je lui pardonne :
 S'il n'eût mal parlé de personne,
 On n'eût jamais parlé de lui (3).

Cotin, l'ami de Chapelain, et son allié dans la lutte contre l'ennemi commun, apporta le secours de ses rimes : à son tour, il raille le satirique et lui reproche ses vols commis au préjudice de Régulier et d'Horace. Le trait, pour venir de Cotin, n'est pas trop mal aiguisé. Le bel esprit exprime en bons termes, en quelques vers précis et piquants, l'opinion de tous les ennemis de Boileau.

Il applique à Paris ce qu'il a lu de Rome :
 Ce qu'il dit en françois, il le doit au latin,
 Et ne fait pas un vers qu'il ne fasse un larcin.
 Si le bon Juvénal étoit mort sans écrire,
 Le malin Despréaux n'eût point fait de satire (4).

Et « le malin Despréaux » de répondre à grands coups de massue à cet aimable badinage et à ces élégantes piqures. Il convient sans façon de ses torts et renvoie, mais avec une tout autre vigueur, les traits dont Cotin a voulu le percer :

(1) Ce *plus grand des poètes* serait-il Chapelain ?

(2) Choquer : *heurter, attaquer*.

(3) Sonnet inédit, publié par M. Kerviler, *La Bretagne à l'Académie*, p. 255.

(4) *Satire des Satires*, 1666. — Nous avons publié récemment cette curieuse pièce de Cotin. Paris, E. Thorin, 1887.

Mais lui, qui fait ici le régent du Parnasse,
 N'est qu'un gueux revêtu des déponilles d'Horace.
 Avant lui, Juvénal avoit dit en latin
 Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin (1).

Chapelain, du moins, plus prudent que son allié, eut la précaution de ne pas publier son épigramme contre Boileau. Il ne l'imprima pas, nous dit M. Kerviler, parce qu'il était « plus charitable. » Oh ! non ; ce n'est pas la raison : nous allons en avoir la preuve. Le malicieux petit sonnet, je le soupçonne, fit le tour des cercles amis, fut lu aux intimes et combla de joie Benserade, Cotin et M^{lle} de Scudéry. S'il ne vit pas le jour, c'est à la peur qu'il faut l'attribuer, et non au caractère naturellement paisible de l'auteur. Celui-ci, content de ses innombrables blessures, ne voulut pas s'attirer quelque nouveau coup de griffe, et garda discrètement dans ses cartons la pièce qu'il avait rimée.

Il suffit de parcourir ses lettres, pour juger de ses sentiments *charitables* à l'endroit de Boileau. En 1665, au moment où la parodie de *Chapelain décoiffé* égayait la cour et la ville, il est hors de lui, tout frémissant d'indignation et de colère, traitant Boileau de *fripou*, de *farceur*, et tout disposé, s'il le pouvait, à décharger sur ses épaules une grêle de coups de bâton. La lettre est bien curieuse, bien amusante ; et il est plaisant d'entendre toutes les imprécations qui tombent sur « le nommé Despréaux. »

Le 13 mars 1665, le vieillard irrité écrit à M. de

(1) *Satire IX*, 1667.

Grentemesnil, à Caen. Avec une exaspération fort légitime, il lui parle des « bouffonneries infâmes » dont il vient d'être l'objet ; bouffonneries qui semblent bien désigner la maudite parodie, et non quelque une des satires dont nous avons parlé plus haut. D'ailleurs, la première édition des satires n'est que de 1666 (1). Jusque-là, elles avaient été publiées en feuilles détachées. De plus, Chapelain était nommé seulement dans les trois ou quatre premières pièces : ce qui n'expliquerait guère une telle explosion de colère et de fureur. A notre avis, il n'y a pas à se tromper : tout paraît indiquer qu'il s'agit ici de la méchante pièce que les comédiens de Clermont voulaient jouer au détriment de la réputation de « M. Chapelain. »

Le 13 mars celui-ci écrit donc à son savant ami de Caen. « Quand, sur ce que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire, lui dit-il, touchant ces bouffonneries infâmes que mes envieux avoient composées contre moi, je vous mandai à qui le nommé Despréaux les attribuoit en les recitant, j'eus bien de la peine à concevoir que M. Delasson (2), qui m'étoit aussi inconnu que moi à lui, eût pu avoir une aussi indigne tentation, que celle de vouloir tourner en ridicule un homme qui a vieilli dans quelque estime, et dont le genre de vie a toujours été fort éloigné de

(1) Une « monstrueuse édition » avait paru à Rouen en 1665. C'est ce qui décida Boileau à donner lui-même, en 1666, une édition de ses œuvres. *Préface* de l'édition de 1666.

(2) Personnage demeuré inconnu.

donner prise sur lui de ce côté-là ; un homme, dis-je, que, sans vanité, les têtes couronnées, les princes et les princesses, les cardinaux et les ministres d'Etat ont considéré comme digne de leur approbation et de leurs bienfaits. Je ne vous le mandai aussi, que comme une chose dont la malignité du farceur se prétendoit couvrir, voyant, par la honte que des gens de la première qualité lui en firent, que les rieurs n'étoient pas pour lui, et que l'aveu du libelle lui pourroit attirer une distribution, qui seroit bien autrement la risée du monde que ses impertinentes compositions : ceux qui lui en parloient étant tout propres à l'en châtier sur-le-champ, sans m'en demander avis, et même contre mon intention. »

Chapelain est stupéfait d'un tel degré d'iniquité : il ne comprend pas qu'on ose se moquer des vers d'un homme dont la vertu est de notoriété publique, et que princes, princesses, cardinaux, ministres, ont honoré de leur estime. Boileau démêlera bientôt cette étrange confusion ; et montrera que la probité de l'homme, la vie irréprochable qu'il a menée et dans laquelle il a vieilli, que tout cela n'a rien à voir dans les vers ridicules dont *le poète* s'est rendu coupable :

Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le poète (1).

L'auteur infortuné de la *Pucelle* continue sur le même ton, et déclare que c'est le mépriser lui-même que mépriser ses vers. En ce qui concerne « M. De-

(1) *Satire IX*, 1667.

lasson, » ami de Grentemesnil, Chapelain est convaincu que « l'infâme bouffonnerie » n'est pas de lui ; que c'est là seulement un mauvais bruit répandu par « le fripon de Despréaux, » pour mieux dissimuler son attentat. « Je ne le crus point alors, ajoute-t-il, parce qu'il me sembloit que l'accusation étoit hors de toute vraisemblance, et qu'il eût été monstrueux qu'un inconnu se fût acharné, sans aucun fondement, à déchirer une personne sans reproche. Mais, Monsieur, je le crois encore moins à cette heure, et par une raison où vous avez la principale part. Car, m'ayant appris que M. Delasson est de vos intimes amis, ce m'en a été assez pour être certain que c'est une imputation et une calomnie que le fripon de Despréaux a jeté (*sic*) sur la tête de votre ami, pour sauver la sienne d'une décharge qu'il voyoit prête à la lui casser.

» Quand M. Delasson n'auroit point d'autre preuve de son innocence, que celle d'être chéri de vous, elle suffiroit pour en convaincre de plus incrédules que moi. Vertueux confirmé comme vous êtes, il est impossible que vos particuliers amis ne le soient pas aussi, une vertu comme la vôtre ne compatissant pas avec la lâcheté. Assurez-le donc, s'il vous plaît, que, dans ma pensée, il est blanc comme neige, et que, sur le pied de l'amitié que vous avez pour lui, je serois capable de lui donner la mienne, s'il la désiroit, avec la même noblesse d'âme que vous m'avez fait la grâce de la désirer. Ce que je vous supplie au reste de croire, mais de bien croire, c'est que j'ai assez de grandeur de courage, pour regarder au-dessous de moi tous ces

traits envenimés que me tire la basse canaille et la vilaine envie des poétastres (1) affamés. La philosophie et le christianisme m'y ont endurci l'esprit, et je ne sens non plus la piqure, que s'ils n'étoient point lancés (2). »

Malgré sa philosophie, et quoi qu'il en dise, Chapelain ne supporte pas trop patiemment les railleries « des poétastres ». Il les injurie bel et bien, au contraire, perd toute mesure avec eux, et, à la lettre, va jusqu'à les menacer du bâton. « Il est bon que tout ne soit pas permis aux audacieux, écrit-il en 1664 à Heinsius, et la force se repousse légitimement par la force (3). » Et cette espèce de droit des gens, il prend plaisir à le proclamer hautement, et à maintes reprises : il l'applique surtout dans sa plénitude, avec une verve, une âpreté vraiment merveilleses.

Le pauvre poète n'était pas de taille à se défendre en vers contre les traits acérés de Boileau; mais, comme il se dédommage en prose! et, s'il ne frappe juste, comme il frappe dru sur toute « cette canaille poétique » qui ose le diffamer! L'auteur soupçonné du *Chapelain décoiffé* n'est pas nommé; mais c'est bien lui qui est visé dans les lettres de cette époque; lui, qui est accusé de l'énormité du forfait commis envers le meilleur des hommes. et lui, partant, qui est rendu responsable de tout le mal. Nous ne croyons pas nous

(1) Ce mot si expressif est de l'invention de Chapelain.

(2) Lettre à M. de Grentemesnil, à Caen, du 13 mars 1665; II, 387.

(3) *Lettres de Chapelain*; II, 354.

tromper : pour être comprises , toutes les lettres de cette période veulent être considérées comme une série de charges à fond contre « le fripon de Despréaux. »

Le 5 novembre 1666, Chapelain écrit à Vossius, à La Haye. Il le console, et se console lui-même des injustes critiques de ses détracteurs. Avec une confiance superbe, il se donne pour exemple et apprend au savant hollandais à mépriser les clameurs des envieux. « On ne s'attaque point, comme vous dites, aux choses basses ; et ce n'est pas un mauvais signe, pour l'estime d'un livre, que de voir soulever des gens contre sa réputation, surtout quand la matière n'en est ni sale, ni maligne, et qu'elle ne peut être qu'utile au public. Cela montre au moins que le public l'a favorablement reçu, et que de sa propre force il en a gagné le suffrage : ce qui n'est jamais arrivé sans justice, la voix du commun étant la voix de Dieu ; au lieu que ces MM. les critiques de profession, par leurs coups de dent, font voir leur nature canine, et marquent, outre leur malignité, une ridicule présomption de mettre en parallèle leur jugement particulier avec le jugement général, et se figurent follement qu'ils le pourront emporter à la balance. »

Règle fort commode, en vérité, et bien propre à sauver les mauvais écrits. Plus un ouvrage a été criblé de critiques, plus il est excellent. « On ne s'attaque point aux choses basses, » proclame l'auteur de *la Pucelle* ; et, sur ce beau principe, tout comme s'il s'agissait de l'*Illiade* ou du *Cid*, il juge son poème avec la plus adorable naïveté. « Ces considérations, Monsieur, ajoute-t-il, m'ont quelquefois tenté d'avoir

bonne opinion de moi-même , ayant vu par le passé, et voyant encore des misérables occupés à faire des libelles contre le poème dont vous me parlez et que , par un excès d'affection , vous mettez à un bien plus haut prix qu'il ne mérite. Il ne tient pas à ces beaux Messieurs que je ne croie être quelque chose, en me traitant comme leurs semblables ont toujours fait ceux qui , du consentement des siècles , valent tout ce qu'on peut valoir. Mais ils n'auront ni la satisfaction de me ravalier au-dessous de ce que je suis , ni celle de me faire présumer d'égaliser ces grands hommes. Je me tiendrai dans les bornes de la médiocrité (1), qui m'est naturelle, et qui m'empêchera toujours de me rabattre au dernier étage où sont relégués mes censeurs, et de m'évaporer en pensant m'élever à celui des héros lettrés anciens et d'un petit nombre de modernes. »

Il serait curieux de savoir quels étaient , en 1666 , dans la pensée de l'auteur, ces « héros lettrés » parmi les modernes, objet de son admiration. Mais ne soyons pas indiscret : nous pourrions trouver que ce n'était ni Corneille, ni Molière, ni Racine, ni à coup sûr Boileau. Nous sourions aujourd'hui de cette confiance sereine de Chapelain dans le mérite de son œuvre, de cette tranquillité avec laquelle il se compare « aux grands hommes » du temps présent et des siècles passés. A moins de le prendre pour un fat ou pour un sot, ce qu'il n'est pas, il faut bien expliquer cette hauteur de langage, autrement que par la plus

(1) Dans le sens de *juste milieu*.

étonnante des aberrations d'esprit. Tout d'abord, l'ouvrage eut un véritable succès ; il se débita rapidement chez les libraires, et fut célébré sur tous les tons, en vers, en prose, par les amis, les beaux esprits du temps, et « les gens de la première qualité. » Aussi plus tard, en 1666, au souvenir de ces premières ovations, se moquait-il des vaines attaques de « messieurs les critiques ; » et, pour se consoler de « leurs coups de dent, » se répétait-il doucement à lui-même, que « la voix du commun était la voix de Dieu. »

« Après vingt ans d'attente, raconte M. Kerviler, le poème si désiré sortit des presses d'Augustin Courbé, le 15 décembre 1655, et parut dans les premiers jours de l'année 1656. Majestueux et solennel, il se présentait au public en un beau volume in-folio, orné, en tête de chaque chant, d'estampes d'Abraham Bosse, qui coûtèrent près de dix-huit cents livres, et précédé des portraits de Chapelain et du duc de Longueville gravés par Nanteuil. « D'abord, la curiosité fit bien vendre le livre, dit Tallemant, et la grande réputation » de l'auteur y fit courir bien du monde. » Le succès des *Provinciales* et de la *Clélie*, qui paraissaient à cette époque, fut même un instant éclipsé par la vogue du poème, et le libraire Courbé, pour répondre aux nombreuses demandes du public impatient, dut livrer, pendant cette même année 1656, deux autres éditions *revues et retouchées* en format plus portatif, puis une quatrième en 1657. En même temps, on imprimait la *Pucelle* en Hollande, dans la collection des Elzeviers, suivant la copie de Paris ; et l'on cite encore une contrefaçon qui parut à Leyde, chez Jean Sambix,

en 1656, ce qui porte à six le nombre des éditions du poème en moins de dix-huit mois (1). »

Après cela, on s'étonne moins que Chapelain prenne sa gloire au sérieux, et couvre l'outrage ceux qui, par leurs *bouffonneries*, osent diffamer un nom qu'il a rendu célèbre dans les lettres. Il parle des envieux de Vossius, mais c'est aux siens qu'il pense : à ceux « qui veulent tourner en ridicule un homme qui a vieilli dans quelque estime. » Le savant philologue, jadis bibliothécaire de la reine Christine, n'avait certainement pas une pareille nuée de détracteurs ; et, quand Chapelain l'exhorte à s'élever dans les régions supérieures, à dédaigner de ces hauteurs les cris de ces « obscurs blasphémateurs, » c'est lui-même, au fond, qui s'exhorte à ce dédain. Le passage est empreint d'un vif sentiment de mépris, et s'adresse évidemment à d'autres censeurs que ceux de Vossius.

« Pour vous, monsieur, qui volez entre les aigles, vous n'avez qu'à vous maintenir dans cette région supérieure où votre savoir vous a porté, et qu'à entendre paisiblement de cette hauteur-là les croassements des corbeaux jaloux de votre gloire qui ne lui sauroient donner d'atteinte, et qui ne seront jamais agréablement ouïs que par les pies et les corneilles, qui ont affinité d'humeur avec eux. Poursuivez donc votre pointe, donnez toujours quelque chose de votre cru et de votre manière, et brillez de tant de manières qu'elles éblouissent enfin les yeux de ces chouettes,

(1) *La Bretagne à l'Académie*, p. 211.

et fassent cesser leurs sifflemens en les faisant ramper sur leurs toits et dans leurs ténèbres (1). »

Quelques mois auparavant, le 24 septembre, Chapelain prodiguait à Vossius les mêmes consolations et les mêmes encouragemens. En 1663, il le félicitait de son traité *De la Lumière*, qui avait soulevé de nombreuses objections. « N'est-ce pas, lui disait-il alors, la marque des grandes choses que d'être sujettes aux vents des oppositions et des orages (2)? » En homme qui a éprouvé lui-même bien des déboires, et que « le vent des oppositions » a violemment battu, il lui conseille de poursuivre ses travaux et ses expériences, sans se laisser arrêter par de vaines critiques. A ces exhortations il mêle, comme toujours, le souvenir de ses propres infortunes, et se montre vivement touché de douleurs qui sont aussi les siennes.

Cette compassion, en effet, n'est pas désintéressée. Que Chapelain me pardonne un tel blasphème : elle a je ne sais quoi qui provoque le sourire. Tout en pansant les plaies de ses amis, le consolateur de tant d'âmes affligées songe aussi à ses blessures personnelles. Ses soupirs douloureux et ses témoignages de sympathie semblent bien moins arrachés par la pitié, que par les coups dont il se sent encore tout meurtri. « Ne trouvez point étrange, au reste, dit-il à Vossius, de n'avoir pas l'approbation de tout le monde, dans les choses dont vous enrichissez le public. Il

(1) Lettre du 5 novembre 1666, « à M. Vossius, historiographe de MM. les Estats, à La Haye; » II, 489.

(2) Lettre du 22 août 1663; II, 326.

faudroit que tous les hommes fussent raisonnables, ou qu'il y eût assez de lumière et d'équité dans les esprits pour préférer les pensées d'autrui aux siennes, quand on est convaincu que la vérité sera d'autre côté que du sien. Il faudroit que la jalousie et l'envie ne régnassent pas dans presque tous les cœurs, et qu'on ne prît pas le plus souvent pour son mal le bien qui arrive aux autres. Cette injustice ne doit produire autre effet, dans une âme aussi éclairée qu'est la vôtre, que de lui faire continuer sa carrière dans les nues, comme la lune, et de laisser aboyer en bas les pédans contre des perfections où leur ambition ni leurs morsures ne peuvent atteindre. »

Puis viennent les malédictions accoutumées contre la gent poétique, et le conseil d'en fuir en chassant tout ce vilain monde à coups de fouet. « Quoique je ne sois pas en ordre sublime, dit-il avec modestie, j'ai pratiqué néanmoins ce que je vous conseille. lorsque notre canaille poétique s'est ameutée contre *la Pucelle*, pour essayer de l'arrêter au milieu de son cours. Ils ont eu beau japer, elle l'a suivi avec constance, et jusqu'ici elle n'a pas eu sujet de s'en repentir. Poursuivez toujours votre pointe et, en chemin faisant, donnez-leur du fouet, et les écarterez de votre route à bonnes escourgées (1) qui portent coup, et se fassent sentir (2). »

Il est évident, qu'à cette date, Boileau mène victo-

(1) « *Escourgée*. Fouet composé de plusieurs brins de chanvre ou de plusieurs lanières de cuir. » RICHELET.

(2) Lettre à Vossius, du 24 septembre 1666; II, 480.

rieusement la campagne contre « le roi des auteurs, » et qu'il tient la tête de la meute lancée à la poursuite du malheureux poète. C'est lui qui a donné le signal de la révolte contre cette autorité jusque-là incontestée; lui, qui est venu jeter tout cet émoi sur le Parnasse, et troubler le grand homme dans la paisible possession de sa gloire. « Durant près de dix années, écrit M. Kerviler, c'est-à-dire jusqu'à l'apparition de la première satire de Boileau (1), les beautés éparses dans le cours du poème de la *Pucelle* firent pardonner au poète la dureté générale de ses vers, et, sauf quelques épigrammes, on se tut plutôt que d'attaquer. M^{me} de Longueville, assistant à une lecture du poème, avait dit tout franchement : *Cela est parfaitement beau, mais cela est bien ennuyeux*. Le mot avait fait fortune, et l'on s'en tenait à cette appréciation, que Boileau consacra plus tard dans la troisième satire, en faisant dire à l'un des personnages du *Festin ridicule* :

La *Pucelle* est encore une œuvre bien galante,
Mais je ne sais pourquoi je bâille en la lisant (2). »

Le 12 novembre 1668, Chapelain confie ses peines à Graziani, et lui fait part de ses rudes tribulations. « Quant à ce que vous souhaitez de savoir de mes affaires du Parnasse, lui dit-il, il s'est élevé, ou plutôt réveillé une faction de poétastres contre moi. Ils ne

(1) La 1^{re} satire est de 1660, mais le passage à l'adresse de Chapelain n'est que de 1664. Voy. plus haut, ch. XXVII.

(2) *La Bretagne à l'Académie*, p. 246. — La III^e satire fut composée en 1665, et non en 1667, comme le dit M. Kerviler.

veulent pas que ma versification soit poétique, et la déchirent par des satires et des libelles furieux, dans l'espérance de ruiner mon crédit à la cour, et ma réputation dans le monde. Je laisse écumer l'envie et la malignité sans en être ému, dédaignant de me commettre avec de si bas et de si lâches adversaires, et, pour toute vengeance, je continue mon ouvrage et l'aurai achevé dans trois mois, sauf correction (1). » Songez que la IX^e satire, dans laquelle Chapelain est outrageusement comparé à Midas, est de 1667, et vous comprendrez de quel misérable poétastre veut surtout parler Chapelain.

Le même jour, il remercie Ferrari de ses avis, et lui explique pourquoi il a joint à son poème une dédicace au duc de Longueville. Il s'en serait abstenu par dignité, et son inclination le portait à n'en point faire d'autre. « Mais, ajoute-t-il, il ne fut pas en ma liberté, nos mœurs ne le permettant pas; et vous savez que les temps ne se ressemblent pas, et qu'il est parfois dangereux de faire ce qui seroit le mieux. »

La reconnaissance lui faisait un devoir de placer une telle dédicace en tête de son ouvrage. Il l'a faite, poussé par le plus louable des motifs, et ne croit pas avoir commis pour cela une basse flatterie. « Cette gravité de m'en abstenir au-devant du mien, dit-il à Ferrari, m'eût tourné à blâme envers le prince qui s'étoit si royalement intéressé dans mon projet, ne m'honorant pas seulement de sa bienveillance, mais

(1) Lettre à Graziani, à Florence, du 12 novembre 1668; II, 602.

encore de ses bienfaits considérables trente ans durant, et que sa mort a laissés vivans encore (1). Il importoit à ma gratitude que le monde la connût, plus particulièrement que les vers ne l'eussent pu souffrir, et qui ne se pouvoient déduire qu'en prose. »

Cette petite justification terminée, il arrive à ses adversaires, les injurie encore de plus belle, et trace un tableau presque épique de l'universelle conspiration contre sa réputation et son crédit. « Je me fusse passé volontiers de préface, et je ne l'y ai employée que forcé par la révolte de certaines canailles, à qui ma réputation et ma fortune faisoient mal aux yeux. Il y eut des complots infâmes de décrier mon livre avant qu'il fût né. On sema dans la cour et dans la ville des libelles et des satires durant son impression; et je sus que mes jaloux ayant corrompu la fidélité de mes libraires, avoient eu les feuilles en leur puissance; sur quoi ils en avoient fagoté une censure qui parut, en effet, au même temps que l'ouvrage (2), et qui ne lui fit pas de bien auprès des malins dont les cours sont toujours pleines. Ce ne fut donc pas tant une préface qu'une apologie, comme vous la nommez fort bien, et les périodes par où je débute en montrent assez la nécessité. Il falloit encore se concilier les émules, en

(1) Le duc de Longueville mourut près de Rouen, le 11 mai 1663. La pension de Chapelain n'en fut pas moins continuée. — Voy. un piquant portrait du duc de Longueville, dans l'ouvrage de M. Doncieux, *Le P. Bouhours*, p. 15.

(2) La lettre de La Mesnardière, sous le pseudonyme de *Sieur du Rivage*, 1656.

leur rendant la justice que j'ai fait succinctement, plusieurs d'entre eux ne voyant pas aussi sans peine la posture où ils me trouvoient, soit pour l'estime, soit pour le bien (1). »

Voilà les éloges donnés aux émules dans la fameuse *Préface* singulièrement atténués ! Les uns étaient jaloux de l'estime et du bien dont Chapelain jouissait ; et, sentiment d'équité ou d'envie, ils ne pouvaient admettre qu'il fût « le mieux renté de tous les beaux esprits. » Les autres maugréaient de n'être point parmi les gratifiés : ils trouvaient détestables les choix de Chapelain, et le rendaient principalement responsable de leur infortune littéraire. Tous les refusés, beaux esprits de tout mérite et de tout rang, depuis La Mesnardière et Ménage jusqu'à Boileau, s'unissaient dans la même rancune, étaient animés de la même haine et du même désir de vengeance. En 1669, tout à la fin de sa carrière, il peste encore contre les épigrammes, libelles, satires que lui vaut la confiance de Colbert ; et, à son ordinaire, il se console de ces divers assauts par la pensée, en définitive, que « les grandes choses sont sujettes aux vents des oppositions. » Voilà ce qu'il ne cesse de répéter aux autres, et de se répéter à lui-même.

Au *Cid* persécuté, *Cinna* doit sa naissance.

crierait-il à ses détracteurs, s'il daignait citer le plus abhorré des poètes. Et quel plaisir aussi, de confondre

(1) Lettre à Ferrari, à Padoue, du 12 novembre 1668; II, 603.

« le fripon de Despréaux » par ses propres paroles, de lui jeter à la figure ses vers sur l'iniquité humaine et le sort éternellement réservé à tout « génie inspiré ! »

En cent lieux contre lui les cabales s'amassent ;
 Ses rivaux obscurcis autour de lui croassent ;
 Et son trop de lumière importunant les yeux,
 De ses propres amis lui fait des envieux (1).

Dès 1659, écrivant à Huygens, il s'excitait au mépris envers ses critiques et ses jaloux. « J'apprens avec une extrême joie par vous et par M. Heinsius, lui disait-il, que votre *Saturne* est sous la presse (2). Quelque contradiction qu'il puisse rencontrer, il ne faut pas se rebuter. Les grandes choses sont sujettes à l'envie et à l'injustice. C'est leur destin, et une marque de leur véritable grandeur (3). »

L'aveuglement de Chapelain est donc incurable, et Boileau a raison, rien ne serait capable de lui « dessiller les yeux. » Son poème est admirable ; il porte le sceau de « la véritable grandeur, » celle qui vient de l'injustice et de la méchanceté des hommes. En 1669, le poète méconnu écrit à Grævius, professeur d'éloquence à Utrecht. Il le remercie de son édition de Justin, et des compliments que renferme sa lettre. « Celle à laquelle je répons, lui dit-il, est si remplie

(1) Epître VII. à *Racine*. L'épître est de 1667, date des plus grands ennuis de Chapelain.

(2) Sur la célèbre découverte qu'il venait de faire, en 1659, de l'anneau de Saturne.

(3) Lettre du 15 mai 1659, « à M. Christianus Huggens, » à La Haye ; II, 40.

de bonté et de tendresse. qu'elle m'a sensiblement touché, et je n'y ai rien trouvé à redire que les louanges dont vous m'accablez. Je les interprète néanmoins favorablement, et, encore que je ne les croie pas justes, je ne les crois pas moins sincères, principalement l'article de la candeur et celui de l'amour que j'ai pour les savans hommes.

» Et que diriez-vous, Monsieur, que cet amour, qui m'a attiré le vôtre, si noble et si désintéressé, m'a attiré la haine de certains petits poétastres qui me déchirent par des satires publiques, parce que je ne les ai pu faire comprendre dans la liste des gratifiés ? Mais je n'ai pas besoin de consolation là-dessus, et, pourvu que vous et les gens qui vous ressemblent, ne soient pas de leur sentiment, j'irai mon train, je garderai ma tranquillité ordinaire, et, pour toute vengeance, je n'emploierai contre eux que le mépris (1).»

Le malheureux ! il alla son train, en effet ; il continua de forger ses « durs vers, » il acheva son poème, mais n'osa le publier de son vivant ; et ses amis, Conrart et Montausier, osèrent moins encore le publier après sa mort. Quant au dédain qu'il prétend opposer à ses ennemis, c'est là une pure fiction poétique. Le langage dont il use envers ses adversaires, n'annonce pas précisément une grande tranquillité d'âme, cet empire qu'un homme exerce sur lui-même, et qui l'élève au-dessus des attaques, des critiques et des injures de ses détracteurs. Et ses actes répondent pleinement à ses paroles. Pour les insolents

(1) Lettre à Grævius, à Utrecht, du 24 mars 1669 ; II, 629.

qui osent nier la beauté de son génie, les coups de bâton ne seraient pas de trop ; et il ne serait pas mauvais de leur donner du fouet « à bonnes escourgées. » De plus, s'il peut leur ménager quelque sérieux ennui, ou leur causer un bon dommage, les faire chasser des grandes maisons, de chez M^{me} de Sablé, comme il fit pour Costar, ou de chez Lamoignon, comme il l'eût désiré pour Boileau, il n'y manque pas, et se donne le plaisir de la vengeance.

Jadis, Chapelain réussit à fermer la bouche à Linnière qui s'était permis de le critiquer (1). Malgré ses beaux principes de modération, de patience ou de mépris, il essaya d'en faire autant pour Boileau. Le fait est curieux : une fois de plus, il prouve combien l'homme est un être éternellement étrange, et rempli des plus étonnantes contradictions. En 1659, Chapelain s'indigne contre Costar qui, par sentence du lieutenant civil, a fait supprimer la réplique de Girac. « Cela en a aiguisé la curiosité, écrit-il tout scandalisé à Spanheim, et le général du monde blâme ce procédé inouï entre gens de lettres, plusieurs s'imaginant que la suppression a été procurée, non pas à cause des injures, mais à cause des raisons (2). »

Et ce même « procédé inouï, » il va l'employer lui-même, et du plus beau sang-froid du monde. Devenu vieux, il ne se souvient plus de son indignation passée. Il suit l'exemple de Costar, et ce qu'il blâmait si bien en 1659, il le fait sans le moindre scrupule en

(1) Voy. plus haut, Chap. V.

(2) Voy. plus haut, Chap. IX.

1671. A cette date, il remercie Colbert d'avoir retiré à Boileau *le privilege* nécessaire pour l'impression de ses œuvres. Et il faut voir en quels termes il remercie ! Rien ne fait mieux comprendre que cette lettre, l'espèce d'épouvante que Chapelain éprouvait à la vue des *Satires*.

Plus que personne, il est bien ce lecteur, dont parle son bourreau, « toujours tremblant d'effroi, » toujours en éveil, et qui toujours a peur de voir tomber sur lui une nouvelle grêle de coups. Il est même si ému du péril auquel vient de l'arracher Colbert, qu'il semble en perdre la tête, jusqu'à l'usage de la parole et à la respiration. Je ne sais si, dans toute cette volumineuse correspondance, se trouve phrase plus embrouillée et plus mal venue ; en tout cas, je crois n'avoir encore rien rencontré de pareil. On a pu en juger par les nombreuses citations déjà faites : d'ordinaire, la prose de Chapelain a une tout autre allure et marche avec un peu moins de pesanteur. Enfin, pour couronner l'œuvre, il soutient qu'on ne peut le décrier, sans décrier le roi et son ministre ; et que le tourner en dérision, c'est vraiment se rendre coupable de lèse-majesté. C'était la prétention de Cotin, et celle aussi de l'auteur de la *Pucelle*, qui dit en mauvaise prose ce que Boileau avait dit excellemment en vers :

Qui méprise Kautain n'estime point son roi,
Et n'a selon Kautain, ni Dieu, ni foi, ni loi (1)

Et ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, une

(1) Satire IX, 1667.

plaisante exagération du satirique. Cotin avait réellement formulé en prose l'accusation dont Despréaux se moquait en vers. C'était dans un pamphlet intitulé : *La critique désintéressée sur les Satyres du temps* (1). A entendre Cotin, le *Sieur des Vipéreaux*, comme il l'appelle avec assez de malice, était une espèce d'ennemi privé et public, qui menaçait la sécurité du trône et l'honneur des particuliers. « Et quel peut-être, disait-il, l'effet de la satire d'un jeune homme, que d'ériger partout des autels à la débauche, par le décri de la raison et de la justice, par la profanation du trône (2)? »

La lettre de Chapelain à Colbert est mêlée des plus violentes invectives. L'original s'en trouve à la Bibliothèque nationale, et porte la date du 4 avril 1671. Elle est « beaucoup plus explicite que le manuscrit de M. Sainte-Beuve: » et a été publiée par M. Clément dans les *Mémoires* de Colbert (3). M. Tamizey de Larroque suit le manuscrit Sainte-Beuve; mais il indique avec soin les nombreuses variantes de l'original (4). Nous choisirons celui des deux textes qui est « beaucoup plus explicite. » Ces éclats de colère sont bons à

(1) 1 vol. in-12, sans lieu ni date d'impression, et sans nom d'auteur. Bibl. nat. Réserve.

(2) *Critique désintéressée*, p. 31; — Charles Cotin, né à Paris vers 1604, mort en décembre 1681; de l'Académie française en 1655.

3. Vol. V. p. 644.

4. *Lettres de Chapelain*, II, 774. — Dans le manuscrit Sainte-Beuve, la lettre à Colbert porte la date du 4 avril 1672, au lieu du 4 avril 1671.

noter ; ils ont leur signification, et nous prouvent que Chapelain, malgré toutes ses déclarations, employait autre chose que le mépris contre ses adversaires. « Je laisse écumer l'envie et la malignité, sans en être ému, » disait-il en 1668. Voici comment il regarde sans émotion les efforts de ses ennemis acharnés à sa perte.

Le 4 avril 1671, le vieux poète tant bafoué écrit à « M^{gr} Colbert, ministre d'Estat, à Versailles, » et lui exprime sa gratitude pour le service signalé qu'il vient d'en recevoir. « J'ai, Monseigneur, lui dit-il, à vous rendre en mon particulier, de nouvelles actions de grâces, pour la rupture que M. Perrault m'a mandé qu'il vous a plu de faire du sceau de ce privilège des *Satyres* de Despréaux, selon les intentions de notre équitable monarque, qu'on avoit obtenu par surprise et contre le respect dû à Sa Majesté, laquelle, à votre persuasion, a honoré de son estime et de ses bienfaits plusieurs personnes que vous n'en aviez pas jugées indignes, et laquelle a sujet d'être offensée de l'insolence de ce satirique effréné, qui, par ses libelles, condamne le jugement et le choix que vous aviez fait et fait faire à notre magnanime monarque; étant sans doute injurieux à Sa Majesté et à vous, Monseigneur, de déchirer; par des pasquinades autorisées de son sacré sceau, même des gens de bien et des plumes accréditées, toutes dévouées à son service et obligées, par ses faveurs royales, à mettre leur vie pour la défense de ses moindres intérêts.

» M. Perrault m'a même fait entendre que vous avez daigné répondre à la lettre que je vous avois

écrite là-dessus, pour m'assurer de l'exécution de cet ordre de Sa Majesté, dont je vous fais de nouveaux remerciemens, bien que, pour ma grande mortification, on ne m'ait point rendu votre réponse, qui eût accru et redoublé ma consolation. »

Et en effet, en 1671, il n'y eut pas d'édition de Boileau, et il n'en parut plus jusqu'à la mort de Chapelain, arrivée le 22 février 1674. Sitôt après, et en cette même année 1674, comme s'il était libre désormais, Boileau publie une nouvelle édition de ses œuvres. Ce sont là de menus détails; mais ils ont leur importance: ils servent peut-être à expliquer certains faits dont la cause avait échappé jusqu'ici.

A propos de cette édition de 1674, le *Boileana* cite une lettre de Boileau à Colbert, dont nous ne voudrions pas garantir l'authenticité. L'épître est fort piquante, de tournure singulièrement vive et spirituelle; mais ce n'est pas ainsi, il nous semble, qu'on parlait alors à un grand personnage. Il faut attendre encore quelques années: Voltaire n'écrira pas autrement à un commis ou à un censeur royal dont il aura à se plaindre.

Si nous en croyons Monchesnai, Colbert leva en 1674 l'opposition qui, depuis 1671, frappait les œuvres de Boileau. Le ministre envoya le billet suivant au poète: « Le roi m'a ordonné, Monsieur, de vous accorder un privilège pour votre *Art poétique* (1), aussitôt que je l'aurai lu. Ne manquez donc pas à me l'ap-

(1) Publié en effet cette année-là; éd. de 1674, in-4°.

porter au plus tôt. COLBERT (1). » Berriat Saint-Prix n'est pas très persuadé, et garde quelque défiance à l'endroit des deux documents. « Le billet et la réponse sont dans le *Bolwana*, dit-il, après un récit tellement rempli d'erreurs sur les premières éditions de Boileau, que s'ils n'étaient pas rapportés avec des guillemets, nous douterions de leur authenticité (2). »

Pour nous, malgré « les guillemets » du *Bolwana*, notre doute persiste. Il nous faudrait une autre autorité que celle de Mouchesnai, pour nous faire admettre l'authenticité de la réponse. Voici comment Boileau remercie Colbert : « Monseigneur, je vois bien que c'est à vos bons offices que je suis redevable du privilège que Sa Majesté veut bien avoir la bonté de m'accorder. J'étois tout consolé du refus qu'on en avoit fait à mon libraire (3) : car c'étoit lui seul qui l'avoit sollicité, étant très éveillé pour ses intérêts, et sachant fort bien que je n'étois point homme à tirer tribut de mes ouvrages. C'étoit donc à lui de s'affliger d'être déchu d'une petite espérance de gain, quoi que assez incertaine à mon avis, dès qu'il la fondoit sur le grand débit d'ouvrages tels que les miens. Pour moi, je me trouvois fort content qu'on m'eût soulagé du fardeau de l'impression et de l'incertitude des jugemens du public, n'ayant garde de murmurer du refus d'un privilège qui me laissoit celui de jouir paisiblement de tout ma paresse. Cependant, Monseigneur,

(1) *Bolwana*, p. 16.

(2) *Œuvres complètes de Boileau*, vol. IV, p. 7.

(3) En 1671, sans doute.

puisqu'vous daignez vous intéresser si obligeamment pour moi, j'aurai l'honneur de vous porter mon *Art poétique* aussitôt qu'il sera achevé, non point pour obtenir un privilège dont je ne me soucie point, mais pour soumettre mon ouvrage aux lumières d'un aussi grand personnage que vous êtes. »

Boileau, nous dit Sainte-Beuve, parvint à déloger Chapelain de l'estime de Colbert (1). Est-ce bien sûr? L'illustre ministre, averti par le bruit retentissant des *Satires*, put bien désormais se méfier du talent poétique de l'auteur de *la Pucelle*, sans lui retirer pour cela sa confiance. Les faits que nous venons de rapporter, prouvent que l'habile vieillard garda jusqu'à la fin ce que nous appellerions son influence administrative. Sur ce terrain, il semble avoir été inexpugnable. Lui vivant, jamais l'ennemi n'occupa un seul point de la place : ni l'Académie, ni la liste de gratification sur laquelle se trouvent couchés de bonne heure et Corneille, et Racine, et Molière (2). C'est une espèce de disgrâce, dont Boileau est redevable au seul Chapelain. En 1671, le coup est plus rude : il lui inflige une grosse humiliation, et lui fait retirer par Colbert le *privilège* de ses œuvres. Pareil tour vaut un bon trait de satire ; il atteste, en outre, qu'à

(1) *Causeries du lundi*, VI, 501.

(2) Corneille et Racine, dès 1664; Molière en 1665. — Pour la première fois, et en 1676, deux ans après la mort de Chapelain, Boileau paraît sur la liste de gratification, avec cette mention : « Au sieur Despréaux, en considération de son application aux belles-lettres, 2,000 l. » *Mémoires de Colbert*, V, 489.

défaut *d'estime*, Chapelain eut toujours auprès de son maître le crédit des premières années.

Comment expliquer autrement, que par la plus tenace des oppositions, cette tardive fortune du poète dont les malices égayaient les esprits les plus distingués de la ville et de la cour : M^{me} de Sévigné, Lamignon, Condé, la duchesse d'Orléans, et jusqu'à Louis XIV ? Boileau, Ménage, Marolles, purent diffamer à leur aise la vie ou les œuvres de Chapelain. Mais, quand il le put, il malmenâ rudement ses ennemis et leur donna du fouet « à bonnes escourgées. » A-t-il affaire à trop forte partie, comme avec Boileau ? il change de tactique. Par une faveur unique, il tenait de Colbert la feuille des bénéfices littéraires : il en profita, pour frapper dans son amour-propre et ses intérêts, et cela avec une impitoyable fermeté, celui qui l'avait indignement bafoué, et rendu la fable de Paris et de la province. Cette lutte énergique, avec un adversaire tel que Boileau, forme un trait bien personnel du caractère de Chapelain. Il sortit du combat, criblé de coups : mais, ni il ne lâcha prise un instant, ni n'abandonna un pouce de terrain ; il répondit à la violence de l'attaque par la résistance la plus obstinée, et, plus d'une fois, il réussit à son tour à faire beaucoup de mal à son ennemi.

Ici se termine le tableau des tristesses, des amertumes qui empoisonnèrent les dernières années de la vie de Chapelain. Jusqu'en 1656, tant qu'il vécut ignoré, il vécut heureux auprès de M^{me} de Rambouillet, dans le salon de M^{me} de Sablé ou celui de Sapho. Mais, dès qu'il eut ambitionné l'honneur

d'être l'émule de Virgile ou du Tasse ; dès que Colbert l'eût élevé au poste dangereux de surintendant des lettres, c'en fut fait à jamais de son repos. Sa vie fut en proie à ces mille fléaux, qu'on ne connaît pas dans une condition privée : l'envie, la haine, les jalousies, les froissements de toutes sortes, les mécontentements provoqués par les faveurs accordées aux uns et refusées aux autres. Le malheureux apprit à ses dépens que la gloire coûte bien cher ; que les hautes fonctions sont périlleuses, et qu'en tout temps et en tout pays, à Paris comme à Rome, le Capitole n'est pas loin de la roche Tarpéienne.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE

TOUS LES NOMS CONTENUS DANS L'OUVRAGE

A

- Aboul-Féda, géographe arabe, 27.
Aiguillon (M^{me} d'), nièce de Richelieu, 379.
Aleman (Matheo), 139, 141, 146.
Alembert (D'), 417.
Alençon (M^{lle} d'), Elisabeth d'Orléans, 204.
Amyot (Jacques), 141, 243, 244.
André (Le P.), Feuillant, 332.
Anisson (Jean), libraire, 598.
Apatisti (Académie des), 606, 608.
Arioste (L'), 80.
Aristote, 106, 114, 570.
Arnauld d'Andilly Robert, frère aîné du suivant, 477, 478, 583.
Arnauld (Henri), évêque d'Angers, 254, 307-310, 477, 478.
Artigny (l'abbé d'), 115, 158.
Aubignac (François Hédelin, abbé d'), 113, 240, 294, 369-387.
Auchy (Charlotte des Ursins, vicomtesse d'), 313.
Autriche (Anne d'), mère de Louis XIV, 255.
Autriche (Marie-Thérèse d'), femme de Louis XIV, 510.
Avaux (Claude de Mesmes, comte d'), 484, 485.

B

- Bacon (François), 601.
Baillet (Adrien), bibliothécaire de Chrétien - François de Lauoignon, 240, 668.

- Baluze (Etienne), 597.
 Balzac (Guillaume), père du suivant, 344, 361.
 Balzac (Marie de Nesmond, femme de Guillaume), 344.
 Balzac (Jean-Louis Guez de), 3, 7, 22, 52, 53, 81-84, 103, 105, 106, 107, 114, 160-173, 180, 181, 187, 191, 192, 195, 196-235, 251, 256, 257, 260, 276, 299-387, 390, 393, 417, 434, 459, 477, 478, 509, 526, 531, 541, 564, 568, 579, 588, 638.
 Barberini (le cardinal), 62.
 Barbin (Claude), libraire, 579, 580, 601, 665.
 Barbou, libraire, 12.
 Bautru (Guillaume de), comte de Serrant, de l'Académie française, 203, 509.
 Bautru (Charles de), prieur des Matras, 179.
 Bautru (Adam de), sieur de Cherelles, 220, 228, 231.
 Bayle (Pierre), 43, 72, 78, 119, 171, 177, 197, 198, 199, 201, 204, 249, 251, 255, 257, 269, 283, 310, 339, 344, 349, 362-374; 586.
 Bazin (A.), 347, 362, 502.
 Beaufort (François de Vendôme, duc de), 359.
 Beaugerais (abbaye de), 131, 152, 153.
 Beaussais (château de), 329.
 Belin (le comte de), 168.
 Benserade (Isaac de), 269, 403, 453, 671.
 Bentivoglio (Le cardinal Gui), 260, 367, 392.
 Bergeret (Jean - Louis), de l'Académie française, 280.
 Bernier (François), 47, 48, 126.
 Berriat Saint-Prix, 408, 693.
 Bertaut (Jean), évêque de Séz, 124.
 Berthet (le P.), jésuite, 621, 627.
 Besnier (le P.), jésuite, 585, 602.
 Beuning (M. de), ambassadeur de Hollande, à Paris, 41.
 Bignon (Jérôme), avocat général, père du suivant, 507.
 Bignon (Jérôme), 172, 507, 586, 587.
 Bignon (l'abbé Jean-Paul), fils du précédent, de l'Académie française, 586.
 Bigot (Emeric), 44, 45, 291, 394, 438, 440, 441, 464, 483-486, 504, 556, 567, 629.
 Billaine (Louis), libraire, 407, 474, 665.
Biographie Didot, 329, 363, 407, 538, 572, 653.
 Boccace, 28.
 Bochart (Samuel), 34, 291, 467, 564, 566.
 Bœcler (Henri), 20, 42-45, 70, 73, 75, 458, 630.
 Boileau (Gilles), greffier de la grand'Chambre, père des suivants, 406, 411.
 Boileau de Puimorin, 661.
 Boileau (Gilles), de l'Académie française, 240, 283, 295, 389, 405-429, 444, 450, 454, 488, 549, 550, 661, 664, 666, 667.
 Boileau (l'abbé Jacques), 661.
 Boileau (Nicolas), 3, 7, 14, 17, 19, 47, 79, 80, 102, 114, 126, 131, 242-244, 286, 398-412, 431, 433, 444, 445, 600, 640, 642-696.
 Bois-Robert, 6, 169, 282, 356-359, 376.

- Boissier (Gaston), 639.
Bolæana, 651, 652, 692, 693.
 Bonneuil (M. de), 2.
 Bonneval (abbaye de), 271.
 Bosse (Abraham), graveur, 678.
 Bossuet, 97, 590-592, 652.
 Bouchard (Jean-Jacques), 4, 5, 163, 275, 276, 325.
 Boudet de la Bullière, 94.
 Bouhier (le président), de l'Académie française, 414, 416, 473.
 Bouhours (Le P. Dominique), 578-584, 668.
 Boulliau (Ismaël), 42, 465.
 Bourbon (Nicolas), de l'Académie française, 393.
 Bourdaloue, 51.
 Bourdelot (l'abbé), 566.
 Boyer (Claude), de l'Académie française, 403, 453.
 Bracciolini (François), 5.
 Brémont d'Arç (M. de), 329.
 Briasson, libraire, 250, 586.
 Brienne Henri-Auguste de Loménie de), 63.
 Brienne Louis-Henri de Loménie de), fils du précédent, 63, 64, 74, 75.
 Brieux (Jacques Moisant de), 36, 130, 463, 466-468, 486, 487, 489, 611.
 Brossette (Claude), 15, 126, 127, 244.
 Brunet (Charles), 139, 146.
 Brunetière (Ferdinand), 344.
 Burmann (Pierre), 277, 473, 630.
 Buti, 96, 97.

C

- Caille (Jean de La), 107.
 Caillemer (E.), 575.
 Caillières (Jacques de), père du suivant, 10, 476.
 Caillières (François de), de l'Académie française, 11.
 Cailly (Jacques de), 599.
 Caius Tilebomenus, anagramme de Jacques Mentel, 551, 558, 559.
 Camden (William), 322.
 Campaigno (François Patras de), 309.
 Campaigno (Anne Guez de Balzac, M^{me} de), sœur de Balzac et femme du précédent, 309.
 Campaigno (Marie Patras de), nièce de Balzac. Voir M^{me} de Forgues.
 Camusat, libraire, 122, 276, 377.
 Camusat (M^{me}), femme du précédent, 377.
 Casaubon Isaac, père du suivant, 561, 569, 575.
 Casaubon (Mérie), 395, 569.
 Caseneuve (Pierre de), 473, 585, 593-598.
 Cassagne (l'abbé Jacques), de l'Académie française, 403, 644, 645, 664, 665.
 Cassan (prieur de), 275.
 Castaigne (E.), bibliothécaire d'Angoulême, 363.
 Catulle, 109.
 Caumartin (François Le Fèvre de), évêque d'Amiens, 182, 194.
 César, 44, 45, 83, 135, 142.

700 TABLE ALPHABÉTIQUE DE TOUS LES NOMS

- Chapelain, *passim*.
 Chapelle (Claude-Emmanuel Lhuillier), 126.
 Chappuis (Gabriel), 146-150.
 Charles I^{er}, roi d'Angleterre, 56.
 Charles II, roi d'Angleterre, 35, 58.
 Charles XI, roi de Suède, 554.
 Chastelain (l'abbé), 585.
 Chauffepié (Jacques - George de), 43, 462, 470, 571-573.
 Chavaroché (de), 270, 271.
 Chavigny (Léon Bouthillier de), secrétaire d'Etat, 180, 216, 361.
 Chéruel (A.), 88, 98, 99, 249, 252, 500.
 Chevreau (Urbain), 42, 111-115, 548-550.
 Chevreuse (Marie de Rohan, duchesse de), 184.
 Chimentelli (Valerio), 621.
 Chrestien (Florent), 233, 234.
 Christine (la reine), 33-38, 42, 156, 277-282, 286, 336, 337, 411, 526, 553, 554, 585, 679.
 Cicéron, 208, 306, 313, 321, 460, 504.
 Claudien, 109, 528.
 Clément (P.), 62, 64, 66, 129, 173, 273, 663, 690.
 Clérembaut (Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, maréchale de), 330.
 Colbert, 11, 25, 27, 62, 63, 65, 96-99, 115, 116, 129, 170-173, 280, 293-295, 453, 454, 489, 492, 553, 651, 654, 655, 663, 685, 689-696.
 Colbert (Jacques-Nicolas), fils du précédent, archevêque de Rouen, de l'Académie française, 280.
 Colbert (Jean-Baptiste), marquis de Seignelay, 19, 280.
 Colletet (Guillaume), de l'Académie française, 277, 410, 414, 422, 431, 432.
 Coltellini (Augustin), 486, 607-609.
 Commire (le P. Jean), 74, 570, 629.
 Commodianus, 588-591.
 Concini, maréchal d'Ancre, 2, 126, 362.
 Condé (Henri II de Bourbon, prince de), père du grand Condé, 345, 346.
 Condé (le Grand), 10, 62, 113, 268, 380, 695.
 Conrart, 9, 41, 100, 101, 116, 125, 163, 199, 200, 239, 240, 287, 309, 310, 342, 349, 354-359, 364, 372, 375, 391, 420, 427, 441-448, 460, 461, 463, 477, 478, 536, 543-547, 628, 662, 687.
 Conringius (Herman), 20.
 Conti (le prince de), 11, 274.
 Conti (Anne Martinozzi, princesse de), nièce de Mazarin, 274.
 Corbie (abbaye de), 267.
 Cordemoy (Géraud de), de l'Académie française, 279.
 Corneille (Pierre), 92, 171, 370, 652, 662, 677, 694.
 Costar (Pierre), 61, 72, 85, 114, 129, 158-237, 238, 275, 282, 293, 310, 321, 325, 369, 371, 388, 408, 413, 432, 436, 451, 478, 479, 481, 488, 496, 639, 643, 650, 668, 688.
 Cotgrave, 508.
 Cotin (l'abbé), de l'Académie française, 7, 96, 125, 240, 242, 284, 403, 411, 453, 644.

- 653, 665, 667, 670, 671, 689, 690.
 Courbé (Augustin), libraire, 9, 10, 165, 278, 380, 425, 518, 525, 577, 587, 678.
 Courier Paul-Louis, 379.
 Cousin (Louis), le président, de l'Académie française, 281.
 Cousin (Victor), 183, 185, 188, 301, 441.
 Cramoisy (Sébastien Mabre-), libraire, 32, 64, 67, 296, 492, 493, 580, 581, 610.
 Crassot (Jean), 305, 341.
 Créquy Charles de, maréchal de France, 347.
 Croissy le marquis de), frère de Colbert, 280.
 Crusca (Académie de la), 296, 606-608, 612-616, 619-623, 630.
 Cujas Jacques, 395.

D

- Dacier M^{me}), 42, 387, 43, 56, 132, 142, 146, 169, 208, 251, 257, 558.
 Dangeau Philippe de Courcillon, marquis de), 52.
 Dangeau (Louis de Courcillon, abbé de), frère du précédent, de l'Académie française, 284.
 Dati (Carlo), 551, 612, 620-622.
 Daunou François, 653.
 Dauphin le, fils de Louis XIV, 532.
 Dausque le P.), 54, 55.
 Delasson M.), 673, 674.
 Delorme Philibert), 132.
 Dempster (Thomas), 305.
 Depping (George - Bernard), 98, 99.
 Descartes, 397, 526.
 Desmarets de Saint-Sorlin, 331-333, 377, 379, 407, 408, 664.
 Desmolets le P.), 172.
 Des Yveteaux (Nicolas Vauquelin), 131, 132.
 Dézobry (Dictionnaire de), 43, 56, 132, 142, 146, 169, 208, 251, 257, 558.
 Diogène Laërce, 295, 367, 564-570, 628, 640.
 Doncieux George), 584, 601, 668, 684.
 Dousa (Jean), 561.
 Dreyss Ch.), 97.
 Du Cange, 395, 396.
 Dumas A.), 60.
 Du Moulin Pierre), 291.
 Dunois Jean-Louis - Charles d'Orléans, comte de), 122.
 Du Perron le cardinal), 121, 260, 367.
 Du Puy les frères), 80-85, 141, 275-277, 285, 319, 342, 394, 506, 529, 557, 588, 590-593.
 Du Puy Pierre), 285, 577-579, 593.
 Du Puy Jacques, 285, 578.
 Du Ryer Pierre, de l'Académie française, 9, 417.
 Duvergier de Hauranne Jean, abbé de saint-Cyran, 48-50.

E

- Elzéviers (Les), 518, 529, 531, 534, 552, 678.
 Entragues (seigneurs d'), 323.
 Eobanus Hessus (Hélius), 128.
 Erasme, 130.
 Estang (M. de L'), 360.
 Estienne (Henri), 396.
 Estrées (César d'), cardinal, évêque de Laon, de l'Académie française, 135, 415-418, 423.
 Eusèbe de Césarée, 558.

F

- Fabricius (Vincent), 33, 37.
 Faërne (Gabriel), 12.
 Falconet (André), 503, 556, 566-568, 592.
 Falwinger, 20.
 Faroard (M^{me}), nièce de Chapelain, 475.
 Fénelon, 400.
 Feramus (Charles), 257-260.
 Ferrari (Ottavio), 22, 75, 76, 561, 610-627, 683.
 Ferté (Emmeric-Marc de la), évêque du Mans, 167, 168.
 Feugère (Anatole), 52.
 Fieschi (Louis), 276.
 Fioretti (Benedetto), 608, 609.
 Firenzuola (Ange), 28.
 Fléchier, 14-16, 98, 249, 646, 662.
 Forgues (Bernard de), neveu de Balzac, 309, 310.
 Forgues (Marie de Campaigno. M^{me} de), femme du précédent, 309.
 Foucault (Nicolas), intendant de Normandie, 597-599.
 Fouquet (Nicolas), 66, 97-99, 169-174, 247, 410, 420.
 Fourcroi, 243.
 Fournel (V.), 167, 169, 175, 176, 179, 180, 200, 240, 255.
 Francheville (l'abbé de), 25, 26.
 Freinshemius (Jean), 9, 553.
 Fronto (Quintus Januarius), pseudonyme d'Adrien de Valois, 259.
 Furetière (Antoine), 15, 16, 85, 134, 282, 283, 287, 644.
 Furstenberg (Ferdinand de), évêque de Munster, 629.

G

- Galland (Antoine), 282.
 Garasse (le P. François), jésuite, 332.
 Gardet (J. Edouard), 422.
 Gassendi, 126, 397.
 Geffroy (A.), 56.
 Géliénus (Sigismond), 119.
 Girac (Thomas de), 178, 196-204, 369.
 Girard (Claude), éditeur des lettres de Balzac, 205, 339, 460.
 Girault, secrétaire de Ménage, 313, 337.

- Godeau, 2. 48-50. 92, 195, 220, 231, 253, 254, 267, 310, 342, 477, 478.
- Gombauld (Jean Ogier de), de l'Académie française. 247, 664.
- Gomberville (Marin Leroy de), de l'Académie française. 112.
- Gonzague (Charles 1^{er} de), duc de Nevers, 133.
- Gonzague (Louise-Marie de), reine de Pologne. 47.
- Goujet (l'abbé), 121, 139, 167.
- Goulu (le P. Jean), général des Feuillants, 352, 369.
- Gournay (M^{lle} de), 132, 133, 389.
- Grævius (Jean-George), 458, 522, 574, 630, 686.
- Graziani (Jérôme). 614, 615, 682.
- Grentemesnil (Jacques Le Paulmier de), 462-469. 672, 674.
- Grignan (Angélique - Clarice d'Angennes, comtesse de), fille de M^{me} de Rambouillet, 402.
- Grimarest (Jean-Léonor le Gallois de), 398.
- Gronovius (Jean-Frédéric), 22, 25, 28-31, 42, 469, 472, 569, 619.
- Grotius (Hugo), 192, 315, 323, 390, 391, 470, 471, 526.
- Gruter (Jean), 22.
- Gruter (Isaac), 22-24.
- Gudius (Marquard), 569.
- Guébriant (Jean-Baptiste Budes, maréchal de), 533.
- Guéle (M. de La), archevêque de Tours, 152.
- Guénaud, médecin de la reine. 570.
- Guilhermy (M. de), 645, 658.
- Guyet (François). 44, 80-85, 112, 276, 457, 458, 462, 464, 465, 469, 471, 472, 474, 591, 611.

H

- Hallé (Pierre), 411, 467, 487.
- Hardi (Claude), conseiller au Châtelet, 496.
- Hardouin de Beaumont de Péréfixe, archevêque de Paris, de l'Académie française, 417-419.
- Hay du Chastelet, de l'Académie française, 38.
- Heinsius (Daniel), père du suivant. 54, 59, 305, 337-339, 341, 368, 394, 451, 473, 524, 528, 592.
- Heinsius (Nicolas), 22, 23, 37, 41, 54, 55, 59, 96, 106, 109, 115, 124, 127, 174, 277, 337, 394, 419, 421, 426, 431, 434, 435, 436, 438, 439, 441, 451, 455, 473, 507, 510-515, 518, 519, 520, 522, 527-530, 534-539, 541, 543, 551, 553, 556, 569, 608, 616, 621, 634, 636, 675, 686.
- Henri IV, 152, 153, 158.
- Herluison, libraire, 19.
- Hessein (M.), frère de M^{me} de la Sablière, 616.
- Hésychius, 461.
- Horace, 109, 251, 491, 492, 669, 670, 671.

704 TABLE ALPHABÉTIQUE DE TOUS LES NOMS

- Horbius. 42. 43. 575. 629. 638. 640. 662.
 Hozier (Pierre d'), 131. Hullon, prieur de Cassan,
 Huet (Daniel). 12. 13. 16. 17. frère de Bouchard. 275. 276.
 19. 31. 32. 34. 35. 36. 38. 39. Huygens (Constantin). père
 86. 116. 119. 120. 125. 136. du suivant. 42. 209.
 138. 139. 150. 253. 254. 267. Huygens (Christian), l'astro-
 268. 278. 290-293. 380. 411. nome. 12. 33. 34. 35. 42. 209.
 467. 473. 490. 492. 494-496. 337. 419. 420. 424. 426. 427.
 499. 509. 514. 526. 528. 530. 434. 436. 438. 686.
 532. 542. 543. 564. 566. 570.

J

- Jacquet (A.). 245. 575. Joseph (le P.). 6. 7.
 Jal (A.). 132. 133. 406. Justin. 686.
 Jault (A.-F.). 586. Juvénal. 109. 136. 432. 670.
 Jolly (Thomas). libraire. 113. 671.
 474. 549.

K

- Képler (Jean). 480. phe de), père du suivant,
 Kerviler (M. René), 19. 85. 86. 554.
 89. 122. 139. 140. 249. 645. Kœnigsmark (le comte de).
 670. 671. 678. 682. ambassadeur de Suède à
 Kœnigsmark (Jean-Christo- Paris. 554-556.

L

- Labbé (Charles). 394-396. Lalanne (Ludovic). 112. 129.
 La Bastide (M. de). 546. 250. 346. 369. 382. 383. 427.
 Laborde (Léon de). 69. La Mare (Jean de). 140.
 La Bruyère. 141. 269. 452. Lambécus (Pierre). 33. 35. 36.
 La Calprenède. 648. 38.
 Lactance. 597. Lambin (Denis). 130. 191.
 La Curne de Sainte-Palaye. Lamartine. 352. 353.
 142. 147. La Martinière (*Dictionnaire*
 La Faille (M. de). capitoul de géographique de). 214.
 Toulouse. 594. La Mesnardière, de l'Acadé-
 La Fayette (M^{me} de). 283. 638. mie française. 26. 61. 85. 91.
 La Fontaine. 12. 174. 491. 94. 95-117. 126. 129. 138. 169.

- 183, 216, 217, 299, 300, 372, 375, 388, 389, 453, 479, 481, 550, 643, 684, 685.
- Lamoignon (Guillaume de , 98, 268, 398, 401, 501, 509, 511, 645, 663, 667, 669, 688, 695.
- La Monnoye Bernard de , 245, 246, 248, 252, 253, 459, 571, 573, 575, 608.
- La Mothe-le-Vayer, de l'Académie française, 102, 116, 208.
- La Mothe-le-Vayer (abbé), fils du précédent, 102.
- La Motte-Aignon J. de', 352.
- La Poterie de , conseiller d'Etat, 346.
- La Rochefoucauld François V. comte, puis duc de', 186, 300, 301, 326.
- La Rochefoucauld François VI. prince de Marsillac, duc de', l'auteur des *Maximes*, 186.
- Larroumet (G.), 400.
- La Rue (le P. Charles de , 16, 629.
- La Sablière (M^{me} de), 646.
- La Serre, 17, 644-646.
- La Suze (M^{me} de), 176.
- La Thibaudière (de , 164-166, 206, 216, 234, 327 ; appelé *le Gros*, 327, 331.
- La Trouse (François le Hardy, marquis de , 50.
- La Valette Jean-Louis de Nogaret de', duc d'Épernon, 339, 344, 345, 346, 348, 361, 362, 364.
- La Valette Bernard de Nogaret de', fils du précédent, 345, 346.
- La Valette Louis de Nogaret d'Épernon, cardinal de , 82, 153, 345, 346, 361.
- Lavardin (Philibert-Emmanuel de , évêque du Mans, 160, 164, 165, 167, 183, 235, 236.
- La Vieuville Charles-François de , évêque de Rennes, 272.
- La Victoire (Claude Duval de Couppauville, abbé de , 217, 310.
- Le Clerc Jean , 605.
- Le Févre (Tanneguy , 42, 387.
- Lelong le P. , 473, 597.
- Le Maître (Antoine , 48, 49, 476, 478.
- Le Moine, docteur de Sorbonne, 244.
- Le Moyne (le P.), jésuite, 244, 389.
- Léonard Frédéric , libraire, 665.
- Le Prieur (Philippe), 394-396; 438.
- Lesdiguères (Paule Marguerite-Françoise de Gondy, duchesse de', nièce du cardinal de Retz, 330.
- Le Tasse, 696.
- Le Vasseur (abbé), ami de Racine, 655-659.
- L'Hôpital (le chancelier Michel de), 13, 40, 492.
- Lhuillier (François , 80, 81, 83, 85, 126, 276, 277, 309, 311, 315, 316, 367, 588, 592.
- Lilli (Camille), 316.
- Linière (François Payot de , 85-88, 91, 94, 95, 102, 126, 138, 240, 243, 244, 282, 283, 406, 410, 411, 431, 450, 451, 481, 643, 688.
- Lionne Hugues de , 11, 78.
- Lipse (Juste), 191, 468, 488.
- Littre (Emile), 37, 276, 328, 379.

706 TABLE ALPHABÉTIQUE DE TOUS LES NOMS

- 461, 469, 513, 515, 546, 626.
 Livet (Ch.), 8, 139, 140, 167, 169, 280, 282, 340, 348, 349, 354, 355, 359, 364, 369-372, 377, 380, 381, 382, 385, 393, 395, 397, 402, 408, 414, 421, 423, 429.
 Loges (M^{me} des), 176.
 Longepierre, 128.
 Longueville Henri II d'Orléans, duc de), 62, 66, 66-71, 122, 171, 220, 626, 650, 678, 683, 684.
 Longueville Louise de Bourbon, duchesse de), 122.
 Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de), 10, 19, 122, 682.
 Lorraine (Charles IV, duc de), 533.
 Louis XII, 323.
 Louis XIII, 63, 67, 153, 354, 355, 362.
 Louis XIV, 25, 51, 62, 63, 96, 97, 98, 129, 151, 354, 483, 663, 695.
 Lucain, 109, 457, 458, 462, 463, 465-472.
 Luchtmans (Samuel), libraire hollandais, 462, 471.
 Lucrèce, 109, 126, 130, 156.
 Luynes (Louis-Charles d'Albert, duc de), 657, 658.
 Luynes hôtel de), 658.
 Luynes (Guillaume de), libraire, 85, 120, 383, 489.

M

- Mabillon (le P. Jean), 562.
 Machault (Louis de), Intendant de Languedoc, 346.
 Maillé-Brézé (Armand de), duc de Froisac, élève de l'abbé d'Aubignac, 378, 380.
 Maillé (Claire-Clémence de), sœur du précédent et femme du grand Condé, 380.
 Mainard François, 306, 308.
 Mairet (Jean de), 167, 168.
 Maisons Guillaume de Longueuil, marquis de), 185.
 Malherbe, 3, 110, 112, 113, 171, 313, 454, 467, 548-550, 656.
 Mamurra (la Vie de), 257-261, 367.
 Marcou (F.-L.), 633.
 Marini Jean-Baptiste, 139.
 Marino Statilio, pseudonyme de Pierre Petit, 561.
 Marolles Michel de), abbé de Vibeloin, 102, 108, 109, 116, 118-157, 158, 159, 290, 369, 388, 400, 401, 432, 453, 458, 643, 695.
 Martial, 109, 120.
 Martin (Edmond), libraire, 551, 556, 558, 561, 565.
 Marucelli (Giovanni - Filippo), 296, 613.
 Mascardi (Augustin), 5, 276.
 Matignon (le maréchal de), 10.
 Matter (Jacques), 30.
 Maueroix l'abbé), 12.
 Maurier (Louis Aubery Du), 72, 73, 156, 236, 237.
 Mauroi Jean Testu de, de l'Académie française, 243.
 Maury (Alfred), 586.
 Mazarin (le cardinal), 13, 62, 63, 64, 66, 69, 71, 75, 96, 97, 102, 169-173, 195, 196, 221,

- 277, 294, 496, 499, 500-503, 505, 638, 657.
- Médicis Marie de, femme de Henri IV, 361, 362.
- Medon (Bernard), 473, 474, 514, 538, 593, 594.
- Ménage (Guillaume), père du suivant, 252, 254, 255, 267-272, 451.
- Ménage Gilles, 12, 33, 61, 82, 83, 89, 93, 96, 102, 112, 113, 116, 127, 139, 156, 159-163, 169, 171, 172, 176, 177, 179, 182, 183, 186, 187, 189, 190-641, 685, 695.
- Menugiana*, 128, 157, 159, 162, 163, 173, 176, 177, 191, 194, 195, 197, 199, 203, 204, 240-243, 245, 249, 254, 262, 263, 267, 272, 274, 275, 279, 280, 281, 284, 285, 287, 289, 293, 297, 312, 329, 333, 334, 337, 340, 365, 373, 386, 387, 395, 401, 402, 411, 413, 451, 489, 501, 504, 506, 508, 509, 526, 527, 528, 558, 563, 565, 566, 567, 574, 575, 576, 579, 584, 587, 588, 600, 603, 606, 608-610, 633.
- Mentel Jacques, 551, 558, 559.
- Merci (François), 533.
- Mère Josias Gombaud, sieur de Plassac, 328-331.
- Méré (Antoine Gombaud, chevalier de, frère du précédent, 328-331, 333, 579, 581.
- Méré (George Brossin, dit le chevalier de), 329.
- Mettaire (Michel), 575.
- Mézeray (François-Eudes de), 427-429.
- Migne (abbé), 168, 272.
- Milton, 56, 57, 59.
- Molière, 9, 92, 126, 127, 151, 241, 242, 397-404, 411, 540, 639, 652, 661, 677, 694.
- Monchesnai J. de, 652, 692, 693.
- Montaigne, 132, 137, 389.
- Montausier Hector de Sainte-Maure, marquis de, 123, 533.
- Montausier (Charles de Sainte-Maure, duc de, 18, 25, 66, 84, 100, 104, 105, 123, 175, 180, 241, 270, 274, 336, 360, 524-534, 539, 540, 545, 629, 643, 651, 687.
- Montdidier (prieure de), 271.
- Monglat, 533.
- Montigny (l'abbé Jean de), de l'Académie française, 88.
- Montmaur (Pierre de), 256-261, 295, 367, 586.
- Montmor (Habert de, de l'Académie française, 279, 297, 397, 400, 401, 415, 416, 424, 455, 456, 496.
- Montmorency Henri II, duc de, 168.
- Moreau (L.), 363.
- Morel (M.), 600.
- Moréri Dictionnaire de*, 47, 65, 109, 204, 251, 329, 329, 330, 572, 589.
- Morin (Jean-Baptiste), 47, 48.
- Mugnet, libraire, 597.

N

- Nanteuil (Robert), graveur, 411, 451, 536, 625, 678.
- Naude Gabriel, 277.
- Neuillac château de, 309.

708 TABLE ALPHABÉTIQUE DE TOUS LES NOMS

- Nevers (hôtel de), 133, 134. Nicot (Jean), 148, 149.
 Nicaise (l'abbé Claude), 473. Nisard (Charles), 292, 496, 566,
 571-575. 569, 641.
 Nicéron (Jean-Pierre), 118, 119. Nodier (Ch.), 471, 472.
 549, 571-573, 575, 605, 606. Nublé (Louis), ami de Ménage,
 Nicole (Pierre), 48, 583. 506.

O

- Ogier (François), 332.
 Olivet (l'abbé d'), 99-101, 280,
 282, 339, 345, 348, 349, 354,
 363, 397, 406, 413-416, 421,
 422, 327, 441, 643, 654.
 Origène, 119, 120, 640.
 Orléans (Gaston d'), frère de
 Louis XIII, 204.
 Orléans (Philippe, duc d'),
 frère de Louis XIV, 156.
 Orléans (Henriette d'Angle-
 terre, duchesse d'), 695.
 Oudendorp, pseudonyme du
 P. Oudin, 462, 471.
 Oudin (le P.), 471.
 Ovide, 109, 127, 288, 386, 528.

P

- Pagan (Blaise-François de),
 313.
 Palearius (Aomius), 13.
 Panciaticchi (l'abbé), 630.
 Paolo (Emili), 328.
 Paris (Paulin), 84, 173, 178.
 Parisot, abbé de Saint-Lau-
 rent, 474-481, 514.
 Patin (Gui), 20, 201, 277, 503-
 505, 533, 554, 555, 556, 563,
 566, 567, 570-575, 592, 593.
 Patru (Olivier), 281, 282, 310,
 377, 379.
 Paulet (l'abbé), 25.
 Pauquet (Louis), secrétaire de
 Costar, 160, 165, 172, 178,
 236.
 Peirese (Nicolas-Claude Fabri
 de), 5, 6, 316.
 Pellisson (Fontanier Paul),
 102, 174, 282, 287, 356-358,
 413-416, 419-427, 431, 444,
 453, 461, 463, 469, 470, 633,
 635, 637.
 Périgny (Octave de), 97-99.
 Perrault (Charles), 282, 287,
 659, 662, 691.
 Perrot d'Ablancourt, 37, 41,
 127, 135, 136, 157, 281, 316,
 371, 441, 442.
 Perse, 109.
 Petau (le P. Denis), jésuite,
 268.
 Petit (Pierre), 561, 564, 570-
 575.
 Pétrarque, 619.
 Pétrone, 550-564.
 Philander, 474.
 Pierron (Alexis), 563.
 Pimentel (Antonio), ambassa-
 deur d'Espagne, 527.
 Plaute, 109, 563.
 Plin (l'ancien), 22, 29, 30,
 619.

- Pline le Jeune , 106, 116, 389, 460.
 Plutarque, 141.
 Politien (Ange), 128.
 Pollini (Alessandro), 5.
 Porchères d'Arbaud, de l'Académie française, 379.
 Port (Célestin), 47, 255, 267, 270, 458, 602, 640.
 Pradon Nicolas , 80, 96, 369.
 Priolo Benjamin , 61-80.
 Properce, 109.
 Pure (L'abbé de), 383, 384, 649, 664, 665.

Q

- Quérard Joseph-Marie , 559, 561.
 Quillet (Claude), 96, 102.
 Quinault (Philippe), 649, 662.
 Quinet Toussaint, libraire, 125, 138.
 Quinte-Curce, 8, 9.
 Quintilien, 473, 474.

R

- Rabatta (Le comte), résident du grand-duc de Toscane à Paris, 614.
 Rabelais, 504.
 Racan (Honorat de Buëil, marquis de), 112, 444-454, 496, 527.
 Racine (Jean), 15, 80, 171, 244, 281, 369, 403, 644, 654-663, 677, 686, 694.
 Racine (Louis), 648, 654, 655, 661, 662, 667.
 Rambouillet (M^{me} de), 50, 53, 175, 184, 195, 270, 282, 313, 335, 402, 653, 695.
 Rambouillet (M^{lle} de), duchesse de Montausier, 53, 176, 230, 402, 653.
 Rambouillet Hôtel de, 175, 182, 230, 232, 275, 288, 298, 309, 310, 342, 402, 652.
 Rantzau (Josias de), maréchal de France, 533.
 Rapin (Le P. René), jésuite, 41, 570.
 Rathery (E.-J.-B.), 100, 542.
 Ravaut (Abraham), dit Remi, 567, 568.
 Redi (Francesco), 621, 622.
 Régnier (Mathurin), 652, 669, 670.
 Retz (Philippe-Emmanuel de Gondi, duc de, père du cardinal, 261.
 Retz (Jean - François - Paul de Gondi, cardinal de, 123, 124, 127, 170, 255, 256, 261-265, 273, 274, 283, 285, 286, 297, 298, 336, 371, 526, 638.
 Réveillé-Parise, 201, 555.
 Rhodes (Jean), 72, 73.
 Richelet, 8, 37, 53, 59, 134, 137, 141, 142, 145, 147, 153, 155, 193, 309, 372, 435, 461, 508, 513, 515, 520, 546, 554, 626, 681.
 Richelieu (Le cardinal de), 6, 7, 48, 62, 66, 105, 121, 122, 164, 170, 173, 220, 228, 344-348.

710 TABLE ALPHABÉTIQUE DE TOUS LES NOMS

- 356-364, 368, 380, 390, 419.
 Rigault (Nicolas), 587-596.
 Rivage (sieur du, pseudo-
 nyme de La Mesnardière,
 138.
 Rocolet (Pierre), libraire, 407.
 315, 335, 337, 377, 379.
 Rohan (Henri de), 61, 78.
 Ronsard (Pierre), 233, 269.
- Rose (Toussaint), de l'Acadé-
 mie française, 169.
 Rospigliosi (Le cardinal), pape
 sous le nom de Clément IX,
 621.
 Roujeault M., 632.
 Rouxel (Albert), 403, 404.
 Rueil (Claude de), évêque
 d'Angers, 160, 182, 254, 268.

S

- Sablé (Philippe-Emmanuel de
 Laval, marquis de), 188.
 Sablé (M^{me} de), 96, 103, 105,
 108, 116, 157, 175, 182-188,
 195, 228-230, 298-303, 326,
 342, 397, 638, 668, 688, 695.
 Sablé (Guy de Laval, marquis
 de), second fils de M^{me} de
 Sablé, 184.
 Saint-Aignan (François de
 Beauvilliers, duc de), de
 l'Académie française, 280.
 Saint-Chartres (de), 49, 50.
 Sainte-Beuve, 49, 109, 111,
 157, 255, 505, 690, 694.
 Saint-Evremond (Charles de),
 269.
 Saint-Lomer (Abbaye de),
 272.
 Saint-Martin (La), 445.
 Saint-Pierre d'Angers Doyen-
 né de, 267-270.
 Salle-au-Comte (Rue), à Paris,
 475.
 Sallengre (Albert-Henri de),
 73, 117, 173, 295, 454, 663.
 Salmonet, familier du cardi-
 nal de Retz, 274.
 Salviati (Léonard), 630.
 Sambix (Jean), libraire hol-
 landais, 678.
- Sauteuil (Jean), 570.
 Sarasin (Jean-François), 177,
 256, 269, 274, 275, 282, 287.
 Saumaise (Claude), père du
 suivant, 56, 57, 338, 340, 341,
 368, 464, 524, 553, 561, 590,
 592.
 Saumaise (Claude), 56-59.
 Savary (Jacques), 44.
 Savigny (Abbaye de), 272.
 Saxe-Weimar (Bernard de),
 49, 347, 533.
 Scaliger (Jules-César), père
 du suivant, 106, 468.
 Scaliger (Joseph-Juste), 56,
 338, 395, 396, 462-465, 468,
 553, 561.
 Scarron (Paul), 174, 443, 445.
 Scharp (George), médecin
 écossais, 567.
 Scheffer (Jean), 553-556, 564.
 Schrévélius (Cornélius), 464.
 Scudéry (George de), 665.
 Scudéry (Madeleine de), sœur
 du précédent, 275, 282, 298,
 370, 397, 413, 638, 648, 649,
 671, 695.
 Segrain (Jean Regnaud de),
 36, 39, 467, 597.
 Séguenot (Le P.), de l'Orato-
 ire, 48.

- Séguier (Le chancelier), 63, 219, 281, 398, 414-424, 427, 429.
 Sénèque le Tragique, 109, 469, 472.
 Sercy Recueil de, 412, 415.
 Servien (Abel), de l'Académie française, 170, 247, 272, 356, 428, 527.
 Sévigné (M^{me} de), 2, 28, 168, 184, 283, 581, 638, 639, 695.
 Sévigné (M^{lle} de), 28.
 Sillion (Jean de), 310.
 Silius Italicus, 55, 109.
 Siri (L'abbé Vittorio), 173, 614.
 Sirmond (Le P. Jacques), jésuite, 268, 589.
 Socrate, l'historien, 558.
 Sommaville (Antoine, libraire, 95, 101, 113, 121, 383.
 Sourdis (Henri d'Escoubleau de), archevêque de Bordeaux, 347.
 Sozomène, 558.
 Spanheim (Ezéchiel), 33, 37, 202, 235, 419, 420, 457-459, 462-465, 468-471, 486, 514, 688.
 Spanheim (Frédéric, frère du précédent, 202.
 Spon (Charles, père du suivant, 563, 570, 571, 574.
 Spon (Jacob, 563, 574.
 Sorbière (Samuel, 624.
 Stace, 109, 421.
 Strada (Le P. Famiani), 260.

T

- Tacite, 316.
 Tallemant des Réaux (L'abbé François), de l'Académie française, 243.
 Tallemant des Réaux (Gédéon), 84, 100, 103, 159, 160, 170, 173, 175, 176, 179, 182, 184, 186, 195, 196, 197, 200, 204, 215, 220, 224, 225, 226, 230, 235, 236, 239, 240, 243, 244, 246-249, 252, 256, 261-266, 274, 275, 278, 283-286, 298, 301, 313, 332, 364, 410, 411, 451, 531, 667, 669, 678.
 Talleyrand-Périgord (Charles-Maurice de), 132.
 Talon (Omer), avocat général, 508.
 Talon (Denis), fils du précédent, 508.
 Tamizey de Larroque, 2, 5, 6, 29, 67, 100, 113, 121, 126, 138, 202, 250, 251, 257, 291, 322, 396, 417, 427, 474-476, 480, 543, 558, 572, 592, 609, 632, 690.
 Tende (Gaspard de), pseudonyme du sieur de l'Étang, 157.
 Tennyel (Samuel), 25.
 Térance, 109, 369, 373, 377, 382, 563.
 Théocrite, 128.
 Théodoret, 558.
 Thévenot (Melchissédéch), 27, 31, 442.
 Thierry (Denys, libraire, 665.
 Thou (Jacques-Auguste de), l'historien, père des suivants, 323.
 Thou (François-Auguste de), 323.
 Thou (Le président Jacques-Auguste de), 84, 140, 233,

712 TABLE ALPHABÉTIQUE DE TOUS LES NOMS

- 271, 285, 398, 437, 451, 465, 471, 529.
 Thou (Hôtel de), 276.
 Tibulle, 109.
 Tite-Live, 142.
 Totila, secrétaire de Balzac, 231.
 Trévoux (Dictionnaire de), 301, 498, 515.
 Tott (Le comte), ambassadeur de Suède à Paris, 37.
 Tristan l'Hermitte, de l'Académie française, 96.
 Turnèbe (Adrien), 130, 395, 474.

U

- Udeno Nisiel, pseudonyme de Bened. Fioretti, 608, 609.
 Uri Isaac), 44, 45, 85, 469, 471, 372, 591, 592.

V

- Valençay (Château de), 132.
 Valère Maxime, 628.
 Valérius Flaccus, 109.
 Valhebert (Simon de), 584-587, 595-598.
 Vallot (Antoine), premier médecin de Louis XIV, 570.
 Valois (Les frères de), 282, 552, 569, 570.
 Valois (Henri de), 256, 257, 558.
 Valois (Adrien de), frère du précédent, 256-259, 556-564.
 Varron (Marcus Térentius), 563.
 Vaugelas, 6-9, 51, 52, 145, 239, 309, 310, 330, 578, 601.
 Vavas seur (Le P. François), jésuite, 89-93.
 Velter (M.), 631.
 Vigenère (Blaise de), 142.
 Vigneul-Marville (Dom Bonaventure d'Argonne), 87, 504.
 Villayer (J.-J. Renouard de), de l'Académie française, 429.
 Villeloin (Abbaye de), 153.
 Villeroi (Camille de), archevêque de Lyon, 78.
 Virelade (Salomon de), de l'Académie française, 392.
 Virgile, 55, 109, 123, 124, 137, 138, 306, 537-539, 696.
 Vissac (L'abbé), 14, 92, 102, 411, 570.
 Vitart (Nicolas), oncle de Racine, 655.
 Vitart, fils du précédent, 654, 655, 658-660.
 Vitré (Antoine), libraire, 97, 587.
 Vitry (Le maréchal de), 126.
 Vitry (Le duc de), fils du précédent, 126.
 Voiture (Vincent), 169, 172, 175, 177, 180, 182, 187, 195-198, 210, 216, 225, 227, 235, 269, 271, 275, 309, 310, 427, 488.
 Voltaire, 74, 92, 379, 651, 692.
 Vorstius (Jean), 622.
 Vossius (Gérard-Jean), père du suivant, 35.

Vossius Isaac , 33, 34, 55, 518, 526, 553, 568, 569, 676, 679, 680.
 Vulcanius Bonaventure de Smet, dit , 396.

W

Wagenseil (Christophe) , 20, 21, 556-564, 631.
 Westein (Henri), libraire hollandais, 522, 576.
 Wiequefort Abraham de , 38.
 Willems (Alph.) , 552.

Z

Zamet (Sébastien), évêque de Langres, 48-51.

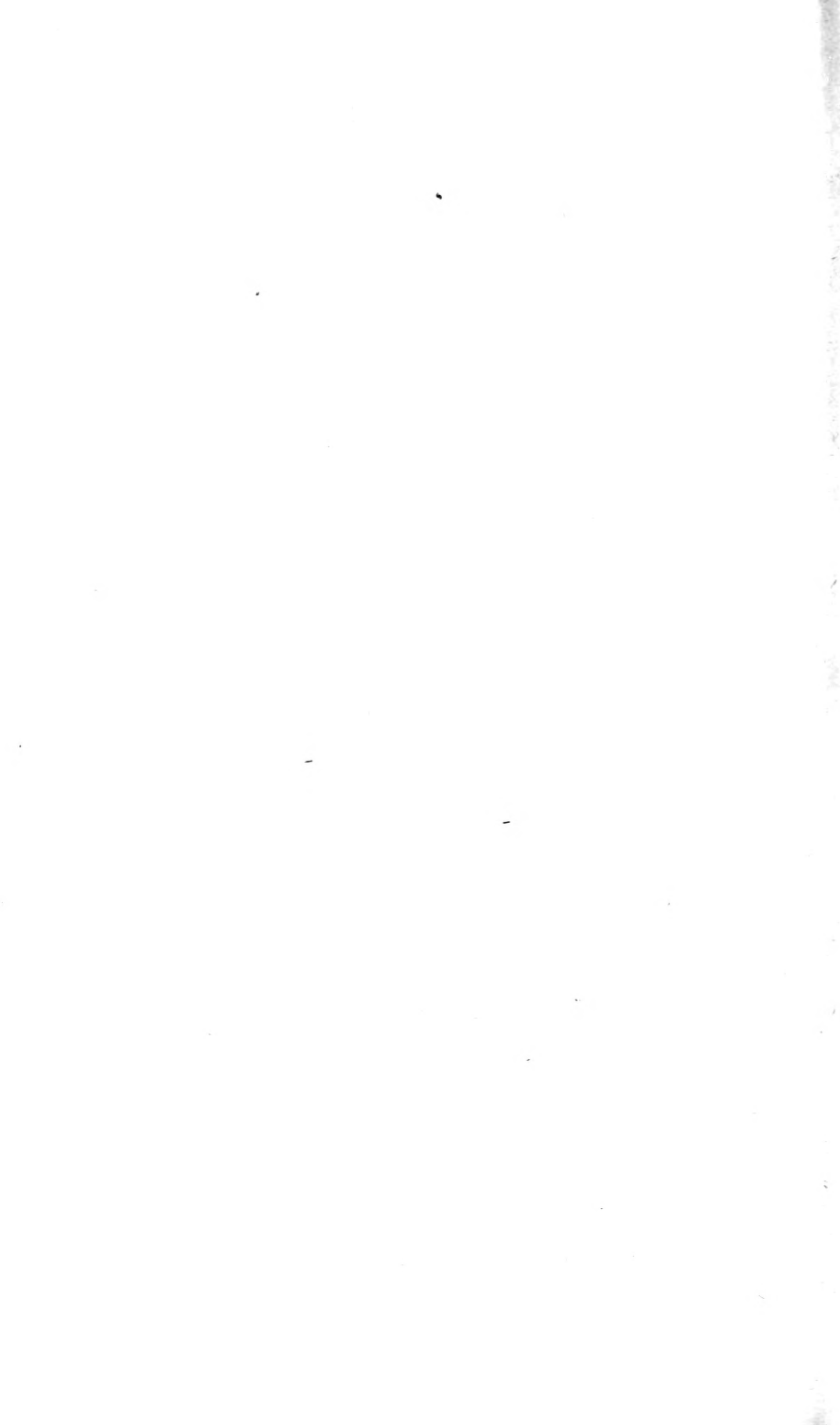


TABLE DES MATIÈRES

PREFACE.	v
------------------	---

CHAPITRE PREMIER.

Faible de Chapelain pour les éloges. Ce qu'il pense de ses critiques. Ses illusions poétiques. Sonnet à Peirese, 1639. Ode à Richelieu, 1633. Chapelain prodigue les compliments. Raison de cette prodigalité. Il se fait ainsi de nombreux amis. Fléchier et Huet, ses défenseurs. Il rejette les éloges excessifs. Comment il traite un certain Falwinger. Au fond, il aime les éloges, les recherche, s'en défend pour la forme. Il éconduit poliment Isaac Gruter. Ode à Chapelain. 1

CHAPITRE II.

Hommages à Chapelain sous forme de dédicaces. — *Plin* de Gronovius, 1668. Epître dédicatoire : *Illustri et singulari exempli viro, Johanni Capelano*. Huet lui dedie son *Her Succieum*, 1661. Joie de Chapelain. Son empressement à distribuer les exemplaires de la pièce. Ouvrage de Horbus, 1671. *Lectiones Polybianæ* de Bœcler, 1670. 27

CHAPITRE III.

Colères de Chapelain. — Il se fâche contre J.-B. Morin. *L'As trologia gallica*, 1661. Chapelain prend parti pour les Jansénistes, 1638. Ses récriminations contre l'évêque de Langres, Le P. Séguenot et Saint-Cyran. Vaugelas dénonciateur pu-

blic, 1638. Le P. Dausque. Démêlés de celui-ci avec <i>Daniel Heinsius</i> . Sorties de Chapelain contre Milton, 1660. Pamphlet posthume de Saumaise contre Milton. Jugement de Chapelain.	46
--	----

CHAPITRE IV.

Benjamin Priolo. — Attaché d'abord au duc de Rohan, 1638. Il est ensuite au duc de Longueville, 1648-1659. Protégé de Mazarin et de Colbert, 1660. Son Histoire de France depuis la mort de Louis XIII, 1665. Détracteur du duc de Longueville. Indignation de Chapelain. Ses imprécations contre la vénalité de l'historien. Vie de Priolo par Louis-Henri de Loménie de Brienne. Mort de Priolo, 1667.	61
--	----

CHAPITRE V.

Attaques personnelles contre Chapelain. — François Guyet. Rudesse de son caractère. Chapelain supporte sa mauvaise humeur d'assez bonne grâce. Il est moins doux pour ses autres détracteurs. — Linière. Cause de sa querelle avec Chapelain. Lettre d' <i>Eraste</i> à <i>Philis</i> sur la <i>Pucelle</i> , 1656. — Autre satire contre la <i>Pucelle</i> , 1660. Le P. Vavasseur, professeur au collège de Clermont, soupçonné d'en être l'auteur.	79
---	----

CHAPITRE VI.

La Mesnardière. — Lettre du sieur <i>Du Rivage</i> sur le poème épique de la <i>Pucelle</i> , 1656. Chapelain fort sensible à cette attaque. Situation de l'agresseur : Lecteur du roi, protégé de Mazarin et membre de l'Académie française. Chapelain et La Mesnardière d'abord amis. Réplique de Chapelain, sous le pseudonyme de Chasteaugaillard ou sieur de la <i>Montagne</i> . La Mesnardière recommandé à Colbert dans la « Liste de quelques gens de lettres vivans en 1662. » En quels termes.	95
---	----

CHAPITRE VII.

L'abbé de Marolles. — Traducteur pitoyable, Causes de son	
---	--

hostilité contre Chapelain. Celui-ci auteur d'un *Essai* sur la traduction vers 1615. Occasion de cet *Essai*. Chapelain d'abord en bonnes relations avec Marolles ; lui fait présent de son *Ode à Richelieu*, 1635 ; de son *Ode pour la naissance du comte de Dunois*, 1646. Traduction de *Lucrèce* par l'abbé de Marolles, 1662. Jugement de Chapelain. Une bêtise de Marolles. Demeure de l'abbé de Marolles à Paris. « Liste de quelques gens de lettres vivans en 1662. » Marolles gratifié en 1668. Marolles établi au faubourg Saint-Germain. Rupture entre Marolles et Chapelain. Causes de cette rupture. La traduction de *Virgile* publiée en 1649. Préface de *Guzman d'Alfarache*. Date de cette brouille. Paraît postérieure à 1655. Vanité de l'abbé de Marolles. Épître placée en tête de ses *Mémoires*, 1655. 118

CHAPITRE VIII.

Costar. — Son caractère. Attaché d'abord à l'évêque d'Angers, 1628. Le *triumvirat* de Niort : Lavardin, Pauquet et Costar, 1639. L'abbé de Lavardin, évêque du Mans, 1649. Costar vient y demeurer. Costar pensionné par Mazarin et Fouquet. *Défense de Voiture*, 1653. Costar bel esprit. Ses airs pédants. Ses recueils. Costar prédicateur. M. de Chavigny, ministre des affaires étrangères, veut le prendre pour précepteur de ses enfants, 1640. Costar menteur de profession. Il est congédié de chez M^{me} de Sablé, 1639. Ménage mêlé à l'affaire. 158

CHAPITRE IX.

Costar et Ménage. — Ils commencent par être amis. Brouillés en 1640. Réconciliés en 1655. *Mémoire des gens de lettres* rédigé pour Mazarin, 1655. Part de Ménage dans ce travail. *Lettres de M. Costar*, publiées par Ménage, 1658. Querelle de Costar et de Girac à propos de la *Défense de M. de Voiture*, 1653-1660. Attitude de Balzac. Costar accusé de décrier Balzac au profit de Voiture. Bonnes relations de Costar et de Balzac, 1639-1654. Défiances de Chapelain, brouillé avec Costar depuis 1634. Balzac réconcilie ensemble Costar et

Chapelain, 16 juin 1640. Une première réconciliation avait eu lieu en 1638. Efforts de Balzac pour empêcher une nouvelle rupture. Mort de Costar en 1660. Son oraison funèbre par Chapelain. 190

CHAPITRE X.

Ménage. — D'abord ami de Chapelain. Esprit moqueur de Ménage. Molière le met sur la scène, dans les *Femmes savantes*, 1672. Attaques dirigées contre Ménage. Son portrait. Il est d'abord avocat. Vient s'établir à Paris, 1632. Plaide dès l'âge de dix-neuf ans. Avocat *ad honores*, selon Tallemant. Jugement de Bayle fort différent. Date de la naissance de Ménage, 1613. Il quitte le barreau après 1640. Se fait d'église entre 1640 et 1648. Chapelain donne Ménage au cardinal de Retz, vers 1644. Brouilles fréquentes entre Ménage et le Coadjuteur. Chapelain les réconcilie d'ordinaire. Raccodement de 1649. Ménage quitte définitivement la maison du cardinal de Retz, 1652. 238

CHAPITRE XI.

Ménage. — Ce qu'il devient à sa sortie de l'archevêché. 1652. Revenus de Ménage. Doyenné de Saint-Pierre d'Angers. Le père de Ménage titulaire de ce doyen, 1647. Le fils obtient ce bénéfice. 1648. Prieuré de Montdidier, 1648. Ménage refuse d'entrer chez le prince de Conti. Relations de Ménage avec les lettrés du temps. Les frères Du Puy. Réputation de Ménage. Il présente l'Académie française à la reine Christine, 1656. Pourquoi Ménage n'est pas membre de l'Académie. Son échec en 1684. Visite de la reine Christine à l'Académie française, 1658. Les *Mercuriales* de Ménage. Date de ces réunions, 1652. 266

CHAPITRE XII.

Ménage. — Les *Mercuriales*. Ce qu'en dit Chapelain en 1662. Jugement de Chapelain sur Ménage. Il n'est plus au nombre des gratifiés après 1665. Motif de cette exclusion. Caractère railleur de Ménage. Brouillé avec Chapelain, 1659. Ménage

rend justice à son mérite, Ménage en relation avec Balzac, 1638. Chapelain le donne à Balzac. Chapelain sans illusion sur le fond du caractère de Ménage. Conseils adressés à Balzac. Chapelain défend Ménage contre M^{me} de Sablé, 1639. Jugement défavorable du duc de La Rochefoucauld, le père de l'auteur des *Maximes*, 1639, 290

CHAPITRE XIII.

Ménage. — Négociations de Chapelain en faveur de Ménage, 1639. Balzac avide de compliments. Ménage l'en accable. Service rendu par Ménage à Balzac. Il aide un neveu de Balzac dans un procès, 1640. Balzac et Ménage lient amitié ensemble, 1640. Balzac le prend de haut avec son nouvel ami. Celui-ci a permission d'écrire à Balzac, 23 septembre 1640. Ménage débute mal avec Balzac. Chapelain prend sa défense. Profit que Ménage retire de son amitié avec Balzac. Chapelain alarmé de cette intimité. Il voudrait que Balzac fût plus réservé. 304

CHAPITRE XIV.

Balzac et Ménage. — Défiances de Chapelain à l'égard de Ménage. Avis inutilement donnés à Balzac. Esprit médisant de Ménage. Ses médisances contre MM. de Plassac. Balzac comble Ménage de faveurs. Il lui dedie son *Barbon*, 1648. Le charge de la revision de ses *Oeuvres diverses*, 1644. Ménage édite les poésies latines de Balzac, 1650. Ménage en fait la dédicace. Il l'adresse à la reine de Suède, 1650. Ménage procure d'utiles amis à Balzac. Débat de Balzac avec Daniel Heinsius. Tragédie de celui-ci : *Herodes infanticida*, 1632. Balzac en fait la critique, 1636. Ménage obtient à Balzac le secours de Saumaise, 1643, 325

CHAPITRE XV.

Balzac. — Son habileté à exploiter la renommée. Balzac abandonne le séjour de Paris, 1631. Il est enveloppé dans la disgrâce du duc d'Épernon, 1638. Balzac agent du cardinal de La Valette à Rome, 1621-1622. La solitude de Balzac.

Description de son « désert. » Tristesse de Balzac. Il est académicien malgré lui, 1634. Démêlés avec Bois-Robert à ce sujet. Cause de la mélancolie de Balzac. Ses déceptions. Marie de Médicis. Evasion de la reine mère du château de Blois, 1619. Balzac escorte la reine à Angoulême. Il lui donne l'hospitalité dans sa maison. Arrivée de Richelieu à Angoulême, 1619. Le futur ministre fait sa cour à Balzac. Plus tard, il oublie Balzac. 343

CHAPITRE XVI.

Balzac et Ménage. — Hommages rendus par Ménage à Balzac. Vers de Ménage en son honneur, 1640. *La Métamorphose* de Montmaur, dédiée à Balzac, 1643. Querelle de Ménage avec l'abbé d'Aubignac, 1640. *L'Héautontimorumenos* de Tèreence, sujet du débat. *Discours* de d'Aubignac sur *L'Héautontimorumenos*. *Réponse* de Ménage. Balzac vient au secours de Ménage. Chapelain informe Conrart des incidents de la bataille. Chapelain refuse de prendre parti pour ou contre d'Aubignac, 1640. Ménage forme le projet d'aller à Balzac, 1640. Reprise des hostilités entre Ménage et d'Aubignac, 1652. Ménage publie ses *Miscellanea*, 1652. Réconciliation entre d'Aubignac et Ménage tentée par Chapelain. Ménage refuse toute proposition de paix. *Tèreence justifié* de d'Aubignac, 1655. *La Précieuse* ou *Le mystère des ruelles*, 1656, roman de l'abbé de Pure. 366

CHAPITRE XVII.

Chapelain et Ménage. — Ménage établi à Paris, 1632. Chapelain devient son protecteur. Début de ces relations, 1638. Ménage et Chapelain ensemble chez M. de Montmor. Ils assistent à une lecture de *Tartuffe*, 1659. Ménage et Chapelain à la première représentation des *Précieuses ridicules*, 18 novembre 1659. Election de Gilles Boileau à l'Académie française, mars 1659. Ménage adversaire de G. Boileau. Chapelain défenseur de G. Boileau. Brouille à ce sujet, 1659. 387

CHAPITRE XVIII.

Chapelain et Ménage. — Election de G. Boileau, Colles et Nicolas Boileau, Inimicé des deux frères, Épigrammes de Despreaux contre son frère, G. Boileau gagne les bonnes grâces de Chapelain, Celui-ci le fait admettre à l'Académie française, 1672, Opposition soulevée par Ménage, Causes de la haine de Ménage envers G. Boileau, L'Avès de M. Ménage, 1676, Pellisson a vu et a corrigé les vers de Ménage, Récit de l'affaire par d'Olives, Chapelain tient bon en faveur de G. Boileau, L'Evêque de Laon et l'Evêque de Rodz choisis pour arbitres du conflit, Opposition acharnée de Pellisson à la nomination de G. Boileau, Au second scrutin, Pellisson fait échouer G. Boileau, Colère de Chapelain contre Ménage, Chapelain va voir le chancelier à ce sujet, Transaction intervenue entre les deux partis, avril 1679, 40

CHAPITRE XIX.

Chapelain et Ménage. — Protecteur et protégé brouillés ensemble, 1659, Sorties fréquentes contre Ménage, Chapelain excellemment armé pour la bataille, Portrait de Ménage en 1659, Tentative de réconciliation, 1659, Conditions exigées par Chapelain, Ménage lui fera des excuses, Ce projet de pacification n'a pas de suite, Intrigues de Ménage, Il cherche à tourner l'opinion contre Chapelain, Résistance énergique de celui-ci, Chapelain modifie habilement sa tactique, Racin accusé de partialité pour Ménage, 1659, Racin et G. Boileau recommandés à Colbert, 1662, Différence des deux jugements, Réconciliation de Ménage et de Montmor, 1667, Chapelain mécontent de ce rapprochement, Il se brouille avec Montmor, 1667, 49

CHAPITRE XX.

Chapelain et Ménage. — Inconvénients de cette brouille pour Chapelain, La bibliothèque de Ménage lui est fermée, L'En-

plaire du *Lucain* de Guyet. Chapelain ne peut le procurer à Spanheim, 1659. *Notes* de Grentemesnil sur Lucain, 1660. Chapelain les fait espérer à Spanheim. Refus de Grentemesnil. Manuscrit de Thou. Chapelain l'envoie à Spanheim, 1660. Chapelain et Pellisson brouillés ensemble. *Notes* de Guyet sur Lucain. Ce qu'elles sont devenues. Publiées par le P. Oudin, 1728. Ch. Nodier, possesseur de l'exemplaire de Guyet. Edition de Quintilien par Bernard Medon. Exemplaire du *quintilien* de Guyet. Ménage en est possesseur. Chapelain ne peut procurer l'exemplaire à Medon. 1663. 457

CHAPITRE XXI.

Chapelain et Ménage. — Lettre de Chapelain à Ménage, 1660. Chapelain se défend de tout sentiment de rancune. Ses illusions à cet égard. Ouvrage de Huet sur la Traduction, 1661. Chapelain offre d'en distribuer les exemplaires. Il est devancé par Ménage. Nouvel essai de réconciliation, 1661. La tentative est faite par Huet. Cause du crédit de Huet auprès de Chapelain. Dédicace récente de l'*Iter Suevicum*, 1661. Les négociations échouent encore. Reprise des hostilités. Éloge de Ménage à Mazarin, 1660. Ménage accusé d'outrages envers le Parlement. Il est cité à la *Grand'-Chambre*. Opinion de Gui Patin sur l'affaire, 1660. Chapelain se range du côté des ennemis de Ménage, 1660. Il souhaite à l'accusé une bonne condamnation. 482

CHAPITRE XXII.

Chapelain et Ménage. — Représailles de Ménage. Pièce contre Chapelain, 1663. Chapelain appelle Heinsius à son secours. Heinsius ami des deux adversaires. Embarras de Heinsius. Il cherche à rester neutre. Chapelain le prie de faire son apologie, 1663. *Liber adoptivus* de Heinsius, 1663. Chapelain promet à Heinsius de lui léguer son portrait. Cette promesse demeure sans effet. Pourquoi. Ménage travaille à brouiller ensemble Huet et Chapelain, 1664. Troisième tentative de réconciliation, 1666. Ferme attitude de Chapelain. Il encourage Conrart à la résistance. 517

CHAPITRE XXIII.

Chapelain et Ménage. — Les écrits de Ménage diffusés par Chapelain, *Observations* sur les poésies de Malherbe, 1660, Fragment d'un manuscrit de Pétrone, 1663, Chapelain contraire à l'authenticité du fragment, Ménage partisan de l'authenticité, Dissertation d'Adrien de Valois et de Wagenseil, 1663, Réplique du *Journal des Sçavants*, 1666, Édition du *Diofène Laërce* de Ménage, Paris, 1662, Édition de Londres, 1664, Ménage croit son manuscrit perdu, Mepris de Chapelain pour l'ouvrage, Nouvelle édition de *Diofène Laërce*, Hollande, 1692, 548

CHAPITRE XXIV.

Chapelain et Ménage. — *Origines de la langue française*, 1650, L'ouvrage est dédié à Pierre Du Puy, *Observations* de Ménage sur la langue française, 1672, Querelle de Ménage et de Bouhours, 1675, Nouvelle édition des *Origines*, 1694, Simon de Valhebert, membre de l'Académie des sciences, termine cette édition, Dédicace à Jérôme Bignon, Lettre de Nicolas Rigault à Ménage sur ses *Origines*, 1650, Bossuet et N. Rigault, Bossuet chez les frères Du Puy, 1670, Mort de N. Rigault, 1654, Son éloge par Gui Patin, 1654, Chapelain cherche à discréditer les *Origines* de Ménage, Il voudrait lui susciter un rival, 1668, *Les origines françaises* de Caseneuve, Chapelain désire que cet *étymologique* soit publié, Ménage possesseur du manuscrit de Caseneuve, 1689, Ce manuscrit imprimé à la suite des *Origines* de Ménage, 1694, 577

CHAPITRE XXV.

Chapelain et Ménage. — *Origines de la langue Italienne*, 1669, Ménage membre de l'Académie de *la Crusca*, Chapelain membre de la même Académie, Il cherche un rival à Ménage pour ses *Origines italiennes*, 1661, Il exhorte Ferrari à hâter son travail sur ce sujet, Mepris de Chapelain pour

Faivre de Ménage. Ses efforts pour la diffamer avant et après la publication. Éloges adressés à Ménage, 1670. 604

CHAPITRE XXVI.

Chapelain et Ménage. — Leur réconciliation, avril 1671. Chapelain ne fait aucune avance, Ménage aide Chapelain dans un procès, 1672, Ménage et Pellisson chez Chapelain, 1671. Recit moqueur de Ménage. Récit de cette entrevue par Chapelain. Narration toute différente. Conditions imposées par le maître, Ménage condamne à une réparation publique. Pièce en l'honneur de Chapelain. Mort de Ménage, 1692. De la pélanterie de Ménage. Son portrait par Huet, 625

CHAPITRE XXVII.

Boileau. — Terreur qu'il inspire à Chapelain. Première attaque de Boileau, 1664. Autres attaques successives. *Chapelain décoiffé*, 1664. Satire des *Femmes*, 1663. *Dialogue des héros de roman*, 1710. Griets de Boileau contre Chapelain. Ils ne sont pas exclusivement littéraires. Crédit de Chapelain. Boileau offusqué de ce patronage. Boileau à l'hôtel de Rambouillet. Il vien y lire sa première *Satire*, vers 1677. Mauvais accueil fait au poète. Racine, au contraire, favorablement accueilli par Chapelain. *L'ode sur le mariage du roi*, 1660. Conseils de Chapelain à Racine. Present de cent louis accordé à Racine, 1660. Sonnet à Mazarin, 1660. Racine dans la maison de Luynes, 1660. Liste des gratifications en 1661. Racine reçoit une pension de « six cens livres. » Boileau n'a rien. Comment il se venge dans sa première *Satire*, 1664. 642

CHAPITRE XXVIII.

Boileau. — Ses autres griets. Libison de Chapelain avec Gilles Boileau. Celui-ci de l'Académie française en 1659. Jalousie de Despreaux. Chapelain veut le faire chasser de chez M. de Lamoignon. Sonnet contre Boileau. Cotin. La *Satire des satires*. Le sonnet de Chapelain n'est pas imprimé. Pourquoi. Si c'est par modération. Fureur de Chapelain contre Boileau. Ses imprécations contre ses ennemis en gé-

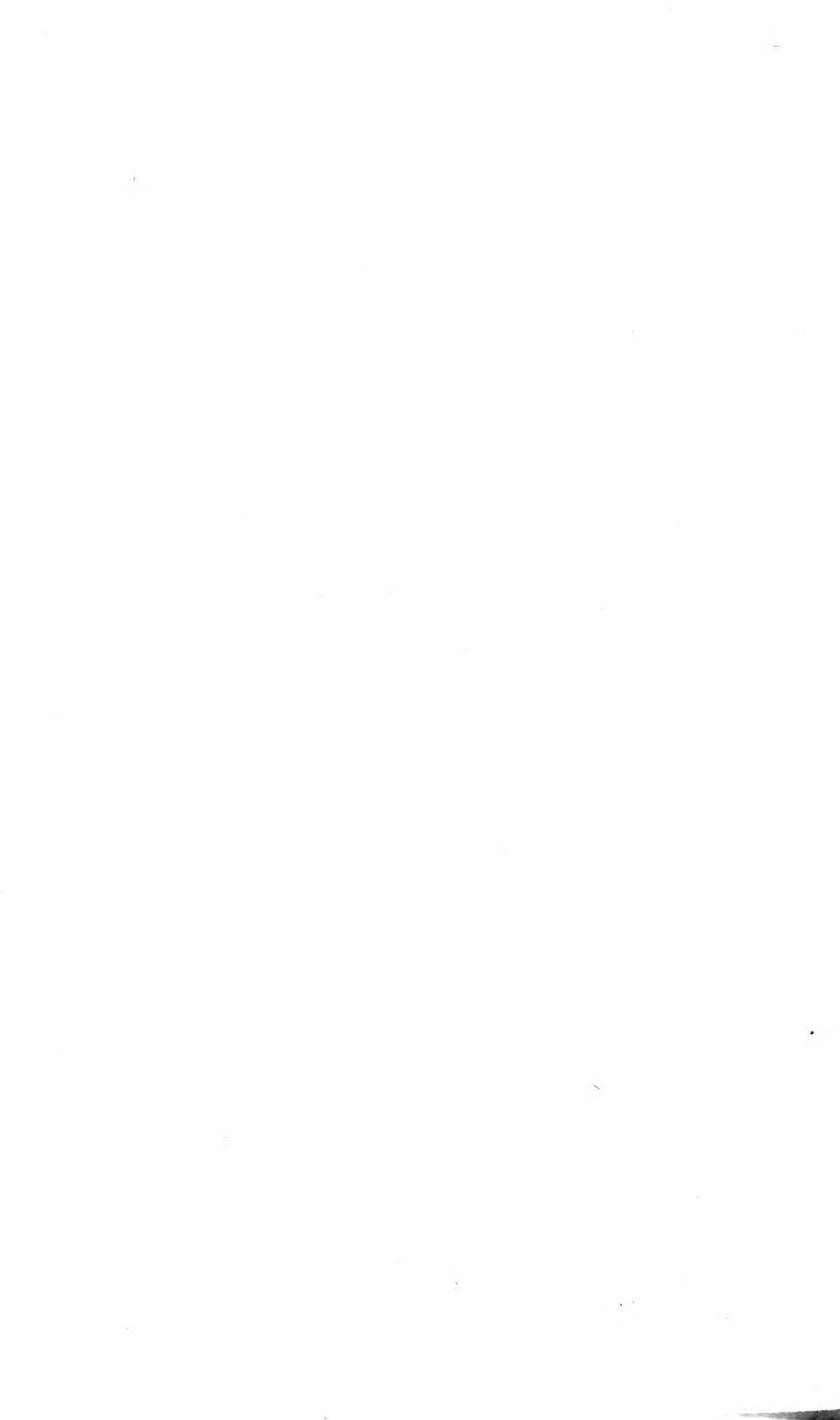
TABLE DES MATIÈRES.

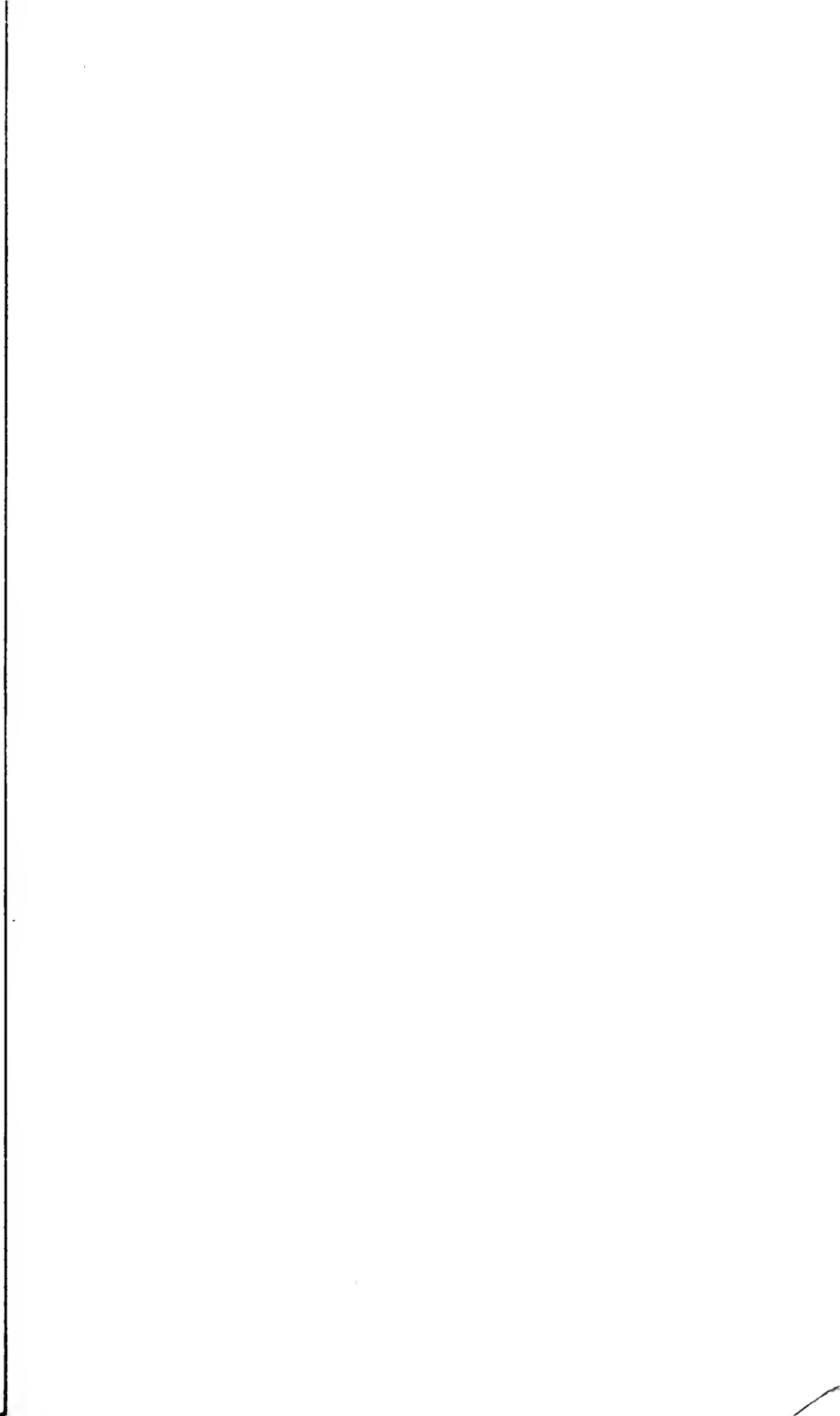
725

neral, et Boileau en particulier, 665. Il attribue à Boileau la fameuse parodie du *Cid*. Chapelain lui fait retirer le privilège pour l'impression de ses œuvres, 1671. C'est son dernier acte de vengeance. Il meurt le 21 février 1674. 666

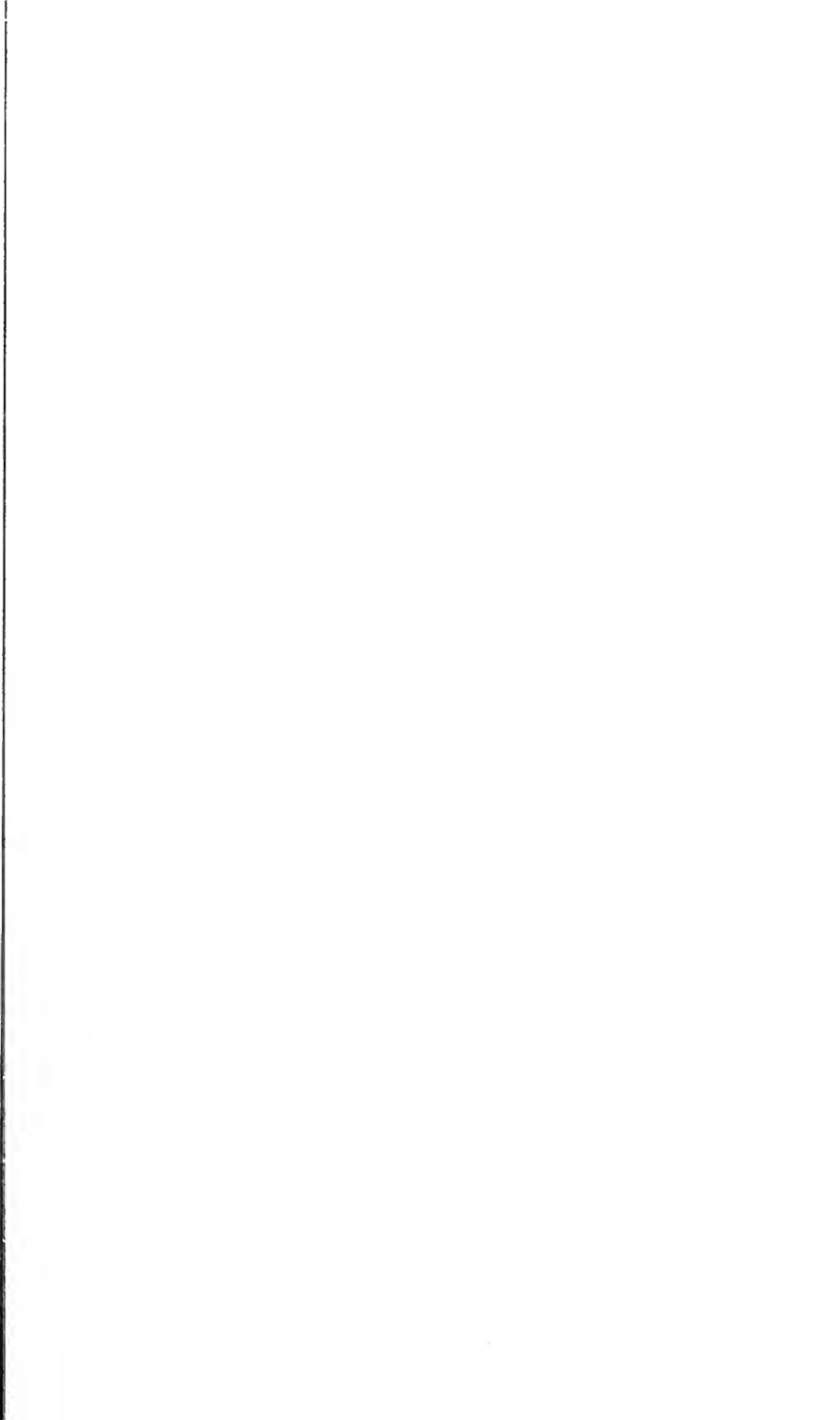
TABLE ALPHABÉTIQUE DE TOUS LES NOMS CONTENUS DANS L'OUVRAGE..... 697

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

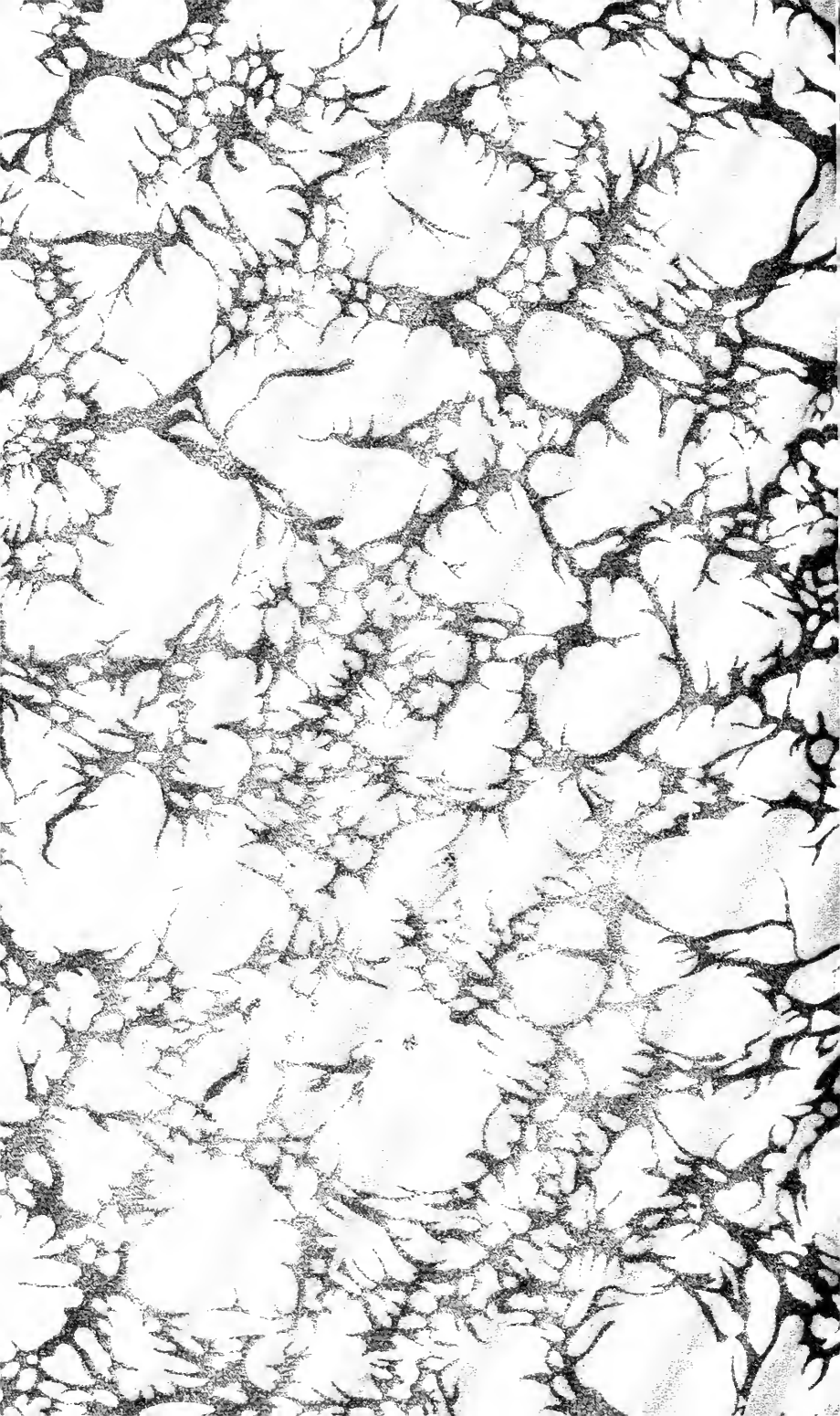














fabr

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

